UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE-TROISIÈME

Janvier-Avril 1897.

39344
14/6/97

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1897

D
1
R6
t. 63

LES PAROISSES RURALES

DANS L'ANCIENNE FRANCE.

DEUXIÈME PARTIE.

L'ORGANISATION DE LA PAROISSE A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE.

Nous étudierons le régime paroissial au IXe siècle, au moment où il est constitué et où il est possible de le bien connaître. Ce n'est pas que pendant tout le moyen âge des créations nouvelles n'aient étendu de beaucoup le nombre des paroisses. Mais si les cadres ont pu changer, la structure est restée la même. Nous croyons aussi que certaines questions soulevées par cette étude doivent rester sans réponse. Mais plusieurs faits peuvent être notés avec précision, car les textes sont nombreux et quelques-uns sont décisifs. Capitulaires, canons, statuts épiscopaux, chartes, voilà les documents qui nous permettront de pénétrer dans la paroisse et d'en analyser les institutions.

Chapitre Ier. — *La villa et la paroisse.*

Si l'on veut avoir une notion précise de la paroisse, il faut d'abord étudier son territoire. Où est-elle établie? Quels liens l'unissent à la *villa?* Ces problèmes sont complexes. Nous ne nous flattons pas de les résoudre : nous essayerons au moins de les bien poser.

Le VIIIe et le IXe siècle avaient marqué les progrès rapides du culte dans les campagnes. Nous avons vu s'élever des basiliques, des oratoires dans un grand nombre de *villae :* fiscs royaux, propriétés des monastères, des églises ou des grands. L'église fait partie du domaine : voilà le fait normal. Sans doute, à ces usages il y a encore bien des exceptions. C'est que l'organisation de la

villa n'est pas partout la même ; mais partout, ces fondations nouvelles ont eu une même conséquence. Le *vicus* a cessé d'être l'unité religieuse. Autour du *castrum*, du bourg composé de paysans libres ou de petits propriétaires, gravitent des paroisses nouvelles établies dans les *villae*. Auparavant, nous avions trouvé la *diœcesis* surtout dans les grandes agglomérations rurales. Il n'en est plus de même à l'époque carolingienne[1]. Les paroisses des *villae* deviennent les plus nombreuses. C'est dans la *villa* que se fonde l'église rurale. C'est dans les *villae* que sont établis les prêtres soumis à l'autorité du doyen. La *villa* devient donc l'unité paroissiale. Le terme même de *vicus* pour désigner la paroisse tend à disparaître. Nous le trouvons encore dans quelques documents du IXe siècle. Il n'est plus d'un usage général. Le mot *parochia* est devenu l'appellation définitive de chaque district presbytéral[2].

Devons-nous croire maintenant que chaque *villa* ait donné naissance à une paroisse? Ne cherchons pas une harmonie aussi complète entre l'organisation ecclésiastique et l'organisation sociale. Peut-être le gouvernement carolingien l'eût-il souhaitée. Le capitulaire de 844, qui interdit le démembrement des *villae*, semble répondre à ces idées. Peut-être encore, là où l'harmonie était possible, a-t-il cherché à l'établir. Nous le croyons au moins pour ces *villae* nouvelles, dont nous parlent quelques documents. Le capitulaire de 818 décide que leurs dîmes devront être données à leur église[3]. Elles formeront donc des paroisses. Et on peut croire que cette règle fut appliquée. Dans la Marche d'Espagne, en Septimanie notamment[4], où, à la suite de la con-

1. Nous n'avons pas pour l'époque carolingienne de listes paroissiales. Les actes des évêques du Mans nous font connaître un certain nombre de paroisses, mais cette énumération est peu précise et incomplète. Cf. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*. La liste des églises du *pagus* de Sens, donnée par Quantin (*Cart. gén. de l'Yonne*, t. II), est empruntée à un manuscrit de la bibliothèque de Stockholm. Cette liste est du XIe siècle.

2. Capitulaires, éd. Bor., p. 182 : Vicus publicus. — Capitula Rodulfi Bituricensis, c. 20. — *Cart. de Mâcon*, p. 33. « Capella... subjaceat vico sancti Martini et ipsi sacerdotes qui vico... praefuerint... capellam teneant. »

3. Boretius, p. 277 : « De villis novis et ecclesiis in eis noviter constitutis et decimae de ipsis villis ad easdem ecclesias conferantur. »

4. Nous connaissons quelques-unes de ces paroisses fondées dans des *villae* nouvelles en Septimanie. Cf. *H. L.*, t. II, n° 135 ; le villare Fontis... cum ecclesiis ; id., n° 136, la Villa rubea, qui est aujourd'hui Villerouge (canton de Car-

quête, de vastes espaces ont été défrichés, livrés à la culture, où se créent ainsi des centres de population, s'aperçoit fréquemment cette identité entre la *villa* et la paroisse. Nous avons aussi une charte très curieuse qui nous montre une paroisse instituée dans une *villa* nouvelle de l'évêché d'Autun : la Nocle[1]. Ainsi, à travers ces faits, si obscurs qu'ils soient, s'entrevoit la pensée de mettre d'accord les institutions religieuses, sociales, économiques. Mais cette symétrie pouvait être obtenue entre des organismes nouveaux, créés en même temps et par la volonté humaine. Ailleurs, il était moins aisé de l'établir. Presque partout, la *villa* a été antérieure à la paroisse. La paroisse eut ainsi à s'installer dans des cadres anciens, créés avant elle. Ces cadres eux-mêmes étaient trop inégaux pour qu'elle pût s'y ajuster toujours. C'est une erreur de croire que le sol de la Gaule ait été découpé en parcelles d'étendue équivalente. Telle *villa* répondait à une de nos communes, telle autre à un de nos hameaux. Si, malgré des partages successifs, l'unité de la *villa* s'est encore maintenue à l'époque carolingienne, il n'y a pas d'égalité de territoire entre ces domaines. L'Église dut tenir compte de ces différences. Mais, tout en respectant les divisions territoriales, en y adaptant les siennes le mieux possible, elle fit assurément de la paroisse une circonscription plus régulière que la *villa*. Ce système répondait bien d'abord à son esprit d'ordre et à ses méthodes de gouvernement. Il offrait de plus cet avantage de ne pas trop multiplier le nombre des paroisses, de maintenir entre elles une certaine égalité, par là même d'assurer à toutes des ressources convenables et un nombre de fidèles suffisant.

En fait, si nous analysons nos documents, nous trouvons trois types divers dans la formation territoriale des paroisses : 1° un groupe de *villae* a formé la paroisse, 2° la paroisse est identique à la *villa*, 3° la *villa* s'est démembrée en paroisses. Ces types sont généraux : ils peuvent se retrouver dans toute la Gaule.

cassonne); id., n° 144, Villanova, Villeneuve-d'Elne. La création de ces églises dans les *villae* nouvelles nous est attestée d'ailleurs par le diplôme de Charles le Chauve pour les *Hispani* (*H. L.*, t. II, n° 119).

1. *Cart. de l'église d'Autun*, 1re p., n° XLI. « In villa quae vocatur la Noscla quam ipse de densitate silvarum ad agriculturam et habitationem hominum exercendo et excolendo perducere studuit. » — Aujourd'hui la Nocle, paroisse et commune, cant. de Fours, Nièvre.

Mais nous devons chercher s'ils apparaissent plus spécialement à certaines époques et dans certaines régions.

Le premier groupe paraît le plus ancien. Il nous semble ainsi former une transition très naturelle entre la paroisse mérovingienne, celle du *vicus*, de l'archiprêtre, et la petite paroisse rurale. Il nous est signalé, dès le commencement du IXe siècle, par deux textes. L'un est une formule : celle de 808, qui nous décrit une dotation d'église. Le territoire ecclésiastique comprend trois *villae: Cadiliacus*, *Tanculfovilla*, *Fagidus*, et un *villare: Barbitione*[1]. L'autre est un capitulaire qui nous a été conservé par Anségise[2]. « Que chaque église ait son district (*terminum*) et reçoive les dîmes des *villae* qui y sont comprises. » Remarquons ces documents. Formule et capitulaire ont un caractère général. Ils nous montrent que ces attributions de *villae* à une seule église étaient alors fréquentes. Peut-être en pouvons-nous conclure qu'au VIIIe siècle, aux débuts du IXe, dans bien des cas, la paroisse est plus étendue que la *villa*.

Mais voici, pendant le IXe siècle même, des exemples non moins précis. Nous les trouvons d'abord en Bourgogne, où la *villa* semble avoir formé une très petite division territoriale. La formule de 808 est une formule sénonaise. Dans le *pagus* de Langres, la paroisse *Belenava*, qui appartient à l'abbaye de Bèze, comprend deux *villae : Belenava* et *Cusiriacus*[3]. Lisez surtout les cartulaires de Cluny et de Mâcon. Nous connaissons par eux plus de 250 *villae*. Un petit nombre de ces domaines a donné naissance à des paroisses[4]. Voici encore des actes précis. L'évêque Bernold consacre l'église de la *villa Miliacus,* Milly (864-872); il lui assigne comme « paroisse » les *villae Miliacus*, *Laliacus*, *Viriacus*, la moitié de la *finis Curiacus* et de quatre autres *villae*[5]. L'église de la *villa Soloniacus*, Sologny, consacrée

1. Zeumer, p. 217 : « Cessio ad ecclesiam a novo aedificatam. »

2. Anségise, Capitulaires, I, 149 : « Ut terminum habeat unaquaeque ecclesia de quibus villis decimas recipiat. »

3. *Chron. de Bèze.* Migne, t. CLXII, p. 895.

4. Cf. *Cart. de Mâcon.* Beaucoup de *villae* n'ont qu'une chapelle. Notons toutefois que dans ce cartulaire le mot *capella* est assez vague et paraît désigner toutes sortes d'églises, même paroissiales.

5. *Cart. de Mâcon*, p. 231, 235. Une autre paroisse signalée par le cartulaire, la *parrochia S. Clementis,* comprend, dans son district, la *villa Santiniacus. Cartulaire,* n° 102 (915).

également par cet évêque, reçoit comme district six *villae* ou portions de *villae*. Ces deux paroisses, que nous connaissons bien, comprennent plusieurs domaines. Et, en les créant, l'évêque ne tient pas compte des divisions territoriales qu'il trouve établies. Il réunit quelques *villae*, il en démembre d'autres pour former la paroisse.

Au sud de la Loire, les grands diocèses du plateau central, Clermont, le Puy, Limoges, Viviers, nous présentent quelques exemples d'une formation analogue. Dans le *pagus* de Limoges, nous connaissons trois paroisses du IXe siècle : Chameyrat, Saint-Mexant, Saint-Germain[1]. La première, fondée sur un ancien fisc royal, comprend trois domaines : *Favars*, *Campaniacus*, *Occone* : la seconde, deux : la *villa Sancti Maxentii* et *Devilliolas*. Le cartulaire de Brioude nous décrit pour deux églises le territoire soumis à la dîme. L'*ecclesia Canecus* reçoit celle de six *villae*, *Canecus*, *Adimar*, *Concas*, *Becel*, *Nueliaco*, *Bursariis* et la *medietas* des dîmes de *Moden*, *Altocorenno*, *Cunuliis*, *Rabariliis*[2]. Cinq *villae* forment le district de l'église Saint-Germain[3]. Assurément la circonscription des dîmes ne se confond pas toujours avec celle de la paroisse. Mais il est visible que ces *villae* n'ont pas d'église; à aucune époque, elles n'ont formé une *parochia*.

Une lecture attentive des chartes de cette région nous conduit à penser que la plupart des paroisses y furent créées par un groupe de domaines. Le cartulaire de Brioude nous signale au moins 200 *villae* et seulement 32 églises ou chapelles. Comment croire que chacune de ces *villae* ait eu son église, que chacune de ces églises ait formé une paroisse et que de ce fait nous n'ayons aucune trace? Il en est de même pour le Vivarais. La plupart des localités que nous signale la liste des donations à l'église de Viviers ont disparu. Nous pouvons en conclure que le nombre de *villae* a été dans ces régions très supérieur au nombre de paroisses. Toutefois, rien n'est régulier dans ces rapports de la *parochia* et des domaines. Dans la vallée de l'Allier, autour de

1. *Cart. de Beaulieu*, p. 31 (897).
2. *Cart. de Brioude*, n° 16.
3. *Id.*, n° 162. Sans doute Saint-Germain-Lembron. — Voy. encore l'église de la *Curtis Anglaris*, mentionnée : « Cum omnibus villis... que ad ipsam curtem attinent (n° 319). »

Brioude, nous retrouvons quelques *villae* du monastère, Azérat, Saint-Hilaire, Saint-Ferréol, Fontannes, dans les communes ou les paroisses modernes. Ailleurs, au contraire, dans la partie montagneuse, la paroisse semble s'être formée de petites localités disséminées. Est-ce à dire que la *villa* y fut moins étendue que dans la plaine? Nous croyons surtout qu'elle fut moins peuplée. Aujourd'hui encore, la plupart des communes du Morvan, de l'Auvergne, du Vivarais ne sont que des agrégats de hameaux. Chaque *villa* ne dut former qu'un petit groupe. Dans ces régions ingrates, l'homme s'est établi où il a pu, a cultivé le petit coin de terre accessible sur le flanc de la montagne. Ce sont ces groupes qui ont formé la paroisse, quand ils ont été assez nombreux pour entretenir leur église et faire vivre leur pasteur.

En Bretagne, l'unité paroissiale n'est pas la *villa,* mais la *plebs*, la *plou*[1]. Ce mot est entré dans un grand nombre de noms locaux. Il est difficile de déterminer l'étendue du district qu'il représentait alors. Nous savons que la *plebs* comprend un certain nombre de *villae*, que celles-ci ne sont guère que des hameaux ou de petits domaines. Elle forme aussi le groupe religieux et politique. A sa tête, elle a un prêtre et un machtiern. Centre de population, elle est donc vraiment l'unité administrative et ecclésiastique établie par les Bretons. Le cartulaire de Redon nous signale, au IXe et au Xe siècle, une cinquantaine de ces *plebes*[2]. Toutes ont formé des paroisses.

Par là, devons-nous croire que le territoire de ces paroisses fut assez étendu? Plusieurs prêtres et clercs étaient attachés au *titulus*. Peut-être existait-il déjà dans les limites de la *plebs* des églises locales que ces clercs étaient tenus de desservir. Nous voyons, en effet, par des textes ultérieurs, que la *plou*, surtout dans les comtés du nord, fut divisée fréquemment en *trèves*, *tref*, groupe de hameaux dotés d'une chapelle de secours ou d'une succursale[3]. L'organisation ecclésiastique de la *plebs* serait donc très analogue à celle du *vicus* mérovingien. Son église, avec son

1. Cf. *Cart. de Redon.* L'excellente introduction de M. de Courson nous renseigne exactement sur les différents centres de population : la plou, la tref, etc.

2. Cf. notamment nos 9, 10, 26, 107, 145, etc. Ces actes sont du IXe siècle.

3. Il y avait déjà des églises dans les *villae* dépendant des *plou*. *Cart. de Redon*, no 33 : « In villa quae dicitur Grancampo, in rem proprietatis, basilica facta in honore S. Mariae. »

clergé, ses oratoires ruraux, rappelle la paroisse de l'archiprêtre. Mais, tandis que dans la plupart des pays francs la *villa* devint très vite l'unité religieuse, en Bretagne, l'organisation ancienne ne se modifia que très lentement, par la création de *plebes* nouvelles ou la division de la *plebs* primitive et l'érection des trèves en communautés.

Le second mode de formation territoriale, l'unité de la paroisse et de la *villa*, nous apparaît à l'époque carolingienne, surtout dans les régions du Nord, dans la Septimanie et la Marche d'Espagne.

Dans les premières, les chartes de Saint-Bertin, de Montier-en-Der aussi bien que le Polyptyque de Saint-Germain nous font connaître un certain nombre de *villae* et d'églises. Le dénombrement des terres de Saint-Bertin, rédigé au commencement du IXe siècle, nous signale dix *villae* possédées par l'abbaye : huit ont leur église, et chacune de ces églises forme sans doute dès cette époque une paroisse[1]. A ces domaines, un diplôme de Charles le Chauve (877) ajoute sept autres *villae : Buoningahem*, *Hilkinium*, *Krokashem, Liegesborth*, *Loom*, *Recca*, *Scala*. Or, Bonningues, Alquines, Roxem, Lisbourg, Loon, Recques, sont aujourd'hui des communes et des paroisses. Montier-en-Der possède dix *villae :* sur ce nombre, une, *Brais,* disparaît. Les neuf autres ont formé, avant le XIIe siècle, quelques-unes des paroisses du diocèse de Troyes ou du diocèse de Toul[2]. La *villa Cadussa*, qui, en 877, appartient à Montier-Ramey, est aujourd'hui Chaource. La *villa Palatiolum*, fisc de Saint-Germain, est Palaiseau : d'autres *villae*, Thiais, Villeneuve-Saint-Georges, Combs-la-Ville, Morsang, ont, dès le IXe siècle, leurs églises et forment sans doute une paroisse[3]. Voilà donc quelques textes

1. *Cart. de Saint-Bertin*, p. 97 et suiv. On trouve ces paroisses mentionnées dans le privilège d'Urbain II (1093). Ce sont aujourd'hui Acquin, Bainghen, Coyecques, Guines, Quelmes, Poperingue, Tubersent, Wizernes. On voit même que quelques-unes de ces *villae* ont donné naissance à de petites villes.

2. *Cart. de Montier-en-Der* (Lalore, *Collection des cartulaires du diocèse de Troyes*). Ce sont les paroisses de Sommevoire, Ville-sur-Terre, Saint-Christophe, Thil, Précy-Saint-Martin, Braux, Ville-en-Blaisois, Dammartin-Saint-Père, Mertrud. Cartulaire n° 8 (854). — Introd., p. XXIX.

3. Il est difficile d'étudier, dans le Polyptyque de Saint-Germain, les relations exactes entre la *villa* et la paroisse. Les terres de Saint-Germain étaient groupées en fisc. Or, les fiscs pouvaient comprendre plusieurs portions de *villae*

qui nous montrent l'identité de la paroisse et de la *villa*, et nous n'en trouvons pas qui nous fassent supposer qu'un groupe de *villae* ait formé une paroisse.

Nous n'avons pas pour l'Aquitaine des documents aussi précis. Remarquons pourtant que les grandes abbayes de Saint-Sulpice de Bourges, de Charroux, dont Charles le Chauve confirme les possessions, ont des églises dans leurs *villae*. A Saint-Sulpice, sur quatorze *villae*, treize ont un culte organisé dans le domaine[1]. Ce rapport étroit entre l'église et la *villa* permet de supposer qu'en bien des cas la *villa* a donné naissance à la paroisse. Nous trouverons plus nettement dans les régions du Midi, la Septimanie ou la *Marca hispanica*, ce mode de formation.

Il semble que, dans ces régions, la *villa* ait eu une organisation un peu différente. Si nous trouvons souvent dans les textes *villa .. cum villulis* ou *cum villaribus .. villa cum appenditiis*, nous sommes amenés à croire que le territoire appelé *villa* a été souvent très étendu, formé d'un noyau central et de fermes isolées[2]. Aujourd'hui encore, un grand nombre de ces villages échelonnés dans la plaine, de Nîmes à Toulouse, présentent ce caractère. Ils se trouvaient déjà sur la grande route des invasions. Peut-être la nécessité de se défendre a-t-elle de bonne heure groupé les habitants et transformé la *villa* en village. Ce qui est certain, c'est que dans la plupart des documents le lien qui l'unit à la paroisse est très étroit.

Examinons quelques *villae* abbatiales du IXe ou du Xe siècle. Presque toutes possèdent leur église, et cette église a, dans la plupart des cas, donné naissance à une paroisse. Saint-Pons a reçu les grandes *villae* qui l'environnent. Quatorze d'entre elles sont des centres religieux qui ont traversé tout le moyen âge et qu'on retrouve aujourd'hui échelonnés dans les vallées du Jaur, de l'Agoût ou de la Cerre : Saint-Martin, Fraisse, Ferrières, Saint-Étienne-d'Albagnan, Premian, Riols, Assignan, etc.[3]. Nous

différentes. Quelques-uns cependant sont identiques à la *villa;* la présence d'une église y fait supposer l'existence d'une paroisse dès le IXe siècle.

1. *H. F.*, t. VIII, p. 543, 612.

2. *Hist. de Lang.*, t. V, n° 13, p. 86 (890) : « Villam Trapas... cum omnibus villaribus... » Il n'y a là qu'une église : « Villam cum sua ecclesia. » Nous trouvons d'autres exemples dans les chartes du Languedoc.

3. *H. L.*, t. V, n° 74. La charte est suspecte, mais l'énumération des paroisses et des églises a sa valeur.

connaissons également les noms des dix-huit *villae* que possède Montolieu[1]. Quatre de ces domaines n'offrent aucune mention d'église : les autres semblent bien former des paroisses. Alsau (Pezens), Villesèque, Caux existent encore. Si nous y ajoutons Sainte-Eulalie et Alzonne, instituées dès cette époque, nous avons, entre Carcassonne et le seuil de Naurouze, tout un groupe de paroisses qui est tel aujourd'hui qu'au IXe siècle. Voyons enfin, dans un diplôme attribué à Charles le Simple, l'énumération des biens de l'abbaye de la Grasse. Les *villae Flexus*, *Boliniacus*, *Bagniles*, *Capudspina*, *Tautirano*, *Palma*, *Tuluja* sont bien connues[2]. Elles ont formé quelques-unes des paroisses des diocèses de Narbonne, de Carcassonne et d'Elne, St-Couat, Bouillonnac, Bagnoles, Cabrespines, Taurize-en-Val, la Palme, Toulouje. Il serait facile de citer une foule de documents nous montrant dans d'autres *pagi*, le comté de Toulouse ou le comté de Rodez, p. ex., la même harmonie entre la *villa* et la paroisse[3]. Et ce ne sont pas seulement les domaines des abbayes qui nous la présentent. Les *villae* du roi, celles des particuliers ont également fourni à la paroisse ses cadres. L'unité des divisions territoriales et ecclésiastiques, voilà le fait normal, fréquent, que nous constatons.

Dans la *Marca hispanica*, nous trouvons une organisation identique. Nous connaissons bien la plupart des paroisses du Capcir au Xe siècle : Formiguière, fondée en 873, les Asyles, Fontrabiouse, Real, Quirhaut, Riutorts[4]... Elles ont une *villa* pour origine. Voici ailleurs une paroisse qui porte le nom même de son domaine : *villa Bruliano*. Voyez encore les paroisses de Cerdagne que nous font connaître les documents : Luz, Garexer, Say, Baltarga[5]. Elles sont établies ou fondées dans une *villa*. Nous trouverions bien d'autres exemples de cette confusion entre le territoire de la *villa* et le *districtus* de l'église rurale.

Voici enfin un dernier mode de formation des paroisses rurales. La *villa* se divise. Trop étendue ou trop peuplée[6], formée de

1. *H. L.*, t. V, p. 159.
2. *H. L.*, t. V, n° 34, p. 122. La forme de l'acte est suspecte.
3. Des faits analogues nous sont connus dans le *pagus* de Lyon. Cf. *Cart. de Cluny*, p. 578. *Cart. de Savigny*. Les *villae* Farenx, Bricium, Noalliacus paraissent bien former des paroisses.
4. Alart, *Cart. roussillonnais*.
5. *Marca hispanica*, p. 824, 850.
6. La *villa Mercorius* est divisée en deux, de même la *villa Maximinianus*

groupes distincts éloignés les uns des autres, elle perd son unité première. Vers la fin du IXe siècle et pendant le Xe, on y bâtit alors plusieurs églises ou chapelles. Dans le Midi, nous trouvons ces succursales dans les *villaria*, ces dépendances de la *villa* que nous avons signalées; dans le Nord, sur quelque portion indépendante ou isolée du domaine. Ces usages sont fréquents. Ainsi les *villae Berthomatis, Apsiacus* (Apsy), *Luciacus, Cadussa, Amblenus*, *Tavellis,* contiennent plusieurs églises. Eygurande, en 938, en possède trois : Saint-André, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marcel; de même la *villa Juliacus* donnée à Cluny vers le milieu du Xe siècle[1]. Ces églises ont-elles donné naissance à des paroisses?

L'Église et la royauté avaient, en principe, maintenu l'unité de la *villa*. Hincmar lui-même avait recommandé l'érection de succursales, de chapelles de secours, soumises à l'église mère. Ainsi eût été assuré le culte dans toutes les parties de la *villa* sans que les dîmes fussent partagées, sans que fût affaibli le lien paroissial. Et, en réalité, nous voyons que, fréquemment, les évêques ou les curés restèrent fidèles à ce système. La *villa Bruliano*, qui renferme plusieurs églises, ne forme pourtant qu'une seule paroisse[2]. Hincmar, dans ses capitulaires ecclésiastiques, nous parle également de ces *parochiae villarum* où le culte est célébré dans une église principale et dans des chapelles. Mais souvent aussi la paroisse fut démembrée comme la *villa* elle-même. La constitution du concile de Toulouse, qui interdit ces divisions, prouve qu'elles étaient en usage. Même, dans certains cas, elle les permet. La *villa* Saint-Tibery, au Xe siècle, est partagée entre plusieurs églises, dont chacune a ses dîmes, son patrimoine, ses limites, c'est-à-dire sa paroisse[3]. La *villa Crexanus* (Cressan), en 977, forme également plusieurs paroisses[4]. Nous trouvons les

(*Cart. de Brioude.* — *H. L.*, t. II, p. 194, preuves). — La *villa Lucus,* dans le diocèse de Langres, est également partagée : *Lucus superior*, *Lucus inferior* (*Chr. de Bèze.* Migne, t. CLXII, p. 883). L'une de ces portions contient une église, Saint-Martin, l'autre une chapelle.

1. Cf. *H. F.*, t. VIII, p. 528, 601. — *H. L.*, t. V, p. 92, 130, 229, 252. — *Cart. de Cluny*, nos 478, 682, etc.

2. Collection Moreau, IX, 72 (*Cart. d'Elne*) : « Villa Bruliano, vel pro ipsas ecclesias qui in ipsa villa sunt fundatas ipsa parochia et ipsas ecclesias. »

3. *H. L.*, t. V, p. 314 : « Ecclesias quae sunt aedificatas in ipsa villa cum primitiis et decimis et limitibus. »

4. *H. L.*, t. V, p. 281.

mêmes faits dans le Nord aussi bien que dans le Midi. La *villa Buxidus*, qui appartient à Saint-Germain-des-Prés, a formé deux paroisses au moyen âge. De même *Silviacus,* Sillé-le-Guillaume, dans le diocèse du Mans[1].

Nous pouvons donc avoir quelque idée de la formation territoriale de nos paroisses. En réalité, elles ont eu pour cadre ou un groupe de *villae* ou la *villa* même. Gardons-nous pourtant, si dans certaines régions se laisse entrevoir tel ou tel mode de formation, d'énoncer une règle absolue, une conclusion sans réserve. Et, si on veut admettre une loi à la genèse de notre régime paroissial, peut-être pourrait-on dire que la paroisse, comme la *villa*, s'est constituée différemment, suivant la nature du sol, les circonstances historiques ou économiques, que partout où les communes modernes se composent de hameaux isolés, distincts, c'est un groupe de *villae* qui est entré dans la paroisse, partout, au contraire, où elles sont formées d'un noyau central, d'un village, il y a eu identité entre la paroisse et la *villa*. Le premier type se rencontrerait surtout dans les riches contrées de la Bourgogne ou le plateau central ; le second, dans nos plaines du Nord ou de la Seine, le plateau champenois, la région méditerranéenne. Pour la Bretagne et certaines régions pyrénéennes, il faudrait faire une exception, en raison même de l'histoire particulière de ces pays. Et encore toute affirmation ne serait-elle jamais qu'une hypothèse. Une étude des origines territoriales de la paroisse ne sera possible qu'après une étude approfondie, régions par régions, de la *villa*. Or, nous doutons que cette recherche soit possible. Les documents sont trop peu nombreux, trop incertains, pour nous faire espérer un résultat définitif.

On voudrait savoir également si ces paroisses étaient très étendues, plus étendues que nos paroisses ou nos communes modernes. Mais il n'est pas plus aisé de répondre à cette question. Si les chiffres donnés par les Polyptyques de Saint-Germain ou de Saint-Bertin pour l'étendue de leurs cultures représentent à peu près, dans certains cas, l'étendue d'une *villa* et de son district paroissial, nous obtenons les évaluations suivantes[2] :

1. *Polyptyque de Saint-Germain.* — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans.*

2. Ces mesures ne sont, bien entendu, qu'approximatives. Dans bien des cas elles ne nous donnent point la superficie intégrale de la *villa*, les bois notamment n'y sont pas compris. Elles représentent donc surtout les parties cultivées. Nous nous sommes servi, pour les calculs, des évaluations de M. B. Guérard.

Villae DE SAINT-GERMAIN.

Nom du village.	Évaluation ancienne.	Étendue de la commune.	Population ancienne.	Population actuelle.
Acmantus				
Emant	1,008 bon. 312 arp. 1/2. 1 ans.			
(Seine-et-Marne).	1,333 h. 21 a., 13.	1,783 h.	449	557
Cumbae				
Combs-la-Ville	536 bon. 951 arp. 91 ans.			
(Seine-et-Marne).	808 h. 60 a., 11.	1,449	360	676
Murcinetum				
Morsang	361 bon., 5.294 arp. 32 ans.			
(Seine-et-Oise).	505 h. 71 a., 13.	400	152	182
Palatiolum				
Palaiseau	800 bon., 5.478 arp., 25. 62 ans. 5.			
(Seine-et-Oise).	1,088 h. 42 a., 76.	1,150	656	2,464
Spinogilum				
Épinay-sur-Oise	454 bon. 345 arp. 1 ans., 5.			
(Seine-et-Oise).	626 h. 44 a., 38.	494	248	1,506
Theodaxius				
Thiais	556 bon. 806 arp., 25. 61 ans.			
(Seine-et-Oise).	814 h. 26 a., 37.	600	557	1,760
Villanova				
Villeneuve-St-Georges	536 bon. 851 arp. 91 ans.			
(Seine-et-Oise).	808 h. 60 a., 11.	398	484	2,262
	SAINT-BERTIN.			
Atcona				
Aquin	724 bonniers.			
(Pas-de-Calais).	929 h. 10 a., 92.	1,286	»	752
Beingahem				
Bainghen	940 bon. 1/2.			
(Pas-de-Calais).	1,206 h. 94 a., 36.	669	»	200
Coiaco				
Coyecques	508 bon. 1/2.			
(Pas-de-Calais).	652 h. 55 a., 80.	1,378	»	618
Gisna				
Guines	582 bon. 1 journal.			
(Pas-de-Calais).	747 h. 22 a., 19.	2,608	»	4,364
Kelmis				
Quelmes	446 bonniers.			
(Pas-de-Calais).	572 h. 35 a., 18.	987	»	331
Wezernia				
Wizernes	578 bonniers.			
(Pas-de-Calais).	741 h. 74 a., 74.	625	»	1,700

A ces *villae* on peut ajouter aussi celles du diocèse de Carcassonne : *Sancta Eulalia*, *Villasicca*, *Caucius*, aujourd'hui Sainte-Eulalie (650 hect.), Villesèque (535 h.), Caux (901 h.); *Bagniles* et le *locus Sancti Martini*, Bagnoles (579 h.) et Saint-Martin-de-Villeréglan (958 h.). — Nous retrouvons Bouillonnac (591 h.) dans la *villa Boliniacus*. Dans le *pagus* de Narbonne, Bize, qui avait plusieurs églises, devait être beaucoup plus étendu; peut-être la paroisse avait-elle la superficie actuelle (2,077 h.). On voit par là combien le territoire de ces paroisses était différent.

On comprend ainsi que l'étendue de ces paroisses ait provoqué à plusieurs reprises, dans les siècles ultérieurs, de nouveaux démembrements. Ces divisions, nous n'avons ici qu'à les signaler. Dans les grandes *villae*, elles se modelèrent sur les divisions mêmes de la *villa*. Le *villare*, notamment en Septimanie, fut détaché de la *villa* primitive et forma à son tour, dans quelques cas, un groupe religieux et social. Ailleurs, quand la paroisse comprit plusieurs *villae*, ces unités diverses purent recevoir à leur tour une organisation ecclésiastique. L'Église procéda de deux manières, ou elle érigea ces territoires en paroisse ou elle se borna à y établir des chapelles, des églises succursales, desservies par un vicaire perpétuel ou amovible.

Mais, dans les traits généraux, l'organisation paroissiale s'est bien adaptée au régime foncier et économique de la Gaule. Et, par une dernière transformation, peu à peu la *villa* devait disparaître, absorbée à son tour par la paroisse. C'est là un des faits les moins connus encore de notre histoire. Nous ne l'étudierons pas dans ces recherches, car il paraît bien postérieur à l'époque carolingienne. Il nous est signalé au XIe siècle. Alors paraissent les premières chartes qui, dans l'étendue du comté, de la viguerie féodale, nous montrent la paroisse, division territoriale aussi bien que religieuse, substituée à la *villa*. Celle-ci disparut par une loi inévitable qui la réduisait en poussière. Le partage successoral, les ventes, les échanges, les donations avaient, dans bien des pays, morcelé son sol, introduit sur sa terre des maîtres divers, soumis ses habitants à des lois, à des justices différentes. L'unité économique disparut ainsi et un seul lien fut assez puissant pour retenir les hommes : la religion.

L'église devint donc le véritable centre. Autour d'elle comme autour du château fort, les habitants se groupèrent. En rempla-

çant la *villa*, la paroisse prépara à son tour le village. Et à travers toutes les modifications, les changements de l'histoire, cette organisation territoriale s'est maintenue. Elle a duré jusqu'à nos jours. C'est dans ses cadres que se sont constituées, dès la fin du XIe siècle, les communautés de paysans, et c'est dans les vieilles limites de nos paroisses, qu'en règle générale, notre commune moderne s'est établie.

Chapitre II. — *Le gouvernement intérieur de la paroisse.*

I. — Le clergé rural.

C'était un principe ancien et souvent inscrit dans le droit que chaque paroisse eût son chef. On l'appelait le recteur de l'église, *rector ecclesiae*[1]. Mais l'organisation ecclésiastique de la paroisse variait avec son importance ou son étendue.

Comme au VIe siècle, un certain nombre de ces curés, archiprêtres, doyens, recteurs, réunissent autour d'eux un véritable clergé[2]. Prêtres, diacres ou clercs ont dans ce gouvernement leur place définie. Les premiers sont chargés du culte; ils doivent desservir les succursales ou les chapelles fondées sur la paroisse. Les seconds assistent le curé dans la gestion du patrimoine ecclésiastique : ils visitent les malades, surveillent les écoles, dirigent le chant. Les clercs assistent le prêtre à l'office. Ces derniers sont presque toujours des jeunes gens ou des enfants qui aspirent au sacerdoce. Chaque curé devait avoir son école, et Théodulf nous montre bien que cette école était surtout un séminaire[3]. Le curé y formait ceux qu'il destinait au diaconat ou à la prêtrise.

Ces paroisses rurales étaient donc gouvernées par une véritable communauté. Mais il n'en était pas ainsi de toutes les paroisses. Beaucoup n'avaient qu'un prêtre pour les desservir. Les capitulaires épiscopaux durent même obliger ce prêtre à avoir auprès de lui un clerc pour l'assister à l'église et tenir

1. « Rectores ecclesiarum. » Concile d'Arles, 813, c. 24.

2. Cf. notamment les *Capitula Theodulfi*. Migne, t. CV, p. 193. — *Capitula Riculfi*, id., t. CXXXI, p. 19. — *Marca hispanica*, p. 788. — Le synode de Francfort (794), c. 7, astreint spécialement les diacres ruraux à la résidence.

3. Le capit. *de Presbyteris admonendis* (Boretius, p. 238) mentionne déjà l'obligation pour les prêtres ruraux d'avoir auprès d'eux des *scholarii* chargés de réciter les offices.

l'école[1]. Parfois même, et malgré la défense des canons, il pouvait arriver qu'une paroisse fût administrée par le curé d'une paroisse voisine. Un prêtre du diocèse de Nîmes, Ansemire, détient deux églises : Saint-André de Costabalen et Sainte-Marie d'Agarena[2]. Dans la *Marca hispanica*, les deux paroisses de Baltarga et de Say ont un recteur « commun[3]. » Un conflit éclate entre les habitants au sujet de la résidence de leur curé. L'évêque décide que « le prêtre et ses successeurs demeureront dans la « *villa* de Say depuis la vigile de Saint-Jean-Baptiste à la vigile « de Noël (23 juin-24 décembre) et qu'ils se rendront chaque « jour à Baltarga avec leurs clercs; qu'ils demeureront dans la « *villa* de Baltarga depuis la vigile de Noël jusqu'à la vigile de « Saint-Jean-Baptiste (24 déc.-23 juin) et qu'ils se rendront « chaque jour à Say avec leurs clercs pour y célébrer le service « divin. » Il est possible que les paroisses trop pauvres pour entretenir un prêtre aient été ainsi confiées au recteur d'une église voisine. Nous avons d'autres exemples de cet usage au IXe siècle.

Il pouvait se faire aussi que le gouvernement d'une paroisse fût donné à un monastère ou à un chapitre. L'église était alors desservie par une communauté de moines ou de clercs séculiers soumis à la règle. Les fonctions curiales étaient exercées par l'abbé, le prévôt ou un de leurs délégués[4]. On sait que ces usages se sont maintenus jusqu'à nos jours. Mais ils n'étaient pas très répandus encore au IXe siècle. L'Église s'y montrait peu favorable. Elle enseignait que la vie religieuse était incompatible avec les devoirs du ministère. En réalité, les évêques se souciaient peu de voir des communautés monastiques à la tête des paroisses. Une corporation obéit moins aisément qu'un homme. Chanoines ou religieux pouvaient trouver toujours dans leur règle, leurs traditions, leur esprit même, les moyens efficaces de résister au gouvernement de l'épiscopat.

1. *Capitula Theodulfi*, c. 7 (Migne, t. CV, p. 194).

2. *Cart. de Nîmes*, p. 33.

3. *Marca hispanica*, p. 824. La législation carolingienne avait, en certains cas, autorisé cette dérogation au droit commun. Cf. *Capit. ecclesiasticum*, 818, c. 11. Boretius, p. 277 : « Ut unaquaeque ecclesia suum presbyterum habeat, ubi id fieri facultas providente episcopo permiserit. »

4. *H. L.*, t. V, p. 115 : « Cella Mucronio cum subjuncta sibi parrochia. » — « Cella S. Martini... cum sua parrochiuncula. »

On peut juger par ces faits de la variété que présentait l'organisation ecclésiastique. Et nous verrons, en étudiant le patronat, combien ces différences s'accusèrent dans les paroisses soumises à un patron, abbaye ou seigneur. Le Concordat a mis dans nos institutions religieuses le même ordre, la même régularité que dans nos institutions administratives et politiques. Il n'en était pas ainsi dans l'ancienne France. Un diocèse était composé d'une foule de petits groupes qui dépendaient de juridictions diverses et n'avaient souvent entre eux aucun rapport.

Quelles que fussent ses formes, ce gouvernement avait ses règles communes et ses attributions définies. Le curé avait la juridiction dans sa paroisse, comme l'évêque dans son diocèse. Il célébrait le culte et enseignait les fidèles. Il administrait les sacrements, notamment le baptême et la pénitence. Il recevait les serments des fiançailles ou du mariage. Il enterrait les morts. Enfin, il avait la gestion des biens de la paroisse, passait les contrats, recevait les redevances des colons ou des hôtes, les dîmes, poursuivait en justice les usurpateurs du domaine et faisait rentrer les parcelles indûment aliénées. Il devait faire trancher au mall du comte les questions d'état soulevées par les serfs au détriment des droits de son église[1]. A ces pouvoirs, qu'il tenait de la religion, ajoutez ceux que lui donnait la loi : le droit de rechercher, d'excommunier les malfaiteurs. Dans la paroisse où il était établi, le curé n'était pas seulement le représentant de l'évêque, mais aussi celui du roi[2]. Il veillait à la fois, dans le désordre du temps, à l'observation du culte et au maintien de la paix publique.

Mais ce gouvernement ne s'exerçait que sous le contrôle du pouvoir épiscopal. La paroisse avait pu être détachée de l'église de la cité; l'évêque maintenait toujours sur elle sa juridiction. Il

1. Sur les droits du curé, cf. dans les chartes publiées par Thévenin un procès intenté devant le prévôt de Saint-Martin de Tours par un prêtre contre des laïques. Il s'agit ici d'une église abbatiale (857). Lorsque l'église était en patronat, l'action pouvait être exercée par le patron (Thévenin, *Textes pour servir à l'histoire du droit public et privé*).

2. *Capit. Caroli Calvi.* — *Capit. missorum*, 857, c. 8 : « Ut unusquisque presbyter imbreviat in sua parrochia omnes malefactores... raptores, rapaces, adulteros, incestos, homicidas, latrones, et eos extra ecclesiam faciat, nisi pœnitentiam agere voluerint. Si se emendare noluerint ad episcopi praesentiam perducantur. » Cf. *Capit. Karolomanni* (884), obligation de dénoncer les voleurs au prêtre. Ed. Boretius, p. 292, 373.

était resté dans son diocèse le pasteur commun des âmes, le chef suprême de toutes les églises. Lui seul confirmait les croyants, consacrait les temples; lui seul instituait les jeûnes, les fêtes, relevait de la pénitence publique. Lui seul encore jugeait des infractions aux lois du mariage, autorisait les sépultures dans les églises. Il pouvait interdire le culte ou excommunier les fidèles. Ainsi, son pouvoir était-il toujours présent, toujours visible. Qu'on s'imagine l'intensité du sentiment religieux, le goût des pratiques, la crainte du surnaturel et des châtiments divins, on voit combien l'autorité épiscopale dut être respectée et obéie des populations.

Le clergé rural surtout était dans une rigoureuse dépendance. C'était de l'évêque que chaque curé tenait ses pouvoirs et son titre. En les recevant, le titulaire devait prêter un serment d'obéissance. Mais les canons avaient en outre réservé au chef du diocèse certaines attributions dans le gouvernement de la paroisse. Il devait d'abord veiller sur ses prêtres, s'enquérir de la pureté de leur foi ou de leurs mœurs, du genre de leur prédication. Et ce n'était là qu'une partie de ses droits. La haute surveillance du patrimoine ecclésiastique lui était confiée. Aucune aliénation, aucune concession en bénéfice ne pouvait se faire dans une paroisse sans son assentiment. Il s'occupait de l'entretien, de la restauration des églises, de leur mobilier, du luminaire. La répartition de la dîme était faite par ses soins. La *matricula* était soumise spécialement à sa surveillance; chaque année, il envoyait un de ses ministres contrôler les revenus de ce patrimoine des pauvres. Il devait enfin, avec l'aide des *missi*, dresser un inventaire (*imbreviare*) de tous les biens de la paroisse. Il n'était pas d'acte important de l'administration paroissiale auquel l'évêque ne prît part[1].

Quand on lit les Capitulaires, on est frappé du nombre, de la minutie des règlements qui rappellent et précisent ces pouvoirs de l'évêque sur les églises de paroisse. Charlemagne et Louis le Pieux cherchèrent ainsi à affermir, à tous les degrés de la hiérarchie, l'autorité et l'obéissance. L'Église elle-même n'avait pas failli à cette tâche. Elle avait armé l'épiscopat contre les écarts

1. Ces attributions sont rappelées dans divers documents. Voyez d'abord les capitulaires ecclésiastiques de Charlemagne. Boretius, p. 119, 136, 182, 232. — Conciles de Paris (829), I, c. 15, Aix (836), II, c. 4 et suiv. — Hincmar, *De officiis episcoporum* (Migne, t. CXXV, p. 1087).

possibles de ce presbytérat rural. Tous les ans, l'évêque était tenu de visiter son diocèse et d'inspecter les paroisses[1]. Tous les ans aussi, pendant le carême, les prêtres devaient se rendre à son synode. Nul ne pouvait se dérober à une convocation envoyée par l'archidiacre. Le comte pouvait se saisir des opposants et les conduire de force à l'assemblée en leur infligeant une amende de 60 sous d'or[2]. A ce synode, les recteurs des églises devaient rendre compte de leur ministère, de leur prédication, de l'administration du baptême, de la célébration du culte. Le synode fini, ils recevaient de l'évêque le chrême consacré. Ainsi, les clercs ruraux étaient sans cesse soumis à la surveillance de l'ordinaire, et les canons avaient fait si étroite cette dépendance que sa juridiction les suivait partout, hors de leur paroisse, hors du diocèse. Aucun prêtre ne devait quitter son *titulus* sans des lettres dimissoires, et l'absence même ne brisait pas les liens qui l'unissaient à son chef. Le prêtre pouvait renoncer à sa charge; il ne pouvait se soustraire au pouvoir épiscopal.

Soumis à l'autorité de son évêque, le prêtre rural dépendait encore des représentants directs du pouvoir diocésain, l'archidiacre et le doyen rural.

Les attributions des archidiacres étaient très étendues[3]. Nombreux étaient les cas où ils avaient à intervenir dans le gouvernement de la paroisse. Ils étaient tenus de parcourir, chaque année, leur district. Ils devaient y faire le relevé exact du nombre des *tituli* et des chapelles, y noter l'existence des oratoires privés, des églises fondées et ouvertes sans l'autorisation de l'ordinaire. En l'absence de l'évêque, ils étaient chargés d'installer les doyens. Surtout, on leur avait confié l'enquête sur les clercs qui se présentaient à l'ordination ou venaient s'établir dans leur *pagus*. En un mot, tout le recrutement du clergé rural se faisait sous leur surveillance. Comme l'évêque, ils prenaient part à l'administration des biens de la paroisse. Ils se rendaient compte de l'emploi des revenus affectés à l'entretien de l'église ou de la matricule. Ils veil-

1. *Concilium Arelatense* (813), c. 17.

2. *Capit. anni* 754-755, c. 3. Louis le Pieux admit pourtant que les prêtres éloignés n'envoyassent qu'un délégué, un par huit ou dix. Boretius, p. 278. Cette disposition entra dans le droit ecclésiastique.

3. Sur ces attributions des archidiacres, cf. Hincmar, *Capit. archidiaconis data* (Migne, t. CXXV, p. 799-804). — « Indiculum de archidiacono ad archidiaconum. » Zeumer, *Formulae*, p. 263. — *Capit. Walterii Aurelianensis*, 1-2.

laient enfin à la régularité du culte, à la correction des livres saints, des antiphonaires, à la réconciliation des pénitents. Mais ils n'exerçaient de pouvoir disciplinaire que sur les clercs d'ordre inférieur et les diacres[1]. Encore ne pouvaient-ils, sans l'assentiment de l'évêque, les retrancher de la communion.

Les fonctions des doyens ruraux étaient assez semblables à celles des archiprêtres de l'époque mérovingienne. Intermédiaires naturels entre l'évêque et les prêtres établis dans leur décanie, ils devaient leur transmettre les mandements ou les lettres, en assurer la publication dans chaque paroisse ou chapelle. Tous les ans, ils devaient réunir leur clergé. Ces conférences étaient consacrées à la prière et à l'étude, spécialement à la lecture et au commentaire de l'Écriture sainte. En réalité, le doyen était un surveillant établi par l'évêque dans un district peu étendu. Chaque prêtre devait lui rendre compte de sa vie, de son enseignement, de sa gestion, de l'état de son église, de ses œuvres, de son école. Il tenait un registre exact de tous les clercs attachés à une paroisse, à un *martyrium*, à un oratoire, et s'assurait de la validité de leurs pouvoirs[2].

Tout ce gouvernement reposait donc sur cette idée : assurer l'obéissance. Surveillé par cette hiérarchie savante et inflexible, le prêtre rural ne devait plus être qu'un des rouages de l'énorme machine ecclésiastique que l'évêque faisait mouvoir. Mais cette législation avait aussi créé des garanties. Elle avait reconnu des droits. La première force de ce clergé rural était d'être choisi par d'autres que par son chef. Le grand principe que l'Église avait reconnu, « l'élection, » était appliqué dans les paroisses. Elle en avait fait une conséquence et un privilège du patronat. Tout fondateur d'une église avait le droit de choisir le titulaire de cette église. Ainsi, une foule de monastères, de chapitres, de seigneurs présentaient les candidats aux cures qu'ils avaient dotées. Dans les paroisses libres, nous croyons que ce droit était exercé par les habitants. Voyez la charte de fondation de l'église de Baltarga. Les fidèles qui ont construit, doté l'église, présentent eux-mêmes à l'évêque le recteur qu'ils ont choisi[3]. Dans ses *Capitula* adressés aux archidiacres du diocèse de Reims, Hincmar écrit :

1. Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, p. 31, 32.
2. Hincmar, *Capit. decanis data* (Migne, t. CXXV, p. 777-779). — *Capit. presbyteris data*, id., p. 777.
3. *Marca hispanica*, p. 825.

« Si je suis éloigné, instituez provisoirement le doyen qui a été « choisi, jusqu'à ce que ce choix soit venu à ma connaissance et « qu'il soit confirmé ou changé par ma décision. » Ces textes indiquent bien que l'évêque ne nommait pas. Il se bornait à conférer l'ordination et les pouvoirs au candidat de la communauté[1].

Nous trouvons dans ces documents les termes *eligere*, *electus*. Prenons garde pourtant de nous imaginer ce choix populaire comme nos élections modernes. L'*electio* des paroisses devait ressembler assez fidèlement à celle de la cité épiscopale. Il n'y faut chercher ni scrutin, ni vote régulier, ni majorité exprimée par des suffrages. A en juger par une formule qui se rapporte à une église en patronat[2], les habitants devaient avertir l'archidiacre de la vacance et lui demander la permission de se réunir. L'*electio* se faisait sans doute dans une assemblée composée des villageois, du clergé de la paroisse et sous la présidence de l'archidiacre ou du doyen. L'accord devait être facile. Nous avons vu que chaque paroisse un peu importante avait son collège de clercs, de diacres et de prêtres. Et l'usage s'était maintenu de choisir dans ce clergé rural celui qui devait le gouverner.

L'élection pouvait porter sur un prêtre. Dans les doyennés, celui-ci était installé par l'archidiacre[3]. Souvent aussi, un simple clerc pouvait être choisi. L'élu devait être alors conduit à l'évêque pour recevoir de ses mains l'ordination presbytérale et l'investiture ecclésiastique. La cérémonie était publique[4], et les délégués de la paroisse vacante y pouvaient être convoqués. Le candidat était conduit par l'archidiacre à l'évêque. Celui-ci l'examinait avec soin sur sa vie, ses mœurs, sa science[5]. Puis, l'évêque, s'adressant au peuple, lui demandait son témoignage et son assen-

1. Migne, t. CXXV, p. 803 : « Si ego in longinquo sum, decanum illum qui electus est interim constituite, donec ad meam notitiam electio illa referatur, et mea constitutione aut confirmetur aut immutetur. »

2. Zeumer, *Formulae*, p. 261 : « Indiculum ad archidiaconum, » dans le recueil des *Formulae salicae Merkelianae*. — Cf. *id.*, *ibid.*, une autre formule d'un abbé à un archidiacre (n° 54).

3. On peut en juger par le diplôme que l'archidiacre remet à l'archiprêtre dans les formules mérovingiennes. Zeumer, p. 170.

4. Sur la publicité de l'ordination, cf. Hincmar : « Adversus Hincmarum Laudunensem libellus » (Migne, t. CXXVI, p. 563). — *Admonitio generalis* (789), c. 2. — *Capit. missorum* (802), c. 1.

5. Nous avons conservé quelques formules et quelques règles relatives à cet examen. Capitulaires (Boretius, p. 109, 234). Les prêtres devaient savoir le Symbole, les Canons, le Pénitentiel, la Liturgie et pouvoir lire et commenter les Évangiles et les homélies des Pères.

timent. Le peuple répondait : « Il est digne. » Le clerc était ordonné suivant les formules liturgiques et, la messe terminée, recevait un *libellus* mentionnant l'ordination et le titre qu'il avait reçu[1].

Si respectable pourtant que dût être le *consensus* populaire, l'Église n'avait pas entendu désarmer la hiérarchie contre les mauvais choix. Elle avait cherché, par de sages mesures, à exclure les incapables ou les indignes. Aucun clerc ne pouvait arriver à la prêtrise avant trente ans, au diaconat avant vingt ans[2]. Il était interdit aux évêques d'ordonner les illettrés. Quant aux indigents, ils n'étaient pas exclus du sacerdoce, mais, une fois promus au diaconat ou à la prêtrise, ils ne pouvaient se rendre acquéreurs de biens fonciers pour leur compte et en leur nom[3]. La hiérarchie ne s'était pas montrée plus favorable à l'ordination des serfs. Elle avait depuis longtemps réclamé leur affranchissement préalable. Mais les seigneurs se souciaient peu de cette règle. Ils confiaient volontiers à leurs serfs la direction de leurs églises ou ne se faisaient pas faute de faire rentrer dans la servitude les clercs promus au sacerdoce au détriment de leurs droits. La législation civile intervint. Un capitulaire de 818 régla à l'avenir les conditions de validité requises pour l'ordination des serfs, en conciliant les droits de l'Église, des maîtres et, dans une certaine mesure, ceux des serfs ordonnés de bonne foi[4].

Une autre garantie reconnue à ce clergé rural était l'inamovi-

1. L'acquisition d'une paroisse pouvait se faire aussi par la prescription trentenaire. *Capit. a sacerdotibus proposita*, c. 17 : « Ut qui... parrochiam per triginta annos sine alicuius interpellatione tenuerit, jure perpetuo possideat. » Nous croyons que ce texte doit s'appliquer au prêtre non régulièrement investi.

2. Synodus Franconofortensis (794), c. 49. — *Capit. missorum* (802), c. 26. — *Capit. Ecclesiasticum* (818), c. 6.

3. *Admonitio generalis* (789), c. 21, 22. — Hincmar, *Litterae datae Hedenulfo* (Migne, t. CXXVI, p. 273).

4. Cf. Boretius, p. 276. En voici le dispositif : 1° l'ordination des serfs fugitifs ou convaincus de fausse déclaration sur leur état est nulle ; 2° quant aux serfs établis à la suite de leurs parents, hors de leur province d'origine, et ordonnés de bonne foi, ils seront rendus à leurs maîtres, si leurs maîtres les réclament ; sinon, ils garderont leur office ; 3° l'évêque pourra, s'il le juge bon, ordonner des serfs ecclésiastiques, mais ils devront être affranchis devant l'autel ; 4° le maître gardera toujours le droit de retenir le pécule du serf élevé à la cléricature. Ceux qui sont ordonnés sans pécule seront soumis aux règles qui s'appliquent aux clercs indigents. — Cf. dans les *Formulae imperiales* (Zeumer, p. 311) une formule d'affranchissement d'un serf ecclésiastique, *ad ordines*. Le cas devait être assez fréquent.

bilité du titre. L'Église avait d'abord interdit toute translation de paroisse à paroisse, sauf une grave nécessité. Un prêtre était pour la vie uni à ses fidèles[1]. Mais cette union, nul ne pouvait la rompre sans des formes prescrites par les canons. Le patron d'une église en pouvait bien choisir le titulaire; il ne pouvait lui ôter sa charge. L'évêque lui-même n'avait pas le droit de le déposer sans un jugement régulier. Le clerc coupable devait être jugé publiquement. La législation avait établi toute une procédure pour laisser le moins de prises possible à l'arbitraire. Elle exigeait une enquête, la comparution des accusateurs, des témoins, une discussion contradictoire. Elle avait énuméré les cas de déposition. Elle remettait le jugement au synode épiscopal. Ainsi, l'évêque ne pouvait frapper sans explications et sans motifs un clerc même prévaricateur. Et ce dernier avait encore le droit de faire appel de la sentence au synode métropolitain et au pape. Cette législation pénale était faite pour empêcher qu'un clerc fût dépossédé sans jugement[2].

Ainsi, par ces mesures, l'Église avait pensé établir l'ordre dans les institutions comme dans les consciences. Toutes ces règles protectrices étaient destinées à assurer à son gouvernement ce qui est le plus nécessaire aux gouvernements : l'unité de direction, l'obéissance de tous et la justice pour tous. A maintes reprises, dans ses conciles, dans ses lois, dans ses écrits, elle avait tracé l'idéal du prêtre. Elle l'avait voulu libre. Elle lui avait interdit de devenir l'homme d'un grand, d'entrer dans le vasselage : et elle avait interdit aux grands d'entraver sa mission, d'usurper son domaine, d'attenter à sa liberté. Elle l'avait voulu instruit et pur. Bien des efforts avaient été faits pour donner à ce clergé rural la science aussi nécessaire que la vertu. Elle avait

1. Les translations de paroisse à paroisse étaient interdites, sauf dans certains cas de force majeure. Capitulaires (802), c. 13 : devotus usque ad vitae permaneat exitum (Boretius, p. 107).

2. Cf. Hincmar : « De judiciis et appellationibus episcoporum et presbyterorum. » — « De presbyteris criminosis. » Migne, t. CXXVI, p. 231 et suiv.; — t. CXXV, p. 1108 et suiv. Les cas de déposition sont : 1° le refus de comparaître à une citation légale; 2° la comparution du prêtre devant un tribunal séculier; 3° le flagrant délit; 4° le vol des biens ecclésiastiques ou tout attentat violent à la propriété; 5° l'infamie notoire. — Le capitulaire de 769, c. 14, 15, avait édicté la déposition pour refus d'obéissance aux canons ou aux décrétales, pour refus d'administrer les sacrements. Un capitulaire d'Aix (809), c. 21, punit de la même peine la vente du saint-chrême, son emploi à des usages profanes. Hincmar ne paraît pas avoir maintenu ces dispositions.

exigé de lui la connaissance des canons, des Écritures, du chant. Elle avait créé à son usage des conférences, confié à ses soins les écoles publiques, appelé son dévouement sur toutes les misères qui grandissaient.

Mais ces mesures étaient déjà vaines. Un des traits de cette société est que les mœurs y sont plus fortes que les lois et que la façade des institutions cache mal l'anarchie intérieure qui les menace. Les abus se défendaient contre le droit, et ils finirent par rester maîtres. Nous ne voyons pas assurément que ce clergé fut pire que beaucoup d'autres ; mais il n'était plus celui des origines. Des sentiments moins nobles avaient étouffé le désir de conquérir les âmes. Malgré les canons, la surveillance de leurs chefs, beaucoup de ces prêtres ruraux aspiraient à l'indépendance. Ils quittaient leur paroisse, erraient dans les diocèses sans vouloir être attachés à aucun titre. D'autres, par ambition, par pauvreté, pour avancer ou pour vivre, se mettaient à la remorque des grands. Ils se recommandaient, obtenaient un bénéfice et désertaient leur cure pour la chapelle du château. Ceux même qui gardaient leur église devenaient les hommes du seigneur local, ses intendants, les gérants de ses domaines. Déjà le clergé rural entrait dans la féodalité.

Le grand mal dont souffrait cette société, l'absence de sécurité, poussait l'Église comme le peuple dans les bras du séniorat. Les évêques se recommandaient au roi, les prêtres ruraux aux grands. Nous verrons ailleurs comment ces règles du patronage et de la fidélité s'appliquèrent dans l'Église et devinrent la forme de l'obéissance. Elles brisèrent les liens réguliers de la hiérarchie et la belle ordonnance de l'œuvre législative des conciles carolingiens. Elles mirent enfin le clergé rural sous la dépendance des seigneurs.

II. — Le patrimoine ecclésiastique.

Comme l'église épiscopale, comme le monastère, l'église rurale avait son patrimoine, *dotalicium*. Ce patrimoine se composait de biens-fonds, des dîmes, des offrandes, des droits divers payés par les paroissiens. Nous devons voir quelle était sa valeur et par quelles règles il était administré.

Le domaine. — La paroisse devait avoir un patrimoine territorial. Dans l'acte même de sa fondation, l'église rurale recevait en

dot des terres et des serfs. Cette dot était fixée par la loi. La législation carolingienne avait établi en principe que chaque église possédât au moins « un manse de douze bonniers, une *curtis* et « quatre esclaves. » Cette disposition du capitulaire de 818 entra dans le droit ecclésiastique. Elle est renouvelée à plusieurs reprises pendant le IXe siècle[1]. Elle marque un minimum. Mais il était rare qu'une paroisse n'eût dans son domaine que le *mansus* légal et que ce manse ne comptât que douze bonniers. L'Église avait de bonne heure promulgué certaines règles qui contribuaient beaucoup à étendre son patrimoine. C'est ainsi qu'elle exigeait des prêtres nommés à un *titulus* l'apport d'une dot. Cette règle n'était pas toujours observée, et elle ne pouvait l'être, mais, dans bien des cas, une partie du patrimoine ecclésiastique fut constituée par les dons des prêtres ou des clercs. Surtout, sa formation fut l'œuvre anonyme des fidèles. Nous avons conservé le souvenir des donations qui furent faites aux évêchés ou aux monastères. Aussi nombreuses furent assurément les libéralités faites aux paroisses. Chaque habitant tenait à cœur de marquer sa dévotion par quelque générosité. Venait-il à faire entrer son fils dans les ordres, à partir pour l'armée, à obtenir quelque grâce, il offrait son champ et sa vigne. Était-il en danger de mort, il croyait racheter ses fautes en se dépouillant : il mettait le saint sur son testament[2]. Les croyances étaient plus fortes que l'intérêt matériel. Elles eurent leur influence économique; c'est par elles que ce grand patrimoine de l'Église s'est constitué. Et ces donations étaient très diverses, depuis le simple arpent de terre jusqu'au manse. Or, ce patrimoine était inaliénable : il grandissait toujours, mais il était très rare que l'Église le cédât à d'autres mains.

Le nombre de ces traditions fut même assez grand pour que la royauté y vît un danger social. En principe, la loi civile avait reconnu la liberté entière des donations. Mais les rois ne tardèrent pas à en voir le péril. Souvent, celles-ci étaient faites en fraude de leurs droits. L'homme libre donnait sa terre pour échapper au ser-

1. *Capit.* 818, c. 10 (Boretius, p. 277). Cf. édit. de Pitres (864), c. 2. — *Capit. missis datum* (865), c. 11. — Pitres (868), c. 9.

2. Exemples de donations aux paroisses. *Cart. de Brioude*, p. 185. — *H. L.*, t. V, p. 165. — *Marca hispanica*, p. 824. — Lacomblet, nos 4, 5. — *Cart. de Cluny*, p. 119, 148. — La loi civile avait favorisé ces donations. Cf. *Capit. legibus addit.* (803), c. 6 : « Qui res suas pro anima sua ad casam Dei tradere voluerit traditionem faciat coram testibus legitimis et quae hactenus in hoste factae sunt traditiones, de quibus nulla est questio stabilis permaneant. »

vice militaire, à l'impôt. Ou bien, les tenanciers établis sur les *villae* du roi ou des grands vendaient leur lot à l'église locale ou au prêtre, se réservant leur habitation seule. Ce système, à la longue, n'eût-il pas risqué de tarir les sources de l'impôt ou de briser l'unité de culture, l'organisme économique ? Les Carolingiens le pensèrent. Un capitulaire de 818 interdit le don des *terrae censales* sans autorisation spéciale : encore, l'église autorisée à acquérir dut-elle payer le *tributum* aux lieu et place du concédant[1]. Charles le Chauve étendit cette défense. En 865, il décida que toutes les terres données ou recommandées à une église par un « infidèle, » et pour éviter la confiscation, seraient réunies au fisc[2]. Le célèbre capitulaire de Pitres protégea aussi bien le droit du seigneur que celui du roi contre les aliénations faites par leurs tenanciers. Il les frappa de nullité, obligea les prêtres ruraux à restitution. Ainsi les rois essayaient de défendre à la fois la petite propriété et le grand domaine, l'intérêt du fisc et celui du seigneur. Là encore se retrouve la même politique : maintenir l'unité dans la *villa*. Mais ces réserves ne suffirent pas à défendre la propriété individuelle. Et il est probable qu'en raison même des désordres du temps, l'Église eût bientôt mis la main sur la plus grande partie du sol, si elle-même n'avait été victime de violences et de convoitises qu'elle était impuissante à réprimer.

Chaque église devait avoir un inventaire de ses biens-fonds, *praeceptum*. Nous pouvons nous faire, par les Polyptyques et les chartes, quelque idée de cette propriété foncière. L'église de Vic, en Bourgogne, possède huit manses et une petite forêt[3]. Les trois églises de la *villa Sarazagus* détiennent cinq, douze et quinze manses[4]. L'église de Belmont-en-Quercy a sept manses[5]. Des églises de Saint-Bertin, Quelmes possède douze bonniers, Coyecques dix-huit, Gisnes douze[6].

1. *Capit. per se scribenda* (818) (Boretius, p. 287) : « Quicumque terram tributariam... vel ad ecclesiam vel cuilibet alteri tradiderit, is qui eam susciperit, tributum quod inde solvebatur omnimodo ad partem nostram persolvat ; » sauf une charte d'immunité.

2. Pitres, 864, c. 30. *Capit. missis data* (865), c. 5, c. 6. Il faut remarquer que cette disposition s'applique aussi aux biens des monastères. On sait combien les rois avaient intérêt à les défendre.

3. Bulliot, *loc. cit.*, t. II, p. 12.

4. *Cart. de Brioude*, p. 292.

5. *Cart. de Beaulieu*, p. 83. Cf. d'autres exemples, p. 95, 97, 242. L'église de Camps a sept manses vêtus, celle de Lapleau trois.

6. *Cart. de Saint-Bertin*, p. 97 et suiv.

Voyez les églises de Saint-Germain-des-Prés[1].

Palaiseau a deux églises; la première détient vingt-un bonniers et deux ansanges de terre, six arpents de prés, sept de vigne; la seconde, celle de Gif, six bonniers et demi de terre, cinq arpents de prés, cinq de vigne, un bonnier de bois et sept hôtes.

Épinay-d'Orge : un manse, comprenant quatre bonniers de terre, sept arpents et demi de vigne, trois de prés.

Villemeux : vingt-quatre bonniers de terre, un arpent de vigne, quatre de prés, un bonnier de pâture et en plus six manses.

Le Bouley : vingt bonniers de terre, trois de pâturage, six hôtes.

La Celle-les-Bordes : vingt-deux bonniers de terre, quatre arpents de vigne, un arpent trois quarts de pré.

Villeneuve-Saint-George : vingt-sept bonniers de terre arable, dix-sept arpents de vigne, vingt-cinq de prés.

On voit par ces chiffres combien la dotation de ces églises rurales était souvent considérable et combien aussi leur domaine pouvait varier.

L'organisation de ce domaine ne différait guère de l'organisation de la *villa*. Celle-ci était divisée en parties distinctes : le *mansus indominicatus*, les tenures, les *communia*. Nous retrouvons ces divisions dans les biens-fonds de la paroisse. Toute une partie d'abord était réservée au prêtre. C'était l'ensemble des bâtiments où il se logeait, où il logeait sa récolte : le presbytère, la grange, l'écurie, puis le jardin et les terres cultivées directement et à son profit, soit par les *mancipia*, soit par les hôtes. Une autre partie est divisée en tenures, *mansus* ou *hospitia*, cultivées par des tenanciers : hôtes, colons ou serfs. Ces tenanciers devaient d'abord des journées pour la culture des terres presbytérales. Sur leur lot, ils payaient également des redevances en argent ou en nature. Ceux de l'église d'Aunay doivent à l'église et au prêtre un jour de travail par semaine, un poulet et des œufs; ceux de Souzy, six deniers[2]; mais, ces parts faites, le produit de leur travail était à eux. Quant à leur condition, elle dut être très variable. Les terres paroissiales des églises du Polyp-

1. *Polyptyque*, p. 7, 8, 66, 99, 100, etc.

2. *Polyptyque*, p. 144 : « Hospites duo qui faciunt diem unum in unaquaque ebdomada et solvunt... pullum unum cum ovis. » P. 153 : « Hospitia v..., praeter unum qui solvit ad ipsam ecclesiam denarios sex. »

tyque sont cultivées surtout par des hôtes de condition libre, mais nous ne pouvons dire si ce système fut en usage partout.

A ces tenures s'ajoutaient enfin les pâquis ou les bois destinés à l'élevage des porcs, des chevaux, du gros bétail. On voit que ce domaine ecclésiastique était cultivé suivant les mêmes règles que la *villa*.

Comme dans la *villa*, il pouvait se faire qu'une portion fût concédée en précaire ou en bénéfice. Nous avons quelques exemples de ces concessions. Les bénéficiers devaient payer un cens annuel à l'église. A Saint-Germain-de-Tramayes, à Souzy, le cens est de huit *solidi*. Ce genre d'aliénation des terres paroissiales devint même très fréquent au xe siècle[1]. Quelques actes de ce temps nous mentionnent des donations faites aux églises rurales avec réserve d'usufruit ou une clause de précaire. Les détenteurs s'engagent à payer un cens, leur vie durant, mais ils jouissent de leur champ ou de leur vigne, et le sol fait retour à l'église après leur mort. Ainsi, soit sur l'initiative des curés, soit par la volonté même des donataires, un certain nombre de biens-fonds dépendant des paroisses furent de bonne heure aliénés sous une forme conditionnelle. Nous retrouvons là encore dans les paroisses les mêmes usages qui nous sont signalés sur la terre des abbayes, des évêchés, des rois ou des seigneurs.

Cette distinction entre la part du prêtre, les tenures, les bénéfices aura son importance. Nous la verrons s'accuser surtout dans les églises constituées en patronat.

La dîme. — A ce domaine foncier s'ajoutaient les produits de la dîme. Rendue obligatoire par les capitulaires et les canons, elle devait être payée à chaque église paroissiale par les habitants de la paroisse. Chaque district ecclésiastique devint ainsi un district financier qui dut être délimité avec précision[2] et qui le fut en effet dans les *libelli dotis* des églises. Dans ce district, toutes les terres, quel que fût le maître qui les possédât, furent soumises au même tribut. Cette règle était absolue. Le capitulaire de Salz[3] déclare que tout propriétaire qui bâtit une église sur son domaine n'en doit pas moins la dîme à l'église paroissiale; que

1. *Cart. de Mâcon*, p. 238. — *Polyptyque*, p. 153 : « Habet ad ipsam ecclesiam de beneficio mansum I qui solvit de argento solidos VIII. »

2. *Capit. anni* 811-813, c. 10. Boretius, p. 178. Charlemagne fit-il faire, à ce sujet, un cadastre des territoires paroissiaux? Nous l'ignorons.

3. *Capit. de Salz*, c. 2, 3.

les évêques ou abbés qui possèdent des terres dans les paroisses sont également tenus de cet impôt, de même les bénéficiers des terres ecclésiastiques. A cette loi, le capitulaire *de Villis* semble faire une exception. Il réserve à l'église du fisc la dîme levée sur les terres du fisc, sauf dans les localités où l'usage en avait réglé l'emploi ; mais il faut remarquer que la plupart de ces domaines formaient déjà des paroisses. La réserve introduite dans la loi s'appliqua naturellement aux parcelles ou aux *villae* mêmes du roi qui restèrent enclavées dans une paroisse anciennement établie.

La création des paroisses nouvelles donnait lieu à une répartition nouvelle des dîmes. Cette répartition, l'évêque seul pouvait la faire. En consacrant l'église, il devait, nous l'avons dit, énumérer avec soin les domaines soumis à la redevance. Il y était tenu par la loi civile (capit. 811-813), et nous voyons par les chartes de fondation que cette règle fut observée. On pensait éviter ainsi toute contestation entre les paroisses et les mettre à l'abri des usurpations ou des fraudes.

Le principe formulé par le droit était donc que chaque paroisse eût sa dîme. La dîme est, à l'origine, une redevance paroissiale. Aussi, le recteur de l'église était-il chargé de la percevoir. Il tenait un registre de ceux qui y étaient soumis et devait la faire rentrer à l'époque fixée par la coutume[1]. Toute résistance, tout refus des paroissiens exposaient à une sanction pénale. Si un avertissement du prêtre ne suffisait pas, le réfractaire était soumis à une amende, excommunié, et le comte ou le vicaire devait le contraindre à payer son dû[2]. Les plaintes nombreuses des conciles du IXe siècle nous montrent que ces pénalités étaient souvent sans résultats. Propriétaires ou colons ne se résignaient pas facilement à une redevance qui leur enlevait le dixième des produits de la récolte. Alors, comme à la fin de l'ancien régime, la dîme ne paraît pas avoir été très populaire dans les campagnes, et, pour en assurer le paiement, la législation ecclésiastique ou civile dut constamment intervenir.

Cette redevance affectait la terre, non la personne. La dîme

1. « *Breviarium missorum aquitanicum*, » 789, c. 11. *Capit. anni* 802, c. 7 (Boretius, p. 106).

2. Un capitulaire (787-814) nous donne le tarif des amendes imposées : six solidi, puis, en cas de nouveau refus ou de récidive, six solidi et en sus le bannus royal, enfin l'excommunication (Boretius, p. 186).

était due par toute propriété rurale enclavée dans la paroisse[1]. Nous avons vu que les terres des évêchés, des monastères, des chapitres y étaient soumises comme celles des particuliers et même du roi. Les bénéficiers, les usufruitiers du domaine paroissial ou de tout autre bien ecclésiastique y étaient également tenus, et le paiement de la dîme s'ajoutait à la redevance qu'ils payaient à l'église pour la jouissance de sa terre. Nous voyons des femmes, des Juifs[2] astreints à payer la dîme, en raison même des champs, prés, vignes qu'ils possèdent. La loi ne tenait pas compte de la condition des personnes ni même du mode de possession du sol.

Nous savons moins comment le propriétaire s'acquittait envers l'église. Ceux qui ne possédaient qu'un petit lot qu'ils cultivaient eux-mêmes ou faisaient cultiver par quelques serfs la payaient sans doute directement. Dans le grand domaine, il dut en être un peu différemment. Chaque colon ou chaque hôte acquittait la dîme sur les produits de sa tenure, le maître sur les produits du manse seigneurial, sa maison et son *curtil*[3]. Mais, quel que fût le mode de perception, la dîme était générale. L'église la percevait sur toute terre et sur toute sorte de produits : sur les récoltes, les céréales, le vin, le foin, sur le croît du bétail, etc...

Elle avait imposé aussi les produits du travail industriel[4]. Déjà, du temps de Théodulfe, chaque artisan était tenu de donner à l'église une part des objets qu'il fabriquait et mettait en vente. Cette disposition permet de croire que l'église percevait la dîme sur les gynécées et les ateliers attachés au manse seigneurial. La même règle est formulée au concile de Trosly en 909, qui ajoute à cette dîme celle de la fabrication des armes[5]. L'impôt était bien devenu un impôt d'un dixième sur la production du sol ou le travail de l'homme.

Ainsi prélevée, la dîme devait être portée à la grange presbytérale et remise entre les mains du prêtre. Celui-ci la divisait

1. *Capit. anni* (802), c. 6 : « Ut unusquisque sacerdos cunctos sibi pertinentes erudiat, ut sciant qualiter decimas totius facultatis ecclesiis divinis debite offerant. »

2. *H. L.*, t. V, p. 105.

3. Boretius, p. 336, fragment d'un capitulaire mutilé, c. 8.

4. *Concil. Arelalense* (813), c. 9. *Capit. anni* (818), c. 5 (Boretius, p. 287). *Capit. Theodulfi*, c. 35 (Migne, t. CV, p. 202).

5. *Concil. Trosleianum*, c. 6. Labbe, t. IX, p. 538 : « De militia, de negotio, de artificio, de lanarum tonsione. »

devant témoins en quatre parts, pour son entretien, pour l'église, la matricule, l'évêque. Le partage était soumis au contrôle de l'archidiacre, qui devait veiller à ce que chacune de ces parts reçût sa destination[1].

Il ne semble pas que le prêtre ait pu autoriser les paroissiens à convertir leur dîme en une somme d'argent équivalente. Mais peut-être pouvait-il vendre la part qui était affectée à l'entretien de l'église. Il est difficile de penser qu'il ait pu en tirer parti autrement.

Nous ne pouvons savoir ce que rapportait la dîme à une église. Une telle évaluation est impossible. Mais le produit dut être considérable et la dîme semble avoir fourni le revenu le plus abondant des églises rurales. Aussi, de bonne heure, la législation fut-elle impuissante à maintenir aux paroisses la propriété de leurs dîmes. L'usage s'établit d'abord de concéder à des succursales ou à des chapelles une part des dîmes paroissiales. Les abbayes prétendirent également se réserver les dîmes de leurs terres. Enfin les grands, sur leurs domaines, les détournèrent à leur profit. Dès le IXe siècle, les dîmes sont usurpées par les seigneurs, cédées, vendues, inféodées aussi bien dans leurs paroisses que dans les paroisses libres. Nous verrons se transformer ainsi le caractère primitif de la dîme. Elle devient une redevance seigneuriale, elle cesse d'être le tribut offert par les habitants à leur église et à leur saint.

Oblations. — Nous avons moins de renseignements sur les oblations faites par les fidèles. Elles étaient de deux sortes. Les unes étaient faites à la messe solennelle et portées à l'autel pendant l'introït ou avant la lecture de l'évangile ; les fidèles présentaient au prêtre, suivant une coutume ancienne, du vin, du pain, des cierges. On appelait cette offrande les *eulogiae*[2]. Mais sous ce nom d'*oblationes,* la langue du temps désignait encore les cadeaux faits à l'église en échange d'une faveur obtenue, à la suite d'un vœu, comme rachat d'une faute. Parfois, les parents ou les héritiers d'un mort offraient à l'église, le jour des obsèques, un présent pour les pauvres ou l'entretien du luminaire[3]. On commençait

1. Le partage en quatre parts semble n'avoir pas toujours été observé, au moins avant le IXe siècle. Un capit. de 802 (Boretius, p. 106) divise la dîme en trois portions, celle de l'évêque, des pauvres, du prêtre.

2. Hincmar, *Capit. presbyteris data*, p. 777. — *Cart. de Saint-Chaffre*, p. 40.

3. « Synodus Franconofurtensis, » c. 48 : « De oblationibus quae in ecclesia vel in usus pauperum conferuntur. »

également à donner les prémices de la récolte pour obtenir une heureuse maturité.

Ces offrandes étaient très diverses. Elles consistaient surtout en pain, en vin, en huile, en fruits ; parfois, on donnait à l'église des animaux, de la cire, des lampes, etc. Les dons en argent sont moins fréquents, ce qui s'explique par la rareté du numéraire.

Les cens. — Au IXe siècle, on désignait sous ce nom les redevances en argent payées par les colons ou tenanciers, les bénéficiers, précaristes ou usufruitiers du domaine paroissial. Mais il faut y ajouter les sommes exigées par le prêtre pour l'accomplissement de certains actes religieux ou civils.

Ce sont d'abord l'administration des sacrements, le baptême, la sépulture et surtout la messe pour les défunts qui sont taxés par le prêtre[1]. L'Église luttait en vain pour maintenir le principe de la gratuité. Hincmar rappelle dans les lettres canoniques données aux nouveaux évêques qu'ils ne doivent pas permettre à leurs prêtres de tirer profit du baptême, des choses saintes, de la sépulture[2]; mais cette règle restait morte. Les faits économiques étaient plus forts que le droit. Les prêtres de paroisse, dépouillés souvent par les exactions mêmes de leurs supérieurs et par les usurpations des grands, privés des dîmes ou des revenus de leur domaine, tenus de payer à leur évêque des droits énormes, étaient obligés de tirer parti à leur tour de leur ministère spirituel. Ils vivaient du sacerdoce, sans qu'à l'origine ces usages aient blessé la conscience des populations. Les fidèles, depuis longtemps, aimaient à offrir quelque souvenir à leur église au moment des fiançailles, des funérailles ou à la suite d'une pénitence. Ces dons volontaires se transformèrent peu à peu en un véritable impôt. A l'époque féodale, la vente des sacrements fut un des revenus réguliers des paroisses.

Un droit plus légitime fut perçu par les prêtres ruraux pour la rédaction des actes. La plupart des chartes de donation, de vente étaient alors écrites dans l'*atrium* des églises, en présence des témoins, par le *rector* de la paroisse[3]. Il profita assurément des droits de rédaction ou de sceau. Un capitulaire de 818 nous signale encore quelques ressources de nos églises[4]. Quand un

1. Sur la vente des sacrements, cf. *Capitula ann.* 802, c. 12 (Boretius, p. 106).
2. Hincmar, *Litterae canonicae Hedenulfo datae* (Migne, t. CXXVI, p. 273).
3. *Cart. de Cluny*, p. 120, 187 et suiv.
4. Boretius, p. 281, c. 1, 2.

meurtre était commis dans le sanctuaire, le meurtrier, en cas de légitime défense, devait payer à l'église un wehrgeld de 600 *solidi*. Le wehrgeld était payé par le maître si le meurtrier était un esclave. Les coups contre un prêtre, suivis d'effusion de sang, étaient également punis d'une composition dont le prêtre touchait deux tiers, l'autre tiers restant à son église. Si le coupable était insolvable, il devait se livrer lui-même; mais il n'est pas probable que ces revenus aient été très sûrs et encore moins, dans l'anarchie des temps, qu'ils aient pu être régulièrement perçus.

Tout ce patrimoine ecclésiastique devait donc assurer à chaque église rurale une dotation souvent riche, au moins convenable. Nous avons vu comment ce patrimoine était administré. Le prêtre seul en avait la gestion, sans l'assistance d'un conseil élu par les habitants ou choisi par l'évêque, mais il restait soumis à la surveillance de l'évêque et à celle de l'archidiacre[1]. Ce dernier surtout devait faire un inventaire exact des biens et des revenus, en surveiller l'emploi. Ce n'était pas là chose facile. Ces revenus étaient très divers et ils ne paraissent pas avoir été dépensés de la même façon. Agobard rappelle cette règle du droit : « Les « saints canons ont établi les prescriptions pour l'usage des reve- « nus des églises, l'entretien des pauvres, l'entretien des clercs, « l'entretien de l'église, l'entretien de l'évêque[2]. » Les canons nous parlent aussi, à plusieurs reprises, d'un partage entre l'évêque, le curé, l'église et les pauvres. Mais nous devons nous demander si dans ce partage étaient compris tous les revenus de l'église, produits directs de la culture, redevances des tenanciers ou des serfs, cens des bénéficiers, dîmes, offrandes, prémices, dons des fidèles, etc.

Il faut distinguer d'abord les revenus fonciers, directs, du domaine paroissial. Quelques-uns avaient reçu de leurs donateurs mêmes une affectation spéciale. C'est ainsi que des terres, vignes ou prés étaient donnés pour l'entretien du « luminaire. » Ces clauses ne sont pas rares dans les donations. Ailleurs, la donation était faite pour l'entretien du prêtre ou de la matricule. Il y avait ainsi toute une portion du domaine dont le prêtre ne pouvait disposer. Mais, en dehors de toute clause spé-

1. Hincmar, *De officiis episcoporum* (Migne, t. CXXV, p. 1087). — *Capit. archidiaconibus data*, id., p. 802.

2. Agobard, *De dispensatione rerum ecclesiasticarum* (Migne, t. CIV, p. 240). Nous ne parlons ici, bien entendu, que des paroisses libres.

ciale, il semble que les revenus fonciers, aussi bien que les cens des colons et des hôtes, aient été réservés au prêtre et laissés à sa libre disposition [1].

Au curé appartenaient également les cens des bénéficiers, les droits pour la rédaction des actes, les sacrements, la sépulture, enfin les prémices. Le seul partage qui leur fût imposé était celui des offrandes et de la dîme.

Sa part était donc considérable. Toutefois, c'était sur cette part sans doute qu'il devait payer les droits assez élevés que lui réclamait son évêque, notamment le *synodaticum*, les *paratae* exigées au moment des tournées pastorales. Sur cette part encore, il devait secourir les pèlerins, les mendiants, entretenir les clercs qui vivaient en communauté; car nous ne voyons pas qu'il y ait eu de distinction entre les revenus du curé et ceux des desservants. Et la loi civile ou canonique avait encore limité son droit de disposition. Nous avons vu qu'il lui était interdit d'acheter une terre à son compte avec les deniers de son église. Un capitulaire de 818 établit en plus que les donations faites aux « petites églises » seraient divisées en deux parts, celle des clercs et celle des pauvres [2]. Mais il ne semble pas que cette règle ait été maintenue.

Quelque grandes que fussent ces ressources, dès le IXe siècle, elles paraissaient pourtant insuffisantes. Les textes du temps nous parlent d'églises ruinées, de prêtres abandonnant leur paroisse, ne pouvant plus y vivre. C'est que d'autres faits commençaient à intervenir, qui troublaient profondément le régime économique des paroisses.

Ces églises avaient des charges, l'impôt d'abord, car toutes n'en étaient pas affranchies. Seules, les églises dépendant d'un évêché ou d'une abbaye dotée de l'immunité avaient réussi à s'y soustraire, mais nous ne voyons pas que ce privilège se soit étendu aux églises libres des *vici* ou des *villae*, ni aux églises placées sur la terre des grands [3]. Plus que l'impôt encore, les exactions des évêques, des archidiacres, des doyens, les usurpa-

1. Cela ressort de la formule de 808 (Zeumer, p. 217). La dotation de l'église est faite : « Ad ipsam luminariam praevidendam vel unde presbyter... vivere debeat. »

2. *Capit. de* 818, c. 4.

3. Sur les paroisses épiscopales ou abbatiales qui jouissent de l'immunité, cf. les diplômes de Louis le Pieux pour Langres, Autun, etc. (*H. F.*, t. VI, p. 370, 391).

tions des laïques, le refus de payer la dîme étaient pour beaucoup d'églises une cause de ruine. Retenons ces faits. Ils nous aideront à comprendre pourquoi, malgré leur richesse et peut-être à cause de leur richesse, un grand nombre de ces paroisses libres ont disparu, comment elles sont entrées dans le domaine d'un grand, comment s'est transformé sur elles le pouvoir épiscopal, pour quelles raisons enfin elles ont perdu leur liberté.

III. — Les institutions de la paroisse.

Ainsi organisée, la paroisse n'était pas seulement un centre religieux. Si elle avait un culte, elle avait aussi des institutions d'enseignement ou de bienfaisance. Elle était faite pour que l'homme y pût trouver tous les secours nécessaires à sa vie intellectuelle ou à sa vie économique. Elle devait être en raccourci l'État, tel que le rêvaient les théoriciens ecclésiastiques de ce temps.

De ces institutions, une des plus importantes était l'école. On sait les mesures prises par Charlemagne pour le réveil des études. Dès 789, l'*admonitio generalis* avait recommandé la création d'écoles élémentaires pour les enfants[1]. Les évêques semblent avoir obéi à ces conseils. Nous connaissons assez bien par les *capitula* de Théodulfe, d'Hérard de Tours, d'Hincmar, les dispositions qu'ils prirent pour répandre l'enseignement dans les campagnes[2]. Chaque *villa* dut avoir son école. Parfois même, si la *villa* était trop grande, composée de hameaux trop éloignés, d'autres écoles y étaient établies. En tout cas, cet enseignement primaire était presque exclusivement religieux. Il était confié d'abord au curé qui dirigeait l'école ou la confiait à un de ses clercs. Il ne comprenait guère que quelques leçons de lecture, de chant et de calcul. En réalité, l'Église voyait surtout dans l'école une préparation au sacerdoce ou à la vie chrétienne; elle y recrutait ses clercs et apprenait aux laïques à comprendre ou tout au moins à lire un peu ses livres. Mais cet enseignement était gratuit. Le prêtre ne devait demander aucune rétribution. Il ne semble même pas qu'il ait été obligatoire. On conseillait aux

1. *Admonitio generalis* (789), c. 72 : « Ut scolae legentium puerorum fiant. »
2. *Capit. Theodulfi*, c. 19, 20. — *Walterii*, c. 6. — *Herardi Turonensis*, c. 17. — *Hincmari decanis data*, c. 11.

fidèles d'envoyer leurs enfants à l'école; aucune prescription légale ne les y avait astreints.

A l'école s'ajoutaient les œuvres de charité : la matricule, les confréries.

La matricule était une institution ancienne. Grégoire de Tours nous signale déjà celles des cathédrales et des monastères[1]. En outre, chaque paroisse devait avoir la sienne. C'était la corporation des pauvres officiellement inscrits sur le registre de l'église et qui recevaient d'elle des aliments ou des secours. Le clergé avait ainsi organisé sur place, dans chaque *vicus* ou *villa*, l'assistance publique. Mais il l'avait mise entre ses mains. La matricule était administrée par le curé de la paroisse et ses clercs, sous la surveillance de l'archidiacre et de l'évêque. De même, c'était en partie par ses revenus particuliers qu'elle était entretenue[2].

Chacun de ces collèges avait en effet ses ressources : d'abord le quart du produit des dîmes et des offrandes et, depuis 818, la moitié des donations terriennes faites à la paroisse. De plus, la matricule était capable de recevoir et de posséder. Elle avait sa dotation spéciale, analogue à celle de la paroisse, et souvent cette dotation fut assez grosse pour qu'au IXe siècle l'Église ait eu à la défendre contre les convoitises des riches ou des grands.

Nous ne voyons pas que ces assistés, *matricularii*, aient eu partout une maison commune ni qu'ils aient été astreints à un travail régulier. L'Église s'était assuré seulement leur clientèle, et ils rendaient quelques services pour l'entretien du mobilier, du luminaire et la célébration du culte. Mais leur recrutement se faisait suivant des règles précises. Le prêtre ne devait admettre que des habitants de la paroisse et des habitants pauvres, débiles ou trop âgés pour travailler; c'étaient là les conditions essentielles : l'indigénat, la misère ou l'incapacité de travail. Il était interdit aux prêtres de mettre leurs parents sur cette liste, sauf le cas de misère notoire. L'Église leur avait encore défendu de recevoir de l'argent ou des cadeaux[3], de mettre à la charge de la

1. Lœning, t. II, p. 243.

2. Hincmar, *Capit. decanis data :* Que le prêtre « ... matricularios habeat juxta qualitatem loci... debiles et pauperes et de eodem dominio. » Cf. *De presbyteris criminosis.* — « Pauperes et debiles et de eadem villa de qua decimam accipiunt, matricularios faciant » (p. 1110).

3. Id., *ibid. :* « Ne presbyteri pro locis matriculae xenia accipiant ne suos

communauté des hommes sains et robustes, d'exiger des corvées des *matricularii* eux-mêmes. Toutes ces mesures nous prouvent combien cette assistance était recherchée et quel prix on attachait à l'obtenir.

Si utile que fût cette assistance légale, elle ne suffisait pas. Les canons recommandent encore aux prêtres d'accueillir chez eux les étrangers, les pèlerins. Et ceux-ci étaient nombreux alors sur les routes de la Gaule. En outre, les paroissiens eux-mêmes avaient fondé des associations, que certains textes du temps nous font connaître, *geldoniae*, *collectae* ou confréries[1].

On a cru voir dans ces associations l'origine première des gildes marchandes du moyen âge. Nous les connaissons surtout par deux capitulaires de Charlemagne et quelques renseignements d'Hincmar. Mais, si nous lisons ces textes, ils disent tout autre chose. Ces sociétés se présentent à nous comme des associations de secours mutuels ; c'est là surtout leur caractère. Elles créaient une force cependant et la législation carolingienne les interdit. Elles n'en continuèrent pas moins à se former et à recruter des adhérents dans les paroisses. Mais elles deviennent de plus en plus, sous l'influence du christianisme, des confréries ou de pieuses associations. Hincmar, qui nous fait connaître celles de son temps, nous les montre réunies pour offrir des eulogies, assister le prêtre dans les cérémonies du culte. Elles gardent les lampes, le luminaire, l'huile, la cire; d'autres s'occupent d'ensevelir les morts; d'autres enfin sont de simples sociétés de prières ou de charité.

Ces confréries avaient chaque année leur jour de fête et réunissaient leurs membres dans un banquet. Nous savons par Hincmar que ces réunions n'étaient pas toujours très pacifiques; elles finissaient par des rixes sanglantes. Aussi la hiérarchie leur devint-elle peu favorable. Elle interdit à ses prêtres d'y prendre part et ces mesures arrêtèrent peut-être l'essor des confréries. Nous ne savons pas en effet si elles se maintinrent après le IXe siècle. L'histoire ne les signale plus, avant le grand mouvement communal.

Toutes ces institutions avaient vraiment fait de la paroisse un

parentes sanos et robustos in eadem matricula collocent, nec opera ab ipsis matriculariis exigant. »

1. Sur les *geldoniae* et les *collectae*, cf. Hincmar, *Capit. presbyteris data*, p. 777.

groupe social, et, de ce groupe, l'église est le centre. C'est à l'église que les hommes se réunissent pour prier[1]; c'est à l'église que s'offre le sacrifice; c'est à l'église qu'ils ont été baptisés; c'est sous ses dalles ou près de ses murs qu'ils reposeront un jour. Elle était l'asile éternel et sûr de toutes les pensées et de toutes les espérances, le lieu saint où l'homme s'enchantait lui-même et oubliait sa misère en présence de son Dieu.

Elle était autre encore; toute la vie civile venait y affluer, car il n'y avait pas d'autre organisation rurale un peu complète que celle de la paroisse. Dans l'église se tenaient les *placita*, le mall du comte, du centenier ou du vicaire[2]. Près de l'autel se faisaient les affranchissements; sous l'*atrium* se rédigeaient les actes, les échanges, les ventes, les donations, etc. Elle était ainsi le sanctuaire et la maison commune. Elle était enfin le refuge aux heures de désordre ou de guerre. Criminels, serfs fugitifs y venaient chercher un asile, où la justice du comte, où la colère de leur maître ne pût les atteindre[3]. Le paysan y portait ses trésors et sa récolte; il s'y enfermait lui-même à l'approche de l'ennemi. Il semblait que le saint fût seul capable de défendre les siens en se défendant.

Ces églises, nous les connaissons assez bien. Beaucoup étaient construites en bois[4] ou en torchis, édifices fragiles qui s'écroulaient vite. Souvent les paroissiens aimaient mieux les reconstruire que les réparer. Un incendie détruisait l'édifice, on le bâtissait à nouveau avec la même rapidité. Mais beaucoup aussi de ces édifices étaient en pierre. L'un d'eux, Germigny, nous a même été conservé. C'est un bel exemple du style sévère, très simple, de la renaissance carolingienne : une croix latine, surmontée d'une coupole au croisement du transept. Il faut s'imaginer encore les murs couverts d'étoffes ou de peintures, l'autel entouré de cierges et de lampes, et surtout la vie intérieure qui animait le

1. Sur la *missa publica*, cf. *Capit. Theodulfi*, c. 45, 46. — *Capit. anni* 802, c. 8 (Boretius, p. 106). Elle était dite à neuf heures. Le lien paroissial est encore très étroit. Tout fidèle est tenu d'aller à la messe à sa paroisse, sauf quand il est *in itinere* ou *ad placitum*. Capit. 810-813, p. 178.

2. *Concil. Arelatense* (813), c. 22. — Exemples de *placita* tenus dans les églises rurales. *Marca hispanica*, p. 797 (874).

3. *Capit. anni* 803, c. 3. Boretius, p. 113. *Concil. Maguntinum* (813), c. 39.

4. *Marca hispanica*, p. 868, où il est question d'une « Ecclesiolam parvulam ex luto et lapidibus confectam. » Elle est reconstruite en pierre et en ciment. — *Id.*, p. 821 : « Ecclesias quas... construxerunt... fabrili construentes arte. »

temple, le peuple convoqué à chaque instant pour ses affaires, pour les fêtes, les matines, les prières du matin et du soir. Il y avait là toute une vie que nous ne soupçonnons plus, tant les habitudes et les mœurs des hommes ont été changées.

Quelques documents contemporains nous font également connaître le mobilier de ces églises rurales. Voici celui d'une église de l'abbaye de Saint-Remi de Reims[1] : « Trois voiles d'autel, une « couverture de soie, un pallium, deux corporaux, un calice en « étain et la patène, deux chasubles : l'une de sendal, l'autre de « lin, deux aubes, deux étoles, deux manipules, un missel de « Grégoire le Grand, les évangiles, un psautier, un antiphonaire, « un pénitentiel de Bède, un exemplaire de l'évangile de saint « Mathieu, un encensoir d'airain, une petite cloche de métal. » C'était là le mobilier liturgique. Il se retrouvait dans la plupart des églises de ce temps. Mais elles n'étaient probablement pas assez riches pour posséder ces grandes pièces d'orfèvrerie, ces ornements ou ces reliquaires que certaines abbayes carolingiennes nous ont laissés.

A l'église de la paroisse s'ajoutaient déjà de nombreuses chapelles[2]. Dès le VIIIe siècle, elles se sont multipliées sur le sol de la *villa* par les mêmes causes que les paroisses dans les limites du diocèse. Ici, les grands seigneurs, abbés, maîtres d'une *portio* de la *villa*, voulaient avoir sur leur terre leur église et leur prêtre. Ailleurs, les recteurs des paroisses restauraient des églises anciennes, en bâtissaient de nouvelles[2]; ou bien c'était quelque fidèle qui, pour abriter une relique, érigeait un autel et le recouvrait d'un oratoire[3]. Quelle que soit leur origine, ces chapelles se divisent déjà en deux catégories[4]. Les unes sont élevées dans les maisons des grands; elles ne sont guère alors que des oratoires privés. Les autres, construites dans quelque dépendance de la *villa*, une *curtis*, une *villare*, destinées à un groupe d'habitants, sont des chapelles publiques, des succursales de la paroisse. Les textes carolingiens nous en signalent

1. *Polyptyque de Saint-Remy de Reims*, p. 87.
2. Hincmar, *Capit. presbyteris data*. Migne, t. CXXV, p. 794.
3. *Vita Remigii*. Migne, t. CXXV, p. 1176.
4. Hincmar fait bien la distinction : 1° entre l'église de la paroisse et les chapelles; 2° entre les chapelles privées et les chapelles publiques. Le mot chapelle, dans ses écrits, désigne toujours une église non paroissiale, mais ce sens n'est pas toujours aussi précis dans la langue du temps.

quelques-unes. La *villa Vaber* en possède deux[1], les *villae Madriacus* et *Vitriacus*, une[2]. Hincmar nous parle également de la *parochia Follanoebrayus*, qui, outre le titre paroissial, possède trois églises : *Noviante*, *Landrici curtis*, *Broeris*[3]. Ces usages durent se rencontrer un peu partout[4].

Comme l'église principale, ces succursales purent avoir leur dot[5]. Nous connaissons un certain nombre de chapelles publiques, même de simples *oratoria* qui possèdent un domaine. Dans le *pagus* de Mâcon, il y a à Sennecé une chapelle qui détient un manse[6]. Celle de la *curtis Exenis* en possède quatre, celle de Saint-Timothée deux[7]. Quelques-uns de ces sanctuaires ont une dotation de cinq, six, dix manses. La chapelle de la *villa Cavanias* reçoit en dot une *colonia*, trois serfs et un champ[8]. Il est fréquent, dans les textes du temps, de voir donner, échanger, léguer les chapelles avec leurs terres, vignes, prés, forêts et toutes leurs dépendances. Ce patrimoine était souvent aussi considérable que celui de l'église principale.

Il est probable aussi qu'on leur reconnut de bonne heure le droit de posséder les offrandes, puis les prémices portées par les fidèles. Hincmar nous le fait entendre expressément[9], et, au xe siècle, cet usage est bien établi, puisqu'une foule de documents nous le signalent.

A l'origine, il ne semble pas que ces chapelles aient eu d'autres privilèges. L'Église avait entendu maintenir l'unité de la paroisse et la juridiction des curés. Elle avait établi d'abord cette règle qu'aucune chapelle publique ou privée ne

1. *H. L.*, t. II, p. 329, preuves.
2. *Cart. de Mâcon*, p. 229-231.
3. Hincmar. Migne, t. CXXVI, p. 537.
4. *Cart. de Mâcon*, p. 229, 231. P. 207 : « Capella in villa Gerii, in curtile S. Albani sita. » Hincmar nous parle également des chapelles *Landrici-Curtis*, *in Attolae curtis*. Ces localités sont des dépendances de *villae* (Migne, t. CXXVI, p. 293, 537). Les exemples de *villae* dotées seulement d'une chapelle sont assez fréquents, en Bourgogne notamment. Cf. Bulliot, *ouvr. cit.*, t. II, p. 6 : « Villam Garillis cum duabus capellis. » — Id., p. 8 : « Vitriaria villa cum capella. » P. 12 : « Villa Beliniacum... capella una. »
5. Cela ne paraît pas nécessaire pourtant. Cf. Bulliot, p. 12. Dans la *villa* de Bligny, il y a une chapelle, « *absque dote* in honore S. Germani. »
6. *Cart. de Cluny*, p. 708.
7. *H. L.*, t. II, p. 406, preuves.
8. *Cart. de Cluny*, p. 733.
9. Hincmar (Migne, t. CXXVI, p. 293), oblations faites à la chapelle *Attolae-Curtis*.

fût ouverte sans la permission de l'évêque. Celui-ci devait même consacrer les premières, comme les églises, et, dans les secondes, la pierre de l'autel devait être au moins consacrée par ses mains[1]. Une autre règle fut que la plupart de ces chapelles eussent comme desservants des clercs de l'église paroissiale. Celles qui étaient fondées par un seigneur sur sa terre, dans son château, furent, il est vrai, régies par les règles du patronat. Le seigneur y nomma toujours un de ses hommes[2], serfs ou recommandés. Mais les chapelles publiques furent, en principe, administrées par le recteur de la paroisse[3]. Celui-ci y célébrait le culte à jours fixés ou pouvait déléguer ses fonctions à un de ses clercs. Dès cette époque même paraissent des clercs-vicaires, perpétuels ou temporaires, qui résident auprès de la succursale et sont chargés de la desservir. On pensait ainsi que l'unité de gouvernement dans la paroisse ne serait pas affaiblie.

Une dernière mesure enfin fut appliquée. Si, dans les chapelles, on put offrir le sacrifice, dire les prières, même enterrer les morts, le culte ne fut complet que dans l'église principale de la paroisse. Celle-là seule eut ses fonts baptismaux ; c'est à l'église de la paroisse qu'on vint échanger les serments du mariage, recevoir le pardon de ses fautes. Seul aussi, son prêtre eut juridiction et l'épiscopat maintint également cette règle qu'à l'église paroissiale la dîme dût être toujours payée.

Mais ces mesures même devaient en partie être inefficaces contre une tendance toujours plus grande au morcellement. A certaines de ces succursales, l'Église dut d'abord reconnaître un *districtus*[4], le groupe territorial où la chapelle s'est élevée. Bientôt, ce fut la dîme elle-même qui fut partagée, malgré les prescriptions contraires des capitulaires ou des conciles. Il était naturel que le maître ou les habitants d'un domaine préférassent

1. Hincmar, *Capit. presbyteris data*, c. 3 (Migne, t. CXXV, p. 794).

2. Le Capit. *de Villis* réserve aux clercs du roi les chapelles établies sur les fiscs (c. 6). — Nous voyons, par divers documents du temps, que les seigneurs agissaient ainsi sur leurs domaines. *Concil. Meldens.* (845), c. 74, 75.

3. Hincmar, *Capit. archidiaconis data*, c. 7 (Migne, t. CXXV, p. 802). — *Capit. presbyteris data.* Id., p. 794 : « Et quia quidem presbyteri, praeter ecclesiam in qua titulati sunt, etiam capellas habent. » Le curé de la *villa Follanaebrayus* dessert en outre trois églises qui relèvent de son *titulus.*

4. C'est, non pas le *districtus* paroissial, mais bien cette *altarterminatio* dont parle Lamprecht. Elle fut rendue nécessaire pour la célébration du culte et des offices, et pour le don des dîmes quand celles-ci furent attribuées aux chapelles.

porter leur dîme à la chapelle où ils allaient prier et entendre la messe. En 908, par exemple, les hommes de la paroisse Saint-Pierre de Mornant, qui habitent un hameau de la *villa*, refusent leurs dîmes au curé. L'archevêque de Lyon les contraint au paiement. Or, ces faits durent être assez fréquents. Aussi, dès la deuxième moitié du IXe siècle, l'usage est-il établi d'assigner aux chapelles une part des dîmes paroissiales, surtout quand ces chapelles dépendent d'un monastère, d'un chapitre ou d'un grand. Le patron se croyait libre de répartir ainsi la dîme entre l'église et la chapelle qu'il avait fondée. Il obtenait l'assentiment de l'évêque à ce partage. Mais ces usages nouveaux affaiblirent l'ancienne règle et contribuèrent beaucoup à cette confusion inextricable, qui divisa les dîmes à l'infini et presque partout les enleva aux paroisses pour les mettre entre les mains des seigneurs[1].

Par toutes ces institutions, par le nombre de ses clercs, la richesse de son patrimoine, ses œuvres d'éducation, de bienfaisance, l'Église avait donc peu à peu transformé les conditions de la vie humaine. Ce n'est pas que la religion de ces hommes fût bien éclairée, que leurs mœurs fussent bien pures. Les textes du temps nous représentent ces paysans comme grossiers et superstitieux. A leur culte se mêlaient d'étranges dévotions, celle des pierres, des arbres, des fontaines, la croyance aux songes, aux livres tombés du ciel, à la divination, à la sorcellerie. Ces pratiques, la législation impériale ou religieuse les combattait. Mais un autre danger, plus grave peut-être, rendait stériles toutes ces réformes. L'Église se transformait avec la société. Elle aussi acceptait les règles de la fidélité et du patronage. Des rapports nouveaux tendaient à s'établir entre l'évêque et son clergé, entre les grands et leurs églises. Nous verrons, en étudiant le patronat, comment l'organisation de la paroisse s'est modifiée, comment disparut l'ancienne idée de la communauté chrétienne, comment, en un mot, l'Église, dès le IXe siècle, est entrée dans le régime féodal.

IMBART DE LA TOUR.

(*Sera continué.*)

1. Un certain nombre de ces chapelles, ainsi établies dans la paroisse, furent elles-mêmes érigées en paroisses au Xe siècle. Nous en avons quelques exemples; cf. *Cart. de Mâcon*, p. 33 (885-927), mais elles restèrent soumises au patronat de l'église principale.

LE CHATELET DE PARIS

VERS 1400.

(*Suite*[1].)

---

2. *Début du procès.*

Il n'est pas de règles plus simples que celles qui président à l'introduction d'un procès criminel au Châtelet.

Il n'y a pas de ministère public, par conséquent, pas de poursuite d'office exercée contre les meurtriers. Lorsqu'on trouve un homme assassiné sur la voie publique, et on voit par la quantité de meurtres que les malfaiteurs avouent combien le cas devait être fréquent, le prévôt de Paris ne fait aucune recherche, aucune enquête; le cadavre est enterré et nul ne s'en préoccupe davantage.

Il faut, pour que la justice entre en mouvement, ou que l'assassin soit pris en flagrant délit ou qu'un tiers vienne déposer une plainte précise. Cette plainte a deux résultats : d'abord de désigner nommément au juge l'individu qu'il doit faire arrêter, et, en second lieu, d'assurer aux sergents qui vont chercher le coupable le paiement de leurs déplacements, le plaignant étant responsable des frais.

Ainsi, la justice de ce temps est précaire; elle n'agit en quelque sorte que contrainte et forcée, d'une part, si l'un de ses agents assiste au meurtre, d'autre part, si une plainte formelle se présente, à laquelle elle est obligée de répondre. Et encore, pour ce qui est de la première alternative, nous avons vu que le roi fut obligé de rappeler aux sergents qu'ils avaient à accourir lorsqu'on criait « à la justice du roi. » Le service, sous ce rapport, laissait donc même à désirer.

1. Voir *Rev. hist.*, t. LXI, p. 225; t. LXII, p. 225.

En revanche, si dans certains cas le Châtelet n'entre en action que sur une incitation directe venant du dehors, il peut arriver aussi qu'il obéisse trop vite à cette incitation et emprisonne sur la plus légère dénonciation. Les rois s'étaient préoccupés de ces incarcérations hâtives, pouvant causer de grands dommages dans les familles les plus honnêtes. Ils avaient érigé en principe absolu qu'on n'intenterait aucun procès et qu'on ne ferait arrêter personne avant qu'une sérieuse enquête eût été faite et eût démontré la culpabilité de l'individu dénoncé. C'est d'après les conclusions de cette enquête que le tribunal ordonnerait l'arrestation[1]. Il en fut de ce principe et des ordonnances qui l'établissaient comme du reste : on n'en tint aucun compte. Le roi Charles V avait renouvelé, le 22 novembre 1371, les prescriptions formelles de ses prédécesseurs, voulant « nos subgez non estre traveillez ne dommagiez sanz cause raisonnable; » elles ne furent pas mieux observées[2]. Il suffisait de la simple requête d'une partie pour qu'un sergent procédât à une arrestation.

Le roi Henri VI voulut, par l'ordonnance de mai 1425, rétablir quelque règle tutélaire des droits des particuliers ; mais il arrive à se contredire lui-même dans cette ordonnance. Il commence par faire expresse défense aux sergents de mettre qui que ce soit en prison sans un commandement formel du juge, à moins de flagrant délit public : il semble que ceci soit formel. Reportons-nous quelques lignes plus bas ; nous lisons, à l'article des émoluments que peut percevoir le sergent, la somme de douze deniers exigible de toute partie qui requiert d'un sergent l'arrestation d'un individu quelconque. Le texte ajoute même que, si la partie ne paie pas, on peut ne pas donner suite à sa demande et relâcher le prisonnier. Ainsi Henri VI accorde en détail ce qu'il a refusé en principe.

Constatons par la même occasion que, dans ce document, il est recommandé aux sergents de ne relever dans les rixes que les

1. Le *Style du Châtelet* dit (fol. 19 r°) « note que avant que corps d'omme puisse ou doye estre emprisonné pour aucun cas criminel, il convient que le juge soit adcertené de l'une de III choses ou de III ensemble » : ou que le coupable ait été pris en flagrant délit, ou qu'une enquête formelle ait été faite prouvant sa culpabilité « ou du moins que commune renommée queure du cas contre le prisonnier et en soit vehementement souspeçonné. Et se autrement il estoit fait, le juge ne seroit pas loyal, maiz faulx et telz qu'il ne seroit pas digne de justice garder. »

2. *Ordonnances*, V, 433.

cas où il y a plaies et effusion de sang « ou routure, ou bateure énorme... » Les coups ou blessures peu graves ne comptent pas[1].

Voici un exemple qui montre comment, en dehors du cas de flagrant délit, c'est au particulier intéressé à rechercher le coupable lui-même, puis à venir le dénoncer.

Le 11 décembre 1391, Guillaume Certain, secrétaire du duc de Touraine, se présente devant le Châtelet. Il raconte que, dernièrement, à Soucy, près de Sens, un homme, nommé Thibaut des Quarreaux, qui avait épousé la cousine-germaine de lui, Guillaume, a été volé, sa femme et sa fille assassinées, par un de ses valets, appelé Perrinot Cousin qui, le coup fait, s'est enfui. Le déposant vient d'apprendre que le meurtrier se trouve à Paris, qu'il habite rue des Rosiers. Il y est allé pour prendre Perrinot et le traîner au Châtelet. Mais Perrinot n'y était pas, il n'a trouvé que sa femme, qui lui a dit que son mari était du côté de Senlis, pour des affaires. Guillaume Certain conclut demandant justice, et le tribunal, « ouye la clameur duquel maistre Guillaume et veu l'estat de sa personne, attendu aussi l'énormité du cas,... » mande à un sergent à cheval d'aller appréhender Perrinot partout où il le rencontrera, si ce n'est en lieu saint, c'est-à-dire dans un lieu d'asile[2].

Lorsqu'une dénonciation de ce genre se produit et qu'on connaît l'adresse du coupable, on l'ajourne à comparaître dans trois jours, sous peine de bannissement, et on le somme publiquement. Le sergent qui procède à cette opération doit être accompagné de deux ou trois témoins, « pour ce que, en cas criminel, un sergent n'est pas creu de son adjournement; » l'accusé pourrait contester. Le sergent fait un rapport de cet ajournement; ce rapport est présenté au juge puis enregistré. Si, au bout de trois jours, l'accusé n'a pas comparu, le juge prononce son bannissement. Toutefois, dit le style du Châtelet qui nous donne ces renseignements, avant de prononcer le bannissement, le magistrat doit être sûr de six choses : « que le cas soit criminel et capital, item, qu'il soit advenu, » que le soupçon soit justifié par l'enquête qui a dû être faite, que l'ajournement ait été formellement fait au domicile du coupable; « que le cas soit touchié au premier deffault; que les appeaulx soient faiz sans interruption; item, coutume est que le

1. *Ordonnances*, XIII, 98.
2. *Registre criminel*, II, 376.

jour le juge le face interim appeler et puis prononce son bannissement[1]. » Il y a apparence que, dans la réalité, on était moins rigoureux et que le juge devait passer outre à plus d'une de ces prescriptions, en même temps qu'il ne bannissait pas toujours les malfaiteurs qu'on ne pouvait pas trouver. La plupart étant sans feu ni lieu, il était malaisé de leur adresser la moindre sommation.

La sentence de bannissement était criée solennellement. Il était fait défense à tous « qu'ilz ne tiengnent compaignie aux dessus nommez, » défense de les recevoir ou cacher « sur paine de forfaire corps et biens envers mondit seigneur [le roi]. Maiz quiconque les trouvera hors lieu saint s'efforce de les prendre à assemblée de gens, à cry, à haro, à son de cloches et par toutes les voyes et manières que l'en pourra[2]. »

Si un meurtrier ajourné ne s'était pas présenté et que sa victime fût hors de danger, on ne le bannissait pas[3].

Quand un bannissement a été prononcé, le clerc de la paroisse « envoie une cédule au crieur par laquelle il crie par les carrefours de Paris que tel a esté prononcié bany et que doresnavant aucun ne le recepte, recelle, heberge, denunce, aide, ne conforte, sur paine de forfaire corps et biens envers le roy nostre sire[4]. »

Lorsqu'un accusé voulait se dérober aux poursuites de la justice, il se réfugiait dans une église ou dans un monastère, il avait recours au droit d'asile. L'asile était religieusement respecté, aussi tout malfaiteur faisait-il le possible pour y chercher une sauvegarde. Le registre criminel nous raconte l'histoire d'un voleur qui, un jour, est arrêté dans une rue; il se laisse prendre, puis demande au sergent à verge qui le mène de le faire passer rue Saint-Jacques, sur un prétexte quelconque. Le sergent l'y conduit, et, arrivé à la hauteur de l'église Saint-Séverin, l'individu se dégage d'un coup brusque, court jusqu'à l'église, y entre; il s'était mis en franchise, on fut obligé de l'y laisser[5].

Cependant, lorsqu'un accusé s'est mis dans un lieu d'asile, on peut lui faire les sommations régulières même là. Si, au bout de

1. *Style du Châtelet*, fol. 19 v°. — *Le Grand coutumier*, p. 655.
2. *Style du Châtelet*, fol. 20 v°.
3. Ibid., fol. 22 r°.
4. Ibid., fol. 22 v°. — *Le Grand coutumier*, p. 656.
5. *Registre criminel*, I, 15.

trois jours, il n'a pas comparu, on le bannit[1]. Si, enfin, un homme tue quelqu'un près d'une franchise, avec l'intention de s'y mettre à l'abri aussitôt, le privilège de sauvegarde n'existe plus. Le meurtrier n'a pas la ressource de courir à une autre franchise; celle-ci ne compte pas davantage[2].

3. *Les prisons du Châtelet.*

Supposons qu'un accusé soit arrêté : il est écroué dans les prisons du Châtelet. Ces prisons sont dites « prisons ordinaires. » Sauf le commandement du chancelier de France ou du Parlement ou du prévôt, aucun sergent ne peut emprisonner ailleurs qu'au grand Châtelet, sous peine de 60 sous parisis d'amende[3].

Nous avons dit, en traitant de la topographie du Châtelet, où se trouvent les prisons : elles sont essentiellement dans le donjon quadrangulaire entouré de cours intérieures, situé dans la partie Est de l'édifice. Tout ce donjon semble être occupé par elles, du haut en bas. Les prisons communes où l'on tient le plus de monde sont dans les étages supérieurs. C'est ce qui explique que le Religieux de Saint-Denis, parlant de l'envahissement du Châtelet par la foule au moment des troubles de 1418, s'explique de la manière suivante : « Castellum Parisiense principale violenter ingressi, mox ut carceres *ascendere* sunt conati, resistenciam repererunt. » Les envahisseurs sont repoussés par les officiers du roi, lesquels « multos per altiores fenestras Castelleti projecerunt[4]. » Il ne faut donc pas se figurer seulement des basses-fosses obscures et humides, il y en a, mais il y a aussi des pièces spacieuses, claires et aérées.

Nous avons les noms de toutes les geôles du Châtelet. Chaque pièce avait un nom spécial. On a beaucoup cherché pour savoir quelle était l'étymologie de ces noms et par suite l'explication de leur état. Nous ne pensons pas qu'on puisse arriver à un résultat sérieux sur cette question. Cette onomastique est peut-être l'œuvre du hasard ou de causes insignifiantes.

Avant d'énumérer ces noms, nous devons faire connaître un

1. *Style du Châtelet*, fol. 22 r°.
2. Ibid., fol. 24 v°. — *Le Grand coutumier*, p. 662.
3. *Ordonnances*, XIII, 98.
4. Religieux de Saint-Denis, VI, 248.

détail essentiel, qui servira à apprécier les différences de traitements subis par les prisonniers, suivant qu'ils sont dans telle ou telle prison. La geôle du Châtelet n'est pas, comme la prison de nos jours, un endroit où la société, vous privant de la liberté, se croit le devoir de vous loger et de vous nourrir à ses frais. Le prisonnier doit payer un loyer tarifé par jour ou par nuit, puis s'entretenir et manger à ses dépens. L'emprisonnement, par suite, ne constitue pas seulement une peine par la perte de l'indépendance, il est également une charge pécuniaire, car on dépense et on ne peut rien gagner.

Ceci dit, nous allons voir que le confortable de chaque sorte de prison se mesure à la somme qu'il faut payer pour l'habiter. Il ne faut pas croire que chaque prisonnier, suivant ses ressources, puisse choisir le local où on l'enfermera. Un prisonnier est logé selon son état, le motif de l'emprisonnement, ou l'ordre du juge qui le fait appréhender. Une fois nanti de sa geôle, il y doit rester. On lui inflige d'office le loyer qu'il aura à payer. Il est même expressément défendu de faire changer un détenu de prison sans l'autorisation du prévôt[1].

Il y a au Châtelet quatorze prisons[2].

Une première catégorie en contient cinq, qui sont : *les Chaînes*, *Beauvoir*, *La Mote*, *la Salle* et *Barbarie* ou *Gloriette*. Ce sont les meilleures ; elles sont dites « honnestes prisons. » Elles sont situées dans les parties supérieures du donjon : les prisonniers sont en commun, mais ils ont de la place, chacun a un lit. Ils paient deux sortes de droits par nuit : un droit de lit et un droit de place. Le droit de lit s'élève à quatre deniers, le droit de place à deux. Le prisonnier a la faculté de faire venir le lit de chez lui ; dans ce cas, il ne doit que le droit de place. Cependant, exception est faite pour celui qui est en *Barbarie* ou *Gloriette ;* le lit ne paraît pas ici de rigueur. Un prisonnier est libre de n'en point avoir : s'il en prend un, il devra donc quatre deniers.

1. *Ordonnances*, XIII, 101.

2. Nous suivrons ici principalement deux textes : l'ordonnance d'Henri VI de mai 1425 (*Ordonnances*, XIII, 101), et un document qui a pour titre : « Ce sont les estatus de la geole du Chastellet de Paris. » Ce document a été publié par Aimé Champollion-Figeac dans *Droits et usages concernant les travaux de construction publics et privés sous la 3e race des rois de France.* Paris, 1860, in-8°, p. 163-165 ; et par Leber, dans *Collection de dissertations relatives à l'histoire de France*, t. XIX, p. 169. Ce dernier texte est plus défectueux.

La seconde catégorie comprend trois prisons : la *Boucherie, Beaumont* et la *Griesche*. Ce sont encore des geôles confortables. Elles ont ceci de particulier qu'elles sont dites « prisons fermées, » c'est-à-dire que les prisonniers n'y sont plus en commun, mais mis au secret dans des pièces particulières. La *Boucherie* et la *Griesche* paraissent spécialement destinées aux femmes[1]. Les prix sont les mêmes que pour la première série, on paie quatre deniers pour la nuit et deux pour la place.

Avec la troisième catégorie, nous descendons d'étage, et, en second lieu, le sort des détenus devient plus pénible. Cette catégorie ne comprend qu'une prison, qui est dite *Beauvaiz*. C'est une immense salle voûtée qui occupe tout le premier étage du donjon. Elle est exactement carrée. On voit son nom et ses dimensions dans un plan de reconstruction du Châtelet, qui fut fait vers 1684 et qui est conservé aux Archives nationales[2]. Ici, les prisonniers sont entassés pêle-mêle ; ils couchent sur des nattes ou sur des bottes de paille ; le plancher est carrelé ; au milieu, se trouve un grand baquet d'eau en pierre, que l'on nomme la Grande-Pierre. Les détenus ne paient qu'un droit de deux deniers par nuit.

La quatrième catégorie enfin est la dernière et la pire de toutes. Elle comprend quatre geôles : la *Fosse*, le *Puis*, la *Gourdaine* ou *Bersueil*, l'*Oubliette*. Nous sommes dans les caves, tout au plus au rez-de-chaussée très bas, éclairé par des lucarnes étroites donnant sur les petites cours que de très hauts murs rendent obscures. Ces prisons sont donc noires, humides ; on y met les pires malfaiteurs ; ce sont gens en général peu fortunés ; le roi prescrit qu'ils paient un denier, lorsqu'ils pourront le faire, ce qui ne devait pas être très fréquent. On dit de ces geôles qu'elles sont « très ordes et obscures prisons[3]. » La *Fosse* est la plus horrible des cinq. C'est, comme son nom l'indique, une cave profonde qui ne reçoit ni air ni jour ; elle est petite, affecte la forme d'un cône renversé, si basse et si étroite qu'on ne peut ni demeurer debout ni se coucher ; par surcroît, le fond est plein d'eau. On y accède, non par un escalier, mais par une trappe qui s'ouvre au plafond. Il est question dans un compte de la prévôté d'une « poulie de

1. *Registre criminel*, I, 351.
2. Reproduit par Hoffbauer, *op. cit.*, p. 9.
3. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, II, 271.

cuivre servant à la prison de la Fosse au Chastelet pour devaller les prisonniers... » On descendait donc le détenu par une corde dans ce trou, on fermait l'orifice et on l'y laissait[1]. Nous devons ajouter cependant qu'on ne l'y faisait pas mourir. Les prisons du Châtelet sont en effet presque toujours préventives. Le tribunal ne condamne presque jamais à la prison; nous le verrons lorsque nous serons arrivés aux peines. Il n'emprisonne pas pour deux raisons : la première, pour éviter d'encombrer le Châtelet, puisque les condamnés, étant en général sans ressources, ne paieraient rien, ce qui deviendrait dispendieux; la seconde, parce que l'usage est en ce temps-là qu'à toute grande fête de l'Église, ou à l'occasion d'une cérémonie solennelle telle qu'une entrée de reine à Paris, le mariage ou la naissance d'un prince, on ouvrait les prisons et on libérait les détenus. La condamnation ainsi devenait illusoire. Le Châtelet aimait mieux pendre ou bannir.

Le *Puits* était du même genre que la *Fosse;* son nom l'indique. L'*Oubliette* également. On disait « avaler en oubliete[2]. » Cette dernière prison était plus particulièrement, croyons-nous, une prison ecclésiastique. Nous la voyons souvent citée comme un nom générique attribué à toute geôle de l'official. On dit couramment « condempné en oubliete[3]. » L'oubliette de l'official n'était pas d'ailleurs plus éternelle que celle du Châtelet. Libérer les prisonniers était un acte de piété auquel la reine principalement se livrait souvent; lorsqu'on y était enfermé, ce n'était pas pour longtemps. Nous pensons que le mot *oubliette* au Châtelet est purement fortuit.

Signalons enfin une dernière prison, qu'on devait utiliser lorsque toutes les autres étaient remplies. On l'appelait « l'Entre-deux-Huis. » Peut-être ce nom indique-t-il sa place. On payait également un denier pour y loger.

Il pouvait arriver que, par suite d'affluence de malfaiteurs, il n'y eût plus de place au grand Châtelet. C'est ce qui arriva notamment en décembre 1398. Le roi ordonna qu'on mettrait les détenus aux geôles du petit Châtelet. Celui-ci, d'ailleurs, n'était pas fort grand et ne pouvait pas renfermer beaucoup de monde[4].

1. Alfred Bonnardot, *op. cit.*, p. 14.
2. *Registre criminel*, I, 261.
3. Ibid., I, 82.
4. *Ordonnances*, VIII, 309.

Les prisons du Châtelet ont à leur tête un homme qui les administre et les surveille. Cet homme est dit le geôlier. Le geôlier doit être laïque ou marié, il a avec lui pour tout personnel un clerc et trois valets, il est le maître dans la prison ; tout se fait par lui, et rien ne peut se faire que par lui.

Lorsqu'un prisonnier est amené au Châtelet, le geôlier le reçoit personnellement et inscrit scrupuleusement son nom sur un registre. Si l'individu arrêté est clerc, il faut à côté de son nom mettre une croix, sous peine de quarante sols d'amende. Avec le premier registre d'écrou, il y en a un second d'inventaire où l'on inscrit tout ce qui est trouvé sur le prisonnier.

Ici le prisonnier doit acquitter un droit de geôlage d'entrée. Ce droit varie avec la qualité du détenu. Un comte ou une comtesse paient dix livres parisis ; un chevalier banneret ou une dame bannerette, vingt sols ; un chevalier ou une dame, cinq sols ; un écuyer ou une demoiselle noble, douze deniers ; un lombard ou une lombarde, de même ; un juif ou une juive, onze sols, tout autre, huit deniers. Lorsque le prisonnier sera élargi, il donnera la même somme en sortant ; ce sera le droit de geôlage d'issue. S'il n'a acquitté ni l'un ni l'autre de ces droits, le geôlier a la faculté de le garder en prison.

Le détenu est mené à la prison qui lui est destinée. Nous avons dit que le genre de geôle est déterminé par l'état de l'accusé, le motif de l'arrestation ou la volonté du juge ; nous avons ajouté que nul autre que le prévôt ne peut faire changer un détenu de prison.

Il est défendu de communiquer du dehors avec les prisonniers à moins d'un ordre spécial du prévôt ou de son lieutenant. Aucun prisonnier n'a le droit de conserver écritoire, encre ou papier. S'il a à écrire, sa lettre devra être lue par le prévôt ou son lieutenant. Nous avons vu que les prisonniers peuvent faire venir un lit de chez eux, s'ils ont la place pour le mettre et si le genre de prison dans laquelle ils sont enfermés le comporte. Il leur est interdit de jouer aux dés. Toutefois, les « gens d'estat et d'onneur » arrêtés pour dettes ou quelque cas civil peu important pourront jouer aux tables et aux échecs.

Un prisonnier arrêté pour cas criminel est sur-le-champ mis au secret.

Il est d'usage, lorsqu'un nouveau détenu vient prendre place dans les geôles du Châtelet, qu'il paie sa bienvenue aux autres.

Ou bien il fait servir du vin, et on nomme cela « la quarte de bienvenue, » ou il distribue de l'argent et cela s'appelle, dans l'argot du temps : « Le parler dessoubz la sainture, le voler de moine, le parler latin. » Le roi défend bien pareilles pratiques ; elles se font malgré les ordonnances.

Nous arrivons à la question de la nourriture. C'est le geôlier qui est chargé de nourrir les prisonniers. Il a plusieurs façons de procéder.

D'abord, il reçoit à sa table. On paie, bien entendu, et le prévôt ou son lieutenant fixent eux-mêmes le prix de cette table, suivant le temps et la cherté des vivres. Mais le geôlier ne peut contraindre personne à y venir si cela ne convient pas. En ce cas, il doit laisser adresser les repas du dehors aux prisonniers qui les ont commandés; il est tenu toutefois de visiter soigneusement tout ce qui entre.

Un prisonnier criminel ne reçoit que du pain et de l'eau ; il est défendu de lui donner rien autre, à moins d'ordre contraire du prévôt ou de son lieutenant. Ce pain, il le paie quand il peut. Le cas étant rare, le geôlier est obligé de fournir ce pain à tous, même à ceux qui ne lui donnent rien, et à ses dépens. Mais, en réalité, le geôlier s'arrange pour que la chose ne lui coûte rien. Les jurés des corporations de boulangers de la ville de Paris ont en effet l'habitude d'envoyer régulièrement du pain au Châtelet pour les prisonniers. D'autre part, il y a dans Paris un individu spécialement chargé d'aller quêter pour les prisonniers. Le pain, provenant de ces deux sources, et qui doit être à peu près suffisant, est distribué. Cette distribution est faite, non par un valet du geôlier, mais par « le plus souffisant et notable prisonnier qui sera sur les carreaux. »

Les fidèles donnent de l'argent le vendredi saint pour les prisonniers. Cet argent est distribué dans les mêmes conditions. Il arrive fréquemment que des particuliers remettent secrètement au geôlier de la menue monnaie pour les détenus. Le geôlier est obligé de le déclarer au prévôt et d'en faire la distribution aux plus indigents de ses prisonniers. S'il détourne la moindre somme, il sera arrêté comme larron et traité pour tel, c'est-à-dire pendu.

Enfin, pour ce qui est de l'eau à boire, « le geôlier sera tenu de tenir pleine d'eaue la grande pierre qui est sur les carreaulx[1]. »

1. *Ordonnances*, XIII, 101.

Telle était la situation des prisonniers au Châtelet. On voit qu'en somme, si elle était tolérable pour « les gens d'estat et d'onneur, » elle était des plus tristes pour ceux qui habitaient, comme on disait, « les basses prisons. » Aussi, on faisait tout ce qu'on pouvait pour n'y pas rester.

Le tribunal pouvait accorder d'abord l'élargissement conditionnel d'un accusé, pourvu que celui-ci vînt se représenter devant le juge dans un temps déterminé, et le juge lui donnait de nouveaux délais. Mais le cas était rare[1].

Le plus facile était de s'entendre avec quelque huissier, sergent ou officier du roi, qui venait, au nom du roi, demander l'élargissement du prisonnier. Il suffisait de cette invitation verbale et sans autre preuve, le geôlier ouvrait sa porte. Il y avait là un abus extraordinaire. Le roi finit par s'en préoccuper. Il commença par interdire au Parlement, au prévôt de Paris et à tous autres juges de donner une suite quelconque à ses ordres, si ceux-ci n'étaient pas intimés par écrit, et il signale notamment la défense de faire élargir des prisonniers sur une simple invitation d'un officier apportant de vive voix l'expression de la volonté royale. Ces lettres sont d'avril 1402[2]. Cela ne suffit pas et, en avril 1410, nouveau commandement et impérativement fait de ne relâcher aucun détenu à la requête de chambellans, huissiers, sergents d'armes ou officiers quelconques, si les dits personnages ne sont pas régulièrement munis de lettres patentes duement octroyées à cet effet[3].

Lorsqu'un élargissement se produisait d'une façon normale et régulière et qu'une personne quelconque, qui y avait intérêt, voulait s'y opposer, elle allait faire acte d'opposition entre les mains du clerc de la geôle du Châtelet. Elle devait, pour que son opération fût valable, justifier qu'elle élisait domicile à Paris, faire enregistrer son opposition et payer un droit de quatre deniers parisis[4].

4. *L'exception de cléricature.*

Au moment où ils comparaissent devant le tribunal, un très

1. *Registre criminel*, II, 8.
2. *Ordonnances*, VIII, 502.
3. Ibid., XII, 233.
4. Ibid., XIII, 100.

grand nombre de prévenus demandent à ne pas être jugés par le Châtelet, mais à être renvoyés à l'official sous prétexte qu'ils sont clercs. Le nombre en est si grand, le cas si fréquent et la question tenue pour si importante à ce moment au Châtelet, qu'il nous a paru nécessaire d'en faire l'objet d'un chapitre spécial.

Si les accusés se réclament de leur cléricature, ce n'est pas que réellement ils soient tonsurés : neuf fois sur dix, en moyenne, la déclaration du prévenu est mensongère. La raison qui les pousse à se dire clercs est facile à comprendre.

L'official juge tout crime ou délit d'un tonsuré, depuis le plus modeste vol jusqu'aux assassinats les plus nombreux. Mais l'official ne condamne jamais à mort. Le droit canon défend aux prêtres de verser le sang; le tribunal de l'évêque ne prononce donc pas de peine capitale. Il y avait de ce chef un premier motif pour que l'accusé préférât passer en cour d'Église.

L'official ne condamne qu'à la prison et, ici, second avantage; dès qu'un événement quelconque se produit, nous l'avons dit, entrée de roi ou de reine à Paris, mariage ou naissance princière, changement d'évêque ou d'archevêque, demande même de quelque puissant seigneur ou de quelque noble dame, les condamnés sont délivrés. La justice épiscopale était, par conséquent, très préférable.

Le Châtelet demande à un prévenu pourquoi il s'est fait faussement tonsurer. Le prévenu avoue que c'est sur le conseil de son complice, lequel lui a dit : « Que se d'aucun aventure il estoit prins par la justice loye, qu'il seroit perdu; » tandis qu'au contraire « il ne moroit nul prisonnier en la cour dudit official et que tousjours l'on en yssoit par detencion de longue prison, nouvel advenement d'arceveque ou autre grant seigneur qui faisoient delivrer yceulx prisonniers[1]. »

Un autre dit qu'aux prisons de l'official « tousjours vient-il aucuns grans seigneurs ou dames qui font grâces aux prisonniers de la court espirituelle plustot et plus souvent que à ceulx de la court temporelle[2]. »

Ce qui rend la question difficile, c'est que l'évêque de Paris est très attentif à tout ce qui pourrait porter atteinte à son privilège, qu'il veille avec soin et réclame dès que le Châtelet, tenant un

1. *Registre criminel*, I, 80 et 90.
2. Ibid., I, 78.

accusé pour faussement tonsuré, passe outre; d'autre part, le conseil du roi et le Parlement s'appliquent à tenir compte des réclamations de l'évêque et à lui faire rendre justice. On comprend que la situation du prévôt de Paris est délicate.

L'évêque suit deux procédures pour intervenir. D'abord il porte plainte au Parlement.

Un individu, nommé Ernoul de Lates, accusé de vol, se dit faussement clerc. Il n'a pas fait la preuve de ce qu'il avance, le Châtelet continue à le juger lorsqu'arrive à l'audience Jehan de Cessières, notaire du roi et greffier criminel du Parlement, qui vient dire que l'évêque a protesté au Parlement et que la cour l'envoie, lui greffier, demander des explications. On transmet au Parlement les procès-verbaux. La cour écoute la lecture de l'affaire et les déclarations du prévôt; puis elle prononce et déboute l'official[1].

Ou bien l'évêque s'adresse au chancelier et au Conseil du roi.

Deux individus, comparaissant devant le Châtelet, se disent clercs : ils ne le prouvent pas. Le prévôt continue le procès, lorsqu'un clerc du chancelier, Arnault de Corbie, nommé Pierre Caloire, vient de la part de son maître mander, à la requête de l'évêque de Paris, le prévôt, son lieutenant et le procureur du roi devant le chancelier, pour entendre la lecture des requêtes présentées par l'évêque contre le prévôt au sujet de ce procès. Le prévôt et les deux autres personnages mandés se rendent chez le chancelier; ils trouvent près de lui un président en Parlement, un président en Chambre des comptes, un maître des requêtes de l'Hôtel : cette réunion est appelée, dans le texte, Conseil du roi. L'évêque est là avec son avocat et deux des promoteurs de son official. Il fait sa plainte devant cette sorte de tribunal. Le prévôt répond en expliquant le cas et la procédure qui a été suivie. Puis le Conseil prononce et donne raison au Châtelet. L'évêque insiste et demande qu'au moins quelques membres du Conseil se rendent au Châtelet et examinent la question sur place. Le Conseil y consent et le président en Parlement suit le prévôt à son tribunal, assiste au procès et approuve[2].

Examinons maintenant ce qui se passe à l'audience lorsqu'un prévenu se réclame du privilège de la cléricature.

1. *Registre criminel*, I, 296.

2. Ibid., I, 85. Cf. *Fragment d'un répertoire de jurisprudence parisienne au XVe siècle*, n° 35, p. 14.

On commence par lui demander s'il a la tonsure. S'il l'a, on fait venir un ou plusieurs barbiers jurés, — dans un certain cas, on en fit venir treize, — pour savoir si le signe de tonsure « est bon, vray et loyal. » Généralement, le barbier déclare que la tonsure « est fraîchement faite comme d'un jour ou d'une nuit et plumée aus mains, c'est assavoir esrachié et tiré l'un des cheveux après l'autre[1]. »

Si le prévenu n'a pas de tonsure, on l'interroge sur les circonstances dans lesquelles il a reçu la cléricature; on lui demande le nom de l'évêque qui l'a ordonné, la ville où a eu lieu la cérémonie, les péripéties de cette cérémonie. Un manœuvre maçon répond un jour en prononçant les deux premiers mots du verset cinquième du psaume 15, que récitaient les ordinands en recevant la tonsure : « Dominus pars[2]. » Après quoi on questionne l'accusé sur ses patenôtres. Il doit dire le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo;* on voit ce qu'il sait et jusqu'où il sait.

Cela fait, le tribunal déclare à l'accusé qu'il ne le croira que s'il produit la lettre de cléricature qu'on lui a remise en l'ordonnant ou s'il fait venir des témoins qui affirment le fait. On lui donne quinze jours pour montrer cette lettre. Ici les accusés ont les réponses les plus diverses. L'un dit que c'est son père qui avait cette lettre, que son père est mort au loin, qu'on ne sait ce que la lettre est devenue; un second soutient que sa lettre a été brûlée dans l'incendie de la maison qu'il habitait, un troisième parle d'une ville éloignée où se trouverait le document et où il ne se trouve pas. Les quinze jours passés et la pièce demandée n'étant pas produite, le tribunal déclare que le prévenu est un faux clerc, il le condamne à avoir la tête entièrement rasée, « à estre rez tout jus, » puis il le juge comme laïque.

On finit par trouver, surtout devant la fréquence de cas semblables, que l'interrogatoire et notamment les quinze jours de répit étaient beaucoup trop longs. Il fut décidé qu'à l'avenir tout prévenu qui se dirait clerc serait sur-le-champ mis à la question afin que la torture lui fît avouer s'il disait vrai ou faux[3].

L. Batiffol.

(*Sera continué.*)

1. *Registre criminel*, I, 204 et 486.
2. Ibid., I, 51.
3. Ibid., 84, 89.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

NOTICES ET DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

A LA FIN DU XIIIe ET AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE.

II[1].

L'affaire du cardinal Francesco Caetani. (Avril 1316.)

Le volume 487 de la Collection de Clairambault (anciennement coté « Mélanges, n° 16 »), à la Bibliothèque nationale, renferme (fol. 427 et suiv.) une pièce originale, dans un état parfait de conservation, qui formait jadis un rouleau de 1 m. 40 c. de long. Ce rouleau était scellé d'un cachet en cire rouge (le « sceau du secré du roy de France, » comme il appert des dernières lignes du document), dont les traces se voient encore au verso du quatrième feuillet, au-dessus du titre que voici : « Ci est la deposition quant a aucunes choses qui touchent me sire François le cardinal. »

L'auteur d'un catalogue des principales pièces originales contenues dans la Collection de Clairambault a noté ce document comme « important » et « à publier dans les *Historiens* [*de la France*][2]. » Il a été édité par M. Bertrandy, dans une brochure assez rare, intitulée *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII* (Paris, 1854, in-8°), pp. 58-70.

Je crois utile de donner une seconde édition, plus conforme au manuscrit et annotée, de cette pièce intéressante à beaucoup d'égards, même au point de vue de la langue, et que plusieurs érudits auront bientôt, comme moi-même, l'occasion d'utiliser.

1. Voyez *Revue historique*, LX, p. 307.
2. Bibl. nat., Catalogues, n° 169, t. II, p. 952.

Ci est la deposition quant a aucunes choses qui touchent me sire François le cardinal.

En l'an de grace mil troiz cenz .XVI., u moiz d'avrill, Evrart de Bar suz Aube, clerc, filz de Bonretour et de Agnes de Bar, si comme il disoit, a grant deliberation, plusieurs foiz et en plusieurs lieus, deposa les choses qui ensuient.

Premierement, il dit que il estoit alé a Valence pour savoir se il pourroit avoir acointance a aucun des cardinals[1] pour avoir leitres de priere a l'evesque de Langres[2] de li aidier et estre favorable en ses besoignes que il avoit affaire a li. Or avint un jour que il estoit alé as chanz par la porte par laquele on va de Valence a Avignon, et la aussi comme au giet d'une pierre de la dite porte as chanz, il encontra un prestre, qui sembloit a l'abit que il fust de religion, car il avoit vestu comme moine une chape noire roonde a terre, et a non misire Pierre, et fu né a Besenchon, si comme il disoit. Et, pour li compaigner, il avoit aveuques li un vallet. Le dit Evrart, qui estoit a grant meschief de cuer, le salua mont reveraument, et le dit misire Pierres, autressi comme se il l'eust conneu a la langue, li respondi mont amiablement que il li sembloit que il fust en son pais pour la langue, et que il fust le bien venuz, et li demanda que il avoit affaire. Et le dit Evrart, aussi comme en lermant, li respondi : « Sire, je sui ci venu pour avoir acointance a aucun des cardinals pour avoir ses leitres de priere a l'evesque de Langres, a ceste fin que il me veulle aidier et estre favorable es besoignes que j'ai affaire a lui. » Et mesire Pierres, en grant compassion, li respondi : « Et je sui mont familieir du cardinal monseigneur François, qui bien vous

1. Les cardinaux, pressés par le roi de France de donner un successeur à Clément V, étaient dispersés, pendant les derniers mois de 1315 et les premiers mois de 1316, dans les villes de la vallée du Rhône, Avignon, Valence, etc. Voyez le compte de Pierre, évêque de Senlis, qui fut envoyé vers eux par Louis X, en décembre 1315, pour préparer les voies à la célèbre mission du comte de Poitiers, le futur Philippe V : « Item, quando dictus dominus quondam rex misit dominum germanum suum, nunc regem, ad romanam curiam ad cardinales ut in regnum electionem suam celebraturi venirent, premisit tunc dictum electum apud Avenionem ad dominum de Pelagrua et quosdam alios cardinales, speciales suos, ut obtemperarent requisitioni dicti sui germani, et alios cardinales ad obtemperandum inducerent, necnon et ut cum aliis inquisitoribus super inquestis faciendis in senescallia Lugdunensi deputatis inquestas faceret. Et tunc quasi continue fuit dictus electus cum domino nunc rege, et post eum eciam remansit per aliquos dies, cum graviter infirmus fuisset. Et in hoc viagio fuit... a .XXVI^a^. die decembris usque ad .VIII^m^. diem augusti sequentis, et sunt dies .CC. XXVII., de quibus diebus fuit in itinere, tam eundo quam redeundo de loco ad locum, quam eciam stando in Valencia et Avinione et alibi ubi cardinales erant dispersi... » (Bibl. nat., fr. 23256, n. 55).

2. Guillaume de Durfort (1306-1318). — Peut-être le nom d'Evrart de Bar-sur-Aube se trouverait-il dans les pièces relatives à l'épiscopat de Guillaume de Durfort que renferme la série G des Archives de la Haute-Marne.

pourra aidier, et, pour l'amour du pais, je vous acointerai de li et vous ferai parler a lui. » Et le dit Evrart li dist : « Je voudroie avoir donné du sanc et de la char que il me vousist oir et moi aidier. Je sai bien, se il m'avoit oi, que il aroit grant pitié de moi. » Et le dit mesire P. respondi que le chapitre de Langres avoit apelé de l'evesque au Siege et que l'evesque n'oseroit escondire son seigneur. Si le mena aveuc soi en l'ostel monseigneur Françoiz, lequel ostel est prez de la grant yglise, assez prez de l'ostel du cardinal misire Pieres de la Columpne[1], et li dist que il l'atendist a la porte. Et il ala parler au cardinal, et assez tost il retourna a li et le mena par la sale, par un lieu secré, prez de la cuisine, et le fist entrer par un petit uisset en la chambre du cardinal et le trouva apoué a une fenestre. Et dist mesire Pierres au cardinal : « Sire, vezci cest povre homme de qui je vous ai parlé qui a affaire a l'evesque de Lengres. » Et le cardinal li dist bienveignant, et li mist la main suz l'espaule en li disant que il li contast son affaire. Et le dit Evrart li conta tout son fait. Et le dit cardinal li dist que il lui aideroit pour tant que il le veoit a meschief et a poverté, et li donna unes leitres favorables pour sa besoigne a l'evesque de Lengres. Et, a la requeste du dit mesire Pierres, il commanda que on le laissast parler a lui toutes foiz que il voudroit, et mont grant semblant li moustra et fist. Et li dist : « Revien parler a moi aprez dormir et pour ton grant profit. » Adonc le dit Evrart s'en issi hors ovec le dit misire Pierres, et alerent as chanz, et li dist misire Pierres : « Evrart, que t'est aviz de monseigneur ? » Il respondi : « Vraiement, il est vaillant homme et m'a moustré mont d'amour, et je desir mont et aroie mont grant joie que je peusse faire chose qui li pleust. » Adonc li dist misire Pierres : « Monseigneur se fie de vous, et sai bien que il a enpensé de parler vous d'aucunes choses, et sai bien de quoi, et, se il ne le vous dit, je le vous dirai. » Adonc il repairierent a l'ostel, et entrerent par un uis secré en une chambre qui est prez de la chambre au cardinal, en laquele chambre il avoit mont de fourneauz et de poudres et d'autres choses ordenées, si comme il sambloit, a faire or et argent. La vint le cardinal, vestu d'une cote d'un marbré vermeill et d'un mantel, et fist aporter granz vinz et granz especes, dont le dit Evrart se merveilloit a quel fin il le fesoit et pour quoi il li moustroit si grant semblant et li faisoit tant de honneur. Et, quant il urent beu et mengié des especes, il fist vuider sa gent fors que seulement le dit mesire Pierres, et dist au dit Evrart : « Je veull estre tiens et tu soies miens, et te ferai assez de bienz se tu veuz. Or me di que li roiz et le conte de Poitiers entendent affaire de nous cardinals. En as tu rienz oi dire ? » Evrart li respondi : « Sire, je vous aime et voudroie vostre bien, car je y sui tenu. Je vous conseille que vous facez la volenté le roy et du conte de Poitiers. Il sunt forte gent et puissant. Et vraiement le pueple crie que le conte de Poitiers ne repairera james

1. Pierre Colonna, cardinal-diacre de Saint-Eustache, nommé par Nicolas IV, mort en 1326.

en France jusques a tant que il ara pape. » Mais autre chose il n'en savoit. Adonc le cardinal li dist que on le pourroit bien savoir par aucun qui parleroit a l'Esperit (c'est au deable), et que il voudroit que il li eust cousté grant argent que il le peust savoir. Adonc Evrart, quant il oi parler d'art de deable, li dist qu'il n'en savoit nient, mes il avoit un clerc a Saint Mihel qui furge les montaignes pour trouver tresor pour le conte du Bar, et dit que il parle au diable quant il veut, et l'enclot la ou il veut, et li fait ce que il li demande, et s'entremeit de faire or et argent; et dit que il n'est riens que il ne face, et a non mestre Jehan du Pré, si comme il dit. « Adonc, li dist le cardinal, se tu le me vouloies aler querre, je te feraie grant bien, et te feraie grant homme, et te feraie tes besoignes. » Adonc Evrart li dist : « Et quant il vendra, que fera il ? » A ce li dist le cardinal : « Puisque il seit feire or et argent et parle au diable quant il veut, il me fera et ce et autres choses. » Adonc li dist Evrart : « Je verrai se je y pourrai aler, quar il y a mont grant voie. » Adonc le commencha le cardinal a prier et a prameitre mont granz choses, mes que il y alast. Adonc mesire Andrieu li dist : « Fai la volenté monseigneur, il t'en vendra grant bien. Qu'est a monseigneur de deuz cens ou de troiz cenz livres? » Ce mesire Andrieu est chapelain secretaire du cardinal, et est gracieus jeune homme, et portoit adonc le seel, et est apelé de cil de leenz le prestre Andrieu. Adonc dist Evrart au cardinal : « Je ferai vostre volenté, car j'ai grant desir de faire chose qui vous pleise; mais vraiement, sire, ce clerc est un malicieuz homme et me tendra pour un trufeeur se je ne li puis moustrer que vous m'envoiez a li. Et pour ce, se vous voulez que je face bien vostre besoigne, si me baillez voz leitres a porter li. » Et il li otroia, et li bailla ses leitres seelées de son grant seel[1], contenanz la fourme qui s'ensieut : « *Domine Johannes de Prato, credatis Evrardo, latori presentium, in illis que dicet vobis ex parte nostra confidenter, nec in aliquo o[porte]at vos dubitare. Vale.* » Et li bailla le dit mesire Andrieu troiz florins pour ses despenz, et le commanda a Dieu. Et s'en ala tout pensif suz les choses que il avoit oies.

Or avoit adonc a Valence un vallet qui avoit esté templier et estoit la venu pour procurer les gages desquieuz il ne pooit estre paié, et a non en son droit non Girart, et fu né a Ourges[2], a cinc lieues de Bar. Et le connoissoit bien Evrart, quar Evrart avoit esté du conseill du Temple en ces parties. Il l'apela en la grant yglise et li fist jurer que il tendroit segré tout ce que il li diroit, et, le serement receu de lui, il li dist : « Chiers amiz, je sui tout esbahiz et tout pensif de ce que monseigneur François le cardinal m'envoie querre a Saint Mihel un clerc qui y est, et a non Jehan, et euvre des ars du deable. Que ce est que il veut faire? Je ai peur que il ne veulle faire

1. Voyez le sceau de Francesco Caetani dans Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, I, n. 6164.

2. Ourches, Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void.

aucunz mauvaiz fait encontre monseigneur le roi ou contre monseigneur de Poitiers ou contre aucuns autres. Se tu vouloies, nous sarion tout son courage et que il veut faire, et, se il veut maufaire, nous le reveleron. Nous feron donc ainsi. Tu auras non mestre Jehan du Pré, et je dirai que tu es li maistres que je sui alé querre, et, de tout ce que il te demandera, tu li diras que tu seiz tout faire, et que tu parles au deable quant tu veus, et fait et enseigne quanque tu li demandes, et ainsi pourron nous savoir a quoi il tent, ou a mal ou a bien. » Il s'i acorda mont joieusement pour le bien nostre sire le roi et des siens. Et ordenerent que il iroient demourer hors de Valence, et demourroient autretant de tamps comme on devroit meitre a aler a Saint Mihel et a retourner. Et s'en alerent par acort a Loon le Saunier, en la terre au conte de Monbeliaut, et furent herbegiez chiez Guillame Esprie, qui avoit esté prevost de Bar et estoit cousin du dit Evrart, et demourerent hors de Valence bien .xv. jours. Et adonc il retournerent a Valence, autressi comme se il venissent de Saint Mihel, et vindrent bien tart. Et quant il furent herbegié, mestre Jehan demoura a leur herbege, et le dit Evrart s'en ala chiez le cardinal. Et, quant le cardinal le vit, il li fist trop grant feste, et li demanda se il avoit amené mestre Jehan, et il li respondi : « Oil, » mes il l'avoit lessié a leur ostel, quar il estoit trop las et trop traveillié. Et quand il le sut, il ut mont grant joie et commanda au dit mesire Andrieu, qui estoit avec li, que il leur feist porter pain, vin, poissons en grant plenté. Ainsi fu fait. Lendemain, il vindrent a l'ostel au cardinal et le trouverent en la chambre, et estoient avec li les dis misire Andrieu et misire Pierres. Et adonc dist le cardinal : « J'ai a parler a ceste gent d'aucunz secrez, et, avant que je leur die, je veull que tous jurent a tenir lai secré. » Et adonc le cardinal lui meismes suz ce prist la foi premierement de mesire Andrieu, apres de mesire Pierres, apres de maistre Jehan, et puis de Evrart, et apres lui meismes s'oblija as choses tenir secrées, et mist la main sur la poiterine. Adonc demanda le cardinal a mestre Jehan, presenz les diz misire Andrieu et mesire Pierres et Evrart, se il parloit au deable quant il vouloit. Il respondi : « Oil. » Et donc li dist le cardinal : « Il n'est donc rienz que tu ne puisses faire tant soit fors, et que tu ne saches tout ce que on veut faire. » — « Certes, sire, vous dites voir, » li respondi maistre Jehan. — « Donc, li dist le cardinal, je sui et veull estre tout tien, et quanque j'ai, se tu veuz faire ma volenté, pren or et argent tout a ton plesir. » Et le dit maistre Jehan li respondi : « Je ferai vostre volenté, car a ce sui je venu. » Lors li commanda le cardinal a faire les choses qui s'ensieuent.

Premierement, le cardinal dist a mestre Jehan : « Je veull que tu parles a l'Esperit, et que il te baille la matiere pour faire or et argent, et que il t'en baille en grant quantité. Et que il t'ensaigne par escrit plainement et sanz glose, si que chacun le puist entendre, toutes les choses qui a ce sont necessaires et comment on les pourra trouver et avoir, si que je le seusse et peusse faire a touz jours. Et pour ce que le

deable est menteeur et deceveeur, je veull que tu l'encloes et tiegnes en prison jusques a tant que nous aron essaié se ce est voir. » Adonc respondi mestre Jehan : « Sire, vous demandez mont grant chose. Il me convient parler a mon mestre. Je parlerai a lui en ceste nuit et demain je vous respondrai. » Et ainsi se departirent cele nuit. Et lors, quant il furent hors de l'ostel, dist Evrart au dit mestre Jehan : « As tu oi? Vraiement, il a autre chose en pensée. Et se il veoit que tu li feisses ce que il te demande, il te tendroit pour mestre esprouvé, et adonc il te diroit toute sa pensée. Or nous gardon que nous ne soions deceu, et le tenon en paroles, et controvon que du commandement a l'Esperit il nous couvient avoir aucunes choses qui seront fortes a trouver. » Ainsi l'acorderent. Et, entre les autres choses, il controverent que il convenoit que il eussent un oisel qui est apelé hupe et que il convenoit que il eust une verge d'un arbre divers de trois piez et demi pour faire le cherne[1]. Ces choses ainsi ordenées et controuvées, lendemain il vindrent au cardinal, et li dist mestre Jehan, presenz les diz misire Andrieu et mesire Pierres, que, du commandement son mestre, il convenoit avoir un tel oisel et une tele verge comme dessus est devisé. Et adonc dist mesire Andrieu que, en son pais, avoit un bosc de tieuz arbres. Adonc dist le cardinal au dit mesire Pierres : « Alez, ne espargniez ne or ne argent, faites que on ait ce que il demande. » Adonc le dit mesire Pierres, avec les diz mesire Jehan et Evrart, quistrent par toute Valence par deuz jours, et chiez poulallers et chiez espissiers, et rienz ne pourent trouver de chose que il querissent. Adonc dist le cardinal a mestre Jehan : « Parle a l'Esperit, et li di que on ne peut ces choses trouver, si que tu peusses avoir ce que je demande sanz ces choses. » A ce li dist mestre Jehan : « Vraiement, pour parler li de ceste chose, je n'oseroie entrer u cerne. Se je ne li portoie ce que il m'a demandé, vraiement il m'estrangleroit. Il veut que je face sa volenté ausi comme je veull que il face la moie. » Adonc dist le cardinal a misire Pierres : « Querez et faites querre partout, sans rienz esparnier, tant que il ait ce que il demande. » Ces choses ainsi pendanz, le dit Evrart dist a mestre Jehan : « Or n'y a que de soi aviser comment nous pourron savoir tout ce que cest cardinal a apensé. » Adonc du conseill Evrart dist mestre Jehan au cardinal : « Sire, nous sommes ci a granz despens, et quant a ore riens je ne vous faiz. Je sai trop d'autres choses. Je sui vostre juré et vostre feal. Dites moi seurement vostre volenté et vous fiez en moi. Je vous ai dit mon secré. Je ne doute nul que je n'acomplisse vostre volenté. » Adonc respondi mesire Pierres : « Monseigneur est homme de conscience et n'ose pas tout dire. » Adonc respondi Evrart : « Sire, nous sommes vos jurez et vos feals, et, en touz cas, nous vous garderon loialté et vostre estat en seurté. Dites a mestre Jehan tout a plain vostre volenté, car il n'est rienz que il ne sache faire par l'art de l'Esperit. » Adonc respondi le cardinal autressi comme en riant : « Je voi bien de certain que vous

1. Cherne, plus loin cerne, cercle magique.

estes bonnes genz et loials a moi. » Et donc dist Evrart au cardinal : « Sire, mesire Pierres nous a dit que vous avez aucune chose qui mont vous grieve et nous donne a entendre que ce est d'aucuns anemiz que vous avez. Dites seurement et fiablement vostre volenté, et de amis et de anemiz il fera tout ce que il vous plera. » Adonc dist le cardinal, les eulz eslevez au ciel : « Mon oncle, le pape Boniface, qui estoit bon devant Dieu et devant le monde, fut vituperé et mis a grant confusion, si comme tous saivent. Et vraiement ne fu pas feite a li, ele fu faite a Dieu et a toute sainte yglise! Et je voudroie que cil qui le firent et qui le procurerent a faire fussent puniz selon leur desserte; et d'aucuns voudroie je bien que il fussent mes amis, se il pooit estre. Autrement, face que veulle ! Bien voudroie que il fust a ma volenté. » Adonc dist Evrart : « Sire, mestre Jehan, pour la langue, ne vous entent pas aussi bien comme je faiz. Vous voudriez bien que le roy et monseigneur Phelippe, que nous bien connoisson, et aucunz autres que vous connoissiez mieuz que nous, qui procurerent la mort et la confusion de vostre oncle, que il alassent les piez outre, si que vous en fussez vengié et que il ne vous peussent nuire. » Adonc dist le cardinal : « Je voudroie mont que le roy et monseigneur de Poitiers, son frere, fussent mes amiz, et que il fussent si liez a moi par amour que il feissent du tout ma volenté, et que il ne peussent rien faire fors par moi. » Et mesires Pierres declaroit ses paroles pour le langage. Et entendoit bien par ceste voie d'avoir son entente d'estre pape. Adonc dist Evrart : « Vous voiez bien, mestre Jehan, l'entente monseigneur le cardinal. Il voudroit mont que vous procurissez par vostre art et par vostre mestre que il eust l'amour du roy et de monseigneur de Poitiers si comme il est dit, se il pooit estre, et, se il ne pooit estre, alassent les piez outre. » Adonc dist le cardinal en esjoissant : « Je vous aime et me fie en vous. Ce est vroiement m'entente, face que veulle. » Adonc dist mestre Jehan : « Sire, nous connoisson le roy et monseigneur Phelippe, mes voz autres anemiz nous ne connoisson mie. Autressi, dist mestre Jehan, me couvient parler a mon mestre pour un comme pour plusieurs, et autressi tost ai je ce que je demande pour pluseurs comme pour un. Dites moi tout. » Adonc il entra en sa chambre et le dit mesire Andrieu avec li, et ordenerent une cedule en laquele il mistrent par escrit les nons de deuz cardinals (c'est de mesire Jaques de la Colompne[1] et de mesire Pierres de la Columpne), et aporta mesire Andrieu cele cedule a mesire Pierres, et mesire Pierres la bailla a mestre Jehan, et il la bailla a Evrart pour lire. Adonc dist Evrart : « Nous voulon parler au cardinal, » car il estoit en sa chambre. Et il li alerent dire, et il vint a euls. Adonc li dist Evrart : « Sire, nous voion bien vostre entente de ces quatre. En ce faisant, nous nous dampnon ne ne serion point assouz. » A ce dist le cardinal : « Fillole meue, ne vous doutes[2]. Je procurerai par le pape que mesire Pierres sera peni-

1. Jacques Colonna, cardinal-diacre de Sainte-Marie *in via lata,* nommé par Nicolas III, mort en 1318.

2. Le cardinal Francesco, dont « mesire Pierres declaroit, » comme on l'a vu

tancier, qui vous assoudra de tout. » Adonc dist Evrart : « Puisque vous nous ferez assoudre, maistre Jehan ne cessera mais dusques a tant que il ara du tout acompli vostre volenté. » Adonc dist le cardinal a grant joie : « Faites tost, et bien vous en vendra. » Et commanda a misire Andrieu, present mesire Pierres, que il leur delivrast prestement quanque il demanderoient, et se il demandoient un florin que il leur en baillast cinc. Adonc dist mesire Pierres a mestre Jehan : « Je sai bien que il vous faut. Par poisonz vous n'en vendriez jamaiz a chief, quar il sont trop gardez ; mais par vouz vous escouvient ouvrer. Venez avec moi, je vous deliverrai ce qui vous est necessaire. Je sai bien que il vous faut. J'en ai fait pluseurs pour atraire a amour. Les vouz que on fait pour atraire a amour si ont les mains jointes et eslevées, et les vouz que on feit a mort si ont les mains plates, gesantes suz les cuisses. » Adonc li dist mestre Jehan : « Ne m'aprenez mie. Je sai bien comment il escouvient ouvrer en telx choses. Je n'en doute homme. » Adonc mesire Pierres le mena a la meson de l'espissierre et li fist bailler demie livre de cire vierge, et, en repairant, il requist a mestre Jehan que il fust avec li pour lui aidier a ouvrer et que il le saroit bien adrecier se il failloit. Et mestre Jehan li repondi que il ne plaisoit pas a l'Esperit que nul entrast u cerne avec li, fors Evrart. Ainsi le disoit il que on ne peust apercevoir sa defaute, quar il n'en savoit riens, si comme il disoit. Et vindrent en l'ostel au dit cardinal, et entrerent par l'uis derriere. Et adonc dist mesire Pierres a mestre Jehan : « Or n'i a fors que de l'ouvrer. Faites apertement et tost, si que monseigneur, quant il revendra des chanz, truisse que vous aiez aucune chose fait. » Adonc il alerent en la chambre dessuz dite la ou sont les fourniauz, et, pour la alumer le feu, le principal chambellenc, le frere au cardinal, de Bast[1], aporta le charbon et les souflez pour alumer le feu et l'iaue. Et adonc mestre Jehan et Evrart touz seuz alumerent le feu et chauferent l'iaue et mistrent la cire dedens. Et quant la cire fut bien amoliee, a grant difficulté, il firent deuz ymages, un petit et un greigneur, et premierement firent le grant. Et si comme il fu fait, le cardinal entra en la chambre, et avec li misire Pierres et misire Andrieu, et distrent au cardinal : « Sire, nous faison besoigne. Nous avon fait une ymage. » Et le moustrerent au cardinal ; et il commencha a rire et ut trop grant joie, et leur dist :

plus haut, « les paroles pour le langage, » s'exprimait mal en français. De même son oncle Boniface, dont Geoffroi de Paris raille assez plaisamment l'accent quand il lui fait dire à Guillaume de Nogaret, en pleine scène d'Anagni (*Historiens de la France*, XXII, p. 108 g) :

« E, filiol mi, qui esto
Que me faig tant de tempesto ?
Favelle a mi qui est ton sire. »

1. Qu'est-ce que ce « de Bast, » frère de Francesco Caetani, dont le nom reparaît plus loin (p. 64) : « Le cardinal appela son frere de Bast, » « du commandement du frere du cardinal? » La lecture du mot « Bast » n'est pas douteuse.

« Il a mont grant menbre! Parfeites bien et tost, mes mengiez avant; » et leur fist aporter a mengier bien et largement, et menja mesire Pierres avec eulz, qui mont looit son seigneur de loialté et de largesce et comment il les entendoit a guerredonner. Et quant le cardinal ut mengié, il les vint veoir et leur fist aporter du vin et des especes et leur dist : « Parfaites bien, et je vous guerredonnerai tout a vostre volenté. Et je voiz dormir. » Adonc s'en ala, et misire Pierres demoura, et en sa presence il firent le petit ymage et, si comme il le faisoient, misire Pierres leur dist : « Gardez que vous ne faillez. Il couvient meitre dedenz aucun escrit. » — « Bien le sai, dit mestre Jehan. Il y seront maintenant mis. » Adonc prist Evrart du papier, et mestre Jehan en l'oreille faisoit semblant de dire li ce que il escriroit. Et le dit Evrart fist semblant d'escrire ce que il avoit dit et firent semblant, si comme il dient, de meitre cel escrit dedenz cel ymage. Mes il n'y mistrent riens, et parfirent l'ymage. Adonc dist mesire Pierres : « Vous avez fait ce qui apartient a vous, or apartient a moi : je les baptiserai. » Adonc dist Evrart, pour avoir tesmoignage de ce fait, a misire Pierres : « En bautesme convient avoir pluseurs personnes, si comme vous savez. Avez vous aucunes personnes en qui vous vous fiez? » Et mesire Pierres li respondi : « Oil. En la maison a l'orfevre monseigneur a bon lieu et secré et est le lieu tout apparellié, et monseigneur se fie a plain en l'orfevre et en sa fame. La les baptizerai. L'orfevre a non Baudon et est un jane homme assez avenant. Sa fame a non Aales et est bele jane fame. » Et puis s'en ala mesire Pierres, mestre Jehan et Evrart avec li, a trois yglises pour avoir du cresme, le livre et l'estole, et n'en puet avoir. Adonc il s'en ala au cardinal, qui estoit en consistoire en la grant yglise, et li dist tout a segré que il ne pooit avoir du cresme, et ce qui failloit. Et le cardinal apela son frere de Bast, duquel dessuz est parlé, et li dist : « Va a tele yglise, et di au prestre que je li mant que pour un malade il m'envoit le cresme, le livre et l'estole. » Et il y alerent, lui et misire Pierres. Mestre Jehan et Evrart suioient de loign. Cele yglise ou il alerent est derriere la boucherie, prez du marchié, la ou les vitailles sont vendues. La alerent, et, a la requeste du cardinal, le prestre leur bailla ce que il demanderent. Et, en repairant vers l'ostel du cardinal, il trouverent mestre Jehan et Evrart et leur distrent : « Nous avon ce qui nous faut. » Et alerent chiez le cardinal et pristrent les ymages et deuz chandeles beneoites, que bailla le grant chambrier a Evrart du commandement du frere du cardinal, et mesire Pierres prist de l'iaue beneoite en un pot dessouz son mantel, et s'en alerent chiez l'orfevre dessuz dit. Et, quant il vindrent la, mesire Pierres apela Baudon et sa fame et leur dist : « Vous savez bien que nous avon a faire. » Et le lieu estoit appareillé; et baptizerent premierement le grant ymage, et pour baptiser, en lieu de fonz, il pristrent un bacin a barbier. En cel ostel demouroit un barbier. Et tindrent l'ymage pour baptisier Baudon l'orfevre et Aales sa fame devant diz et mestre Jehan. Evrart se seoit dessuz l'esponde d'un lit, et l'apela mestre Jehan que il venist estre com-

pere. Il s'en leva et il vint et acola la fame. Mes la main il ne mist point a l'image, si comme il dit. Et mesire Pierres le baptiza tout en cele maniere que on baptize un enfant, et ut non Pierres, si comme quant misire Pierres disoit : « Nomez l'ai, » la jane fame respondoit : « Petro. » Et, quant il fu baptisié de l'iaue, et miz du cresme la ou doit estre miz, et miz le cresme suz la teste en disant les oroisons qui y doivent estre dites, il prist une des chandeles toute alumée et li apoua suz la poiterine en disant determinées oroisonz. Ce fait, il mistrent cel ymage au chevaiz du lit, et alerent mengier. Apres mengier, il revindrent et baptizerent le petit ymage tout en la fourme que il avoient baptizié le grant, et ut non Jaques. Ces choses ainsi acomplies, le dit mesire Pierres bailla les ymages a mestre Jehan et li dist : « Je ai fait ce qui apartient a mon office, or faites ce qui apartient a vous. » La maison de ce Baudon est en la rue devers la porte par ou l'en va as chans, a main senestre de la porte d'Avignon, et vendoit on pain devant lui ; et leienz demouroit un barbier ; et dessuz la chambre ou ces ymages furent baptisez avoit une fame qui sambloit a la noise que ele ouvrast a mestier, et croit Evrart que ele en vit aucunes choses. Et demouroient en cele rue les deuz freres au mareschal monseigneur Pierres de la Columpne. Quant mestre Jehan ut les ymages receuz de la main mesire Pierres, il s'en repairierent chiez le cardinal, en la chambre ou les ymages furent faiz. Et adonc le cardinal vint a la chambre, et li moustra mestre Jehan les ymages, en disant que il estoient baptisié. Et il ut merveilleusement grant joie en joignant les mains au cel, et dist : « Desore en avant penses des autres. » Ce est du vout pour le roi et pour le conte de Poitiers, si comme dessuz est devisé. Adonc dist mestre Jehan : « Vous demandez mont grant chose si tost. Il me couvient avant parler a mon mestre. Je irai as chanz et parlerai a lui, et entour vespres je repairerai. » Adonc s'en alerent mestre Jehan et Evrart, et, quant il furent as chanz, Evrart dist a mestre Jehan : « Or pues tu veoir la malice et la mauvestié de ceste gent. Or n'i a que de penser comment nous nous pourronz departir d'eulz et aler au roi. Il semble que tu pourroies ainsi dire : « Mon « mestre m'a dit que a ce que ces vouz qui sont baptisié soient de « vertu, il veut que je aie une langue d'un homme pendu de trois jours « et que je li oste de la bouche a un vendredi a eure de nonne, et que « je la baise. Et au mardi ensuiant, a eure de complie, que je li baille « avec un coulumb noir, en lui baisant en la bouche. Et Evrart aussi. » Ainsi le diras tu au cardinal et li baudras par escrit. » Au soir, le dit maistre Jehan repaira au cardinal sanz Evrart, et fu en la paneterie ; et, pour gent qui estoient avec le cardinal, il li envoia mesire Andrieu et li bailla l'escriture et il la porta au cardinal. Et le cardinal, quant il ut leu cel escrit, li manda que il ne leissast pour nule chose que il n'acomplist tout. Ainsi se departi cele nuit. Lendemain au matin, le dit mestre Jehan, sanz Evrart, retourna au cardinal, et li dist le cardinal, present mesire Andrieu : « Va. Si quier toutes les choses qui te faillent sanz rienz espargnier, » et li demanda ou est Evrart. « Vraiement, dist

mestre Jehan, er soir il entra u cerne et fist hommage au deable pour vous, car il le couvint; ore pleure, et est a trop grant meschief. » Adonc li dist le cardinal : « Il est bon homme et loial a moi. Dites li que il se conforte, quar vraiement je le ferai assoudre. Alez, mestre Jehan, tost, et querez quanque mestier vous est sanz rienz espargnier. » Mestre Jehan li respondi : « Sire, au gibet de ceste vile, nous ne pourrion trouver ce que il nous faut. Il couvient que nous l'aillon alleurs querre, et repairerou au plus tost que nous pourron. » — « Il me plache, » dist le cardinal. Ainsi se departi et vint a Evrart, et sans les ymages. Adonc li dist Evrart : « Vous n'avez rienz fait. Nul ne nous crerra de chose que nous dion sanz les ymages. » Adonc il retourna et prist les ymages et s'en retourna a Evrart. Ainsi se departirent et vindrent droit a Lion as inquisiteurs, monseigneur de Marfontaines[1] et mesire Ourri[2], as quieuz en secré il conterent tout leur fait sanz rienz celer. « Or n'i a, dist misire Ourri, que de tenir lai en bonne esperance. » — « De ci en avant, distrent mestre Jehan et Evrart, nous voulon ouvrer de vostre conseill. » Et demourerent a Lion jusques a la venue du cardinal, et firent de la poudre de la pierre que leur bailla mesire Ourri autressi comme se ce fust pierre a faire or et argent. Quant le cardinal fu venu, mestre Jehan ala vers li du conseill mesire Ourri et mesire Thoumas, sanz Evrart, et le cardinal li fist mont bel semblant, et demoura laienz a disner. Apres disner, quant les genz furent departiz, le cardinal demanda a mestre Jehan comment il avoient ouvré; il li respondi que tout estoit fait des vouz, et de la matiere meisme pour faire or et argent avoient il assez. Le cardinal li dist que il li aportast. Il li dist que il ne le pooit pas faire sans Evrart, qui estoit malade, et si devoient bien .LX. sous a leur ostel a eure determinée. Mesire Pierres vint a leur ostel du commandement au cardinal pour avoir ces vouz et cele poudre, et pour eulz mener chiez le cardinal, quar il en vouloit ouvrer, et aporter l'argent que on devoit a l'ostel[3]. A laquele eure, joignant de la chambre mestre Jehan

1. Thomas de Marfontaines ou Morfontaines (Marfontaine, Aisne, arr. Vervins), chevalier du roi, est un personnage bien connu; il fut souvent employé par Louis X, Philippe le Bel et Philippe V. Parmi les « compoti particulares » transcrits « a tergo » du compte en rouleau des bailliages de France pour le terme de l'Ascension 1318 se trouvaient les comptes suivants, dont le titre seul nous a été conservé : « Compotus magistri J. de Forgetis de inquestis Lugdun. [MCCCXVI.] — Compotus domini Thome de Marfonta[ine]s de eodem tunc » (Bibl. de Rouen, ms. 3405, fol. 68 v°).

2. « Mesire Ourri. » Un « Orricus Alemannus » ou « Alemanni, miles, » est nommé dans le compte des Trésoriers de la Saint-Jean 1316 (Bibl. nat., fr. 20683, fol. 26, 27); sur ce personnage, originaire du Berry et sergent d'armes du roi de France au temps de Philippe le Bel, voyez la table du t. XXIII des *Historiens de la France*, aux mots « Ourri » et « Ulricus. » Il est fort possible, du reste, qu'il s'agisse ici d'un autre « Ourri, » quoique le nom soit assez rare.

3. Les derniers mots de la phrase, depuis « et aporter, » sont rayés.

et Evrart, estoient Andrieu et Estienne, clers des diz inquisiteurs. N'avoit que une petite parei entre deuz[1]. Auquel tout haut parla Evrart, si que les diz clers pooient tout oir, et parla le dit Evrart a mesire Pierres en la fourme qui s'ensieut : « Vous savez que monseigneur Franchoiz est plus tenu a nous que a nuls autres, et plus avon fait pour lui. Nous avon fait hommage au deable pour li pour meitre a mort mesire Pierres de la Columpne et mesire Jaques, cardinals, a sa requeste. Nous avon fait deuz vouz, et vous, mesire Pierres, les baptisastes. Et plus, a la requeste du dit cardinal, mestre Jehan a pramis a faire deuz vouz, pour attraire le roy de France et monseigneur Phelippe, conte de Poitiers, du tout a son amour, si que ce que il feissent cil feissent par lui, ou autrement que il passassent outre les piez avant. Tout ce savez vous, mesire Pierres. Ci povez vous veoir que nous avon feit pour lui. Et maintenant je sui en la grace de ces enquesteurs, et m'ont pramiz que il me feront du tout ma paiz et me feront rendre mes bienz. Si ne doit pas estre grief a monseigneur le cardinal ne a vous se je procure ma besoigne jusques a quinze jours ou jusques a trois semaines. » Adonc dist mesire Pierres : « Ne vous esmouvez mie. Vraiement, vous avez mont fait pour monseigneur; avanciez vous de parfaire, vous en arez tres grant guerredon. » Toutes ces choses oirent les diz clers. Ces choses ainsi faites du conseill aus diz enquesteurs, les diz mestre Jehan et Evrart vindrent au roy pour reveler ces choses, et envoierent leitres les dis enquesteurs sur ce a nostre sire le roy.

Iceste est la deposition des diz mestre Jehan et Evrart, faite en la presence nostre sire le roy, presenz monseigneur Charles, conte de la Marche, monseigneur Jehan de Clermont, monseigneur Miles de Noyers, monseigneur Pierres de Chambli. Et, en greigneur seurté de ceste chose, ceste presente deposition est seelée en close souz le seau de secré du roy de France en l'an et u mois dessuz diz.

Ainsi, en avril 1316, un clerc, nommé Evrart de Bar-sur-Aube, dénonça, en présence du roi de France, Louis X, et de ses principaux conseillers, Francesco Caetani, cardinal diacre de Sainte-Marie *in Cosmedin,* comme instigateur de maléfices dirigés contre ledit roi, le comte de Poitiers, son frère, et les deux cardinaux Pierre et Jacques, de la famille Colonna, ennemie des Caetani[2]. Il fournit sur cette affaire des détails circonstanciés qui furent recueillis par écrit.

1. Phrase placée dans l'original entre les mots « estoient » et « Andrieu » de la phrase précédente. Traces de grattage.

2. La vendetta déclarée pendant et après le pontificat de Boniface VIII entre les Colonna (les *domini Columpnenses*) et les Caetani (les « Gaitans, » comme disaient les Français) est célèbre. Il suffit d'y faire allusion ici. — Je n'ai pu me procurer le livre intitulé *I Colonna e i Caetani*, par Vincenzo Novelli, dont il est question dans *la Nuova Rassegna*, t. II (1893), p. 219.

C'est là un fait que les chroniqueurs du temps n'ont pas rapporté, et, sans doute, n'ont pas connu.

Francesco Caetani, neveu de Boniface VIII, et comblé de bonne heure par ce pape, qui fut passionné pour la grandeur de sa maison, n'a pas d'histoire[1]. Le jour de la scène d'Anagni, il s'enfuit sous l'habit d'un valet et son hôtel fut pillé[2]. Guillaume de Nogaret, qui l'a peint en deux mots, « un jeune homme gras et robuste, » s'est vanté plus tard de l'avoir protégé, en cette circonstance, contre les ennemis qu'il s'était faits dans la campagne romaine[3]. Son attitude au conclave de Pérouse est connue[4]. Pendant le pontificat de Clément V, il fut naturellement un des chefs, à la cour d'Avignon, du parti bonifacien[5]. D'après les Chronologies, il est mort au mois de mai 1317[6].

Ce que l'on sait de Francesco Caetani n'autorise assurément ni à admettre ni à rejeter *a priori* l'accusation dirigée contre lui par cet obscur dénonciateur, Evrart de Bar-sur-Aube, sur le compte duquel on ne sait rien, si ce n'est qu'il avait été « du conseil du Temple » dans le Barrois (p. 59). Nous ne savons pas, d'ailleurs, quel cas Louis X et son conseil ont fait des révélations d'Evrart et de son acolyte. Quel cas, cependant, en faut-il faire? — Le problème de la critique

1. Voy. Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, II, c. 326.

2. On n'en trouvera pas l'énumération dans les *Documenti scelti dell' Archivio della eccma famiglia Caetani di Roma, pubblicati dall' archivista G.-B. Carinci* (Roma, 1846, in-8°). « Le scritture, » dit G.-B. Carinci (p. 16), « del pontificato di Bonifazio VIII, relative alla famiglia Caetani, si ritrovano in gran numero nell' archivio diplomatico vaticano : ciò non ostante gran quantità se ne conserva in famiglia; ma, per servire alla brevità, abbiamo creduto di tacerle. »

3. G. Digard, *Un nouveau récit de l'attentat d'Anagni*, dans la *Revue des questions historiques*, 1888, I, p. 560.

4. Voy. les *Annales ecclesiastici* de Raynaldi, ann. 1305, § 2.

5. *Histoire du différend...*, p. 311 : « Propono quod, dicta die sabbati, cum ceteri reverendi patres domini cardinales, tunc presentes, suis domibus securi mansissent, dominus Franciscus, [Bonifacii] nepos, pinguis juvenis et robustus, qui similiter securus potuisset mansisse, qui etiam ad capiendum et lucrandum pecunias dictum Bonifacium consueverat associare, aufugit ad certum locum satis propinquum Anagnie; quem cum alii ejus emuli vellent, propter opportunitatem quam habebant ad offendendum, insequi, ego illud inhibui et compescui, et eum ab offensione defendi. »

6. Voyez les références de Baluze (*Vitae pap. Aven.*, I, c. 686) aux preuves de l'*Histoire du différend.* — On trouvera sans doute, dans le livre en préparation de M. G. Digard sur les relations de Philippe le Bel avec la cour de Rome, tout ce que l'on sait, tout ce que l'on peut savoir, grâce aux archives du Vatican, sur la vie de Francesco Caetani.

du témoignage se pose, ici comme souvent, tant en histoire que dans la vie, en ces termes : quelqu'un, que nous connaissons très peu et dont nous n'avons pas la défense, est accusé d'énormités par quelqu'un que nous ne connaissons pas du tout.

En pareil cas, le premier mouvement de la plupart des hommes, — et ceux qui s'occupent d'histoire n'ont pas, à cet égard, une grâce d'état, — est d'ajouter foi à l'accusation, si elle est précise, détaillée, et si rien ne la contredit. On voit tous les jours des gens sensés s'en tenir à ce premier mouvement. Les uns croient tout; les autres, ceux qui sont modérés, se disent que l'accusateur a peut-être enjolivé; ils rabattent de son témoignage, mais on ne les persuade pas facilement qu'il y a de la fumée sans feu. Les calomniateurs de profession connaissent bien ces dispositions instinctives de l'esprit humain, si impérieuses que la meilleure éducation critique ne réussit pas toujours à les détruire. — « Il en reste toujours quelque chose, » dit Basile.

Ces observations sont ici à leur place, je crois, parce que les calomniateurs ont été très nombreux dans l'entourage des rois de France au commencement du XIVe siècle. Et l'effort de réflexion qu'il faut faire, aujourd'hui, pour ne pas prendre au sérieux, en quelque mesure, leurs inventions malveillantes est très énergique. Le raisonnement suivant ne paraîtrait-il pas bien solide, en effet, si l'on n'était pas prévenu? Le cardinal Francesco Caetani fut accusé d'avoir fait envoûter le roi et les Colonna; or, le pape Boniface, son oncle, fut aussi expressément soupçonné de maléfices; bien plus, les pratiques de l'envoûtement, de l'alchimie et de la magie noire étaient fort répandues au temps de Philippe le Bel, puisque Bernard Saisset, évêque de Pamiers, Guichard, évêque de Troyes, l'ordre du Temple tout entier, le prélat qui procura des philtres à Philippe et à Gautier d'Aunai pour se faire aimer des brus du roi, le confesseur de Henri VII, Enguerran de Marigni, Pierre de Latilli, plus tard Bernard Délicieux, Mahaut d'Artois, l'évêque de Cahors, et bien d'autres, furent inculpés ou convaincus d'actes de cette nature; il est donc très vraisemblable qu'Evrart de Bar-sur-Aube n'a pas menti.

Cependant, la vraie méthode pour apprécier la vraisemblance du témoignage d'Evrart, c'est de considérer ce témoignage en lui-même. Car, s'il est exact que l'envoûtement, comme l'empoisonnement, fut fort pratiqué au moyen âge[1], il ne l'est point que tous ceux qui en

1. Dès le XIIe siècle. Voyez le *Livre des manieres* d'Étienne de Fougères, évêque de Rennes, publié par J. Kremer, dans les *Ausgaben und Abhandlun-*

ont été accusés ou même déclarés coupables, au commencement du XIVe siècle, en aient été convaincus ; loin de là : l'étude approfondie des grands procès de Bernard Saisset, de Boniface, de Guichard de Troyes, du Temple, de Bernard Délicieux, dont les pièces ont été conservées, a mis au contraire en relief l'impudence, la fertilité d'imagination incroyables des politiciens de ce temps, des dénonciateurs et des témoins à leur service. Les historiens modernes, à la vérité, n'ont pu croire, tout d'abord, à tant d'audace tranquille de la part de ces personnages, et le plus beau triomphe de Guillaume de Nogaret et de ses émules est sans doute d'avoir réussi à tromper des érudits de notre époque aussi bien, et même plus complètement peut-être, que l'opinion publique de leur siècle. Mais, aujourd'hui, l'éveil est donné : on ne croit déjà plus aux crimes prétendus de Boniface et des Templiers ; les formes et les procédés ordinaires de la calomnie au temps de Philippe le Bel et de ses fils commencent à être connus ; je montrerai ailleurs que la comparaison des grandes affaires criminelles de la fin du XIIIe siècle et des premières années du XIVe est extrêmement instructive.

Que l'on lise donc, sans parti pris, la déposition d'Evrart de Bar-sur-Aube : on sera probablement frappé des choses bizarres qu'elle renferme. Le cardinal Francesco, qu'il s'agit de faire passer pour un criminel, est représenté surtout comme un imbécile, crédule et imprévoyant à l'excès. Quelles sont les preuves produites par le dénonciateur? Il invoque les témoignages d'un ex-templier, son camarade, d'un orfèvre de Valence et de sa femme, de deux clercs des enquêteurs royaux à Lyon, enfin, tacitement (p. 65), ceux des « deuz freres au mareschal monseigneur Pierres de la Columpne. » Ces témoignages (qui, d'ailleurs, sont annoncés, mais, à l'exception de celui de l'ex-templier, ne paraissent pas avoir été fournis) auraient-ils été probants? Libre à chacun, sur ce point, d'avoir une opinion. Constatons seulement qu'Evrart ne présenta aucune pièce écrite à l'appui de son récit, pas même le singulier billet que le cardinal aurait adressé, sans le connaître, au prétendu « Jehan du Pré[1]. »

gen aus dem Gebiete der romanischen Philologie (Marburg, 1887, in-8°), p. 138. Pourquoi le Dictionnaire de Godefroy ne donne-t-il pas d'exemple, antérieur au commencement du XIVe siècle, du mot « vout » au sens de figurine magique?

1. M. Bertrandy, — après avoir présenté quelques considérations de bon sens, telles que celle-ci (*o. c.*, p. 19) : « Sans doute, le caractère d'un membre d'une famille n'est pas une règle générale pour juger les autres (quoique Lamartine ait dit : la famille, source du sang..., est la première explication du caractère...), » — se refuse sagement à induire du « peu de respect que Boni-

A mon avis, le principal intérêt de la pièce imprimée plus haut n'est pas de nous instruire sur la moralité et sur les desseins de Francesco Caetani, car, si nous n'avons pas le droit de récuser formellement le clerc de Bar-sur-Aube, il serait bien déraisonnable de le croire sur parole. Mais notre document garde une grande valeur, parce qu'il contribue à accentuer l'impression que donnent déjà très fortement les chroniques du temps lorsqu'elles font voir les derniers Capétiens directs, dont la vie privée fut si troublée, assaillis d'affreuses confidences, incessamment inquiétés par des histoires, à la fois tragiques et ridicules, de complots, de poison et de sortilèges. Louis X, le mari de Marguerite de Bourgogne, — dont le règne si bref vit les procès de Pierre de Latilli, accusé d'avoir empoisonné Philippe le Bel, et de la dame de Marigni, qui, aidée de sorciers subalternes, avait, disait-on, consacré au démon les images en cire du roi, du comte de Valois et du comte de Saint-Pol, — dut vivre dans un cauchemar [1].

Ch.-V. Langlois.

face eut pour tous et pour lui-même, » et du fait que ses neveux ont été en contact journalier avec lui, que lesdits neveux, qui avaient peut-être « une part de son caractère, » « aient contracté l'habitude de ses terribles passions. » Sur l'affaire de Francesco Caetani, M. Bertrandy, qui écrivait à une époque où l'on n'avait pas encore révisé les procès du Temple et de Boniface, ne conclut pas.

1. On sait que nous n'avons rien conservé des écritures (informations, interrogatoires, etc.) faites dans les deux affaires de Marigni et de Latilli; ces affaires ne sont connues que par les chroniques. — Louis X, disent les *Grandes Chroniques*, répugnait à se montrer impitoyable pour Marigni; c'est alors, afin de le décider, que Charles de Valois lui dénonça les sortilèges de la dame de Marigi, de la dame de Chanteloup et de leurs complices. Le jeune roi en aurait été vivement frappé; il aurait dit : « Je oste de luy ma main et puis des ore en avant ne m'en entremets; mais selon ce que vous verrez bien expedient et avenait luy faites » (*o. c.*, V, p. 219). — L'affaire de Pierre de Latilli, évêque de Châlons, qui ne fut pas sans analogie avec celle de Guichard de Troyes, est malheureusement mal connue, faute de pièces. Ces pièces ont existé. Voy. le compte des Trésoriers pour le terme de la Saint-Jean 1316, déjà cité : « Magister Radulphus de Joyaco, clericus regis, pro articulis et responsionibus episcopi Catalaunensis quas fecit transcribi, et pro expensis suis faciendis in prosecucione negociorum contra dictum episcopum... » (Bibl. nat., fr. 20683, fol. 16).

CHARLES ENGELBERT OELSNER.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

ACCOMPAGNÉE DE FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

L'auteur des remarquables fragments de mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française qu'on va lire, Charles Engelbert Oelsner, naquit à Goldberg, en Silésie, le 13 mai 1764. Il fit ses études à Francfort-sur-l'Oder et à Gœttingue, accompagna un jeune noble en qualité de gouverneur pendant ses voyages, se sépara de lui à Vienne et arriva à Paris dans les premiers temps de la Révolution. Il y noua des relations intimes avec le célèbre comte Schlabrendorf, qui menait depuis plus de trente ans une vie singulière à Paris, sans compter beaucoup de personnages marquant dans la politique et dans les lettres françaises, particulièrement avec Sieyès, qui l'honorait d'une amitié sincère. Doué des qualités les plus exquises d'un observateur attentif des événements, enthousiasmé pour la liberté, mais critique sévère du fanatisme aveugle et très sceptique à l'égard de la raison pure appliquée en matière politique, il fixa par écrit beaucoup de traits du grand spectacle qui se déroulait devant ses yeux. Il assista à la prise de la Bastille et à la fête de la fédération[1]. Il suivit assidûment les séances de la Constituante et de la Législative. Il figura, sans doute comme étranger, dans la liste des membres du club des Jacobins[2]. Il était présent à la séance célèbre du 28 février 1791, dans laquelle Mirabeau eut à se défendre contre les attaques véhémentes de Duport et de A. Lameth. Il fut témoin des scènes tumultueuses qui éclatèrent au club après la fuite du roi. Plus tard, choqué par la violence de Robespierre, il cessa d'aller aux séances des Jacobins.

Après la déclaration de guerre, il se rendit dans le camp de Dumouriez et fit parvenir à son compatriote, le publiciste Archen-

1. Cf. Carl Gustav Iochmann's von Pernau, *Reliquien aus seinen nachgelassenen Papieren* gesammelt von H. Zschokke, 1836, vol. I, p. 207, 231.

2. Aulard, *la Société des Jacobins*. Vol. I, p. LXV. « Oelsner, hôtel de Choiseul, rue Neuve-Saint-Marc. »

holz, des articles pour son journal *Minerva*, qui ont une haute valeur. Il continua ces comptes-rendus, de retour à Paris, jusqu'au mois de mars de l'année 1793. Il aida Sieyès à composer son autobiographie[1], dont la traduction allemande forme la préface du second volume de l'ouvrage intitulé : *Emanuel Sieyès, Politische Schriften vollständig gesammelt 1796*. Son existence à Paris fut menacée pendant la Terreur, mais il réussit à s'enfuir au mois de mai de l'année 1794. C'est alors sans doute qu'il séjourna en Suisse, où il gagna l'amitié de Paul Usteri, plus tard célèbre homme d'État zuricois. Revenu à Paris au mois de mai de l'année 1795, il fut un des collaborateurs les plus instruits des revues publiées par Paul Usteri et par Ferdinand Huber. Il assure que Sieyès aurait voulu lui confier le poste de résident français aux Grisons[2]; mais il préféra rester tout à fait indépendant, ce qui le rendait plus capable d'exercer quelque influence en faveur de ses compatriotes. Le sénat de Francfort-sur-le-Mein par exemple profita de ses services, en traitant pendant l'année 1796 avec le gouvernement français au sujet des contributions demandées, de la neutralité du territoire de Francfort, etc.[3].

Cependant le gouvernement prussien le considérait, à cause de ses idées libérales, comme un jacobin dangereux. Quand il voyagea, en 1798, en Silésie pour y revoir sa mère, on l'incarcéra, et il ne dut qu'à Sieyès, alors représentant de la France à Berlin, d'être remis en liberté, après deux mois d'emprisonnement. Il a raconté lui-même cet épisode dramatique de sa vie à son ami zuricois Paul Usteri : « Ma lettre de cachet prouve assez, je pense, que je n'ai été arrêté que pour cause d'opinions exprimées, non pas en Prusse, mais en France, il y a sept années révolues, ce qui fait voir que les rois

1. J'ai constaté ce fait dans mon essai : *Conrad Engelbert Oelsner's Briefe und Tagebuecher. Eine vergessene Quelle der Geschichte der franzœsischen Revolution* (Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, 1890). On attribue de même à Oelsner l'ouvrage : *des Opinions politiques du citoyen Sieyès et de sa vie comme homme public*. A Paris, chez Goujon fils, an VIII. Voy. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 1827, IV, 86. *Nouvelle biographie générale*, p. p. Didot, 1864, vol. XLIII, art. *Sieyès*. Œttinger, *Bibliogr. universelle*, 1866, art. *Sieyès*.

2. Iochmann von Pernau, *loc. cit.*, vol. I, p. 218.

3. *Frankfurt-am-Main und die Franzœsische Republik*, 1795-1797, von Dr J. Kracauer (Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. Dritte Folge, dritter Band 1890). M. Kracauer y expose, p. 183 et suiv., l'activité littéraire qu'Oelsner et son compagnon Basse déployèrent en faveur de Francfort. L'écrit d'Oelsner, allégué *loc. cit.*, p. 185 : *Considérations d'un voyageur sur les relations futures de la France avec les pays situés sur la rive droite du Rhin*, est du plus haut intérêt.

et leurs ministres n'oublient et ne pardonnent jamais. On a contre moi les idées les plus sinistres; je devais servir d'exemple pour épouvanter longtemps ceux qui seraient portés vers la république, et si je n'ai pas vidé jusqu'au bout le calice d'amertumes qu'on m'avait préparé, je le dois à l'amitié de Sieyès, qui, divinité tutélaire, m'a sauvé de la honte et des tourments. Grâce à elle et à elle seule, je suis sorti des griffes du despotisme prussien sans souillure, puisque je ne me suis humilié devant aucun agent étranger. On m'a dit vingt fois : « Mais il faut écrire, il faut prier le roi et ses ministres. » Eh! bien, on m'aurait tenaillé pour m'arracher une prière, et je n'ai pas écrit une ligne à des misérables, qui ne sont dignes que de la voirie et des latrines[1]. »

Les avanies d'Oelsner ne cessèrent pas avec sa mise en liberté. Le gouvernement prussien le dénonça une année après au premier consul comme auteur d'un article de journal qu'il n'avait même pas lu, et ne lui donna pleine satisfaction que beaucoup plus tard. D'autre part, le gouvernement du premier consul le soupçonna quelquefois d'être un agent de ses ennemis. Oelsner en souffrait, mais il était soutenu par l'estime de ses amis français.

Rebuté par la politique de Napoléon après la fondation de l'empire, il se retira tout à fait dans le monde littéraire. L'Institut couronna son ouvrage intitulé : *des Effets de la religion de Mahomet pendant les trois premiers siècles de sa fondation* (Paris, 1809).

Après la restauration des Bourbons, Oelsner, rejetant les offres de Talleyrand et de Reinhard[2], espérait recevoir dans sa patrie une place digne de ses talents. Mais le chancelier d'État prince Hardenberg mit sa patience à l'épreuve. Il dut demeurer longtemps inactif à Francfort, où il observait sans enthousiasme les commencements de la diète allemande. Il y rédigea quelques numéros d'une revue politique intitulée : *Die Bundeslade*, que son fils a insérés plus tard dans une collection de ses « Mémoires politiques[3]. »

1. Cette lettre (Paris, 16 pluviôse, s. a.) est conservée dans la collection de la correspondance de P. Usteri, en possession de M. le colonel Meister, à Zurich. Cf. Iochmann von Pernau, *loc. cit.*, vol. I, p. 218, et la lettre d'Oelsner adressée à son ami Varnhagen von Ense (*Briefwechsel zwischen Varnhagen von Ense und Oelsner*. Stuttgart, 1865, vol. III, 273, 274, 284). L'auteur de l'article fort incomplet *C. E. Oelsner*, dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, vol. XXIV, p. 240, se trompe fortement en attribuant cette arrestation d'Oelsner à l'année 1817.

2. *Briefwechsel zwischen Varnhagen von Ense und Oelsner*, vol. III, p. 284.

3. *Politische Denkwuerdigkeiten aus Oelsners Schriften*. Herausgegeben von Dr G. Oelsner-Monmerqué, Bremen, 1848. On y trouve entre autres, outre les

Enfin, au printemps de l'année 1817, il fut attaché à la légation de Prusse à Paris.

La correspondance qu'il entretint pendant beaucoup d'années avec Staegemann et Varnhagen von Ense est une source précieuse pour l'histoire de la Restauration[1]. Il fréquentait les cercles de Guizot, Stapfer, A. de Humboldt, et il n'y avait aucun événement politique ou littéraire qu'il ne sût élucider par des remarques pleines d'originalité. En 1825, il reçut le titre de conseiller secret de légation, ce qui lui prouva qu'à Berlin on ne le considérait plus, comme autrefois, avec de la méfiance. Mais sa situation ne le contentait guère, parce qu'elle était inférieure à son ambition. D'ailleurs, il éprouva des pertes pécuniaires sensibles, et il eut le malheur de perdre sa femme et une fille. Il se fit mettre à la retraite et mourut, accablé par les soucis de la vieillesse et désappointé par le cours des événements, à Paris, le 20 décembre 1828.

L'activité littéraire de C. E. Oelsner a été, selon le témoignage de Varnhagen de Ense, « énorme. » Cependant on sait que beaucoup de ses travaux restaient anonymes ou paraissaient sous « le nom d'autrui. » Par exemple une brochure piquante, *Politische Aphorismen,* émanée de sa plume à l'époque du congrès d'Aix-la-Chapelle, portait le nom d'auteur « Dr Schlottmann, » et on assure que quelques morceaux des écrits du comte de Saint-Simon sont dus à Oelsner[2]. Pour ne pas se compromettre par ses opinions libérales, il avait dans sa jeunesse publié sous le voile de l'anonyme un ouvrage en deux vol. intitulé : *Luzifer oder gereinigte Beitræge zur Geschichte der Franzœsischen Revolution.* Le 2e vol. de cet ouvrage (s. l., 1799, 470 p.) n'est autre chose qu'une réimpression presque sans changements des articles qu'Oelsner avait fait paraître dans la *Minerva* d'Archenholz (août, septembre, octobre, novembre, décembre 1792, janvier, février, mars 1793). Quant au premier volume (s. l., 1797, XXXII et 462 p.), il y en avait eu une édition antérieure intitulée : *Bruchstuecke aus den Papieren eines Augenzeugen und unparteiischen Beobachters der*

extraits de la Revue mentionnée, un essai élaboré sur *Bonaparte,* trois articles sur la *Restauration,* un *Coup d'œil sur la situation politique de diverses puissances en* 1820 *et* 1821.

1. Voy. l'ouvrage : *Briefe des K. Preussischen Legationsraths Karl Ernst Oelsner und Wirkl. Geheimen Raths F. A. von Stægemann,* 1815-1827, p. p. Dorow, Leipzig, 1843, et les trois volumes de la correspondance d'Oelsner et de Varnhagen.

2. Cf. Varnhagen von Ense, *Gallerie von Bildnissen aus Rahels Umgang und Briefwechsel,* 1836. *Briefwechsel zwischen Varnhagen von Ense und Oelsner,* vol. I, p. VII. Dorow, *loc. cit.,* p. IX. Iochmann's von Pernau *Reliquien,* vol. I, p. 202.

Franzœsischen Revolution (s. l., 1794, x et 310 pages). Mais en comparant les deux éditions, on remarque beaucoup de différences que l'auteur signale lui-même dans la préface du tome II du *Lucifer*. D'ailleurs, sa correspondance avec son ami Paul Usteri, dont j'ai pu profiter, les explique encore mieux[1]. La première édition, publiée par un ami d'Oelsner, auquel il avait fait parvenir ses matériaux manuscrits, était remplie de fautes d'impression et de malentendus[2]. Certaines pièces n'étaient même, de l'aveu d'Oelsner, que des traductions d'articles de journaux français. Quelquefois l'éditeur y fait faussement parler C. E. Oelsner comme témoin oculaire. La seconde édition répare tous ces défauts et est enrichie par beaucoup d'additions. Il va sans dire que les fragments qu'on va lire ont été empruntés à cette seconde édition. Ce qui se comprend difficilement, c'est qu'un livre d'un tel intérêt ait été complètement oublié en Allemagne. Du reste, les deux éditions sont devenues fort rares. Oelsner lui-même n'avait pas grande envie, dans les phases postérieures de sa vie, de ramener l'attention sur les audaces littéraires de sa jeunesse. Son fils mentionne « des matériaux bien ordonnés relatifs à l'histoire de la Révolution française, surtout importants pour l'histoire des Girondins, » laissés par son père[3]. Malheureusement, je n'ai pas encore réussi à en découvrir aucune trace.

Alfred Stern.

XXXVII.

Dès que l'on prit au sérieux la convocation des états généraux, une société, qui fut le premier club de ce genre, se rassembla chez Adrien Du Port, membre distingué du Parlement de Paris, pour tenir conseil

1. Cf. mon essai allégué : *Konrad Engelbert Oelsners Briefe und Tagebuecher* (Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, 1890).

2. On serait tenté de penser que l'ami d'Oelsner qui se fit l'éditeur de ses *Fragments* fut son ami G. A. von Halem (cf. *Allg. Deutsche Biographie*, vol. X, p. 407-409, et *Paris en* 1790; *Voyage de Halem*. Traduction et introduction par A. Chuquet. Paris, 1896). Il y a un petit volume intitulé : *Briefe des nachmaligen K. Preuss. Legationsraths K. E. Oelsner von Paris ausgeschrieben in den Jahren* 1790-1792, p. p. Merzdorf. Berlin, Springer, 1858. Ce sont des lettres d'Oelsner adressées à Halem. Quelquefois elles reproduisent les phrases mêmes des *Fragments*. Mais la plupart de ces lettres ont rapport à d'autres sujets.

3. *Denkwuerdigkeiten aus Oelsner's Schriften*. Herausgegeben von Dr G. Oelsner-Monmerqué. Bremen, Schlodtmann, 1848, préface, p. XI.

sur la constitution future. Les meilleures têtes de Paris, ou, pour parler plus correctement, tous ceux qui, poussés plus ou moins par la philosophie, désiraient détruire les anciens abus et donner à l'État une nouvelle et meilleure organisation, s'y réunirent. Du Port, Lafayette, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, d'Entraigues, Laclos, d'Eprémesnil même et d'autres, qui conçurent plus tard des systèmes si divers qu'ils paraissent à cent lieues les uns des autres, y siégeaient pacifiquement ensemble pour étudier les problèmes les plus importants de l'économie politique et du droit public qu'il fallait fonder. On paraissait préparer sans passion la mort des anciennes institutions et la naissance des nouvelles. Si l'on eût, en ce lieu et à cette heure, esquissé la constitution, elle eût traité avec plus de modération certains préjugés et certains abus; elle se serait probablement éloignée un peu plus du droit naturel, mais, étant moins révolutionnaire, elle eût été plus pratique, plus profitable à la génération présente. La raison publique n'était alors aveuglée ni par l'esprit ni par le fanatisme. Les premiers cahiers en sont une preuve éloquente. Plus tard, lorsqu'on a été plus avancé dans la connaissance du droit public, on n'a pas fait un seul progrès dans la science de la Révolution; les têtes se sont exaltées, le fanatisme et la témérité ont pris la place du zèle tempéré de la philosophie. La haine et la défiance se sont emparées des cœurs et ont semé des germes de dissension pour des siècles. Si l'on demande : à qui la faute? je réponds : à beaucoup de gens, mais surtout à la cour et à quelques courtisans rebelles.

Au club de Du Port, qui se composait d'éléments hétérogènes, il y avait des divergences d'opinion, mais personne ne prévoyait qu'elles dussent donner naissance à des factions capables de se poursuivre avec la torche et le poignard; personne ne prévoyait que des gens que réunissaient une même haine de l'ancienne constitution et le désir d'un meilleur système politique, qui étaient pour la plupart des amis de jeunesse, allaient sous peu s'accuser devant le peuple, se déclarer dignes de la mort et des peines les plus infamantes. Tant il est vrai qu'une différence d'opinions, qui, loin de nuire aux relations privées, les rend plus piquantes et plus intéressantes, transportée sur le théâtre des affaires publiques, y devient facilement la source de la haine la plus amère et transforme le frère en meurtrier de son frère. La première scission apparente se produisit lorsque Chapelier arriva à Paris avec les députés de Bretagne. A peine eut-il appris que la société dont je viens de parler existait et dans quels principes elle se réunissait, qu'il en fonda une semblable. Mirabeau alla le voir, car Chapelier, par des démarches audacieuses en faveur de la liberté, s'était attiré plus d'un mandat d'arrêt et était assez connu pour valoir la peine d'une visite. On s'interrogea, on se sonda. Quelles sont vos intentions? Que demandez-vous? — La liberté des personnes et de la propriété poussée aussi loin que possible, répondit Chapelier. — Bien! nous la voulons aussi, dit Mirabeau, et il faut que vous fassiez la connaissance d'un homme qui

convient tout à fait à nos projets. Il le conduisit à Adrien Du Port. C'est ainsi qu'il se fit une scission dans la société et que se forma le parti qui, durant la glorieuse période de mai à juillet 1789, prêta au tiers état la puissance par laquelle il l'emporta sur la cabale de la cour. Paris fermentait, mais nul thermomètre n'annonçait encore le degré de chaleur. Mirabeau avait bien dit qu'une grande nation n'a qu'à vouloir pour être libre, mais personne ne savait si l'étincelle s'allumerait. La cour se préparait d'autant plus qu'elle dissimulait davantage. Dans cet embarras, on cherchait un chef sur le crédit et la fortune duquel le parti de la Révolution pût s'appuyer jusqu'à ce qu'il fût assez fort pour se soutenir tout seul. Il n'y avait personne que le duc d'Orléans. Ce n'était pas le talent, mais le rang et la fortune qui lui donnaient de l'importance. On ne savait pas s'il avait de l'ambition, mais on lui connaissait des motifs d'irritation contre la cour. Un penchant naturel à la licence et des séjours répétés en Angleterre avaient fait naître en lui le goût de la popularité et de la liberté; dans les dissensions entre la cour et le Parlement, il avait tenu fermement pour ce dernier et avait été exilé de la manière la plus blessante, après avoir essuyé des disgrâces de toutes sortes causées par la jalousie du comte d'Artois. Ses bienfaits, durant le froid hiver de 88 à 89, lui avaient concilié les pauvres, et ses instructions à ses baillis, qui avaient servi de modèle à la plupart des cahiers, l'avaient fait aimer des philosophes. En passant du côté du tiers état avec la minorité de la noblesse, il s'était attaché le peuple autant qu'il s'était fait haïr de la cour.

Mirabeau et Chapelier voyaient qu'on pourrait se servir du duc d'Orléans; on ne pouvait douter de ses tendances, mais personne ne savait jusqu'où il se déciderait à aller, parce qu'il ne s'était ouvert à personne. On était porté à ne pas lui attribuer un grand caractère. Cependant, les circonstances devenaient chaque jour plus pressantes. Il fallait au moins tenter une démarche pour sortir d'incertitude autant que possible. Rabaut, Chapelier, Mirabeau décidèrent de pressentir le duc. Mirabeau se chargea de l'affaire. Il eut une entrevue avec le duc et dut lui dire à peu près ce qui suit : « Vous savez, Monseigneur, quel destin vous attend si les plans de Breteuil, qui a depuis longtemps juré votre perte, s'exécutent. Le conseil du roi est assemblé ce soir; il doit mettre la dernière main à ses plans. La journée de demain nous en montrera peut-être l'accomplissement. Allez-y, déclarez-vous le plénipotentiaire du peuple, exigez que les troupes se retirent et qu'on forme une garde civile pour l'Assemblée nationale. J'avoue que la démarche que nous vous conseillons est téméraire et que c'est courir au-devant du danger; mais vous ne pouvez échapper aux périls qui nous menacent qu'en bravant celui-ci. Si on ne vous tue pas sur place, ce que ces coquins n'oseront pas faire, si on se contente de vous arrêter, comptez que demain une insurrection populaire vous rendra, non seulement libre, mais lieutenant général du royaume. »

Le duc d'Orléans écouta la proposition d'un air consterné qui annon-

çait en même temps le désir et la crainte, et promit d'y penser. On n'avait pas le temps d'attendre. De retour de son ambassade, Mirabeau dit : « Il n'y a rien à espérer du duc d'Orléans, qui est un lâche. Son orgueil ne cherche qu'à se venger de quelques courtisans et à se mettre à l'abri de leurs persécutions; il croit y parvenir avec son or. Il pourrait faire quelque chose de grand s'il ne fallait que de l'argent pour cela, mais il hésite devant une aventure qui pourrait lui coûter la tête. Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes. »

On décida de stimuler les districts de Paris et de préparer cette immortelle adresse pour le rappel des troupes qui parut quelques jours après, mais d'autant plus victorieusement que l'insurrection la seconda d'une façon plus inattendue.

XXXVIII.

La scène de pillage de la maison Réveillon devait être répétée en grand pour fournir un prétexte à faire entrer les troupes dans Paris. Dans ce but, les malfaiteurs de Bicêtre et autres lieux furent relâchés. Depuis le 10 juillet, cette bande de brigands inondait la ville, des armes meurtrières et des torches s'agitaient dans les rues. Les maisons étaient closes, et l'on osait à peine se risquer aux fenêtres. Le désordre devait rendre nécessaire l'intervention des troupes. Sous prétexte de pourvoir à la sécurité publique, on eût alors enchaîné la liberté naissante. Mais l'éternelle fatalité, bien que de tout temps plus favorable aux méchants qu'aux bons, en décida cette fois autrement, à l'étonnement de tous les ministres, qui n'avaient pas compté sur un tel prodige. Dès que Mirabeau vit l'Assemblée bloquée par les mercenaires de la cour, il eut le courage de parler de la nécessité d'une garde nationale. L'étincelle tomba sur de l'amadou. Les intentions de la cour transpirèrent dans le public. Madame de T...se, qui était dans le secret, communiqua une liste de proscription sur laquelle se trouvaient environ cinquante membres de l'Assemblée nationale et dix à douze particuliers, comme Laclos-Choderlos.

XXXIX.

Cependant, l'assemblée des électeurs était devenue un point de ralliement pour la bourgeoisie parisienne. Ces hommes braves et courageux, parmi lesquels on voit avec plaisir l'honorable Dussaulx, revêtus de la confiance publique, avaient constitué un comité que les autres réunions particulières, qui existaient à la même époque dans les districts, prirent pour centre. Ils n'avaient, il est vrai, ni mandat écrit ni mandat oral pour s'ériger en pouvoir exécutif ou dictatorial. Les ennemis de la Révolution l'ont longtemps combattue avec ces vains arguments, mais on ne leur a répondu qu'en haussant les épaules. Il y a des moments où l'on ne peut reconnaître aucune loi, où l'on n'a besoin d'aucun autre

mandat que l'instinct d'une raison droite; Cassius et Brutus n'en demandèrent point d'autre. C'est là le pouvoir sacré qui ordonne d'éteindre l'incendie, qui donne à l'homme raisonnable autorité sur les fous, qui arme la vertu du poignard quand la criminelle tyrannie foule les lois aux pieds. C'est de ce pouvoir que Thrasybule, Luther et des milliers d'autres martyrs moins heureux de la liberté et de la vérité tenaient leur mission.

Quoi! les électeurs de Paris auraient dû se confier, comme ces écoliers de Véies, à la direction perfide d'un Flesselles. Il fallait être traitre ou insensé pour le leur demander. La conduite des électeurs rentre dans la catégorie de ces actions immortelles qui n'ont besoin d'aucune autre justification que ce serment du plus grand des consuls romains : « Je jure que j'ai sauvé la patrie. »

Ordre fut donné aux citoyens de s'armer, et, dans ce but, de se faire inscrire dans leurs districts. On vit alors paraître des fourches, des crochets, des broches, des sabres, des piques, des hallebardes, enfin des armes de toute sorte. Quiconque se montrait armé était arrêté, interrogé, et, s'il ne pouvait montrer le certificat d'un district, il était désarmé. De cette manière, on se débarrassa des bandes de brigands que les conspirateurs avaient envoyées dans Paris, ou on les força à prendre parti pour le peuple contre lequel ils avaient été envoyés. La cour elle-même a mis ainsi dans la main des Parisiens un des moyens les plus puissants de lui faire peur. C'est à ces brigands que doit être attribuée une partie des exécutions.

Après le désarmement et la dispersion de ces gens-là, les ressources de la police parisienne n'étaient cependant pas épuisées. Quelques-uns de ses fidèles, avec des chiffons verts qui se sont changés plus tard en cocardes, cherchèrent à entraîner une troupe de peuple sur la route de Versailles. Les bustes du duc d'Orléans, les cocardes, les insignes de la rébellion devaient donner aux soldats le droit de fondre sur cette masse, de faire un massacre et de pénétrer dans la ville par les Champs-Élysées, à la faveur de la mêlée. Mais cette fois encore le calcul fut déjoué. Bientôt la cocarde parut sur les chapeaux de tous les habitants. La couleur verte fut rejetée, parce qu'elle est celle du comte d'Artois ; les trois couleurs de la ville de Paris devinrent le signe de ralliement de tous les bons citoyens.

XL.

Le docteur Tronchet porta au baron de Breteuil la première nouvelle de l'insurrection. Il trouva le baron de Vaudreuil chez lui ; ils vidaient tranquillement un bol de punch.

B. de Breteuil. — Salut, docteur! Qu'y a-t-il de nouveau à Paris?

Dr. — Tout le monde y est sur pied; on va à droite et à gauche et personne ne sait où donner de la tête.

B. — Eh! bien, je ne vois rien là de nouveau; il en a toujours été ainsi à Paris, je crois.

Dr. — Oui, avec cette différence que cette fois les districts sont rassemblés.

B. — Les districts! A quoi pense Flesselles?

Dr. — Il n'est pas question de lui, les districts ne lui ont rien demandé.

B. — Vous êtes fou, docteur! Écoutez donc, Vaudreuil, les districts se sont rassemblés sans que personne les y ait autorisés!

Dr. — Je vous demande pardon; les districts l'ont fait sur l'ordre des électeurs.

B. — Sur l'ordre des électeurs? Vaudreuil, c'est à mourir de rire! Dites-moi, docteur, de quoi ces coquins-là se sont-ils encore avisés?

Dr. — Ils veulent que la bourgeoisie s'arme. Mais personne ne peut se montrer en armes sans y être autorisé par son district respectif. Quiconque manque à cette règle se voit enlever son fusil et son sabre.

B. — Vaudreuil, Vaudreuil, avez-vous entendu? Vaudreuil. Je crois que la chose devient sérieuse.

V. — En vérité, il peut nous en coûter quelques aunes de ficelle pour tenir les coquins en ordre.

Dr. — Je n'en jurerais pas; la plaisanterie pourrait coûter plus cher!

B. — Ah! ah! docteur, vous êtes bien inquiet. Vous êtes un héros et nous aussi. Mais vous m'avez parlé d'armes; où les ont-ils prises?

Dr. — On a perquisitionné chez les armuriers, les fourbisseurs et saisi tout ce qui s'y trouvait.

B. — Voyez-vous cela? ces bons messieurs nous feraient volontiers la guerre.

Dr. — On est allé ensuite au garde-meuble et on y a pris toutes les armes qu'il contenait.

B. — Est-il possible qu'ils aient poussé si loin l'insolence? Mais, dites-moi, comment Flesselles peut-il tolérer cela?

Dr. — On ne peut savoir où il est. On est allé ensuite aux Invalides.

B. — Aux Invalides? Et Sombreuil?

Dr. — Ils ne lui ont pas fait de mal, mais ils ne se sont pas laissé arrêter; ils sont entrés et ils ont...

B. — Ils ont?

Dr. — Ils ont pris les armes qui y étaient déposées.

B. — Ce n'est pas possible! Mais que se proposent-ils? Que veulent-ils?

Dr. — On parle d'assiéger la Bastille.

B. — De Launay les...

Vaudreuil. — Écoutez, baron, la chose n'est pas aussi plaisante que vous croyez; ne la considérez pas comme impossible.

Le docteur laissa ces deux messieurs un peu plus pensifs qu'il ne les avait trouvés. Le jour suivant, Paris était séparé de Versailles par un océan infranchissable; toute communication était coupée. Les ministres

seuls savaient ou soupçonnaient leur défaite, mais ils la cachèrent au roi, qui se laissa persuader que tout allait à souhait dans Paris. Le duc de Liancourt apporta au roi la première nouvelle de la prise de la Bastille, de l'exécution de Flesselles et de de Launay et de tout ce qui s'était passé à Paris. Comme premier chambellan, il avait accès la nuit auprès du roi. Le roi se jeta dans sa robe de chambre et écouta avec terreur les nouvelles inouïes qu'on lui apportait. « C'est une horrible révolte, cher duc! » s'écria-t-il. « Non, sire, » répondit naïvement celui-ci, « c'est une grande révolution. » Liancourt s'étonne maintenant lui-même d'avoir eu tant d'esprit.

Les ministres ne furent pas arrêtés dans leurs projets par les événements de Paris. Ils préparèrent un dernier et décisif attentat dans les ténèbres de la nuit et sans laisser aux Parisiens le temps de se reconnaître. Ce ne fut que lorsque le prince de Lambesc, un des conspirateurs, leur déclara que son régiment refusait de marcher contre les citoyens, que leurs yeux s'ouvrirent : « Si mon régiment, dit-il, me laisse en plan, vous ne pouvez compter sur aucun autre. » Il avait raison. Son régiment se composait d'Allemands ; nul n'était mieux tenu et plus aveuglément dévoué à son chef.

XLI.

Mirabeau désirait être commandant de la garde nationale ou maire de Paris. Il serait certainement arrivé à l'une de ces places, si ses amis n'avaient cabalé en sens contraire. Chapelier lui disait franchement : « Vous avez trop de génie, trop d'audace pour ne pas être très dangereux dans ces deux postes; attendez des temps plus tranquilles. Nous avons besoin maintenant de deux hommes à qui l'on puisse se fier, mais qui ne soient pas à redouter. » Mirabeau parlait souvent alors avec éloge et chaleur de Cromwell; il parut désormais convaincu de l'impossibilité de faire comme lui et sembla avoir renoncé à cette ambition. On a répandu des bruits absurdes sur son alliance avec le duc d'Orléans; tantôt Mirabeau est l'âme du complot, tantôt il en est le misérable instrument. Fait pour le rôle principal, il n'avait besoin, pour devenir ministre dirigeant, que d'un homme de paille. Mirabeau avait une grande idée de lui-même et de sa force; il l'exprimait sans retenue, surtout lorsqu'il fut devenu jaloux du bonheur aveugle de Lafayette, et l'attaqua avec toute la vigueur de sa meurtrière ironie. Quelqu'un lui rappelait l'influence et la puissance de Lafayette; il répondit en se touchant le front : « Cette tête-là est aussi une puissance. »

XLII.

Il avait été décidé entre les membres dirigeants d'attribuer à Lafayette et à Bailly les postes éminents d'où ils ont agi sur la Révolution, comme

à deux hommes dont l'ambition plus modérée et le génie plus timide ne pourraient abuser de leur popularité.

Le peuple délibérait à l'hôtel de ville et sur la place de Grève ; les opinions étaient partagées, ou plutôt elles n'étaient fixées sur aucun objet. Mauro de Saint-Méry entreprit de faire cesser cette indécision. La manière dont il s'y prit fait honneur à sa capacité, dont il donna des preuves remarquables[1] en ces jours critiques, et mérite d'être racontée.

La reconnaissance des États libres de l'Amérique du Nord avait érigé à l'hôtel de ville de Paris le buste de Lafayette. Le hasard ou l'intention avait placé au-dessus de ce buste un drapeau tricolore. Les fenêtres de la salle étaient ouvertes et le vent enroula les pans du drapeau autour du buste ; Mauro de Saint-Méry profita de cette circonstance ; au moment où tous les yeux étaient occupés de ce spectacle, il montra le buste d'un geste éloquent. Aussitôt le nom de Lafayette courut de bouche, retentit dans la salle et sur la place publique, et l'éloquence d'un geste décida d'une des délibérations les plus importantes de la Révolution.

Lafayette a été servi ici par le hasard, de même qu'il s'est laissé pousser par les circonstances aux heures critiques de sa carrière. L'Assemblée nationale a fait la plupart du temps ce qu'a exigé la volonté générale, rarement ce qu'elle avait prémédité et mûrement délibéré. Lorsqu'elle démolit tout l'ancien régime, elle obéissait bien plutôt à cette force extérieure qu'aux inspirations de la philosophie ou aux vues ambitieuses de quelques intrigants, et quels que fussent les défauts de cette force agissant sans l'appui d'une philosophie éclairée, il eût été à désirer que l'Assemblée se fût toujours laissé mener par elle plutôt que par la détestable intrigue qui a empêché la fuite du roi d'être un fait décisif et la fin des périls de la liberté. La postérité admirera dans la Révolution de grands talents, mais peu de grands caractères, car ce n'est que le peuple en masse qui a montré du caractère, et c'est grâce à sa résolution inébranlable de devenir libre et à ses instincts philosophiques que les grands talents ont été contraints de se produire et les petites passions rendues incapables de nuire. La postérité devra admirer et elle admirera ce rare phénomène d'une grande nation, qui a enfin compris ce qu'elle devait faire pour avoir la paix. Parfois, quand je réfléchis au spectacle qu'ont offert la nation et les individus qui ont agi pour elle, je me représente les choses comme si la philosophie était une matière invisible, mais active, qui entraîne avec elle vers son but, c'est-à-dire vers le bien général, tous les esprits, quelquefois contre leur gré, malgré leur résistance et non sans désordre, de même que les tourbillons de Descartes entraînaient tous les corps vers le centre de la terre. Je connais en effet beaucoup de gens qui ne peuvent revenir de

1. Sans quitter la place où la force des circonstances l'avait placé contre son gré, il distribua près de trois mille ordres.

leur étonnement d'avoir travaillé avec plus de zèle que d'autres à une œuvre qui leur déplaît, parce qu'elle est aussi contraire à leurs intérêts qu'à leurs préjugés. On a vu, durant les premiers jours de la Révolution, agir pour elle des gens dont elle devait amener la ruine; ils fredonnaient malgré eux l'air dont un instrument supérieur avait donné le ton.

Tout le monde, sauf quelques courtisans et quelques moines, voulait la Révolution, si l'on entend par là le renversement de l'ancien régime. Mais personne ne veut de la constitution, sauf quelques niais qui croient à la sincérité du roi. Elle déplaît à l'un comme trop démocratique, à l'autre comme trop aristocratique, au troisième comme royaliste; celui-ci la trouve trop jeune, celui-là trop vieille.

Le renversement du despotisme a été l'œuvre du mécontentement, c'est-à-dire d'un sentiment qui est le même chez tout le monde; la création de la constitution, au contraire, est l'œuvre de la raison, qui est plus juste chez les uns que chez les autres, et qui a plus ou moins de peine à sacrifier l'intérêt privé à l'intérêt public.

(*Sera continué.*)

LES

MÉMOIRES INÉDITS DE CHAMPAGNEUX.

Champagneux, qui fut l'ami des Roland, le collaborateur du mari au ministère de l'intérieur, et qui maria plus tard leur fille à un de ses fils, a-t-il écrit des *Mémoires* inédits?

M. Vatel (*Charlotte de Corday et les Girondins*, I, CLXXIV) l'avait cru d'abord, d'après deux autorités assurément bien médiocres (Alboise et Maquet, *les Prisons de l'Europe*, IV, 114); mais le scrupuleux chercheur ne tarda pas (même volume, CCCCLXXXVII) à reconnaître qu'il y avait méprise et que les *Mémoires* qu'on lui avait signalés comme inédits n'étaient autre chose qu'un morceau bien connu, de 52 pages, inséré par Champagneux dans l'édition des *Œuvres de Mme Roland* qu'il donna en l'an VIII (t. II, p. 388-440).

Dans ce morceau, intitulé : *Notices de l'éditeur sur quelques circonstances de sa détention dans les années 1793 et 1794*, Champagneux, incarcéré à la Force le 4 août 1793, transféré aux Madelonnettes le 14 juillet 1794, puis élargi le 11 août suivant, raconte ses

souvenirs de captivité. Le récit est intéressant, parce que Champagneux eut pour compagnons de prison d'abord Miranda, Adam Lux, Achille du Châtelet, Vergniaud et Valazé, puis les Soixante-Treize, etc. Mais ces pages, imprimées depuis près d'un siècle, reproduites par Berville et Barrière dans leur édition des *Mémoires de Mme Roland* (II, 331-384, avec des coupures), ne sauraient être prises pour des Mémoires inédits.

Et cependant ces Mémoires inédits ont existé, nous en avons pour témoin Champagneux lui-même, dans ces *Notices* dont nous venons de parler; il y énumère, avec une certaine complaisance, les écrits qu'il avait composés dans une prison, et mentionne :

1° Une *Histoire de France* (p. 407), dont Daunou égara plus tard le manuscrit.

2° « Une *Comédie* ou plutôt un *Drame*, » dont le sujet « était pris dans un événement vrai et qui m'était personnel » (p. 408). Ce drame ne fut pas représenté; mais on voit que Charlotte Corday n'en était pas l'héroïne, comme l'ont imaginé les compilateurs des *Prisons de l'Europe*.

3° Des *Mémoires personnels* : « Je composai aussi en prison les *Mémoires de ma vie;* comme ils ne peuvent présenter de l'intérêt qu'à ma famille, je ne les donnerai point au public; c'est un legs que je destine à mes enfants; ils leur serviront de lecture pendant quelques soirées d'hiver... » (p. 408).

4° Des *Mémoires historiques*, ainsi que nous l'apprennent les dernières lignes des *Notices* : « J'aurais bien des choses intéressantes à publier sur le ministère de Benezech[1]; mais ce ne serait point ici leur place. J'en ferai l'objet de Mémoires particuliers qui accompagneront ceux *que j'ai composés* sur les ministères de Roland et de Garat. L'histoire y trouvera quelques vérités utiles à recueillir » (p. 440)[2].

Ainsi, à l'exemple de son illustre amie, Champagneux avait écrit à la fois des *Mémoires particuliers* et des *Mémoires historiques;* les premiers ne seraient pas à dédaigner, puisqu'ils nous feraient connaître, dans le détail de sa vie, un des plus laborieux serviteurs de la Révolution; mais combien les autres auraient plus de prix!

Dans le *Discours préliminaire*, qu'il a placé en tête de son édition

1. Champagneux avait occupé, sous le ministère de Benezech (de novembre 1795 à juillet 1797), les mêmes fonctions que sous Roland et Garat, à savoir celles de premier commis (nous dirions aujourd'hui chef de division).

2. Il ne résulte pas de ce texte, d'ailleurs, que ces *Mémoires historiques* aient été écrits en prison; ils ont pu l'être dans les années qui suivirent.

des *Œuvres de Mme Roland*, Champagneux nous donne encore quelques renseignements sur les Mémoires historiques qu'il avait écrits *ou qu'il préparait*. P. XXVI : « J'ai déjà rassemblé les matériaux nécessaires pour publier les Mémoires historiques des deux ministères de Roland... » P. XXVIII : « Je parlerai avec détail, dans l'histoire des deux ministères de Roland, de sa correspondance avec les différentes administrations de la France... » P. LXXXIX, après avoir raconté la mort de Roland : « Je n'ajouterai rien de plus dans ce moment; je renvoie les détails à l'Histoire de ses deux ministères, à laquelle je travaille. »

Champagneux écrivait cela en messidor an VII, c'est-à-dire en juin ou juillet 1798 (p. XXII du *Discours préliminaire*). On remarquera qu'il parle ici de ses Mémoires historiques comme d'un travail commencé, tandis que, dans les passages des *Notices* cités tout d'abord, il représente l'œuvre comme achevée; cependant les *Notices*, insérées dans son édition de l'an VIII, sont nécessairement du même temps que le *Discours préliminaire* ou de bien peu postérieures. On peut donc admettre que les deux indications se complètent et se rectifient, c'est-à-dire que, vers 1800, les matériaux étaient prêts et que certaines parties se trouvaient déjà écrites.

L'œuvre fut-elle terminée? Nous ne saurions le dire. Champagneux mourut à Jallieu (Isère), le 7 août 1807. Sa famille devait avoir conservé, avec les papiers de Roland, ses propres manuscrits. Après la mort de sa petite-fille, Mme Jeanne-Zélia Chaley, survenue en 1880, les *Papiers Roland* furent déposés en 1888 à la Bibliothèque nationale. Or, dans ce précieux recueil, composé de sept volumes manuscrits (n. A. fr., ms. 6238-6244), nous avons trouvé diverses pièces qui faisaient évidemment partie des matériaux rassemblés par lui pour la composition de ses Mémoires. Il y a notamment :

1° Au ms. 6243, un nombre considérable de pièces, imprimées et manuscrites, se rapportant au ministère de Roland. Rien d'ailleurs qui ait, à proprement parler, un grand intérêt politique. Ces documents serviront surtout à l'érudit qui entreprendra de faire connaître l'administration si laborieuse de Roland.

2° Au ms. 6241, fol. 160-196, tout un dossier relatif à la détention de Champagneux. Il renferme surtout des requêtes adressées aux autorités révolutionnaires pour réclamer sa liberté, rappeler les services qu'il a rendus et réfuter les dénonciations dont il a été l'objet. Il est donc plein d'utiles renseignements pour reconstituer la vie de Champagneux, mais on y trouve peu de choses intéressant l'histoire générale. On en peut extraire toutefois la page suivante, qui complète ce que nous apprend Mme Roland elle-même (Lettre à Jany,

Révolution française du 14 janvier 1896, p. 209, et *Mémoires*, *passim*), sur l'organisation des bureaux de Roland :

Les objets dont je fus chargé au ministère de l'intérieur furent la correspondance avec tous les départements sur les objets d'administration et sur l'application des lois; la partie des émigrés; le service des gardes nationales sédentaires, les prisons, les hôpitaux, l'hôtel national des Invalides et les ateliers de charité.

Avant le 10 août, ce travail occupait cinq commis principaux, qui avaient tous des appointements portés au maximum. Il était résulté de cet ordre de travail que les commis, qui ne communiquaient pas entre eux et qui ignoraient ce qui se passait dans les bureaux les uns des autres, avaient induit le ministre à des mesures inconséquentes et quelquefois même contradictoires.

Pour remédier à cet inconvénient, l'on ne fit de toutes ces parties qu'un seul bureau, dont la direction me fut confiée. Ce fut le citoyen Pache qui présida à cet arrangement nouveau, et c'est d'après ses conseils que je me chargeai de ce fardeau pénible. Je dis *pénible,* car l'on saura qu'il arrivait tous les jours environ deux cents lettres ou mémoires adressés au ministre de l'intérieur. La moitié de ces envois était pour ma division. Je passais à les lire et à méditer sur les réponses à faire depuis cinq heures du matin jusqu'à dix. Depuis cette heure jusqu'à midi, je conférais avec le ministre; je prenais ses décisions et ses signatures. A midi, je revenais dans mon bureau, où le public était admis jusqu'à quatre heures. Le reste de la journée, sauf le moment du repas et quelquefois d'une promenade, je l'employais à l'examen des lettres destinées pour la signature du lendemain[1].

Cet ordre de travail n'a pas eu lieu pendant une semaine, pendant un mois seulement; c'est pendant une année entière que je m'y suis dévoué avec la même assiduité. Et combien de nuits n'ai-je pas passées quand le service public l'a exigé! Aussi je n'ai pu m'occuper de mes affaires particulières, etc....

3° Au même manuscrit 6241, fol. 152-153, un fragment important, qui semble bien un morceau de ces Mémoires historiques inédits annoncés par Champagneux; ces deux feuillets sont de son écriture; deux annotations marginales, que nous reproduisons à leur place, indiquent qu'ils sont détachés d'un tout plus considérable, qui comptait plusieurs cahiers et était disposé en forme de lettres. Comme on le verra dès les premières lignes, il s'agit, en cet endroit, de

1. Champagneux oublie ici, — volontairement, pour les besoins de sa cause, — la direction du service de l'*Esprit public* sous Roland et du service d'*observations* sous Garat, autrement dit de la police secrète du ministère de l'intérieur. Voy. Ad. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, I, 138; II, 101.

Garat. On sait que Garat, nommé ministre de la justice le 9 octobre 1792, fut chargé par intérim du portefeuille de l'intérieur après la démission de Roland (23 janvier 1793), puis en devint titulaire le 14 mars suivant, et se retira le 15 août lorsqu'il vit que le poste devenait décidément trop périlleux; on sait aussi que Champagneux était resté auprès de lui ce qu'il avait été sous Roland, le chef de la première division, le bras droit du ministre : il était donc bien placé pour voir l'étendue de la désorganisation et en représenter à son chef les redoutables conséquences :

8e lettre. — Malgré moi, je lui disais qu'il était honteux à laisser à la Commune de Paris les pouvoirs illimités qu'elle usurpait, la disposition arbitraire de la fortune, de la liberté et de la vie des citoyens; je lui disais que le pouvoir exécutif, c'est-à-dire les ministres et surtout celui de l'intérieur, s'étaient rendus coupables en se laissant enlever par les Comités de salut public et autres de la Convention nationale la puissance exécutrice; qu'il ne pouvait résulter que des abus monstrueux de cette association du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif; j'avais, malheureusement, de trop nombreux exemples à lui citer pour justifier mon observation. Il me répondait que c'était de son consentement et d'après beaucoup de réflexions que des mains ministérielles le pouvoir avait coulé dans les comités de la Convention, parce qu'il était sûr qu'après en avoir fait l'essai les législateurs n'auraient rien de plus à cœur que d'en ressaisir les ministres. Et comme son pronostic ne se vérifiait pas et qu'au contraire les ministres n'étaient plus que les commis des comités conventionnels, je revenais à la charge auprès de Garat, en lui faisant tous les jours des tableaux plus désastreux les uns que les autres de la dislocation de toutes les parties du gouvernement. Comment voulez-vous, lui disais-je, que le char républicain traîné, comme il l'est, par l'ivresse du pouvoir et de toutes les passions, ne soit pas brisé mille fois dans sa course? Garat essayait encore de répondre et d'obtenir non pas mon approbation, mais mon silence, en me disant : « J'ai pris depuis quinze jours des précautions telles que les vrais sentiments des meneurs de la Convention vont m'être connus, et si je ne les trouve pas dans le vrai sens de la Révolution, de la justice et de l'honneur, je mettrai tout à découvert, j'avertirai la nation du danger qu'elle court, je sonnerai le tocsin contre les scélérats qui veulent la tromper, l'asservir et je me mettrai à la tête des combattants. »

C'est au milieu de cette vigueur apparente que la tyrannie anarchique est née et a commencé ses ravages. Pour moi, j'en fus, comme je viens de le dire, la première victime. Quelques membres des comités connaissaient mes principes et les conseils que je donnais à Garat; ils se débarrassèrent de moi et m'envoyèrent en prison. Quant à Garat, Gohier, etc., c'étaient les hommes qu'il leur fallait pour ne trouver aucune résistance à la transfusion du pouvoir des ministres dans les

comités; aussi Robespierre, Danton, etc., les mirent et les laissèrent en place tant qu'on eut besoin d'hommes faibles, et ne les changèrent que quand ils voulurent avoir des anthropophages à leurs ordres.

Pour donner une idée de la pusillanimité de Garat, je citerai le trait suivant : pendant ma réclusion, il arrivait quelquefois à ma femme, — 2e partie, 7e cahier, — d'avoir besoin de parler à Garat. Quand il la voyait, la frayeur s'emparait tellement de lui qu'il n'osait s'entretenir avec la femme d'un détenu que dans la solitude d'un galetas inhabité et en lui recommandant très fort de ne pas réitérer ses visites.

Mme Roland avait fait dans plus d'un endroit de ses Mémoires le portrait de Garat, mais avec des couleurs si fortes que j'ai cru devoir les adoucir. Les hommes faibles sont bien coupables sans doute; mais il faut pourtant admettre des nuances entre eux et les scélérats.

Quelque temps après le 9 thermidor, Garat essaya sa justification dans des Mémoires qui furent imprimés chez Smith, à Paris[1]. Je n'en essaierai ni la critique ni l'éloge, mais je ne peux mieux te donner une idée des sentiments de ce ministre à mon égard qu'en copiant ce qu'il dit de moi. Après avoir rendu compte des placards dans lesquels on accusait Robespierre, Marat, Danton, Chaumette et Pache de vouloir organiser de nouveaux massacres de septembre, il observe que par mes soins il s'assura de la fausseté de ce complot et ajoute ces mots : « Ces derniers faits sont aussi personnels à Champagneux qu'à moi et ils seront attestés comme par moi par cet excellent citoyen à qui j'ai ouvert plus d'une fois toute mon âme et sur tous les événements et sur leurs causes; par cet homme dont l'infatigable travail a beaucoup honoré le ministère de Roland, son ami, et qui se dévouait au mien avec un zèle également infatigable; qui n'a acquis que par la plus injuste persécution une célébrité qu'il aurait dû obtenir de la reconnaissance publique. »

Malgré cet éloge pompeux et qui excite certainement ma reconnaissance, je n'ai pas cru pouvoir dissimuler les torts réels de Garat dans sa conduite ministérielle; on est coupable, non seulement en faisant le mal, mais en le laissant faire, quand on le peut et qu'on le doit empêcher.

C'est le moment de revenir sur la ville de Lyon, où se passaient les événements les plus désastreux, et cela par la mésintelligence de ceux qui l'habitaient. Les plus blâmables sont les nobles, le clergé et les riches, qui, mécontents de toutes les nouveautés qu'amenait la Révolution, cherchaient à la décrier et à diffamer ses sectateurs.

Cependant la municipalité de 1791 et 1792, qui fut si fort en butte à leurs traits, était composée de citoyens d'un patriotisme très ardent à la vérité, mais amis de l'ordre et des lois[2]. On a vu dans la lettre où j'ai rendu compte de ses opérations qu'elle donna des preuves de ces

1. *Mémoires sur la Révolution*, ou *Exposé de ma conduite*. Paris, 1795, in-8°.

2. Cette municipalité était celle dont avaient fait partie Vitet comme maire, Champagneux comme substitut du procureur de la Commune et Roland lui-même comme officier municipal.

sentiments dans plusieurs circonstances et qu'elle maintint la paix, le respect des propriétés et des personnes au milieu des agitations des malveillants. A force de soins, d'assiduité et de désintéressement et de fidélité à remplir ses devoirs, cette municipalité avait forcé l'estime de tous ceux qui avaient pris la peine de considérer ses travaux de sang-froid et de la juger avec réflexion.

Un commentaire approfondi de ce fragment nous conduirait trop loin. Contentons-nous de faire remarquer que les rudes vérités dites à Garat par Champagneux rappellent celles qu'adressait au ministre, presque chaque jour, à la même époque, le plus intelligent et le plus honnête de ses *observateurs de police*, l'avocat Dutard (voy. Schmidt, *Tableaux*, *etc.*, t. I, p. 161-390); et que néanmoins c'est peut-être par égard pour Garat que Champagneux ne publia pas ses Mémoires. Assurément, il tenait en piètre estime le successeur de Roland; mais un sentiment de pitié et sans doute aussi un reste d'attachement pour son ancien chef, qui vivait encore (il ne mourut qu'en 1833, bien longtemps après Champagneux), semblent avoir retenu en plus d'une circonstance l'ami et l'éditeur de Mme Roland. Il vient de nous apprendre lui-même qu'il avait adouci certains passages des *Mémoires;* voyons en quels endroits :

1° Dès le début de ses « Notices historiques » (*Mémoires*, éd. Faugère, I, 4-5), Mme Roland avait fait de Garat un cruel portrait, que Bosc, dans son édition de 1795, avait reproduit sans retouches; Champagneux, dans son édition de l'an VIII, en enlève les traits les plus durs, et, en note, essaie d'excuser Garat d'avoir accepté, en passant de la Justice à l'Intérieur, une charge au-dessus de son courage.

2° Mme Roland raconte (I, 203) qu'à l'Abbaye, le 20 juin 1793, entendant les colporteurs crier sous la fenêtre de sa prison les injures que le *Père Duchêne* vomissait contre elle, un accès d'indignation la saisit contre le ministre qui, trois semaines auparavant, avait contribué à sauver Hébert... : « ... je pris la plume; j'écrivis quelques lignes à *ce lâche* Garat, qui se croit un sage parce qu'il n'a de passion que la peur... » Bosc avait maintenu l'épithète; Champagneux la supprime : « ... j'écrivis quelques lignes *au ministre* Garat... »

Il y a plus : cette lettre sanglante, adressée le 20 juin à Garat par Mme Roland, et qu'elle n'a pas mise dans ses *Mémoires* (elle n'en reproduit que la dernière ligne : « Je lui envoyais mes adieux comme un vautour pour ronger son cœur »), n'a pas été cependant perdue pour l'histoire ; elle en avait envoyé des copies à ses amis, et, dès 1823, la première édition des *Mémoires de Buzot*, donnée par M. Guadet, en publiait le texte (p. 107). On sait d'ailleurs que M. Dauban, en 1864 (*Étude sur Mme Roland*, p. 25), en a donné,

d'après la copie autographe adressée à Buzot par la prisonnière, un texte tout à fait exact[1]. Or, Champagneux avait, lui aussi, une copie de cette lettre, de cette « terrible lettre, » comme il l'appelle; mais, dit-il, « je ne la publierai pas : je le dois à Garat, qui avait fait une réponse très dure à cette lettre, et qui, à ma prière, non seulement ne l'envoya pas à son adresse, mais écrivit au Comité de sûreté générale et lui présenta, avec assez d'énergie, les réclamations de la citoyenne Roland. » Cette réserve honore Champagneux, mais il n'est pas indifférent de la constater, car elle caractérise bien les embarras de sa situation vis-à-vis de Garat.

3° Notons enfin qu'aux premières pages des *Mémoires particuliers* de Mme Roland (II, 10), une épigramme contre Garat, d'ailleurs assez inoffensive, conservée dans le texte de Bosc, disparait dans celui de Champagneux.

Ces remarques permettent d'expliquer que Champagneux n'ait pas terminé ou n'ait pas publié ses *Mémoires*. Mais ce n'est là d'ailleurs qu'une hypothèse.

Quoi qu'il en soit, il semble bien que ces Mémoires aient été écrits en tout ou en partie, et l'on peut se demander si le manuscrit, dont les pages citées plus haut semblent avoir été détachées pour être insérées dans les *Papiers Roland*, ne se retrouverait pas chez quelqu'un de ses descendants.

Cl. Perroud.

1. Voir aussi ce texte dans l'édition Faugère (I, 203-204), mais altéré par un ou deux changements.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

L'enseignement supérieur et la réforme des examens. — Nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'exprimer la déception que nous ont causée les résultats des modifications introduites dans l'enseignement secondaire en 1880, 1885, 1889 et 1894. Nous avons voulu réformer l'enseignement : nous l'avons surtout désorganisé et affaibli. D'où vient cet échec, qui a suivi de si belles espérances et que quelques-uns des plus ardents promoteurs des réformes, parmi lesquels j'ose me compter, à la suite de M. Bréal, sont les premiers à déplorer ? Il vient avant tout de ce qu'on ne s'est pas rendu suffisamment compte du but qu'on poursuivait, et qu'on a voulu satisfaire à la fois les partisans d'une réforme des études classiques, les ennemis des études classiques et les ennemis du prétendu surmenage dans les lycées. Pour satisfaire les premiers, on a supprimé certains exercices et diminué le nombre des devoirs écrits ; mais ils regardaient comme le corollaire de ces suppressions l'introduction d'exercices nouveaux, l'augmentation des heures de classes, une part beaucoup plus grande faite à des exercices oraux préparés avec soin par les maîtres et les élèves. Pour satisfaire les ennemis du surmenage, on a diminué, au contraire, les heures de classes et on n'a remplacé par rien les exercices supprimés. Pour satisfaire les ennemis des études classiques, on a réduit autant qu'on a pu la part qui leur est faite dans l'enseignement classique lui-même et on a organisé un enseignement moderne qui a en théorie la même valeur, qui aspire à recevoir les mêmes privilèges et les mêmes sanctions et qui, au lieu de préparer par des voies rapides aux carrières pratiques, risque d'augmenter encore notre prolétariat littéraire. L'échec que nous déplorons a eu aussi pour cause l'absence d'idées nettes sur les rapports entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. On ne s'est pas rendu compte que, si l'enseignement moderne doit être considéré par la plupart de ses élèves comme se suffisant à lui-même, l'enseignement classique, surtout depuis les nouvelles exigences de la loi militaire, ne doit être qu'une préparation à l'enseignement supérieur. Dès lors,

il doit viser à former l'esprit bien plus qu'à le remplir; il doit donner, au lieu d'un savoir superficiel et encyclopédique, les éléments solides des connaissances littéraires et scientifiques, de bonnes habitudes d'esprit, le goût du travail personnel et de la réflexion. — Enfin, nous avons tous à nous reprocher d'avoir poussé à des changements trop multiples et trop profonds, sans tenir un compte suffisant des mœurs et des traditions. Nous avions affaire à une population scolaire qui, tout entière, élèves et maîtres, était habituée à n'attacher d'importance qu'aux travaux écrits; à une race portée au laisser-aller et à la négligence, peu capable d'efforts collectifs où l'amour-propre doit s'effacer, et très capable, au contraire, d'efforts isolés qui sont excités par l'émulation et qui trouvent leur récompense dans les succès individuels; nous n'avons obtenu ni des élèves ni des maîtres, élevés eux aussi d'après d'autres méthodes, l'application des méthodes nouvelles. On a, d'ailleurs, dérouté et découragé les maîtres en remaniant quatre fois en quinze ans les programmes, sans attendre jamais le résultat des changements qu'on avait opérés, tout en leur donnant la dangereuse satisfaction de voir diminuer à la fois leurs heures de classes et le nombre des devoirs et des compositions à corriger. Je ne crois pas que personne puisse mettre en doute aujourd'hui que, depuis quinze ans, le niveau des études, et j'entends par là le développement intellectuel de la jeunesse, a baissé, qu'une partie du corps enseignant se laisse aller au découragement, à la torpeur et à la négligence, que nos lycéens travaillent moins et aiment moins leur travail qu'autrefois. Les récompenses même leur deviennent indifférentes. Cette foi que nous avons vue chez nos professeurs dans la beauté et la vertu de ce qu'ils enseignaient et que nous avons eue nous-mêmes, elle diminue dans toutes les âmes. A-t-on, du moins, gagné d'avoir des corps plus robustes et d'avoir empêché le surmenage? Nullement. Le surmenage cérébral ne vient pas d'un travail régulier, auquel on s'est progressivement accoutumé et que l'on continue pendant des années; il vient d'efforts fournis par accès par des cerveaux mal préparés. Le nombre des examens à passer, le nombre des candidats aux examens s'est énormément accru. Les jeunes garçons n'ont pas appris au lycée à travailler d'arrache-pied, à régler leur temps et leur besogne. On a eu le tort grave de supprimer un bon tiers des compositions hebdomadaires, alors qu'autrefois tous les mardis matins on avait, en vue des places données tous les samedis, deux heures de travail intense qui habituaient au labeur régulier et consciencieux. Les élèves sortent ignorants du lycée et ils doivent, pour entrer aux grandes écoles ou pour conquérir leurs grades, fournir un effort auquel ils ne sont nullement préparés. Nous les voyons aujourd'hui manifester, même aux

approches du baccalauréat, une fièvre que ne nous donnaient autrefois ni la licence ni l'agrégation. Les neurasthéniques se comptent par centaines chaque année parmi les jeunes gens qui se vouent aux études sérieuses. On ne connaissait guère autrefois ni le nom ni la chose.

Ces constatations mélancoliques ont beaucoup diminué les ardeurs et les espérances des plus ardents partisans des réformes, et je dois avouer qu'elles m'ont rendu quelque peu conservateur. Je trouve imprudentes, par exemple, les trop vives attaques dirigées contre les examens dans des écrits destinés au grand public. On discrédite l'autorité des professeurs auprès des élèves ; on décourage les examinateurs, on les rend mécontents ou sceptiques, et on transforme en victimes du hasard ou de l'injustice les candidats malheureux. Je ne suis pas bien sûr, par exemple, que la suppression du baccalauréat eût les excellents résultats qu'on en attend ni que son existence soit aussi pernicieuse qu'on le dit. Mon expérience, à moi, depuis que ma qualité de père de famille m'a fait suivre de près les études de mes fils et de leurs camarades, c'est que, grâce au baccalauréat, on travaille beaucoup plus et même beaucoup mieux en rhétorique et en philosophie que dans les classes précédentes, qu'il est devenu difficile, par exemple, de faire travailler les élèves pour les classes d'histoire en troisième et en seconde, depuis qu'on a commis la faute de réduire le programme du baccalauréat à l'histoire moderne depuis 1610. Il faudrait un robuste optimisme pour s'imaginer qu'en supprimant partout la crainte de l'examen on réveillera dans toutes les classes l'ardeur au travail. Je ne suis pas bien convaincu non plus que les critiques éloquentes et spirituelles adressées par M. Lavisse à l'examen d'histoire de Saint-Cyr, si justes qu'elles soient au point de vue théorique, soient aussi probantes au point de vue de la pratique qu'elles le paraissent au premier abord[1]. Que des examens de français, histoire et mathématiques ne soient pas le meilleur moyen de choisir les futurs officiers, j'y consens ; qu'il valût mieux pouvoir auparavant apprécier leurs qualités physiques et morales, j'en suis convaincu. Mais, dans un pays démocratique et parlementaire, le mandarinat des examens est le seul moyen d'éviter le favoritisme et la corruption. Qu'il soit désirable de recevoir à Saint-Cyr les candidats les plus intelligents, j'en demeure d'accord, et qu'un candidat qui aura des idées personnelles et justes sur les causes de la Révolution de 1848 ou sur la politique

1. Je souscris pleinement au contraire à l'article de M. Lavisse, dans la même *Revue de Paris*, sur les examens d'histoire pour les jeunes filles. Les conditions et le but de l'examen sont ici tout autres.

de Casimir Périer ait des chances d'être plus intelligent que celui qui sait par cœur toutes les stations de chemins de fer de France, je le crois sans peine. Mais il faut observer que, s'il est relativement facile de se rendre compte des qualités de réflexion et de jugement des candidats dans un examen comme celui de l'École normale, où l'on a devant soi 50 élèves qui déjà ont été classés par un examen écrit très compliqué, et où les professeurs, étant directement intéressés à choisir les meilleurs, ne peuvent à aucun degré être suspects de partialité, il est tout à fait impossible, dans un examen comme celui de Saint-Cyr, où l'on doit questionner 1,000 à 1,200 candidats, de ne pas donner la place la plus considérable à la connaissance des faits. Il est nécessaire d'aller vite et de poser des questions très précises qui provoquent des réponses faciles à apprécier et à noter. D'ailleurs, la notation n'est pas nuancée comme celle d'un examen du haut enseignement. On note : bien, médiocre et mal, et un examinateur éclairé sait bien discerner la pure mémoire de la mémoire intelligente. Je me suis fait donner les 100 questions d'histoire et les 100 questions de géographie posées au dernier concours de Saint-Cyr dans une même ville, je les ai trouvées en général fort sensées. Quand on demande en géographie : les Alpes centrales et rhétiques et le chemin de Marseille à Nouméa, ou le Doubs et les mers qui baignent la Chine; ou bien en histoire : les grands débats constitutionnels de 1789 à 1791 et Guillaume III d'Angleterre, ou le mariage de Louis XIV et ses conséquences et la campagne de 1814, je trouve ces questions excellentes et tout à fait propres à permettre au candidat de montrer ce qu'il vaut. J'ai consulté ceux de mes élèves, professeurs de lycée, qui préparent à Saint-Cyr pour l'histoire. La plupart aiment cet enseignement très serré et très nourri et tous reconnaissent que leurs bons élèves sont toujours bien notés au concours. Que reproche-t-on à l'examen de Saint-Cyr? De donner trop d'importance à la mémoire. Mais la mémoire n'est-elle pas une des qualités les plus indispensables à l'officier? On oublie que, si la mémoire n'est pas l'intelligence, elle est l'outil indispensable de l'intelligence. Tous les hommes supérieurs ont une mémoire remarquable. D'exiger des candidats une connaissance trop détaillée des cartes? Mais un futur officier ne doit-il pas avoir le goût de la topographie et avoir pris l'habitude de passer de longues heures en tête-à-tête avec ses cartes? On dira : c'est à Saint-Cyr qu'ils feront de la topographie et de l'histoire militaire; auparavant, il faut se contenter de leur ouvrir l'esprit. Mais, à Saint-Cyr, la vie militaire absorbe les élèves; les cours sont une corvée pour eux, s'ils n'ont pas d'avance pris le goût des études historiques et géographiques utiles aux officiers. Du reste,

aujourd'hui on est arrivé à se méfier vraiment par trop des dates et des faits. Peut-on savoir l'histoire, penser sur l'histoire sans dates précises et sans faits nettement sus? C'est très bien d'ouvrir l'esprit, mais il faut mettre quelque chose dedans. Des idées sans faits qui les provoquent et les justifient, ce ne sont que des mots qu'on répète. On est bien jeune à dix-huit ans pour penser par soi-même; mais on est au bon âge pour apprendre. Or, on n'apprend pas les idées; on en a, quand on peut, lorsqu'on sait. Vouloir apprendre l'histoire sans savoir des dates par cœur, c'est vouloir suspendre des habits à un mur sans patères pour les accrocher. Cette peur d'exercer la mémoire, le mépris des exercices de mémoire (qu'on exagérait autrefois, je le reconnais) est encore une des erreurs de nos programmes et de nos théories actuelles d'enseignement.

Les réformes de l'enseignement supérieur ont suivi une marche plus méthodique et plus sûre que celles de l'enseignement secondaire. Elles se sont faites graduellement, lentement et ont été l'œuvre des intéressés eux-mêmes, les membres du haut enseignement, tandis qu'il faut bien le dire, c'est nous, professeurs de l'enseignement supérieur, qui avons imposé à l'enseignement secondaire des réformes que la majorité de ses membres étaient loin d'approuver et que, par suite, ils ont mal appliquées. Prises dans leur ensemble, les réformes des Facultés ont donné d'excellents résultats, et le rétablissement du nom d'*Universités* pour désigner les Facultés réunies dans une même ville est la légitime consécration de la restauration des hautes études en France pendant ces trente dernières années. On peut se demander pourtant si, dans ces derniers temps, le remaniement des examens auquel nous nous sommes livrés avec une hâte un peu fébrile, et sans attendre qu'une opinion décidée se fût manifestée dans le corps enseignant, ne risque pas de compromettre en quelque façon une œuvre si bien commencée. J'ai indiqué ici même les inquiétudes que me causait la réforme de l'agrégation d'histoire, à laquelle j'ai cependant pris une part active, mais qui aurait gagné à être encore l'objet de nouvelles délibérations avant d'entrer en vigueur. Mes scrupules ne portent pas sur l'examen en vue du diplôme d'études supérieures, qui a donné partout de très bons résultats, bien qu'il y ait eu peut-être un peu trop de variété dans la manière dont les instructions relatives à l'examen ont été mises en pratique dans les diverses Facultés[1]. La

1. Nous recommandons la lecture du remarquable rapport de M. Pfister sur l'examen d'études supérieures à Nancy. On y verra avec quel soin toutes les épreuves ont été conçues et organisées. Ce qui a été fait à Nancy peut servir de modèle.

Faculté de Paris a pris l'initiative de deux mesures excellentes. Elle a exigé de tous les candidats une épreuve de bibliographie générale et elle a publié, sous forme de positions de thèses, les résumés des mémoires des élèves qui ont obtenu le diplôme d'études supérieures. Elle a jugé avec raison que cette publicité était la meilleure garantie du sérieux de l'examen, qu'en même temps elle portait à la connaissance du public les résultats principaux de travaux dont beaucoup resteront manuscrits, et assurait à leurs auteurs un droit de priorité pour leurs découvertes ou leurs idées. Nous pensons que l'exemple donné par la Faculté de Paris sera suivi partout. On fera bien d'ajouter aux positions de thèses l'énoncé des questions spéciales d'histoire et de géographie posées aux candidats reçus, des textes qu'ils ont expliqués, des sciences auxiliaires sur lesquelles ils ont voulu être interrogés. Cela permettra de se rendre compte si l'on a partout soin de donner aux candidats des questions spéciales suffisamment restreintes et prises dans une période autre que celle dont est tiré le mémoire, si les explications de textes se rapportent à des exercices faits sous la direction des professeurs ou si la suppression des explications de textes à l'agrégation a eu la fâcheuse conséquence de faire disparaître de l'enseignement ces exercices éminemment utiles, etc. Les choix faits par les élèves fournissent aussi des indications très précieuses. On pourra constater si certaines sciences auxiliaires ne sont pas absolument délaissées; si le nouveau système n'a pas pour résultat de faire abandonner de plus en plus l'histoire ancienne et celle du moyen âge en faveur de l'histoire moderne et contemporaine, qui paraît plus amusante et plus facile, tandis que, dans l'ancienne agrégation, on prenait de préférence des sujets tirés de l'antiquité ou du moyen âge, qui sont préférables pour former aux bonnes méthodes, non parce qu'ils demandent plus de travail, mais parce qu'ils sont plus limités et permettent d'exercer avec plus de précision les facultés critiques[1].

1. Nous avons rendu compte dans notre livraison de mars dernier des examens d'études supérieures d'histoire passés à l'École normale les 7 et 8 janvier. Ceux qui y ont été passés les 1er et 2 décembre derniers ont donné de meilleurs résultats encore et ne nous ont laissé aucun doute sur les fruits que retirent les élèves des études faites en vue du diplôme. Les examens ont pris quatre séances de trois heures à trois heures et demie chacune. Cinq candidats se présentaient; l'ensemble des épreuves a donc été pour chacun d'eux d'environ deux heures et demie. Voici quels ont été les sujets des épreuves pour chaque candidat indiqués dans l'ordre suivant : mémoire, question spéciale d'histoire, question spéciale de géographie, épreuve de science auxiliaire, explication de textes.

1° La mission de T. Quinctius Flamininus en Grèce. — Examen critique du

Quoi qu'il en soit, l'examen en vue du diplôme d'études paraît devoir donner des fruits excellents, si la vigilance et la conscience des examinateurs lui conservent partout sa valeur. Par contre, le concours d'agrégation ne semble pas échapper à toute critique, et j'indiquerai brièvement celles que j'ai entendu formuler et qui me paraissent dignes de considération. On a voulu, en supprimant les explications de textes, rendre l'enseignement plus indépendant de la préparation de l'examen. Or, le programme de l'examen écrit, tel qu'il est conçu, avec certaines questions qui ressemblent fort aux anciennes thèses d'agrégation et sur lesquelles les renseignements sont difficiles ou longs à réunir, amène beaucoup de professeurs à choisir les sujets de leurs cours exclusivement dans ce programme. Il faudrait que le programme de l'écrit fût très simplifié et se bornât presque à exclure certaines parties et certaines périodes de l'histoire comme ne pouvant pas utilement fournir des sujets de composition. Pourtant, il faut reconnaître que le programme a eu ce précieux résultat d'habituer les candidats à étudier les questions d'histoire générale non plus dans des manuels, mais dans des ouvrages développés et d'un caractère scientifique. Dans l'ancienne agrégation, la leçon de thèse, qui constituait la seconde admissibilité, et les explications d'auteurs introduisaient dans l'examen des épreuves d'érudition qui permettaient de juger les candidats à un point de vue autre que les compositions écrites et les leçons, et d'apprécier en eux des qualités intellectuelles d'une nature différente et plus élevée. Les qualités ou les défauts des compositions

récit de la journée des Dupes dans le *Parallèle des rois Bourbons* par Saint-Simon. — Exposer les résultats des explorations du Mékong depuis 1866. — Épigraphie. — Explication de Tite-Live.

2° Étude critique sur les origines de Marseille. — Examen critique de la relation du médecin Miron sur l'assassinat du duc de Guise. — Établir une division de la Tunisie en régions naturelles. — Épigraphie. — Explication de Strabon.

3° Étude critique sur les Journées de juillet 1830. — Fixer la date et la portée historique du traité de Hugues de Fleury, *De potestate regia et sacerdotali dignitate.* — La répartition des populations de l'Écosse dans ses rapports avec la géographie physique. — Géographie générale. — Explication d'un capitulaire mérovingien.

4° Étude critique sur les journées des 5 et 6 octobre 1789. — Déterminer la date, la composition et la valeur historique du *Liber apologeticus* d'Agobard. — Le Jura. Orographie et hydrographie. — Géographie générale. — Explication d'un capitulaire mérovingien.

5° Examen des sources de l'ouvrage de K. Marx, *Das Capital.* — Déterminer ce qu'il faut entendre par l'expression *Sex suffragia.* — État actuel de nos connaissances sur Madagascar. — Géographie générale. — Explication d'un capitulaire mérovingien.

écrites, où le hasard des sujets choisis joue un rôle important, ne pesaient pas trop sur l'oral. Aujourd'hui, les impressions et les notes de l'écrit ont une influence beaucoup plus grande. La leçon de lycée, qui constitue la seconde admissibilité, n'est plus, comme autrefois la leçon de thèse, tirée de sujets étudiés à fond par les candidats. Les uns sont plus favorisés que les autres par le choix des sujets, et les interrogations qui suivent les leçons ne fournissent que des éléments d'appréciation défectueux. Enfin, le caractère très spécial et trop varié des mémoires proposés pour le diplôme d'études rend extrêmement difficile le choix des sujets de leçons qui doivent en être tirés et le jugement qu'on doit en porter. Les élèves sont indécis sur la manière de traiter ces nouvelles leçons de thèses et l'épreuve a été jugée peu probante. On serait, dit-on, disposé à la sacrifier. Seulement, par quoi la remplacera-t-on? Je serais, pour ma part, assez porté à la remplacer par trois explications, sans commentaires, de dix minutes chacune, de trois textes grec, latin et vieux français, choisis dans des auteurs faciles, non désignés d'avance. Il est facile que des professeurs d'histoire se montrent capables de lire des auteurs anciens ou du moyen âge dans le texte original.

Cette mesure me paraîtrait d'autant plus désirable que la nouvelle licence risque de nous donner des historiens et des philosophes[1] qui n'auront qu'une instruction classique tout à fait insuffisante. Les idées qui ont présidé à la réforme de la licence sont bonnes en elles-mêmes. On encourage le travail personnel en permettant aux candidats de remplacer une des quatre compositions écrites par un petit travail d'érudition et de choisir eux-mêmes les matières d'une partie des épreuves orales parmi les enseignements divers donnés à l'Université; mais on a rendu cette réforme très dangereuse en supprimant l'exigence d'un minimum de points pour les diverses épreuves. On peut toujours compenser la faiblesse ou même la nullité d'une épreuve par une note élevée pour une autre épreuve. Or, un professeur est naturellement tenté de coter très haut un mémoire, dont il a proposé le sujet, qui a été fait sous sa direction et qu'il est seul à juger. Si bien qu'on peut voir des candidats reçus avec un 18 de mémoire, un 2 de latin, un 6 de français et un 14 pour leur composition spéciale d'histoire ou de philosophie. Ils ont leur moyenne de 40 points. De même, la faiblesse des explications grecque et latine peut aisément être compensée par les notes données sur des matières spéciales par des professeurs qui interrogent sur leur propre cours. On avait déjà remplacé

1. Les philosophes ont eu la prudence de maintenir les explications d'auteurs au programme d'agrégation.

facultativement la dissertation latine par le thème latin pour les historiens et les philosophes. On avait assuré alors que le thème serait une garantie aussi sérieuse de la connaissance du latin que la dissertation. Cette garantie devient purement illusoire si l'on n'exige pas un certain minimum de points pour les épreuves littéraires[1]. Si l'on ne veut pas achever la ruine des études classiques, il faudrait exiger des candidats une moyenne de 30 points pour les trois épreuves écrites autres que le mémoire et que l'excellence du mémoire ne pût servir qu'à compenser certaines défaillances à l'oral. Mais on ne saurait trop se mettre en garde contre l'importance excessive qu'on accorde au mémoire. On pousse beaucoup de candidats à une spécialisation prématurée; on les invite à faire des travaux pour lesquels ils ne sont pas encore mûrs; on risque de donner une prime à une érudition toute superficielle, ou même à une érudition empruntée à des auxiliaires complaisants[2].

C'est une chose singulière de voir l'enseignement supérieur, accusé autrefois de tout sacrifier aux généralisations oratoires, verser aujourd'hui dans une préoccupation excessive de la spécialisation et de l'érudition. On y trouve, d'une part, des conférences de préparation professionnelle aux examens; d'autre part, des cours très spéciaux et des séminaires d'érudition. Nos Universités ne veillent pas assez à ce que l'ensemble de la science historique, philosophique et philologique soit représenté dans leur enseignement. Les cours généraux y sont trop rares[3], et les professeurs semblent parfois se préoccuper

1. Le zéro a cessé également d'être éliminatoire au baccalauréat. On a vu dans une Faculté de province recevoir des bacheliers qui ne savaient pas même lire le grec, et l'on nous assure qu'il existe des établissements libres où l'enseignement du grec a été entièrement supprimé.

2. Il faut qu'on envisage résolument le problème de l'éducation classique, que l'on sache à quoi il sert et à quoi il mène. Si l'on pense, comme nous, que les études classiques sont la base nécessaire de tout sérieux développement intellectuel, aussi indispensable à la préparation des littérateurs qu'à celle des érudits et des hommes simplement cultivés, alors qu'on leur rende la place qui leur appartient dans l'enseignement dit classique et dans l'enseignement supérieur. Si l'on pense, au contraire, que ceux-là seuls en ont besoin qui doivent enseigner le latin et le grec, qu'on les supprime résolument dans l'enseignement secondaire et qu'on réserve aux philologues la connaissance du latin et du grec, comme l'on fait pour celle du sanscrit ou du zend. Seulement, on s'apercevra, trop tard, de ce que la force et le charme intellectuels de la nation y auront perdu.

3. A Paris, M. Seignobos consacre chaque année une partie de son enseignement à des cours généraux qui donnent aux étudiants des directions scientifiques et pédagogiques à la fois pour l'étude d'une période étendue de l'histoire. Ceux qui ont suivi ces cours sont unanimes à dire qu'ils leur rendent d'inappréciables services.

par trop d'imiter l'École des hautes études. Cela est très flatteur pour l'École des hautes études ; mais cette École elle-même ne peut rendre tous les services qu'on attend d'elle que si elle est un complément à un enseignement supérieur général très sérieux. Une des difficultés qu'elle rencontre est précisément qu'elle trouve aujourd'hui avec peine des élèves français pourvus d'une instruction générale suffisante[1]. Une des raisons de l'efficacité de l'enseignement de l'École des chartes, c'est que les élèves y reçoivent une instruction historique générale, au moins pour toute la période du moyen âge, et sont mis en possession des instruments indispensables de travail avant d'aborder la préparation spéciale de leur thèse[2]. Un des avantages de l'École normale est aussi le caractère général de l'enseignement des deux premières années. Enfin, si les Universités allemandes sont d'admirables laboratoires scientifiques en même temps qu'elles forment de bons professeurs, c'est qu'on y entre avec une forte préparation classique, qu'on y passe au moins une année à suivre exclusivement des cours généraux qui orientent dans toutes les directions et donnent une base solide de connaissances de toute nature, qu'en un mot on s'y spécialise moins tôt et d'une manière moins étroite que dans nos Universités françaises actuelles[3].

Il me semble que, dans les dernières réformes des examens, on s'est trop exclusivement préoccupé de développer le côté scientifique de l'enseignement supérieur et d'assurer à tous les professeurs la possibilité de recruter des élèves, et qu'on ne songe pas assez à donner à la jeunesse universitaire la préparation générale dont elle a besoin et à corriger les lacunes de l'instruction secondaire. On semble avoir évité, de parti pris, de se préoccuper de ce qui se fait dans les lycées et à l'École normale, qui, cependant, sont avec les Universités dans des rapports étroits et qui devraient en recevoir et leur donner un constant appui. Celles-ci se sont mon-

1. Il y a dix ans, on pouvait encore y citer les textes en latin sans les traduire ; aujourd'hui, il faut les traduire d'abord. Les élèves qui nous arrivent actuellement des lycées ont l'esprit bien moins nourri de lectures que ceux d'autrefois. Et l'on a cru en supprimant les devoirs écrits favoriser les lectures étendues et variées !

2. Chose curieuse, c'est l'École des chartes, qui fait figurer dans son examen d'entrée une version et un thème latin exécutés sans dictionnaire, qui se montre aujourd'hui particulièrement soucieuse des intérêts de l'éducation classique.

3. On sait qu'en Allemagne les professeurs font trois sortes de cours, les *publica*, consacrés à des cours d'un caractère général et embrassant une large période de l'histoire ou de la littérature, les *privata*, consacrés à des sujets plus spéciaux, les *privatissima* ou conférences d'exercices pratiques d'érudition ou de pédagogie.

trées peu favorables au projet proposé par l'École normale et les professeurs des lycées de Paris, d'après lequel les élèves reçus à l'École seraient considérés comme ayant satisfait aux épreuves communes de la licence ou bien devraient être pourvus, avant d'entrer à l'École, de la première partie d'une licence scindée en deux parties, l'une générale et classique, l'autre spéciale et scientifique. Ils n'auraient plus eu dans les deux cas, à la fin de leur première année, qu'à passer les épreuves spéciales de la licence ès lettres. Ce projet avait l'avantage de permettre aux lycées de Paris de continuer à préparer directement pour l'École, et aux élèves de l'École, qui sont déjà, au point de vue des épreuves communes de la licence, égaux ou supérieurs à la plupart des licenciés, d'occuper plus utilement leur première année. On n'a pas voulu paraître abandonner au jury d'admission de l'École une partie des prérogatives des Facultés et on a, d'autre part, manifesté contre les grandes rhétoriques de Paris une hostilité qui me paraît bien imprudente. On ne s'inquiète pas du fait que l'École normale subit une crise assez délicate par la nécessité où elle se trouve de s'adapter aux conditions nouvelles de l'enseignement et des examens ; on ne songe pas qu'il faudrait lui faciliter cette adaptation si l'on ne veut pas lui enlever le moyen et les raisons d'exister, que si l'École disparaissait aujourd'hui et avec elle les grandes rhétoriques de Paris ou les rhétoriques supérieures de province qui préparent pour elle des candidats, on verrait tomber tout à coup d'une manière effroyable le niveau des études classiques, et que les Facultés, mises en présence de simples bacheliers ès lettres, seraient obligées de devenir elles-mêmes de grandes rhétoriques[1]. N'a-t-on pas déjà été dans l'obligation d'appeler un professeur de lycée à aider l'Université de Paris à corriger les barbarismes et les solécismes des candidats à la licence[2] ?

1. Que l'on prenne la peine de s'informer d'où viennent les candidats qui se préparent à l'agrégation des lettres dans nos Facultés. Je serais très étonné si l'immense majorité ne se composait pas, en dehors de quelques élèves d'institutions ecclésiastiques, de jeunes gens qui se sont présentés ou ont songé à se présenter à l'École normale. La suppression des grandes rhétoriques serait une prime donnée aux établissements libres, déjà si florissants. Je reconnais, d'ailleurs, qu'il est déplorable de voir des jeunes gens traîner dans ces grandes rhétoriques pendant quatre et cinq ans. Mais, le remède, c'est de ne pas permettre de se présenter à l'École normale plus de deux fois. Le recrutement de l'École en serait beaucoup meilleur.

2. Je comprendrais que des esprits simplistes trouvassent l'existence de l'École normale incompatible avec l'organisation actuelle de l'enseignement supérieur. Mais, alors, il faudrait examiner directement la question de son maintien ou de sa suppression et ne pas risquer de lui ôter tout doucement et peu à peu les

On devrait se montrer disposé à adopter toutes les mesures qui peuvent relever les études classiques compromises par la décadence de l'enseignement secondaire, car, sans une solide préparation classique, on ne fera ni de bons professeurs d'histoire et de philosophie ni d'érudits dignes de ce nom. Je regrette qu'on n'ait pas profité de la réforme de la licence pour revenir sur la fâcheuse division de la licence ès lettres en trois et quatre licences. Cette mesure a été jadis imaginée parce qu'on avait besoin de professeurs licenciés spéciaux pour les collèges; elle n'a plus sa raison d'être, maintenant que la licence ne doit plus être une *licentia docendi,* mais une étape sur le chemin de l'agrégation et le doctorat ou une dispense de deux ans de service militaire, et qu'il faudra bientôt recruter parmi les agrégés le personnel enseignant des collèges. On aurait dû diviser la licence en deux examens, un examen général classique composé d'un certain nombre d'épreuves écrites : versions latine et grecque, dissertation française, dissertation latine ou thème latin, et de trois épreuves orales : explications littérales et grammaticales grecque, latine et française faites, comme à l'École normale, sans désignation préalable d'auteurs, avec interrogations sur les trois littératures classiques. Cette demi-licence pourrait être préparée dans les lycées, et les Universités se trouveraient ainsi débarrassées d'une bonne partie de la tâche ingrate qu'elles ont aujourd'hui d'enseigner les éléments du grec et du latin. Une année ou deux après, les candidats passeraient la seconde partie de la licence en présentant un mémoire de littérature, de philologie, d'histoire ou de philosophie, qui serait jugé non par le seul professeur sous la direction de qui il aurait été fait, mais par deux professeurs désignés par la Faculté, et en subissant, devant un jury de trois juges, trois ou quatre épreuves orales dont les matières seraient choisies par eux parmi les enseignements de la Faculté. Un tel système aurait concilié tous les intérêts et surtout nous aurait fourni et de bons candidats aux diverses agrégations et des hommes vraiment instruits.

moyens de vivre tout en la conservant. Nous sommes convaincus, pour notre part, que l'École normale est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour maintenir le niveau du haut enseignement et des examens universitaires. Si l'on pense ainsi, on doit, bien loin de la considérer comme une quantité négligeable, se préoccuper de trouver un système qui lui permette de s'harmoniser avec l'organisation des Universités et de leur rendre le plus de services possible. L'École normale a montré, lors de la réforme de l'agrégation d'histoire, qui entraînait pour elle d'assez graves inconvénients, qu'elle était prête à subordonner ses intérêts particuliers aux intérêts généraux de l'enseignement. Elle a une mission beaucoup plus restreinte, mais du même ordre que les Universités. Elle est leur associée, non leur rivale, et ses liens avec l'Université de Paris doivent devenir de plus en plus étroits.

Malgré ce qu'il y a encore de peu satisfaisant dans certains détails de notre enseignement supérieur, les progrès accomplis depuis trente ans sont considérables, bien plus considérables que nous n'osions l'espérer au lendemain de la guerre de 1870. Les belles cérémonies par lesquelles les diverses Universités françaises, mises ou remises en possession du nom qui définit le mieux leur caractère et leur mission, ont célébré l'ouverture de leurs cours en novembre dernier, ont rempli de joie et d'orgueil le cœur de tous ceux qui ont travaillé à préparer cette consécration suprême de tout ce qui a été fait pour la réforme de notre haut enseignement. M. Gréard, M. Rambaud et M. Lavisse ont exposé, dans un langage très élevé, le 19 novembre, à la séance solennelle de l'inauguration de l'Université de Paris, ce que doivent être, dans nos Universités rénovées, les études et les étudiants. Nous avons confiance qu'elles ne failliront pas aux espérances que nous avons mises en elles[1].

G. Monod.

1. Il nous sera permis de rappeler ce que nous écrivions il y a vingt-deux ans : « Les moyens de réformer notre haut enseignement sont simples et aisés à appliquer :

« 1° Tout d'abord supprimer le stage pour l'agrégation des lycées et le remplacer par trois ans d'études supérieures ;

« 2° Imposer ce séjour de trois ans dans les Facultés de l'État à tous ceux qui se destinent, soit à l'enseignement public, soit aux fonctions administratives ;

« 3° Créer pour les étudiants pauvres un nombre considérable de bourses. En Russie, chaque Université a des *centaines* de bourses. En France, nos Facultés n'en ont pas une seule ;

« 4° Laisser se fonder des cours libres dans les Facultés ; introduire chez nous l'institution des *Privat docenten*.

« D'autres mesures viendront ensuite : modifications profondes dans l'organisation de l'enseignement ; suppression de la publicité des cours qui devront être suivis régulièrement et rétribués par les élèves ; augmentation dans le nombre des leçons de chaque professeur, qui seraient de vraies leçons et non pas des discours d'apparat ; augmentation dans le nombre des professeurs ; liberté pour le professeur dans le choix de ses sujets, pour l'élève, dans le choix de ses professeurs ; réforme de tous les examens ; enfin, et surtout, réunion de toutes les Facultés en grands corps universitaires jouissant d'une large autonomie, surveillés et secondés par l'État, mais administrant eux-mêmes leurs fonds, distribuant les bourses, choisissant les professeurs, animés entre eux d'une salutaire émulation, la concurrence entre les Universités forçant chacune d'elles à choisir les meilleurs professeurs, la concurrence entre les professeurs et les *Privat docenten* forçant les uns et les autres à rivaliser de zèle et de talent. »

Le programme que je traçais en 1874, et qui était alors considéré par beaucoup de mes collègues comme une pure utopie entachée de germanisme, a été, sinon entièrement, du moins en grande partie réalisé, en beaucoup moins de temps que je n'osais l'espérer. Je ne demande aujourd'hui qu'une chose : c'est

Les *Prolégomènes* de Benjamin Guérard au Polyptyque de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Irminon, sont encore aujourd'hui absolument classiques. Si certaines parties théoriques en paraissent vieillies, et c'est le sort inévitable de tout travail de généralisation, le reste, l'étude détaillée de la condition des terres et des personnes au temps de Charlemagne, est encore maintenant ce qu'on a de mieux sur la matière en France comme en Allemagne. Malheureusement, les deux volumes de Guérard sont devenus fort rares et ont atteint en librairie un prix vraiment exagéré, et faible est le nombre des érudits qui peuvent journellement consulter soit le texte du Polyptyque, soit la savante introduction. La Société de l'histoire de Paris a donc rendu un grand service en publiant à nouveau la majeure partie de cette œuvre excellente. M. A. Longnon, membre de l'Institut, a bien voulu se charger de l'entreprise. Un premier volume, paru dès 1886, renfermait le texte du Polyptyque soigneusement revu sur le manuscrit original et enrichi de notes principalement géographiques, dont le nom de l'auteur suffit à indiquer la haute valeur. Un second volume, publié en 1895, et intitulé *Introduction*, se compose des parties suivantes : en premier lieu tout ce qui, dans les *Prolégomènes* de Guérard, concerne le texte même du Polyptyque; on a dû laisser de côté les parties générales, à tout prendre les moins solides de ce beau monument. Le texte de Guérard est reproduit tantôt textuellement, tantôt sous forme d'abrégé; on a corrigé quelques lapsus et erreurs d'impression et modifié la traduction de quelques noms de lieux pour mettre le tout d'accord avec les nouvelles identifications géographiques. Cette première partie s'arrête à la page 182 du volume. M. Longnon y a joint un copieux appendice, presqu'aussi intéressant, et dont il nous faut dire quelques mots. Tout d'abord une liste des religieux de Saint-Germain au temps d'Irminon, publiée déjà par M. Piper dans les *Confraternitates Augienses*, et que le nou-

qu'on ne sacrifie pas à une préoccupation excessive soit des intérêts professionnels, soit des recherches scientifiques originales et de l'érudition, les intérêts de la haute culture générale de l'esprit, à laquelle l'enseignement supérieur est essentiellement chargé de pourvoir.

L'événement a prouvé par les libéralités dont les Universités de Bordeaux, Toulouse, Lyon, Dijon, Lille, etc., ont été l'objet, combien nous avions raison de réclamer pour tous les groupes de Facultés le titre d'Universités. Nous nous permettrons de recommander aux villes, comme une nécessité plus urgente que la création de cours nouveaux, celle d'assurer aux cours déjà existant des dotations supplémentaires. La différence entre les traitements de Paris et ceux de la province est une injustice qui doit être corrigée si l'on veut que nos Universités provinciales prospèrent.

vel éditeur a enrichie de remarques fort intéressantes, puis des notes géographiques sur les anciens domaines de la célèbre abbaye. M. Longnon identifie la plupart de ces noms de lieux; pour quelques-uns ses recherches sont restées infructueuses, on peut donc croire que ces petits problèmes sont et resteront insolubles. A la suite on trouve une liste des feudataires de Saint-Germain vers l'an 1176, restée inédite et non utilisée jusqu'ici. Dans un troisième appendice sont traitées à nouveau quelques questions de statistique jadis examinées par Guérard et sur lesquelles, de nos jours, on a changé d'opinion : étendue respective des terres cultivées et des terres incultes à l'époque carolingienne et de nos jours, chiffre de la population de la France au IXe siècle. On sait qu'il y a quelques années une erreur de calcul de Guérard avait amené M. Levasseur à des conclusions extrêmement exagérées, conclusions que lui-même a abandonnées depuis et suivant lesquelles la Gaule, au temps de Charlemagne, n'aurait pas compté plus de huit à neuf millions d'habitants. Sans reprendre cette question spéciale, M. Longnon corrige, d'après les notes de M. Hulin, professeur à l'Université de Gand, les calculs fautifs de Guérard; celui-ci avait estimé à 197,000 hectares la superficie des parties boisées des domaines de Saint-Germain au temps d'Irminon; M. Hulin montre que cette superficie n'était que de 17,000 hectares en chiffre rond. Différence énorme provenant surtout de la difficulté de pareils calculs, puisqu'un homme aussi soigneux que Guérard a pu commettre pareille erreur. Enfin le volume se termine par une étude sur les noms propres de personnes au temps de Charlemagne, étude fort intéressante, de laquelle ressortent plusieurs règles intéressantes à connaître pour les historiens : 1° la forme du nom n'indique pas à l'époque barbare la nationalité de celui qui le porte; M. Longnon donne de nombreux exemples nouveaux de cette règle connue; 2° à côté des noms, à proprement parler germaniques, ayant un sens défini en ancien allemand, il en existe d'autres formés par analogie, qui, en partie ou en totalité germaniques, sont dénués de toute signification raisonnable. Cette étude, conduite avec beaucoup de critique et de soin, clôt dignement cet intéressant volume, qui renferme tout ce qui peut intéresser un érudit parisien dans les *Prolégomènes* et qui ajoute beaucoup à l'œuvre si justement estimée de l'illustre Guérard. On doit savoir d'autant plus de gré au nouvel éditeur, qui s'est condamné à une tâche en somme ingrate, et à la Société qui a eu l'initiative de cette utile et excellente publication.

M. Joseph Tardif, depuis de longues années, s'attache, on le sait, à donner un texte critique des anciens monuments législatifs de la

province de Normandie, tâche extrêmement ardue et pénible. Le tome III, qui vient de paraître, après une laborieuse préparation de dix ans, renferme le coutumier latin ou la *Summa de legibus Normanniae in curia laicalii*. C'est certainement une des meilleures compilations juridiques du XIIIe siècle; écrite en un latin relativement élégant (l'auteur observe les règles du *cursus*), rédigée avec une précision extrême, c'est un excellent manuel destiné avant tout aux praticiens. Souvent copiée au moyen âge, citée fréquemment par les jurisconsultes, la *Summa* a été imprimée plusieurs fois depuis la fin du XVe siècle, mais le texte de toutes ces éditions était assez fautif, et il fallait retrouver la leçon originale, enfouie sous les gloses, les additions et les commentaires. M. Tardif a donc dû, avant tout, remonter à la tradition manuscrite et s'est trouvé en présence de vingt-quatre exemplaires, tous différents et qu'il a fallu classer par famille. Ce premier travail, très minutieux, l'a amené à former neuf familles, subdivisées elles-mêmes en branches ou sous-familles, car chaque copie presque diffère de la plus voisine sur des points importants. Cette étude préliminaire est conduite avec une rigueur remarquable; la méthode de l'auteur est excellente, presque mathématique, et toutes ses conclusions paraissent inattaquables. Une fois déterminé le manuscrit le plus voisin de la rédaction originale, il a fallu établir le texte à l'aide de cette copie, en la corrigeant d'après les autres exemplaires manuscrits, travail des plus délicats et, tout éditeur le sait par expérience, des plus fastidieux. Le texte du coutumier sort donc des mains de M. J. Tardif convenablement épuré, et un riche appareil de variantes permet au lecteur de contrôler la leçon adoptée par l'éditeur. Cette étude du texte occupe la première moitié de la longue introduction de M. J. Tardif; l'auteur examine ensuite l'ouvrage en lui-même. Il commence par donner les raisons du choix fait par lui du plus court des trois textes; cette rédaction plus brève est en même temps la plus parfaite, les répétitions, les doubles emplois y sont plus rares, la doctrine y présente plus d'unité; on a bien là non pas l'œuvre d'un abréviateur plus ou moins intelligent, mais un ouvrage écrit d'un seul jet, par le même auteur, d'un bout à l'autre; parfois même, preuve concluante, certaines des parties additionnelles, figurant dans certains manuscrits, sont dans d'autres disposées sur les marges sous la forme d'annotations. A l'étude minutieuse de cette rédaction primitive de la *Summa* succède l'examen, non moins minutieux, des versions plus étendues, dont chacune présente un intérêt particulier. Enfin M. Tardif expose les raisons péremptoires qui prouvent l'antériorité du texte latin sur la version française; là encore ses arguments sont de nature à convaincre pleinement le lecteur. Suit

une étude très détaillée du plan, du style et de la méthode du jurisconsulte normand. Dans les derniers chapitres, l'éditeur essaie de dater les différentes rédactions; après examen des opinions émises avant lui, il place entre 1254 et 1258 la publication du texte primitif, les autres éditions s'échelonnent de 1275 à 1320, une dernière recension appartient au XVe siècle. L'ouvrage est anonyme dans tous les manuscrits et aucun des noms proposés avant M. Tardif ne paraît acceptable. Se fondant sur une étude attentive du texte, le nouvel éditeur place la rédaction du coutumier à Valognes, dans le Cotentin, et l'identifie avec la *Summa Maucael*, citée dans des actes judiciaires des îles normandes. Or, ce nom Maucael est celui d'une famille notable de la Basse-Normandie qui vivait à Valognes au XIIIe siècle; c'est donc à un membre indéterminé de cette famille que M. Tardif attribue en dernière analyse la rédaction du coutumier latin. Ce n'est là qu'une présomption, parfaitement acceptable d'ailleurs. Telle est cette édition tout à fait remarquable par la rigueur de la méthode et la précision de la critique, fruit de longues années de patientes études et de réflexions subtiles. La tâche était ardue; M. Tardif s'en est admirablement acquitté (Rouen, Lestringant; Paris, Picard).

Dans les derniers temps de sa vie, M. le comte Riant, abandonnant un instant, au grand regret de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Terre sainte, ses études favorites, s'était occupé de l'histoire des évêques de Bethléem, dont le titre, transporté en Europe après la chute du royaume latin, s'est perpétué jusqu'à nos jours. Le sujet était difficile et avait sans doute tenté M. Riant par la difficulté même. Il semble même s'y être intéressé jusqu'à son dernier jour, et on a retrouvé dans les dossiers laissés par lui toute une série de mémoires formant un supplément aux *Études sur l'histoire de Bethléem*. M. Ch. Kohler, après avoir publié ces dissertations dans la *Revue de l'Orient latin*, vient de les réunir en un élégant volume (Paris, Leroux, in-8°). L'auteur y traite diverses questions de détail, qu'il avait dû négliger dans son premier volume, faute de documents; il corrige en même temps et complète sur certains points sa première rédaction. On y retrouve toutes les qualités de cet excellent érudit : une information étendue, un soin du détail poussé jusqu'à l'excès, si l'expression était de mise en matière d'érudition. Parmi ces dissertations, dont l'analyse serait impossible, nous avons remarqué l'article sur l'évêque Hugues de Tours, très nouveau et fort intéressant, et les pages où M. Riant émet une hypothèse fort ingénieuse touchant les sources inconnues du livre de M. Chevalier-Lagénissière sur l'église de Bethléem; il arrive, par des raisonnements très serrés, à établir comme une chose à peu près certaine que ce dernier auteur a dû avoir

connaissance d'une histoire inédite de cette église, histoire datant du XVIIIe siècle, et dont le manuscrit autographe, aujourd'hui perdu, est cité par le P. Lelong.

La Société de l'École des chartes, après un trop long intervalle, reprend la publication de sa série de mémoires et de documents. Le premier volume vient de paraître et renferme la thèse soutenue au sortir de l'École par un jeune archiviste paléographe, M. Abel Rigault; en voici le titre : *le Procès de Guichard, évêque de Troyes* (1308-1313)[1]. Ce Guichard était un parvenu sans moralité et sans grande valeur, qui, sorti de très bas, dut son élévation et sa fortune à la faveur de la reine de Navarre, Blanche, et de sa fille Jeanne, femme de Philippe le Bel. Tant que ces deux femmes, qui n'apparaissent guère à leur avantage dans l'ouvrage de M. Rigault, le protègent et le soutiennent, Guichard peut étaler sa grossièreté native à la cour même et offusquer par ses mœurs les personnes pieuses, par son insolence de parvenu tout le monde. Mais il se brouille avec ses protectrices, est chassé du conseil royal, et les haines qu'il a fait naître vont dès lors se manifester. Une intrigue obscure, dont les auteurs principaux paraissent avoir été Guillaume de Nogaret et l'âme damnée de celui-ci, l'Italien Noffo Dei, est tramée contre lui; les deux reines ont légué leur haine à leur fils et petit-fils, le jeune Louis le Hutin; on a persuadé à celui-ci, esprit borné et peu réfléchi, que ces deux princesses ont été empoisonnées par Guichard, et celui-ci est arrêté brutalement et poursuivi avec la ténacité et la rigueur habituelles aux légistes de Philippe IV. Rien de plus extraordinaire et de plus monstrueux que l'enquête dont le misérable évêque est dès lors l'objet; on trouve des témoins qui viennent attester les mauvaises mœurs du prévenu, rappeler ses violences, ses excès de pouvoir; d'autres, moins nombreux, l'accusent de pratiques magiques; la nuit, dans un ermitage perdu au fond des bois, il aurait envoûté la reine Jeanne de Navarre, et ces opérations criminelles auraient été presqu'immédiatement suivies de la mort de cette princesse. Le tout, habilement enchaîné, forme un faisceau formidable, un ensemble de faits en apparence probants. Les accusateurs veulent faire de Guichard un homme perdu de crimes, voué au diable dès sa naissance, fils d'un *neton*, d'un démon familier, dont la protection de Satan a fait la fortune, dont tous les actes sont dignes d'une origine aussi perverse; il est simoniaque, meurtrier, sorcier et hérétique. Comment l'évêque de Troyes put-il échapper au supplice? Il est difficile de s'en rendre compte. Il dut son salut, semble-t-il, à la protection de Clément V,

1. Paris, Picard, in-8°.

qui ne cessa jamais de réclamer l'envoi de l'accusé à la cour pontificale, et peut-être aussi à ses anciennes relations avec quelques-uns des conseillers de Philippe IV, qui surent contre-balancer l'influence toute-puissante de Nogaret. Il échappe au supplice, mais perd l'évêché de Troyes, reçoit le siège lointain de Bosnie, dont il ne paraît jamais avoir pris possession, et meurt oublié à Avignon, en 1317. Le mémoire de M. Rigault est un excellent début. La cour de France y apparaît dès lors comme un foyer de basses intrigues, de machinations ténébreuses, et en voyant les ennemis de Guichard acharnés à sa perte, on pense involontairement à l'entourage de Noble, roi des animaux, dans le fameux *Roman du renard*. Espérons que la Société de l'École des chartes continuera une collection si bien commencée; si ses ressources étaient moins bornées, elle pourrait certainement trouver chaque année, dans les thèses soutenues par les futurs archivistes paléographes, la matière de quelques volumes excellents.

M. P. Dognon, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, avait pris pour sujet de thèse française *les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIIIe siècle aux guerres de religion*[1]; c'est en somme l'histoire de la réunion de la France méridionale à l'ancien domaine capétien. L'auteur, durant de longues années, a travaillé à réunir les éléments de son travail; aux textes imprimés, il en a joint beaucoup d'autres inédits conservés dans les divers dépôts publics de l'ancienne province et particulièrement à Toulouse et à Montpellier. Ces longues recherches ont été des plus fructueuses, et sur le fonctionnement des institutions royales, il fournit quantité de notions nouvelles. De là un livre considérable, d'une lecture assez dure parfois, le sujet étant des plus austères, mais qui marque un progrès sensible sur les travaux antérieurs relatifs au même sujet.

M. Dognon part d'une idée en somme fort juste; c'est que ce pays de Languedoc, dont la royauté, à dater du xve siècle, combattra âprement les privilèges et cherchera à détruire l'autonomie, est une création de cette même royauté. Avant la guerre des Albigeois, ce vaste territoire est couvert d'un grand nombre de fiefs à peu près indépendants les uns des autres; l'autorité des comtes de Toulouse est nulle dans la majeure partie de leurs États, et le sens de l'unité politique et nationale est à ce point affaibli qu'il faut sept ans de souffrances inouïes pour décider ces barons turbulents à l'obéissance et les grouper sous une seule bannière. Le Languedoc, une fois l'hé-

1. Toulouse, Privat; Paris, Picard, in-8° (*Bibliothèque méridionale*, 2e série, t. IV).

ritage d'Alfonse de Poitiers réuni au domaine royal (1271), est constitué administrativement; on désigne sous ce nom les possessions de la couronne sur la rive droite du Rhône et dans le bassin de la Garonne; les Capétiens et les Valois vont patiemment préparer l'absorption des derniers grands fiefs du territoire et l'annexion des villes les plus importantes. Longtemps ce terme de Languedoc reste indécis; il prend une signification précise en 1360, lors du traité de Brétigny, et le pays gardera dès lors, sauf sur un point, les mêmes limites jusqu'en 1790. Sans doute, entre les différentes parties de ce vaste territoire, il y a communauté de mœurs, de droit et d'institutions, mais l'unité politique n'existe pas, il faudra les guerres anglaises pour la créer. Cette unité trouvera son expression dans les états du pays, convoqués d'abord par sénéchaussée, puis, quand s'accroissent les besoins du pouvoir central, pour les trois circonscriptions administratives. Ces états, obligés de veiller à la sûreté du pays, n'ayant devant eux que des représentants peu autorisés de la royauté, prendront bientôt et garderont la haute main sur la direction des affaires publiques. La royauté ne songera à restreindre ce qu'en vertu des théories de ses légistes elle considère comme des usurpations que le jour où, débarrassée de la guerre anglaise, elle pourra reprendre cette œuvre de nivellement qu'on nous a appris à admirer et qui a donné la centralisation moderne avec ses quelques avantages, compensés par de si graves défauts.

Le sujet traité par M. Dognon est donc des plus importants; comment l'a-t-il traité? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner. Les deux premières parties sont consacrées aux institutions politiques, la troisième à l'administration, la quatrième à la centralisation administrative, la cinquième et dernière à la décadence de la constitution du pays de Languedoc. Dans les deux premières parties, M. Dognon s'attache à donner un tableau de la vie politique en Languedoc : seigneuries, communautés et états (assemblées de la province et assiettes diocésaines). C'est la partie la moins nouvelle du livre; l'auteur connaît visiblement moins bien les institutions du Languedoc avant la croisade de 1209 que celles qui ont suivi cette tragédie. Ainsi, il semble impossible d'admettre avec lui (p. 63) que l'autorité consulaire soit issue de l'autorité seigneuriale; c'est oublier que partout où l'on trouve de vraies républiques municipales en Languedoc, à Toulouse, à Nîmes, à Montpellier, il y a traces à l'origine de luttes violentes. Certains seigneurs ont pu se résigner à l'usurpation des bourgeois, d'autres, en grand nombre, ont pu vendre le consulat à prix d'argent à la communauté, mais ils recevaient ainsi une compensation légitime de la diminution de leur autorité. Le consulat,

une fois constitué, est d'ailleurs entré dans la hiérarchie féodale et est devenu une vraie seigneurie[1]. Enfin, M. Dognon ne paraît pas avoir suffisamment distingué les consulats ayant la plénitude des pouvoirs, y compris le pouvoir législatif, des consulats moins ambitieux n'ayant que des attributions de police et de basse administration. Ces réserves faites, on doit reconnaître que l'auteur a relevé une foule de faits intéressants, mal connus avant lui, grâce à un dépouillement minutieux d'une foule de chartes de communes et de coutumes municipales.

M. Dognon passe ensuite à l'étude des états de Languedoc. Il admet avec raison pour prouvée la proposition suivante : l'institution des états provinciaux est l'application de la règle féodale qui oblige le vassal à donner conseil à son suzerain. Mais il est impossible de trouver trace d'assemblées analogues en Languedoc avant la croisade de 1209 ; en Agenais, cette *cour générale* existait certainement ; on la trouve aussi dans quelques fiefs isolés, mais, même en interprétant dans le sens le plus large les textes cités par l'auteur, il nous semble impossible de voir dans ces mentions éparses trace d'une institution aussi nettement caractérisée que celle des états. Bien plus, nous persistons, comme par le passé, à ne point rattacher les états de la Langue d'oc au XIVe siècle aux assemblées de sénéchaussée du XIIIe, dont la compétence était bien moins étendue et qui n'étaient convoquées que pour un objet bien déterminé, expressément marqué dans l'ordonnance de 1254. Les états de la Langue d'oc, à l'origine, sont simplement la moitié des états généraux de la France entière ; ils datent en réalité de 1303 et sont devenus des états provinciaux pour des raisons trop longues à expliquer ici. S'ils se réunissent si fréquemment au temps de la guerre anglaise, c'est à cause de la fréquence même des demandes de subsides, subsides que les agents de la royauté trouvent plus commode et plus expéditif de demander aux représentants des trois ordres au lieu d'aller, comme au temps de saint Louis et de Philippe III, les réclamer à chaque ville en particulier. Enfin, si les états finissent par administrer la province, c'est à cause de l'affaiblissement de l'autorité royale ; plus tard, Charles VII, redevenu le maître de son royaume, restreindra le pouvoir de ces assemblées, et François Ier et les Valois-Angoulême, de plus en plus imbus des principes d'absolutisme, les traiteront encore plus mal. Elles n'en conserveront pas moins jusqu'à la Révolution française, et au temps même de Louis XIV, quelques-unes des attri-

1. A Montpellier, les consuls finirent par expulser et remplacer le seigneur et les représentants de celui-ci.

butions administratives qu'elles avaient si noblement exercées au XIVe et au XVe siècle. Sur cette question d'origine, M. Dognon ne nous a donc point convaincu : nous reconnaîtrons d'ailleurs que tout le chapitre est très intéressant et apporte nombre de faits nouveaux et quelques corrections aux dates admises jusqu'ici. On y trouve surtout une étude très minutieuse de la composition des états durant ces deux siècles; cette étude n'avait pas encore été faite.

Nous avons longuement examiné cette première partie de l'ouvrage de M. Dognon; de la suite, il n'y a guère que du bien à dire; il y aurait bien à faire quelques remarques de détail, mais ne portant point sur l'ensemble. Peut-être le plan adopté par l'auteur aurait-il pu être plus simple; les mêmes points sont parfois traités à deux ou trois endroits différents. Ce n'en est pas moins une étude tout à fait importante et en grande partie nouvelle de l'administration royale au temps des Valois; c'est en même temps, malgré la modération parfaite de l'auteur et peut-être même à cause de cette modération, le réquisitoire le plus fort qui ait été écrit contre la politique intérieure de Louis XI et de ses successeurs, politique absurde qui détruisit l'autonomie provinciale sans épargner à la France les horreurs de la guerre civile sous les derniers Valois.

La thèse latine de M. Dognon se rattache au même sujet que sa thèse française[1]. L'auteur y a étudié une époque très intéressante de l'existence des états de Languedoc. Après une époque de splendeur au XIVe siècle, ils disparaissent pour un temps au début du XVe, puis, rétablis par les agents bourguignons, sont tolérés et utilisés par Charles VII. Ils prêtent à celui-ci un appui effectif en l'aidant de toutes leurs forces à reconquérir le nord du royaume, services éminents que ce prince, toujours ingrat, s'empresse de reconnaître en les supprimant en 1443. S'il les rétablit un peu après, c'est à son corps défendant, et on peut dire que de lui date la décadence de cette belle et utile institution. On appréciera surtout dans ce mémoire, dont la rédaction en langue latine a dû être assez difficile, la liste des sessions des états, presque entièrement nouvelle. Sur une foule de points, M. Dognon a pu corriger la grande histoire de D. Vaissète, et nul ne pourra parler de l'histoire de France au XVe siècle sans consulter cette très utile monographie.

Si les légendes n'avaient pas la vie dure, l'ouvrage de M. Ch. Kohler, *les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512*[2], mettrait

1. *Quomodo tres status linguae Occitanae ineunte quinto decimo saeculo inter se convenire assueverunt.* Toulouse, Privat, in-8°.

2. Genève; Paris, Picard, 1891, in-8°.

peut-être fin à celles qui se sont formées autour de Louis XII; peut-être aussi ne verrions-nous plus reparaître l'apologie de ces folles expéditions d'Italie, qui troublèrent pendant près de soixante ans la politique française et faillirent à deux reprises causer la ruine de notre pays. Louis XII a fait périr en Italie la fleur de sa noblesse, il a épuisé en entreprises absurdes l'argent de ses sujets, il a passé sa vie à vouloir tromper alliés et ennemis, d'ailleurs toujours dupé par eux; il n'en conserve pas moins le renom d'un sage roi et son gouvernement passe toujours pour avoir été paternel et soucieux du bien-être du peuple. L'histoire des relations de ce prince avec les Suisses, telle que M. Kohler la retrace à nouveau d'après une masse imposante de documents inédits et imprimés, prouve que ce prince fut tout aussi artificieux et faux que les pires de ses contemporains, que Ferdinand d'Aragon lui-même; seulement, il fut moins habile et passa sa vie à être berné par tous ses voisins.

Les six années étudiées par l'auteur se divisent en trois périodes; tout d'abord les cantons, dont les mercenaires ont puissamment aidé Louis XII à conquérir le Milanais, sont les alliés de la France, mais ils veulent de l'argent d'abord, puis des agrandissements de territoire, et sur ces deux points le roi ne sait ni céder à temps ni s'exécuter de bonne grâce. L'influence du parti français dans la confédération décline chaque jour, et de 1510 à 1512 les cantons négocient à la fois avec Maximilien, avec la Sainte-Ligue, qui vient de se former, enfin avec la France, prêts à soutenir la puissance qui leur fera les meilleures conditions. En 1512, la rupture est définitive; les Suisses entrent dans la Sainte-Ligue, dont l'âme est Jules II, qui a su grouper contre les maîtres du Milanais Venise, les cantons, anciens amis de la France, le roi d'Angleterre et Ferdinand le Catholique, maître du royaume de Naples. Gaston de Foix est tué à Ravenne, et son successeur, La Palice, auquel on n'envoie ni argent ni renforts, doit battre en retraite devant cette singulière coalition, dont le vrai chef, l'âme, est le cardinal évêque de Sion, Schinner. Le Milanais est perdu par les Français, et la Suisse, grand honneur pour elle, siège au congrès qui va décider du sort de la conquête. La diète contribue à en assurer la possession à Maximilien Sforza, elle défendra ce prince en 1513 et en 1515 à Marignan; mais elle n'a point oublié les intérêts des cantons. Sans parler des sommes énormes, du butin rapporté dans leurs montagnes par les mercenaires, la confédération a occupé tout autour d'elle de vastes territoires, sans trop vérifier à qui elle les prenait, et on peut dire que seule de la Sainte-Ligue, à part Ferdinand d'Aragon, elle est arrivée à ses fins. Ces négociations embrouillées et compliquées sont fort bien racontées par

M. Kohler, qui paraît avoir connu à peu près tous les documents existants sur le sujet, grand mérite assurément. Le récit est extrêmement impartial, et on ne saurait accuser l'auteur d'avoir caché les abominations commises en Italie par les mercenaires suisses ou excusé, soit la duplicité, soit la brutalité dont les négociateurs helvétiques firent montre à plus d'une reprise; tous ces diplomates du XVIe siècle se valaient, et il y aurait quelque ingénuité à exiger de la bonne foi des contemporains de Machiavel; le vainqueur fut toujours celui qui avait su le mieux tromper son adversaire.

Tout récemment, M. H. Omont a publié le très curieux journal du cardinal Jérôme Aléandre, d'après l'autographe conservé à Udine. De son côté, M. l'abbé Paquier, chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome, s'occupe de réunir les éléments d'une biographie complète de cet homme célèbre. Il a trouvé au Vatican une bonne partie de la correspondance d'Aléandre, et, dans un premier volume, il donne tout ce qui regarde les relations de ce dernier avec la principauté de Liège[1]. En 1514, le célèbre humaniste était à Paris, un peu inquiet de l'avenir, quand l'évêque de Liège, Érard de la Mark, appelé par Louis XII, vint à la cour de France. Érard avait de grands projets, il voulait restaurer l'autorité épiscopale dans la principauté, réformer les clercs de son diocèse et régler ses différends avec ses puissants voisins. Pour l'aider dans cette tâche, il jette les yeux sur Aléandre et celui-ci, séduit par les belles offres du prince-évêque, accepte et rompt définitivement avec l'humanisme et le dillettantisme littéraire; l'ami d'Érasme va devenir un homme d'action, un politique. En 1516, il quitte Liège pour un théâtre plus digne de ses talents diplomatiques; on sait comment, devenu bibliothécaire de la Vaticane, conseiller intime des souverains pontifes, cardinal, il luttera jusqu'à sa mort contre le protestantisme et préparera la réforme catholique qu'achèvera le concile de Trente. Jamais, d'ailleurs, il ne renonce à ses relations avec Liège, et, jusqu'à sa mort, il reste toujours en correspondance avec les amis qu'il y a laissés, réglant les affaires de l'évêque en cour de Rome, suivant les nombreux procès dont il s'est un instant occupé. Les textes réunis par M. l'abbé Paquier sont donc intéressants à un double titre; pour la biographie d'Aléandre, qui s'y montre actif, énergique, intelligent et perspicace; pour l'histoire de l'Église et du pays liégeois. Dans un appendice, l'éditeur a résumé les renseignements fournis, sur quelques points de détail, par les textes mis par lui au jour; l'article sur les collégiales et leurs démêlés avec le prince-évêque est particulièrement

1. *Jérôme Aléandre et la principauté de Liège.* Paris, Picard, in-8°.

instructif; on y voit que la vie de ces chanoines nobles n'avait guère changé depuis le temps du célèbre chroniqueur Jean Le Bel; la plupart n'avaient d'ecclésiastique que la robe. Notons encore les détails infinis donnés par Aléandre sur la cour romaine, sur les scandales dont elle est le théâtre, enfin des renseignements de l'ordre le plus intime sur sa vie personnelle, ses goûts, son intérieur. Ce sont là textes de premier ordre, dignes de la réputation de l'illustre auteur. Malheureusement, ils nous sont arrivés dans un état déplorable; les copies manuscrites sont fautives, souvent illisibles, et l'éditeur a dû laisser subsister plus d'une lacune, que l'intérêt du contexte rend encore plus regrettable.

La Société académique de Saint-Quentin vient de publier un fort beau volume, tout entier consacré à l'histoire de la funeste campagne de 1557, dont la prise de la ville de ce nom fut le principal événement[1]. L'ouvrage se compose de deux parties; en premier lieu, un certain nombre de dissertations sur le sujet. La principale, due à M. Emmanuel Lemaire, éditeur du *Livre rouge* et des anciennes chartes municipales de Saint-Quentin, renferme un exposé très complet des péripéties de la guerre de 1557, depuis l'entrée des Espagnols en France, au mois de juillet, jusqu'à la fin du mois de novembre suivant. L'auteur, après quelques mots sur la situation générale au moment de la rupture de la trêve de Vaucelles, suit, pas à pas, l'armée d'invasion, commandée par le duc de Savoie de Philippeville à Saint-Quentin, où Coligny a pu se jeter avec quelques renforts, puis expose, dans tous les détails, les péripéties de ce long siège. Un instant les assiégés, dont la défense fut, en somme, très honorable, espèrent être secourus; on a signalé l'approche d'une armée française, commandée par le connétable de Montmorency; la déroute du 10 août leur enlève toute espérance; ils luttent cependant encore dix-sept jours, mais les soldats sont peu nombreux, l'artillerie ennemie a pratiqué de nombreuses brèches et le 27 août, après une lutte fort courte, la ville est prise d'assaut. Elle est traitée comme le voulaient alors les lois de la guerre, c'est-à-dire incendiée et pillée par l'ennemi, qui s'y livre à tous les excès habituels. Saint-Quentin, dont les habitants survivants ont dû s'expatrier, restera aux mains des Espagnols jusqu'à la paix de Câteau-Cambrésis, en 1559. Après cet intéressant morceau d'histoire, viennent plusieurs autres études sur le même sujet : un essai sur l'iconographie de la guerre de 1557, par M. Élie Fleury; une

1. *La Guerre de* 1557 *en Picardie...* Saint-Quentin, Ch. Poëtte, 1896, in-4°, 19 planches et reproductions.

note sur l'armement au XVIe siècle, par M. le lieutenant-colonel Édouard THEILLIER, et diverses notices de MM. A. PATOUX, H. TAUSIN et Emm. LEMAIRE[1]. Enfin cette longue et copieuse introduction est suivie d'un riche recueil de pièces justificatives, comprenant les différentes relations françaises, espagnoles et allemandes de la campagne de 1557, dont le rapport de Coligny et la relation dite de Nuremberg, et quantité de lettres en toute langue, empruntées aux dépôts de Paris, de Bruxelles et de Simancas; on y remarque les dépêches du duc de Savoie à Philippe II, la lettre de ce dernier à Charles-Quint, annonçant à l'empereur l'occupation de Saint-Quentin, enfin, une foule de pièces administratives : inventaires d'artillerie, états de troupes, etc. Le tout est fort intéressant pour l'histoire générale, et c'est d'après l'ensemble de ces témoignages que M. Lemaire a rédigé le mémoire plus haut cité. Ce beau volume fait honneur à la Société qui a pris l'initiative de la publication et à la municipalité de Saint-Quentin, qui a contribué généreusement aux frais d'impression. La conduite des bourgeois de Saint-Quentin en 1557 fut des plus honorables; en dépit de quelques critiques de l'amiral de Coligny, il n'y eut ni trahison ni défaillance de leur part; ils payèrent chèrement leur patriotique dévouement. Ce sont là de nobles sentiments qu'il n'est jamais inutile de faire revivre.

M. J.-B. GIRAUD, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon, qui s'occupe, depuis déjà de longues années, de l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance, a commencé la publication d'un certain nombre de documents sur le sujet. Deux fascicules ont déjà paru, imprimés luxueusement et destinés à la circulation privée, comme disent nos voisins; le premier est l'inventaire de la boutique d'un fourbisseur lyonnais en 1555; le personnage s'appelait Étienne Dumas, et le document donne la liste, fort curieuse assurément, de tous les objets trouvés chez lui après son décès : ustensiles de métier, meubles courants, etc. Ces inventaires sont assez rares; on a en abondance des textes analogues pour les grands du monde; on en a par contre fort peu publié relatifs à des ménages d'artisans. Chemin faisant, l'éditeur explique les termes qu'il rencontre, et en appendice il donne quelques notes sur le traitement des métaux, empruntées à un curieux manuscrit de la bibliothèque de Lyon, du XVIIe s. Dans le second fascicule paru, M. Giraud essaie de déterminer la provenance exacte des épées dites de Bordeaux, souvent citées dans les textes du moyen âge. Naturellement, on avait le plus souvent

1. Les textes espagnols qui suivent ont été transcrits et traduits ou analysés par M. H. Courteault.

placé à Bordeaux, sur la Gironde, le centre de cette fabrication. M. Giraud montre, croyons-nous, que c'est là une erreur, et, s'appuyant sur un passage du Journal du Voyage de Montaigne, Gascon lui-même, il montre que ces armes prenaient leur nom du lieu de Bordeau, en Savoie, près de Chambéry, où au XVIe siècle on trouve des forgeurs d'épées. L'industrie du fer était, dès le XIIIe siècle, très florissante dans ce pays, où l'on trouvait sous la main tous les éléments nécessaires pour établir des forges aisément et à bon marché; minerai et bois pour le charbon. L'argumentation de M. Giraud paraît convaincante, et il faut sans doute rayer les épées du catalogue des objets fabriqués au moyen âge dans la capitale de la Guyenne; on y vendait des épées, sans doute, il en fallait bien pour les gens du pays; mais rien ne prouve qu'on y ait jamais couramment fabriqué ces armes.

Histoire provinciale. — M. Stephen Leroy, qui s'occupe depuis plusieurs années de l'histoire de la principauté de Sedan, vient de publier une *Notice armoriale et généalogique sur la maison de Bouillon-la-Tour*[1]. L'ouvrage n'est pas sans intérêt; l'auteur a disposé ses notices dans l'ordre des degrés, à la mode du P. Anselme, et fait défiler sous nos yeux tous les membres de la maison de La Tour du XIIe au XIXe siècle. Pour égayer le sujet, qui n'est pas des plus folâtres, il a eu l'excellente idée de récolter ce que les auteurs de mémoires et les nouvellistes des deux derniers siècles nous ont rapporté de chacun des représentants de cette prolifique lignée. Ce n'est pas toujours très édifiant; une fois passé l'époque du grand Turenne, on voit passer des personnages, pour la plupart un peu falots, ayant plus de morgue que de mérite personnel, et dont quelques-uns se distinguent par toute autre chose que des vertus. L'auteur termine par quelques pages sur les fameuses chartes fausses produites par les soins du cardinal de Bouillon pour rattacher les Bouillon à l'ancienne maison d'Auvergne; on sait comment Baluze défendit l'authenticité des actes fabriqués par le faussaire de Bar et sut faire accepter sa manière de voir du grand Mabillon lui-même et de D. Ruinart. Il est vrai que le faussaire était particulièrement habile; sans ses aveux, sans la découverte des feuilles d'essai employées par lui, on aurait eu grand'peine à découvrir la supercherie.

On a, ces années dernières, achevé la démolition des fortifications de Valenciennes, jugées inutiles par les comités techniques, et qui gênaient vraiment cette ville active et populeuse. L'enceinte datait de

1. Sedan, Jourdan, 1896, in-8°.

Vauban et passait pour un des meilleurs ouvrages de ce grand ingénieur; en dépit du profil sévère des courtines et des bastions, elle n'était point sans grandeur et faisait un bel effet, à cause surtout du développement immense des fronts et de l'accumulation sur certains points des travaux de défense. Avant la chute des murailles, la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes a jugé avec raison intéressant d'en conserver le souvenir, et de là, un fort beau volume dû à MM. Mariage, M. Hénault et Ém. Dutouquet[1]. Les planches, nombreuses et bien exécutées, reproduisent les parties les plus remarquables des défenses disparues, et un texte étendu expose l'histoire de Valenciennes place de guerre. Les auteurs remontent, suivant l'usage, à l'époque gauloise; ils estiment que la villa romaine de Valenciennes a remplacé un *oppidum* gaulois; la chose est possible, probable même, si l'on veut, mais non prouvée. Si tous les emplacements propres à la défense existant sur notre sol avaient été utilisés par les anciens Gaulois, il faudrait décupler le nombre des *oppida* connus. Valenciennes, le nom l'indique, est une ville d'origine romaine, mais ce nom n'apparaît dans l'histoire qu'en 693; c'était alors un palais des rois mérovingiens. Plus tard, après avoir été un instant indépendante, la ville est rattachée définitivement au comté de Hainaut. Dès le XIIe siècle, c'est une place importante, entourée de hautes murailles, avec château comtal, et elle repoussera bientôt les attaques de l'entreprenant Charles d'Anjou. Possession de la maison de Bourgogne, elle devient ville espagnole au XVIe siècle, est vainement assiégée par Turenne en 1656, enlevée après un siège célèbre en 1677, et Vauban en fait une des principales citadelles de la frontière. En 1793, elle tiendra longtemps tête à l'armée autrichienne, et cette résistance contribuera à retarder l'invasion. L'histoire militaire de cette ville est, on le voit, assez dramatique. L'étude des débris anciens retrouvés lors de la démolition des remparts et la lecture des comptes municipaux ont permis aux auteurs de l'ouvrage de faire l'histoire à peu près complète des enceintes successives, depuis le XIVe siècle tout au moins. Ils sont moins complets pour le XVIIIe et le XIXe siècle, mais, durant ces deux cents ans, le génie militaire n'a guère fait qu'entretenir l'œuvre de Vauban, et les quelques travaux nouveaux n'avaient pas un réel intérêt. Le volume est en somme fort intéressant et fait honneur à la fois au patriotisme et à l'érudition des Valenciennois modernes.

La réforme de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés par la congré-

1. *Les Fortifications de Valenciennes. Souvenirs militaires.* Valenciennes, Giard, 1891-1895, in-fol.

gation de Saint-Maur (1630), en ramenant la régularité dans cette illustre maison, y fit revivre un usage perdu depuis longtemps; nous entendons par là l'habitude d'inscrire le nom des moines décédés dans un livre spécial dit *Nécrologe*. C'était reprendre, à huit siècles de distance, la tradition inaugurée, au temps de Charles le Chauve, par le célèbre Usuard. On a de ce nouvel obituaire deux rédactions, l'une en latin, où les noms sont inscrits au jour de la mort de chaque personnage, l'autre en français, plus développée, où les notices biographiques se suivent dans l'ordre des temps. M. l'abbé Vanel vient de publier le texte intégral de cette dernière[1]. Le recueil est des plus intéressants; l'éditeur a pu déterminer l'auteur de la plupart des notices, et presque tous les religieux, objets de ces mêmes notices, ont marqué dans l'histoire littéraire des deux derniers siècles; les moins connus ont travaillé obscurément et modestement aux grandes entreprises de l'ordre, et c'est à ce concours dévoué d'auxiliaires patients que la congrégation doit d'avoir été un véritable séminaire historique, un laboratoire au sens moderne du mot. La France leur a dû une bonne part de son renom scientifique, et la méthode critique moderne a été en partie créée par ces modestes religieux. M. l'abbé Vanel a doublé la valeur du recueil par différentes additions fort intéressantes : une préface étendue, de ton excellent, des notices sur les abbés commendataires depuis 1630 et les supérieurs généraux de la congrégation, enfin, la suppression de l'abbaye en 1792, mesure brutale et que l'intérêt public était loin de réclamer. Il y avait assez d'autres rameaux desséchés à retrancher de l'arbre monastique; le souvenir des Mabillon, des Ruinart et des Vaissète aurait dû préserver leurs successeurs et faire respecter cet asile des hautes études.

M. le comte de Louvencourt, de la Société des antiquaires de Picardie, ayant eu communication d'un manuscrit du dernier siècle, en a pris occasion pour rédiger une notice sur *les Trésoriers de France de la généralité de Picardie et d'Amiens*[2]. Il donne la liste de ces officiers de finances depuis 1551, date de la première création, et des notices biographiques sommaires sur chacun d'eux. Les travaux de ce genre ne sont pas sans utilité; l'auteur toutefois ne s'explique pas d'une manière assez explicite sur la nature du manuscrit, base de son travail; il cite peu de sources, et la notice préliminaire sur

1. *Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés* (1630-1792); *nécrologe des religieux de la congrégation de Saint-Maur décédés à l'abbaye.* Paris, Champion, 1896, in-4°.

2. Amiens, impr. Yvert et Tellier, 1896, in-8°.

les origines de l'institution renferme au moins une hérésie; sur quelle autorité s'appuie-t-il pour affirmer que Louis VII, en 1148, leva un impôt direct sur ses sujets? L'expression *impôt direct* est un anachronisme, et si une taille extraordinaire fut levée à l'occasion de la seconde croisade, elle ne pesa certainement que sur les hommes du roi, sur ceux qui habitaient les domaines propres de la couronne.

Depuis quelques années, le goût des études démographiques et sociologiques s'est beaucoup développé en France, et on a publié une foule de livres de raison ou de famille, dont l'étude jette un jour tout nouveau sur la vie sociale dans notre pays depuis le XVIe siècle. Les conclusions les plus diverses ont été tirées de l'examen de ces documents, suivant l'humeur des historiens; les uns en ont profité pour faire l'apologie absolue de l'ancienne France, admirant tout des mœurs de nos ancêtres et se transformant sans aucune réserve en *laudatores temporis acti*. D'autres, moins hostiles aux temps modernes, ont jugé, au contraire, que cette ancienne France, tant vantée par certains, n'était point exempte de défauts et qu'on aurait tort de chercher l'âge d'or dans les siècles antérieurs à la Révolution. A cette dernière école se rattachent MM. L. de Santi et A. Vidal, qui viennent de publier *Deux livres de raison* (1517-1550) dans les *Archives historiques de l'Albigeois*[1].

Sans prétendre trancher la question, il faut avouer que les éditeurs nous paraissent beaucoup plus dans le vrai que leurs adversaires, surtout pour le temps qu'embrassent les documents par eux mis au jour. Le commencement du XVIe siècle est en France un temps de décadence morale; cette décadence atteint à la fois toutes les classes, et elle produira bientôt à la fois la réaction protestante et les excès des guerres de religion. Ajoutons que des deux documents étudiés par MM. de Santi et Vidal, l'un, tout au moins, autorise les conclusions les plus sévères. Le premier est le livre de raison d'un homme d'église, Eutrope Fabre, de Gaillac, personnage relativement instruit, mais remarquable surtout par une économie sordide, une prudence étroite; c'est le vrai type de ces bourgeois dont parle quelque part Michelet, ils ont contribué à faire la France de l'ancien régime, mais quelle absence de tout idéal, de toute préoccupation intellectuelle! C'est par essence une classe médiocre. A côté et comme pour servir de repoussoir, les éditeurs ont placé un second registre de genre bien différent. L'auteur de celui-ci est un certain Guillem Masenx, bourgeois de Gaillac, qui montre tout autrement d'activité et d'entente des affaires que son contemporain et ami

1. Paris, Champion et Picard, 1896, in-8°.

Eutrope Fabre. C'est un homme entendu et universel; il fait tous les métiers; il est fermier de la commanderie de Saint-André de Gaillac, marchand, entrepositaire, banquier et prêteur sur gages. Il a bien des cordes à son arc, et, quand il meurt, il laisse une fortune sensiblement augmentée. Malheureusement, les moyens qu'il a employés ne sont pas des plus relevés; c'est au fond l'usure sous toutes ses formes. Le prêt à intérêt est défendu par l'Église, et Masenx est trop bon catholique pour ne pas observer les commandements de celle-ci, mais il est des accommodements avec le ciel, et il connaît une foule de rubriques pour faire payer chèrement à ses débiteurs le prêt qu'il leur a consenti; ses comptes le prouvent abondamment. Tantôt, lors d'un renouvellement, il majore sensiblement le capital; tantôt, et probablement quand il a affaire à des illettrés, il modifie légèrement les chiffres, et ce registre, s'il y a contestation en justice, fera foi devant le tribunal[1]. En un mot, ce Masenx est un assez vilain homme, le vrai type de l'agent d'affaires, probablement véreux. De tout temps, il y a eu et il y aura toujours des êtres semblables, profitant de l'insouciance et de l'incurie de leurs voisins; on ne saurait donc rien en conclure contre l'ancienne société, mais au moins ne faut-il pas nous présenter celle-ci comme la société idéale. La préface des éditeurs, très étendue, renferme d'excellentes parties; le début prêterait à discussion; il est difficile de voir en quoi J.-J. Rousseau, ce rhéteur de génie, a pu contribuer au développement des études démographiques. Mais la suite est autrement intéressante; M. d'Avenel y trouvera beaucoup de chiffres non contestables à l'appui de ses théories sur la dépréciation de l'argent-monnaie et des valeurs immobilières et mobilières, sur les salaires, la hausse et la baisse du prix des terres, etc., enfin sur les mesures usitées dans ce petit coin de la France. En un mot, cette préface mérite d'être lue; c'est, avec les travaux de M. le docteur Puech sur Nîmes, le seul ouvrage, à notre connaissance, qui nous renseigne sur la société languedocienne au XVIe siècle. Les esprits systématiques y noteront des faits à l'appui de leurs théories préconçues; les véritables historiens sauront en tirer les éléments d'un jugement plus équitable et mieux fondé.

M. Clément-Simon, ayant recueilli dans ses archives de famille les papiers d'un certain Jacques de Béla[2], n'a pas jugé inutile de racon-

1. Les textes réunis par les éditeurs prouvent ce dernier fait, lequel est de haute importance.

2. *Le Protestantisme et l'érudition dans le pays basque au commencement du XVIIe siècle. Jacques de Béla. Biographie, extraits de ses œuvres inédites.* Paris, Champion, 1896, in-8°.

ter la vie et de faire connaître les travaux de cet illustre inconnu. Jacques de Béla était né en Soule en 1586, et mourut plus qu'octogénaire en 1667. Très attaché à la religion protestante, bien que marié à une catholique, il n'était pourtant ni fanatique ni intolérant; d'abord avocat à la cour de Licharre, il devient à la mort de son père, en 1633, bailli royal de Soule, et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. Toute sa vie il montre pour l'étude un goût particulier et compose quantité d'ouvrages, dont beaucoup malheureusement perdus, entre autres un dictionnaire et une grammaire basques. Grand écrivailleur, il avait réuni sous le titre de *Tablettes* le fruit de ses lectures et de ses réflexions, et ces tablettes forment six gros volumes in-folio. Tout dans cette immense compilation n'est pas de valeur égale, il y a bien du fatras, de l'érudition mal digérée et des citations inutiles. Vivant au fond d'une province perdue, Jacques de Béla est resté un homme du XVIe siècle, avec surtout les défauts des écrivains de cette époque; en littérature, il s'arrête à Ronsard, et il écrit le français plus facilement que purement. Mais les extraits donnés par M. Clément-Simon ne peuvent que faire honneur à l'auteur; les idées exprimées sont saines, les citations témoignent de lectures immenses, et plus curieux que beaucoup de gens de son temps, Béla n'a pas dédaigné de recueillir des proverbes béarnais et basques, proverbes que l'éditeur imprime, avec traduction bien entendu. Les *Tablettes* ne sauraient aujourd'hui être imprimées in extenso; mais M. Clément-Simon a bien fait de remettre en lumière cette curieuse figure jusque-là absolument inconnue, ce type parfait de l'honnête homme et de l'érudit du XVIe siècle.

Cinquante ans à peine après la découverte de Gutenberg, on imprimait partout en Europe; mais, dans certaines villes importantes, le nouvel art ne fut introduit qu'assez tardivement. On sait aujourd'hui que presque toujours les imprimeurs stables, à demeure, eurent des devanciers errants, qui couraient les chemins avec leur petit matériel et allaient proposer leurs services aux communautés ecclésiastiques, aux consulats, publiant un livre ici, un autre là, mais ne se fixant nulle part. C'étaient les forains de l'art typographique. A Montpellier, pourtant ville universitaire et savante[1], cette situation se prolongea longtemps. On connaît bien une plaquette datée de 1577 et portant en rubrique le nom de cette ville, mais, jusqu'en 1594, on ne trouve point mention d'imprimeur établi et travaillant régulièrement dans cette active cité. A cette date, les

1. *Les débuts de l'imprimerie à Montpellier*, par Émile Bonnet. Montpellier, Firmin et Montane, 1895, in-8°.

consuls protestants y appellent un praticien de Lyon, Jean Gillet, lui font des conditions particulièrement favorables et cherchent à le fixer par toute sorte d'avantages matériels. Jean Gillet travaille à Montpellier jusqu'en 1621; il publie des thèses, des pièces de circonstances, des pamphlets protestants, sans du reste s'abstenir de prêter ses presses aux catholiques. Dès lors l'imprimerie montpélliéraine est fondée; elle sera toujours très active, et, dès le XVIIe siècle, on y trouve l'une des principales maisons encore aujourd'hui existantes. L'ouvrage que M. Émile Bonnet a consacré au sujet est intéressant, l'auteur a retrouvé et cité beaucoup d'impressions ignorées de ses devanciers, et les éditeurs, MM. Firmin et Montane, ont tenu à faire un volume aussi élégant que possible, pour célébrer de la meilleure façon le troisième centenaire de la typographie à Montpellier.

L'ouvrage du P. Chossat, de la Compagnie de Jésus [1], est extrêmement intéressant, à cause surtout de la variété des sujets traités par l'auteur et de la quantité de sources inédites consultées par lui. On n'y trouve pas seulement une histoire détaillée du collège de la Compagnie à Avignon, mais encore, le titre l'indique d'ailleurs explicitement, une étude sur le rôle social et politique de cette même Compagnie dans le Comtat. Les Jésuites furent introduits à Avignon par le vice-légat, le cardinal Farnèse, en 1553, mais leur établissement, traversé par toutes sortes d'aventures, ne devint définitif qu'après 1569, après une émeute populaire, sur les causes de laquelle le Père Chossat ne donne que des détails peu explicites, et qui pensa coûter la vie aux premiers professeurs du collège. Le premier développement de ce dernier, au surplus très rapide, est dû en grande partie aux efforts du célèbre Possevin. Protégés par la cour pontificale et par les représentants de celle-ci, adoptés et soutenus par les consuls, choyés des habitants, les Jésuites peuvent, sans rencontrer aucune résistance, déployer leur activité traditionnelle. Par des prédications, par des exercices publics de piété, ils ramènent à la foi catholique les quelques habitants d'Avignon qu'ont un instant séduits les nouvelles doctrines religieuses, et leur enseignement prépare de nouvelles générations plus obéissantes et plus croyantes. Les Jésuites ont donc pris, à Avignon, une part active à ce mouvement de réaction catholique, de réforme de l'Église qui suivit le concile de Trente. Nulle part, peut-être, on ne peut aussi aisément étudier le rôle joué durant deux siècles par la toute-puissante compagnie. Avec une

1. *Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon* (1553-1763). Avignon, Séguin, 1896, in-8°.

habileté merveilleuse, les Jésuites ont fait à Avignon tout ce qu'il fallait pour frapper les imaginations méridionales; à l'aide de confréries savamment organisées, ils ont reconstitué les cadres de la société religieuse fort ébranlés au XVIe siècle. L'action de leur enseignement a été également très efficace; on sait quels admirables éducateurs ils étaient et avec quelle habileté ils ont su appliquer à des milliers d'esprits les règles en somme étroites, bien que sages, du *Ratio studiorum*. Le P. Chossat expose dans le dernier détail les méthodes suivies par les Pères. Ils enseignent admirablement le latin, moins bien le grec, et font des hommes du monde plutôt que des savants. Ils veulent avant tout développer le goût littéraire; des sciences, ils cultivent surtout, et avec grand succès, les mathématiques. Pour le reste, ils sont peu novateurs, et l'Université française de Napoléon Ier leur empruntera pieusement leurs méthodes et leur système, sans chercher à le renouveler par une étude plus directe et plus vivante de l'antiquité. Peut-être faut-il voir dans cette longue direction donnée à l'esprit français l'une des causes de certains défauts d'esprit de nos ancêtres au XVIIIe siècle : abus des idées générales, mépris des faits, défauts qui sont pour beaucoup sans doute dans les erreurs politiques des meilleurs hommes d'État depuis cent ans. Le livre du P. Chossat, sous son apparence modeste, est un des meilleurs dont les Jésuites de France aient encore été l'objet. Nulle part ailleurs, à notre avis, on n'a si bien mis en lumière les causes de la grandeur de la Compagnie et les qualités éminentes mises par les Pères au service de l'idée catholique.

A. Molinier.

Critique historique. — M. d'Arbois de Jubainville a fait paraître, sous le titre : *Deux Manières d'écrire l'histoire. Critique de Bossuet, d'Augustin Thierry et de Fustel de Coulanges* (Bouillon), un livre d'une originalité savoureuse et étrange, qui a un peu scandalisé notre bon pays de France, où toute originalité trop marquée choque et froisse, mais qui sera lu, non seulement avec un plaisir très piquant, mais avec fruit. On y trouve beaucoup de choses diverses, qui toutes ont leur prix. D'abord, des confidences autobiographiques curieuses à plusieurs titres. On y verra comment une partie de la noblesse lorraine, à laquelle appartient M. d'Arbois-Jubainville, avait vu avec regret, sous Louis XV, l'annexion de la Lorraine à la France et n'a donné son cœur à sa nouvelle patrie qu'après 1789. Aussi avait-elle conservé contre les Bourbons une rancune qui se fait encore sentir dans le volume que nous venons de lire et qui s'est fortifiée par l'indignation qu'excitent, chez M. d'Arbois-Jubainville, l'immoralité de Louis XIV et de Louis XV et la

lâcheté de Louis XVI. On y verra aussi comment le 8 mars 1848 les élèves de l'École des chartes, ayant à leur tête MM. Adolphe Tardif, L. Delisle, A. Himly, Léon de Bastard, apportèrent leur adhésion enthousiaste à la nouvelle république, qui leur paraissait le « couronnement du développement progressif de la liberté française. » Ce qui est plus intéressant encore que ces souvenirs rétrospectifs et même que les chapitres remarquables où M. d'Arbois montre que Louis XIV a accompli en France une œuvre de démoralisation plus grave que celle de Henri VIII en Angleterre, c'est l'exposé des vues de l'auteur sur la décadence des classes dirigeantes en France depuis le XVIIIe siècle. Il considère la perte de l'esprit militaire comme un signe d'irrémédiable décadence pour une classe et une nation. La constitution de Servius Tullius, qui imposait aux riches toutes les charges pécuniaires et militaires a fait la grandeur et de Rome et des patriciens. Ceux-ci ont cessé de mériter et d'exercer le pouvoir quand ils ont renoncé au métier des armes. En France, la bourgeoisie s'est montrée incapable et indigne de fonder dans notre siècle un gouvernement durable parce qu'elle s'est systématiquement soustraite aux devoirs militaires. Nous recommandons à la jeunesse comme aux hommes politiques les pages 113 à 156 de ce volume. On y trouvera des idées fortes exprimées avec une courageuse et verte franchise. Ce livre contient aussi, comme le titre l'indique, des chapitres de critique historique. M. d'Arbois oppose à l'histoire expérimentale et *a posteriori*, dont les modèles sont pour lui les œuvres de Le Nain de Tillemont, l'histoire systématique et *a priori* dont Bossuet, Aug. Thierry, Guizot, Taine et Fustel de Coulanges ont donné les plus remarquables exemples. C'est contre Bossuet, Aug. Thierry et Fustel que M. d'Arbois exerce sa verve. Il n'a pas de peine à démontrer, tout bon catholique qu'il est, que la prétention de Bossuet de se faire, l'histoire en main, l'interprète des desseins de la Providence, est aussi impertinente que vaine. Il montre, avec non moins de raison, que la thèse d'Aug. Thierry, qui transforme toute l'histoire de France en une longue revanche des Gallo-Romains vaincus contre les Francs envahisseurs, est une invention de l'imagination et de la politique. — Il juge, par contre, trop sévèrement l'admiration de Thierry pour Chateaubriand et Walter Scott. Quelque affligeant que cela puisse paraître à M. d'Arbois, il est vraisemblable que Chateaubriand, Aug. Thierry et Michelet ont déterminé plus de vocations historiques que Le Nain de Tillemont; ne fût-ce que parce qu'à l'âge où naissent les vocations on lit avec passion Michelet et qu'on s'endormirait à la dixième ligne si on lisait l'*Histoire des empereurs*. Et, après tout, Thierry a tracé, ne fût-ce que par son *Histoire*

du Tiers-État, un sillon où plus d'un bon grain a germé. C'est à Fustel que se rapporte la plus grande partie du livre de M. d'Arbois. On trouvera, dans les trois chapitres remplis par la critique de la *Cité antique* et de l'*Histoire des institutions politiques et administratives de l'ancienne France*, un grand nombre de remarques très intéressantes, parmi lesquelles il faut surtout signaler les §§ 6 à 20 du ch. VI consacrés à la question du *Vir inluster*, sur laquelle il semblait qu'il n'y eût plus rien de nouveau à dire. M. d'Arbois a réussi cependant à renouveler, en quelque mesure, la discussion, en insistant, plus que ne l'avait fait J. Havet, sur les titres honorifiques portés réellement par les rois francs, en particulier sur les épithètes *gloriosus*, *gloriosissimus*. Il a également ajouté quelques bonnes observations relatives aux formules où Fustel avait cru trouver une confirmation de son opinion. Toutes celles que celui-ci a prises comme exemples sont de l'époque carolingienne et, par suite, non valables. Ce n'est que sur cette question du *Vir inluster* que M. d'Arbois a poussé à fond ses démonstrations. Sur la *Cité antique* et sur la question des relations des premiers rois francs avec les empereurs, il s'est contenté de montrer ce qu'il y a d'exclusif et de systématique dans les théories de Fustel et les erreurs de critique qu'il a parfois commises dans l'emploi des textes.

M. d'Arbois reconnaît d'ailleurs la valeur de M. Fustel comme historien et ne le met pas sur la même ligne que Bossuet et Augustin Thierry ; mais il est loin de lui rendre la justice qui lui est due. Si l'on prend au pied de la lettre la thèse de M. d'Arbois et s'il considère vraiment les œuvres de Tillemont comme le dernier mot de l'histoire, il s'ensuit que pour lui l'histoire doit se borner à analyser les sources et à les critiquer sans se permettre aucune reconstitution du passé, aucune généralisation, aucune narration. A ce compte, le travail que M. d'Arbois a publié ici même (t. XXX), sur l'empire celtique au IVe s. avant notre ère, mériterait toutes les rigueurs de sa propre critique. A nos yeux, il est nécessaire de tenter ces reconstitutions et ces généralisations. Pour cela on est obligé de faire sa part à l'hypothèse comme à la systématisation et de relier, d'après une logique interne qu'on imagine, les matériaux incomplets et dispersés que les érudits, comme Tillemont, ont recueillis et étiquetés. — L'important est de se rendre bien compte de la valeur relative de ces documents et de ce qu'on y ajoute pour en construire un édifice. Il faut aussi se garder de choisir les matériaux ou de les mutiler pour les faire servir à un plan préconçu, de croire que la simplicité et la clarté logiques soient, à elles seules, des preuves de la vérité d'une conception historique. Fustel a évidemment commis

plus d'une fois cette faute, et dans son *Polybe* et dans sa *Cité antique* et dans ses études sur l'ancienne France, mais, sans parler de ce qu'il y a eu parfois de fécond et d'instructif dans ses erreurs mêmes, avec quelle vigueur n'a-t-il pas souvent étudié des textes mal interprétés ou mal connus et fait jaillir la vérité de cette étude ! Ses travaux sur le colonat, sur l'alleu et le bénéfice, et bien d'autres, ont apporté à la science des lumières nouvelles et précisé des questions ardues. M. d'Arbois aurait dû le rappeler.

Les admirateurs de Fustel de Coulanges, qui voudront trouver d'utiles et justes correctifs aux sévérités excessives de M. d'Arbois de Jubainville, les trouveront dans le livre que M. P. Guiraud a consacré à la mémoire de son maître[1]. Sans vouloir diminuer en rien l'originalité et la vigueur d'esprit de M. Guiraud, je ne crois pas lui faire tort, et je crois rendre à Fustel l'hommage légitime qui lui est dû, en disant que le livre de son disciple est, par lui-même, la meilleure preuve de ce que la méthode du professeur avait d'excellent. Sans doute, il fallait avoir la haute valeur intellectuelle de M. Guiraud pour profiter à ce point de l'enseignement reçu, mais il est impossible de méconnaître la forte empreinte laissée par Fustel sur l'esprit de son élève, et l'on éprouve, en lisant celui-ci, la même jouissance austère et noble, jouissance d'art et de science à la fois, qu'en lisant les œuvres de son maître. Il n'y a rien de servile dans son admiration, dans son *rationabile obsequium,* et il a appris de Fustel lui-même ce respect aux textes et à la vérité qui lui a dicté de nombreuses réserves à son adhésion aux théories qu'il expose avec une si lumineuse autorité. M. Guiraud a eu deux privilèges qui donnent à son livre un prix inestimable. Il a été l'élève, et je puis dire l'élève par excellence de Fustel, et il ne l'a pas été seulement sur les bancs de l'École, il l'est resté jusqu'au dernier jour par un commerce intime d'esprit et de cœur. Il a de plus été admis à connaître les papiers personnels où ce savant, si réservé et si passionné, a consigné ses pensées sur l'histoire, la philosophie, la vie même. Aussi a-t-il pu faire revivre, avec une puissance et une vérité incomparables, et le professeur et l'érudit et l'homme. Sa piété filiale a pu atténuer certains traits, mais elle n'a exigé aucun sacrifice de sa sincérité. Il me semble même que la crainte d'en dire plus qu'il ne devait, de paraître se faire un apologiste au lieu d'un biographe, l'a empêché de donner à son étude une conclusion aussi ample qu'on l'aurait désiré. Le mot de *distinction*, par lequel il définit la qualité particulière du talent de Fustel, ne dit pas suffisamment tout ce qu'il y avait d'original dans cette figure de

1. *Fustel de Coulanges.* Hachette, 1896, in-12.

savant, de professeur et d'écrivain. Il était un très grand écrivain, un des plus grands de notre siècle, et que l'Académie française ne lui ait pas ouvert d'elle-même les portes en faisant, s'il le fallait, violence à sa modestie qu à son orgueil, ce sera pour la postérité un sujet d'étonnement. Il était un professeur admirable, et sur ce point pleine justice lui a été rendue : les élèves qu'il a formés suffisent à prouver ce qu'il valait. Comme savant, Fustel trouvera toujours des admirateurs enthousiastes et des adversaires passionnés, et avec justice. Son œuvre est riche en contradictions soit d'idées soit de méthode. Il a écrit des pages virulentes contre la méthode comparative en matière d'histoire des institutions et, pourtant, la *Cité antique* est tout entière fondée sur la méthode comparative, à la fois dans ce qu'elle a de plus aventureux et de plus contestable, comme aussi dans ce qu'elle a de plus légitime et de plus fécond. Même dans le premier volume de ses *Institutions* franques, il a aussi fait intervenir la méthode comparative et d'une manière peu heureuse. Il a maintes fois et avec grande raison préconisé la soumission absolue aux textes, la nécessité de tenir compte de tous les textes. Et pourtant son livre sur Polybe est, avant tout, une construction *a priori* où les textes sont admirablement mis au service d'une idée préconçue. D'une érudition très étendue et toute de première main, d'un esprit prodigieusement perspicace et inventif, quand il avait entrevu une idée générale, il voyait les textes accourir en foule pour la confirmer, et rien n'était plus remarquable que le mélange de fougue et d'ingéniosité avec lequel il les rangeait en bataille et les faisait manœuvrer. Ceux qui ont lu les notes de ses cours de Strasbourg, ses articles de la *Revue des Deux-Mondes* de 1871 et 1872 et ses *Institutions franques* ont pu constater avec quel ton d'égale autorité, avec quelle certitude de ne tenir compte que des textes, il a soutenu des opinions radicalement opposées. De même, lorsqu'il a remanié en plusieurs volumes le premier volume de ses *Institutions franques*, c'est qu'il a très bien vu qu'il lui était impossible de rattacher les *Institutions carolingiennes* aux prémisses beaucoup trop absolues de ses *Institutions mérovingiennes*. Il a sensiblement alors modifié ses théories sur plusieurs points. Je ne l'en blâme point; au contraire, j'y vois la preuve de son constant labeur et de sa conscience. Je lui reproche seulement de n'avoir pas averti le lecteur quand il se contredisait lui-même, alors qu'il traitait avec tant de dédain des adversaires à qui il avait pourtant dû faire d'importantes concessions. Les défauts de l'œuvre de Fustel viennent, d'une part, de ce qu'il avait dû, quelqu'utiles qu'aient pour lui été les conseils de Chéruel, se faire à lui-même sa science et sa méthode, et surtout de

ce qu'il y avait deux hommes en lui, un érudit passionné pour les documents originaux, attentif à les recueillir et à les comprendre, désireux d'atteindre à la vérité objective, et un esprit philosophique, généralisateur et systématique, dont le génie domptait et entraînait constamment l'érudit. Ne nous plaignons pas trop de cette contradiction de sa nature; il lui a dû son originalité, et il serait même difficile de dire à qui l'on doit surtout faire honneur des découvertes qu'il a faites, si c'est au critique des textes ou au généralisateur. A l'âge où le généralisateur l'emportait en lui, il a créé des œuvres plus artistiquement belles; à mesure qu'il s'est soumis davantage à la méthode critique qu'il sentait vraie et qu'il enseignait si bien, il a vu se disloquer la belle ordonnance de ses théories, et il a écrit ses six volumes des *Institutions de l'ancienne France*, remplis de morceaux excellents, de vérités de détail et de vues géniales, mais qui forment un ouvrage mal proportionné, dont le plan est difficile à dégager et la suite à concevoir.

On trouvera aussi de belles pages sur Fustel de Coulanges dans l'Introduction, un peu touffue, mais riche en faits et en idées, que M. C. Jullian a mise en tête de son excellent recueil d'*Extraits des historiens français du XIXe siècle* (Hachette)[1]. Je ne sais si Fustel aurait accepté la qualification d'historien politique que M. Jullian lui applique comme à Guizot et à Taine, ni s'il aurait admis qu'il appartînt à l'École réaliste, ni qu'il fût, à un degré quelconque, le disciple de Michelet; mais il aurait été heureux de voir avec quelle ferveur sont acceptées, par un des jeunes historiens les plus remarquables de la jeune génération, ses théories sur l'ancienne France et sur le rôle des idées et des sentiments moraux dans le développement des institutions. C'est à Michelet que M. Jullian a fait la part la plus belle dans cette Introduction de 125 pages, où il a retracé tout le développement des études historiques en France pendant ce siècle. Nous sommes heureux de voir rendre aussi pleine justice à l'homme qui a le plus contribué à faire de l'histoire une chose vivante, et reconnaître que tous les historiens qui sont venus après lui ont subi plus ou moins son influence. M. Jullian m'a adressé à ce sujet une critique amicale que je ne crois pas très juste. Il me reproche d'avoir écrit que Michelet n'a pas été un chef d'école historique et n'a pas formé d'élèves; il ajoute que son influence a été plus grande que je ne pense. Il cite comme preuves : Chéruel, Duruy, Renan et Fustel. — Je ne crois pas que ces noms assemblés, et étonnés de l'être, réfutent ce

1. M. Jullian a donné en même temps une remarquable édition de la *Grandeur et décadence des Romains*, dont l'introduction et les notes méritent d'être signalées aux historiens, et des *Extraits de l'esprit des lois et des œuvres diverses de Montesquieu* (Hachette).

que j'ai dit, ni que j'aie attribué à Michelet moins d'influence qu'il n'en a eu. J'ai dit qu'il a marqué tout ce qu'il a écrit d'une empreinte ineffaçable, que son influence se retrouve partout; mais je maintiens qu'il n'a pas eu de véritables disciples, au sens où M. Sorel est un disciple de Guizot et de Mignet, où MM. Guiraud et Jullian sont élèves de Fustel. Appeler Chéruel un des meilleurs élèves de Michelet, cela peut être vrai au point de vue scolaire, mais, au point de vue de la filiation intellectuelle, c'est tout à fait faux. Je ne trouve pas juste non plus de dire que Fustel et Michelet ont la même manière de juger l'histoire et ont combattu les mêmes adversaires. Si je cherche un véritable disciple de Michelet parmi nos historiens, je penserais plutôt à M. Lavisse qu'à Fustel.

Ouvrages divers. — M. Glasson termine avec le t. VII de son *Histoire du Droit et des Institutions de la France* (Pichon) la période de la *Féodalité*. Il y traite de la condition des personnes, de la famille, des biens et de la propriété, des rapports des biens avec la famille, des obligations. Le droit proprement dit joue un rôle considérable dans ce volume qui, au point de vue de la claire disposition des matières, de l'étendue et de l'exactitude dans les recherches, nous paraît un des meilleurs de l'ouvrage. Les textes coutumiers ont été consciencieusement dépouillés et mis en œuvre. Si M. Glasson ajoute à son livre un index soigneusement dressé, il aura fourni aux historiens et aux juristes un instrument de travail qui, malgré ses imperfections et même les contradictions qu'on peut relever dans les premiers volumes, rendra de réels services. Mais un index est indispensable, quelque détaillées que soient les tables des matières.

Le second volume de l'*Histoire du cardinal de Richelieu* (Didot), par M. G. Hanotaux, ne compte que deux cents pages, et porte comme indication de tomaison : tome II, première partie; mais il forme un tout très complet et répond bien à son sous-titre : *le Chemin du pouvoir. Le premier ministère.* Il prend Richelieu au moment où il apparaît sur la scène politique aux états de 1614; mais il ramène à sa juste valeur le succès qu'il avait eu comme orateur du clergé et montre que l'admiration inspirée par son éloquence ne put encore rien lui faire espérer du côté de la cour. Quelques amis et partisans seuls venaient dans son prieuré de Coussay lui apporter l'expression de leur dévouement et de leur foi dans ses hautes doctrines. Ce n'est qu'au mois de septembre 1615 qu'il reçoit de la reine mère, à son passage en Poitou, la promesse de la charge d'aumônier de la reine régnante. Il est nommé en novembre et ne vient à Paris qu'en avril 1616; il n'exerce encore aucune influence au moment de la paix de Loudun; mais, aussitôt après, la retraite des vieux ministres

de Henri IV et l'arrivée au pouvoir des nouveaux conseillers qui entourent Concini, Du Vair, Barbin, Mangot lui permettent de se pousser rapidement. Il est chargé de négocier avec Condé et avec Nevers, il est nommé successivement conseiller d'État, secrétaire des commandements de la reine mère et enfin, en novembre 1616, il remplace comme secrétaire d'État le successeur de Villeroy, Mangot, qui prit lui-même la place de Du Vair. M. Hanotaux a démêlé avec beaucoup de perspicacité et mis en pleine lumière le rôle de Richelieu pendant le ministère Concini-Barbin : son attitude plus que déférente, sa souplesse flatteuse et courtisane vis-à-vis de Marie de Médicis et de Concini et ses préférences apparentes pour la politique espagnole, puis, quand il croit à la solidité de sa faveur, la hardiesse avec laquelle, tout en luttant contre la révolte des princes, il tente, dans l'imbroglio de la politique italienne, de jouer à la fois Venise et l'Espagne, soutenant sous main Charles-Emmanuel en laissant agir Lesdiguières, et refusant à Venise le passage par les Grisons pour ses mercenaires, afin d'obliger les puissances en lutte à venir à Paris régler leurs différends sous la médiation de la France. M. Hanotaux a merveilleusement raconté « ce court et impétueux premier ministère, » ce premier élan de Richelieu, à qui le sentiment de son génie politique fait oublier la fragilité d'un pouvoir qui reposait sur la faveur de Concini et de Marie de Médicis, et méconnaître la nécessité, dans un état monarchique, d'être maître du roi pour être maître des affaires. Venise joue Richelieu en traitant directement avec l'Espagne, et le coup de pistolet du 24 avril, qui renverse Concini sur le pont du Louvre, ruine pour plusieurs années les espérances de grandeur de l'évêque de Luçon. Mais si M. Hanotaux n'a rien caché des fautes et des imprudences de Richelieu pendant cette première période de sa vie politique, il a su aussi faire sentir tout ce qu'il y avait en lui de hardiesse et de lucidité d'esprit, d'aptitude aux grandes affaires, d'autorité naturelle. On devine, à voir comment il prit « la grave leçon que sa jeunesse, maintenant close, laissait à sa maturité, » qu'Armand du Plessis était né pour commander, et que, s'il avait échoué dans ce premier ministère, c'est qu'il ne figurait là qu'au second rang et qu'il était de ces esprits de haut vol qui ne sont vraiment eux-mêmes qu'au premier.

Le récit de ces années 1614 à 1617, fait tout entier de première main et admirablement documenté[1] dans des notes précises et sobres,

1. Je crois qu'il sera difficile de trouver en défaut l'exactitude de M. Hanotaux. Je n'ai relevé pour ma part qu'un seul lapsus. Il est plus amusant que grave. On lit, p. 155, au sujet de Schomberg : « D'origine écossaise, il est de la religion..... Selon le jugement de Richelieu : C'est un gentilhomme qui fait

est un chef-d'œuvre de narration et de délicate psychologie. Les personnages de second plan, les Sillery, les Villeroy, les Du Vair, les Bardin, sont dessinés d'un trait aussi sûr et aussi expressif que Marie de Médicis, Richelieu, Louis XIII, Concini ou Luynes. On pourrait détacher de ces pages une série de portraits achevés. M. Hanotaux possède l'art si difficile de donner au style la couleur, le pittoresque, la vie, sans rien lui faire perdre de la solidité, du sérieux qu'impose un tel sujet. Son style a la belle allure, cavalière et spirituelle, avec une certaine réserve hautaine, qui sied à l'histoire de Richelieu. C'est, vraiment, un style Louis XIII. Rien n'y sent l'école, le convenu, l'effet; tout y est primesautier et naturel. Le pittoresque de l'expression jaillit de la vivacité avec laquelle l'écrivain voit la réalité des choses et des hommes et de la connaissance familière qu'il en a. J'ajouterai qu'on sent partout la sûreté de jugement d'un homme qui connaît la politique pour y avoir été mêlé et qui joint à la science de l'historien les lumières particulières que fournit l'expérience de l'homme d'État. Il y a là quelque chose qui donne une force et un piquant d'un genre particulier à toutes les pages de ce livre.

M. F.-T. Perrens, dans son livre sur *les Libertins en France au XVII*e *siècle* (Chailley), nous montre un Richelieu non seulement tolérant pour les esprits forts, mais assez leur ami pour que sa piété en soit suspectée. La faveur que Bautru, Boisrobert (pendant un temps du moins), La Mothe-Vayer trouvèrent auprès de lui, aurait de quoi surprendre si l'on acceptait comme tout à fait exact le portrait que M. Fagniez a fait de Richelieu. M. Fagniez n'est pas loin de penser que les préoccupations religieuses étaient les premières dans l'esprit de Richelieu, et que ses alliances hérétiques étaient les nécessités temporaires d'une politique qui visait à la croisade contre les Turcs et à la suppression du protestantisme en France. M. Hanotaux n'attache pas autant d'importance aux croyances de Richelieu; il voit surtout en lui un politique et un ambitieux, qui était aussi un croyant, parce qu'il était un homme d'autorité et parce que la foi était un devoir de son état. M. Perrens irait jusqu'à voir dans la piété de Richelieu un masque et une attitude et tombe

profession d'être fidèle et qui tient cette qualité de sa nation. » Henri de Schomberg était fils de Gaspard de Schomberg, maréchal général des troupes allemandes au service de la France. La famille Schomberg (ou Schœnberg) était originaire de Misnie et c'est comme *Allemand* et non comme *Écossais* que Richelieu loue sa fidélité. Je ne crois pas que Henri de Schomberg fût protestant. Son père doit l'avoir été, car il combattit dans les rangs huguenots, puis avoir passé au catholicisme, car il fut un de ceux qui poussèrent Henri IV à abjurer. H. de Schomberg ne figure pas dans la *France protestante* des frères Haag.

dans une exagération opposée à celle de M. Fagniez. Ce qui ressort de tout son livre, si intéressant, c'est combien, malgré certains accès de sévérité, on était plus indulgent au XVIIe siècle pour l'incrédulité que pour l'hérésie, et cela pour bien des raisons diverses : parce qu'il était plus aisé d'en revenir, parce qu'elle ne faisait guère de propagande ouverte et n'opposait pas église à église, parce qu'elle se discréditait souvent par son alliance avec les mauvaises mœurs, tandis que l'austérité des protestants ou des jansénistes faisait d'eux, pour certains défenseurs de la foi, tels que Louis XIV par exemple, des blâmes vivants dont ils ne pouvaient tolérer la vue. M. Perrens est le premier qui ait entrepris d'écrire une histoire du libertinage, c'est-à-dire de la libre pensée, au XVIIe siècle, et de réunir les renseignements épars sur ce sujet dans une foule de monographies. Son livre n'est pas seulement un assemblage de notices très piquantes; il a une tout autre portée. Il montre comment le libertinage, qui, sous Louis XIII, avait quelque chose de désordonné et de frivole, et se rencontrait surtout chez des littérateurs bohèmes, chez des irréguliers qui trouvaient dans l'irréligion une excuse commode au relâchement de leur morale, prend, à mesure qu'on avance dans le siècle, un caractère plus sérieux et plus savant, trouve dans le cartésianisme un appui inattendu, s'allie parfois, sous la forme du scepticisme philosophique, avec l'attachement au christianisme traditionnel, comme chez Gassendi et Huet, et prépare lentement le mouvement d'idées du XVIIIe siècle. M. Perrens a eu le soin de mettre un bon index à la fin de son volume et a rendu ainsi très commode la consultation d'un livre qui passe en revue tant d'écrivains et tant d'ouvrages. Mais, si touffu qu'il soit, la lecture n'en est pas moins très attrayante, car M. Perrens a très bien su faire ressortir, au milieu de l'infinie variété des doctrines et des manières d'être de ses libertins, le grand courant de pensée libre et « humaine » qui les entraîne tous, consciemment ou inconsciemment.

M. L. Perey a donné à son *Roman du grand Roi* une suite encore plus intéressante et plus neuve dans le volume intitulé : *Une princesse romaine au XVIIe siècle. Marie Mancini Colonna* (C. Lévy). M. Perey dit modestement dans sa préface qu'il n'a pas d'autre prétention que de faire revivre un caractère et une personnalité intéressants. Nous pensons qu'il a fait plus et que son ouvrage est un chapitre important de l'histoire des mœurs du XVIIe siècle en Italie, en France et en Espagne. Sans doute, c'est un extraordinaire roman d'aventure que la vie de cette nièce de Mazarin, qui a cru un instant devenir reine de France, épouse un des plus brillants princes romains, devient à Rome le centre de la vie élégante, est trahie par un mari

qui avait commencé par l'adorer, s'enfuit de Rome, où elle ne se sent plus en sûreté, gagne la France après une traversée où elle échappe non sans peine aux spadassins qui la poursuivent, aux corsaires turcs, à la tempête et à l'avidité des marins mêmes qui la conduisent, implore en vain l'appui de Louis XIV, qui a cependant encouragé sa fuite, est obligée d'errer de couvent en couvent jusqu'au moment où, réfugiée en Piémont, elle trouve chez le duc de Savoie un protecteur dont l'admiration la compromet et à qui ses caprices cherchent bientôt querelle. Alors commence d'abord en Flandre, puis en Espagne, une lutte héroïque pour sauvegarder sa liberté et peut-être sa vie contre son mari, qui emploie tous les moyens, promesses et menaces, pour la faire revenir à Rome, la fait jeter en prison à Anvers et à Ségovie, la poursuit impitoyablement en se servant tantôt de gentilshommes fourbes et cruels comme Borgomainero, tantôt de bravi chargés de crimes, comme le Restà, tantôt de grands seigneurs, comme son beau-frère le marquis de Balbasès. Bien qu'elle ait retrouvé en Espagne le connétable Colonna devenu vice-roi d'Aragon, elle réussit, par le charme qu'elle exerce sur ceux qui l'approchent, par son énergie indomptable, à échapper au tyran qui voudrait l'enfermer ou la faire disparaître, jusqu'au moment où, après dix-sept ans de cette poursuite incessante, la mort du connétable lui donne dix-sept années de vie tranquille et honorée. C'est aussi un caractère singulièrement attachant que celui de cette princesse belle, séduisante, intelligente, fière et courageuse, mais surprenante d'audace et de caprices, qui passe à travers toutes ces aventures sans y rien laisser de sa vertu (du moins c'est son biographe qui l'affirme, peut-être un peu imprudemment), qui conserve à travers les plus grandes extrémités de la bonne et de la mauvaise fortune la même grâce hautaine et fantasque, et qui, jusqu'à la mort, garde au cœur l'impérissable souvenir de l'éphémère tendresse du plus égoïste des rois. M. Perey, par ses recherches à la Bibliothèque nationale et dans nos archives diplomatiques, dans les archives du Vatican, de Turin, des Colonna et des La Trémoïlle, a reconstitué dans leurs moindres détails cette vie et ce caractère, et les nombreuses et importantes pièces inédites qu'il nous fait connaître se trouvent confirmer de tous points l'exactitude de l'autobiographie de Marie Mancini, *la Vérité dans son jour.* Toutefois, je le répète, l'intérêt de ce livre n'est pas purement romanesque. On y trouvera sur la vie à Rome et à Venise, sur la cour de Turin sous Charles-Emmanuel et la cour de Madrid sous Charles II, une foule de traits que l'histoire doit recueillir. La mort édifiante du connétable, après une longue vie d'égoïsme effréné, de désordres et de crimes, est un document de plus à ajouter à tous ceux du même genre qui nous prouvent com-

bien on doit donner peu d'importance à ces repentirs et à ces manifestations de piété *in extremis* où l'habitude et la peur ont plus de part que la vraie piété. La vie tout entière de Marie Mancini est une illustration des effroyables abus de l'autorité maritale au XVIIe siècle et aussi du rôle social joué par les couvents qui sont tour à tour des prisons et des asiles protecteurs. Sans eux, Marie fût dix fois retombée aux mains de son persécuteur. Enfin, rien de plus curieux que de voir toute la diplomatie, tout le personnel gouvernemental de France, d'Espagne, de Savoie, de la papauté occupés du sort de Marie Mancini comme s'il se fût agi d'une affaire d'où dépendait le sort des nations. Colbert joue aussi son rôle dans ces intrigues, un vilain rôle, et M. Perey apporte quelques traits de plus à cette figure de commis de génie, exact, fourbe, sec et rapace.

En attendant qu'il nous donne le cinquième volume de l'*Europe et la Révolution française*, qui contiendra la conclusion et toute la philosophie, peu consolante, je le crains, de son grand ouvrage, M. Sorel a réuni, dans un volume intitulé : *Bonaparte et Hoche en 1797* (Plon), deux études d'une magistrale beauté, l'une sur les vues de Bonaparte au moment où il conclut la paix avec l'Autriche, et lui livre l'Autriche, l'autre sur les vues de Hoche au moment où il organise le gouvernement de la rive gauche du Rhin et prend part à la préparation du 18 fructidor. Je ne pense pas que M. Sorel ait dans aucun autre de ses livres mieux montré son talent de narrateur, sa pénétration d'historien psychologue et cette connaissance minutieuse et vivante des documents qui lui permet de voir ce qui est resté caché à tous ceux qui ont écrit avant lui. Je ne sache pas qu'on ait jamais aussi bien vu ce que M. Sorel a mis en lumière avec une vigueur admirable, comment, dès 1797, le génie de Bonaparte a pris pleine conscience de lui-même, comment il est décidé à imposer sa politique à la France et comment toutes ses idées sur la lutte avec l'Angleterre, sur l'organisation de l'Italie, sur la domination de la France dans la Méditerranée, sur la nécessité de réunir toute l'Europe contre les Anglais, sur la pacification religieuse et le concordat sont déjà mûres et nettes dans son esprit. Jamais non plus le caractère de Hoche avec ses grandeurs et ses contradictions, ses générosités et ses chimères, son attachement à la république et son impatience toute militaire des obstacles qui s'opposent à son affermissement, n'a été si bien compris et si bien rendu. M. Sorel a montré, en historien et en poète à la fois, comment Hoche est devenu, pour la postérité, par une transfiguration toute naturelle, le représentant d'une république idéale qu'il ne pouvait guère concevoir. « Hoche, nous dit dans sa conclusion M. Sorel, le moins italien, le moins anglo-saxon des hommes, ni puritain ni machiavéliste, aussi peu familier avec la

Bible qu'avec le Digeste, lisant Sully, se berçant de ses chimères de république européenne pacifiée par la France, tandis que Bonaparte se nourrissait des maximes de Frédéric et de son réalisme d'État; le plus complètement et le plus foncièrement français parmi tous les héros de la Révolution; passionné, enthousiaste, soupçonneux, emporté aux extrêmes et tout à coup rejeté par son instinct de justice, son tact de race, dans la mesure et la prudence... n'eût été ni César, car il n'y avait rien de latin dans son génie, ni Washington, car rien ne ressemblait moins aux États-Unis que la France de 1797, et personne ne ressemblait moins à Hoche que ce président de république, anglais, aristocrate et protestant. Mais, tant que les imaginations françaises en appelleront de la fatalité des choses accomplies au rêve de l'histoire recommencée et de l'histoire heureuse, Hoche demeurera comme le guerrier sans peur et sans reproche, chevalier errant de l'espérance, qui, à force de vaillance et de magnanimité, eût résolu l'énigme. » Ces deux études, qui forment une sorte de parallèle à la Plutarque, mais d'un Plutarque qui aurait en lui du Thucydide, composent un livre d'une haute portée philosophique et historique et d'une saisissante grandeur.

Les deux derniers volumes parus de l'*Histoire générale* (Colin) de MM. Lavisse et Rambaud seront lus avec un très vif intérêt. M. Rambaud y a traité lui-même les questions relatives à l'Europe orientale, à la Turquie et aux Indes, à l'exception de la guerre de succession de Pologne et de la guerre d'Orient de 1733-1739, qui ont été confiées à M. Vandal. Les collaborateurs de M. Rambaud ont été pour l'histoire intérieure de la France MM. C. Martin, Foncin, Champion, Aulard et Malet; pour son histoire extérieure M. Vast; pour l'Angleterre M. Sayous; pour les États-Unis M. Moireau; pour l'Allemagne MM. L. Pingaud et Blondel; pour l'Italie M. Orsi et M. A. Pingaud; pour l'Espagne et le Portugal MM. Boissonnade, Orsi et Desdevises du Dezert; pour la Hollande M. Waddington; pour la Suisse M. De Crue; pour l'Extrême-Orient M. Cordier; pour les États scandinaves M. Chr. Schefer; pour l'histoire religieuse M. Chénon; pour l'histoire économique et intellectuelle MM. Levasseur, Arnauné, Faguet, Tannery, A. Michel et Lavoix. Nous devons signaler comme particulièrement intéressant le chapitre consacré par M. Cordier à l'Extrême-Orient, Chine, Birmanie, Annam, jusqu'au début du XIXe siècle. C'est un travail tout à fait neuf, tiré en majeure partie des recherches de l'auteur dans nos archives et à l'India-Office. Il faut aussi faire remarquer que M. Aulard a été seul chargé de toute l'histoire intérieure de la France pendant la Révolution. Il l'a racontée avec la compétence et la lucidité d'un homme qui sait toute cette histoire de première main et avec la chaleur d'un fervent admirateur de l'œuvre

et des hommes de la Révolution. On pourra sans doute y trouver un certain parti pris d'indulgence ou d'approbation, mais les jugements de M. Aulard sont toujours raisonnés, appuyés sur des faits, et exprimés sur un ton de modération et de conviction qui leur donne beaucoup de force. M. Champion a retracé avec sa profonde connaissance des choses du XVIIIe siècle et sa subtile intelligence de la philosophie de notre histoire l'état de la France en 1789 et la convocation des états généraux. M. Chénon a analysé l'œuvre législative de la Révolution et l'histoire de l'Église pendant la Révolution.

La publication des *Souvenirs intimes et notes du baron Mounier* (Ollendorff) par M. D'HÉRISSON n'offrira pas d'autres attraits au grand public qu'un certain nombre d'anecdotes scandaleuses que l'on a sans doute cru de nature à l'allécher. La plus grande partie du volume paraîtra non seulement fastidieuse, mais incompréhensible à tous ceux qui ne sont pas versés dans l'histoire des cinquante premières années de ce siècle. Il aurait fallu de nombreuses notes pour rendre cette lecture intéressante et profitable. Non seulement M. d'Hérisson n'a pas mis de notes explicatives ou rectificatives, mais il n'a apporté aucun soin à vérifier la correction de ce qu'il imprimait. On trouvera, page 43, une princesse de *Hessingen-Leneinges* devenue princesse de Kent. Il s'agit évidemment de la duchesse (et non princesse) de Kent, qui était en premières noces princesse de *Linanges* (Leiningen). Vraisemblablement, Mounier a écrit princesse de *Leiningen-Linanges*. M. d'Hérisson a lu *Heissingen* pour *Leiningen*, et *Leneinges* pour *Linanges*. Tout le long du volume ce sont des coq-à-l'âne semblables. On trouve quatre fois, pages 45 et 46, un certain *Semour*, qui n'est autre que Sémonville, abrégé par Mounier en *Sémonv*. Nous devons cependant avertir les historiens qu'ils trouveront dans ce volume des renseignements utiles et utilisables pour eux seuls sur les procès plaidés devant la Chambre des pairs, de 1830 à 1842, et sur les crises ministérielles de la même période.

P.-S. — Nous aurions voulu rendre compte, dans ce Bulletin, de l'ouvrage très important sur *Louis XII et Ludovic Sforza*, 8 avril 1498-23 juillet 1500 (Fontemoing), que M. L.-G. PÉLISSIER a présenté à l'Université de Lyon comme thèse de doctorat. Son importance même nous a obligé à remettre à un compte-rendu spécial l'analyse et le jugement d'une œuvre aussi neuve par les recherches qui en ont fourni les matériaux et aussi remarquable par la manière dont elles sont présentées.

G. MONOD.

ALSACE.

1891-1896.

Il y a bientôt six ans que nous n'avons fourni d'aperçu sur les travaux relatifs à l'Alsace aux lecteurs de la *Revue*[1]. Aussi le nombre des publications que nous aurons à mentionner dans le présent *Bulletin* est-il assez considérable, encore que nous ne puissions nous flatter d'avoir réussi absolument à réunir la bibliographie de notre sujet, tant il paraît aujourd'hui de travaux sur l'Alsace en dehors et bien loin des limites de cette province. Beaucoup, parmi les écrits que nous énumérerons ici, n'ont qu'une valeur scientifique assez minime, d'autres n'en ont même aucune, mais il faudra néanmoins les nommer en passant pour éviter des déceptions à ceux qui seraient tentés de les utiliser et croiraient pouvoir le faire avec fruit. Nous n'avons point à mentionner, cette fois, de travaux d'ensemble sur le passé de l'Alsace; il n'y en aura pas sans doute de sitôt, car, en présence de la masse de documents nouveaux que chaque année voit se produire, les travailleurs scientifiques préfèrent attendre le moment où les matériaux nécessaires seront à peu près réunis pour édifier une construction nouvelle, et les résumés populaires ont été composés en si grand nombre depuis vingt ans que le besoin de compilations analogues ne se fait plus actuellement sentir. Le volume richement illustré de M. C.-E. Matthis est une causerie, parfois un peu fantaisiste, sur les Alsaciens et l'Alsace à travers les siècles; ce n'est pas et ce ne veut pas être d'ailleurs une histoire de la province[2]. Nous n'avons donc à signaler dans ce paragraphe introductoire que quelques volumes d'études alsatiques diverses, difficiles à classer autre part. Ce sont tout d'abord les *Mélanges alsatiques* de M. Xavier Mossmann, le dernier volume publié par le savant archiviste de la ville de Colmar, et dans lequel il a réuni une série d'études et de glanes d'archives relatives surtout au moyen âge et au XVIe siècle (le prévôt Jean Rœsselmann de Colmar, la ligue inférieure en Alsace, Rosheim et le grand bailliage d'Alsace, etc.), études faites avec le soin minutieux

1. Voy. *Revue historique*, 1890, t. III, p. 156-363.
2. C.-Em. Matthis, *l'Alsace et les Alsaciens à travers les siècles*. Paris, Jouvet, 1891, 1 vol. gr. in-8° ill.

qu'il mettait à documenter chacun de ses écrits[1]. Ce sont des études plus courtes généralement et consacrées de préférence à des questions d'histoire ecclésiastique locale que renferment les *Miscellanea alsatica* du P. A. Ingold; on peut y voir des glanes aussi, recueillies par le savant oratorien au cours de ses recherches pour l'*Alsatia sacra,* que nous attendons de lui, et publiées d'abord dans le *Journal de Colmar*[2]. Nous mentionnerons enfin les *Études alsaciennes*, qu'un jeune fonctionnaire de la Bibliothèque nationale a fait paraître sous le pseudonyme de Jean de Barr, et qui, tout en relevant en partie de la politique actuelle, méritent cependant, par certaines des notices qui s'y trouvent, de figurer ici[3].

L'Alsace a sa place marquée tout naturellement dans l'excellente compilation que M. Alexandre Riese nous a donnée de tous les passages des auteurs classiques qui se rapportent à la Germanie rhénane. Fait avec soin, bien annoté, ce recueil dispensera les historiens futurs de l'Alsace de fouiller péniblement leurs auteurs grecs ou latins à la recherche d'un passage perdu dans un recoin de leur mémoire et constituera pour eux un instrument de travail des plus utiles[4]. Les fouilles entreprises par le colonel Stoffel dans la Haute-Alsace pour fixer le lieu de la grande bataille entre Arioviste et César, entre Zellenberg et Ostheim, n'ont pas été suffisamment décisives pour rallier les suffrages des érudits à ses explications historiques et topographiques[5], et l'un des plus compétents parmi les appréciateurs de ses travaux, M. G. Wiegand, croit qu'il faut renoncer pour le moment à chercher une solution qui ne deviendrait généralement acceptable que le jour où elle pourrait s'appuyer sur la découverte incontestée des deux camps de César[6]. La bataille gagnée par Julien sur les Alamans dans le voisinage d'Argentorat, en 357, a également occupé les érudits; nous avions parlé dans notre dernier *Bulletin* de l'étude détaillée de M. Wiegand, qui semblait avoir tranché la question, pour autant qu'elle pouvait l'être, avec les renseignements si incomplets qui nous sont parvenus sur cette dernière grande victoire des armes

1. Mossmann, *Mélanges alsatiques.* Colmar, Iung, 1892, 1 vol. in-18.

2. A.-M.-P. Ingold, *Miscellanea alsatica.* Colmar, Huffel, 1894, 1 vol. in-16.

3. Jean de Barr, *Études alsaciennes.* Paris, impr. Schlæber, 1894, 1 vol. in-16.

4. Alex. Riese, *Das rheinische Germanien in der antiken Literatur.* Leipzig, Teubner, 1892, 1 vol. in-8°.

5. *Guerre de César et d'Arioviste et premières opérations de César en* 702, par le colonel Stoffel. Paris, Impr. nat., 1890, 1 vol. in-4°, plans.

6. G. Wiegand, *Die Schlacht zwischen Cæsar und Ariovist* (Bulletin des monuments historiques d'Alsace). Strasbourg, Schultz, 1893, in-8°.

romaines. Le mémoire de M. E. de Borries sur ce même sujet prouve qu'il n'en est rien et que la discussion va continuer encore, grâce précisément à la parcimonie des témoignages, qui permet une foule d'interprétations subjectives; d'ailleurs, il faut bien dire que la controverse porte, soit pour la chronologie, soit pour la question topographique, sur des points d'importance assez secondaire[1].

La dissertation de M. Adolphe Schiber nous mène au temps des dernières invasions germaniques, alors qu'après avoir refoulé les premiers occupants, Alamans et Francs se sont partagé le sol de l'Alsace-Lorraine. C'est par l'étude philologique des noms de lieux que l'auteur a tâché de fixer cette répartition des habitants de souche différente, sans arriver, je le crains, à des résultats bien solides, pour une partie de ce domaine tout au moins[2]. C'est, par contre, un beau travail, et qu'on peut qualifier de décisif à bien des égards, que celui de M. Pfister sur le *Duché mérovingien d'Alsace et la légende de Sainte Odile,* patronne de la province. Nous le signalons comme un modèle de la façon dont doivent être traités les sujets hagiographiques et sa prudente enquête aboutit à nous donner de l'Alsace au VIe et au VIIe siècle, de son organisation politique, une idée beaucoup plus précise qu'on ne l'avait jusqu'ici[3].

Le moyen âge proprement dit est assez pauvre, comme toujours. M. Aloyse Meister a publié une courte monographie sur les Hohenstaufen en Alsace et sur l'étendue des domaines impériaux dans cette province; les critiques y ont relevé une série d'erreurs topographiques, mais elle n'en a pas moins le mérite d'avoir sérieusement abordé un sujet intéressant et qu'on n'avait point traité jusqu'ici[4]. M. Richard Fester a eu la chance de retrouver à Bâle un des textes inédits des chroniques alsaciennes que Schœpflin voulait publier au siècle dernier. Il a mis au jour la Continuation des *Flores temporum* de frère Martin, rédigée par le Strasbourgeois Raimbaut Schlecht, pour les années 1366-1444; c'est une contribution fort intéressante à l'historiographie alsacienne, bien éditée, avec des notes suffisantes[5].

1. E. von Borries, *Die Alamannenschlacht.* Strassburg (*Programm der Neuen Realschule*), 1892, in-4°.

2. Ad. Schiber, *Die alamannischen und frænkischen Siedlungen in Gallien, besonders in Elsass und Lothringen.* Strassburg, Trübner, 1894, in-8°, carte.

3. Ch. Pfister, *le Duché mérovingien d'Alsace et la légende de Sainte Odile.* Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1895, 1 vol. in-8°.

4. Aloys Meister, *Die Hohenstaufen im Elsass mit besonderer Berücksichtigung des Reichsbesitzes.* Strassburg, Trübner, 1890, 1 vol. in-18.

5. R. Fester, *Die Fortsetzung der Flores temporum von Reinbold Slecht.* Karlsruhe, Diebfeld (Extrait de la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins,* IX), in-8°.

M. Pfister a également emprunté à une série de chroniques alsaciennes, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, et qui sont toutes des copies avec continuations anonymes de la Chronique de Jacques de Koenigshoven, des fragments inédits qui viennent compléter ceux que nous trouvons dans les *Badische Geschichts-Quellen* de F. Mone, dans la *Chronique des archives* éditée par L. Schneegans ou dans celles de J.-J. Meyer et de Specklin publiées autrefois par moi-même[1]. M. J. Teusch a repris un sujet déjà traité par lui il y a une quinzaine d'années, l'histoire et les attributions des grands baillis impériaux d'Alsace au xiiie siècle[2]; M. I. Becker a, de son côté, abordé la même question dans un programme scolaire dont il n'a publié encore que la première moitié, sans projeter sur ce sujet des lumières bien nouvelles. La charge de *landvogt* a subi tant de modifications d'influence, d'attributions, de revenus dans le cours des temps, et les documents sont encore si peu nombreux là-dessus qu'il est prudent de ne pas formuler des opinions trop arrêtées sur les droits et les devoirs de ces hauts fonctionnaires de l'Empire[3]. Pour le xve siècle, nous avons à mentionner la très substantielle étude de M. Ch. Nerlinger sur Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace, qui vient compléter les études de M. H. Witte, mentionnées dans notre dernier *Bulletin;* l'auteur plaide un peu trop peut-être les circonstances atténuantes en faveur du fidèle bailli de Charles le Téméraire contre les traditions restées longtemps vivantes dans la Haute-Alsace, mais son étude n'en est pas moins fort intéressante et vaudra peut-être quelques sympathies posthumes au supplicié de Brisach[4]. Très peu pour le xvie siècle, en dehors de travaux d'histoire ecclésiastique, sur lesquels nous reviendrons plus tard; à peine peut-on mentionner les notes très courtes et d'un intérêt assez médiocre d'un bourgeois de Riquevihr sur les agissements des paysans révoltés de la Haute-Alsace dans les environs de sa ville natale[5].

Très peu aussi pour le xviie siècle. Les notes topographiques d'un

1. Ch. Pfister, *les Manuscrits allemands de la Bibliothèque nationale relatifs à l'histoire d'Alsace.* Paris, Fischbacher, 1893, 1 vol. in-8°.

2. J. Teusch, *Zur Geschichte der schwæbischen und elsæssischen Reichs-Landvogteien im XIII Jahrhundert* (Programme du Gymnase des Apôtres). Kœln, Bachem, in-4°.

3. Jos. Becker, *Die Landvœgte des Elsass und ihre Wirksamkeit von Heinrich VII* (1308) *bis* 1408. Thl. I. Strassburg, Müller, 1894, in-4° (Programme du Gymnase catholique).

4. H. Nerlinger, *Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace* (1469-1474). Paris, Berger-Levrault, 1891, in-8°.

5. *Aus dem Bauernkrieg, Tagebuch eines Reichenweyrer Bürgers*, 1525. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1890, in-8°.

officier prussien sur l'emplacement où se livra la bataille de Turckheim, gagnée par Turenne, le 5 janvier 1675, sur les impériaux et les Brandebourgeois[1], y représentent seule l'histoire militaire. La dissertation de M. G. Rohdewald, sortie du séminaire historique de M. Droysen, à Halle, est une preuve réjouissante de la possibilité de s'entendre encore sur les points controversés de l'histoire, même les plus brûlants, quand on s'y met de bonne foi. Son étude sur les conditions de la *Cession de l'Alsace à la France par le traité de Westphalie* aboutit à des conclusions auxquelles tout historien critique peut souscrire[2]; elle exclut les accusations de tromperies réciproques; chacun réservant ses droits *in petto*, chacun étant bien décidé à recommencer la lutte quand les forces lui seraient revenues, les parties contractantes, l'empereur et la France, se résignèrent, de guerre lasse, à accepter des formules de cession embrouillées et contradictoires qui sauvegardaient pour l'une comme pour l'autre les chances de l'avenir. Bien que plutôt géographique et statistique, le travail récemment publié par le Bureau de statistique d'Alsace-Lorraine sur les *Anciens territoires d'Alsace*, tels qu'ils étaient constitués au 1er janvier 1648, doit être mentionné ici; il est fait avec soin; on aurait désiré des indications historiques un peu moins sommaires et surtout des cartes de dimensions plus considérables pour étudier ce fouillis de parcelles territoriales; mais il orientera, tel qu'il est, avec une précision très suffisante, les historiens du XVIIe et du XVIIIe siècle alsacien[3]. Cet historien, nous espérons que ce sera quelque jour M. Pfister, qui vient de tracer, pour ainsi dire, le programme de son futur ouvrage dans sa brochure *l'Alsace sous la domination française*[4]. Il a également publié un des curieux mémoires dressés sur l'ordre de Colbert de Croissy, l'intendant de la province, en 1663[5]. M. Hœlscher vient d'analyser, dans une dissertation assez volumineuse, l'état de l'opinion publique en Allemagne, relativement à la réunion de Strasbourg à la France, en 1681, durant les trois années qui suivirent. Il a parcouru un grand nombre de

1. *Bemerkungen zum Treffen von Türckheim von einem preussischen Offizier*. Colmar, Sailé, 1894, broch. in-8°.

2. G. Rohdewald, *Die Abtretung des Elsass an Frankreich, ein Beitrag zur Geschichte des westphælischen Friedens*. Halle, Niemeyer, 1893, 1 vol. in-8°.

3. *Die Alten Territorien des Elsass nach dem Stande vom I. Januar* 1648 *herausgegeben von dem Statistischen Bureau des Kaiserl. Ministeriums*. Strassburg, Bull, 1896, 1 vol. in-8°.

4. Ch. Pfister, *l'Alsace sous la domination française*. Nancy, Berger-Levrault, 1893, broch. in-8°.

5. Ch. Pfister, *Un mémoire de l'intendant Colbert sur l'Alsace*, 1663. Belfort (Extrait de la *Revue d'Alsace*), 1895, broch. in-8°.

feuilles volantes contemporaines en prose et en vers et il en cite des extraits assez curieux, sans cependant avoir épuisé la matière[1].

En dehors de ces brochures, nous ne voyons plus guère à signaler que la *Note*, de M. George Danzas, *sur la correspondance du contrôleur général des finances, relative à l'Alsace* (1679-1728), extraite de la *Revue catholique d'Alsace*, et dont les matériaux sont empruntés à la Correspondance des contrôleurs généraux, publiée par M. de Boislisle depuis 1874[2]. Une histoire fort détaillée des sièges subis par Landau en 1702 et 1703, au début de la guerre de la succession d'Espagne, nous est donnée par M. Heuser[3]; elle est rédigée en partie sur des documents nouveaux.

Par contre, les écrits relatifs à la Révolution sont assez nombreux. Un adversaire acharné de ses idées et de ses actes, qui se cache sous le pseudonyme de Juvénal de la Montagne, a publié des *Scènes révolutionnaires* dans la Haute-Alsace, en partie d'après des traditions orales que nous avons peine à regarder comme authentiques et qui nous semblent tenir du roman[4]. M. François Ehrmann, aidé de M. Charles Schmidt, dont ce fut un des derniers travaux, a mis au jour la relation d'un régent du Gymnase de Strasbourg, Jean-Daniel Beyckert, notable de la Commune et commandant de la garde nationale; il fut interné pendant la Terreur à Dijon, et l'on nous donne aussi les lettres intimes qu'il adressait alors à sa femme[5]. M. Ferdinand Reiber, autre alsatiqueur émérite récemment disparu, a examiné, une fois de plus, les origines du chant national dans sa brochure sur le *Centenaire de la Marseillaise*[6]. Nous pouvons mentionner aussi le bon volume de M. Julien Tiersot sur Rouget de Lisle, puisque c'est en Alsace que fut créé le chant qui le rendit immortel[7]. M. l'abbé

1. K. Hœlscher, *Die oeffentliche Meinung in Deutschland über den Fall Strassburgs waehrend der Jahre* 1681-1684. München, Kaiser, 1896, 1 vol. in-8°.

2. G. Danzas, *Note sur la correspondance des contrôleurs généraux relative à l'Alsace*, 1679-1728. Rixheim, Sutter, 1895, broch. in-8°.

3. E. Heuser, *Die Belagerungen von Landau in den Jahren* 1702 *und* 1703. Landau, Kaussler, 1894, 1 vol. in-8° ill.

4. Juvenalis Montanus, *Aus der Schreckenszeit, Elsæssische Revolutionsbilder, nach schriftlichen und mündlichen Nachrichten.* Sæckingen, Stratz, 1891, 1 vol. in-8°.

5. Jean-Daniel Beyckert, *Relation de sa captivité à Dijon. Lettres à sa femme*, 1793-1794, avec une notice par M. Ch. Schmidt. Strasbourg, Heitz et Mündel, 1893, 1 vol. in-8°, portr.

6. Ferd. Reiber, *le Centenaire de la Marseillaise.* Strasbourg, Fischbach, 1892, 1 broch. in-16.

7. Julien Tiersot, *Rouget de Lisle, son œuvre, sa vie.* Paris, Delagrave, 1892, 1 vol. in-18.

Léonard Fischer a publié à part deux études de la *Revue catholique d'Alsace,* les *Mémoires d'un garde-chasse du prince-cardinal Louis de Rohan*[1] et un fragment des *Souvenirs d'un Alsacien dans l'armée de Condé*[2]; elles renferment des particularités assez curieuses, mais on voudrait être un peu mieux informé sur la provenance et la nature des manuscrits originaux pour savoir jusqu'à quel point un critique prudent peut leur accorder sa confiance. M. Laquiante a traduit les lettres de voyage intimes du compositeur berlinois J.-F. Reichardt, sous le titre de *Un Prussien en France en 1792*, en les annotant, un peu trop sobrement peut-être. La première des étapes de Reichardt fut Strasbourg, et il en a peint, sans aucune prétention littéraire, mais avec d'autant plus de charme, la vie sociale et politique dans les salons et les brasseries, au milieu d'une effervescence déjà grande, mais qui ne faisait point craindre encore la Terreur[3]. Le second tome de l'*Alsace pendant la Révolution française* continue la série des documents inédits puisés aux archives de la ville de Strasbourg depuis le commencement de l'année 1790 jusqu'en janvier 1793; il contient surtout la correspondance du député François-Étienne Schwendt, jusqu'à la fin de la Constituante, et des pièces nombreuses relatives aux luttes confessionnelles provoquées par la Constitution civile du clergé, ainsi qu'aux menées des émigrés dans les contrées voisines[4].

Deux biographies nouvelles, — c'est beaucoup après toutes celles que nous avons déjà sur lui, — ont été consacrées à Euloge Schneider, ce prédicateur de la cour de Stuttgart, devenu vicaire épiscopal du Bas-Rhin, puis accusateur public au tribunal révolutionnaire de Strasbourg, et qui périt à son tour sacrifié aux antipathies de la Propagande et de Saint-Just bien plutôt qu'aux plaintes de ses victimes. L'ouvrage de M. l'abbé Ehrhard est naturellement une condamnation absolue du moine défroqué, du prêtre constitutionnel « abjurant l'imposture; » il n'approfondit d'ailleurs guère son sujet et ne sort pas de l'ornière traditionnelle[5]. L'*Euloge Schneider* de M. Mühlenbeck

1. L. Fischer, *Mémoires d'un garde-chasse du prince-cardinal Louis de Rohan*. Rixheim, Sutter, 1892, broch. in-8°.

2. L. Fischer, *Fragment des Souvenirs d'un Alsacien dans l'armée de Condé* (1772-1795). Rixheim, Sutter, 1893, broch. in-8°.

3. Reichhardt J.-F., *Un Prussien en France en* 1792. Lettres intimes traduites et annotées par A. Laquiante. Paris, Perrin, 1892, 1 vol. in-8°.

4. *L'Alsace pendant la Révolution française;* II : *Correspondance de François-Étienne Schwendt, député de Strasbourg*, et autres pièces tirées des archives municipales (1790-1793), par Rod. Reuss. Paris, Fischbacher, 1894, 1 vol. in-8°.

5. Eug. Ehrhard, *Eulogius Schneider, sein Leben und seine Schriften.* Strassburg, Herder, 1894, 1 vol. in-8°.

est un travail plus scientifique et conçu dans des vues plus critiques. Il semble que l'auteur ait voulu reprendre au début la thèse plus d'une fois déjà soutenue par des historiens allemands et réhabiliter dans une certaine mesure le professeur de Bonn, devenu le terroriste qu'on sait, en expliquant qu'il n'a été terroriste que malgré lui et que les Jacobins français, plus sanguinaires encore que les Jacobins d'origine allemande, lui ont finalement coupé le cou comme à un simple *feuillant*. Mais il se trouve que l'intérêt de l'auteur pour Schneider a diminué à mesure qu'il constatait sa nullité morale et surtout son manque absolu de caractère (il n'est devenu féroce en effet que par lâcheté, ce qui est pire encore que de l'être par instinct), car, en fin de compte, il ne parle guère de son héros avec plus de sympathie que ses devanciers. Ouvrage bien documenté, mais forcément incomplet, puisqu'on n'y parle point du passé de Schneider, et où l'on voudrait trouver un peu plus souvent l'indication des sources[1]. C'est avec une vive satisfaction que l'on revient, au sortir de ces orgies révolutionnaires, aux camps des défenseurs de la République, surtout quand on y est conduit par un guide aussi sûr que M. A. Chuquet[2]. Il n'existait pas sur l'histoire des guerres de la Révolution sur les confins de l'Alsace et sur son territoire même de récit critique un peu suffisant et qui fût au courant des recherches plus récentes. Les volumes de M. Chuquet sont venus fournir aux travailleurs locaux cet instrument de travail indispensable, ce résumé bourré de faits et pourtant si lucide, si pondéré dans ses jugements, si riche en renseignements sur les personnages les plus obscurs qui y figurent. Je suis tenté seulement de lui faire un reproche, celui de reporter un peu trop aux commissaires de la Convention des éloges dus aux généraux et aux soldats. Ce ne sont pas les attitudes antiques et les phrases ampoulées des Lebas, des Saint-Just, des Lacoste, des Hentz, etc., qui ont sauvé l'Alsace; l'immense majorité de ses habitants n'avait nul besoin de leurs menaces pour remplir leur devoir envers la patrie et ils méritaient certes autre chose que d'être traités en esclaves révoltés par les proconsuls en mission. L'histoire ecclésiastique enfin de cette époque est représentée par le volume de M. l'abbé Paulus, *l'Église de Strasbourg pendant la Révolution,* sur lequel je ne me permettrai pas de formuler un jugement, puisqu'il n'est, à vrai dire, qu'une longue et véhémente réfutation du travail que je publiais il y a huit

1. E. Mühlenbeck, *Euloge Schneider,* 1793. Strasbourg, Heitz et Mündel, 1896, 1 vol. gr. in-8°.

2. Arthur Chuquet, *Wissembourg*, 1793. — *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, 1793-1794. Paris, Cerf, 1893, 2 vol. in-18.

ans, *la Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution ;* je dois laisser aux juges compétents le soin d'apprécier si mon honorable contradicteur a réussi à me convaincre d'injustice et de parti pris dans l'appréciation de la situation religieuse et politique de l'Alsace d'alors, mais je tiens à le remercier de m'avoir signalé quelques menues erreurs dans mon ouvrage[1]. Le P. Ingold a mis au jour une étude fort intéressante, appuyée sur des documents inédits, sur l'Église constitutionnelle d'Alsace et ses rapports avec l'abbé Grégoire, mais elle n'épuise pas la matière et provoquera sans doute quelque jour des opinions divergentes[2]. M. J. Schneider a courageusement entrepris de donner un tableau d'ensemble de l'Église protestante d'Alsace pendant la Révolution, cadre bien vaste, qu'il n'a pas pu remplir immédiatement d'une façon partout égale, en l'absence de tout travail préliminaire, mais où il a réuni beaucoup de détails inédits puisés dans les archives paroissiales des villages et des bourgs d'Alsace[3]; c'est un de ces travaux qu'il faut vivement encourager, parce qu'ils fournissent, malgré leurs lacunes, des matériaux précieux pour l'histoire générale d'une époque. L'histoire de l'époque impériale n'est représentée que par l'ouvrage de M. Paul Muller sur l'un des principaux agents secrets de Napoléon, le Strasbourgeois Charles Schulmeister, mort pauvre et profondément oublié en 1853, après une carrière des plus accidentées que l'auteur nous a décrite d'après les documents des Archives nationales et ceux du Dépôt de la guerre, rectifiant en maint endroit le travail biographique extrêmement superficiel de F. Diefenbach, publié en 1879[4]. C'est ici qu'on peut mentionner aussi l'opuscule de M. Charles Lenoir, *les Trois sièges d'Huningue* (1796, 1814, 1815), bien que la première seulement de ces opérations militaires y soit racontée plus en détail ; la légende de Barbanègre et de sa poignée de combattants reparaît dans l'esquisse du siège de 1815, bien qu'elle ait été bien des fois réfutée[5].

La littérature relative à la guerre de 1870 continue à produire des ouvrages d'étendue et de valeur fort diverses. Les intéressants *Souvenirs de guerre* du colonel de Ponchalon nous ramènent aux émo-

1. *L'Église de Strasbourg pendant la Révolution, sous la Constituante et la Législative*, par l'abbé Nicolas Paulus. Rixheim, Sutter, 1890, 1 vol. in-18.

2. A.-M.-P. Ingold, *Grégoire et l'Église constitutionnelle d'Alsace*, documents inédits. Paris, Picard, 1894, 1 vol. in-16.

3. Joh. Schneider, *Geschichte des evangelischen Kirche des Elsass in der Zeit der franzœsischen Revolution*, 1789-1802. Strassburg, Bull, 1890, 1 vol. in-8°.

4. P. Muller, *l'Espionnage militaire sous Napoléon Ier. Charles Schulmeister*. Paris, Berger-Levrault, 1896, 1 vol. in-18.

5. Ch. Lenoir, *les Trois sièges d'Huningue*, 1796, 1814, 1815. Paris, Berger-Levrault, 1895, broch. in-8°.

tions de la campagne d'Alsace dans la première semaine d'août[1]; la description de la bataille de Wœrth, de M. Kunz, est une page d'historiographie militaire plutôt technique[2]; celle d'un ancien combattant de l'armée française, M. Charles Ruff, tire son intérêt de la description naïve de l'état d'âme des simples soldats menés avec tant d'imprévoyance à la rencontre d'ennemis si supérieurs en nombre et mieux commandés[3]. C'est aussi le témoignage d'un paysan de Lembach, sur les journées de Wissembourg et de Wœrth, que nous trouvons dans les *Réminiscences de la guerre de 1870-1871*, de M. George Muller[4]; la brochure de M. Fréd. Schiler nous décrit les émotions et les terreurs des habitants de Wœrth dans les journées du 5 au 7 août 1870[5]; elles auraient été encore plus vivement dépeintes peut-être s'ils n'avaient pas rédigé leurs souvenirs après tout un quart de siècle de domination allemande, mais, tels qu'ils sont, ils pourront servir, dans une certaine mesure tout au moins, à illustrer les sentiments des populations éprouvées par les horreurs de la guerre. Les *Souvenirs* d'un des assiégeants de Strasbourg, sans renfermer des choses bien nouvelles, fournissent cependant plus d'un trait caractéristique sur l'attitude et la manière de vivre des troupes qui faisaient pleuvoir sur la malheureuse cité leurs obus incendiaires[6]. Les extraits du *Journal d'un pontonnier badois*, qui renferment le récit anecdotique des sièges de Strasbourg, de Schlestadt et de Neuf-Brisach, fourniront également aux historiens futurs quelques détails dignes d'être retenus sur les dispositions des envahisseurs et des envahis[7]. Mentionnons encore, à titre de document historique, le catalogue des officiers supérieurs originaires de l'Alsace ou de la Lorraine qui furent ou qui sont encore au service de France, catalogue dressé par MM. Nicot et de Pardiellan[8].

1. *Souvenirs de guerre*, 1870-1871, par le colonel Henri de Ponchalon. Paris, Charles-Lavauzelle, 1893, 1 vol. in-18.

2. *Die Schlacht von Wœrth am 6. August* 1870, von Major Kunz. Berlin, Luckhardt, 1891, 1 vol. in-8°, plans.

3. K. Ruff, *Weissenburg und Wœrth*. Strassburg, Druckerei des *Elsæsser*, 1894, 1 vol. in-18.

4. *Kriegserinnerungen eines Elsæssers*, 1870-1871, von Georg Muller. Weissenburg, Ackermann, 1894, 1 vol. in-18.

5. Fr. Schiler, *Die Schreckenstage von Wœrth, Rückblicke eines Elsæssers*. Strassburg, Bull, 1893, 1 vol. in-18.

6. *Vor Strassburg. Erinnerungen aus dem Jahre* 1870, von F. Ilex. Strassburg, Du Mont, 1895, 1 vol. in-8°.

7. J. Zeiss, *Aus dem Tagebuch eines badischen Pioniers*. Karlsruhe, Reiffer s. d., 1894, 1 vol. in-18.

8. *L'Alsace-Lorraine et l'armée française*, par L. Nicot et R. de Pardiellan. Paris, Dentu, s. d. (1894), 1 vol. in-18.

De toutes les publications, plus ou moins historiques, consacrées à l'époque postérieure, soit de l'un soit de l'autre côté des Vosges, nous n'en voulons mentionner qu'une seule, qui aura plus tard la valeur d'un témoignage sérieux ; ce sont les *Souvenirs d'un fonctionnaire prussien*, mémoires posthumes de M. D'ERNSTHAUSEN, l'un des premiers préfets ou présidents allemands après la conquête ; les 110 pages qu'il a consacrées à ses expériences et à ses impressions parmi ses administrés d'alors ne sont certes pas les moins curieuses de son volume[1].

Si nous passons à l'histoire des *territoires particuliers*, il nous faut mentionner d'abord quelques monographies consacrées au comté de Hanau-Lichtenberg. M. R. SUCHIER a dressé la généalogie de la vieille famille comtale, éteinte en 1736, en l'accompagnant de nombreux portraits[2] ; M. L.-A. KIEFER a donné un aperçu très détaillé, partant très utile, des impôts et des contributions et redevances diverses existant dans ce territoire[3] ; M. RATHGEBER enfin a raconté la biographie du dernier possesseur du comté, du landgrave Louis IX de Darmstadt, héritier des Hanau-Lichtenberg, et dépossédé par la Révolution[4]. M. G. HORNING a esquissé, plutôt au point de l'édification qu'à celui de la critique historique, le portrait d'une des princesses palatines qui résidèrent à Bischwiller, dans la Basse-Alsace, au XVIIe siècle[5]. M. E.-A. HERRENSCHNEIDER a voulu raconter à la fois l'histoire de la seigneurie wurtembergeoise de Horbourg dans la Haute-Alsace et celle des fouilles méritoires entreprises par lui pour reconstituer le *castellum* romain d'Argentovaria, qu'il cherche et trouve dans la localité de Horbourg ; c'est un travail consciencieux, mais de valeur fort inégale, et surchargé de détails au moins inutiles[6]. Le travail capital pour l'histoire des seigneuries plus importantes de l'Alsace est le *Cartulaire des Ribeaupierre*, que M. ALBRECHT, après de longues années de préparation, met au jour depuis 1891 avec une rapidité qui

1. *Erinnerungen eines preussischen Beamten*, von A. Ernst von Ernsthausen. Bielefeld, Velhagen u. Klasing, 1894, 1 vol. in-8°.

2. Reinh. Suchier, *Genealogie des Hanauer Grafenhauses*. Hanau, Druck von Heydt, 1894, 1 vol. petit in-fol. ill.

3. L.-A. Kiefer, *Steuern, Abgaben und Gefælle in der ehemaligen Grafschaft Hanau-Lichtenberg*. Strassburg, Noiriel, 1891, 1 vol. in-8°.

4. J. Rathgeber, *Der letzte deutsche Fürst von Hanau-Lichtenberg. Landgraf Ludwig IX von Hessen-Darmstadt*. Strassburg, Schultz, 1890, broch. in-18.

5. W. Horning, *Fürstin Maria-Johanna von Bischweiler*, 1620-1665. Strassburg, Hubert, 1892, broch. in-8°.

6. E.-A. Herrenschneider, *Rœmercastell und Grafenschloss Horburg mit Streiflichtern auf die rœmische und elsæssische Geschichte*. Colmar, Barth, 1894, 1 vol. in-18.

mérite d'autant plus d'éloges qu'elle ne nuit en rien à la solidité de son travail. Quatre volumes in-quarto de cette importante publication ont déjà paru et les matériaux, en bonne partie inédits, que le professeur de Colmar nous y fournit, permettront d'étoffer notablement, à l'avenir, plus d'un chapitre de l'histoire spéciale de la Haute-Alsace[1]. Mentionnons encore les conférences du même consacrées à démêler, à l'usage du grand public, les rares faits d'histoire certains qui se rencontrent dans la tradition légendaire sur l'origine de cette vieille maison, éteinte dans les mâles dès le dernier tiers du XVIIe siècle[2]. Un autre travail qui mérite de sérieux éloges, c'est la substantielle monographie de l'abbé GATRIO sur l'abbaye princière de Murbach[3]. Encore que l'on puisse ne pas être d'accord avec mainte affirmation contenue dans ces deux gros volumes, il n'est qu'équitable de reconnaître l'énorme somme de travail que l'auteur, malheureusement décédé depuis, y a dépensée et la quantité de renseignements nouveaux qu'il a réunis sur son sujet dans les archives alsaciennes; l'historien des mœurs et des idées y trouvera bien des détails curieux et caractéristiques, tout autant que l'économiste ou le théologien. On peut ranger encore ici la monographie de M. NERLINGER sur la seigneurie d'Ortemberg, au val de Villé, qui se rattache aux études bourguignonnes de l'auteur, et dans laquelle il nous décrit l'état de ce coin de terre autrichienne perdu dans la chaîne des Vosges, durant son occupation par Charles le Téméraire[4]. La notice historique de M. Ch. OSTERMEYER sur le château d'Isenbourg, richement illustrée, nous conduit dans le Mundat supérieur, près de Rouffach, dans la résidence des évêques de Strasbourg en Haute-Alsace; c'est plutôt un mémoire archéologique[5]. A défaut de rubrique plus propice, nous mentionnerons encore ici la savante monographie de M. H. WITTE sur le dernier possesseur de la seigneurie de Hohenbourg, dans la Basse-Alsace, qui fut ignominieusement brûlé pour crime de sodomie à Zurich, en 1482, après que son procès eût donné lieu à d'interminables discussions entre Strasbourg et la ville helvé-

1. *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, 759-1500, herausgegeben von Prof. Dr Karl Albrecht. Colmar, Barth, 1891-96, vol. I-IV, in-4°.

2. *Vortræge gehalten zu Rappoltsweiler*, von K. Albrecht. Colmar, Elginsdœrfer, 1892, broch. in-8°.

3. A. Gatrio, *Die Abtei Murbach im Elsass, nach den Quellen bearbeitet*. Strassburg, Le Roux, 2 vol. gr. in-8°.

4. *La Seigneurie et le château d'Ortemberg au val de Villé sous la domination bourguignonne*. Paris, Schlæber, 1894, broch. in-8°.

5. (Ch. Ostermeyer.) *Notice historique sur le château d'Isenbourg près Rouffach*. Colmar, Sailé, 1894, 1 vol. gr. in-8° ill.

tique. Travail uniquement fait sur pièces inédites et également instructif pour l'histoire politique et pour celle des mœurs[1]. C'est un travail fort superficiel, au contraire, et, d'ailleurs, plutôt topographique, que celui de M. Bœhm sur le comté de Ferrette, dans la Haute-Alsace, malgré son titre assez prétentieux[2].

Les monographies de *localités alsaciennes* sont nombreuses et quelques-unes excellentes. On ne peut que se réjouir de l'émulation qui saisit depuis quelques années les ecclésiastiques des diverses confessions, les instituteurs, les juges de paix, les médecins, etc., et les pousse à réunir les données historiques sur les localités, souvent fort obscures, qu'ils habitent, à en fouiller les humbles archives ecclésiastiques et civiles et à en tirer ainsi des données qui ne sont pas de grande importance pour l'histoire générale ni même provinciale, mais fort utiles parfois et fort nouvelles pour l'histoire des coutumes, des mœurs et des institutions. En les énumérant par ordre alphabétique, nous rencontrons tout d'abord le volume de M. L.-A. Kiefer sur Balbronn, qui est particulièrement riche en renseignements sur la vie villageoise et son organisation au XVIe et au XVIIe siècle et qui montre bien tout ce qu'on peut trouver d'intéressant à dire sur un groupe de quelques centaines d'habitants[3]. Il en est de même pour le *Cartulaire de Bergheim*, dans la Haute-Alsace, publié par M. l'abbé Eugène Hans et compilé principalement aux archives départementales de Colmar[4]. M. Nerlinger nous a donné un aperçu sur la situation politique et économique de Thann à la fin du XVe siècle, du temps des guerres de Bourgogne, qu'il a si bien étudiées[5]. M. Thiébaut Walter nous raconte l'histoire, les usages et les légendes du hameau de Ballerstorf, dans le Sundgau[6]. M. l'abbé L. Walter nous fournit une monographie sur le village, disparu de nos jours, de Biblenheim, avec un appendice sur le Haut-Haguenau[7]. M. le Dr Bostetter, maire de Bru-

1. *Der letzte Puller von Hohenburg, ein Beitrag zur Geschichte des Elsasses und der Schweiz im XV. Jahrhundert.* Strassburg, Heitz u. Mündel, 1893, 1 vol. in-18.

2. *Pfirt nebst Umgebung, ein historisches Universalbild*, von F. Bœhm. Mulhausen, Bader, 1892, 1 vol. in-18.

3. L.-A. Kiefer, *Geschichte der Gemeinde Balbronn.* Strassburg, Noiriel, 1894, 1 vol. in-8°.

4. *Urkundenbuch der Pfarrei Bergheim*, von Pfarrer Eugen Hans. Strassburg, Le Roux, 1894, 1 vol. in-8°.

5. Ch. Nerlinger, *Thann à la fin du XVe siècle.* Paris, Schlæber, 1893, broch. in-8°.

6. *Geschichte, Sagen und Gebraeuche des Dorfes Ballerstorf.* Altkirch, Masson, 1894, 1 vol. in-18.

7. *Un village disparu*, monographie de Biblenheim par l'abbé L. Walter. Molsheim, Schultheiss, 1890, 1 vol. in-8°.

math, a consciencieusement groupé, d'une manière un peu décousue peut-être, les annales de la localité qu'il administre, en y joignant des photographies[1]. La *Petite chronique de Colmar*, rédigée au siècle dernier par Sigismond Billing, a été enfin mise au jour complètement par M. Waltz, bibliothécaire de la ville, avec les notes nécessaires, après avoir été déjà partiellement publiée jadis par M. Rathgeber[2]. Le même a publié un *État des dettes et prestations de la ville de Colmar*, d'après l'arrêt de liquidation du 28 novembre 1721[3], et c'est à lui peut-être aussi que nous devrions attribuer la réimpression anonyme des extraits d'éloges funèbres de quelques Colmariens marquants de la première moitié du XVIIe siècle[4]. M. l'abbé Lévy a composé une histoire bien documentée du couvent, du bailliage et de la commune de Herbitzheim, située sur les frontières de la Lorraine allemande[5]. Un instituteur de Huningue, M. Charles Tschamber, a rédigé une *Histoire de la ville et ancienne forteresse de Huningue jusqu'à nos jours*, qui, malgré certaines erreurs assez grossières, renferme pourtant des détails ignorés sur une localité bien déchue maintenant de son importance passée[6]. Une autre monographie sortie de la plume d'un instituteur, que nous avons lue avec un véritable plaisir, c'est l'*Histoire d'Ingwiller*, de M. Charles Letz, car elle montre bien quel intérêt l'on peut donner, avec beaucoup de zèle et quelque sens historique, au passé des localités fort insignifiantes, pourvu que l'on s'applique à le comprendre et à le reproduire fidèlement sans le défigurer[7]. La notice fort courte de M. Eppel sur Kleebourg nous transporte à la limite septentrionale de la Basse-Alsace, dans un petit village illustré par la naissance de l'historien bien connu, le professeur de Heidelberg Louis Hæusser[8]. Avec le sixième et dernier

1. *Geschichtliche Notizen über die Stadt Brumath zusammengestellt*, von A. Bostetter. Strassburg, Schmidt, 1896, 1 vol. in-8° ill.

2. Sigismond Billing, *Kleine Chronik der Stadt Colmar*, herausgegeben von Andreas Waltz. Colmar, Barth, 1891, 1 vol. in-18.

3. A. Waltz, *Dettes et prestations de la ville de Colmar*, 1721. Strasbourg, Impr. alsacienne, 1893, broch. in-8°.

4. *Colmarer Biographien, Auszüge aus Leichenpredigten des XVII. Jahrhunderts.* Colmar, Iung, 1891, broch. in-18.

5. *Geschichte des Klosters, der Vogtei und Pfarrei Herbitzheim*, von Abbé Joseph Lévy. Strassburg, Bauer, 1892, 1 vol. in-8°.

6. *Geschichte der Stadt und ehemaligen Festung Huningen*, von Karl Tschamber. St-Ludwig, Perrotin, 1894, 1 vol. in-8° ill.

7. *Geschichte der Stadt Ingweiler nach Quellen bearbeitet*, von Karl Letz. Zabern, Fuchs, 1896, 1 vol. in-18.

8. Ch. Eppel, *Kleeburg (Elsass-Lothringen)*. Strassburg, Hottinger, 1891, broch. in-16.

volume du *Cartulaire de Mulhouse*[1], nous prendrons congé du savant et regretté archiviste colmarien auquel les études historiques en Alsace sont redevables de tant de beaux travaux ; il mène l'histoire documentée de la métropole haut-rhinoise jusqu'à son absorption dans la nationalité française. Un premier fruit de son travail, c'est l'étude de M. A. Kaufmann sur les origines et les premiers développements de la ville libre[2] ; c'est encore à son impulsion, principalement, qu'est due la création d'une commission d'études historiques locales, qui vient de publier, sous le titre *Le Vieux Mulhouse,* un premier volume de documents relatifs à l'ancienne confédérée des cantons suisses[3]; il renferme un travail de M. Gustave Gide sur l'*Église de Mulhouse depuis ses origines jusqu'à la Réformation,* avec le relevé des chapelains des différents autels existant à Mulhouse avant la Réforme, relevé de près de 200 pages, travail d'une patience assurément méritoire, mais qui aurait pu être plus fructueusement employée. Signalons-y encore la relation des ambassadeurs suisses envoyés à Henri IV en automne 1602, récit officiel rédigé par Jean-George Zichlé, greffier-syndic de Mulhouse ; c'est surtout un curieux récit de voyage, édité et traduit par M. Ernest Meininger. M. le chanoine Gyss, mort récemment, lui aussi, avait publié en 1866 une excellente *Histoire d'Obernai,* rédigée d'après les documents des archives de cette ancienne ville impériale. Peu avant sa fin, il en a fait paraître une traduction ou plutôt un abrégé en allemand, condensé en un seul volume, en rectifiant çà et là quelques erreurs, mais en supprimant beaucoup de détails intéressants ; on aura donc toujours raison de se servir du texte français de l'ouvrage pour des recherches ou des vérifications plus approfondies[4]. M. l'abbé Gény, bibliothécaire de la ville de Schlestadt, a mis au jour deux documents inédits relatifs à l'histoire de cette cité. Le premier est une courte *Chronique allemande* de Schlestadt, rédigée par Jérôme Gebwyler, l'humaniste alsacien bien connu, adversaire de la Réforme, qui mourut à Haguenau en 1545. Parmi les nombreux travaux de vulgarisation historique rédigés par ce pédagogue et publiciste autrefois célèbre, se trouvait aussi cette compilation faite en l'honneur de la ville dont il avait dirigé

1. *Cartulaire de Mulhouse,* par X. Mossmann, t. VI. Colmar, Barth, 1890, 1 vol. in-4°.

2. A. Kaufmann, *Die Entstehung der Stadt Mulhausen* (*Programm*). Mulh., Wenzel u. Peters, 1893, in-4°.

3. *Le Vieux Mulhouse,* documents inédits. T. I. Mulhouse, Bader, 1895, 1 vol. gr. in-8°.

4. *Urkundliche Geschichte der Stadt Oberehnheim,* durch J.-M. Gyss. Oberehnheim, Bürgermeisteramt, 1894, 1 vol. in-18 ill.

l'école pendant plusieurs années. Elle n'apprend d'ailleurs pas grand'-chose aux lecteurs et doit être consultée avec prudence, la critique n'étant pas le fort de notre humaniste[1]. On lit avec plus d'intérêt le *Mémoire historique de la ville de Schlestadt en Alsace*, rédigé vers la fin du règne de Louis XV par un autre compatriote de M. Gény, François-Mathieu Kentzinger ; il renferme des détails instructifs sur le passé et surtout aussi sur l'organisation interne de la cité[2]. M. E.-A. Herrenschneider, déjà nommé, a fait paraître une monographie du village de Wihr-en-Plaine, à l'entrée du val de Munster, que nous trouvons supérieure à son travail sur Horbourg, précisément parce qu'il s'y interdit les excursions plus étendues dans les domaines lointains, en groupant d'autant mieux les données, en bonne partie inédites, relatives au passé du modeste bourg où il exerce son ministère[3]. M. G. Harster a examiné de plus près, dans deux programmes du gymnase de Spire, l'étendue et la situation des terres de la riche abbaye de Wissembourg et ses vicissitudes économiques, en se basant sur les textes depuis longtemps publiés par Zeuss dans ses *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, mais qui n'avaient jamais été examinés aussi attentivement en détail à ce point de vue particulier[4].

Nous avons réservé pour la fin de ce paragraphe les publications relatives à Strasbourg. Il y en a toute une série qui méritent d'être mentionnées avec éloges et qui ont réellement enrichi la littérature alsatique. Nous signalerons tout d'abord les deux tomes du volume V du grand *Cartulaire de la ville de Strasbourg*, dont nous avons déjà souvent parlé dans ce *Bulletin ;* MM. George Wolfram et Hans Witte viennent de mettre au jour, en près de 1200 pages in-quarto, les documents politiques, chartes, correspondances, traités d'alliance, etc., relatifs à l'histoire de la ville libre impériale de 1332 à 1365, l'une des périodes les plus agitées de son passé, puisqu'elle comprend l'usurpation triomphante des artisans sur les privilèges du patriciat, les terreurs de la peste noire, les massacres des Juifs, les luttes contre les seigneurs territoriaux du dehors, l'invasion des bandes de Coucy, etc. Quelques-unes de ces pièces ont été publiées par Schil-

1. *Schlettstatter Chronik des Schulmeisters Hieronymus Gebwiler*, herausgegeben von J. Gény. Schlestadt, Marchal, 1890, 1 vol. in-18.

2. F.-M. Kentzinger, *Mémoire historique de la ville de Schlestadt en Alsace*, p. p. J. Gény. Schlestadt, Marchal, 1889, 1 vol. in-18.

3. E.-A. Herrenschneider, *Versuch einer Ortsgeschichte von Weyer aufm Land, Ober-Elsass*. Colmar, Barth, 1890, 1 vol. in-18.

4. W. Harster, *Der Güterbesitz des Klosters Weissenburg im Elsass*. Speyer, Programm des Gymnasiums, 1892, 1894, 2 broch. in-4°.

ter au XVIIe siècle, par J. Wencker au XVIIIe ou de nos jours par MM. Charles Schmidt, Schmoller, etc. Mais l'immense majorité est inédite. L'édition est soignée, comme celle des volumes précédents, l'index alphabétique abondant; on désirerait un peu plus de notes historiques explicatives des textes[1]. M. Adolphe SEYBOTH, après avoir consacré de longues années à dépouiller les sources manuscrites et imprimées aux archives et aux bibliothèques de sa ville natale, a publié, presque coup sur coup, deux beaux et substantiels volumes sur la topographie historique de Strasbourg, richement illustrés, d'après les documents iconographiques les plus anciens et les plus rares, et pouvant guider en même temps les recherches des amateurs et celles des érudits. Le premier de ces ouvrages, rédigé en allemand, *le Vieux Strasbourg*, nous donne la description topographique de la ville depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1870, d'après le texte des documents, contrats et actes de vente, chroniques, etc., eux-mêmes. C'est un répertoire indispensable, ce n'est pas un récit descriptif qu'un simple curieux prendrait plaisir à parcourir[2]. Le second volume de M. Seyboth, au contraire, *Strasbourg historique et pittoresque depuis son origine jusqu'à 1870*, est une causerie instructive, abondante et sans cesse documentée par le renvoi aux sources, non seulement sur les rues et les maisons de Strasbourg, mais encore sur tous les faits historiques qui s'y rattachent, sur la biographie des personnages marquants qui y ont demeuré, etc. Richement illustré par deux artistes de talent, MM. Schweitzer et Kœrtgé, l'ouvrage de M. Seyboth a eu un succès mérité dans le grand public. Il mérite aussi d'inspirer confiance aux savants, et l'on voudrait seulement qu'il eût une table des matières plus détaillée et surtout un index alphabétique complet des noms d'hommes et de lieux. Peut-être n'est-il pas trop tard pour le donner en supplément, car il est presque indispensable pour se retrouver dans un volume in-folio de plus de 700 pages[3]. Un autre travail, à la fois topographique, archéologique et historique, qui doit prendre place ici, c'est le volume publié par l'Association des architectes d'Alsace-Lorraine, à l'occasion d'un congrès d'ingénieurs, *Strasbourg et ses constructions*, orné de plus de 600 gravures. On y trouve, à côté de descriptions techniques, un long chapitre sur l'histoire de la ville

1. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, Band V, 1, 2, herausgegeben von Hans Witte und Georg Wolfram. Strassburg, Trübner, 1895-1896, 2 vol. in-4°.

2. *Das alte Strassburg, geschichtliche Topographie nach den Urkunden und Chroniken bearbeitet*, von Ad. Seyboth. Strassburg, Heitz u. Mündel, s. d. (1889), 1 vol. gr. in-4° ill.

3. *Strasbourg historique et pittoresque depuis son origine jusqu'en* 1870, par Ad. Seyboth. Strasbourg, impr. Fischbach, 1894, 1 vol. petit in-fol. ill.

libre, dû à M. E. de Borries, et de très intéressants chapitres sur l'histoire de la cathédrale, par M. Dehio, et sur les architectes strasbourgeois de la Renaissance, par M. Winckelmann, archiviste municipal[1]. C'est un ouvrage de grand luxe aussi que le *Strasbourg militaire*, de M. Alfred Touchemolin; l'habile artiste y a réuni les souvenirs et les types militaires de sa ville natale dans une série de dessins et d'aquarelles fort réussis; son beau livre, inspiré par un ardent patriotisme, est peut-être un peu moins réussi au point de vue de l'érudition historique, et les données du texte provoqueraient çà et là des objections justifiées[2]. M. le chanoine Dacheux a continué la publication des *Fragments des anciennes chroniques d'Alsace*. Le troisième volume contient les débris des Chroniques strasbourgeoises de Jacques Trausch et de Jean Wencker et des soi-disant Annales de Brant. Un quatrième enfin renferme, outre les fragments de la Chronique de Materne Berler, de Rouffach, une série de débris plus petits, soit anonymes, soit puisés autrefois dans des récits entièrement perdus aujourd'hui. L'éditeur a groupé par rubriques cette humble poussière d'une littérature si riche avant le bombardement de 1870 et l'incendie des bibliothèques de la ville, ne pouvant classer ces restes ni par auteur, ni même, le plus souvent, à leur rang chronologique. Une table des matières, commune aux différents volumes, doit paraître prochainement et terminer cette publication, à laquelle le savant éditeur a consacré tant de zèle et tant de soins[3]. M. le Dr Weisgeber nous montre, dans une courte et amusante notice, à quelles étymologies fantaisistes a donné lieu le nom même de Strasbourg[4]. M. Jules Cahn a étudié l'histoire monétaire de Strasbourg au moyen âge, assez mal connue en détail jusqu'ici, malgré l'ouvrage très incomplet et tout à fait vieilli de Louis Levrault et les excellentes *Études économiques* de l'abbé Hanauer, qui s'occupent de préférence des siècles suivants. Son volume est une contribution fort utile à l'histoire éco-

1. *Strassburg und seine Bauten*. Strassburg, Trübner, 1894, 1 vol. gr. in-8° ill.

2. A. Touchemolin, *Strasbourg militaire*. Paris, Hennuyer, 1894, 1 vol. petit in-fol. ill.

3. *Fragments des anciennes chroniques d'Alsace;* III : *Les Chroniques strasbourgeoises de Jacques Trausch et de Jean Wencker. Les Annales de Sébastien Brant.* Fragments recueillis par l'abbé L. Dacheux. Strasbourg, impr. strasbourgeoise, 1892. IV : *Fragments de diverses vieilles chroniques*, etc. Strasbourg, impr. strasbourgeoise, 1896, in-8° (tirés du *Bulletin de la Société des monuments historiques*, vol. XV, XVII, XVIII).

4. *Quelques mots sur l'origine des noms de Strasbourg*, d'après des documents inédits. Paris, Schlæber, 1896, broch. in-8°.

nomique de l'Alsace[1]. Mentionnons ici, comme en parenthèse, que M. Hanauer a résumé ses recherches en un petit *Guide monétaire pour l'histoire d'Alsace*, qui épargnera bien des calculs aux novices et même à ceux qui ne le sont plus[2]. M. Horning nous donne l'histoire du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune au moyen âge et au XVIe siècle et publie les documents, en partie inédits, qu'il a pu recueillir sur son sujet[3]. M. Alcuin Hollænder, auquel nous devons déjà plusieurs études documentées sur l'histoire de Strasbourg au XVIe siècle, raconte dans une nouvelle brochure, *Une légende strasbourgeoise (1552)*, l'histoire des négociations du roi Henri II avec la petite république et s'élève avec raison contre les légendes singulières qui se sont rattachées à ces relations, en somme assez peu cordiales, durant la campagne d'Alsace. Seulement, il exagère en sens contraire en prenant comme parole d'Évangile les formules stéréotypes de dévouement de la chancellerie strasbourgeoise à l'égard de Charles-Quint. Il est au moins naïf de croire que les vaincus de la ligue de Smalkalde aient été, cinq ans plus tard, aussi chauds partisans de l'Empereur qu'il veut bien le dire dans son travail, très intéressant d'ailleurs[4].

L'histoire académique et scolaire de Strasbourg a été traitée, depuis la rédaction de notre dernier *Bulletin*, dans une série de publications, dont plusieurs sont d'une véritable importance pour l'histoire générale de l'Alsace elle-même. La monographie de M. Gustave Knod sur le chapitre de Saint-Thomas et ses principaux membres pendant les trente ans qui suivirent la Réforme est une étude un peu sèche, mais des plus utiles par la foule de dates précises et de renseignements biographiques nouveaux qu'elle présente à la science[5]; M. Marcel Fournier a fait tirer à part le demi-volume de son grand ouvrage sur les universités de France, qu'il a consacré, avec l'active collaboration de M. Charles Engel, à l'Université de Strasbourg et à ses précurseurs, le Gymnase et l'Académie de Jean Sturm. C'est l'ensemble des documents officiels, à peu près tous inédits, qui se rapportent au

1. J. Cahn, *Münz-und Geldgeschichte der Stadt Strassburg im Mittelalter*. Strassburg, Trübner, 1895, 1 vol. in-8°.

2. *Guide monétaire pour l'histoire d'Alsace*, par l'abbé A. Hanauer. Rixheim, Sutter, 1894, in-8°.

3. W. Horning, *Das Stift Iung Saint-Peter in Strassburg. Urkundliche Beiträge*, 1200-1700. Strassburg, Bischoff, 1891, 1 vol. in-8°.

4. *Eine Strassburger Legende, Beitrag zu den Beziehungen Strassburgs zu Frankreich im XVI. Jahrhundert*, von Alcuin Hollaender. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1893, 1 vol. in-18.

5. G. Knod, *Die Stiftsherren von Saint-Thomae zu Strassburg*, 1518-1548. *Ein Beitrag zur Kirchen-und Schulgeschichte*. Strassburg, Schmidt, 1892, 1 vol. in-4°.

grand mouvement pédagogique et scientifique provoqué par les humanistes à Strasbourg et continué par les chefs de la Réforme; largement annoté, le recueil de MM. Fournier et Engel constitue un véritable cartulaire de l'enseignement strasbourgeois au XVIe siècle; espérons que la suite ne se fera pas trop longtemps attendre[1]. M. Oscar Berger-Levrault, l'éditeur bien connu de Nancy, a réuni, sur les maîtres comme sur l'organisation des académies et des universités alsaciennes jusqu'à l'annexion, un dossier de notices exactes et de renseignements biographiques qu'on cherchait jusqu'ici un peu partout et que souvent on devait renoncer à trouver nulle part. Aidé par le concours actif de nombreux collaborateurs, dont il a su stimuler le zèle par le sien, — nous nommerons surtout le R. P. Carlos Sommervogel, de la Compagnie de Jésus, — il a fini par dresser la liste de tous les membres de l'enseignement supérieur en Alsace depuis 1523 jusqu'en 1871 et d'y joindre presque partout la date et le lieu de leur naissance, celle de leur entrée en fonctions et de leur mort, travail énorme quand on sait ce qu'une seule recherche de date précise peut absorber de temps. Il manque malheureusement, au volume si utile de M. Berger-Levrault, l'indication des ouvrages de chaque professeur, de ce qui constitue en définitive sa valeur scientifique. On aurait également désiré que la bibliographie du sujet fût jointe à chaque nom, puisque aussi bien l'auteur et ses collaborateurs ont dû dépouiller une masse énorme de notices, d'oraisons funèbres, d'*Epicedia*, que nul qu'eux ne verra jamais et qu'il aurait été bon de savoir où retrouver plus tard[2]. M. Alfred Erichson, directeur de l'Internat théologique, a publié, pour le 350e anniversaire de la création de cette fondation, par laquelle ont passé presque tous les ecclésiastiques protestants d'Alsace depuis la Réforme, une histoire très documentée de ce collège de Saint-Guillaume, ainsi nommé parce qu'il fut établi primitivement dans un ancien couvent de Guillemites; on y trouvera une foule de détails intéressants et curieux relatifs à l'histoire économique, littéraire et religieuse des trois derniers siècles, recueillis pendant vingt ans dans les riches archives de Saint-Thomas[3]. C'est également à la vie intérieure de ce même milieu que se rattache *Un souvenir du vieux Strasbourg,* plaquette racontant la création, les

1. M. Fournier et Ch. Engel, *Gymnase, Académie et Université de Strasbourg.* T. I : 1525-1621. Paris, Larose; Strasbourg, Trübner, 1894, 1 vol. in-4°.

2. O. Berger-Levrault, *Annales des professeurs des Académies et des Universités alsaciennes*, 1523-1871. Nancy, Berger-Levrault, 1892, 1 vol. in-8°.

3. A. Erichson, *Das theologische Studienstift Collegium Wilhelmitanum*, 1544-1894. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1894, 1 vol. in-8°.

vicissitudes et la fin récente d'un cercle théologique et littéraire qui, pendant un demi-siècle, groupa dans son local les principaux représentants du protestantisme strasbourgeois[1]. Mon *Histoire du Gymnase protestant de Strasbourg pendant la Révolution* expose, en même temps que l'histoire de l'École de Sturm, l'état général de l'enseignement secondaire dans cette ville avant, pendant et immédiatement après l'ère révolutionnaire, d'après des documents inédits[2]. M. Hausmann a brièvement résumé l'histoire de la nouvelle bibliothèque de l'Université et du pays depuis sa création[3], et le directeur de ces grandes collections scientifiques, M. le professeur Barack, a rédigé, avec une parfaite compétence et avec un soin scrupuleux, le *Catalogue des manuscrits relatifs à l'Alsace* qu'elles renferment; il a facilité beaucoup de la sorte la tâche des historiens et des amateurs qui désireraient consulter ces volumes et ces dossiers, provenant en majeure partie de l'ancienne collection Heitz, et dont quelques-uns présentent une sérieuse valeur historique, tandis que beaucoup d'autres, il est vrai, sont d'origine plus ou moins récente et n'offrent en partie qu'un intérêt très secondaire[4].

Mentionnons, avant de passer à l'histoire ecclésiastique proprement dite, une série de *biographies alsaciennes*, dont plusieurs nous amènent déjà dans le domaine de la théologie. M. Charles Schmidt a fait paraître à part l'intéressante notice sur Laurent Fries, de Colmar, un des plus singuliers parmi les humanistes alsaciens, successivement médecin, astrologue et géographe à Metz et à Strasbourg; insérée d'abord dans les *Annales de l'Est*, elle nous montre, avec une abondance de détails nouveaux, l'homme et son œuvre scientifique assez importante pour l'époque[5]. Le quatrième centenaire de la naissance de Martin Bucer, le plus remarquable et le plus connu des représentants de la Réforme en Alsace, a fait éclore une foule de brochures de circonstance; nous mentionnerons seulement les deux plus

1. *Un souvenir du vieux Strasbourg. Le Casino théologique et littéraire*, 1831-1892. Notice historique par Rod. Reuss. Strasbourg, Fischbach, 1892, broch. in-8°.

2. *Histoire du Gymnase protestant de Strasbourg pendant la Révolution*, 1789-1804, par Rod. Reuss. Paris, Fischbacher, 1891, 1 vol. in-18.

3. S. Hausmann, *Die Kais. Universitæts-und Landesbibliotek*, 1871-1895. Strassburg, Trübner, 1894, 1 vol. in-8°.

4. *Katalog der K. Landes-und Universitæts-Bibliothek in Strassburg. Elsass-Lothringische Handschriften und Handzeichungen*, bearbeitet von Prof. Dr Barack. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1895, 1 vol. gr. in-8°.

5. Ch. Schmidt, *Laurent Fries, de Colmar, médecin, astrologue, géographe*, etc. Nancy, Berger-Levrault, 1890, 1 vol. in-8°.

complètes d'entre elles, celle de M. Alfred Erichson et celle de M. Eugène Stern[1]. C'est à un habile et fervent adversaire du mouvement religieux d'alors, au prieur des Augustins de Colmar, Jean Hoffmeister, que M. l'abbé Paulus a consacré une assez volumineuse biographie, qui pourrait être écrite avec un peu plus d'impartialité à l'égard des adversaires, mais où l'on trouve des renseignements utiles[2]. M. Théodore Vulpinus (de son vrai nom Renaud) raconte, dans une étude très attrayante, l'existence assez vagabonde d'un poète latin du xvie siècle, de Jean Schmidt, de Bergheim, plus connu (si tant est qu'il le soit encore) sous son nom latinisé de Fabricius Montanus ; il y a joint des traductions versifiées de plusieurs de ses petits poèmes dès longtemps oubliés[3]. M. G. Horning nous ramène à l'histoire ecclésiastique avec son ample biographie de Jean Pappus, professeur et pasteur à Strasbourg à la fin du xvie siècle et chef du parti luthérien le plus strict et le plus intolérant dans toute l'Allemagne méridionale durant les premières années du siècle suivant. Grâce aux procès-verbaux du convent ou de l'assemblée générale des pasteurs, utilisés par lui, M. Horning nous a donné sur la vie ecclésiastique de cette époque bien des renseignements intéressants et curieux, sinon toujours édifiants[4]. M. H. a consacré une autre notice biographique infiniment plus courte au professeur Élie Schad, hébraïsant plus ou moins connu au début du xviie siècle, l'un des prédécesseurs de l'auteur dans le ministère de sa paroisse[5]. C'est à un personnage autrement célèbre dans la sphère religieuse, à Philippe-Jacques Spener, de Ribeauvillé, « le père du piétisme, » comme on l'appelle souvent, qu'est consacré le premier volume de l'ouvrage de M. Grünberg. C'est le plus complet de tous ceux qui ont traité jusqu'ici de sa vie, de son rôle ecclésiastique et de ses œuvres nombreuses. Ce qui en a paru permet de bien augurer de l'ensemble[6]. C'est au commencement de ce siècle surtout que se rattache l'activité du *magister* Jean-Daniel Brunner, pro-

1. A. Erichson, *Martin Butzer*. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1891, 1 vol. in-18. — E. Stern, *Martin Butzer*. Strassburg, Schultz, 1891, 1 vol. in-18.

2. *Der Augustinermœnch Johannes Hoffmeister*, ein Lebensbild von Nic. Paulus. Freiburg, Herder, 1891, 1 vol. in-18.

3. *Der lateinische Dichter Johannes Fabricius Montanus aus Bergheim im Elsass*, 1527-1566, von Theod. Vulpinus. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1894, 1 vol. in-18.

4. W. Horning, *Dr Johann Pappus von Lindau*, 1549-1610, Münsterprediger zu Strassburg. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1891, 1 vol. gr. in-8°.

5. W. Horning, *Magister Elias Schadæus, Pfarrer und Professor der Theologie*. Leipzig, Faber, 1892, broch. in-8°.

6. *Philipp-Jakob Spener*, Thl. I, von Paul Grünberg. Gœttingen, Vandenhœk u. Ruprecht, 1893, 1 vol. in-8°.

fesseur au Gymnase, pasteur de l'Église française de Strasbourg, fondateur et bienfaiteur de nombreuses œuvres philanthropiques, dont la vie modeste et pourtant utile est racontée par son arrière-petit-fils [1]. L'un de ses collègues au Gymnase, plus jeune, mais mort avant lui, Jean-Frédéric Aufschlager, avait rédigé des *Souvenirs*, dont la partie la plus généralement intéressante a été récemment mise au jour [2]. La biographie de M. Édouard Reuss, le théologien strasbourgeois, par M. Théodore Gérold [3]; celle de M. Gustave-Adolphe Hirn, l'éminent ingénieur du Logelbach, écrite par MM. Faudel et Schwœrer [4]; celle de M. Xavier Mossmann, l'archiviste de Colmar [5]; celle de M. Jules Rathgeber, le pasteur du Neudorf, travailleur zélé dans le domaine de l'histoire locale, est souvent mentionnée dans les bulletins précédents et dans celui-là même, rédigée par M. Ehrismann, son gendre [6]; celle de M. Charles Grad, l'économiste et l'homme politique bien connu, par M. l'abbé Cetty [7]; celle de Mlle Emma Warnod, l'auteur d'*Amour et patrie*, par Mme Rœhrich [8]; enfin l'autobiographie de M. Adolphe Schæffer, de Colmar [9], nous transportent en plein XIXe siècle et jusqu'à l'heure présente; souvenirs personnels ou commémorations émues de morts chers et respectés, ces travaux, plus ou moins étendus, fourniront des matériaux biographiques et bibliographiques précieux aux historiens futurs de la vie intellectuelle de notre province.

En fait d'histoire ecclésiastique, nous mentionnerons tout d'abord une excellente édition de la *Vie de sainte Odile*, tirage à part des Actes des Bollandistes, que nous devons à M. Pfister, avec un appa-

1. *Magister Johann-Daniel Brunner, ein Lebensbild aus Kirche und Schule* 1756-1844, von Rud. Reuss. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1894, 1 vol. in-16.

2. J.-F. Aufschlager, *Souvenirs d'un vieux professeur strasbourgeois*, 1763-1833, publiés par Rod. Reuss. Strasbourg, Fischbach, 1893, 1 vol. in-16.

3. *Édouard Reuss*, 1804-1891, notice biographique par Théodore Gérold. Paris, Fischbacher, 1892, 1 vol. in-8°.

4. Faudel et Ém. Schwœrer, *Gustave-Adolphe Hirn*, 1815-1890, notice avec documents inédits. Colmar, Decker, 1892, 1 vol. in-8°.

5. *Un érudit alsacien, Xavier Mossmann, archiviste de la ville de Colmar*, 1821-1893, notice biographique par Rod. Reuss. Dornach, impr. Dollfus-Mieg, 1894, 1 vol. in-4°.

6. H. Ehrismann, *Julius Rathgeber, Lebensbild eines elsæssischen Geistlichen und Gelehrten*. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1894, 1 vol. in-8°.

7. *Un Alsacien. Vie et mœurs de Charles Grad*, par l'abbé H. Cetty. Colmar, Lorber, 1892, 1 vol. in-12.

8. *Emma Warnod*, notice biographique par Mme E. Rœhrich. Paris, Fischbacher, 1893, 1 vol. in-16.

9. Ad. Schæffer, *Tempi passati*. Lausanne, Payot, 1894, 1 vol. in-18.

reil critique très complet[1]. Pour l'histoire du moyen âge, nous pourrions signaler l'ardente polémique qui s'est engagée entre le P. Brucker et certains de ses confrères ecclésiastiques au sujet du lieu de naissance du pape saint Léon IX[2]. Mais le litige entre Eguisheim et Dabo, l'Alsace et la Lorraine, nous semble impossible à trancher avec les seuls éléments de discussion que nous possédons aujourd'hui, et, d'ailleurs, des considérations absolument extra-scientifiques sont venues se mêler à cette polémique, qui cesse par là même de rentrer dans notre domaine. Nous devons au P. Ingold toute une série de plaquettes se rattachant plus ou moins au sujet principal qui occupe actuellement tous ses loisirs, la constitution de cette *Alsatia sacra*, déjà projetée par Schœpflin, et qui est réclamée depuis si longtemps par tous les érudits et les travailleurs d'Alsace. Il a étudié successivement les prieurés clunisiens en Alsace, les Chartreuses de Molsheim et de Strasbourg[3]; il a édité les lettres de deux abbesses d'Alspach au xviie siècle[4]; mais, ce qu'il nous a donné de plus intéressant (et ce qu'il devrait bien se charger de publier intégralement), ce sont les fragments du *Journal* ou, plus exactement, des *Éphémérides de Murbach*, compilées dans la première moitié du xviiie siècle par dom Bernard de Ferrette, l'un des chanoines de l'abbaye princière de la Haute-Alsace[5]. Ces fragments, qui s'étendent de 1671 à 1746, sont une des lectures les plus curieuses qui se puissent imaginer et des plus instructives pour mieux pénétrer dans la vie quotidienne, religieuse et profane d'une congrégation d'Alsace à cette époque. Bien intéressantes aussi, dans certains de leurs chapitres au moins, sont les *Litterae annuae* des Pères Jésuites de Schlestadt et de Rouffach et l'histoire de leurs collèges dans ces localités, rédigées par eux-mêmes, de 1615 à 1765. M. l'abbé Gény, en publiant les deux volumes de ce recueil, a fourni bien des traits curieux à celui qui voudrait peindre en détail la physionomie morale et religieuse de l'Alsace au xviie et au xviiie siècle[6]. M. l'abbé Buchot a publié une histoire assez détaillée

1. Ch. Pfister, *la Vie de sainte Odile*. Bruxelles, impr. Polleunis, 1894, broch. in-8°.

2. *Le Château d'Eguisheim, berceau du pape saint Léon IX*, par le R. P. Pierre Brucker. Strasbourg, Le Roux, 1893, broch. in-8°.

3. A.-M. Ingold, *les Prieurés clunisiens des diocèses de Bâle et de Strasbourg*. Paris, Picard, 1893. — *Nouvelle contribution à l'histoire des prieurés clunisiens en Alsace*. Paris, Picard, 1893. — Id., *les Chartreux en Alsace. Prieurs de Strasbourg et de Molsheim*. Paris, Picard, 1894, broch. in-8°.

4. A.-M. Ingold, *Lettres inédites de deux abbesses d'Alspach*. Sainte-Marie-aux-Mines, impr. des Orphelins, 1894, broch. in-16.

5. A.-M. Ingold, *Bernard de Ferrette, Diarium de Murbach*, 1671-1746. Paris, Picard, 1894, broch. in-8°.

6. *Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlettstadt und Ruffach*, 1615-1765,

du célèbre pèlerinage de Notre-Dame des Trois-Épis dans la Haute-Alsace, intéressante surtout pour la période qui suit les traités de Westphalie[1]. M. l'abbé Fischer a résumé d'une façon plus populaire l'histoire du pèlerinage de Notre-Dame de Dusenbach, près de Ribeauvillé[2]. C'est également un ouvrage de vulgarisation, sans valeur scientifique, que l'opuscule du P. Gratien sur les Capucins d'Alsace dans le présent et dans le passé[3]. Par contre, le *Journal du voyage à Paris*, fait en 1719 par le P. Laguille, le savant Jésuite qui rédigea la première histoire moderne d'Alsace, est un document curieux et qui justifie pleinement la haute opinion qu'amis et adversaires de l'Ordre eurent de tout temps de l'habileté diplomatique de la Société de Jésus[4]. La *Chronique du couvent de Schœnsteinbach*, dans la Haute-Alsace, a été rédigée ou plutôt retravaillée au commencement du XVIIIe siècle par le P. Bernardin Dietler, mais, l'éditeur n'ayant pas encore ajouté au texte, seul paru jusqu'ici, l'introduction et les notes nécessaires, il est difficile de juger de la valeur historique de l'œuvre, qui n'atteint pas jusqu'à la période de la Réforme, et ne peut guère avoir d'intérêt que pour l'histoire ecclésiastique des contrées environnantes[5]. Un mémoire anonyme, extrait de la *Revue catholique*, renseignera les jurisconsultes et surtout les autres savants qui ne le sont pas sur le droit de collation laïque et de patronage dans la Haute-Alsace, question fréquemment posée et discutée sous l'ancien régime depuis la prise de possession de la province par la France, puisque nombre de seigneurs protestants avaient à nommer des curés et des desservants catholiques, en vertu de leurs droits territoriaux. C'est un travail instructif et fait aux sources, avec de nombreux détails historiques tirés des archives[6].

Pour l'histoire des Églises dissidentes, la chronologie nous amène à mentionner d'abord l'opuscule de M. Stricker sur Jean Calvin

herausgegeben von Joseph Gény. Strassburg, Le Roux, 1895-1896, 2 vol. in-8°.

1. *Notre-Dame des Trois-Épis, dans la Haute-Alsace*, par l'abbé J. Buchot, Rixheim, Sutter, 1891, 1 vol. in-8°.

2. L. Fischer, *Geschichte des Wallfahrtsorts Dusenbach*. Strassburg, Druck des *Elsæssers*, 1895, 1 broch. in-18.

3. P. Gratien von Linden, *Die Kapuziner im Elsass einst und jetzt*. Freiburg, Herder, 1890, 1 vol. in-16.

4. *Journal du voyage et du séjour que le P. Louis Laguille a fait à Paris pour l'affaire de Seltz*, 1719-1721, par Rod. Reuss. Belfort, extrait de la *Revue d'Alsace*, 1896, broch. in-8°.

5. Bernardin Dietler, *Chronik des Klosters Schœnensteinbach*. Gelzwoiler, Boltze, 1895, in-8°. L'éditeur de ce texte est, dit-on, M. Jean de Schlumberger, mais il n'est pas nommé sur le titre, et la préface, l'introduction, les notes manquent encore.

6. *Le droit de collation laïque et de patronage dans la Haute-Alsace sous l'ancien régime*. Rixheim, Sutter, 1895, broch. in-8°.

comme premier ministre de l'Église réformée française de Strasbourg; c'est une lucide et très impartiale mise en œuvre de la correspondance du réformateur, réunie dans le *Corpus Reformatorum* de Brunswick, en y joignant les données des travaux antérieurs sur le même sujet[1]. Dans son *Livre des paroisses du comté de Hanau-Lichtenberg*, compilé principalement aux archives de Darmstadt, M. L.-A. Kiefer a non seulement groupé des données importantes pour l'histoire ecclésiastique de la Basse-Alsace du XVIe au XVIIIe siècle, mais il y a encore réuni une masse de données précieuses pour l'économiste, le statisticien, le peintre des mœurs; ce n'est pas un livre de lecture, il est vrai, mais un manuel de renseignements précieux en tous genres[2]. M. Lortz a écrit l'histoire des deux paroisses protestantes d'Oberseebach et de Schleithal, situées vers la frontière du Palatinat et presque continuellement harassées durant le XVIIe et le XVIIIe siècle par des tentatives de conversions violentes, malgré l'intervention répétée des princes protestants voisins auprès de Louis XIV et de Louis XV; son récit, basé sur des documents officiels indiscutables, montre bien, une fois de plus, combien s'abusent ceux qui affirment qu'il n'y eut pas de persécutions religieuses en Alsace sous les Bourbons[3]. C'est au XVIIIe siècle aussi qu'appartiennent les extraits des procès-verbaux du Convent ecclésiastique empruntés aux papiers inédits de T.-G. Rœhrich, le savant historien de la Réforme en Alsace; ils nous donnent, par leurs multiples détails, une idée passablement nette de l'état moral et social de l'Église luthérienne de Strasbourg à cette époque[4].

Il nous reste à mentionner un certain nombre de travaux étrangers aux rubriques que nous venons d'énumérer tour à tour et qu'on pourrait presque tous grouper sous celle d'histoire des mœurs et de la civilisation. Ils ont tous un caractère historique assez prononcé, même lorsqu'ils appartiennent de droit à quelque autre domaine de la science, géographie, beaux-arts, sciences, etc., pour que nous soyons autorisé à en faire mention dans ces pages. Nous emprunterons à la géographie le *Dictionnaire historique et topographique de l'Alsace* de M. l'abbé Clauss, dont les trois premières livraisons

1. Ed. Stricker, *Johannes Calvin als erster Pfarrer der reformierten Gemeinde zu Strassburg*. Strassburg, Heitz, 1890, 1 vol. in-8°.

2. L.-A. Kiefer, *Pfarrbuch der Grafschaft Hanau-Lichtenberg, nach Urkunden*. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1890, 1 vol. in-8°.

3. M. Lortz, *Geschichte der reformirten Gemeinde Oberseebach-Schleithal nach urkundlichen Quellen*. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1894, 1 vol. in-8°.

4. *L'Église luthérienne de Strasbourg au XVIIIe siècle*, extraits des procès-verbaux du Convent ecclésiastique traduits et annotés par Rod. Reuss. Paris, Fischbacher, 1892, 1 vol. in-18.

ont paru, et qui, une fois terminé, deviendra forcément le guide indispensable des travailleurs alsaciens. Ce qui en a paru permet d'augurer favorablement de l'ensemble et dépasse de beaucoup les ouvrages vieillis analogues dont nous devions nous contenter jusqu'ici[1]. Seulement, il faut que l'auteur s'efforce de redoubler d'impartialité scientifique, qu'il complète autant que possible la bibliographie de ses notices et qu'il corrige avec plus d'acharnement encore ses épreuves afin d'en écarter toute *coquille*. Alors, le travail opiniâtre et intelligent que révèlent les deux cents premières pages de son *Dictionnaire* lui vaudra les suffrages de tous ses compatriotes. C'est une topographie historique aussi que nous donne M. Eugène Waldner, le successeur de M. Xavier Mossmann à Colmar, dans sa *Promenade dans Colmar,* ainsi qu'on peut l'attendre d'un archiviste et d'un savant[2]. Enfin nous nommerons, au moins en passant, l'opuscule de M. Ignace Hoehe sur le Kochersberg et ses villages; l'auteur, un instituteur sans doute, y a joint à la partie purement descriptive de cette région pittoresque de la plaine alsacienne, située au nord-ouest de Strasbourg, des renseignements parfois intéressants, empruntés aux modestes archives ecclésiastiques ou civiles de ces localités et qui nous initient aux mœurs et à la façon de penser des paysans dans les siècles passés[3].

C'est à l'archéologie proprement dite que nous emprunterons le très savant et très complet mémoire de M. Bechstein sur le Donon et ses antiquités si souvent discutées et maintenant à peu près disparues[4]. M. B. n'y veut voir que des antiquités romaines, sans nier cependant que déjà les populations gauloises ont pu célébrer leurs cérémonies religieuses sur le sommet de la montagne. Une traduction française, due à M. Baldensperger, a paru bientôt après[5]. C'est aussi dans le domaine de l'archéologie que rentre, à vrai dire, le mémoire de M. le chanoine Dacheux sur l'église de Sainte-Foy à Schlestadt et surtout sur les tombes qu'on y a découvertes et de l'une desquelles est sortie, grâce à un procédé de moulage renouvelé de Pompéi, presque vivante d'expression, l'une des parentes des Hohenstaufen, protectrice et bienfaitrice de l'église. L'auteur examine dans le cours

1. *Historisch-topographisches Wœrterbuch des Elsass bearbeitet,* von Jos. Clauss. Zaberff, Tuchs, 1896, livraison I-III, in-8°.

2. Eug. Waldner, *Auf einem Rundgang durch Colmar.* Colmar, Iung, 1894, 1 vol. in-8° ill.

3. *Das Kochersberger Land,* von Ignaz Hoehe. Strassburg, Bauer, 1895, 1 vol. in-18 ill.

4. O. Bechstein, *Der Donon und seine Alterthümer.* Strassburg, Heitz u. Mündel, 1892, in-8° ill.

5. O. Bechstein, *les Antiquités du Donon,* traduit par F. Baldensperger. Saint-Dié, Humbert, 1893, broch. in-8° ill.

de son travail quelle peut être cette personnalité dont la figure vient de surgir ainsi de l'ombre d'un passé de sept siècles, sans arriver cependant à un résultat très précis[1], en l'absence de tradition précise et surtout d'une inscription quelconque. L'histoire de la civilisation ou plutôt celle de ses plus douloureux écarts réclame l'*Histoire des Israélites de Strasbourg* de M. Glaser; c'est un premier essai, assez imparfait encore, d'un débutant qui renferme cependant quelques indications nouvelles sur les persécutions dont ses coreligionnaires eurent à souffrir jusqu'à la Révolution[2]. M. Klélé a dépouillé les nombreuses procédures de sorcellerie du XVIe et du XVIIe siècle, conservées aux archives de Haguenau, et retrace en détail, d'après elles, les agissements des juges et les aveux des victimes, toujours arrachés par les mêmes moyens et relatant les mêmes absurdes et répugnantes platitudes[3]. M. J. Dennler a, lui aussi, reproduit le dossier d'une malheureuse paysanne de Geispolshei, datant de l'année 1616, dossier déjà analysé d'ailleurs et partiellement traduit par M. Louis Spach, il y a plus de trente ans, dans l'appendice de ses *Lettres sur les archives du Bas-Rhin*[4]. Ne terminons pas sur des impressions aussi douloureuses. M. Ferdinand Reiber, en nous communiquant la règle et les menus délicats d'un couvent de nonnes strasbourgeoises au temps de la Réforme, d'après un manuscrit des archives municipales, nous fait connaître aussi les trop nombreux écarts de la règle que se permettaient les religieuses et les scandales qui en résultaient souvent, d'après les procès-verbaux des commissaires enquêteurs, délégués par le magistrat. L'histoire des mœurs et celle de la gastronomie feront leur profit de ces révélations authentiques mais indiscrètes[5]. N'oublions pas enfin les *Esquisses* de M. Kahl, qui nous conduisent dans les forêts domaniales et communales de Riquewihr et de Ribeauvillé et nous offrent une contribution vraiment utile à l'histoire de la chasse et à celle de l'administration forestière en Alsace depuis la fin du moyen âge[6].

1. *Sainte-Foy de Schlestadt, son Saint Sépulcre et ses tombes*, par L. Dacheux. Strasbourg, impr. strasbourgeoise, 1893, broch. gr. in-8° ill.

2. A. Glaser, *Geschichte der Juden in Strassburg*. Strassburg, Noiriel, 1894, 1 vol. in-8°.

3. R. Klélé, *Hexenwahn und Hexenprozesse in der ehemaligen Reichstadt und Landvoglei Hagenau*. Hagenau, Ruckstuhl, 1893, 1 vol. in-8°.

4. J. Dennler, *Ein Hexenprozess im Elsass vom Jahr* 1616. Zabern, Fuchs, 1896, broch. in-18.

5. F. Reiber, *Küchenzettel und Regeln eines Strassburger Frauen-Klosters des XVI. Jahrhunderts*. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1891, 1 vol. petit in-4°.

6. *Forstgeschichtliche Skizzen aus den Staats- und Gemeindewaldungen von Rappoltsweiler und Reichenweyer von Ausgang des Mittelalters*. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1894, 1 vol. in-18.

J'aurais voulu pouvoir annoncer la continuation de la *Bibliographie alsacienne* de M. Marckwald, dont je saluais l'utile apparition à la fin de mon dernier *Bulletin*. Mais elle est morte depuis longtemps, n'ayant paru qu'une seule fois, et comme les *Strassburger Studien* ne paraissent plus, comme le *Jahrbuch* du Club Vosgien n'a plus, comme pendant quelques années, ses bibliographies alsatiques, on en est réduit désormais à ses propres recherches quand on n'est pas assez riche pour s'acheter chaque année le *Jahrbuch für Geschichtswissenschaft* de Berlin, qui coûte près de quarante francs le volume. On y trouve régulièrement, il est vrai, une énumération très complète des travaux alsatiques de l'année précédente; mais les ouvrages importants n'y occupent forcément guère plus de place que les plus insignifiants articles de revue, puisque les rédacteurs du *Jahrbuch* sont tenus, par définition, de signaler absolument tout ce qui se publie au public, plus embrouillé peut-être que secouru dans ses recherches par un pareil déluge de titres, insuffisamment expliqués; l'espace leur manque pour une appréciation tant soit peu motivée, et l'un des principaux buts d'un travail de ce genre, l'orientation par un homme compétent, n'est plus suffisamment atteint. C'est pourquoi les *Bibliographies*, comme celle de M. Marckwald, ont leur sérieuse raison d'être[1]. Elles donnaient toute la littérature, pour autant qu'un seul homme, quelque savant et zélé qu'il soit, peut espérer réunir encore tout ce qui s'imprime sur une même matière; les bulletins bibliographiques des revues spéciales sont alors bien plus libres de ne s'arrêter qu'aux publications que recommande leur valeur propre, ou que le nom de l'auteur, le patronage de tel éditeur, la nature du sujet traité, les circonstances présentes peuvent pousser à consulter ou à parcourir ; pour le reste, on sait toujours où les trouver, et ils n'encombrent pas inutilement une place qu'il n'est pas difficile de mieux utiliser.

Rod. Reuss.

1. Puisque nous parlons bibliographie, nous voulons rendre nos lecteurs attentifs au catalogue des estampes de la collection Ferdinand Reiber, qui vient d'être dispersée au feu des enchères. M. Reiber se proposait d'écrire une *Iconographie alsacienne*, qui aurait été bien précieuse aussi pour les historiens de l'Alsace. La mort l'a empêché de poursuivre ce travail de longue haleine, mais le répertoire de sa propre collection, très bien rédigé par M. Paul Reiber et M. Aimé Reinhard, tiendra lieu, dans une certaine mesure, de l'ouvrage projeté. Ce gros volume, avec ses 7,000 numéros de vues, de portraits, de scènes historiques, etc., restera longtemps un guide utile pour l'érudit ou le simple amateur désireux d'*illustrer* un sujet d'histoire alsatique. Il a paru à Strasbourg, à la librairie Noiriel, en mai 1896, avec une courte biographie du défunt.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Leges Graecorum sacrae e titulis collectae, ediderunt et explanaverunt Joannes de Prott et Ludovicus Ziehen. Fasciculus I, *Fasti sacri.* Leipzig, Teubner, 1896. In-8°, 66 pages.

MM. Jean de Prott et Louis Ziehen, élèves de Buecheler, entreprennent la publication des textes épigraphiques, relatifs aux lois sacrées des Grecs. M. de Prott s'est chargé des fastes, M. Ziehen des règlements sacerdotaux et rituels. Le premier fascicule du livre, consacré aux fastes, fait bien augurer de l'œuvre entière. Si on songe à la multiplicité, à la dispersion et surtout au mauvais état de cette catégorie de documents, à l'énorme somme de connaissances littéraires qu'en exigent le commentaire et l'explication, MM. de Prott et Ziehen auront droit à toute la reconnaissance des archéologues et des épigraphistes.

M. de Prott a classé par régions les vingt-sept inscriptions qu'il étudie, il a pu faire revoir sur les marbres le texte des n°s 1 et 3, il revise soigneusement toutes les restitutions, apporte beaucoup d'éclaircissements nouveaux à ces documents généralement mutilés et fragmentaires. Il est difficile d'analyser un travail de ce genre. Signalons cependant quelques points intéressants : le n° 1 (*Corp. inscr. att.*, I, 4) est sûrement un fragment des fastes publics d'Athènes, placés sur l'Acropole après les guerres médiques; le n° 2 (*Ibid.*, IV, 3) fournit des conclusions nouvelles sur la date de deux fêtes athéniennes, les Callynteria et les Plynteria, sur le culte des héros; c'est sans doute un fragment de fastes d'un groupe (tribu, phratrie ou famille); la liste de sacrifices que renferme le n° 3 (*Ibid.*, III, 77) appartient probablement à des *sacra privata*, à une corporation; le fragment n° 22, de Callatis, paraît être le calendrier ou la loi sacrée d'un temple; le n° 26 a une grande importance pour l'histoire de la religion attique primitive; c'est un fragment des fastes de la tétropole attique qui comprenait Marathon, Tricorynthos, Œnoea et Probalinthos; le n° 27, de Pergame, est sans doute une nouvelle rédaction incomplète d'un ancien règlement de collège religieux; l'auteur complète le commentaire de Fraenkel en utilisant surtout le règlement récemment découvert du thiase des *Jobacchi* à Athènes.

Les auteurs disent, dans leur préface, qu'ils préparent un fondement solide à l'étude des antiquités sacrées de la Grèce. Ils n'exagèrent pas l'importance de leur œuvre.

Ch. Lécrivain.

MAHAFFY. **The empire of the Ptolemies.** Londres, Macmillan, 1895. In-8°, 533 pages.

M. Mahaffy a jugé que le moment était venu de faire l'histoire, non seulement de l'Égypte ptolémaïque, mais encore des contrées qui y furent rattachées pendant cette période. Ce n'est pas une œuvre d'érudition qu'il a prétendu écrire. Il s'est contenté de résumer ici un cours professé à l'Université de Dublin, et c'est en somme un livre de vulgarisation qu'il a publié. Cela ne veut pas dire qu'il ait simplement condensé sous une forme claire et précise les travaux de ses devanciers. Il est visible que l'auteur a étudié les sources par lui-même, aussi bien les documents originaux dus aux découvertes les plus récentes que les textes des auteurs anciens. Il en tire même parfois des conclusions qui lui sont propres et il ajoute sur plusieurs points aux connaissances que nous possédions déjà.

Je lui reprocherai toutefois d'avoir glissé un peu trop vite sur les questions étudiées avant lui par M. Lumbroso. Je sais que les *Recherches* de ce dernier conservent une bonne partie de leur valeur; mais ce n'était pas une raison pour s'interdire à peu près toute incursion sur son domaine, alors surtout que M. M. se proposait de tracer un tableau d'ensemble. Il a eu tort aussi de négliger presque entièrement le mouvement littéraire, scientifique et artistique auquel donna lieu le *Musée* d'Alexandrie. Tout cela méritait d'attirer l'attention de l'auteur, plus encore que le menu détail des faits de guerre et des intrigues diplomatiques.

Paul GUIRAUD.

Revenue laws of Ptolemy Philadelphus, edited from a greek papyrus in the Bodleian library, with a translation, commentary and appendices by B. P. GRENFELL, and an introduction by the Rev. J. P. MAHAFFY (with thirteen plates). Oxford, Clarendon press, 1896. In-4°, IV-253 pages.

Encore une surprise que nous réservaient les papyrus du Fayoum! Cette fois, c'est un recueil de règlements fiscaux, qui jette un jour inattendu sur l'histoire financière des Lagides.

Dans l'hiver de 1893-94, ce *conquistador* des papyrus, M. Flinders Petrie, trouvait un rouleau de quarante-quatre pieds avec soixante-douze colonnes. L'hiver suivant, M. Grenfell complétait cette découverte par l'acquisition d'un second rouleau de quinze pieds avec trente-cinq colonnes. Ce n'était pas une mince affaire que d'éditer le plus long des papyrus connus, de commenter un document dont le début et la fin sont aussi mutilés. M. G. s'est acquitté de cette tâche avec autant de conscience que de succès. Il a déchiffré les écritures d'au

moins douze scribes et la revision du diœcète Apollonios : sa science de paléographe peut se juger d'après les treize planches qui accompagnent l'ouvrage et donnent des spécimens variés du manuscrit. Le texte est publié comme il convient à une édition princeps, sans aucune retouche : fautes, abréviations et symboles sont fidèlement transcrits; ni esprits ni accents ni ponctuation, comme dans l'original. Les corrections et explications sont réservées pour le commentaire qui suit[1]. Ce commentaire est remarquable par une netteté qui n'exclut pas la richesse des informations. M. G. n'y donne pas seulement ses conclusions à lui, mais encore les hypothèses émises par plusieurs savants qu'il a consultés, entre autres MM. Mahaffy, Lumbroso et Wilcken. M. Mahaffy a même résumé, sous forme d'introduction, les faits essentiels que les pièces mises au jour ajoutent à nos connaissances sur le régime ptolémaïque.

Le papyrus porte lui-même sa date (col. 24) : il est de la vingt-septième année de Ptolémée Philadelphe, de 259/8 av. J.-C. La première colonne commence par une formule d'où semble résulter une date différente : au nom du roi n'est plus adjoint celui du prince héritier. Mais M. Mahaffy donne l'explication de cette divergence : Ptolémée Evergète était à ce moment près de Bérénice, reine de Cyrénaïque, qu'il venait d'épouser.

La première partie (col. 1-22) contient, mais avec de graves lacunes, des dispositions générales sur l'adjudication des taxes aux fermiers, les cahiers des charges, la transmission de la comptabilité, les bilans mensuels et en clôture d'exercice, les affaires de contentieux financier. Le règlement détermine avec soin les devoirs des fonctionnaires locaux : interdiction de soumissionner directement ou par interposition d'esclaves; emprisonnement préventif et fortes amendes pour toute complaisance illicite à l'égard des fermiers et des contribuables. On retrouve là les précautions habituelles au fisc des pays centralisés.

A ces prescriptions font suite deux séries de règlements relatifs à des impôts qui devaient occuper une place capitale dans le système financier de l'Égypte : l'impôt des vignobles et vergers (col. 23-37) et l'impôt des huiles (col. 38-72). On connaissait déjà par les papyrus quelques-unes des taxes qui remplissaient le trésor des Ptolémées, la dîme du blé, le droit de pâture, la gabelle, et cette contribution volontaire qui tient à la fois de l'*aurum coronarium* et des *dons gratuits*. On sait désormais d'où venait aux souverains d'Alexandrie la plus belle partie de ces immenses richesses que célébrait avec enthousiasme un Théocrite, de ce revenu annuel que saint Jérôme évaluait à 14,800 talents d'argent et 1,500,000 artabes de froment. L'agriculture était la grande

1. C'est dans ce commentaire qu'est éparpillée la traduction. Il valait mieux la présenter d'un seul tenant, en regard de ce texte non ponctué. Le modèle du genre, c'est le *Recueil des inscriptions juridiques grecques*.

ressource dans la vallée du Nil : c'était à elle surtout de subvenir aux besoins de l'État.

L'impôt des vignobles se payait en nature; celui des vergers, en numéraire. La nécessité d'entreposer et de revendre de grandes quantités de vin fit adopter pour la perception le système de l'affermage. Les vignerons étaient soumis à l'exercice. Quand on voit avec quel art minutieux était organisé le contrôle, on peut deviner quelle impopularité devait s'attacher aux employés des traitants. Si leur visite se faisait attendre et que la récolte menaçât de se gâter, les vignerons avaient par exception le droit de vendanger, sauf à transiger pour le paiement de la taxe : il est à supposer que ce cas de force majeure était invoqué bien souvent. La dîme (απομοιρα) était due à raison de 1/6. Mais les κληροι possédés par des soldats à titre héréditaire étaient taxés à 1/10, et la « terre sacrée » jouissait d'une immunité complète.

L'impôt de l'huile était perçu par le moyen d'un monopole. Ce monopole a été organisé par les Ptolémées; car le règlement en est encore à indiquer des mesures concernant les mortiers et pressoirs des particuliers (col. 49, 5). Tout est prévu, la production et l'achat de la matière première, la fabrication et la vente. L'économe et les nomarques doivent veiller aux semailles. L'État détermine la superficie à ensemencer et la quantité des semences; en cas de besoin, il fait des avances aux cultivateurs. Il lui faut plusieurs espèces de graines oléagineuses, surtout le sésame et le kiki; l'olivier, peut-être déjà importé en Égypte, n'y est pas répandu (voir Strabon, p. 809). Les agents du roi font des tournées dans les villages pour l'achat de la récolte. Les producteurs sont payés au taux du tarif annuel, sauf retenue proportionnelle pour la taxe exigible. Dans les pressoirs du roi, les ouvriers ont un salaire de deux drachmes par métrète. Pour la vente, l'État ne s'adresse pas directement aux consommateurs : il a recours à des intermédiaires établis dans chaque village et qui reçoivent la marchandise à prix fixe. L'huile étrangère est frappée d'un droit presque prohibitif. Ce système ressemble beaucoup à notre régie des tabacs. Ce qui en fait l'originalité, c'est le moyen par lequel l'État se mettait à l'abri de tout mécompte. Le bénéfice net du monopole était supérieur à 50 °/₀; mais on voulait pouvoir compter sur un revenu constant. Voilà pourquoi la mise en régie avait pour complément un affermage. Les fermiers, appelés à soumissionner tous les deux ans, prenaient à leur charge les risques de mauvaise récolte, moyennant une prime par métrète fabriqué : ils formaient un syndicat de garantie.

Le second rouleau du papyrus est en très mauvais état. Tel quel, il présente un grand intérêt. Il y est question (col. 73-78) de banques publiques qui fonctionnaient dans les villes et les villages. Ainsi est confirmée une conjecture de M. Wilcken. Fait particulièrement curieux, ces banques étaient affermées.

Une analyse donne une idée bien incomplète d'un document aussi plein de choses. On y trouve de précieuses indications de prix. On y

trouve (col. 31 et 60) deux nouvelles listes de nomes qui diffèrent de toutes celles qu'on connaît et ne s'accordent même pas entre elles : donnée importante pour l'histoire de l'administration égyptienne. L'épigraphie a de quoi combler bien des lacunes, dissiper bien des obscurités; déjà M. Mahaffy a pu rééditer une inscription de Telmessos. M. G. lui-même étudie dans des appendices le papyrus 62 du Louvre et des papyrus inédits de la collection Petrie. Il consacre un long mémoire à la question monétaire sous les Lagides et ruine les hypothèses échafaudées par M. Revillout. Pour étudier la condition des terres sous les Ptolémées, on a maintenant des textes précis et une classification des tenures. Enfin, l'immunité de la « terre sacrée » met en pleine lumière la politique des Lagides à l'égard du sacerdoce.

Quelle a été cette politique? D'abord, la dîme était prélevée par l'Église; par cela même, les biens d'Église en étaient exempts. En ce temps-là, la dynastie nouvelle, ayant besoin des prêtres, leur rendait des services. Quand elle se sentit consolidée, elle renonça vite à une alliance onéreuse. Dans la vingt-troisième année de son règne (263/2), Philadelphe fit main basse sur la dîme. Elle devait appartenir aux dieux; la reine Arsinoé fut divinisée, et tout fut dit. Les dieux dont parle l'inscription de Rosette ne sont autres que les Ptolémées. Par un procédé inverse, on obtenait le même résultat que par la sécularisation moderne. Cette politique n'est nullement en contradiction avec les largesses consignées sur les stèles de Pithom et de Mendes; à ceux qu'on dépouillait d'une rente perpétuelle on faisait quelques cadeaux, en guise de compensation. Peut-être même qu'on leur constitua une dotation régulière : telle semble l'origine des tenures εν συνταξει (col. 43, 12; 47, 1; 48, 13). Les Lagides firent donc comme les révolutionnaires français, qui, après avoir déclaré les biens du clergé biens nationaux, lui promirent des traitements équitables. Pas plus que le clergé de France, celui d'Égypte n'accepta le nouvel ordre de choses. Il dut considérer comme une mesure vexatoire l'ordre de présenter régulièrement les inventaires des propriétés sacrées (col. 37, 15-17). C'est probablement dans le mécontentement des prêtres, désormais expliqué, qu'il faut chercher la cause des nombreuses insurrections qui troublèrent les règnes des derniers Ptolémées.

On voit quelle mine de renseignements M. G. a ouverte et ce qu'il a déjà su en extraire. On se demande de quoi il faut le féliciter davantage.

Gustave Glotz.

Stampini. **Il suicidio di Lucrezio.** Messine, Amico, 1896. In-4°, 36 pages. (Extrait de la *Rivista di storia antica e Scienze affini*, de Messine.)

Dans cette dissertation académique, d'une lecture très agréable, l'au-

teur étudie, après beaucoup d'autres, la question du suicide du poète Lucrèce. S'il n'apporte pas d'arguments nouveaux, ce qui eût été difficile, il démontre cependant qu'il n'y a pas de raison sérieuse pour rejeter cette tradition, qui remonte à Suétone. Le caractère et l'état d'esprit que révèle le poème de Lucrèce ont pu naturellement l'amener au suicide. A-t-il en outre subi les effets d'un philtre d'amour, comme le dit le texte de saint Jérôme? M. S. se livre ici à des hypothèses que nous pouvons nous dispenser d'analyser.

Ch. Légrivain.

Ettore Calligari. **La legislazione sociale di Cajo Gracco.** Padoue, Prosperini, 1896. In-8°, 146 pages.

— **Nota cronologica : quando abbia cominciato a regnare Alessandro Severo.** Padoue, Prosperini, 1896. In-8°, 28 pages.

S'il y a un sujet rebattu et, dans l'état actuel de nos connaissances, difficile à renouveler, c'est assurément l'histoire des Gracques; il ne faut donc pas trop en vouloir à M. C. de ne pas nous avoir apporté d'idées neuves. Il s'est contenté d'exposer clairement et d'apprécier, en général avec justesse, la législation de Caius Gracchus. Les trois premiers chapitres, simples résumés, sont consacrés aux conditions politiques de Rome avant les Gracques, à Tiberius Gracchus et à Scipion Émilien. Pour ce dernier personnage, l'auteur a oublié dans sa bibliographie la thèse latine de Person. Le quatrième chapitre comprend une étude générale sur Caius Gracchus et l'énumération de ses lois : dans quel ordre se sont-elles succédé? Comment faut-il les répartir entre ses deux années de tribunat? L'auteur croit pouvoir répondre à ces questions au moyen de considérations logiques. Cette méthode est dangereuse; avouons plutôt notre ignorance. Au chapitre suivant, M. C. s'en tient à l'opinion traditionnelle sur la légalité de la réélection de C. Gracchus au tribunat; mais c'est par une pure hypothèse qu'il place pendant son premier tribunat la proposition signalée en termes obscurs par Appien (*Bell. Civil.*, I, 21) et à laquelle il donne le sens, d'ailleurs vraisemblable, proposé par Klimke, à savoir que le peuple pourrait choisir d'anciens tribuns pour compléter la liste des candidats au tribunat. Dans les autres chapitres (VI-XIII) sont étudiées successivement les différentes lois de C. Gracchus. L'auteur paraît présenter comme sienne l'hypothèse que la loi agraire de Tiberius Gracchus subsistait toujours et que Scipion Émilien avait fait simplement enlever la juridiction aux triumvirs : cette opinion est ancienne et généralement acceptée. La loi frumentaire devait-elle être provisoire dans la pensée du réformateur? On voudrait le croire, avec l'auteur, mais il est plus vraisemblable que C. Gracchus voulait établir définitivement l'usage

des distributions de blé au peuple. Pour les colonies, nous admettons avec M. C. que C. Gracchus n'a jamais songé à assigner le territoire de la Campanie. Pour la loi judiciaire, c'est concilier assez adroitement les contradictions et les divergences de Tite-Live, de Plutarque et d'Appien que d'établir trois tentatives successives de C. Gracchus, dont la dernière aurait abouti à donner les jurys criminels à l'ordre équestre. C'est à cette dernière loi que M. C. rapporte avec raison le fragment de Diodore (35, 27; sur le vote des tribus), tandis que Mommsen le rapporte à la présentation de la loi contre Popilius Lena. En somme, le livre de M. C. est un bon et agréable travail de vulgarisation.

La note chronologique de M. Calligari a pour but de déterminer la date de l'avènement d'Alexandre Sévère. L'auteur fixe d'une manière assez probable la durée des règnes d'Élagabal, d'Alexandre Sévère et de Maximin, et, s'appuyant sur le texte de Dion Cassius, que confirment ceux de Zonaras, d'Eutrope et d'Aurelius Victor, il place avec vraisemblance au 11 mars 222 la mort d'Élagabal et l'arrivée au trône de son successeur Alexandre Sévère.

Ch. Lécrivain.

Paul Meyer. **Der rœmische Konkubinat nach den Rechtsquellen und den Inschriften.** Leipzig, Teubner, 1895. In-8°, VII-196 pages.

Le livre de M. M. sur le *Concubinat romain* est le plus important qui ait encore été publié sur cette question et le seul qui ait commenté et éclairé les textes juridiques par une étude complète des inscriptions. Par quelle évolution a passé le concubinat depuis le dernier siècle de la république romaine jusqu'à Justinien; quelles transformations lui ont fait subir successivement la législation d'Auguste, les préoccupations politiques et sociales des empereurs, plus tard les idées chrétiennes, voilà ce que M. M. a montré avec une remarquable netteté et une impeccable érudition.

Après une bibliographie très soignée du sujet, l'introduction (§ 1-4) est consacrée à l'étude du mariage, du *paelicatus* et du concubinat à l'époque républicaine. En dehors du mariage légal, toutes les unions portent le nom commun de *paelicatus;* au début, la *paelex* romaine diffère profondément de la παλλακή grecque primitive; c'est une femme libre qui vit avec un célibataire dans une union monogamique qui la laisse en dehors du droit civil et sacré; les *meretrices* de Plaute n'appartiennent pas à la société romaine; c'est seulement aux deux derniers siècles de la République que la corruption des mœurs multiplie les relations entre des concubines et des citoyens déjà mariés; d'autre part, les mariages entre citoyens ingénus et affranchies finissent par se faire accepter de l'opinion publique. Toutes les idées de cette introduction sont justes. On aurait pu cependant exposer plus longuement la

condition de la concubine (pallaque) grecque. Le mot *paelex* vient-il, comme l'admet l'auteur, d'un mot hébraïque (pilegesch) ? C'est encore à prouver.

La première partie (§ 5-36) est consacrée au concubinat sous l'empire païen et comprend deux divisions naturelles : le concubinat civil (§ 5-22) et le concubinat des soldats (§ 23-36). Après une exposition rapide de la réforme morale d'Auguste, M. M. montre clairement que ses règlements sur le concubinat font partie intégrante de sa législation relative au mariage. Rétrécissant le cercle du mariage légal, l'interdisant par exemple entre les sénateurs et les affranchies, entre les citoyens ingénus et plusieurs catégories de femmes de mauvaise vie, enlevant à tous les soldats de sa nouvelle armée permanente, citoyens romains, le droit de se marier pendant la durée de leur service, il devait dédommager ces différentes classes d'individus en reconnaissant au concubinat une sorte d'existence légale, en l'autorisant même avec des femmes libres et de mœurs honnêtes, sous la réserve d'une déclaration. Le concubinat, toujours monogamique, est maintenant nettement séparé des autres relations illégitimes, qui sont tantôt punissables (*stuprum,* adultère, inceste), tantôt méprisables (avec la *paelex*, la *meretrix*); mais il ne produit pas plus que sous la République d'effets légaux; les enfants de concubins sont comme les autres enfants nés hors mariage, *vulgo concepti* ou *quaesiti, naturales, spurii;* l'auteur étudie dans les inscriptions ces différentes dénominations, ainsi que celle de *filiaster* ou *filiastra ;* c'est un des meilleurs chapitres de son travail (§ 12); il prouve que tous ces termes sont employés indistinctement pour les enfants issus de toutes les unions illégitimes; le terme officiel est *spurius filius;* mais très souvent ces enfants sont désignés par le mot *filius* ou *filia,* et leurs parents s'appellent comme des parents légitimes, *parentes, coniux, maritus;* ils ont tous d'ailleurs le droit de cité, la tribu, entrent dans les légions, dans les fonctions municipales. Les §§ 14 et 15 sont consacrés à l'exposition purement juridique des rapports de droit privé qui unissent les enfants de concubins à leur père et à leur mère; l'auteur rectifie, chemin faisant, quelques opinions erronées; Domitien n'a pas interdit le concubinat, comme l'a dit à tort Friedländer; il a seulement renouvelé la pénalité contre le *stuprum* et l'adultère; le prêteur ne peut donner aux enfants de concubins ni la *bonorum possessio unde cognati* ni la *bonorum possessio unde liberi*, et ils ne procurent à leur père ni le *jus liberorum,* ni le *jus capiendi ex testamento,* ni le droit de revendiquer les *caduca.* Les §§ 16-20 traitent de la condition civile et sociale de la concubine. Ce sont les plus nourris du livre, les plus riches en renseignements nouveaux. Le concubinat sort, dès le IIe siècle, des limites du droit romain et devient une institution du *jus gentium;* on trouve des unions de ce genre entre citoyens et pérégrines, entre pérégrins et citoyennes, entre pérégrins et pérégrines; d'autre part, les inscriptions prouvent que la loi d'Auguste, qui inter-

disait les mariages entre les filles de sénateurs et les affranchis, avait été promptement violée ; Septime-Sévère l'ayant fait de nouveau respecter, ces mariages furent remplacés par des concubinats, et c'est ainsi que s'explique le fameux règlement du pape Calixte. Les inscriptions nous montrent toutes les variétés imaginables du concubinat, du patron avec son affranchie, d'un ingénu citoyen ou pérégrin avec une ingénue ou avec l'affranchie d'un autre patron ou avec son esclave, d'une ingénue avec l'affranchi d'un autre patron ; les concubines portent des noms très variés, *coniux, contubernalis, amica, hospita,* en grec νύμφη, παλλακή ; le concubinat du patron et de son affranchie a des caractères spéciaux qui découlent de l'*obsequium;* l'affranchie conserve en ce cas l'honorabilité de la matrone, mais, en revanche, elle ne peut quitter son patron malgré lui. M. M. montre au § 22 quelle a été l'importance sociale du concubinat ; on le trouve partout, dans toutes les classes, et ici les inscriptions sont encore plus probantes que les textes juridiques ; c'est une union reconnue par les mœurs et dont personne ne rougit ; elle se transforme souvent en mariage légitime ; elle est souvent employée après le veuvage.

Il n'y a pas moins de résultats nouveaux et intéressants dans les §§ 23-36, qui traitent du concubinat des soldats. M. M. prouve irréfutablement, avec Wilmanns contre Mommsen, que la réforme de Septime-Sévère a consisté à autoriser non pas le concubinat des soldats, mais la vie commune avec les concubines en dehors des camps. Les *focariae* des soldats ne sont pas des concubines, comme l'a cru Mommsen, mais, selon la définition de Pillette, que M. M. accepte, des espèces de servantes courtisanes. Sur la question du droit de mariage des soldats citoyens, les inscriptions confirment les témoignages décisifs qu'ont fournis les papyri du musée de Berlin (nos 114 et 146) : les soldats citoyens ne peuvent contracter de mariage légal pendant la durée de leur service ; les effets légaux d'un mariage contracté avant l'entrée au service sont suspendus jusqu'à l'époque de la retraite ; les enfants nés pendant cette période sont illégitimes ; il n'y a d'exception qu'à partir de Septime Sévère pour les soldats de la légion campée près de Rome (II *Parthica*) et des cohortes urbaines ; mais les sous-officiers citoyens (*centuriones, decuriones, evocati, principales*) ont, au moins dès le IIe siècle, le droit de mariage. Les soldats citoyens peuvent prendre leurs concubines dans tous les rangs de la société ; les diplômes de retraite qui octroient le *jus conubii* aux soldats des cohortes prétoriennes et urbaines avec des femmes pérégrines n'ont pas d'effet rétroactif à l'égard des enfants ; ceux qui sont nés de ces unions, antérieurement à la retraite, restent illégitimes. Quelles étaient ces unions ? M. M. y voit des mariages *juris gentium ;* il nous semble que c'étaient plutôt des concubinats. M. M. distingue avec raison, d'après les inscriptions, deux catégories d'enfants *ex castris :* les fils de soldats citoyens qui, nés d'un concubinat ou d'un mariage légal suspendu, ont dès leur

naissance le droit de cité et la tribu Pollia, et, en entrant au service, le *nom* du père et les fils de soldats citoyens qui, nés d'une pérégrine ou d'une esclave, n'ont le droit de cité qu'en entrant au service et gardent le *nom* de leur mère, en indiquant souvent la filiation paternelle. Les §§ 33-35, consacrés à la difficile question des privilèges que les diplômes de retraite confèrent aux soldats pérégrins, offrent quelque obscurité : le nombre des diplômes conservés ne suffit pas pour établir avec certitude les dates et les périodes que propose l'auteur ; c'est peut-être par hasard que nous n'avons pas de diplôme d'auxiliaires postérieur à 178, et il est téméraire d'en conclure qu'après cette date ces soldats ne reçoivent plus, à leur retraite, ni le *conubium* ni le droit de cité. En revanche, M. M. n'a pas exagéré l'importance de la réforme d'Alexandre Sévère, qui donne aux sous-officiers (décurions et centurions) des nouvelles troupes de frontière, des *castellani,* le droit de cité et le *conubium* à leur retraite pour eux, et aussi avec effet rétroactif pour tous leurs enfants issus de concubines, à la condition que ces derniers soient déjà ou doivent être aussi *castellani*. C'est déjà le commencement du régime du Bas-Empire ; il y a un besoin qui fait fléchir tous les anciens principes du droit, le besoin d'hommes, de soldats.

La seconde partie du livre expose la législation des empereurs chrétiens sur le concubinat depuis Constantin jusqu'à Basile le Macédonien et Léon le Philosophe. C'est à la fois une étude détaillée et une synthèse qui met parfaitement en relief les vicissitudes par lesquelles passe cette union. Le concubinat devient l'objet de dispositions légales et l'expression *naturales liberi* devient officielle; jusqu'à Justinien, les empereurs sont tantôt hostiles, tantôt favorables au concubinat; Constantin prononce la nullité de toutes les donations du concubin à la concubine et à ses enfants; il autorise la légitimation de ces derniers par mariage subséquent, mais simplement pour le passé, non pour l'avenir; Valentinien Ier, Valens et Gratien rendent au concubin le droit de disposer d'une certaine portion de sa fortune en faveur de sa concubine et de ses enfants naturels; leurs successeurs maintiennent cette législation; Théodose II et Valentinien III créent en 445, dans un intérêt purement fiscal, la *legitimatio* (que M. M. appelle plutôt avec raison la *legitima successio*) *per oblationem curiae ;* Zénon, plus libéral, rétablit la légitimation, par mariage subséquent, pour le passé, et aussi à la condition qu'il y ait une convention dotale pour l'avenir; mais Justin la supprime quelques années après; enfin Justinien établit la législation, bien connue, qui était aussi favorable que possible au concubinat. Elle dure en Orient jusqu'aux lois de Basile le Macédonien et de Léon le Philosophe, qui interdisent rigoureusement le concubinat et en amènent la disparition graduelle.

Dans la première annexe, M. M. étudie sommairement le concubinat dans l'Église d'Occident et les états chrétiens ; l'Église tolère en général le concubinat, comme union durable et monogamique, comme mariage sans formalités, jusqu'au XVIe siècle, où a lieu en cette matière un

changement radical dans les législations civile et canonique. Dans la seconde annexe, M. M. combat de nouveau, par d'excellents arguments, l'opinion reprise par M. Seeck, que Septime Sévère aurait accordé le droit de mariage à tous les soldats romains; ce droit ne date en réalité, sauf pour les *castellani*, que du IVe siècle. Cette démonstration est concluante.

En somme, M. M. a fait une œuvre d'historien, de jurisconsulte et d'épigraphiste, et son livre substantiel laisse peu à dire sur la question.

Ch. Légrivain.

A. Potthast. **Bibliotheca historica medii aevi.** Wegweiser durch die Geschichtswerke des Europæischen Mittelalters bis 1500. — 2te verbesserte Ausgabe. Berlin, Weber, 1895-1896. 2 vol. in-8°, 1749 pages.

Le livre de M. Potthast, paru en 1862 et augmenté d'un supplément en 1868, est connu et apprécié de tous les historiens qui s'occupent du moyen âge. Malgré les erreurs et les lacunes nombreuses qui naturellement se trouvaient dans ce premier essai de catalogue de toutes les sources historiques du moyen âge, M. Potthast avait mérité l'admiration et la reconnaissance de tous les médiévistes, et l'on attendait avec impatience la nouvelle édition annoncée depuis longtemps. Nous ne nous plaindrons pas d'avoir attendu. M. Potthast a bien employé les trente-quatre années écoulées depuis 1862, et, pour nous donner une édition aussi augmentée et aussi perfectionnée que celle qui vient d'être imprimée et publiée en deux ans (l'imprimerie de l'orphelinat de Halle mérite un éloge particulier pour la rapidité et le soin avec lesquels l'impression a été exécutée), il a fallu qu'il ne passât point un jour sans travailler à son œuvre. Elle contient à peu près deux fois plus de matière que la première édition, sans que du reste le plan de l'ouvrage ait été modifié. Le plan était bon, et même eût-il été moins bon qu'il y avait intérêt pour les travailleurs à ne pas être troublés dans leurs habitudes. Des articles nouveaux ont été ajoutés en très grand nombre; l'auteur a mentionné en particulier tous les écrits politiques et même politico-religieux du moyen âge; tous les articles ont été l'objet d'une revision soigneuse. Pour donner une idée des améliorations apportées par M. Potthast à son catalogue, comparons le texte des colonnes 334-337 de la première édition avec les colonnes 503-507[1], qui leur correspondent, de *Gerhohus* à *Gervasius*. Gerhohus, qui n'avait qu'une brève mention avec renvoi à ses lettres et à sa vie par Wirnton, occupe deux colonnes. Saint-Germain de Paris, Germain, patriarche de Constantinople, ne figuraient pas dans la première édition; Gerson non plus, à qui

1. Dans la nouvelle édition, les colonnes ont environ quatre lignes et les lignes six lettres de plus que dans la première.

sont accordées ici quatre colonnes et demie. Gertrude de Hongrie, Nicolas Gerung sont ajoutés, ainsi que Gervais de Séez et Gervais de Reims. L'article Gervais de Cantorbéry est plus que doublé. Si l'on compare en outre les articles les moins modifiés, ceux de Gerlach de Mülhausen, de Gerstenberger, de Gervais de Tilbury, on verra avec quelle minutie a été faite la revision. Pour ce dernier, par exemple, la date 1214, à laquelle il a cessé d'écrire, est ajoutée à celle de 1211, où il a pris la plume. L'appréciation sur la valeur des *Otia* est beaucoup plus complète et plus équitable; cinq manuscrits nouveaux (trois de Rome, un d'Oxford, un de Cheltenham) sont indiqués; enfin, pour le *Dialogus de Scaccario,* la nouvelle édition renvoie à *Ricardus fil. Nigelli,* qui était omis dans la première.

Nous en avons assez dit pour faire apprécier l'immense labeur auquel M. Potthast s'est livré et la reconnaissance que nous lui devons. Toutes les parties de son œuvre portent la marque de la même conscience. Si, malgré ses efforts, il y a encore des erreurs, si les extraits de Joinville de M. G. Paris lui ont échappé, s'il cite parmi les sources du règne de Philippe-Auguste des *Gesta Philippi Augusti* qui ne figurent pas dans le catalogue et ne sont en réalité qu'un extrait de la chronique de Guillaume le Scot, qui figure à sa vraie place aux sources du règne de Philippe IV, si plusieurs numéros manquent à la liste des textes publiés dans la collection Picard, il serait oiseux et injuste de s'attarder à relever ces petites taches inévitables. C'est à chacun de nous à recueillir les corrections que nous aurons faites et à les transmettre en guise de remerciements à M. Potthast.

G. Monod.

Emilio Comba. **I nostri protestanti. Avanti la Riforma.** Firenze, libreria Claudiana, 1895. In-12, 519 pages.

Nous aurions fort à dire de *I nostri protestanti* de M. Comba, si nous ne craignions de donner à ce livre une importance qu'il n'a pas. L'auteur a réuni dans ce volume de 510 pages environ douze études sur des personnages qui lui ont inspiré une grande sympathie, parce qu'ils ont eu maille à partir avec l'Église romaine. Quelles qu'aient été leurs doctrines, il les englobe sous le nom commun de protestants d'avant la Réforme; ce sont Hermas, saint Hippolyte, Novatien, Claude de Turin, Arnaud de Brescia, Joachim de Flore, Marsile, Savonarole, etc.; Dante lui-même figure dans ce Panthéon d'un nouveau genre. L'idée de composer une semblable collection témoigne déjà d'une certaine passion; on n'a qu'à lire la préface pour s'apercevoir de l'esprit sectaire qui a inspiré ce livre. On le voit encore plus quand on étudie les sources d'informations de notre auteur. Sa bibliographie est anticatholique : Renan, Harnack, Weizsæcker sont ses bons génies, et, certes, ce n'est pas nous qui le blâmerons d'avoir consulté ces maîtres; mais comment

se fait-il que, dans tout un chapitre sur les origines de l'Église romaine et de la papauté, il n'ait pas trouvé moyen de citer une fois les merveilleuses études de M. de Rossi? Sur plusieurs questions, au moins discutables et parfois résolues dans un sens tout à fait opposé à celui qu'il suit, il affirme avec le plus grand sang-froid, et comme un axiome, ce qui est contestable et en fait contesté. Que saint Pierre ne soit pas venu à Rome, c'est pour lui un dogme (p. IV); que saint Hippolyte soit l'auteur des *Philosophoumena*, cela n'a pas besoin d'être démontré; que saint François d'Assise se soit inspiré de Pierre Valdo, c'est encore un axiome qu'il est inutile de prouver (p. 246). Et, si maintenant nous passons à ses procédés d'exposition, nous sommes obligés de constater qu'ils ont trop souvent recours à l'injure : le catholicisme, c'est la fourberie dans le christianisme (p. V); Boniface VIII était un paon faisant la roue (p. 355). Ce sont là des expressions un peu vives qui n'ont rien à voir avec la sérénité de l'histoire.

La méthode scientifique est aussi absente que l'impartialité. Trop souvent l'information est de seconde main : les noms de Tocco, de Carducci reviennent fréquemment au bas des pages pour Dante ou Joachim de Flore, celui de Harnack pour Novatien, celui de Villari pour Savonarole, et l'on se demande si l'auteur n'a pas été trop fidèle à de récentes lectures. Ce qui le ferait supposer, c'est qu'il semble avoir peu l'habitude des sources originales; il les cite parfois avec peu d'expérience : à la page 240, il nous renvoie à « un manuscrit vatican, » sans nous en indiquer la cote; comment le trouverons-nous au milieu de 20,000 ou 30,000 manuscrits que contient la Bibliothèque apostolique? A la page 226, il nous renvoie à un *Chron. Laud.*, sans nous donner d'autres détails. Ailleurs encore (p. 231), il nous cite un manuscrit de Strasbourg dont l'état civil n'est guère défini; page 232, il nous adresse simplement à Pertz, sans donner aucune indication de page ni même de volume.

En voilà assez, semble-t-il, pour prouver à M. Comba qu'il a encore des progrès à faire dans l'art d'écrire l'histoire.

Jean Guiraud.

Acta Concilii Constanciensis. 1er vol. Akten zur Vorgeschichte des Konstanzer Konzils (1410-1414), par Heinrich Finke. Munster-i-W., Regensberg, 1896. In-8°, 424 pages.

En même temps que M. Haller recueillait les documents concernant le concile de Bâle, M. Finke faisait les mêmes recherches pour celui de Constance. Dans un premier volume, il nous fait suivre les négociations qui en ont préparé la réunion. Nous y voyons les efforts que firent Grégoire XII et Benoît XIII pour s'entendre contre Jean XXIII, pendant que ce dernier essayait de son côté de gagner l'Espagne à sa cause, en y envoyant une ambassade en 1410, et de se faire reconnaître comme

seul pape légitime par la convocation, en 1411, d'un concile romain qui devait travailler à la réforme de l'Église universelle. Mais l'opinion publique fut plus forte que les trois papes et, par l'intermédiaire de Sigismond et de l'Université de Paris, elle les força à se soumettre à un concile œcuménique qui devait trancher définitivement leur différend. Comment l'idée d'un concile universel fut-elle accueillie par chacun des trois compétiteurs; quels projets furent présentés par le cardinal Dominici, par le fidèle partisan de Grégoire XII, Charles Malatesta, et par Sigismond; à la suite de quelles négociations et de quelles entrevues Constance fut-elle choisie pour la tenue du concile; voilà autant de questions qui sont élucidées par les documents publiés dans ce volume.

M. Finke a fait précéder chacun d'eux d'études historiques qui en précisent l'importance et le parti qu'on peut en tirer. Elles témoignent de beaucoup de sagacité et elles font faire un grand pas à l'histoire des préliminaires du concile de Constance.

Le sujet a-t-il été assez approfondi? L'auteur n'a-t-il pas laissé en dehors de ses investigations des documents de la plus grande importance? C'est ce qu'il est bien difficile de dire; car, pour affirmer ou nier, il faudrait s'être livré soi-même à des recherches analogues. M. Finke a fouillé les archives du Saint-Siège, de Venise, de Florence, de Francfort, les bibliothèques de Rome, de Vienne, de Paris, de Graz, etc. Cette liste suffit pour montrer combien la préparation de ce volume a été consciencieuse. Et cependant il semble que tout n'ait pas été dit. Les documents concernant Pierre de Luna sont bien rares, et il est à remarquer que M. Finke a peu pratiqué les archives et les bibliothèques espagnoles. Le rôle de la France n'est pas assez précisé, et cependant chacun sait la part prépondérante que ses évêques prirent aux délibérations du concile. Cette publication fait l'effet d'être incomplète, mais on serait bien embarrassé de le prouver, à moins de la recommencer.

Sauf quelques fautes d'impression, ou même de lecture, la publication de ces documents ne soulève aucune difficulté; l'auteur a fait une édition critique et exacte.

Jean Guiraud.

J. Haller. **Concilium Basiliense.** Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel, herausgegeben mit Unterstützung der historischen und antiquarischen Gesellschaft von Basel. — Band I. Studien und Dokumente, 1431-1437. Basel, Reich, 1896. In-4°, xi-480 pages.

Avec les encouragements de la Société historique de Bâle, M. Haller publie une série de documents sur l'histoire du concile de Bâle, de 1431 à 1437. C'est le premier volume d'une collection qui en comprendra plusieurs et qui jettera une grande lumière sur ce concile si controversé. Sans doute, les publications de Labbe et de Mansi, les histoires

ecclésiastiques de Rinaldi et de Fleury contenaient déjà d'importants documents émanés soit des Pères, soit de la curie romaine, soit des chancelleries européennes. Mais ces actes officiels sont insuffisants; ils ont eux-mêmes besoin d'explications; leur véracité doit être à chaque instant contrôlée. M. Haller a entrepris d'élargir le cercle de nos informations; il a fouillé les bibliothèques de Bâle, de Vienne, de Munich, de Berlin, la Nationale de Paris, la Laurentienne de Florence, la Casanate, la Chigienne, la Barberini et surtout la Vaticane à Rome; il a compulsé les archives du Saint-Siège et il a tiré de ces recherches des documents de la plus grande importance.

Il n'a pas négligé les actes officiels. Dans les registres du Vatican, il a recueilli plusieurs lettres pontificales adressées par Eugène IV soit aux cardinaux Césarini, Cervantès, Alaman, soit aux souverains représentés au concile, tels que l'empereur Sigismond, Charles VII, roi de France, Éric, roi de Danemark, le doge de Venise; ailleurs, il a trouvé plusieurs lettres adressées au pape par l'empereur, le roi de France et d'autres princes qui essayaient de s'interposer entre la cour romaine et le concile. Mais ces documents n'ont parfois qu'un intérêt médiocre. Ce sont des supplications, des lettres de créance; ils ne nous font pas pénétrer au cœur des intrigues qui se nouaient à Bâle, ni dans le secret des négociations qui se poursuivaient simultanément auprès du concile et de chaque souverain, à Rome et à Constantinople. La plupart de ceux que M. Haller a publiés sont d'un autre genre et présentent un intérêt plus vivant. Ce sont surtout des mémoires, des rapports, des instructions, des relations qui ont un caractère confidentiel et, partant, plus précis et plus véridique. Veut-on voir, par exemple, jusqu'où allaient les projets de réforme du concile de Bâle? On n'a qu'à lire les propositions que fit au cardinal Julien Césarini, président de l'assemblée, André d'Escobar, évêque titulaire de Mégara (p. 214-233). Après les avoir lues, on s'explique la méfiance qu'Eugène IV ne cessa de témoigner au légat et aux Pères du concile, qui écoutaient des conseils aussi révolutionnaires; si on avait pu les mettre en pratique, la constitution de l'Église eût été complètement changée; la papauté n'eût été qu'un gouvernement constitutionnel responsable devant des conciles périodiques. Un autre conseiller du cardinal allait encore plus loin : son mémoire publié par M. Haller (p. 206-214) enlevait au pape même son autorité temporelle; l'état ecclésiastique devait être administré par les cardinaux qui, moyennant le paiement d'une liste civile au souverain pontife, en devaient consacrer les revenus à leur propre entretien et à l'administration de l'Église universelle. La hardiesse de ces revendications fait déjà pressentir le radicalisme de Luther et de la Réforme! Elles étaient soutenues avec enthousiasme par la majorité du concile; nous le voyons par les renseignements, en partie inédits, que, dans les années 1432-1437, le moine Udalric envoya régulièrement à son supérieur, l'abbé de Tegernsee (p. 60-106). Quoique méfiante, la curie n'avait pas un parti pris contre la réforme de l'Église. M. Haller publie un

programme de réforme, qui fut préparé par les cardinaux Orsini, Adimari et Carillo et présenté à Martin V avant 1423 (p. 164-183).

Le conflit, qui ne tarda pas à éclater entre Eugène IV et le concile, amena une série de négociations. Si les Pères essayaient de conserver l'adhésion des princes, le pape faisait tous ses efforts pour la leur enlever. Enfin, certains personnages comme le roi de France, l'empereur Sigismond, l'archevêque d'York, s'entremettaient pour ménager une réconciliation. Elles nous sont mieux connues, grâce aux documents confidentiels publiés par M. Haller. L'attitude de Charles VII, en face de la curie, est définie dans les instructions secrètes qu'en mars 1436 ce roi donna à ses ambassadeurs auprès du pape Eugène IV (p. 402-418). Nous voyons, d'autre part, le concile envoyer aux princes et aux différents pays des émissaires qui travaillent en sa faveur et contre le pape. En septembre 1432, Jean, abbé de Bonneval, rend compte aux évêques de sa mission à Avignon (p. 264); en octobre 1432, l'évêque de Novare parcourt la Savoie, le Dauphiné, le Comtat et va trouver à Amboise le roi de France (p. 266-277) pour le gagner à l'assemblée de Bâle.

La question du retour de l'Église grecque à l'Église latine occupa beaucoup les Pères du concile; ils tenaient d'autant plus à la résoudre que c'était pour eux le meilleur moyen de prouver que l'inspiration divine était avec eux; il est vrai que, pour la même raison, le pape entravait leur action et essayait de conclure l'union de son côté. De part et d'autre, on regardait la solution de cette difficulté comme le signe mystérieux par lequel Dieu déclarerait ses préférences entre les deux pouvoirs rivaux. Les documents publiés par M. Haller nous montrent avec quelle ardeur le concile travailla à cette œuvre. Le plus important, c'est le récit que fit Jean de Raguse de toutes les négociations, qui eurent lieu de janvier 1433 à mai 1435, entre le concile et l'Église orientale (p. 331-372); mêlé à toutes ces affaires, ambassadeur à Constantinople, ayant eu connaissance des documents confidentiels donnés par le concile à ses envoyés, jouissant enfin de l'entière confiance du cardinal-légat Julien Césarini, Jean de Raguse a eu tous les moyens d'information nécessaires pour écrire cette histoire. Sa relation est complétée par plusieurs lettres qu'il adressa au concile de Bâle pendant sa mission à Constantinople, en 1436-1437 (p. 374-383).

Par ce simple aperçu, on voit quel intérêt présentent les documents que nous donne M. Haller et la publication qu'il a entreprise. Si les volumes qui suivront sont dignes du premier, on pourra aborder sans crainte l'histoire, si difficile jusqu'ici, du concile de Bâle. L'édition est d'ailleurs faite avec soin; l'auteur a fait quelques études préliminaires sur les sources qu'il met à notre disposition et sur les principales questions qu'elles soulèvent.

Nous permettra-t-il de lui adresser quelques timides desiderata? A plusieurs reprises, il a supprimé, sans même en donner une analyse, certains passages qui lui semblaient superflus. Dans le dialogue entre Jacques et Jean sur le pouvoir spirituel du Saint-Siège, M. Haller sup-

prime une série de citations de saint Jean Damascène, saint Jean Chrysostôme, saint Cyrille, Origène, saint Bernard, saint Ambroise, etc., en faveur des doctrines ultramontaines ; il était cependant intéressant de savoir quelles autorités patristiques alléguaient ceux qui, comme Jean, croyaient à Bâle que le pape était *judex ordinarius omnium christianorum,* et que sa juridiction valait à elle seule celle de tous les ordinaires réunis, *ex sua ordinaria jurisdictione, potest quidquid omnes ordinarii possunt.* Ailleurs (p. 242), l'auteur publie les observations qui, dans la session du 22 mars 1436, furent présentées par les ambassadeurs de Castille sur le plan de réforme de la cour romaine ; mais il ne publie pas le plan de réforme lui-même, sous prétexte qu'il est dans Mansi ; il faudrait au moins un résumé de chaque article, afin que ceux qui n'ont pas Mansi à leur disposition puissent bien comprendre ces observations. Ailleurs encore (p. 248), nous donnant les documents concernant le cardinalat contesté par Eugène IV, de Dominique Capranica, il omet la protestation des cardinaux de Bologne et de Saint-Eustache, parce qu'elle a été publiée par Catalani... en 1793 ! N'est-ce pas un scrupule exagéré ? Mais ce sont là de légères objections qui ne sauraient porter atteinte à la valeur et au mérite de cette publication.

Jean Guiraud.

The union of England and Scotland, par James Mackinnon. London, Longmans, 1896. In-8°, 524 pages.

Voici, l'auteur de cet excellent livre a bien raison de le dire, une grande question d'histoire insuffisamment traitée jusqu'ici. Elle n'a pourtant guère moins d'importance que *l'Union de l'Irlande,* postérieure d'un siècle, qui pendant le nôtre a fait couler des flots d'encre distinguée. *L'Union de l'Écosse,* en son temps, n'a pas été moins impopulaire, moins violemment contestée. Seulement elle a réussi en fin de compte, et l'on n'a plus éprouvé le besoin d'en parler. Montesquieu a dit : heureux les peuples qui n'ont point d'histoire. Nous pourrions ajouter : malheureux (littérairement) les faits historiques si bien entrés dans les mœurs que l'on croit qu'ils ont toujours existé.

C'est un honneur pour M. Mackinnon, et pour l'Université d'Édimbourg, d'avoir remis en lumière la crise laborieuse d'où sortit l'unité de la Grande-Bretagne, et, je l'ajoute, d'y avoir apporté un excellent esprit d'impartialité qui n'est pas de l'indifférence. Cet esprit se définit lui-même dans les dernières lignes de l'ouvrage : « Nous espérons que cette étude fera mieux connaître les relations réciproques de l'Angleterre et de l'Écosse dans les deux derniers siècles, ce qui est la plus sûre garantie d'estime mutuelle et de bonne camaraderie dans l'avenir. » Il ne s'agit donc, ni de l'âpre hostilité qui s'est longtemps prolongée, ni du dilettantisme archéologiquement séparatiste et jacobite de Walter Scott, ni,

d'autre part, de la banale absorption d'une petite nationalité dans une grande.

Si nous concentrons notre attention sur la période dans laquelle se passent les événements essentiels et les trois quarts du livre, sur les douze années du règne d'Anne Stuart, nous constatons que les affaires d'Écosse ont une triple portée : elles changent le sort intérieur de ce petit peuple (voir aussi là-dessus un admirable chapitre de Lecky), elles sont en connexion intime avec la politique des whigs et des tories anglais, elles communiquent par plusieurs canaux avec l'énorme affaire européenne de la succession d'Espagne, si bien que, par certains côtés, M. Mackinnon apporte sa contribution à la littérature, déjà immense, de ce dernier sujet.

Précisément à cause de la nouveauté et de l'utilité de ce travail, et parce qu'il ne peut manquer d'avoir des éditions ultérieures, je me permettrai de donner à l'auteur un conseil en exprimant un regret. Sa préface est un modèle de brièveté : quatre lignes et demie! Je serais tenté de lui crier bravo! s'il l'avait fait suivre, en compensation, d'une introduction bibliographique. Ses citations, dans le cours des chapitres, offrent beaucoup d'intérêt. Mais les références, au bas des pages, sont bien sobres. Quelquefois insuffisantes pour l'auteur de cet article, qui a un peu étudié cette époque de l'histoire d'Angleterre, elles doivent apporter fort peu de clartés à la plupart des lecteurs. Nous réclamons un tableau complet, une classification raisonnée des sources auxquelles on a puisé. Il nous semble que quelques-unes d'entre elles sont inédites. Nous aimerions à en être sûrs et à savoir où elles se trouvent. Enfin un index des noms propres rendrait les plus grands services.

Après ce coup d'œil général, qui ne comporte, on le voit, qu'un seul desideratum provisoire, nous voudrions donner une idée de chacun des chapitres, mais nous éprouvons quelque embarras; ce serait un livre à traduire en entier ou en abrégé. Essayons toutefois d'une revue rapide.

Les deux premiers chapitres sont antérieurs à l'avènement de la reine Anne. Ils montrent sommairement (ce qui est si détaillé et si curieux dans le grand ouvrage de M. Gardiner) Jacques Ier précurseur de l'unionisme, dont l'opposition anglaise l'empêche de faire une réalité; cette idée reprise, à un point de vue diamétralement opposé, par la république puritaine; puis compromise, encore tout différemment, par le cruel gouvernement des deux derniers Stuarts. Arrive Guillaume III, dont l'Union est l'idée fixe; mais son règne aussi la compromet : le massacre de Glencoe d'une part, d'autre part une entreprise coloniale manquée par les Écossais (l'isthme de Panama s'essayant, il y a déjà deux siècles, à produire des scandales) mettent les deux peuples en face l'un de l'autre comme deux ennemis.

Précisément alors (1702 et années suivantes), l'Union s'impose comme une nécessité à la politique anglaise et à la politique européenne des whigs qui, peu à peu, par le fait même de l'entreprise continentale de

Marlborough, deviennent les maîtres du ministère anglais. Mais les chapitres III à VI dévoilent les écueils que ce projet rencontra : l'irritation causée en Écosse par l'égoïsme du commerce anglais, qui ne veut pas partager les privilèges; les partis ardemment hostiles du parlement écossais; l'Acte de Sécurité qui permettra aux Écossais, après la mort de la reine, de proclamer un roi Stuart pendant que l'Angleterre reconnaîtra un roi hanovrien, c'est-à-dire la guerre inévitable; les Anglais furieux à leur tour qui font des lois contre les Écossais; ceux-ci répondant par l'exécution, odieusement injuste, de matelots anglais accusés d'actes de piraterie contre un vaisseau écossais.

Donc, ce que l'on attendait, en 1705, c'est une guerre entre les deux pays, qui rendrait les plus grands services à Louis XIV. Mais les chapitres VII-IX, les plus décisifs, nous font assister au brusque revirement de grands personnages écossais qui viennent en aide aux projets anglais de Somers et de Godolphin. Une grande commission mixte est donc nommée, et nous suivons ses travaux. Quand ils ont abouti, non sans peine, tout n'est pas fini pour cela. Une lutte terrible s'engage dans le parlement écossais, où retentit l'éloquence de Belhaven, de Fletcher de Saltoun. Terrible agonie de suicide pour l'autonomie d'un peuple !

L'Union est donc légale dès 1707; elle n'est pas morale pour cela; elle n'est même pas solidement établie dans les institutions pendant les sept dernières années du règne. Sur cette période portent les chapitres X à XII, qui nous paraissent peut-être les plus neufs, au moins en ce qui concerne l'Écosse. Nous y assistons à toutes sortes d'amertumes, d'accusations mutuelles, de querelles mercantiles, de froissements administratifs au milieu desquels la contrebande se donne carrière. Nous voyons aussi les Jacobins essayer de briser l'Union, moyen d'ailleurs assuré, en un moment pareil, de se rendre populaires. Il faut, pour les décourager à ce point de vue, l'avènement de Georges Ier, le triomphe de la succession protestante et des whigs unionistes en Angleterre.

Les trois derniers chapitres nous présentent un tableau, à partir de 1715, des émeutes et des guerres civiles qui, jusqu'à l'expédition de Charles-Édouard, travaillèrent en vain à la destruction violente de l'œuvre des grands politiques whigs; puis les progrès de l'Écosse sous le nouveau régime, dans un calme prolongé et profond. Seulement, depuis le second quart de notre siècle, certains instincts d'autonomie reparaissent.

Nous n'avons point essayé de dispenser le lecteur de prendre en mains l'ouvrage de M. Mackinnon, mais au contraire de l'y encourager.

Édouard SAYOUS.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** Avril 1896. — J. Viard. La France sous Philippe VI de Valois. État géographique et militaire (ce tableau de la France féodale sous Philippe VI nous montre les Valois continuant la politique d'agrandissement des Capétiens par la seule application des usages féodaux, l'armée féodale devenant par la solde une armée royale. Ce travail fait bien augurer de l'œuvre étendue que prépare M. Viard sur Philippe VI). — Abbé Tauzin. Louis XI et la Gascogne (analyse les moyens, souvent peu scrupuleux, employés par Louis XI pour réunir la Guyenne à la couronne, confisquer le comté d'Armagnac et réduire à l'obéissance les États de la maison de Foix). — Lecestre. La guerre de la Péninsule, 1807-1813, d'après la correspondance inédite de Napoléon Ier (M. L. a tiré des minutes originales de la correspondance conservées aux Archives une foule de pièces importantes et tristement instructives, volontairement omises dans la publication dirigée par le prince Napoléon). — Vacandard. Le règne de Thierry III et la chronologie des moines de Fontenelle (Thierry III n'est pas devenu roi entre le 11 septembre et le 14 décembre 675, comme le veulent Krusch et J. Havet, mais entre le 11 mars et le 15 mai 673, et il est mort avant le 18 mai 690). — M. de Germiny. Blanche de Castille, reine de France (d'après E. Berger). — P. Fournier. Du rôle de la France dans le grand schisme (d'après N. Valois). — Rioult de Neuville. La colonisation du Canada (d'après l'ouvrage du P. Camille de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe s.*, 1895, 3 vol. in-8°). — A. Breuils. La Société des archives historiques de la Gascogne (analyse des 27 vol. de cette belle collection). — A. Bocquillet. Les châtelains de Tournai (d'après G. d'Herbomez). — Courrier belge. — Chronique. — Revue des recueils périodiques. — Bulletin bibliographique. = Juillet. Delattre. Le pays de Chanaan, province de l'ancien empire égyptien (travail considérable, fondé sur les documents de Tell el- Amarna). — Léon Le Grand. Les Maisons-Dieu. Leurs statuts au XIIIe s. (au XIIIe s., on a codifié les usages des Hôtels-Dieu. La règle de Saint-Augustin et celle de Saint-Jean-de-Jérusalem en ont été la base. Les frères Prêcheurs ont exercé aussi leur influence sur quelques maisons). — A. de Gallier. Robespierre. Ses principes. Son système politique. — A. de Saporta. La France contemporaine jugée par un Suédois (A. Strindberg). — Sepet. Clovis. (d'après Kurth). — Pingaud. L'alliance franco-russe, 1807-1812 (d'après Vandal). — Le Verdier. Les reliques de la famille royale et les descendants de Cléry. — Courrier allemand. — Courrier anglais. — Chro-

nique. — Revue des périodiques. — Bulletin bibliographique. = Octobre. Allard. Vicissitudes de la condition juridique de l'Église au IIIe s. (dès le IIIe s., on peut prévoir qu'un accord pourra s'établir entre l'Église et l'Empire). — Ch. de la Roncière. Le blocus continental de l'Angleterre sous Philippe le Bel (chapitre très important et très neuf de l'histoire maritime de la France). — G. Fagniez. L'opinion publique et la polémique au temps de Richelieu (intéressante esquisse, avec citations, du rôle joué à l'époque de Luynes par la littérature des pamphlets ou livrets, et critique assez vive du livre de l'abbé Dedouvres, qui attribue au P. Joseph, sans preuves, des pamphlets qui ne peuvent être de lui). — A. Baudrillart. L'influence française en Espagne au temps de Louis Ier. Mission du maréchal de Tessé, 1724 (raconte comment Tessé, ni sous Louis Ier, ni lors du retour de Philippe V au pouvoir, ne put rétablir à Madrid l'influence française. M. B. n'a pas réussi à découvrir quelle fut la mission secrète confiée à Tessé par le duc de Bourbon). — F. de Villenoisy. Les Ariens en Europe (à propos du livre de Ihering). — Tamizey de Larroque. Les portefeuilles du président Bouhier (d'après E. de Broglie). — S. Bernard. La déportation ecclésiastique sous le Directoire (d'après V. Pierre). — Vicomte de Richemont. Le diocèse de Genève pendant la Révolution (d'après le livre de l'abbé Lavanchy). — Pingaud. La domination française en Belgique, 1745-1814 (d'après Lanzac de Laborie). — A. Spont. De la bibliographie historique (d'après Langlois). — Courrier belge. — Courrier du Nord. — Chronique. — Revue des périodiques. — Bulletin bibliographique.

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** Tome LVII, 1896, livr. 3-4. — Victor Mortet. La mesure des colonnes à la fin de l'époque romaine, d'après un très ancien formulaire (explique divers termes et formules d'architecture dans des traités fournis par deux manuscrits de Munich et un de Schlestadt. C'est sans doute à Héron d'Alexandrie, compilateur du second siècle de notre ère, qu'ont été empruntées ces formules). — Léon Le Grand. La prière des malades dans les hôpitaux de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. — H. Omont. Nouvelles acquisitions du département des mss. de la Bibliothèque nationale pendant les années 1894-1895; suite et fin. — F. Funck-Brentano. Additions au *Codex diplomaticus Flandriae* de M. le comte de Limburg-Stirum (1er art., qui ajoute et corrige aussi beaucoup; les documents publiés vont de 1294 à 1304 et sont intéressants pour l'histoire des rapports de la France avec la Flandre). — J. Viard. Les opérations du bureau du triage des titres. Notice et état sommaire de 11,760 liasses et registres de la Chambre des comptes détruits en l'an V. — E.-G. Ledos. La patenôtre de Lombardie, 1379 (publie la plus ancienne parodie connue du *Pater*, d'après un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève). = Bibliographie : *Ch.-V. Langlois*. Manuel de bibliographie historique; t. I (excellent; beaucoup de renseignements précis et d'idées justes). — *H. Fincke*. Acta concilii Constantiensis. Bd. I, 1410-1414 (excellent). — *J. W. Thompson*. The development of the french monarchy under

Louis VI le Gros, 1108-1137 (très insuffisant). — *F. Jouon des Longrais.* Le duc de Mercœur (apporte un nouveau contingent de documents inédits qui amoindrissent encore l'estime où l'on pouvait tenir ce duc lorrain, qui fut un intrigant indolent et irrésolu). — *L. de Germon.* Mémoires du marquis de Franclieu, 1680-1745. — Comte *A. de Loisne.* Le cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune (ce cartulaire contient des chartes de 1152 à 1454; l'auteur s'est contenté de donner le texte du cartulaire sans corriger celui-ci à l'aide des originaux). — *Bertrand de Broussillon.* Les Laval, 1020-1264 (bonne généalogie des maisons de Laval et de Vitré). — *Marc de Seyssel Cressieu.* Inventaire des biens meubles et des titres de Barbe d'Amboise, comtesse douairière de Seyssel-la-Chambre, 1574-1575. — *Nirrnheim.* Das Handlungsbuch Vickos von Geldersen (ce Vicko de Geldersen fut conseiller de Hambourg en 1367 et y mourut en 1391; son livre est le miroir des opérations d'un des plus considérables commerçants de cette ville).

3. — **La Correspondance historique et archéologique.** 1896, 25 oct. — A. de Barthélemy. Lettres patentes de noblesse données par le roi Louis XVI à Jean-Léonard-Joseph Mathieu, mars 1789 (à cause des « recherches et dépenses » faites par ce Mathieu, son père et son aïeul, pour « la découverte des mines de charbon de terre ouvertes à Anzin dans notre province de Hainaut. » « Le secours d'une pompe à feu lui était nécessaire; comme il n'en existait encore aucune en France..., il obtint la permission de voir celle que les Anglais avaient fait exécuter... Aujourd'hui la mine d'Anzin est la plus importante et la mieux travaillée qui existe en Europe... »). — F. Funck-Brentano. Les registres de la Bastille conservés au Musée britannique; fin le 25 nov. = 25 nov. Maurice Dumoulin. Les lettres de noblesse de Claude Périer (sollicitées et accordées en 1778; le texte n'en a pas été retrouvé). — Ch. de Beaumont. Lettre de Turenne au duc de Bouillon, de Turin, 8 juillet 1643.

4. — **La Révolution française.** 1896, 14 oct. — A. Brette. La salle du Jeu de Paume. — Aulard. Lequinio et la déchristianisation (il resta fidèle à la politique hébertiste, que la plupart de ses collègues, envoyés comme lui en mission dans les départements, désavouaient). — F. Mourlot. La convocation des états généraux de 1789 dans le bailliage de Vire; les élections et les cahiers du tiers état; fin le 14 nov. — Dr A. Corre. La Révolution à l'Ile-de-France (publie un rapport adressé à la Convention nationale par la société populaire des sans-culottes du Port de la Montagne, 23 vendémiaire an III). = 14 nov. Aulard. Un prétendu décret de la Convention nationale (le décret interdisant à tout conventionnel d'exercer une mission dans le département qu'il représentait ou dans celui où il était né n'a jamais existé). — L. Missol et Cl. Perroud. Les Roland en Beaujolais au XVIIIe s. — A. Brette. Huot de Goncourt, représentant du Bassigny-Barrois à la Constituante; avec une carte géographique hors texte (rec-

tifie de nombreuses erreurs qu'on a commises sur l'homme, qui était de « pleine et entière roture, » et sur sa circonscription électorale, une des plus compliquées de l'ancien régime, qui était formée des bailliages réunis de la Marche et de Bourmont). — Aulard. L'esprit public dans le canton de Milly, Seine-et-Oise, en pluviôse an II (publie une lettre de Crassous, député de la Martinique à la Convention, qui avait été chargé d'organiser le gouvernement révolutionnaire dans les départements de Paris et de Seine-et-Oise).

5. — **Revue d'histoire diplomatique.** 10e année, 1896, nº 4. — Eug. Muntz. Les annexions de collections d'art ou de bibliothèques et leur rôle dans les relations internationales, principalement pendant la Révolution française; fin. — G. Syveton. L'erreur de Gœrtz; fin (relève les erreurs commises par Voltaire sur les desseins de Gœrtz; il ne voit en ce dernier qu'un agent des Jacobites et un faiseur de rois. L'idée première de l'intrigue jacobite vient de Berwick. Gœrtz espérait uniquement faire réussir le plan de Louis XIV et de Torcy, qui consistait à conclure une paix séparée avec les Russes, pour reconquérir toutes les possessions de la Suède dans l'Empire; il fut sacrifié par le régent à l'alliance anglaise). — Léon-G. Pélissier. Ludovic Sforza et le contingent napolitain, juillet-août 1499. Lettres de l'ambassadeur milanais Conradolo Stanga au duc de Milan. = Compte-rendu : *J. Ristitch.* Diplomatiska Istorija Srbiji, 1875-1878 (important).

6. — **Revue des Études grecques.** 1895, t. VIII. — R. Dareste. Une prétendue loi de Solon (Plutarque, vie de Solon, ch. xx, rapporte que l'*épiclère* dont le mari était impuissant pouvait, de par la loi, se livrer à l'un des plus proches parents du mari. M. D. établit qu'en cas d'impuissance de l'ayant-droit (ἐπιβάλλων), l'épiclère épousera (ὀπυίεσθαι) l'un des proches parents de celui-ci). — M. Holleaux. Sur une inscription de Thèbes (lorsque Cassandre, en 316, voulut relever Thèbes, il fit appel à la générosité des États helléniques; cette inscription contient une liste de cotisations, probablement postérieure à l'année 306). — P. Tannery. L'inscription astronomique de Keskinto. — G. Schlumberger. Poids de verre, étalons monétiformes d'origine byzantine (publication de ces monuments). — Th. Reinach. Inscriptions d'Amasie et autres lieux. — S. Reinach. Un nouveau sarcophage peint de Clazomène au musée de Constantinople (M. R. donne un catalogue complet de ces sarcophages. Il pense que Clazomène fut une très importante fabrique de poteries, dont l'art était apparenté à celui de Magnésie et de Rhodes, et probablement d'origine rhodienne). — M. Holleaux. Recherches sur la chronologie de quelques archontes béotiens. — Th. Reinach. A qui sont dédiées les Poliorcétiques d'Apollodore? (M. Reinach soutient que le traité a été dédié non à Hadrien, mais à Trajan). — I. Lévy. Études sur la vie municipale de l'Asie Mineure sous les Antonins; 1re série : l'Ecclésia, la Boulè, la Gérousia (M. L. montre dans l'extension de l'Ecclésia le signe de sa décadence; elle perd tout

pouvoir et toute indépendance. La Boulè, qui se transforme en une corporation aristocratique, devient la seule autorité législative de la cité. La Gérousia apparaît à l'époque alexandrine; son type, et peut-être son modèle, est l'assemblée instituée sous ce nom par Lysimaque à Éphèse; c'est un corps politique qui devient une association privée par une évolution que M. L. signale dans les autres corps constitués de la cité asiatique). — C.-E. Ruelle. Vers inédits et bonnes variantes dans l'Onirocriticon de Nicéphore Grégoras. — H. Omont. Une relation vénitienne du siège d'Athènes en 1687. — Félix Moreau. Les finances de la royauté homérique (domaine, ou τέμενος donné par le peuple; butin; contributions extraordinaires en nature). — J. Nicole. Une spéculation à la hausse en l'an 141 de J.-C., d'après un papyrus de la collection de Genève. — H. Lechat. Bulletin archéologique. — Th. Reinach. Bulletin épigraph. = 1896, t. IX, janv.-mars. Th. Reinach. L'hymne à la Muse (la transcription nouvelle de M. R. rétablit « l'accord entre le dessin mélodique et l'accentuation naturelle des mots. » M. R. sépare l'hymne à la Muse des hymnes de Mésomède et y voit l'œuvre d'un compositeur plus ancien). — Paul Tannery. Athénée sur Ctesibios et l'Hydraulis. — H. Weil. Quelques passages de la *Guerre des Juifs* de Josèphe. — É. Legrand. Description des œuvres d'art et de l'église des SS.-Apôtres de Constantinople, poème en vers iambiques par Constantin le Rhodien (ce poème a été utilisé par Cedrenus). — T. R. Commentaire archéologique sur le poème de Constantin le Rhodien (ce poème, adressé à Constantin Porphyrogénète entre août 931 et déc. 944, est la plus ancienne description des monuments de Constantinople qui nous soit parvenue, abstraction faite de monographies particulières à un règne ou à un édifice). — Bibliographie annuelle des études grecques. = N° 34, avril-juin. Henri Weil. Un monologue grec récemment découvert. — R. Dareste. Un document juridique égyptien de l'époque romaine; procès-verbal d'un procès à Alexandrie (il y est question de détournements commis aux dépens de la succession d'un riche romain, Sempronius Gemellus; à remarquer ce qui a trait à l'impôt du 20e sur les affranchissements). — Th. Reinach. Deux fragments de musique grecque; systèmes de notation musicale. — Hipp. Delehaye. Une épigramme de l'anthologie grecque (I, 99) (restitution d'une épigramme de saint Daniel Stylite d'après sa Vie dans Métaphraste; *Patrol. Gr.*, t. CXVI, 191-232; ce saint était contemporain de Léon, qui lui éleva une colonne en 462). — Giorgio Castanelli. Un traité inédit en grec de Cyriaque d'Ancône (ce traité, dédié à Constantin Paléologue, fait connaître un voyage de Cyriaque en Morée en 1448). — Bulletin archéologique.

7. — **Revue des Études juives.** 1896, juillet-septembre. — D. Kaufmann. Contribution à l'histoire des Juifs de Corfou; suite. — L. Brunschvicg. Les Juifs en Bretagne au XVIIIe s. (publie en appendice une géographie juive de Bretagne et des pièces justificatives).

8. — **Nouvelle Revue historique de droit français et étran-**

ger. 1896, septembre-octobre. — J. Preux. La loi du Vinodol (le Vinodol est une région croate de l'Adriatique; il eut au moyen âge des princes indépendants et une parfaite autonomie législative. La loi est de 1288, mais ne nous a été conservée que dans des mss. de basse époque; elle est en langue croate. Traduction en français, d'après l'édition de Jagič et nombreuses notes explicatives). — E. Jobbé-Duval. La commune annamite, d'après de récents travaux. — H. Monnier. La Protimesis dans les coutumes et les lois siciliennes (à propos du travail de Vito la Mantia sur ce sujet).

9. — Annales de géographie. 1896, 15 oct. — Konchine. La question de l'Oxus (la communication ancienne de l'Amou Daria avec la Caspienne a fait l'objet d'études récentes, que résume et discute M. Konchine; il conclut en repoussant toutes les hypothèses relatives aux anciens bras de l'Oxus et, du même coup, le projet d'une voie fluviale qui relierait Moscou à l'Asie centrale en transformant ces anciens bras prétendus en autant de canaux naturels). — Vidal de la Blache. La Caspienne dans quelques textes anciens (ces textes laissent deviner que les anciens avaient la notion d'une Caspienne plus étendue que celle de nos jours, ou du moins de plusieurs mers intérieures se suivant dans le sens des parallèles et qui, depuis vingt-trois siècles, se seraient resserrées ou desséchées). — E. de Martonne. La vie des peuples du haut Nil.

10. — Revue internationale des archives, des bibliothèques et des musées. T. I, nos 6-7 (musées, nos 2-3). — Sal. Reinach. Notice historique sur la formation des musées d'Athènes. — A. Engel. Musées et collections de Barcelone.

11. — Bulletin critique. 1896, 15 oct. — *Gustave Clément-Simon.* Le protestantisme et l'érudition dans le pays basque au commencement du xviie siècle (excellente biographie de Jacques de Béla, auteur d'un commentaire sur la coutume de Soule, qui fit autorité jusqu'en 1789). = 25 oct. *Syveton.* Le baron de Ripperda (A. Baudrillart signale à l'auteur des documents qui lui ont échappé et énumère les points sur lesquels il diffère avec lui). — *J. Faguelle de Follenay.* Vie du cardinal Guibert, archevêque de Paris (excellent). = 5 nov. Abbé *Vanel.* Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés. Nécrologe des religieux de la congrégation décédés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. = 15 nov. *Fr. Leitner.* Die prophetische Inspiration (n'explique pas quelle était la nature de cette inspiration). — *A. van Hoonacker.* Nouvelles études sur la restauration juive après l'exil de Babylone (fort intéressant, mais trop de polémique). — *Crétineau-Joly.* Histoire de la Vendée militaire; nouv. édit. par le R. P. *E. Drochon* (excellent). = 25 nov. *A. Le Moyne de la Borderie.* Histoire de Bretagne, t. I, (très important volume, qui traite avec beaucoup de science les questions si épineuses de l'histoire de la Bretagne jusqu'au viie siècle).

12. — Journal des Savants. 1896, octobre. — Berthelot. Les lapidaires chinois (note ce que ces compilations peuvent nous apprendre

sur la civilisation des Chinois, d'après l'édition donnée par M. F. de Mély). — H. Wallon. Les mémoires de Saint-Simon (sur le t. XII de l'édition de Boislisle). — Albert Sorel. Documents sur la négociation du Concordat (à propos des quatre volumes de documents réunis par le comte Boulay de la Meurthe); suite en nov. = Nov. L. Delisle. Le Canarien (nous avons deux récits de la *Conquête des îles Canaries*, l'un publié par MM. Major et Gravier, l'autre, tout récemment, par M. Pierre Margry. Ces deux textes ont pour source commune des notes prises au jour le jour, de 1402 à 1404, par deux hommes d'église qui suivaient l'expédition, Pierre Boutier et Jean Le Verrier. Le texte de Margry est le plus complet; il met en lumière la part qui revient à Gadifier de la Salle dans la conquête des Canaries; ce récit a été repris ensuite, modifié et tronqué par la famille de Béthencourt, afin de mettre Jean de Béthencourt seul au premier plan; mais, d'autre part, il est le seul à raconter les événements qui suivirent la rupture entre les deux chefs de l'expédition, le retour de Béthencourt en Normandie, ses derniers moments et sa mort en 1422. En somme, le Normand Jean de Béthencourt ne saurait être considéré comme l'unique héros de cette glorieuse aventure; il faut placer à côté de lui le Poitevin Gadifier de la Salle, qu'en son temps d'aucuns mettaient sur le même rang que Du Guesclin).

13. — Polybiblion. 1896, oct. — *E.-W. Middendorf.* Peru. Beobachtungen und Studien über das Land und seine Bewohner; vol. III (description très soignée de la région des hauts plateaux désignée par ce nom de *Sierra*). — *Miguélez.* Jansenismo y regalismo en España (bonne histoire, avec des documents nouveaux, de la lutte des molinistes contre les « jansénistes » espagnols, que favorisait l'absolutisme royal, hostile à la politique pontificale). — *Putnam.* Books and their makers during the middle ages; vol. I (bon). = Nov. *J. de Chia.* Bandos y bandoleros en Gerona, xiv-xvii s. (beaucoup de documents sur les troubles dont Gérone a été le théâtre).

14. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1896, n° 40. — *A. W. Spratt.* Thucydides; book III (excellent). — *Bockenheimer.* Die Mainzer Klubisten der Jahre 1792-1793 (excellent). — *Paul Muller.* L'espionnage militaire sous Napoléon Ier; Charles Schulmeister (bon). = N° 41. *Frænkel.* Die Inschriften von Pergamon; t. II : Rœmische Zeit (excellent recueil). — *A. Schneider.* Das alte Rom (album de douze plans de Rome qui représentent l'étendue et les détails de la ville aux différentes phases de son développement; n'est pas inutile). — *M. Scherillo.* Alcuni capitoli della biografia di Dante (recueille ou commente une infinité de menus faits). — *E. P. Cheney.* Social changes in England in the xviith century, as reflected in contemporary literature; 1re partie : Rural changes (bon). = N° 42. *Senart.* Les castes dans l'Inde. Les faits et le système (des vues neuves et justes). — *Gribble.* A history of the Deccan; t. I (livre utile, qui donne les annales des dynasties musulmanes du Dekhan). — *A. van Hoonacker.* Nouvelles études sur la Restauration juive après l'exil de Babylone (l'auteur pré-

tend que le retour de Néhémie doit se placer avant celui d'Esdras; il pourrait bien avoir raison). — *Ch. Justice.* Le *codex Schottanus* des extraits *De legationibus* (peu utile). = N° 43. *H. Rashdall.* The Universities of Europe in the middle ages (excellent). = N° 44. *Gardthausen.* Augustus und seine Zeit; deux vol. (ouvrage de grande valeur). — *L. Lucas.* Geschichte der Stadt Tyrus zur Zeit der Kreuzzüge (consciencieuse dissertation; il n'y a rien sur la géographie ni sur la numismatique). = N° 45. *Amélineau.* Histoire de la sépulture et des funérailles dans l'ancienne Égypte (longue et âpre critique de ce livre par M. Maspero). — *Wilisch.* Geschichte Korinths von den Perserkriegen bis zum 30 jährigen Friede (très intéressant). — *H. Derenbourg.* Les croisades, d'après le dictionnaire géographique de Yâkoût (Yâkoût est un géographe arabe du début du XIIIe s.; son dictionnaire est précieux pour l'histoire; M. Derenbourg, dans sa traduction, a groupé les articles du dictionnaire dans l'ordre chronologique. — *P. Heidrich.* Der Geldrische Erbfolgestreit, 1537-1543 (bon). — *Al. D'Ancona.* Carteggio di Michele Amari (correspondance très importante pour l'histoire du *Risorgimento* et en particulier des négociations engagées par la Sicile avec le reste de l'Italie et l'Europe). = N° 46. *G.-M. Columba.* Il marzo del 44 a. c. a Roma (conférence très oratoire quant à la forme et peu utile). — *J. Viénot.* La vie ecclésiastique et religieuse dans la principauté de Montbéliard au XVIIIe s. (curieux). = N° 47. *L. Duchesne.* Églises séparées (l'auteur défend les droits du Saint-Siège en racontant l'histoire de la primauté pontificale). — *L. Fournereau.* Le Siam ancien; archéologie, épigraphie, géographie (excellent; 84 phototypies et 42 gravures dans le texte donnent à celui-ci une grande valeur). — *G. Huth.* Geschichte des Buddhismus in der Mongolei (utile traduction allemande d'un texte thibétain). = N° 48. *Edg. Powell.* The rising in East Anglia in 1381 (bon travail, qui ne dépasse pas l'importance d'une monographie locale). — *L.-G. Pélissier.* Recherches dans les archives italiennes; Louis XII et Ludovic Sforza, 8 avril 1498-23 juillet 1500 (ouvrage bourré de documents, et qui se lit avec intérêt et profit). — *Edm. Falgairolle.* Le chevalier de Seure, ambassadeur de France en Portugal au XVIe siècle (utile brochure). — *Eug. Ritter.* La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau (excellent).

15. — Le Correspondant. 10 juillet 1896. — Marquis DE NADAILLAC. Les archives de Dropmore; fin le 25 juillet (analyse deux volumes des rapports de la commission anglaise des manuscrits historiques qui sont remplis par des rapports d'agents secrets envoyés de Paris à lord Granville de 1792 à 1794 et conservés au manoir de Dropmore. Ces documents sont remplis d'informations curieuses, surtout celles qui prétendent émaner d'un secrétaire du Comité de salut public. Mais il faudrait pouvoir soumettre ces rapports à un contrôle minutieux). = 25 juillet. P. ALLARD. La société romaine au IVe siècle. La classe moyenne, le peuple, les esclaves (tableau intéressant). — DRONSART. La famine en Chine. = 10 octobre. A. BOUCHER. Trois plans de campagne

inédits de M. de Moltke (ce sont trois plans récemment publiés par le grand état-major allemand, l'un de 1860, le second de 1862, le troisième de 1866, et dirigés, le premier contre l'Autriche, le second contre l'Autriche, la Bavière et la France, le troisième contre la France seule. M. Boucher s'indigne du cynisme tout frédéricien dont témoignent ces plans; mais doit reconnaitre qu'ils témoignent chez leur auteur d'un esprit de clairvoyance politique égal à son talent de stratégiste). — Fragments des mémoires du général Trochu; suite le 25 oct. (quelques fragments de 1847 et 1848 sur Bugeaud, Louis-Philippe, Louis-Napoléon, la guerre de Crimée. La partie capitale des mémoires est relative à 1870. Le témoignage du général sera d'une importance capitale pour la critique du siège de Paris. Ce qui a été publié ne confirme que trop ce qu'on savait de la tournure d'esprit plus littéraire que militaire du gouverneur de Paris). = 25 oct. P. de Vaissière. Charles Nodier conspirateur (d'après les documents de police conservés aux Archives nationales. Ramène à de très modestes proportions les persécutions auxquelles Nodier fut en butte pour la composition de la Napoléone en 1803-1804, et à rien du tout la prétendue conspiration de l'*Alliance* en 1805, qui n'a existé que dans l'imagination des préfets du Doubs et du Jura... et de Charles Nodier. Bonne contribution à la critique des *Souvenirs du Consulat et de l'Empire*). = 10 nov. Delorme. Les Lamoignon-Malesherbes (analyse de la partie relative à Malesherbes d'un livre posthume de M. Vian sur les Lamoignon. On s'étonne que M. Delorme loue cette pitoyable rhapsodie). = 27 novembre. Delafosse. Les massacres arméniens. — Froment. Le grand Condé à Chantilly.

16. — Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires. 1896, 15 octobre. — Chérot. Une grande chrétienne au xviie siècle : Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul, duchesse de Fronsac, 1574-1642; 2e art. (son mariage avec le comte de Saint-Paul, 1895; fondation du carmel d'Amiens, 1598; gouvernement de Saint-Paul en Picardie); suite le 15 nov.

17. — La Nouvelle Revue. 1895, 15 déc. — Comte de la Ferrière. Anne de Caumont; fin. = 1896, 15 janvier. J. Delafosse. Le comte de Chambord. — Lettres inédites sur Madame de Récamier (ces lettres appartiennent à M. Arthur de Gravillon, petit-fils de Camille Jordan; elles sont extraites d'une volumineuse correspondance que doit publier prochainement M. Boubée, mari d'une petite-fille de ce même C. Jordan). = 1er févr. Clément de Lacroix. Un aventurier : Montgaillard. = 15 avril. Comte A. Wodzinski. Une grande dame polonaise d'autrefois; la princesse Isabelle Czartoryska. = 15 juin. Jacquemont du Donjon. Deux lettres inédites de Madame de Pompadour (à la marquise de Boufflers, 1er mars 1752, et à la duchesse de Charost, 9 avril 1762). = 15 août. Prince de Valori. Ressouvenirs de la Fronde (quelques réflexions sur Me de Longueville). = 15 sept. V. du Bled. Les sciences occultes au xviiie siècle. — J. de Nolhac. La mort de Louis XV (fond

ensemble les divers récits qui en ont été faits; utilise un journal inédit, que tenaient les premiers gentilshommes de la chambre). = 15 oct. Souvenirs intimes et militaires du général de division Victor Oudinot de Reggio, 1791-1863 (la campagne de Russie et la retraite de Moscou); fin le 1er nov. (bataille de Leipzig).

18. — Revue des Deux-Mondes. 1896, 15 oct. — Comte Benedetti. Le comte de Cavour et le prince de Bismarck; 1re partie (médiocre esquisse d'une biographie de Cavour); fin le 1er nov. (tableau de la carrière politique de Bismarck, en parallèle avec celle de Cavour. Rien de neuf). — Cte d'Haussonville. La visite du tsar Pierre le Grand en 1717. = 1er nov. G. Valbert. Le prince de Metternich et le prince de Bismarck (d'après le vol. d'O. Lorenz : *Staatsmænner des XIX Jahrh.* et la correspondance de Prokesch-Osten). = 15 nov. J. Michelet. David, Géricault. Souvenirs du collège de France, 1846. — Ph. Berger. Les origines orientales de la mythologie grecque (croit avec V. Bérard que les Grecs ont emprunté à l'étranger, surtout aux Phéniciens, la plupart des divinités dont ils ont peuplé leur olympe). = 1er déc. Jos. Bertrand. Auguste Comte et l'école polytechnique (souvenirs écrits dans un esprit très hostile à Comte, à l'homme et à l'œuvre).

19. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1896, 4e série, t. XXIV. Bulletin de juillet-août. — L. de Mas Latrie. Un chapitre à supprimer dans l'*Oriens Christianus* (c'est le chapitre consacré par le P. Le Quien au prétendu évêché de Cérines, en Chypre; cet évêché n'a jamais existé. Expose l'organisation religieuse de l'île au moyen âge). — A. de Barthélemy. Note sur l'origine du blason féodal (il apparaît seulement depuis 1170; les croisades n'ont exercé en ce point aucune influence et la preuve est qu'aucun sceau de croisé ayant pris part aux deux premières expéditions ne porte d'armoiries. Quant aux images héraldiques, elles ont sans doute leur origine dans les formes mêmes des bandes de fer qui maintenaient les morceaux de bois dont se composait l'écu. Les sceaux armoriés sont ceux de seigneurs ayant droit de justice). — C. Jullian. S'il y a des influences celtiques dans l'empire des Gaules au IIIe siècle? (il semble qu'il y eut, sous les empereurs de la dynastie syrienne, entre 193 et 235, une renaissance presque officielle des traditions gauloises; mais la création de l'empire des Gaules par Postume en 258 n'a rien à voir avec cette renaissance; l'empire des Gaules est romain d'origine, de politique, de titres et de formules). — J. Oppert. Un cadastre chaldéen du 4e millénium avant l'ère chrétienne (publie le texte, communiqué par le P. Scheil, avec le plan des 15 lots dont se compose ce cadastre, avec les explications nécessaires; réfute le système présenté par Reisner dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences de Berlin). — Fr. Thureau-Dangin. Les tablettes de Sargon l'Ancien et de Naram-Sin. — Homolle. Statue de bronze découverte à Delphes (cette statue fut dédiée par Polyzalos de Syracuse, vers l'an

476; puis le nom de Polyzalos a été martelé; le donateur substitué fut le tyran Hiéron et le personnage honoré Gélon, le fondateur de la dynastie syracusaine).

20. — Société nationale des antiquaires de France. 1896, 15 juillet. — M. P. Gauckler fait le compte-rendu des fouilles qu'il a récemment exécutées à Carthage dans le premier cimetière des *officiales;* toutes les tombes exhumées sont de l'époque de Domitien. = 22 juillet. M. Gauckler communique une série d'inscriptions latines trouvées en Tunisie, à Maktar et dans les environs, par M. Poivre, contrôleur-suppléant à Maktar. = 4 novembre. M. Mowat communique, au nom de M. Decombe, conservateur du musée de Rennes, d'importantes inscriptions romaines trouvées récemment dans le mur d'enceinte gallo-romain de la ville de Rennes. — M. E. Molinier présente des observations relatives à une particularité de la coiffure des femmes à Byzance; cette particularité, consistant en un bonnet en forme de bourrelet, se retrouve copiée ou imitée sur des monuments du moyen âge occidental. = 11 nov. M. Julliot, de Sens, envoie un mémoire relatif à des inscriptions romaines récemment découvertes sur l'emplacement d'une basilique à Saint-Maurice en Valais (Suisse). — M. Enlart fait une communication sur l'iconographie des rois de Chypre, de la famille des Lusignan. = 18 novembre. M. S. Berger lit, de la part de M. Bruston, de Montauban, une notice ayant pour but de préciser l'époque où vécut Abraham, en s'appuyant sur de nouvelles inscriptions cunéiformes qui mentionnent le roi Chodorlahomor. — M. Cagnat lit une note du R. P. Delattre, de Carthage, relative à des inscriptions romaines découvertes par ce dernier sur les ruines d'Utique. — M. Ravaisson lit une note de M. Henri Jadart, de Reims, relative à la découverte d'un cimetière mérovingien à Frontigny, commune de Malmaison (Aisne). — M. Michon signale à la Société l'intérêt particulier d'une inscription chrétienne donnée au musée du Louvre par M. le commandant Demaeght, d'Oran. Cette inscription, trouvée à Benian, au sud de Mascara, est relative à un évêque du nom de Nemessanus. — M. Ruelle communique une notice ayant pour but d'expliquer une énigme contenue dans plusieurs passages des œuvres des alchimistes grecs. — M. Enlart communique un travail sur l'église d'Hipapandi, à Athènes, dont le style se rattache à l'architecture lombarde du XIIIe siècle. — M. Héron de Villefosse signale une prétendue découverte d'objets antiques faite à Grand (Vosges) dans le courant de l'été dernier : il s'agit d'objets fabriqués par un maladroit faussaire. = 25 nov. M. Héron de Villefosse présente à la Société la photographie d'un coffret-reliquaire en argent qui vient d'être offert au musée du Louvre par M. de Gournay. D'après son ornementation, on présume que ce monument, qui porte le nom de Felicianus, était chrétien ou juif. Il a été trouvé dans la commune de la Meskiana (Algérie).

21. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bul-

letin historique et littéraire. 1896. 15 oct. — N. Weiss. Bernard Palissy à Sedan, d'après quelques documents inédits, 1572-1576. — A. Benet. La Réforme à Caen en 1549 (la plus ancienne mention que l'on eût, avant le document publié par M. Benet, sur les huguenots à Caen, était de 1558). — F. Borel et N. W. Confiscation des biens de Jacques Pastoureau, de Bourges, retiré à Genève, 1559. — N. W. et O. Douen. Une famille d'architectes parisiens, les Du Ry, expulsés par la Révocation; notice et lettre inédite, 1686. — Mme A. de Chambrier. Au couvent de la Visitation de Caen, à quatre-vingts ans; souffrances, mort et déclaration victorieuse de Marguerite de Beringhen de la Luzerne, 1686-1688. — E. Ritter. Court de Gebelin et *l'Émile* de J.-J. Rousseau, 1762 (publie une lettre de C. de G., alors pasteur à Lausanne, au sujet de la profession de foi du vicaire savoyard). — N. W. Protestants et Jacobins. Adresse du Directoire du département du Gard à ses commettants; Nîmes, 1790. = 15 novembre. P. de Félice. Les abjurations de catholiques dans les temples huguenots (10e ch. du vol. intitulé : *les Protestants d'autrefois,* qui va paraître). — F. Borel. Trois documents sur la Réforme en Savoie, 1558, 1563, 1586. — E. Ritter. J.-B. de Rocoles, chanoine de Saint-Benoît; son abjuration et son séjour à Genève, 1672. — Jean Roth. L'installation de Louis-Victor Gabriac à la charge de pasteur de l'Église consistoriale d'Orthez en l'an XII. — V.-L. Bourrilly. Les préliminaires des guerres de religion en France; 2e article : organisation des partis; l'édit de janvier 1562.

---

22. — Analecta Bollandiana. 1896, 1re livr. — F. Savio. La légende des saints Faustin et Jovite. — Un fragment des Actes de saint Julien d'Anazarbe. — Un recueil anonyme de lettres contemporaines sur saint Pie V. = Comptes-rendus : *C. Flament* et *P. Haghe.* Le culte des saints de France (manque de méthode). — *F. Bellet.* Les origines des églises de France et les fastes épiscopaux (bons matériaux; dans la préface, l'évêque de Valence attaque avec beaucoup d'âpreté « l'école critique » dont relèvent les Bollandistes). — *Le chanoine Arbellot.* Observations critiques à M. l'abbé Duchesne sur les origines chrétiennes de la Gaule et sur l'apostolat de saint Martial (la polémique de l'auteur est peu courtoise). — *Bönhoff.* Aldhelm von Malmesbury. Ein Beitrag zur angelsächsischen Kirchengeschichte (consciencieux, solide et intéressant). — *Traub.* Der h. Bonifatius, Apostel der Deutschen (manque d'impartialité). — *Demimuid.* Pierre le Vénérable ou la vie et l'influence monastiques au XIIe s. (beaucoup de lacunes). — *F. Della Scala.* Der heilige Fidelis von Sigmaringen, Erstlingsmartyrer des Kapuzinerordens und der Congregatio de Propaganda fide (l'auteur est bien informé et prudent dans l'emploi de ses sources). = 2e et 3e livr. Mercati. Miracula B. Prosperi, episcopi et confessoris.— Vitae S. Johannis Calybitae interpretatio latina, auctore Anastasio bibliothecario. — Willibald. La recension abrégée de la vie de saint Boniface. — De

breviario Rhenougiensi martyrologii hieronymiani. Notae necrologicae Rhenougienses saeculi IX. — Un manuscrit hagiographique provenant de l'abbaye de Hautmont. Annales Altimontenses (de 1096 à 1120). — A. ARNDT. Vita et miracula S. Stanislai Kostkae conscripta a P. Ubaldini. = Comptes-rendus : *N. Nilles*. Kalendarium manuale utriusque ecclesiae (excellent; quelques critiques de détail). — *A Leroux*. Les sources de l'histoire du Limousin (très utile). — *Bosio*. Storia della chiesa d'Asti (a exploré par le menu les archives et les bibliothèques régionales). — *A. Carrière*. La légende d'Abgar dans l'Histoire d'Arménie de Moïse de Khoren (l'examine au point de vue spécial des sources de l'histoire d'Arménie). — *Le Verdier*. Le livre du Champ d'or et autres poèmes inédits par Me Jean Le Petit (l'identifie avec le théologien de Paris qui fit, en 1408, l'apologie du tyrannicide). — *A. Malnory*. Quid Luxovienses monachi, discipuli S. Columbani, ad regulam monasteriorum atque ad communem Ecclesiae profectum contulerint (très neuf). — *J. Greving*. Pauls von Bernried Vita Gregorii VII papae (étude très complète). — *T. Cotelle*. Saint François d'Assise. Étude médicale (intéressant et minutieux). — *H. Bartels*. Vie de saint Antoine de Padoue (manque de critique).

23. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. XXVI, 1re livr. — H. VAN HOUTTE. Lettres de Martin V concernant l'hérésie hussite dans les Pays-Bas (cinq pièces : deux d'entre elles sont un appel aux membres de la noblesse luxembourgeoise en général et au comte de la Marck en particulier, pour les engager tous à prendre part à une croisade contre les Hussites de la Bohême. Les trois autres se rapportent à l'exécution d'un hérétique à Tournai en 1429). — E. REUSENS. Les chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIIIe s. (chancelleries abbatiales, chancelleries princières, chancelleries épiscopales). = 2e livr. P. VERHAEGEN. Journal d'émigration de l'abbé Henry en Angleterre, Belgique, Hollande et Westphalie, de 1792 à 1802 (très intéressant).

24. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. 4e sem., IX, 1re livr. — E. GEUDENS. Le Magistrat d'Anvers et la représentation proportionnelle au XVIIe s. (épisode des luttes du tiers état au sein du conseil de la commune). — A. GOOVAERTS. Une femme bourgmestre d'une ville belge au XVIIIe s. (le bourgmestre dont il s'agit ici est un comptable de la ville). — H. VAN DUYSE. Le Goedendag (cette arme des communiers flamands était une masse surmontée d'une pointe; indique les nombreuses controverses auxquelles cette question a donné lieu). — J.-Th. DE RAADT. Encore un mot à propos du Goedendag (c'était un coutre de charrue). = 2e livr. ROLAND. Orchimont et ses fiefs (d'après les documents des archives de Namur).

25. — Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique. 1896. — XXIII. Comptes-rendus : *d'Herbomez*. Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne (important). — *De Wulf*. Histoire

de la philosophie scolastique dans les Pays-Bas et la principauté de Liège jusqu'à la Révolution française (contient notamment un chapitre considérable consacré à Henri de Gand, dit le docteur solennel). = XXIV. Van Bastelaer. La pierre qui tourne ou pierre qui vire à Baileux (monument néolithique du Hainaut). — Van den Gheyn. Autour de la tombe d'Hubert van Eyck (compte-rendu des recherches pratiquées à Gand pour retrouver cette tombe). = XXV. Comptes-rendus : *C. Piot.* Les relations entre les Pays-Bas et la Hanse teutonique au xvie s. (bon). — *Folkers.* Mémorial du siège de Berg-op-Zoom en 1747 (détails intéressants). = XXVI. Van de Casteele. La liquidation de la succession de Livinus Torrentius, évêque d'Anvers († 1595). = Compte-rendu : *Lopes.* Les Portugais à Anvers au xvie s. (la colonie portugaise a joué un rôle important dans l'histoire politique et économique d'Anvers). = XXVII. A. de Witte. Le développement de la science numismatique en Belgique de 1830 à 1895 (beaucoup de choses intéressantes et peu connues). — A. Bequet. Biographie d'A. Balat (célèbre architecte belge, 1818, † 1895). = Compte-rendu : *Génard.* Comptes relatifs à la défense de l'Escaut pendant le siège d'Anvers de 1583-85 (nombreux renseignements inédits).

26. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. 1896, 3e livr. — F. Donnet. Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapisserie de Bruxelles, Audenarde et Anvers jusqu'à la fin du xviie siècle (d'après les archives). — H. van Duyse. Le Goedendag, sa légende et son histoire. — J. van Malderghem. La question du Goedendag. Réponse à H. van Duyse. — J.-Th. de Raadt. La chevalerie s'est-elle servie du Goedendag? — P. Sheridan. Les inscriptions sur ardoise de l'abbaye de Villers; suite et fin. — J.-Th. de Raadt. Les frères Pierre-Albert et Jean de Launay (ce sont deux rois d'armes du xviie s., qui commirent, en matière héraldique, des faux de conséquence). = Comptes-rendus : *V. Hermans.* Inventaire des archives de la ville de Malines (excellent). — *E. Babelon.* La glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne (important).

27. — Annales de la Société archéologique de Namur. XXII, 2e livr. — H. de Radiguès. Les seigneuries féodales du comté de Namur (d'après les documents des archives).

28. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1896, n° 6. — P. Fredericq. Discours prononcé aux funérailles d'A. Wagener (apprécie les travaux du défunt consacrés à l'histoire de l'antiquité). = Comptes-rendus : *de Harlez.* Tchu-Hi, his doctrines and his influence (démontre que les principes de l'école philosophique moderne de la Chine ne sont aucunement athéistiques et qu'une connaissance très incomplète des textes peut seule leur faire attribuer ce caractère). — *Gossart.* Charles-Quint et Philippe II. Étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe (d'après les sources espagnoles). — *De Harlez.* Les

populations primitives du sud-ouest de la Chine (prouve qu'elles appartiennent originairement aux races pré-chinoises, qu'elles ont conservé une indépendance réelle jusqu'à la conquête mongole au XIIIe s., et ont été seulement à cette époque incorporées à l'Empire du Milieu). = N° 7. L. VANDERKINDERE. Quelques feuillets de la vie privée des Athéniens (étudie surtout la famille). = Comptes-rendus : *Devillers*. Cartulaire des comtes de Hainaut, t. VI (intéressant pour l'histoire politique et sociale). — *Magnette*. Joseph II et la liberté de l'Escaut (remarquable).

29. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique, 5e série, VI, nos 2 et 3. — G. DESMAREZ. Notice sur un diplôme d'Arnulf le Vieux, comte de Flandre (il s'agit de l'acte par lequel Arnulf restitue à l'abbaye de Saint-Pierre les biens dont elle avait été dépouillée, et jette ainsi les bases de la réforme qu'accomplira l'abbé Gérard de Brogne). — A. GOOVAERTS. Une ancienne description de Court-Saint-Étienne (document datant probablement de 1650 à 1660, et qui contient des indications intéressantes pour l'histoire féodale, civile et religieuse de cette importante commune brabançonne). — A. GAILLARD. L'origine du Grand Conseil et du Conseil privé (depuis Philippe le Hardi jusqu'à Philippe II, 1386-1580). = Comptes-rendus : *Noël Valois*. La France et le grand schisme d'Occident (narration fidèle et exacte). — *Franz*. Ostfriesland und die Niederlande zur Zeit der Regentschaft Albas, 1567-1573 (important pour l'histoire religieuse). — *Schlitter*. Briefe der Erzherzogin Marie-Christine, Statthalterin der Niederlande, an Leopold II (cette correspondance nous donne l'histoire complète, au point de vue autrichien, de tout ce qui s'est passé dans les Pays-Bas au moment de la conquête française).

30. — Comptes-rendus des congrès archéologiques et historiques. *Session de Tournai*, 1895. — E. SOIL. Tournai archéologique en 1895 (importante monographie). — E. VAN OVERLOOP. Stations belges de l'époque préhistorique et ateliers pour la taille des silex relevés dans la région du Tournaisis. — L. QUARRÉ-REYBOURBON. Les monuments mégalithiques dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. — E. JOPKEN. L'organisation militaire de la commune de Tournay (1424-1521). — P.-A. WINS. Des avantages conférés par le droit de bourgeoisie (description de ces privilèges dans la commune de la Roche en Luxembourg).

31. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1896, n° 2. — DURRIEUX. Manuscrits flamands en Espagne (il s'agit de manuscrits à miniatures exposés à Madrid en 1892 à l'occasion du quatrième centenaire de Christophe Colomb). — F. BÉTHUNE. L'inventaire des meubles délaissés lors de son entrée en religion par Antoine d'Aremberg, comte de Senighem. — CLAEYS. Les frais de l'installation de Joseph II en qualité de comte de Flandre (détail de ces frais, qui montèrent à plus de 200,000 francs de notre monnaie). — A. DUBOIS. La bourse des pauvres à Bruges au XVIe siècle. — Compte-rendu :

A. Wauters. Hans Hemling (rejette toutes les légendes qu'on a mises en circulation sur le célèbre auteur de la châsse de sainte Ursule à Bruges).

32. — Revue de l'Université de Bruxelles. I, 1re livraison. — E. Goblet d'Alviella. Les premières civilisations (les préhistoriques; les civilisations aryenne, égyptienne et sémitique). = 2e livraison. L. van der Kindere. Le socialisme dans la Grèce antique (la Grèce s'est condamnée elle-même parce qu'elle n'a pas su respecter la liberté). = 7e livr. Compte-rendu : *Wauvermans*. Histoire de l'école cartographique belge et anversoise du XVIe siècle (fruit de longues et patientes recherches). = 8e livr. L. van der Kindere. Quelques feuillets de la vie privée des Athéniens (insiste sur le relâchement du lien conjugal). — E. Lameere. Essai sur l'origine et les attributions de l'audiencier dans les anciens Pays-Bas (excellente dissertation faite d'après les documents des archives). = Comptes-rendus : *L. Willems*. L'élément historique dans le « coronement Loois. » Contribution à l'histoire poétique de Louis le Débonnaire (important). — *E. Discailles*. Charles Rogier (très consciencieux, beaucoup de révélations piquantes). = 9e livr. E. Lameere. Les études historiques à Paris (intéressant compte-rendu des cours de la Sorbonne, de l'École des chartes et de l'École pratique des hautes études).

33. — Revue générale de Belgique. 1896, n° 8. — H. van Doorslaer. Coomans (intéressante biographie du publiciste et représentant de ce nom, 1813-1896). = Comptes-rendus : *d'Haussez*. Mémoires (pleins de malveillance). — *M. Sepet*. La chute de l'ancienne France (donne une connaissance exacte et complète des résultats acquis).

34. — Revue universitaire de Bruxelles. 1896, 8e livraison. — G. Desmarez. La formation du territoire de la ville de Gand au moyen âge. Le droit urbain, son extension et son influence au point de vue de la propriété urbaine (c'est le droit spécial formé dans le suburbium qui gagna le bourg et les terres environnantes. L'auteur combat Keutgen, qui croit que c'est le droit en vigueur dans le *bourg* qui a gagné les populations marchandes groupées à ses pieds).

35. — Annales du cercle archéologique de Mons. XXV, 1re livr. — A. Allard. Le premier bailliage de Tournai-Tournésis, 1383-1423 (contribution à la biographie des jurisconsultes Jehan Boutillier et Jacques d'Ableiges). — E. Mathieu. Le beffroi et l'hôtel de ville de Binche. — L. Quarré-Reybourbon. Comptes de la recette générale de Philippe de Croy, duc d'Aerschot (1593-1595; il s'agit du conseiller d'État de Philippe II). — A. Gosseries. Mémoires de Nicolas Jamez, colonel du génie à Luxembourg (1714-1788, intéressants pour l'histoire militaire du XVIIIe siècle). — F. Hachez. Les prisons de Mons sous le régime français (elles étaient horribles). — C. Rousselle. Les vues gravées de la ville de Mons et de ses monuments (en relève

668). — F. de Lalieux de la Rocq. Épitaphier et épigraphier de Feluy (importante commune du Hainaut; relève 147 inscriptions). — E. Mathieu. Le collège de Saint-Bonaventure à Fontaine-l'Évêque (1652-1796, collège florissant, dirigé par les Récollets). — A. Gosseries. Notice sur Thomas Jamez (célèbre membre du Conseil privé des Pays-Bas, de 1732 à 1744).

36. — Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. T. IX. — J. Halkin. Étude historique sur la culture de la vigne en Belgique (relève les endroits où la vigne a été cultivée et étudie les causes de la décadence de la viticulture dans les Pays-Bas. Travail très consciencieux, fait d'après les documents des archives). — G. Ruhl. L'expédition des Franchimontois à Sainte-Walburge, le 30 octobre 1468 (réfute les travaux de Gobert Demarteau, lesquels considèrent cette expédition comme légendaire). — J. Ceyssens. Les doyens ruraux dans l'ancien diocèse de Liège (expose, d'après un registre du xvie siècle, la nomination et les prérogatives des doyens; intéressant). — F. Magnette. Saint Frédéric, évêque de Liège, 1119-1121 (bonne biographie faite d'après les sources et suivie des regestes). — A. Delescluse. Le comté de Laroche et le tribunal de la Paix (ce comté n'a pas été soumis à la juridiction du tribunal de la Paix). — A. de Ryckel. La cour féodale de l'ancien duché de Limbourg.

37. — Dietsche Warande. 1896, 4e livraison. — E. Buter. Épisodes de l'histoire de la Hanse brugeoise.

---

38. — Historische Zeitschrift. Bd. XXXIX, Heft 2. — Pœhlmann. A propos du moyen âge hellénique (condition des terres et de la culture à l'époque homérique, fragments d'une histoire sociale de la Grèce). — Bailleu. Le roi Frédéric-Guillaume II et la préparation de la paix de Bâle (dans ce remarquable et important article, Bailleu défend le roi d'avoir sacrifié les intérêts de l'Allemagne à ceux de la Prusse; il le montre préoccupé de concilier toujours les intérêts de la Prusse avec ceux de l'Allemagne). = Comptes-rendus. = Heft 3. Henri de Sybel (deux notices nécrologiques par R. Oldenburg et F. Meinecke). — G. von Below. L'administration urbaine du moyen âge considérée comme modèle de l'administration ultérieure des principautés et seigneuries (examine successivement l'administration proprement dite, la justice, l'armée, les finances, etc. Très intéressantes observations). — D. Schæfer. Sur l'histoire de l'union suédo-norvégienne (soutient contre Edén que la paix de Kiel n'est plus la base de l'union). — Loserth. La prétendue lettre de Wiclif à Urbain VI et quelques écrits de Wiclif de la dernière période de sa vie (la lettre à Urbain VI est fausse, mais Wiclif a envoyé au pape, à l'évêque de Lincoln et aux grands, des écrits que nous n'avons plus). = Comptes-rendus. = Bd. XL, Heft 1. A partir de cette livraison, la direction de la Revue, jusqu'alors aux mains de MM. de Sybel et Meinecke, a passé à MM. de Treitschke et Meinecke.

La mort prématurée de Treitschke a laissé M. Meinecke seul à la tête de la Revue, depuis juillet 1896. — K. Wenck. Conrad de Gelnhausen et les sources des théories concilaires (article très important pour les rapports de Conrad avec l'Université de Paris, avec Henri de Langenstein, Occam, Gerson, Pierre d'Ailly). — M. Ritter. L'origine de l'édit de restitution (étudie surtout le rôle capital joué par Maximilien de Bavière, l'ennemi acharné des calvinistes, dans la préparation de l'édit du 6 mars 1629). = Comptes-rendus. = Heft 2. B. Niese. L'historien juif Josèphe (les guerres des Juifs, les antiquités juives et les livres contre Apion sont ses seules œuvres certaines. Il a voulu réconcilier les Grecs et les Romains avec les Juifs en faisant mieux connaître ceux-ci. Il a peu agi sur ses coreligionnaires, mais a été très lu et utilisé au moyen âge par les chrétiens). — Von Treitschke. Le combat de Eckernfœrde en 1849 (récit fait d'après des notes autobiographiques du père de l'historien, qui était colonel saxon. M. de T. rappelle assez comiquement aux écrivains du Schleswig-Holstein que, depuis qu'ils ont l'honneur et le bonheur d'être Prussiens, ils doivent moins s'enorgueillir d'une victoire remportée sur les Allemands). = Comptes-rendus. = Heft 3. D. Schæfer. La condamnation d'Henri le Lion (il n'a pas été condamné pour refus de prendre part à l'expédition d'Italie, mais pour violation de la paix en Allemagne et refus de comparaître devant l'empereur). — O. Hintze. Les essais de réforme en Prusse en 1806 (ne pouvaient aboutir; les défaites seules ont permis les réformes de 1807). — K. Wenck. A propos de Dante (la Divine Comédie se trouvait déjà en 1368 dans la bibliothèque de Jean de Neumark, chancelier de Charles IV. Le *De Monarchia* est de 1300, mais une nouvelle édition a été faite entre 1318 et 1321). — A. Wrede. La date de l'édit de Worms (le projet d'édit fut arrêté le 8 mai; il fut présenté à l'empereur le 12, mais celui-ci ne signa que le 26, bien qu'il restât daté du 8. Il n'entra en vigueur qu'après le 26, quand il fut imprimé). = Comptes-rendus. = Bd. XLI, Heft 2. R. Koser. Nouvelles recherches sur les préliminaires de la guerre de Sept ans (à propos de Naudé et de Beer; soutient que Frédéric n'a pas pu, en 1756, projeter une guerre pour conquérir la Saxe. Il l'aurait plutôt gardée en 1745). — Bailleu. A propos de Napoléon Ier (observations sur le caractère de Napoléon et sur ses rapports avec ses frères, d'après les papiers de jeunesse publiés par Masson et Biagi et les publications de Du Casse et de Iung). — Lettres du feldmaréchal comte Neithard de Gneisenau à son gendre, Guillaume de Scharnhorst, publ. par A. Pick (suite et fin dans les livr. 2 et 3; vingt-sept lettres, dont vingt-six écrites du 29 nov. 1830 au 16 juillet 1831, treize écrites de Berlin et les autres de Posen, d'une importance capitale pour l'histoire de l'insurrection de Pologne). — Meinecke. H. de Treitschke. = Comptes-rendus (on trouvera dans ce numéro un bon article de M. d'Inama Sternegg sur l'ouvrage d'Avenel où, tout en critiquant sur certains points sa méthode et en relevant ce qu'il y a de douteux dans beaucoup de ses résultats, il reconnaît que M. d'A. a fait

faire un grand pas à l'histoire des prix et des valeurs en France). = Heft 2. W. Goetz. Le catholicisme mitigé et l'empereur Maximilien II (n'admet pas le nom de *Compromisskatholicismus* employé par Hopfen pour qualifier la politique conciliatrice de Maximilien II). — Meinecke. Boyer et Roon. — Lamprecht et Meinecke. Polémique au sujet de l'importance à accorder en histoire aux éléments économiques auxquels L. est disposé à donner partout la première place. = Comptes-rendus. = Heft 3. M. Lenz. L'histoire d'Allemagne de Lamprecht; t. V (attaque très vive contre la manière dont Lamprecht a présenté l'histoire des trente premières années du xvie s.). = Comptes-rendus. = La Historische Zeitschrift annonce qu'à côté de ses livraisons régulières elle va publier en brochures séparées des essais un peu plus développés que les articles ordinaires et des textes inédits intéressants pour le grand public, sous le titre de : *Historische Bibliothek*. Le premier volume est un récit des années d'étude et de voyage de Treitschke, *Heinrichs von Treitschke Lehr und Wanderjahre, 1834-1866,* par M. Schiemann.

39. — Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft. Bd. IX, Heft 2. — Cornelius. La visite de Calvin à la duchesse Renée de Ferrare en 1526. — A. Schaube. Nouveaux résultats sur les origines du Consulat de la Mer. — P. Karge. La politique hongroise de Frédéric III et de Maximilien Ier et leurs rapports avec Moscou, 1486-1506. — H. von Kap-Herr. L'établissement du consulat en Italie. — Broecking. La politique française de Léon IX. — Herre. Origine et années d'Université de H. Kœrner. — Koser. Les cours allemandes vers 1750. — Ellissen. F.-A. Lange et la science historique. — Minzes, Harnack et Quidde. De la transcription des noms russes. — E. Duemmler. Sur la généalogie d'Henri Ier (conteste contre Krüger, qui maintient son opinion, que Henri Ier descendit des Carolingiens). = Bd. X, Heft 1. H. Ulmann. Études sur le pontificat de Léon X; fin dans Bd. XI, Heft 1. — F. Gœrres. L'Église et l'État dans le royaume vandale, de 429 à 534. — I. Jastrow. Le procès guelfe et les premières années de Frédéric Barberousse, 1138-1156; fin dans Heft 2. — F. Stieve. Le livre de compte de la Ligue allemande, 1619-1627. — K. Kahne. Le couronnement de Rodolphe, anti-césar de Henri IV. — K. Schirren. Correspondance secrète de Catherine II avec sa mère en 1754. — Simonsfeld. Observations sur la chronique universelle du F. Paulin de Venise, évêque de Pouzzoles. — A. Schaube. Au sujet du Consulat de la Mer byzantin. — Molinier. Revue des ouvrages français sur le moyen âge parus en 1892. = Heft 2. Oncken. Gneisenau, Radetsky et la marche de l'armée principale des Alliés à travers la Suisse sur Langres. — Pflugk-Harttung. Trois brefs pontificaux des xie et xiie s. — A. Stern. Un mémoire de F. de Gentz sur la première assemblée d'états bavaroise. — Kœhne. Sur le *Hausgrafenamt* (cf. XI, 1). = Bd. XI, Heft 1. L.-M. Hartmann. Sur l'esclavage antique. — G. Schnegge. Théodoric le Grand dans la tradition ecclésiastique du moyen âge et dans l'épopée allemande. — H. Herre. Contributions à la critique de la chronique de

Pœhlde. — E. Brandenburg. L'assemblée électorale de Bingen et son importance constitutionnelle. — Egelhaaf. Sur Périclès. — C. Weyman. Le titre de la *Germania*. — H. Bresslau. L'évêque Marco. — Stieve. L'attitude de Stralendorf dans l'affaire de la succession de Juliers. — E. Duemmler. Une description de l'empereur Joseph II et de sa cour. = Heft 2. Scheffer-Boichorst. Grégoire VII était-il moine? (certainement, quoi qu'en dise W. Martens). — Prutz. Remarques critiques sur le procès des Templiers. — Haebler. Les décrets financiers de Philippe II et les Fugger. — W. Sickel. Les traités des papes avec les Carolingiens et le nouvel empire; fin dans Bd. XII, Heft 1. — K. Hampe. Le rétablissement du roi de Northumbrie Eardulf par Charlemagne et Léon III. — Meyer de Knonau. La pénitence de Canossa. — J. von Gruner. Création d'un fonds pour la police par Müffling et Grunert pendant l'occupation de Paris en 1815. = Bd. XII, Heft 1. F. Ruehl. Chronologie des rois d'Israël et de Juda. — B. Gebhardt. Guillaume de Humboldt, ambassadeur à Vienne, 1810-1813. — Heidenreich. Sur les légendes de la jeunesse de Constantin. — K. Maurer. Sur le droit et les institutions de l'ancien Gothenburg, 1603-1612. — A. von Ruville. Frédéric le Grand et lord Bute. = Heft 2. M. Doeberl. Berthold de Vohburg-Hohenburg, le dernier défenseur de la domination allemande en Sicile. — O. Seeck. L'origine du cycle des indictions. — W. Becker. Le *Miroir de Saxe* et les princes laïques. — A. Wienner. Le principat et le comitatus dans l'ancienne Germanie. Interprétation du ch. xiii de la *Germania*. — A. Stern. Instruction de Hardenberg pour Jordan en 1817 au sujet de l'art. 13 de l'acte de confédération. — Broecking. L'évêque Eusèbe d'Angers et Bérenger de Tours. — M. Quidde, qui a fondé en 1888 la *Deutsche Zeitschrift*, et l'a dirigée dans un esprit de haute impartialité scientifique pendant sept ans, a cru devoir en abandonner la direction pour s'occuper de politique militante. Il l'a remise en bonnes mains, à MM. Seeliger, Buchholz, Lamprecht et Marcks. Depuis le mois d'avril 1896, elle paraît simultanément, d'une part, en fascicules trimestriels contenant des articles de fond, des mélanges et une bibliographie méthodique de toutes les publications nouvelles sur l'histoire d'Allemagne (comprenant un dépouillement de toutes les revues et l'indication de tous les articles critiques dont les livres ont été l'objet); et, d'autre part, en fascicules qui contiennent des articles de critique historique, des comptes-rendus et une chronique. — La *Revue historique* s'est mise en retard avec la *Deutsche Zeitschrift*. Elle lui consacrera à l'avenir des analyses plus régulières et plus étendues.

40. — Historisches Jahrbuch. Bd. XVII, Heft 4. — J. Mueller. Le baptême du roi des Romains Henri IV (il eut lieu à Pâques de l'an 1051). — H. Spangenberg. Le poème de Ferreto *De Scaligerorum origine* et l'année où naquit Cangrande Ier della Scala (il naquit en 1291, probablement le 8 mai; cette date déterminée, on peut placer à Pâques de l'année 1300 l'époque fictive où commence la Divine-Comédie). —

Joh. Mayerhofer. Hieronymus Bock, dit Tragus; contributions à sa biographie. — Tenckhoff. De la part prise par Imad, évêque de Paderborn, au synode de Worms, 24 janv. 1076. — Joh. Fijalek. En quelle année a paru l'édition princeps du grand catéchisme, ou *Summa doctrinae christianae*, de saint Pierre Canisius? (1554 et non 1555). — Kaindl. Deux lettres de l'empereur Mathias relatives à l'histoire de la guerre de Trente ans, 8 juin et 21 nov. 1618. = Comptes-rendus : *Scartazzini*. Dante Alighieri. La Divina Commedia; 2ª ediz. (excellente édition. Grauert rapproche de certains vers du poète concernant l'aigle impérial des passages analogues de chroniqueurs, surtout anglais, du xiiiᵉ s.). — *M. Bær*. Die Politik Pommerns wæhrend des 30 jæhr. Krieges (cet ouvrage jette une lumière nouvelle sur le siège de Stralsund et les projets de Gustave-Adolphe).

41. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. V, Heft 3-4. — Brockelmann. La traduction arménienne des Geoponica (ce traité « sur les plantes et sur les travaux des hommes » était déjà connu par une traduction grecque et une syriaque; la comparaison des trois textes montre que la récension arménienne contient des parties assez importantes qui ne se trouvent pas dans les deux autres). — C.-E. Gleye. Contributions à la question de Jean Malalas (distingue de Jean Malalas un Jean Antiochenus). — A. Burckhardt. Le ms. de Londres du *Breviarium* du patriarche Nicéphore (ce ms. contient seulement les matériaux, réunis par Nicéphore, pour les années 602-713). — J. Dræseke. Sur la bibliothèque de Photius, cod. 1. — K. Præchter. L'histoire des empereurs romains jusqu'à Dioclétien dans les mss. de Paris 1712 et du Vatican 163. — M. Treu. Manuel Holobolos (on a donné le nom d'Holobolos à quatre écrivains, poètes ou rhéteurs, distingués, en outre, par le prénom de Manuel et de Maxime. En réalité, un seul doit porter le nom d'Holobolos; c'est Manuel, poète, rhéteur de l'Église grecque et professeur, qui vécut dans la seconde moitié du xiiiᵉ s. et joua un certain rôle politique sous Michel Paléologue. Sa vie, d'après Georgios Pachymeres, et ses écrits). — J. Sturm. Franciscus Græcus, copiste inconnu du xviᵉ s. — J.-B. Bury. Un mot grec dans le *Liber Pontificalis* (dans la vie du pape Constantin, le passage « quod Graeci *botarea* vocant » doit être lu : « Quod Graeci *cibotarea* vocant; » il s'agit d'un coffre à reliques). — J. Dræseke. La tentative d'union des Églises en 1439 (étudie le rôle joué par Georgios Scholarios). = Comptes-rendus : *H. Braun*. Die Nachahmung Herodots durch Prokop (bon). — *A. Heisenberg*. Studien zur Textgeschichte des Georgios Akropolitès (heureuse reconstitution du texte, défiguré dans les éditions). — *M. Heinemann*. Quaestiones Zonareae (montre entre autres que Zonaras fut exilé dans une île des Princes appelée Sainte-Glycérie, sans doute en 1158, qu'il y composa ses œuvres théologiques et historiques, et qu'il y mourut).

42. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. Rœmische Abtheilung. Bd. XI, Heft 2, 1896. — A. Erman.

Obélisques de l'époque romaine; 2e art. (sur l'obélisque d'Antinoüs; traduction et explication des inscriptions égyptiennes de l'obélisque Barberini. Antinoüs fut enseveli à Rome et son tombeau, élevé sur la via Labicana, non loin de l'Aqua Claudia, se trouvait autrefois dans la Vigna Sacconi). — Huelsen. Le tombeau d'Antinoüs (s'appuyant sur les recherches d'Erman, Huelsen détermine l'endroit où l'obélisque s'élevait à l'origine; étudie la question de savoir ce qui reste du tombeau). — A. Mau. Fouilles à Boscoreale près de Pompéi. — Id. Le capitole et le temple de Zeus Meilichios à Pompéi. — Id. Les statues du forum de Pompéi. — Petersen. Les récentes découvertes archéologiques en Italie (expose en détail ce qui reste de deux temples à Conca; détails sur une barque antique trouvée dans le lac de Nemi). = Athenische Abtheilung. Bd. XXI, Heft 2, 1896. Pridik. Marques sur des amphores antiques à Athènes (trouvées par l'institut archéologique allemand sur le versant occidental de l'Acropole). — Pollak. Fouilles opérées à Syros, Mélos, Siphnos, Naxos. — A. Wilhelm. Deux décrets de Samothrakiastes de Lesbos. — Studniczka. Une inscription votive d'Athènes (gravée sur un cymbolon d'airain du musée national; elle est consacrée par une femme nommée Kamo). — Philios. Le Τελεστήριον à Éleusis et le sophiste Aristide. — Rapport sur les dernières Fouilles archéologiques en Grèce, dans les îles grecques et en Asie Mineure (publie de nombreuses inscriptions).

43. — Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen. Bd. XCVII, Heft 1-2, 1896. — Zupitza. Un remaniement en ancien anglais du récit d'Apollonius de Tyr. — Katherine Schirrmacher. Théophile de Viau (fin de cette biographie; l'auteur étudie le procès qu'on lui intenta pour crime d'athéisme). = Comptes-rendus : *Clemen*. Ueber Leben und Werken des angelsæchsischen Gelehrten und Schriftstellers Byrtfeld (bon). — *Horst*. Zur Kritik der altenglischen Annalen (sans grande valeur). — *Voretzsch*. Die französische Heldensage (important).

44. — Hermes. Bd. XXXI, Heft 4, 1896. — B. Niese. La guerre de Pyrrhus (l'étude des sources montre qu'il n'y a aucune trace d'un récit contemporain par un Latin; la plus grande partie des sources qui nous sont parvenues dérivent de Tite-Live; elles ne font que glorifier la puissance, la bravoure, la noblesse des Romains. Une autre veine de récits est représentée par Diodore, Justin et quelques passages de Polybe et de Cicéron; on y peut trouver quelques correctifs aux récits par trop dénués d'impartialité du temps d'Auguste. Critique le récit de l'ambassade de Cinéas à Rome, des négociations de Carthage avec Rome et Pyrrhus, et des événements qui amenèrent la retraite du roi). — B. Keil. L'organisation de la phratrie des Labyades à Delphes (corrige et explique une inscription publiée par Homolle dans le *Bullet. de corresp. hellén.*, XIX, 1 sq.). — C.-J. Neumann. Polybiana (comment Polybe a-t-il pu se tromper sur la date du premier traité entre Rome

et Carthage? C'est qu'il a été induit en erreur par Caton. 2° Comment s'est formé l'ouvrage de Polybe? Les livres I-XV étaient déjà terminés lorsque, en 151, il interrompit son travail, qu'il reprit seulement en 144, après avoir terminé son activité politique. Il revisa alors les quinze premiers livres, sans cependant enlever toutes les traces de la rédaction primitive, et il publia ces quinze livres, encore inédits, avant d'entreprendre la suite de son ouvrage. 3° Comment étaient divisées et à quelle époque furent publiées les *Origines* de Caton utilisées par Polybe?). — P. Stengel. Signification des termes techniques : θύειν et θύεσθαι, ἱερώσυνα et θεομορία (intéressant pour l'histoire des sacrifices en Grèce). — Dittenberger. La lettre du roi Darius à Gadatas (publiée d'abord par Cousin et Deschamps dans le *Bullet. de corresp. hellén.*, XIII, 529. Cette lettre, composée d'abord en latin, fut traduite plus tard en dialecte attique).

45. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CLIII u. CLIV, Heft 8, 1896. — Pomtow. La base triangulaire des Messéniens et des Naupactriens à Delphes; 1er art. (reconstitution de ce monument et de ses inscriptions; celles-ci sont très importantes pour la chronologie delphique du IIIe siècle. Le monument était le pendant exact de celui que les Messéniens et Naupactriens avaient élevé à Olympie). — G. Gilbert. La plus ancienne monnaie d'Athènes (était celle d'Égine. Solon résolut d'y substituer celle de l'Eubée; l'étalon fut alors un didrachme avec la tête de taureau. Hippias retira de la circulation toutes les monnaies frappées auparavant à Athènes et leur substitua le tétradrachme avec la tête de Pallas et la chouette; c'est ce qui explique la disparition presque totale des anciennes monnaies athéniennes). — Hœfer. Labrandos, Panomoros et Spalaxos, curètes de Carie (ces noms sont autant d'épithètes de Zeus; on a trouvé un Ζεὺς Σπάλωξος dans une inscription récemment découverte à Mastaura). — Pomtow. Sur l'inscription des Labyades à Delphes (complète le texte publié par Homolle dans le *Bullet. de corresp. hellén.*, t. XIX; il fut composé sous l'archonte Karpos au début du IVe s.). — Fritzsche. Pour servir à la biographie du poète Lucrèce (il est bien vrai qu'il est devenu fou et qu'il s'est suicidé). — Pfitzner. L'Agricola de Tacite (défend contre Andresen sa thèse qu'Agricola, en 82, conduisit une expédition en Irlande et non en Écosse). — Lehmann. La campagne de Hannibal contre Scipion en 202 (la grande bataille de cette année fut livrée, non à Zama, mais à Naraggara en Numidie; réfute les objections présentées par Meltzer. 2° Le récit de Polybe, XV, 5, 4, d'espions carthaginois arrêtés par Scipion et d'un entretien de Scipion avec Hannibal, est invraisemblable; c'est sans doute une invention d'Ennius).

46. — Philologus. Bd. LV, Heft 2, 1896. — Reitzenstein. Leukarion et Deukalion (la plus ancienne légende ethnique des Locriens ne connait pas Deukalion, mais Leukarion. Il y eut donc deux cycles différents, bien que conformes en certains points, de légendes, personni-

fiées dans ces deux noms; plus tard, ils se fondirent en un seul mythe). — Marquart. Recherches sur l'histoire de l'Iran; suite (critique de Faustus de Byzance et de Ctésias; recherches sur l'ancien calendrier perse, etc.). — G.-F. Unger. L'œuvre historique de Posidonius; fin (Posidonius séjourna à Rome pendant l'hiver de 87-86; en 83, il travaillait au 28e livre de son Histoire universelle. C'est entre 75 et 68 qu'il a visité les côtes de l'Océan). — Soltau. Origine des *Annales maximi* (on a prétendu que ces Annales contenaient une description complète de l'histoire romaine et reposaient essentiellement sur les notes prises par les *Pontifices* romains. C'est une erreur; l'auteur étudie quelles parties de Tite-Live sur l'histoire du IVe s. sont empruntées aux *Annales maximi* et à l'aide de quels éléments elles ont été composées. La source principale où ont puisé ces Annales sont les *fasti consulares,* avec de brèves notices historiques, une liste triomphale, de courts récits empruntés à d'anciens annalistes et des notes sur les fonctions des censeurs et des édiles). — Gurlitt. Les lettres de Cicéron à Brutus; études critiques (le texte édité par Cratander est la meilleure source). — Muenzer. Le premier adversaire de Spartacus (C. Claudius Glaber, préteur en 73 av. J.-C. Critique des sources relatives à la catastrophe de Spartacus).

47. — Rheinisches Museum für Philologie. Neue Folge. Bd. LI, Heft 4, 1896. — R. Fœrster. Pour servir à l'histoire de la philologie (parle des scholies de Cyriacus d'Ancône sur la géographie de Strabon qui se rencontrent dans un ms. de la bibliothèque du collège d'Eton et dans un ms. de la Laurentienne; elles contiennent entre autres le texte de onze inscriptions romaines et grecques). — Birt. De la prétendue origine troyenne des Francs et des Gaulois (réunit les témoignages des chroniqueurs qui ont mentionné cette fable). — Pomtow. Recherches delphiques (1° sur la chronologie de la domination de Pisistrate à Athènes : sa première tyrannie tombe en 561-560 et 560-559; la seconde en 555-554 et la troisième va de 544-543 à 528-527. 2° L'ode où Pindare chante la victoire de Mégaclès est de l'an 486 av. J.-C.; intéressant pour la généalogie des Alcméonides). — Ziehen. Corrections à certaines lettres de Cicéron (intéressant pour la biographie de Cicéron). —Ziebarth. Sur les inscriptions de Thyatire (complète et corrige la thèse de M. Clerc, *De rebus Thyatirenorum,* 1893). — W. Schwarz. Le district égyptien d'Heptanomis (son organisation sous Hadrien. Le « nomus Arsinoïtes » n'est pas le territoire de la villa d'Arsinoé sur la mer Rouge, mais d'Arsinoé sur le lac Mœris). — Buecheler. De quelques inscriptions chrétiennes (publiées par Orsi, au t. X de la *Römische Quartalschrift*).

48. — Romanische Forschungen. Bd. IX, Heft 3, 1895. — Mahrenholtz. Le différend entre Fénelon et Bossuet (critique très vive des ouvrages de Douen et de Crouslé). = Bd. X, Heft 1, 1896. Baist. Cassamatta (combat l'opinion de G. Paris dans la *Romania,* XXIII, 619;

explique l'origine du mot, avec des détails sur l'histoire de l'art de la fortification au xve s.).

49. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. XV, Heft 2-3, 1896. — Finzi. Un poème sur le siège de Lucques en 1430 (publie ce poème en six chants, très détaillé, avec des notes). — Thurneysen. Sur Guillaume de Malmesbury (recherches sur les sources du *De Antiquitate Glastoniensis ecclesiae;* il y retrouve l'*Hist. Brittonum* de Nennius et une *Epistola* d'un certain Godefridus qui puisa dans les légendes irlandaises. Notes sur l'histoire de la diffusion de la légende de saint Patricius). — Baist. Remarques et additions au précédent mémoire. = Heft 4. = Comptes-rendus : *Texte.* De Antonio Saxano, Antoine Du Saix (biographie très consciencieuse). — *Zenker.* Das Epos von Isembart und Gormund (important). — *Fluri.* Isembart et Gormont (bon; bien meilleur que Zenker).

50. — Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. V, Heft 1, 1895. — Gœtz. A quelle époque ont été rédigées les formules relatives à la consécration des églises au chap. x-xxxi du *Liber diurnus?* (elles remontent en partie à la fin du ve s., mais elles étaient déjà en usage à l'état de formulaire dans la chancellerie pontificale sous le pape Grégoire Ier). — Id. La décrétale du pape Pascal Ier « Fraternae mortis, » C 1, qu. III, c. 7 : « Si quis autem objecerit » (ce texte a été intitulé à l'époque moderne : « Epistola Widonis ad Heribertum, archiepiscopum Mediolanensem, » et publié comme tel par Thaner dans les *Mon. Germ. : Libelli de Lite,* p. 1 sq. En réalité, c'est une décrétale authentique de Pascal Ier). = Heft 2. Halban-Blumenstok. Les mss. canoniques de la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg (art. détaillé de 103 p.). = Bd. VI, Heft 1, 1896. C. Kœhler. La possibilité du droit canonique (Sohm avait soutenu que le droit canonique est en contradiction avec l'essence même de l'Église et qu'il est un symptôme de la dépravation de l'Église dégénérant en catholicisme. L'auteur rejette ce système dans une étude sur les origines premières du droit canonique; fin dans Heft 2). — O. Seebass. Un pénitentiel encore inédit dans un ms. de Bobbio conservé à l'Ambrosienne (texte et commentaire. Il est d'origine irlandaise et doit avoir été remanié au ixe s.). = Heft 2. Berbig. L'ordonnance ecclésiastique de Jean-Casimir, duc de Saxe, en 1626. — Hinschius. Un formulaire de l'inquisition sicilienne, xviiie s.

51. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XVII, Heft 3. — Seeck. Recherches sur l'histoire du concile de Nicée; suite et fin. — H. Schulz. Pierre de Murrhone, pape sous le nom de Célestin V; 1er art. — O. Albrecht. Études sur les épitres de Luther aux chrétiens de Riga et de Livonie en 1524. — Paul Tschackert. Addition à l'histoire de la Réforme en Prusse (1° c'est Johann de Schwarzenberg qui inspira l'écrit intitulé : *Des heiligen Geistes deutlicher Warnungsbrief,* composé à Königsberg en 1526; 2° Paul Speratus n'est pas l'auteur du pamphlet intitulé : *Absag oder vhedschrift des hellischen Fürsten Lucifers,* 1524).

52. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXIX, Heft 4, 1896. — A. Hilgenfeld. Recherches sur les sources des Actes des Apôtres; 8e art. (étudie le chapitre sur l'emprisonnement de saint Paul à Jérusalem et sa transportation à Césarée. L'auteur des Actes a utilisé : 1° une biographie de saint Paul et un récit de sa mission chez les Gentils; 2° une biographie de saint Pierre et un récit des origines de la communauté chrétienne; 3° une histoire des « Septem viri » grecs, intitulée par l'auteur Πράξεις τῶν ἑπτά). — E. Zeller. Le martyre de saint Pierre (repousse l'hypothèse, présentée par Clemen dans cette *Zeitschrift*, qu'un passage de l'*Ascensio Jesaiae* atteste le martyre de saint Pierre à Rome sous Néron). = Comptes-rendus : *Heinzelmann.* Der Brief an Diognet (bon; rectifications par Dræseke). — *Bedjan.* Histoire de Mar Jab-Alaha; 2e édit. (important). — *Nippold.* Handbuch der neuesten Kirchengeschichte; 3e Aufl. Bd. III, 2e Abth. (excellent).

53. — Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft im deutschen Reich. Jahrg. XX, Heft 4, 1896. — Breysig. Le développement social des principaux peuples de l'Europe depuis la Réforme. — Trœltsch. Les manufactures à Gœppingen au xviiie s. (utilise une très importante chronique inédite du manufacturier Vayhinger, 1755-1784. Cette industrie était à cette époque très florissante à Gœppingen; il est donc inexact de parler d'une décadence de l'industrie allemande au xviiie s.). = Comptes-rendus : *Sommerfeld.* Geschichte der Germanisierung des Herzogthums Pommern (bon). — *Schönlank.* Sociale Kæmpfe vor drei Jahrhunderten im alten Nürnberg (partial).

54. — Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik. 3e Folge. Bd. XII, Heft 1, 1896. — Loew. Le cinquantenaire de la liberté commerciale en Angleterre; suite dans Heft 2 (se propose et s'efforce d'établir la balance exacte entre les protectionnistes et les libre-échangistes, car les avantages ou les pertes de l'Angleterre depuis la suppression des douanes n'apparaissent pas clairement). = Comptes-rendus : *Bücher.* Die Entstehung der Volkswirthschaft (très important). — *Lohmann.* Vauban (bon). — *Zenker.* Der Anarchismus (ce n'est qu'un travail préparatoire). — *Wutke.* Die Breslauer Messe (utile). — *Gœtz.* Geographisch historisches Handbuch von Bayern (bon). = Heft 3. Ballod. L'importance économique de la Sibérie (article très important). = Heft 4. Varges. Origine des institutions municipales en Allemagne; suite (ch. x; traite en détail de l'administration dans les villes allemandes avant l'établissement du conseil; la communauté urbaine à l'origine ne fait que continuer la communauté rurale; le trait constitutif de la ville primitive n'est ni le commerce ni le marché, c'est la fortification; les bourgeois se sont naturellement soumis au chef militaire même dans les affaires communales. A la tête de la ville se trouve, non plus un fonctionnaire issu de la communauté, mais un magistrat public,

le lieutenant du comte, qui règle avec la communauté les affaires municipales. Donne de très abondants détails sur ces chefs des villes : baillis, schultheiss, et sur les modifications que leurs charges subirent peu à peu avec le temps). = Comptes-rendus : Socialpolitischer Briefwechsel zwischen Kawelin, Turgenjew und Alex. Herzen, übersetzt von *Minzes* (important). — *Zœpfl.* Frænkische Handelspolitik im Zeitalter der Aufklærung (excellent).

55. — Staats-und Socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. XIV, Heft 1, 1896. — M. Spahn. Le duché de Poméranie, de 1478 à 1625; ses institutions, sa condition économique (exposé fait avec beaucoup de détails et de soin, d'après de nombreux documents inédits. Mémoire de 202 p.).

56. — Zeitschrift für Ethnologie. Jahrg. XXVIII, Heft 1, 1896. — Reinecke. Les antiquités scythiques dans l'Europe centrale (liste très complète de toutes les antiquités de type scytho-sibérien qui ont été trouvées dans l'Europe centrale; remarques sur leur style et sur la manière dont elles sont arrivées là. L'auteur prétend que, vers 400 av. J.-C., la Russie méridionale jusqu'à l'Altaï et à l'Iéniséi fut habitée par une population identique d'origine et de caractère; elle n'était pas d'origine iranienne, mais elle venait du nord de l'Asie. Il est probable que, vers cette époque, des peuples scythes ont envahi la Hongrie). — Valentini. Villes imaginaires désignées par le nom « Tulan » au Mexique et dans l'Amérique centrale (« Tulan » n'est pas le nom d'une ville déterminée; c'est un nom commun qui signifie « ville, » par opposition au plat pays).

57. — Bonner Jahrbücher. Heft 99, 1896. — Wiedemann. L'Égypte ancienne et les influences extérieures qu'elle a subies. De la patrie primitive des Égyptiens et de leur émigration dans la vallée du Nil; insiste sur l'influence exercée sur l'Égypte par la civilisation mycénienne, sémitique et hellénique). — Kisa. Un tombeau romain à Cologne (en forme de temple; érigé sans doute en l'honneur d'un officier supérieur de la 22e légion). — Dragendorff. Liste des marques de potier sur les vases en « terra sigillata » qu'on peut dater de 70 à 250 ap. J.-C. (important article de 109 p. qui complète un mémoire précédent de l'auteur publié dans Heft 96). — Renard. Les constructions de l'électeur J.-Clément et Clément-Auguste à Cologne, 1688-1761 (montre l'influence française en Allemagne; l'électeur Clément-Auguste attira à Bonn les plus célèbres artistes français). — Haug. La déesse Epona (elle est d'origine celtique et non italienne. C'était la déesse des chevaux; son culte n'a rien à voir avec celui des « deae Matronae »). — Brinkmann. La frontière romaine en Orient (extraits de la biographie de l'abbé Alexandre Akoimetos dans les *Acta sanctorum,* janvier, t. I, p. 1018; des Acta Sergii et Bacchi publ. aux *Analecta Bollandiana,* t. XIV, p. 1895, p. 373, et du règlement de l'empereur Nicéphore Phocas publ. au t. XI du *Corp. scrip. histor. Byzant.* Ces sources nous

renseignent assez bien sur la manière dont était organisée la surveillance de la frontière orientale du ve au xe s.). — Ihm. *Lamiae* ou *Campestres?* (*Corp. inscr. lat.*, t. VII, p. 507, il faut lire *Campestribus* au lieu de *Lamiis tribus*).

58. — Nord und Süd. 1896, juillet. — Carl Blind. Le siège de Paris à vol d'oiseau (corrige un certain nombre d'erreurs commises par W. de Fonvielle, en particulier sur les rapports de Fonvielle et de Blind lui-même avec Louis Blanc; complète les renseignements de l'auteur sur les sympathies anglaises pour la France en 1870-71). — H. Meisner. Ernest-Maurice Arndt et Charlotte Quistorp (détails, d'après des documents inédits, sur la vie du célèbre patriote et poète allemand à Greifswald en 1779-1801, et sur sa femme, Charlotte, morte en 1801). = Août. A. Friedmann. Les mémoires de Mme Vigée-Lebrun (analyse et extraits). = Sept. Soltau. L'annalistique romaine (résume les résultats des plus récents travaux sur l'historiographie romaine). — F. Thudichum. Les inventions de Jean Gutemberg à Strasbourg en 1429-1444 (analyse, rectifie et complète le mémoire de Carl Schorbach paru au t. VII de la *Zeits. f. Geschichte d. Oberrheins.* = Octobre. A. Rogalla von Bieberstein. La principauté de Neufchâtel sous la domination prussienne, 1707-1847 (détails sur les troubles politiques et sur les mouvements révolutionnaires en 1830-1847).

59. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXXXV, Heft 2, 1896. — H. Virk. La cour de Rome et l'Allemagne, 1533-1539; suite dans Heft 3 (décrit très minutieusement la situation religieuse de l'Allemagne et les rapports de la papauté avec l'empereur et les princes allemands, d'après les *Nuntiaturberichte*). — Schiemann. L'avènement du tsar de Russie Nicolas Ier (le récit que Nicolas Ier fit composer à ce propos par le baron Modeste Korff est une fable; le tsar connaissait parfaitement la teneur du testament d'Alexandre Ier, qu'il jeta au feu pour pouvoir régner; c'est ce qui ressort des Mémoires de Sotow récemment publiés dans l'*Istoritscheski Westnik*, juillet 1896. Il dut lutter contre l'opposition déclarée du comte Miloradovitch, qui fit proclamer empereur le grand-duc Constantin). = Heft 3. Franck. Le proverbe allemand : « le sang est plus épais que l'eau » (ce proverbe signifie à l'origine que le devoir de la vengeance par le sang était plus strict que les obligations imposées par le baptême). = Bd. LXXXVI, Heft 1, 1896. Meinardus. La légende du comte Adam de Schwarzenberg (réfute, à l'aide de documents inédits, l'accusation portée contre cet éminent homme d'État brandebourgeois, familier de l'électeur de Brandebourg Georges-Guillaume, d'avoir trahi la Prusse, de s'être mis à la solde de l'Autriche et d'avoir machiné un attentat contre la vie du prince électoral Frédéric-Guillaume. Il fut, au contraire, le premier représentant de la politique impériale du Brandebourg au dehors et remporta de grands succès diplomatiques contre les Suédois en 1637-1640. A l'intérieur, il voulait fortifier la monarchie contre les états provinciaux et

jeter les bases de l'absolutisme en Brandebourg). — SIEVEKING. Plans de colonisation préparés à Hambourg en 1840-1842 (une société par actions s'était proposé d'acquérir l'île Chatham, voisine de la Nouvelle-Zélande, et d'étendre ensuite sur le globe tout un réseau de colonies. L'âme de ce plan était le syndic de Hambourg, Carl Sieveking. L'opposition de l'Angleterre et le grand incendie de 1842 firent échouer ces projets).

60. — Bayerische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe. Munich, 1896, Heft 2. — Ed. VON WŒLFFLIN. Contributions épigraphiques; 2e art. (commente les inscriptions de la colonne rostrale, du monument d'Ancyre, du sénatus-consulte des Bacchanales; caractérise la langue et le style historique de l'empereur Auguste d'après le monument d'Ancyre). — W. GEIGER. Rapport sur un voyage à Ceylan, 1895-1896 (concernant la langue et la littérature cingalaises). — G.-F. UNGER. Recherches chronologiques sur Flavius Josèphe; 2e art. — HEIGEL. Le manifeste du duc de Brunswick, 25 juillet 1792. — Ad. RŒMER. Les Nuées d'Aristophane (à côté de traits qui appartiennent à la caricature ou qui sont inexacts, le portrait qu'Aristophane trace de Socrate nous fait mieux connaître certaines particularités de son caractère). — H. SIMONSFELD. Contributions à l'histoire de la Bavière et de Munich (1° parle de l'inscription tombale, aujourd'hui détruite, de Carloman, fils de Louis le Germanique, de l'année 880, au monastère d'Alt-Œtting, d'après un rapport de deux ambassadeurs vénitiens en 1492; 2° publie 44 lettres et chartes de 1284-1489, tirées d'un recueil épistolaire du monastère bavarois de Fürstenfeld; elles jettent un jour nouveau sur les rapports de la Bavière avec la haute Italie au XIVe et au XVe siècle). — E. SCHLAGINTWEIT. Un pamphlet sur la chronologie bouddhique composé en 1591.

61. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. 1896, Stück 36. — Carl SCHMIDT. Un ouvrage gnostique en langue copte (acquis au Caire par le musée égyptien de Berlin; l'ouvrage contient trois traités étroitement apparentés : *Evangelium Mariae* ou *Apokryphon Johannis*, la *Praxis Petri* et la *Sophia Jesu Christi*. Le premier a été utilisé déjà par Irénée et poursuivi comme hérétique. Analyse de ces traités). — HARNACK. Remarques sur ce recueil gnostique (il est très important. On reconnaît maintenant que le combat livré au gnosticisme par la théologie orthodoxe était peu scientifique). = Stück 40-41. SACHAU. Inscriptions araméennes. — E. SCHUERER. Le calendrier et l'ère de Gaza (cette ère commence le 28 octobre de l'année 61 avant J.-C.; elle a d'étroits rapports avec l'expédition de Pompée en Syrie, qui délivra Gaza de la domination juive). — U. KŒHLER. Pour servir à l'histoire monétaire d'Athènes (Head avait prétendu qu'à la fin de la guerre lamiaque, en 322 av. J.-C., le droit de frapper monnaie avait été enlevé aux Athéniens et qu'ils l'avaient recouvré en 229

après avoir secoué le joug macédonien; c'est une erreur. Décrit et reproduit quinze monnaies grecques).

---

62. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn. Jahrg. XIX, 1896, Heft 1. — W. Gurlitt. Découvertes d'antiquités à Pettau, sur la Drave, l'ancien Poetovio, en Styrie (traite des représentations figurées, de la signification mythologique et du culte des « Nutrices augustae, » d'après des inscriptions et des bas-reliefs trouvés à Pettau). — F. Sarre. Voyage en Phrygie, en Lycaonie et en Pisidie (publie 36 inscr. grecques; notes sur d'intéressants tombeaux non encore étudiés). — Kalinka. Inscriptions antiques de Constantinople et des environs. — J. Jung. Trouvailles faites à Karlsburg-Apulum (autel de Minerve et inscription votive à Jupiter Bussamarius). — Szanto. Sur les tétralogies d'Antiphon (Dittenberger a montré que la loi mentionnée par Antiphon, qui, à ce qu'on prétend, interdisait l'homicide légitime ou illégitime, n'a jamais pu être appliquée à Athènes; cependant les tétralogies ne sont pas de pures déclamations. Elles ont pour objet, en exposant certains cas bien typiques, de proposer une réforme des δικαὶ φονικαί d'après les principes d'une très subtile philosophie du droit. La polémique contre le droit en vigueur, qui est contenue dans ces discours, est dirigée surtout contre le fait que, dans beaucoup de procès pour cause d'homicide, l'auteur véritable n'était pas puni). — Ihm. Divinités fluviales d'origine celtique dans la région du Danube (étudie l'inscr. du *C. I. L.*, III, 3941; les divinités Vidasus et Tiana qui s'y trouvent mentionnées correspondent sans doute aux noms de rivière actuels Unna et Sanna). — Tocilescu. Nouvelles inscriptions trouvées en Roumanie; suite. — Bormann. Inscriptions d'Ombrie.

63. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXXII, 1895. — A. Beer. Les dettes de l'État et l'organisation financière sous Marie-Thérèse; 1er art. (d'après de nombreux documents inédits. Détails sur le projet de réformes financières élaboré par le comte Haugwitz en 1747). — Bretholz. La Moravie et le royaume du duc Boleslas II de Bohême (on a souvent prétendu qu'avant la conquête de la Moravie par les Polonais en 1003, cette province avait formé une partie du royaume de Bohême. C'est une erreur : jusqu'à la fin du xe siècle, la Moravie est restée sous la domination de la Hongrie; peu de temps après s'en être affranchie, elle passa sous celle de la Pologne, puis, en 1030 seulement, de la Bohême. Recherches sur la fondation et sur les limites primitives de l'évêché de Prague). — Friess. Histoire du couvent bénédictin de femmes de Traunkirchen, dans la haute Autriche, 1020-1572 (publie en appendice 112 actes ou analyses de 1180 à 1567 et le nécrologe du monastère). — Loserth. Contributions à l'histoire du mouvement hussite; 5e art. (publie plusieurs récits contemporains sur la vie, la condamnation et la mort de Jean Huss et de Jérôme de

Prague; 23 documents relatifs à la propagation du wiclifisme en Bohême et en Moravie en 1410-1419 et au différend entre l'évêque Jean de Leitomischl et le chanoine Ales de Winschehrad au sujet de l'évêché d'Olmutz). — Hasenœhrl. Les margraviats allemands du sud-ouest aux xe, xie et xiie siècles (1° étudie le sens primitif et la valeur réciproque des expressions *marchia, comitatus, pagus*; 2° expose l'histoire et les limites des margraviats de Riedmark, de l'Ostmark, de la Karantanische Mark, de la marche de Pettau, de Saunien, de Carinthie et d'Istrie; avec six cartes). — A. Huber. Études sur la correspondance des généraux Gallas, Aldringen et Piccolomini, en février 1634 (cette correspondance a été copiée à la suite d'un mémoire adressé par le frère du général Aldringen, Paul, évêque *in partibus* de Tripoli, à l'archevêque de Salzburg. Elle concerne la disgrâce et la mort de Wallenstein; elle a été souvent utilisée, mais il y avait lieu d'en examiner de près le contenu et d'en dater exactement les lettres, étude qui redresse en beaucoup de points le récit traditionnel de la catastrophe d'Eger). — R.-F. Kaindl. Études sur les sources de l'histoire de Hongrie (chap. iii, sur les « Cronica Ungarorum iuncta et mixta cum cronicis Polonorum et vita sancti Stephani, » chronique composée vers 1200, en Hongrie, sans doute à Gran, par un clerc d'origine slave; vers la fin du xive siècle, elle a été interpolée en Pologne. Chap. iv : le diplôme du roi Étienne le Saint pour le monastère de Martinsberg-Pannonhalm; nous n'en avons pas l'original, mais une copie presque contemporaine qui a modifié le texte primitif en plusieurs passages et changé la date de 1036 en 1002; ce n'est donc pas à proprement parler un acte faux). = Bd. LXXXIII, Hælfte 1, 1895. Kretschmayr. Ludovico Gritti, 1480-1534 (fils naturel d'Andrea Gritti, doge de Venise, sut faire à Constantinople une si grosse fortune qu'il devint un des principaux conseillers du sultan Soliman; en cette qualité, il mena des négociations avec Venise et l'Autriche. En 1530, il fut nommé par Jean Zapolya gouverneur du royaume hongrois, et paraît avoir cherché dans les années suivantes à acquérir la couronne royale de Hongrie; mais il fut mis à mort en 1534. Biographie détaillée d'après des documents inédits). — Turba. L'emprisonnement du landgrave Philippe de Hesse, 1547-1550 (rectifie, d'après de nouveaux documents, ce qu'il avait déjà dit, dans un programme de 1894, sur le rôle joué dans cette circonstance par Charles-Quint).

64. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. V Ergænzungsband, Heft 1 (ce fascicule est tout entier consacré au 4e congrès des historiens allemands tenu à Innsbruck en septembre 1896). — J. Jung. L'organisation de l'Italie d'Auguste à Charlemagne; contribution à l'histoire primitive des États de l'Église. — Jul. Ficker. Le pays d'origine de la loi ripuaire (ce n'est pas la région du bas Rhin, mais plutôt celle de la haute Lorraine). — Ed. Richter. L'atlas historique des Alpes autrichiennes (de la méthode à suivre pour le dresser). — K. Uhlirz. Les lettres de fidélité des bour-

geois de Vienne des années 1281 et 1288 (étude diplomatique et historique). — D. von Schœnherr. Un ouvrage oublié de Guido Reni pour l'église des Capucins à Brisach. — J. Hirn. Documents d'archives sur Wallenstein (trouvés dans les archives d'Innsbruck; correspondance de Wolf Rudolf d'Ossa, qui remplit les fonctions de quartier-maître de Wallenstein). — Mayr-Adlwang. Un projet d'assassinat contre Wallenstein en 1628 (publie et commente une lettre adressée à l'archiduc Léopold, gouverneur du Tirol, par l'abbesse de Buchau, sur le Federsee, en Souabe, du 20 juin 1628). — H. von Zwiedineck-Suedenhorst. La brigade Thierry au combat d'Abensberg, le 19 et le 20 avril 1809 (cette brigade, détachée du corps de Hohenzollern, était chargée de défendre contre les Français la position entre Abensberg et Rohr, d'où dépendait le sort de l'armée autrichienne. Publie le rapport de Thierry, général d'origine luxembourgeoise). = Bd. XVII, Heft 4. Th. Lindner. L'origine des principautés électorales (réplique aux critiques dont a été assailli son ouvrage : *Die deutschen Königswahlen*, 1893). — Jos. Seemueller. Le voyage de couronnement de Frédéric III à Aix-la-Chapelle (publie le texte du journal de ce voyage, composé par Clemens Specker de Sulgen, sacriste à Kœnigsfelden, en 1479-1482, avec une introduction qui porte surtout sur les caractères philologiques de ce document, qui est écrit en allemand). — Vancsa. Prétendues signatures autographes de rois allemands au XIIIe-XIVe siècle. — Mayr-Adlwang. Les changements apportés à la constitution de la Bohême après la bataille de la Montagne-Blanche. = Bibliographie : *O. Gutsche* et *W. Schultze*. Deutsche Geschichte von der Urzeit bis zu den Karolingern; Bd. I (assez bien au courant). — *H. Otto*. Die Beziehungen Rudolfs von Habsburg zu Papst Gregor X (bon). — Eulenburg. Das Wiener Zunftwesen (excellent). — *Th. von Sickel*. Römische Berichte (précieux). — Analyse des articles de revue concernant l'histoire de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie en 1894.

65. — K. Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe. Bd. CXXXII, 1895. — Hula et Szanto. Rapport sur un voyage en Carie (aux frais de la fondation du prince de Liechtenstein; les deux missionnaires ont collationné de nombreuses inscriptions déjà connues, en ont trouvé environ 300 inédites, dégagé de nouveau les restes des villes de Kasossos, Hygassos et Kallipolis). — Von Hartel. Études patristiques; chap. V et VI (les mss. et la critique du texte des lettres et poésies de Paulin de Nole, avec commentaire). — Buehler. Études indiennes; 3e art. (l'alphabet dit de Brahma dérive de l'alphabet sémite du nord. Détails sur l'époque où ce dernier a été introduit dans l'Inde). — Kuehnert. La philosophie du philosophe chinois Kong-dsy (Confucius), d'après le texte primitif. — Gumplowicz. L'évêque de Kruszwica Gallus, le premier chroniqueur latin de la Pologne (le *Galli chronicon* a été composé, vers 1113, par l'abbé Gallus de Lubin, plus tard évêque de Kruszwica, neveu de l'évêque de Cracovie Baudoin, dont il a fortement subi l'influence). —

Gomperz. Nouvelles remarques sur la plus ancienne tentative faite pour créer un système de tachygraphie grecque (à propos du mémoire d'U. Kœhler dans les *Mittheilungen d. d. archæol. Instituts in Athen*, t. VIII, 1883, p. 359 sq.; critique le mémoire de Gitlbauer au tome XLIV des *Denkschriften* de l'Académie). = Bd. CXXXIII, 1896. Max Bittner. Le district kourde d'Uschnûje dans l'Iran occidental et la vie d'Urumije (publie une relation de voyage composée dans les premières années de ce siècle par un Persan distingué, Abd-er-Razzâq, d'Ispahan, d'après un ms. de la bibliothèque de Vienne. Texte, traduction et commentaire. Intéressant pour la géographie et l'histoire de la civilisation de l'Iran). — Tomaschek. Sassoun et les sources du Tigre; 1er art. (décrit cette région, les peuples qui l'ont habitée depuis les plus anciens temps, les dominations qu'ils ont subies. La seconde partie traitera de la topographie historique de cette région, occupée aujourd'hui par des Kourdes). — Schenkl. Bibliotheca patrum latinorum Britannica; 7e art. — Th. von Sickel. Lettres de Rome (l'auteur se propose de publier une série de notices sur des parties peu connues des archives secrètes du Vatican. Il commence par les actes relatifs au concile de Trente, qui intéressent aussi l'organisation des archives pontificales dans la seconde moitié du xvie siècle. Publie en appendice 17 pièces des années 1561-1574). = Bd. CXXXIV. Fr. Mueller. Les mss. arméniens du monastère d'Argni en Arménie (une des plus importantes bibliothèques de l'Orient, tant par le nombre que par la valeur des ouvrages qu'elle contient. Donne une brève analyse de 147 mss.). — O. Guenther. La collection Avellana (recueil de lettres d'empereurs et de papes, dont l'auteur vient de publier la première partie au tome XXXV du *Corpus scriptor. ecclesiast. latin.* Étudie de très près la composition, les sources, la cause première de ce recueil; analyse avec beaucoup de soin les lettres les plus importantes qu'il renferme et fixe leur chronologie. Important mémoire de 134 p.). — Hauler. Une traduction latine de la *Didascalia Apostolorum* (dans un palimpseste de la bibliothèque capitulaire de Vérone. Texte et commentaire).

---

66. — R. Accademia dei Lincei. Classe des sciences morales, historiques et philologiques. *Rendiconti.* 5e série, t. IV, (1895). Fasc. 1. — E. Teza. Des premières études sur les langues hindoustaniques. — L. Bonelli. La description des mers des Indes par l'amiral turc Sidi Ali, dit Kiatib-i-rûm (texte de certains passages des chap. vi et vii). = Fasc. 2. E. Piccolomini. Un souvenir de Solon dans Cratinus et dans Aristote (concernant l'opposition faite par Solon à la tyrannie de Pisistrate). = Fasc. 4. G. Ghirardini. La nécropole primitive de Volterra. = Fasc. 5. C. Valenziani. Nouveaux détails sur les ambassades secrètes envoyées à Rome par le prince Gamo Ugisato, feudataire d'Aidzu au Japon, dans le cours du xvie s., 1584-1592. = Fasc. 6. G. Tomassetti. Deux inscriptions latines de Frascati. = Fasc. 7-8. C. Rossini. Observations et détails sur les rois Zagué; suite dans fasc. 9-10 (au temps

d'Abou Salih, les rois d'Éthiopie n'appartenaient pas à la dynastie des Salomonides; ceux-ci, nombreux et puissants, vivaient sous les rois Zagué, dont l'origine est obscure). = Fasc. 11. C. Pascal. La légende de l'enlèvement des Sabines (le rapt nuptial est un rite d'origine sabine qui passa à la tribu du Palatin; les trente Sabines capturées sont les mères d'où sont issues les trente curies romaines. Consus et Talassio sont deux divinités mâles qui, selon ce rite, présidaient au mariage; elles étaient d'origine : l'une rhamnique, l'autre sabine). = Fasc. 12. Ugo Balzani. De quelques documents conservés aux archives du Saint-Office à Rome et relatifs à l'invention du cadavre de Paolo Sarpi. = T. V (1896), fasc. 1. Lanciani. Détails inédits sur l'amphithéâtre flavien à Rome. — L. Nocentini. Matériaux relatifs à l'histoire des anciens États de la Corée. = Fasc. 3. D. Carutti. De quelques conjectures récentes sur l'Homme au Masque de fer (pense que l'énigme n'est pas encore entièrement déchiffrée). — G. Lumbroso. Voyage d'un jeune Allemand à Rome en 1596. — L. Nocentini. Matériaux pour servir à la géographie de la Corée. — C. Pascal. La légende des Horaces et des Curiaces (cette légende a pour prototype un récit de la guerre entre les Tégéates et les Phénéates. Les Curiaces étaient des Sabins; les Horaces appartenaient à la tribu du Palatin; le lieu du combat doit être placé entre le Quirinal, où était la tribu sabine, et le Palatin). = Fasc. 4-5. Zannoni. L'entreprise de Rimini en 1469, racontée par Piero Acciaiuoli (fait ressortir le caractère plus politique encore que militaire de cette victoire remportée par Federico da Montefeltro. Publie le récit de P. Acciaiuoli). — Nocentini. Bibliographie coréenne; ouvrages d'un caractère général. = Fasc. 6-7. C. Cipolla. Un doute sur la date des « Ordinamenti » de Trani (ce document est daté de 1063; pour diverses raisons, l'on est assez d'accord pour le placer en 1363 et l'on propose de corriger et le texte et le sens. Montre que ceci n'est pas utile, car dans plusieurs documents italiens originaux on constate l'absence du chiffre des centaines après le millésime). = Fasc. 8-9. C. Cipolla. Documents nouveaux sur les hérétiques de Vérone, 1273-1310 (1° documents toulousains sur les patarins de Lazise et de Sermione, 1273; 2° documents sur les hérétiques de Vérone, 1288-1310). = *Memorie.* 5e série, vol. I (1892), Fr. Rossi. Un nouveau ms. copte du musée égyptien de Turin contenant la vie de saint Épiphane et les martyres de saint Pantaléon, d'Ascla, d'Apollonius, de Philémon, d'Arianus et de Dios, avec plusieurs chapitres du « livre de Giobbe » (texte et traduction en italien). — Giuseppe Ricca-Salerno. La théorie de la valeur dans l'histoire des doctrines et des faits économiques. = *Notizie degli Scavi.* Janvier 1895 à septembre 1896. = *Rendiconto dell' adunanza solenne del 9 giugno 1895.* Monaci. Les Italiens en France pendant le moyen âge (leur influence commerciale, mise en lumière surtout d'après les ouvrages de C. Piton; leur influence intellectuelle jusqu'à Christine de Pisan).

---

67. — The english historical Review. 1896, oct. — Prof. Pelham. Arrien, légat de Cappadoce (comment il fut nommé; ses écrits pendant son commandement; lumière qu'ils jettent sur l'organisation militaire des frontières). — Maitland. La loi canonique en Angleterre; 2e art. : l'Église, l'État et les décrétales (montre que la juridiction ecclésiastique et la juridiction laïque furent nettement séparées pendant tout le moyen âge; l'Église n'appliqua que la loi religieuse et l'État que la loi civile. Les décrétales ont été reçues par le clergé anglais avec la même révérence que partout ailleurs; jamais le clergé anglais ne s'est réservé le droit d'en rejeter tout ou partie; au xve s., il s'abstint d'entrer dans le mouvement qui tendait à imposer au pape l'autorité des conciles). — J. Gairdner. Lumières nouvelles sur le divorce de Henri VIII (la première idée du divorce ne vient certainement pas de Wolsey, mais du roi; le cardinal y travailla sans doute, mais sans se douter que le roi avait déjà résolu d'épouser sa maîtresse A. de Boleyn; il pensait à Renée de France. C'est aussi derrière le dos de son ministre qu'Henri VIII envoya Knight à Rome). — Miss Foxcroft. Les œuvres de George Savile, premier marquis de Halifax (étude critique sur leur chronologie). — Stevenson. Une charte en vieil anglais de Guillaume le Conquérant en faveur de Saint-Martin le Grand, à Londres, en 1068 (c'est une erreur de croire que les rois anglo-saxons n'aient pas eu de chancellerie; ils n'avaient pas le mot, mais la chose; beaucoup de chartes des rois normands portent des traits caractéristiques certainement empruntés aux usages des *scriptoria* anglo-saxons. La charte pour Saint-Martin le Grand prouve le maintien des anciens *formulae*. Article de grande conséquence au point de vue de la diplomatique anglaise). — F. Liebermann. Le denier de saint Pierre et la population de l'Angleterre vers 1164 (relève de nombreuses méprises dans les études de M. Fabre sur cette question). — Aug. Jessopp. Maitre Vacarius (note un arbitrage prononcé par Vacarius en 1179, d'après le cartulaire du prieuré de Coxford). — H. F. Brown. La mort et les funérailles de Catherine de Médicis, décrites par l'ambassadeur vénitien à la cour de France. = Bibliographie : *C. A. van Vredenburch.* De Staatsleer van Hegel en hare toepassing (assez bonne étude sur la philosophie politique de Hegel). — *A. Edersheim.* The history of the Jewish nation (histoire de la Judée depuis Alexandre le Grand jusqu'à la destruction du temple par les Romains; c'est le meilleur ouvrage en anglais sur le sujet; mais il faudrait le corriger à l'aide de Grætz). — *Grueber* et *Keary.* A catalogue of the english coins in the British Museum. Anglo-saxon series; vol. II (importante recension par York Powell). — *Mrs. Oliphant.* The makers of modern Rome (brillante et facile esquisse, qui s'arrête à Léon X). — *Newell.* A history of the Welsh church to the dissolution of the monasteries (excellent). — *Thompson.* A history of the Somerset Carthusians (beaucoup de choses nouvelles). — *J. Raine.* The historians of the church of York and its archbishops; vol. III (contient des lettres et documents illustrant les biographies et autres morceaux nar-

ratifs qui occupent les deux premiers volumes; mais l'éditeur ne nous dit ni d'où viennent ces documents ni à quoi ils se rapportent). — *Gius. Strickland.* Ricerche storiche sopra il b. Bonifacio di Savoia, arcivescovo di Cantorbery 1207-1270 (bon). — *Kromsigt.* John Knox als Kerkhervormer (bon exposé des vues théologiques de Knox). — *Atkinson.* Calendar of state papers, Ireland. Elizabeth; vol. VI-VII, 1596-1599 (excellent). — *Vizetelly.* The true story of the chevalier d'Eon (bon et beau livre). — *Th. March.* The history of the Paris Commune of 1871 (bon, surtout quant à l'abondance des faits; peu de vues générales).

68. — Transactions of the royal historical Society. Vol. X, 1896. — H. E. Malden. Shakespeare considéré comme historien (Shakespeare est historien dans ses drames historiques, en ce sens qu'il a parfaitement traduit les sentiments du peuple anglais, surtout des Anglais de son temps; il a d'ailleurs été, pendant de nombreuses générations, le véritable manuel où les politiciens et les femmes qui lisent ont appris leur histoire). — A. Hughes. Le parlement de Lincoln en 1316 (étude sur la manière dont a été rédigé le rôle de ce parlement, par un clerc de la chancellerie, William d'Ayremynne : il est donné sous une forme narrative qu'on n'avait pas rencontrée auparavant et qu'on n'a plus reprise avant 1332. Étude sur les rapports entre la chancellerie et la trésorerie sous Édouard Ier et Édouard II). — P. Wallis. Anciennes constitutions coloniales (étudie les constitutions données à la Virginie, 1606-1621, et au Massachusetts, 1629, très différentes l'une de l'autre, mais qui visaient au même but, de rattacher étroitement les colonies à la mère patrie). — C. R. Beazley. La géographie chrétienne au moyen âge (comment on connut le monde chrétien; les pèlerinages et les itinéraires). — Dr F. Salomon. La politique extérieure de William Pitt pendant les dix premières années de son ministère et son importance en Europe (expose les efforts du jeune Pitt pour maintenir la paix européenne au moment où la Russie, encouragée par l'effacement de la France en 1791, poussait au contraire à une politique d'expansion. Il prétendait maintenir le *statu quo,* et, par exemple, forcer Catherine à rendre Otchakof, quand il tomba sous les coups de l'opposition anglaise). — Holton. Richard II (étude sur le caractère personnel du prince que William de Langland appelait « the Redeless »).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Nos collaborateurs MM. Arthur Giry et Salomon Reinach ont été élus membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Le tome II, livr. 12 à 16, des *Études d'archéologie orientale,* publiées par M. Clermont-Ganneau (*Bibliothèque de l'École des hautes études,* fasc. 113. Bouillon, in-4°), contient les articles suivants : ch. viii, les Inscriptions de Nazala (le mois palmyrénien de Kinian ; explication de l'inscription palmyrénienne et des inscriptions grecques de Nazala) ; ch. ix, Inscriptions bilingues de Palmyre ; ch. x, les Sanctuaires de Saint-Jacques-l'Intercis en Palestine ; ch. xi, le Berquilia des croisés et la Birké arabe ; ch. xii, la Rivière de Gadara et le pont de Judaire ; ch. xiii, Ouqhouâné, Qahouâné et la Cauan des croisés.

— Un ancien élève de l'École des hautes études, M. F. Lot, à qui nous devons déjà un excellent livre sur les *Derniers Carolingiens,* présentera prochainement à la Faculté des lettres de Nancy, comme thèse de doctorat, une *Étude critique sur le règne de Hugues Capet.*

— A l'occasion de la nomination de M. Gabriel Monod comme président de l'École des hautes études (section des sciences historiques et philologiques), ses anciens élèves ont composé un volume d'*Études d'histoire du moyen âge* (Cerf et Alcan, 463 p.) qui lui a été offert le 14 novembre dernier. Voici l'indication des mémoires qui composent ce volume : M. Prou. *Examen de quelques passages de Grégoire de Tours relatifs à l'application de la peine de mort* (les cas où cette peine a été appliquée ne montrent pas que les rois francs eussent arbitrairement le droit de vie et de mort sur leurs sujets). — G. Yver. *Euric, roi des Wisigoths, 466-485.* — Ch. Diehl. *L'origine du régime des thèmes dans l'empire byzantin* (dresse une liste des grands gouvernements militaires fondés au viie siècle, suivant la date de leur création ; ils n'étaient à l'origine que des corps d'armée ; leurs chefs ne sont autre chose que les *magistri militum* du vie s.). — Émile Molinier. *La coiffure des femmes dans quelques monuments byzantins* (c'est un édifice en cheveux, ou perruque ; on le trouve par exemple sur la tête de Serena, dans le diptyque de Monza, et sur celle de certaines dames d'honneur de Théodora dans la mosaïque de Ravenne). — Imbart de la Tour. *Des immunités commerciales accordées aux églises du VIIe au IXe siècle* (ces immunités montrent comment se constitua la puissance économique des

monastères, comment ceux-ci devinrent des centres d'échanges, *mercatus,* et ont préparé les cités marchandes du XIIe s.). — C. Jullian. *Le palais carolingien de Cassinogilum* (de bonnes raisons militent en faveur de Casseuil sur le Drot et de solides arguments de texte en faveur de Chasseneuil près de Poitiers. En réalité, n'y a-t-il pas eu deux palais différents : *Cassanogilum* et *Cassinogilum?*). — J. Roy. *Les principes du pape Nicolas Ier sur les rapports des deux puissances.* — A. Giry. *Études carolingiennes* (1° d'un capitulaire perdu de Louis le Pieux relatif aux cloîtres de chanoines; 2° date de l'abbatiat de Loup de Ferrières, fixée au 22 nov. 840; 3° « Sedem negociatorum Cappas, » phrase de Loup de Ferrières mentionnant le village de Chappes, où des marchands avaient cherché un refuge contre les invasions en 861; 4° « Villa Restis; » cette villa, mentionnée dans un diplôme de Charles le Chauve en 845, doit être identifiée avec Montsoreau, sur la Loire; 5° documents carolingiens de l'abbaye de Montieramey). — Émile Bourgeois. *L'assemblée de Quierzy-sur-Oise*, 877 (il y eut bien évidemment dans cette assemblée une discussion et une opposition formelle aux désirs de l'empereur). — Éd. Favre. *La famille d'Évrard, marquis de Fioul, dans le royaume franc de l'Ouest.* — Paul Fabre. *La Pologne et le Saint-Siège du Xe au XIIIe siècle* (de l'établissement du denier de saint Pierre dans la Pologne, devenue terre de l'Église). — H. Omont. *La messe grecque de saint Denys au moyen âge.* — G. de Manteyer. *L'origine des douze pairs de France* (cherche l'explication de cette institution dans la géographie historique). — F. Lot. *L'élément historique de Garin le Loherain* (l'identification de plusieurs des personnages mentionnés dans cette chanson permet d'établir qu'elle a été composée dans les toutes dernières années du XIIe siècle, qu'elle ne contient aucune allusion à une lutte de race, qu'elle n'a aucun fondement historique, à moins que ce ne soit une obscure histoire locale). — Ch. Pfister. *L'abbaye de Molesme et les origines de Nancy.* — Jean Guiraud. *Le titre des saints Quatre-Couronnés au moyen âge.* — Ch. Bémont. *Hugues de Clers et le « De senescalcia Franciae »* (la partie écrite par Hugues de Clers est authentique et mérite créance). — Ch. Kohler. *Un nouveau récit de l'invention des patriarches Abraham, Isaac et Jacob à Hébron* (ce nouveau récit, fourni par un ms. d'Avranches, n'est qu'un exercice de rhétorique). — Brutails. *Comment s'est constituée la seigneurie de Saint-Seurin-lès-Bordeaux.* — Abel Lefranc. *Le traité des reliques de Guibert de Nogent et les commencements de la critique historique au moyen âge* (Guibert doit les principes de sa critique et ses arguments à saint Augustin, qui inspira encore Calvin sur le même sujet). — Aug. Molinier. *Les Grandes Chroniques de France au XIIIe s.* (la partie de ces Grandes Chroniques qui s'arrête en 1223 a été rédigée sous Philippe III par le moine Primat et terminée sans doute en 1274. Le ms. de Sainte-Geneviève représente l'exemplaire original offert au roi lui-même par l'abbé Mathieu de Vendôme). — Paul Thirion. *Les échevinages ruraux aux XIIe et XIIIe s. dans les possessions des églises de*

Reims. — E. Jordan. *Notes sur le formulaire de Richard de Pofi* (étudie, dans ce formulaire, les lettres de Clément VII concernant l'expédition de Charles d'Anjou, les relations du pape avec Rome, avec la Toscane et avec la Lombardie. Il est probable que Richard de Pofi nous a conservé des lettres réellement émanées de la chancellerie pontificale, qu'il avait rédigées lui-même comme employé à cette chancellerie). — Élie Berger. *Requête adressée au roi de France par un vétéran des armées de saint Louis et de Charles d'Anjou.* — Fr. Funck-Brentano. *Les pairs de France à la fin du XIIIe s.* (les pairs à cette époque ne jugeaient pas au criminel; ils ne connaissaient que d'un cas, lorsque la possession du fief, qui conférait la pairie, était en jeu). — H. Pirenne. *Les sources de la Chronique de Flandre jusqu'en 1342* (cette œuvre est une compilation pure; l'auteur l'a composée à l'aide de textes rédigés en français, sans doute parce qu'il ne savait pas le latin. A peine a-t-il ajouté à ses sources quelques faits originaux sans valeur; elle fournit cependant des variantes qui peuvent çà et là compléter la narration de la *Chronographia regum Francorum,* puisée à peu près aux mêmes sources françaises). — Ch. Petit-Dutaillis. *Les prédications populaires. Les Lollards et le soulèvement des travailleurs anglais en 1381* (étudie, d'après les documents recueillis par A. Réville, le rôle joué par les prêtres et les moines. On a eu tort de mettre les Franciscains en avant; les « friars » restèrent au contraire les fermes appuis de la couronne. Les vrais auteurs du mouvement furent les « pauvres prêtres » de Wycliffe; c'est eux que vise le statut de 1382; mais ils ne furent pas poussés par Wycliffe, qui flétrit au contraire le soulèvement. Ils appliquèrent à l'ordre politique certaines hardiesses que le maître s'était permises contre l'autorité ecclésiastique). — Bernard Prost. *Recherches sur « les Peintres du roi » antérieurs au règne de Charles VI.* — Alfred Coville. *Les finances des ducs de Bourgogne au commencement du XVe siècle.* — C. Couderc. *Le Manuel d'histoire de Philippe VI de Valois* (l'auteur, sans doute moine à Saint-Denis, composa cette chronique en 1326-1327 à la demande même de Philippe de Valois; il en donna une seconde édition en 1330. L'ouvrage eut un grand succès : deux exemplaires se trouvaient dans la bibliothèque de Charles V; il a été abrégé au xve s. par Guillaume Saignet, un des hommes de confiance de Charles VII. Enfin, des parties importantes s'en retrouvent, traduites en français, dans les « Fleurs des Chroniques » de Bernard Gui). — N. Jorga. *Un auteur de projets de croisade, Antoine Marini* (en 1462, Marini fut chargé par Georges de Podiébrad d'une ambassade à Rome; il devait tenter de réconcilier son maître avec l'Église. Il en profita pour tracer un plan de croisade qui n'aboutit pas, non plus que la réconciliation du roi de Bohême avec le pape).

— Les historiens trouveront dans la thèse très consciencieuse de M. H. Lion sur les *Tragédies de Voltaire* (Hachette) un chapitre intéres-

sant sur les tragédies de combat religieux et politique : les Guèbres, les Lois de Minos, don Pèdre.

— M. J. Flammermont vient de faire paraître : 1° dans le tome VIII des *Archives des Missions* (Leroux), un rapport de 628 pages sur les *Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution.* Ce rapport, sur lequel nous reviendrons, est du plus haut intérêt. Il contient de nombreuses pièces inédites analysées, ou publiées par extraits ou in-extenso, et les inventaires des correspondances des archives de Berlin, Dresde, Genève, Turin, Gênes, Florence, Naples, Simancas, Lisbonne, Londres, la Haye et Vienne. 2° Dans le recueil des *Travaux et mémoires de l'Université de Lille,* un *Album paléographique du nord de la France* contenant cinquante-six documents, dont le plus ancien est de 1096, le plus récent de 1655, tirés des archives départementales et communales de Lille, reproduits en de magnifiques fac-similé phototypiques et accompagnés de la transcription des premières et des dernières lignes de chaque pièce, ce qui fait de cet album un excellent instrument d'enseignement paléographique.

— MM. de Nolhac et Pératé ont fait paraître chez MM. Braun et Cie une description du *Musée national de Versailles,* illustrée de 110 planches en typogravures. Ce n'est pas un guide ni un catalogue; c'est un peu moins, puisque toutes les œuvres n'y figurent pas, c'est beaucoup mieux, car on y trouve, après une excellente notice historique sur le château et les collections, une revue de ce que le musée nous offre de plus remarquable à la fois comme œuvres d'art et comme documents historiques pour chaque période de notre histoire du xve s. à nos jours. La disposition chronologique des matières rend aussi instructif qu'attrayant l'ouvrage de M. de Nolhac. Il sera indispensable à tous ceux qui voudront tirer un véritable profit de leurs visites au palais de Versailles. — M. de Nolhac vient aussi de publier chez Boussod et Valadon un splendide volume sur la *Dauphine Marie-Antoinette,* magnifiquement illustré. Nous reviendrons à loisir sur ce livre, où M. de Nolhac a montré une fois de plus sa finesse de critique érudit et son talent d'écrivain.

— Il convient de signaler tout spécialement aux historiens de la Révolution l'*Inventaire sommaire des archives municipales de Bordeaux,* période révolutionnaire, dont le tome I vient d'être publié par M. Ariste Ducaunnès-Duval (impr. Gounouilhou, 461 p. in-4°, à 2 col.), à cause de l'ampleur que l'érudit archiviste a donné à ses analyses; les pièces les plus importantes sont même publiées tout au long. Enfin, le volume est muni d'un index, ce dont il faut remercier l'éditeur, car trop souvent on attend la fin d'un travail de cette nature pour donner une table générale, et celle-ci ne vient pas. Le volume actuel va jusqu'aux premiers mois de 1793. Établi sur un plan aussi vaste, cet ouvrage prendra

le premier rang parmi les publications d'archives révolutionnaires entreprises dans les départements.

— M. J. Cruppi, avocat général à la Cour de cassation, a consacré son discours de rentrée à *Napoléon et le jury* (Marchal et Billard, 18 p. in-8°). Ce discours est une étude très intéressante sur les efforts qui furent faits par Napoléon pour détruire l'institution du jury et sur la résistance qui lui fut opposée par la majorité du Conseil d'État et surtout par Berlier, Treilhard, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Le travail de M. Cruppi est important pour l'histoire de notre législation pénale, qui ne porte que trop la trace de l'esprit de réaction qui a présidé à sa rédaction et qui offre encore aujourd'hui tant de lacunes et de défectuosités.

— Les *Carnets de voyage* (Hachette) d'H. Taine fournissent des notes précieuses pour une psychologie du peuple français et aussi des indications importantes sur le développement des idées de Taine. Il y a dans ce volume d'admirables pages de description. On y voit aussi comment Taine s'exerçait en artiste à la virtuosité descriptive.

— M. Eug. Müntz vient de publier un magnifique volume sur *Florence et la Toscane* (Hachette), mélange charmant de souvenirs de voyage et d'histoire de l'art.

— MM. Lafenestre et Richtenberger ont ajouté un nouveau volume sur *Venise* à leur précieuse collection de guides illustrés, dans laquelle ont déjà paru le *Louvre, Florence* et la *Belgique* (Quentin).

— On parle beaucoup en ce moment de la dépopulation de la France, de la décroissance de la natalité et des moyens d'y remédier; et on évite avec soin de parler du livre où ces graves questions, d'où dépend en grande partie l'avenir de la France, ont été étudiées avec le plus de vigueur et de courage, le volume de M. R. Debury intitulé : *Un pays de célibataires et de fils uniques* (Dentu). La presse se sert, sans le citer, de ce livre, parce qu'elle y est attaquée sans ménagements. Nous le recommandons à l'attention de tous les historiens et de tous les patriotes.

— Sous le titre : *l'Affaire de Madagascar* (C. Lévy), M. Hanotaux a publié des extraits du Livre jaune relatifs à Madagascar, les discours prononcés par lui dans les deux Chambres sur cette question et un article de la *Revue de Paris* sur le traité de Tananarive. Une Introduction expose avec une verve ironique, trop justifiée malheureusement par les événements, les difficultés inextricables où l'on devait se placer en remplaçant le système du protectorat par celui de l'annexion.

— M. Ch. Saroléa, professeur à l'Université d'Édimbourg, publie à la fois à Paris et à Édimbourg (Colin; Williams et Norgate), à partir du 1er janvier 1897, une *Revue française d'Édimbourg*, paraissant tous les deux mois par fascicules d'un shilling. Le but de cette revue, qui est

assurée de toutes nos sympathies, est « de faire connaître davantage la France à l'Angleterre et l'Angleterre à la France » et de fortifier les liens de sympathie très anciens qui unissent la France et l'Écosse.

— Nous sommes bien en retard avec M. Tamizey de Larroque et nous en faisons nos excuses et à lui et à nos lecteurs. Nous n'avons pas encore annoncé les nos XIX et XX de la belle série des *Correspondants de Peiresc*. Le premier est consacré au *Père Marin Mersenne* (Picard, 1894, 171 p. in-8o). Il contient 24 lettres inédites à Peiresc écrites de 1633 à 1637, quatre autres lettres et la réimpression de la rarissime vie du P. Mersenne par le P. Hilarion de Coste. Le second nous donne 27 lettres inédites du Dr A. Novel, écrites à Peiresc et à Valavez, d'Espagne, de Paris, de Bretagne, de 1625 à 1634, et d'autres lettres de quelques médecins provençaux (Aix, Garcin et Didier, 1894, 147 p. in-8o). — Deux autres brochures se rapportent encore à Peiresc : des *Notes inédites de Peiresc sur quelques points d'histoire naturelle* (Picard, 1896, x-52 p. in-8o), mêlées de jolis souvenirs autobiographiques; une note de 12 pages sur *Deux Jardiniers émérites, Peiresc et Vespasien Robin* (Aix, 1896, veuve Remondet). Le quatrième fascicule de la collection des *Correspondants de Grandidier* entreprise par le P. Ingold contient deux fragments de lettres de *Jean Florimond Boudon de Saint-Amans* (Picard, 1895, 39 p. in-8o) et des notes sur Saint-Amans par son fils Casimir. — L'édition du *Bien ducal par Jean Guilloche* (Bordeaux, Gounouilhou, 1893, 40 p. in-8o), écrite en 1498 par un poète bordelais qui vivait à la cour de Savoie, nous fait connaître un précieux tableau de la cour du duc Philibert. — Deux autres publications sont relatives à des livres de raison : une *Notice inédite sur le livre de raison du Muet de Laincel*, d'après les manuscrits de Peiresc (Digne, Chaspoul et veuve Barbaroux, 1891, 22 p. in-8o), et le *Livre de raison de la famille du chevalier d'Escage en Agenais, 1746-1792* (Saint-Amand, Destenay, 1895, 27 p. in-8o). — M. T. de L. a fait tirer à part la *Notice sur les abbés de Saint-Maurin en Agenais par dom Du Laura*, parue au t. VII des *Annales du Midi*, et les documents inédits sur *le Cardinal d'Armagnac et François de Seguins*, publiés au tome VIII du même recueil. Enfin, il a ajouté une note à la très intéressante notice sur *le Maréchal d'Estrades* (Agen, veuve Lamy, 1896, 24 p. in-8o), par M. Ph. Lauzun.

— Nous devons aussi annoncer une série de publications de M. L.-G. Pélissier, relatives à l'histoire d'Italie. Il a fait paraître dans le t. XXIV des Actes de la Société ligure d'histoire et à part des *Documents pour l'histoire de l'établissement de la domination française à Gênes* (1498-1500); dans le Bulletin du Comité des travaux historiques de 1893 et à part (Leroux) des *Documents sur les relations de Louis XII, de Ludovic Sforza et du marquis de Mantoue, de 1498-1500;* dans les t. XVII et XVIII de l'Archivio della Società Romana di storia patria, un travail sur l'alliance entre Louis XII et Alexandre VI (*Sopra alcuni documenti rela-*

tive all' alleanza tra Alessandro VI e Luigi XII, 1498-1499); dans les Actes de l'Académie des sciences de Turin, vol. XXIX, deux lettres de Louis et Charles de Bourbon sur *la Conquête du Milanais par Louis XII;* dans les Mémoires de la Société des antiquaires, t. LIII, *Un Inventaire inédit des collections Ludovisi à Rome* (XVIIe s.). M. Pélissier a continué aussi à publier dans l'Archivio storico italiano, dans le Bulletin de la Société languedocienne de géographie, dans la Revue des langues romanes et ailleurs, une série de *Notes italiennes sur l'histoire de France*, parmi lesquelles nous notons une *Lettre de G. Briçonnet, cardinal de Saint-Malo* (1491), des *Lettres de François de Gonzague, marquis de Mantoue,* une *Lettre inédite de Blaise de Monluc* (Sienne, 22 août 1557), une *Lettre de Louis XII à la seigneurie de Sienne pour lui notifier son avènement,* etc., etc. En dehors de l'histoire italienne, M. Pélissier a encore publié des *Notes sur quelques manuscrits de la bibliothèque Méjanes* (Bouillon, 1894), avec de nombreuses pièces en appendice, des bulles de Grégoire XI, une correspondance relative aux lettres d'Antoine Arlier, des documents sur les mœurs des XIVe et XVe siècles, des lettres relatives à l'invasion de Henri de Transtamare en Provence, etc.; dans la Revue des langues romanes de 1895, des *Souvenirs d'un collégien* (A. Mahul) *du temps de l'Empire* (1810-1814); dans le Bulletin du bibliophile de 1894-95, quelques pages des *Mémoires de Fauris de Saint-Vincent le fils;* dans les Mémoires de la Société d'histoire de Paris, des *Lettres inédites de Jean Chapelain à P.-D. Huet* (1658-1673); dans la Revue rétrospective, des lettres inédites des *Correspondants du peintre F.-X. Fabre* (1803-1834).

Allemagne. — Le 7 septembre est mort le numismate Joseph Weingærtner, âgé de quatre-vingt-douze ans. — Le 26 septembre est mort le Dr Karl Brunnemann, auteur de plusieurs ouvrages historiques parmi lesquels nous citerons : *Studien und Skizzen zur Geschichte der französischen Revolution* (1878), *Robespierre* (1880). — Le 29 octobre est mort à Breslau le général Koehler, auteur de travaux estimés sur l'histoire militaire, entre autres sur les fortifications et les sièges de Dantzig. — Le 16 novembre est mort à Jéna l'historien russe Alex. Brueckner, âgé de soixante-deux ans. Né le 5 août 1834 à Saint-Pétersbourg, il fut en 1861 nommé professeur d'histoire à l'école impériale de droit de Saint-Pétersbourg, en 1867 professeur d'histoire à l'Université d'Odessa, puis à Dorpat (1872); en 1891, cette chaire lui fut retirée et on l'envoya à Kasan. Brückner prit alors sa retraite et vint finir ses jours à Jéna. Ses nombreux travaux et mémoires, composés en russe et en allemand, sont presque exclusivement consacrés à l'histoire russe, sur laquelle ils ont beaucoup contribué à faire la lumière. Il dirigeait la *Russische Revue.*

— Le Dr Judeich a été nommé professeur extraordinaire à l'Université de Marbourg; le Dr Fester, professeur extraordinaire d'histoire du moyen âge et des temps modernes à celle d'Erlangen; le prof. Otto

Hoffmann, professeur extraordinaire de philologie comparée à celle de Breslau; le Dr Dessau, professeur extraordinaire d'histoire romaine à celle de Berlin; le Dr Otto Guenther, bibliothécaire et archiviste de la ville de Dantzig.

— L'Académie des sciences de Berlin, dans sa séance du 29 octobre dernier, a voté 1,000 m. pour continuer la correspondance de Frédéric le Grand; 1,000 m. pour étudier la canalisation d'eau découverte à Pergame; 1,500 m. pour subvenir aux recherches du Dr Milchhœfer sur la topographie de l'Attique; 600 m. pour aider le Dr Wendland à son édition des œuvres de Philon.

— La Société royale des sciences de Gœttingue a nommé membres étrangers MM. Pasquale Villari, à Florence, et M. H. Denifle, sous-archiviste du Saint-Siège. Elle a chargé le prof. Kehr d'entreprendre une édition critique des bulles des papes jusqu'à Innocent III.

— Dans le royaume de Saxe a été instituée une Commission d'histoire avec une subvention annuelle de 10,000 m. Ont été nommés membres ordinaires : MM. Brieger, Buecher, Friedberg, Hauck, Lamprecht, Marcks, de Miaskowski, Seeliger, Sievers, professeurs à l'Université de Leipzig, Gess, professeur à l'école technique de Dresde, Hassel et Exner, directeurs des archives de l'État et des archives de la guerre, Gebhardt et Schnorr de Carolsfeld, bibliothécaires en chef à Leipzig et à Dresde.

— Ont été nommés membres ordinaires de la Commission pour l'histoire de Bade : MM. Hausrath et Schæfer, professeurs à l'Université de Heidelberg, Max Weber, professeur à Fribourg, Wille, bibliothécaire de l'Université de Heidelberg, Heyck, directeur des archives des princes de Fuerstenberg à Donaueschingen; M. Cartellieri a été nommé membre extraordinaire. Le prof. Erdmannsdœrffer a été nommé président à la place d'Ed. Winkelmann, décédé. La rédaction de la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* a été confiée au Dr Obses, archiviste, et au Dr Wiegand, directeur des archives de Carlsruhe.

— Le prof. von Pettenkofer a été nommé président de l'Académie de Bavière pour trois années. Cette Académie a élu le prof. von Hertling membre ordinaire et le prof. Muehlbacher membre correspondant.

— Le projet de budget pour l'empire d'Allemagne contient entre autres une demande de 60,000 m. pour la continuation des travaux relatifs au « limes imperii romani » en Allemagne; 200,000 m. ont déjà été dépensés pour cet objet pendant les années 1891-1896.

— Sous les auspices de l'empereur paraîtra, le 22 mars 1897, une biographie de l'empereur Guillaume Ier pour le centenaire de sa naissance; la partie historique de ce travail a été confiée au prof. W. Onc-

KEN et la partie artistique au prof. RŒSE, directeur de la section chalcographique à l'Imprimerie impériale. L'ouvrage paraîtra chez Schall et Grund à Berlin. Le prof. Oncken, à qui l'on doit déjà la grande collection d'histoire universelle connue désormais sous son nom dans le monde entier, a publié un volume intitulé *Das Zeitaller Kaiser Wilhelms I* (2 vol., 1888-1892), et il a été choisi l'an dernier pour faire des cours d'histoire moderne aux fils aînés de l'empereur.

— Près de « Napoleon-Steine, » à l'endroit où se tint l'empereur des Français pour diriger la bataille de Leipzig, a été ouvert un musée historique qui contient déjà de nombreuses reliques des armées française et alliées.

— L'Université de Greifswald a décerné à M. Georg GÆBEL, professeur au gymnase de Stettin, le prix de 2,000 m. dans le concours ouvert en 1891 pour une étude critique et une édition des œuvres historiques de Thomas Kantzow, historien de la Poméranie.

— La bibliothèque du château de Wilhelmshœhe, qui contient environ 15,000 volumes, a été incorporée à la bibliothèque provinciale de Cassel.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *E. Mühlbacher.* Deutsche Geschichte unter den Karolingern. Stuttgart, Cotta. — *R. Sieberl.* Untersuchungen über die Nienburger Annalistik und die Autorschaft des Annalista Saxo. Berlin, Siebert. — *G. Diemar.* Die Entstehung des deutschen Reichskrieges gegen Herzog Karl den Kühnen von Burgund. Marbourg (Habilitationsschrift). — *A. Wrede.* Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Karl V. Gotha, Perthes. — *P. Rœssler.* Kaiserin Mathilde, Mutter Heinrichs von Anjou, and das Zeitalter der Anarchie in England. Berlin, impr. Schade. — *Spangenberg.* Cangrande I della Scala. Berlin, Gærtner. — *A. Brückner.* Geschichte Russlands bis Ende des XVIII Jahrh. Bd. I bis zum Tode Peters des Grossen. Gotha, Perthes. — *B. Pawlicki.* Papst Honorius IV. Munster, Schœningh. — *L. Eissenlœffel.* Franz Kolb, ein Reformator Wertheims, Nürnbergs und Berns. Zell, Specht. — *Hansen.* Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuitenordens, 1542-1582. Bonn, Behrendt. — *G. von Below.* Zur Entstehungsgeschichte des Duells. Munster, Bredt.

HISTOIRE LOCALE. — *S. Reizler.* Geschichte der Hexenprocesse in Bayern. Stuttgart, Cotta. — *Dobenecker.* Regesta diplomatica necnon epistolaria historiae Thuringiae. Iéna, Fischer. — *Hœnselmann.* Urkundenbuch der Stadt Braunschweig. Bd. II. Brunswick, Schwetschke. — *Hœhlbaum.* Hansisches Urkundenbuch. Bd. IV, 1361-1392. Halle, Waisenhaus. — *Thunert.* Akten der Stændetage Preussens. Bd. I, 1466-1479. Dantzig, Bertlin. — *Hœhlbaum* et *Keussen.* Kœlner Inventar. Bd. I, 1551-1671. Leipzig, Duncker et Humblot. — *F. Reuter.* Die Erlanger Burschenschaft, 1816-1833. Erlangen, Mencke. — *F. Danneil.* Beitrag zur Geschichte des Magdeburg. Bauernstandes. 1re partie. Halle, Kæmmerer.

Autriche-Hongrie. — Le 6 octobre dernier est mort à Baden, près de Vienne, l'archéologue Aloïs HAUSER, âgé de soixante-cinq ans. —

L'archéologue et numismate Sime Ljubitsch est mort à Civitavecchia, dans l'île dalmate de Lesina, à l'âge de soixante-quinze ans.

— Le prof. L. Wahrmund a été nommé professeur de droit ecclésiastique à l'Université d'Innsbruck. — Le Dr von Teren a été nommé « custos » au Musée national de Budapest.

— Le nouveau directeur de la bibliothèque de la cour à Vienne, M. Heinrich de Zeissberg, a été, sur sa demande, relevé de ses fonctions comme président de l'*Institut für œsterreichische Geschichtsforschung* et remplacé par le prof. Engelbert Muehlbacher.

Livres nouveaux. — *R. Beer*. Johannis de Segovia historia gestorum synodi Basileensis. Bd. II. Vienne, Tempsky. — *H. Schlitter*. Erzherzgogin Marie Christine, Statthalterin der Niederlande; Briefe an Leopold II (Fontes rerum austriacarum, vol. XLVIII). Vienne, Gerold. — *H. Grillenberger*. Die æltesten Todtenbücher des Cistercienser-Stiftes Wilhering in Œsterreich ob der Enns. Graz, Buchhandl. Styria. — *Luschin von Ebengreuth*. Œsterreichische Reichsgeschichte. 2e partie : 1526-1867. Bamberg, Buchner. — *Bachmann*. Lehrbuch der œsterreichischen Reichsgeschichte. Prague, Rohliček et Sievers. — Zehn Jahre aus der Geschichte der Siebenbürger Sachsen im letzten Jahrh. Hermannstadt, Krafft. — *C. Giannoni*. Paulinus II, Patriarch von Aquileja. Vienne, Mayer. — *Kaluzniacki*. Actus epistolaeque apostolorum palaeoslovenice. Vienne, Gerold. — *J. Loserth*. Die Steirische Religionspacifikation, 1572-1578. Graz, Histor. Landeskommission.

Angleterre. — Avec le 10e fascicule est terminé le tome II, seconde série, des *Fac-simile of ancient manuscripts* publiés, pour la *Palæographical Society* (Londres, W. Clowes et fils, 1894), par M. E.-M. Thompson et G. F. Warner. On y trouvera, outre plusieurs lettres et comptes rédigés en grec, bon nombre de très beaux fac-similé de mss. du moyen âge. Citons : le texte des serments prononcés par Édouard II lors de son couronnement (1308); des extraits des registres épiscopaux de Wykeham, évêque de Winchester (1379); des chroniques de Bède, de Nennius, de Mathieu de Westminster, de Robert d'Avesbury. Les reproductions sont bonnes, bien qu'on eût pu faire mieux encore; les transcriptions sont faites avec le soin le plus minutieux.

— La « Surtees Society » (Durham) a commencé une publication d'un grand intérêt pour l'histoire commerciale et sociale de l'Angleterre; ce sont des extraits des archives de la compagnie des « Merchant adventurers » à Newcastle-upon-Tyne. Ces archives remontent à la seconde moitié du xve siècle et se continuent jusqu'à nos jours. Le travail d'extraits a été entrepris par le rév. J. R. Boyle et terminé par M. F. U. Dendy. Les extraits formeront deux volumes; le tome I, seul paru jusqu'ici (*Extracts from the records of the Merchant adventurers of Newcastle-upon-Tyne*, 1895), contient : 1° des extraits des règlements (*ordinances*) de la compagnie allant de 1481 à 1766, mais la plupart sont du xvie s.; 2° des extraits des « Minute books » de 1477 à 1894; 3° les chartes sur lesquelles les « Merchant adventurers » de Newcastle fondaient

leurs droits (1216-1604). Dans la préface, M. Dendy retrace l'histoire de la guilde marchande de Newcastle depuis l'origine; il montre les rapports qu'elle entretint avec les corporations ouvrières (*craft-guilds*) et prouve, contrairement à l'opinion trop généralisée de M. Ch. Gross, qu'il y eut un conflit permanent à Newcastle entre la guilde marchande et les corporations.

— Le tome IX des Mélanges publiés par la Société Camden (*Camden miscellany*) contient les groupes suivants de documents : 1° *Visitations of churches belonging to S.-Paul's cathedral, 1249-1252*, p. p. M. Sparrow Simpson; on note surtout l'état où se trouvait le trésor des églises en fait de livres, de vases précieux, de vêtements, avec quelques listes de redevances payées à ces églises. 2° Les Fêtes pour le mariage de Marie, fille de Henri VII, avec Charles, prince de Castille, en 1508, texte latin et anglais, p. p. M. James Gairdner. 3° Une collection de lettres originales envoyées par les évêques au conseil privé en 1564, avec des rapports dressés par les juges de paix de leurs diocèses, p. p. Mary Bateson; ces documents jettent une vive lumière sur la situation du clergé à ce moment de la Réforme. 4° Documents relatifs à Thomas Wentworth, premier comte de Strafford, p. p. M. C. H. Firth; ils se rapportent aux années 1620-1640. 5° Quelques lettres nouvelles qui complètent la série des *Hamilton papers*, p. p. M. S. R. Gardiner; ces lettres, chiffrées la plupart, sont de janvier à juin 1648. 6° Mémoires de Nathaniel, lord Crewe, p. p. le rév. Andrew Clark; ils sont relatifs au règne des derniers Stuarts et vont jusqu'en 1721. 7° Le Journal de Richard Ferrier, membre du Parlement pour Great Yarmouth en 1708, 1710 et 1718, sur son voyage en France, exécuté en 1687, avec une courte biographie du personnage; on y a ajouté son carnet de dépenses.

— La *R. historical Society* et la *Camden Society*, qui ont été fondées la même année (1838), sont sur le point de se fondre l'une avec l'autre; à partir du 1er mai prochain, les membres de la Camden Society seront membres de la R. Society. Disposant de plus abondantes ressources, la nouvelle société pense pouvoir, outre le volume annuel des *Transactions*, donner trois volumes de documents.

— M. Charles Worthy a publié chez Bemrose et fils un gros volume de *Devonshire wills*, recueil de testaments publiés en extraits ou en entier, depuis le règne de Henri V jusqu'à celui de Georges IV; les notes qu'y a jointes l'éditeur sont fort utiles pour l'histoire des familles nobles du sud-ouest de l'Angleterre.

— L'administration du British Museum a fait imprimer le *Catalogue of the Stowe mss. in the British Museum*, t. I, texte (1895). Ces mss. proviennent de la riche bibliothèque de lord Ashburnham; mais nous n'avons ici qu'une partie des mss. de ce fonds qui ont appartenu au noble lord, car les nombreux mss. écrits en irlandais ou relatifs à l'his-

toire d'Irlande qui en faisaient aussi partie ont été déposés dans la bibliothèque de la R. Irish academy, à Dublin.

— Avec son n° 1280, *The Academy* inaugure une nouvelle série avec un nouveau directeur, une justification moins compacte et plus d'espace. Ouvrant ses colonnes plus grandes à l'actualité, à la littérature proprement dite, elle réduit la part faite à l'érudition et augmente celle de la bibliographie commerciale. Chaque semaine elle donnera une reproduction d'un des portraits d'hommes de lettres que possède le « National portrait gallery » (ces reproductions ont une médiocre valeur artistique). Enfin, les articles ne seront plus signés que par exception.

Italie. — Dans son livre sur la dignité impériale de Charlemagne, M. Lelio Ottolenghi[1] n'étudie pas, comme le titre semble l'indiquer, la nature du pouvoir qui fut conféré au roi des Francs avec la couronne impériale. Remontant jusqu'à la destruction de l'empire d'Occident, l'auteur examine tous les faits qui ont plus ou moins directement déterminé le grand événement de l'an 800. Nous aurions plus d'une observation à présenter, si nous voulions pénétrer dans le détail, mais nous n'avons aucune peine à reconnaître que, dans l'ensemble, ce livre est bien fait, et que, loin de s'égarer au milieu de la diplomatie si compliquée du viiie siècle, l'auteur a su présenter des vues assez exactes et neuves sur la politique de Charlemagne en Italie.

— M. Giuseppe Navanteri a publié[2] in-extenso des considérations du poète sicilien Meli sur l'état économique de la Sicile en 1801. Il les a trouvées à la bibliothèque municipale de Palerme et elles sont inédites. Elles nous prouvent que la condition de cette île était aussi misérable au commencement de notre siècle que de nos jours.

— M. Frédéric Engels[3] édite parmi les œuvres de propagande socialiste une traduction du « 18 brumaire de Louis Bonaparte » par Karl Marx. Le célèbre collectiviste allemand ne voit dans les événements du 2 décembre qu'un épisode inéluctable de la lutte séculaire entre le prolétariat et la bourgeoisie. Les vues justes n'y font pas défaut, mais il est impossible de ne pas être choqué de l'esprit de parti qui a inspiré ces pages violentes.

— Au congrès de Tournai de 1895[4], M. l'abbé Cauchie, professeur

1. *Della dignità imperiale di Carlo Magno.* Padoue, Drucker, 1896, in-16, 134 p.

2. Giovanni Meli, *Reflessioni sur lo stato presente del regno di Sicilia,* 1801, *intorno all' agricultura e alla pastorizia.* Raguse, Piccitto et Antocci, 1896, in-16, 19 p.

3. Carlo Marx, *Il dicciotto brumaio de Luigi Bonaparte, con prefazione di Frederico Engelo.* Rome, impr. de l'Asino, 1896, in-12, 120 p.

4. *De la création d'une École belge à Rome,* par l'abbé Alfred Cauchie. Tournai, Casterman, 1896, in-8°, 68 p.

d'histoire à l'Université de Louvain, a chaleureusement plaidé pour la création d'une école belge à Rome. La connaissance qu'il a des archives vaticanes lui a permis de montrer le profit qu'en retirerait l'histoire nationale de la Belgique. Pour stimuler le zèle de ses compatriotes, il leur a fait connaître les instituts nationaux établis à Rome par la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Prusse, la Gœrresgesellschaft, et les travaux archéologiques et surtout historiques qui en sont résultés. Les membres de l'École française ne verront pas sans fierté les lignes qu'il leur a consacrées, ni sans émotion l'hommage qu'il a rendu à leur ancien directeur M. Geffroy.

— M. Joseph Führer[1] étudie un tombeau curieux de la catacombe Saint-Jean de Syracuse; c'est un arcosolium décoré de peintures malheureusement endommagées, avec une inscription grecque mutilée. De la description minutieuse qu'il en fait, l'auteur conclut avec raison qu'il est de la fin du IVe siècle, mais nous voudrions des preuves plus précises pour croire avec lui que c'est la sépulture d'une sainte inconnue, la vierge Adeodata.

— M. Oscar-Maria Testa[2] a consacré une intéressante monographie à Pandolfe Ier, prince lombard de Capoue et marquis de Spolète et de Camerino, au nom de l'empereur Othon Ier (961-981). Il nous le montre poursuivant avec ardeur et intelligence l'établissement d'un puissant État lombard au sud de la péninsule, luttant contre les deux voisins qui gênaient ses projets, le pape Jean XII et les empereurs byzantins, et, pour cela, s'unissant à leur ennemi commun, Othon Ier, sans lui sacrifier sa propre indépendance.

— Pour la plus grande gloire de sa famille, — mais malheureusement pas pour la sienne, — M. le marquis Eugenio Bisogni[3] a écrit une histoire de ses ancêtres, les Bisogni ou Fisogni. C'est un livre sans ordre et sans critique, qui dénote chez son auteur une inexpérience complète. Les références sont presque toujours de seconde main, et il cite avec la foi la plus naïve des faits du caractère le plus fabuleux. Vers l'an 30 de notre ère, dit-il (p. 16), son ancêtre Ascanio de Trenzano « fut parmi les chefs de l'infanterie de Brescia, qui, sous les ordres du comte Charles de Lavellongo, fut convoquée par Vespasien, au nom de l'empereur Tibère, pour arrêter le roi de Brazamont, venu de Germanie pour faire la guerre aux Romains... Vespasien s'embarqua ensuite avec la même armée pour Jérusalem, les gens de Brescia se rendirent à la

1. *Eine wichtige Grabstætte der Katacombe von S. Giovanni bei Syrakus.* Munich, Lindauer, 1896, in-8°, 11 p.

2. *Pandolfo Capodiferro fra gli eventi del suo tempo.* Naples, Pierro et Varaldi, 1896, in-8°, 84 p.

3. *Della famiglia Bisogni o Fisogni,* anno storico pel marchese Eugenio Bisogni. Naples, Francisco Giannini et fils, 1896, in-8°, 92 p.

porte d'Or. C'est alors que Jérusalem soutint ce siège qu'elle supporta sept ans et pendant lequel une femme dévora son fils ! » En voilà assez pour donner une idée de ce livre !

— Après Ranke et Raulich, M. Zambler[1] vient d'apporter, dans le *Nuovo archivio veneto,* de nouveaux détails sur les intrigues ourdies, en 1617 et 1618, par l'Espagne contre Venise. Le vice-roi de Naples, d'Ossuna, essaya de se faire livrer par trahison, soit l'arsenal, soit la place de Chioggia, et, pour cela, il entretint des espions à Venise, Spinosa et Pierre, enfin l'un des plus grands seigneurs de cette république aristocratique, Grimani. Grâce aux archives des inquisiteurs d'État, l'auteur a pu suivre leurs menées, démontrer leur trahison et prouver la justice de la condamnation qui, tour à tour, frappa de mort Spinosa, d'exil Grimani ; enfin, il nous montre ce dernier bien accueilli à Naples par les vice-rois d'Ossuna et le duc d'Albe, et continuant de trahir sa patrie tout en essayant d'acheter son pardon en livrant à Venise les secrets de ses nouveaux maîtres. Ces ténébreuses intrigues sont racontées avec toute la précision et la clarté que l'on peut apporter dans l'exposition de faits si compliqués ; elles nous donnent une idée curieuse des rapports diplomatiques de l'Espagne et de Venise quelques années avant le ministère de Richelieu.

— M. Augusto de Benedetti[2] a voulu prouver que le Saint-Siège n'a rien fait pour empêcher le partage de la Pologne ; pour un peu, il irait jusqu'à prétendre qu'il y a prêté la main. Il aurait dû montrer plutôt que les sympathies de la papauté pour ce malheureux pays furent impuissantes, comme celles de la France, et que, devant la coalition de trois grands États, les papes ne purent faire entendre que d'inutiles conseils. Ils abandonnèrent la Pologne, dit M. de Benedetti ; sans doute, mais comme, vers le même moment, ils abandonnaient leurs fidèles serviteurs les Jésuites, par faiblesse. Ce travail est d'ailleurs mal présenté ; l'auteur croit nécessaire de remonter jusqu'au temps de Miecislas et de parler, pendant 24 pages sur 48, des relations qui, depuis le xe siècle, unirent la Pologne à l'Italie et au Saint-Siège. Les documents publiés en appendice ne présentent qu'un médiocre intérêt.

— Sous le titre *Documenti inediti sulla storia della Reggenza di Maria Cristina, duchessa di Savoia,* M. Franceschini a fait paraître une belle publication à l'occasion du mariage du duc d'Aoste avec la princesse Hélène d'Orléans. Par les courtes et sobres notices qu'il consacre à Maurice et Thomas de Savoie et à Urbain VIII, par la lettre intéressante que le cardinal Maurice adressait au pape, par les cinquante-six

1. Amelia Zambler, *Contributo alla storia della congiura spagnuola contro Venezia.* Visentini, 1896, p. 109.

2. *La Diplomazia pontificia e la prima spartizione della Polonia.* Pistoia, Biagini, 1896, p. 130.

documents inédits qu'il publie et qu'il commente, M. Franceschini a trouvé le moyen de dire des choses nouvelles sur une question que semblaient avoir épuisée les Peyron, les Manno, les Claretta, les Carutti, les Bazzoni. Son travail n'est pas seulement un beau travail, c'est une contribution utile à l'histoire du XVIIe siècle et qui permettra, comme le dit l'auteur, « de combler des lacunes, de réfuter des erreurs, de trancher des questions non encore résolues, de corriger de nombreuses inexactitudes que certains historiens avaient commises involontairement. »

LIVRES NOUVEAUX. — *A. de Marchi.* Il culto privato in Roma antica; t. I : la Religione nella vita domestica. Milan, Hœpli. — *P. Vayra.* Carlo Alberto e le perfidie austriache. Turin, Roux. — *R. Bonghi.* Storia di Roma; t. III. Milan, Trèves. — *A. Gregorini.* Le relazioni in lingue volgare dei viaggiatori italiani in Palestina nel sec. XIV. Pisa, impr. Nistri. — *D. Marzi.* La questione della riforma del calendario, 1512-1517, con la vita di Paolo di Middelburg scritta da B. Baldi. Florence, Carnesecchi.

Suisse. — Le 3 août dernier est mort, à Zurich, Frédéric STAUB, le rédacteur en chef du *Schweizerisches Idiotikon;* il a consacré à cette entreprise sa vie entière et ses vastes connaissances.

— Ernest GOETZINGER est mort à Saint-Gall le 10 août dernier. Né en 1837 à Schaffhouse, il était, depuis 1860, professeur de langue et de littérature allemande à l'école cantonale de Saint-Gall; on lui doit une excellente édition des *Sabbata* de Jean Kessler (dans les *Mittheilungen des hist. Vereins in Sanct-Gallen,* fasc. 5-10) et une édition des œuvres historiques en langue allemande de Joachim de Watt (*Joachim von Watt* (*Vadian*) *deutsche historische Schriften,* 3 vol. in-4°. Sanct-Gall, 1875-1879; cf. *Revue,* t. XVIII, p. 408-409, et t. XXXI, p. 409); il est l'auteur de beaucoup d'autres travaux historiques et littéraires, dont une partie est réunie en volume : *Altes und Neues, gesammelte Aufsætze.* Saint-Gall, Hasselbrück, in-8°, 133 p., avec portraits.

— Le 1er septembre dernier est mort à Kerns le curé Joseph-Ignace VON AH. Il était né en 1834, fut ordonné prêtre en 1857, vécut à Berne, puis à Fribourg; en 1867, il fut nommé curé à Kerns; journaliste et poète, il a écrit des drames, il a publié plusieurs travaux historiques, parmi lesquels il faut mentionner en première ligne : *Die Bundes-Briefe der alten Eidgenossen, 1291-1513* (Einsiedeln, Benzinger, 1891, in-8°, 168 p., avec fig. et pl.). Ce recueil en est déjà à sa deuxième édition; les chartes d'alliance y sont accompagnées d'intéressants commentaires.

— Une nouvelle société vient de se fonder en Suisse, la *Société suisse des traditions populaires;* elle a pour organe le *Schweizerisches Archiv für Volkskunde,* qui paraîtra quatre fois l'an; en tête du premier fascicule (Zurich, Cotti, 1897, in-8°, 96 p.) se trouve le programme que s'est proposé cette Société; elle compte déjà plus de trois cents

membres; tous ceux qui aiment notre histoire nationale suivront avec intérêt son développement et ses travaux.

— La Société d'histoire de Berne a fêté, au mois de juin dernier, ses cinquante années d'existence; M. J. Sterchi a publié à cette occasion une *Denkschrift* (Berne, impr. Stämpfli, 1896, in-8°, IV-215 p., avec portraits).

— La Société générale d'histoire suisse a tenu sa réunion annuelle le 31 août et le 1er septembre à Sion; parmi les travaux qui ont été lus, il faut citer un travail de M. Victor van Berchem sur Guichard Tavel, évêque de Sion de 1342-1375, — ce travail paraîtra dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte,* — et un exposé des fouilles entreprises par MM. Jules Michel et le chanoine Bourban sur l'emplacement des premières basiliques chrétiennes de Saint-Maurice.

— La *Bibliothèque universelle* a fêté, le 7 septembre, ses cent ans d'existence; elle compte plus de six cents volumes; comme on l'a très bien dit, elle est « le plus ancien recueil de ce genre qui soit au monde et l'une des publications qui ont le plus contribué au renom scientifique et littéraire de notre patrie. » M. Edmond Pictet, l'auteur d'une belle *Biographie de C. Pictet de Rochemont* (Genève, 1892, in-8°), a retracé, dans un article qui est un charmant chapitre d'histoire (*Journal de Genève* du 6 septembre 1896), les débuts difficiles de la *Bibliothèque britannique;* en 1816, elle prenait le nom de *Bibliothèque universelle,* et ses abonnés, à cette époque, appartenaient « à l'élite sociale et intellectuelle de l'Europe. »

— M. Aimé Herminjard, le savant et modeste éditeur de la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française,* entrait, le 7 novembre dernier, dans sa quatre-vingtième année. Quelques personnes avaient résolu, à son insu, de fêter cet anniversaire par une réunion, à Lausanne, de ses amis et des admirateurs de son œuvre; ils sont venus nombreux; de toutes parts lui ont été envoyés des témoignages d'estime et de reconnaissance; il a été nommé professeur honoraire à l'Université de Lausanne, docteur en théologie de l'Université de Bâle; la Société de l'histoire du protestantisme français lui a décerné le prix Bersier et le gouvernement français la croix de chevalier de la Légion d'honneur; il a reçu des adresses d'une foule de corps ecclésiastiques et de sociétés savantes de Suisse, de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Amérique. L'administrateur du Collège de France et le président de l'École des hautes études ont envoyé des lettres d'hommage à l'auteur de la *Correspondance des Réformateurs,* « ce magnifique monument de science exacte et impartiale. » Il n'était que juste de prouver à ce trop modeste érudit combien est appréciée, en tous pays, l'œuvre excellente à laquelle il a déjà consacré cinquante années de sa vie. Huit volumes ont paru, qui embrassent les années 1512 à 1543; le neuvième va être terminé; les matériaux des volumes

subséquents sont rassemblés jusqu'en 1565, date de la mort de Farel et terme de l'entreprise. Beaucoup de lettres sont déjà collationnées sur les originaux et pourvues de notes; l'achèvement de l'œuvre est donc assuré.

— Le 25 octobre 1895, M. Arthur Piaget, romaniste déjà connu par ses travaux sur Martin Le Franc, Oton de Grandson, etc., taxait d'apocryphes, dans une leçon d'ouverture à l'Académie de Neuchâtel, les fragments de la *Chronique des Chanoines* sauvée d'un incendie par Samuel de Purry en 1714. Or, ces *Chroniques,* qui comprennent les années 1377 à 1516, étaient considérées non seulement comme une précieuse source de renseignements, mais encore comme « le monument le plus remarquable de la culture intellectuelle de la Suisse romande. » L'assertion de M. Piaget fit du bruit; les journaux en parlèrent; M. Th. de Liebenau, le savant archiviste lucernois, écrivit, dans les *Katholische Schweizer-Blätter* (1895, p. 479-501), un article dans lequel il relevait impitoyablement les erreurs dont fourmille la *Chronique;* enfin, M. Piaget publiait, dans le *Musée neuchâtelois* (numéros d'avril, mai et juin 1896), un résumé de la question. Il n'y a plus de doute, et chacun maintenant s'étonne de ne s'être pas aperçu de cette fourberie littéraire, qui a trompé tout le monde depuis bientôt deux siècles. Sur les quatorze auteurs successifs de ces *Chroniques,* deux seulement ont existé, ni le style ni la langue ne sont du xve siècle, le récit est rempli d'erreurs et d'anachronismes. L'auteur de cette *Chronique* est Samuel de Purry (1675-1752), celui qui est censé l'avoir sauvée du feu; il s'est servi pour son travail de la Chronique suisse de Stettler, de l'écrit intitulé : *Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses,* et enfin des *Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse* du chancelier Georges de Montmollin (né 1628, mort 1703). S. de Purry a puisé si largement dans ces *Mémoires,* qui n'ont aucune valeur historique pour le moyen âge, qu'on se demande même s'il ne faut pas lui enlever jusqu'à l'honneur d'avoir fait un pastiche, pour l'attribuer à Montmollin. Bref, la langue française a perdu un chef-d'œuvre; nous sommes en droit d'attendre sur ce sujet une étude définitive; c'est de Neuchâtel qu'elle devrait venir; nous espérons que c'est M. Piaget qui la fera.

— M. Eugène Secretan a fait paraître sur Avenches un charmant petit volume illustré, *Aventicum, son passé et ses ruines* (Lausanne, Bridel, in-12, viii-96 p., avec pl.). Ce travail est divisé en deux parties : un Coup d'œil historique et un Guide sur le terrain; il sera bientôt complété par le *Guide au Musée d'Avenches,* rédigé par M. J. Mayor. Avec MM. Secretan et Mayor, on pourra, sans être archéologue, en parcourant les ruines trop longtemps négligées d'Aventicum, voir revivre cette cité romaine.

— Depuis 1892, la Société générale d'histoire suisse publie, et distribue aux abonnés de l'*Indicateur d'histoire suisse,* des inventaires

d'archives suisses, *Inventare schweizerischer Archive*. Le premier volume est terminé (Berne, K.-J. Wyss, 1895, in-8°, 171 p.); il contient l'inventaire des archives d'Altstaetten, de Bâle-ville, de l'Université de Bâle, de Berne (ville et État), de Bienne, de Saint-Gall (ville et État), de Lichtensteig, de Rapperschwyl, de Rheinegg, de Sargans, d'Uznach, de Wallenstadt, de Wesen, de Wil, du couvent de Wurmsbach; le deuxième volume, qui est en voie de publication, commence par les archives d'État de Zurich.

— M. Bernard Bouvier vient de faire paraître une notice historique du plus vif intérêt sur la *Faculté des lettres de l'Académie de Genève*.

— Nous devons à M. Ed. Favre un excellent catalogue de la section d'art ancien de l'Exposition de Genève de 1896.

— M. Walter Merz a publié une intéressante monographie sur le château de Habsbourg (canton d'Argovie) qui fut fondé, vers l'an 1020, par l'évêque de Strasbourg Werner : *Die Habsburg*. Aarau et Leipzig, Em. Wirz, 1896, in-8°, VII-100 p., avec 20 planches. Ce travail, orné de vignettes et de planches, a été publié sous les auspices du gouvernement argovien.

— Pour faciliter le transport de ses troupes à Genève qu'elle protégeait, ou dans les diverses parties du pays de Vaud qu'elle occupait, Berne voulut construire des vaisseaux de guerre sur le lac de Genève. Ce sont les divers essais qui furent faits de 1583 à 1792 que M. B. Haller a racontés dans une petite brochure intitulée : *Die bernische Marine auf dem Genfersee*. Berne, 1894, in-12, 20 p. (tirage à part du *Berner Heim*).

Livres nouveaux. — *Otto Henne am Rhyn*. Geschichte des Kantons Sanct-Gallen seit Annahme der Verfassung von 1861 bis auf die Gegenwart. Sanct-Gall, Kugel, 1896, in-8°, 194 p. — *G. Fient*. Das Prættigau, ein Beitrag zur Schweizer Landes-und Volkskunde. 2e Aufl. Davos, Richter, 1897, in-8°, 260 p.

Pologne. — M. Alexandre Kraushar, auquel on doit un certain nombre d'intéressantes monographies sur divers épisodes de l'histoire de Pologne, vient de publier à Cracovie (librairie Gebethner) une notice sur Rosalie Lubomirska, née Chodkiewicz, guillotinée à Paris en 1794. Cette notice rectifie quelques légendes relatives à la malheureuse princesse, dont le seul crime était d'avoir, dans une lettre imprudente, manifesté quelques sympathies pour la famille royale, pour Mme Du Barry et « raillé la majesté du peuple. » Elle est accompagnée d'illustrations et de documents inédits.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LES TRAVAUX SUR L'HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU MOYEN AGE

D'APRÈS LES SOURCES LITTÉRAIRES.

Je me propose de dresser sommairement le bilan des travaux qui ont été publiés jusqu'ici sur l'histoire de la société française au moyen âge d'après les sources littéraires. Mais il faut d'abord définir cette expression : « histoire de la société, » et justifier mon dessein.

L' « histoire de la civilisation » (*Kulturgeschichte*) est un très vaste domaine dont les frontières ne sont pas précisément fixées[1]. Elle comprend l' « histoire de la société, » qui n'est pas non plus une chose très claire. Faut-il entendre par « histoire de la société » celle de tous les phénomènes de la vie sociale, tant publique que privée, hormis seulement les « événements » politiques? L'auteur d'un livre sur l'*Histoire de la société française au moyen âge* y a consacré des chapitres à l' « Administration du royaume » et aux « Finances » publiques[2]. Dans un ouvrage qui, sous un titre différent, plus précis en apparence, traite aussi de l' « histoire de la société au moyen âge, » particulièrement en France, qui a été longtemps, et qui peut-être est

1. Voy. E. Bernheim, *Lehrbuch der historischen Methode*[2], p. 42 et suiv. Cf. la collection de la *Zeitschrift für Kulturgeschichte* (Weimar, depuis 1893).— Les « histoires de la civilisation au moyen âge, » générales comme les ouvrages de G. B. Adams (*Civilisation during the middle ages*. New York, 1894, in-8°), de G. Grupp (*Kulturgeschichte des Mittelalters*. Stuttgart, 1894-95, 2 vol. in-8°), ou nationales comme la *Kulturgeschichte der Deutschen im Mittelalter* de Fr. v. Löher (München, 1891-92, 3 vol. in-8°) n'ont pas toutes, tant s'en faut, les mêmes cadres.

2. R. Rosières, *Histoire de la société française au moyen âge*. Paris, 1884, 2 vol. in-8°.

encore, le plus répandu en son genre[1], il y a des chapitres intitulés : « Condition des personnes et des terres, » « Commerce, » « Impôts, monnaies et finances, » « Justice et tribunaux, » « Tribunaux secrets, » « Pénalité » (*sic*), etc. Ainsi, l'histoire du droit public et privé, l'histoire économique, l'histoire des institutions de toutes sortes font partie de l' « histoire de la société, » entendue au sens le plus large de l'expression. Mais on entend aussi, en un sens étroit, par « histoire de la société, » celle de la vie privée, des habitudes et des mœurs : *haüsliches und geselliges Leben*, *Sitten und Gebraüche*, d'une part; de l'autre, celle des croyances, des sentiments et des attitudes d'esprit : *Gemuths- und Gefühlsentwickelung*. Ainsi définie, l'histoire de la société est une branche de l'histoire générale de la civilisation comme l'histoire de l'art, l'histoire des idées philosophiques, l'histoire des sciences, l'histoire du droit et l'histoire économique, sciences depuis longtemps constituées et cultivées par des spécialistes.

L'histoire des habitudes, des mœurs et des sentiments est évidemment intéressante. Il n'est pas indifférent de savoir comment les hommes d'autrefois se logeaient, s'habillaient, s'armaient, mangeaient, se battaient, s'amusaient et faisaient l'amour : rien ne frappe plus vivement, rien ne séduit davantage le public que les essais de reconstitution extérieure des sociétés disparues, et ce n'est pas sans raison. D'un autre côté, les conceptions esthétiques et morales et les formes de la vie sentimentale qui ont trouvé leur expression, soit dans les mœurs réelles, soit dans l'idéal d'une société, sont sans contredit très utiles à connaître pour la pleine intelligence historique de cette société. — Pourquoi les récits des voyageurs qui ont visité des pays exotiques sont-ils si généralement goûtés? Parce qu'ils renseignent sur les manières d'être, de vivre et de sentir de populations qui sont loin de nous dans l'espace, comme les populations d'autrefois sont loin de nous dans le temps. Qui serait exactement renseigné sur les manières

1. P. Lacroix, *Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*. Paris, 1873, gr. in-8°. On sait que les ouvrages de P. Lacroix (sur les mœurs, les usages, la vie militaire et religieuse, les arts, les sciences et les lettres au moyen âge) ont eu l'honneur d'être traduits en allemand, sous ce titre : *Das Mittelalter*. « Cet ouvrage, dit la préface de l'édition originale, consacré à la peinture animée et sincère des mœurs et des usages du moyen âge, répond pleinement aux justes exigences des générations contemporaines[!] »

d'être, de vivre et de sentir des populations d'autrefois pourrait faire, en quelque sorte, des voyages dans le passé. Or, l'Europe occidentale du moyen âge ne mérite pas moins d'être visitée que la Russie, la Perse ou l'Abyssinie d'aujourd'hui. La société française du XIIe et du XIIIe siècle, en particulier, si originale, si brillante et si fine, qui a légué d'elle-même une image très nette à la postérité, vaut assurément d'être connue, et d'autant plus qu'il y a dans les mœurs et dans les usages des sociétés modernes des survivances irrécusables d'un passé lointain.

Cependant, les études relatives à l'histoire des mœurs en France au moyen âge ont été abandonnées pendant longtemps, par les historiens de profession, aux « curieux, » aux amateurs; et si elles ont fait récemment des progrès sensibles, ce n'est pas aux « historiens » proprement dits, c'est aux « philologues » qu'on le doit[1]. Cela était inévitable. Je dirai tout à l'heure pourquoi. Encore les « historiens » ont-ils intérêt à se tenir au courant des recherches qui s'exécutent, par les soins de travailleurs mieux préparés qu'eux-mêmes, dans un domaine qui, après tout, leur appartient et où ils pourraient désormais rendre des services à leur tour. Sont-ils au courant? S'ils l'étaient, cet article n'aurait pas d'objet.

I.

Qui voudra, dans quelques siècles, se rendre compte de nos habitudes, de nos mœurs et de nos sentiments, sera accablé de

1. C'est dans les répertoires bibliographiques spéciaux à la Philologie romane que sont indiquées périodiquement la plupart des récentes publications relatives à l'histoire des mœurs en France au moyen âge, qui sont faites d'après les sources littéraires : voyez la bibliographie annuelle de la *Zeitschrift für romanische Philologie* et le *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie* de K. Vollmöller et R. Otto. Les meilleurs répertoires proprement historiques, comme les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* et la bibliographie annuelle de la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, sont, à cet égard, très incomplets. N'est-il pas caractéristique que les dissertations académiques qui paraissent en Allemagne sur ce sujet soient classées, dans le *Bibliographischer Monatsbericht* de G. Fock, non sous la rubrique « Histoire et sciences auxiliaires de l'histoire, » mais sous la rubrique « Philologie moderne » ? — Depuis 1896, la *Zeitschrift für Kulturgeschichte* publie un relevé bibliographique semestriel des récents travaux relatifs à l'histoire de la civilisation, « mit Ausschluss der Kunst-, Litteratur-, Kirchen-, Rechts- und Philosophie- Geschichte. »

documents. Les historiens de la société française à la fin du XIXe siècle auront à consulter nos livres et nos journaux : des romans, des comédies, des caricatures, des comptes-rendus judiciaires, sans parler des collections de photographies que le zèle des photographes, amateurs et professionnels, leur prépare. Or, pour l'histoire de la vie privée et des sentiments en France au moyen âge, surtout à partir du XIIe siècle, nous avons des documents, moins abondants assurément, mais analogues. Nous avons des enquêtes judiciaires, des comptes, des inventaires, des miniatures et d'autres représentations figurées qui valent presque, en certains cas, des photographies; nous avons aussi des chroniques et des mémoires, une littérature narrative qui n'est pas une littérature d'école ou d'imitation, des romanciers, des conteurs, des moralistes qui ont décrit, très fidèlement et très ingénument, d'après nature, la vie et l'idéal de leur temps. Chansons de geste, romans d'aventure, contes dévots et vies de saints, contes à rire, sermons au peuple sont, en général, d'excellents miroirs de la société qui nous les a laissés[1].

Ces vérités sont aujourd'hui trop unanimement proclamées et admises pour qu'il y ait lieu d'insister. Tout le monde reconnaît que les deux sources principales pour l'histoire de la société française au moyen âge sont : 1° la littérature française du moyen âge (en français et en latin); 2° les monuments figurés qui sont restés de ce temps-là[2].

1. « C'est la peinture de la société à laquelle elle est destinée qui remplit la plus grande partie de notre vieille littérature comme de notre littérature moderne. Aussi est-elle une mine inépuisable de renseignements sur les mœurs, les usages, les costumes, toute la vie privée de l'ancienne France... » G. Paris, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, publ. sous la direction de L. Petit de Julleville (Paris, 1896, in-8°), I, p. *n*. Cf. *ibid.*, I, 336. — Il n'y a rien que de banal dans l'article de M. Ch. Gidel intitulé : *Les chansons de geste sont la peinture des mœurs et du caractère des temps qui les ont produites*, dans la *Revue historique de l'ancienne langue française*, 1 (1877), p. 325, 357.

2. Les documents d'archives forment une troisième catégorie de sources dont l'importance n'est pas moindre, mais surtout, cela va sans dire, pour l'histoire de la vie matérielle et des mœurs, non pour celle des sentiments. On a déjà beaucoup extrait de renseignements des comptes, des livres de raison, des enquêtes judiciaires et administratives, des lettres de rémission, des actes des conciles, etc.; et il serait utile, je crois, de faire, des nombreux travaux sur l'histoire de la société en France au moyen âge qui ont déjà été exécutés d'après les documents de cette espèce, un relevé bibliographique, symétrique à celui qui est imprimé ici, en appendice, des travaux sur le même sujet faits d'après les sources littéraires. J'en ai recueilli les éléments.

Il s'ensuit nécessairement que l'histoire de la société française au moyen âge est infaisable aussi longtemps que les textes littéraires et les monuments figurés du moyen âge français n'auront pas été recueillis, publiés, classés et critiqués. Le progrès des études relatives à cette histoire est lié par conséquent aux progrès de la Philologie romane (qui comprend l'Histoire littéraire) et de l'Archéologie. Mais il n'y a pas encore un âge d'homme que l'histoire littéraire et l'archéologie du moyen âge, ces sciences auxiliaires de l'histoire de la vie privée, des mœurs et des sentiments au moyen âge, sont solidement établies. On s'explique par là, et que les historiens prudents ne se soient pas aventurés pendant longtemps sur un terrain encore impraticable, et que les premiers ouvrages d'ensemble sur le sujet qui nous occupe, ayant été faits avec des matériaux non dégrossis, piqués au hasard des trouvailles dans la masse énorme des matériaux qui existent, ne soient pas satisfaisants : c'est le cas des livres méritoires, mais prématurés, de E. Meiners (*Historische Vergleichung der Sitten... des Mittelalters*. Hannover, 1793, in-12), de Le Grand d'Aussy (*Histoire de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation...*, éd. J.-B. de Roquefort. Paris, 1815, 3 vol. in-8°), de E. de la Bedollierre (*Histoire des mœurs et de la vie privée des Français... Physionomie de chaque époque depuis l'origine de la monarchie...* [jusqu'au XIVe siècle]. Paris, 1847-49, 3 vol. in-8°), et du vicomte de Vaublanc (*La France au temps des croisades*. Paris, 1844-49, 4 vol. in-8°).

Présentement, ni l'Archéologie ni l'Histoire littéraire du moyen âge ne sont achevées ; mais elles sont déjà constituées de manière à fournir aux historiens de la société des données très abondantes et de bonne qualité. Je ne dirai rien de l'Archéologie, si ce n'est que des répertoires comme ceux de V. Gay (*Glossaire archéologique*) et de E. Molinier (*Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*) sont des guides très précieux. Pour l'Histoire littéraire, le travail accompli est de premier ordre : des éditions critiques ont été données de quantité d'œuvres autrefois ignorées ou défigurées ; ces œuvres ont été datées, rendues à leurs auteurs, mises à la place qui leur appartient ; on s'est efforcé d'y distinguer les éléments traditionnels de ce qui s'y trouve d'original ; toutes les œuvres du même genre ont été classées ensemble, et l'arbre généalogique en a été dressé. Il existe aujourd'hui des livres spé-

ciaux, qui sont en même temps des traités historiques, critiques, et des répertoires, sur les principales catégories d'œuvres littéraires que la France du moyen âge a produites, sur les chansons de geste, les fableaux, les sermons, etc.; et l'on a pu résumer, l'an dernier, en deux volumes, l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, depuis les origines jusqu'à la fin du moyen âge, — esquisse provisoire sans doute, mais poussée en quelques endroits jusqu'à la dernière précision.

Ainsi, il est possible désormais, mais depuis fort peu de temps, d'aborder sérieusement l'histoire de la vie privée et des sentiments au moyen âge, parce que l'élaboration préalable des sources capitales de cette histoire est enfin suffisamment avancée. Mais qui semble tout naturellement désigné pour l'aborder? Ce sont les « philologues » qui ont mis ces sources en état d'être utilisées, à qui ces sources sont sans comparaison plus familières qu'aux historiens proprement dits. On voit, en effet, que ce sont les historiens de la littérature qui ont le mieux su jusqu'ici extraire des œuvres littéraires la substance historique qu'elles contiennent. — Ce travail est, d'ailleurs, même pour eux, extrêmement difficile; il n'en est guère qui exige autant de dextérité et de tact. — Avant de dire ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, examinons brièvement les procédés de critique et d'exposition qui conviennent à ces recherches.

Il faut distinguer nettement deux séries d'opérations : 1° recueillir et critiquer les textes; 2° classer et présenter les renseignements obtenus.

I. La règle la plus générale en cette matière, c'est qu'il faut recueillir avec discernement les renseignements fournis par les sources littéraires. Ceux qui dépouilleraient soit certaines œuvres littéraires, soit l'ensemble des œuvres littéraires du moyen âge, y noteraient mécaniquement sur des fiches tous les renseignements qui s'y trouvent, ou paraissent s'y trouver, au sujet de l'histoire de la vie privée et des mœurs, et juxtaposeraient ces fiches, feraient une détestable besogne. Plus d'un érudit a naguère procédé de la sorte, comme si un texte, parce qu'il est un texte, avait une valeur absolue, oubliant que les œuvres littéraires du passé ne sont, comme l'a dit E. Renan, « des documents que quand on sait dans quelles relations elles sont avec le siècle où elles ont été écrites. »

D'abord, il importe de ne pas confondre les temps et les lieux,

et de ne se servir que de textes approximativement datés, dont la provenance est connue. — En second lieu, il est essentiel de savoir si les traits que l'on relève dans ces textes sont originaux ou bien si, au contraire, ils proviennent de traditions ou d'écrits antérieurs. — Après la critique de provenance, la critique d'interprétation : on doit se demander dans quelle mesure tel renseignement, daté et original, est intrinsèquement exact.

Ces règles élémentaires n'auraient jamais dû, semble-t-il, être violées ; toutes l'ont été, et gravement. — Sans parler des écrivains qui, par le plus singulier des anachronismes, ont jadis puisé dans les chansons de geste du XIIe siècle des traits pour représenter, non la société française du XIIe siècle, mais la société carolingienne, on a utilisé simultanément, sans discrimination, les chansons de haute et de basse époque, celles qui, comme la « Chanson du pèlerinage de Charlemagne, » ont un caractère de grossièreté archaïque, et les chansons entièrement rajeunies à la mode de la société courtoise ; des poèmes français et des poèmes allemands, anglo-saxons, italiens. — Combien de fois n'a-t-on pas employé, pour décrire et juger la société française du XIIIe siècle, des récits puisés par des auteurs du XIIIe siècle dans la tradition, même dans des traditions très anciennes qui appartiennent à d'autres civilisations que la civilisation romano-chrétienne ! Des thèmes que les écrivains français du XIIIe siècle avaient empruntés à Byzance et à l'Orient ont été considérés comme caractéristiques de leur temps. A la vérité, il est très malaisé de distinguer les détails tirés de la réalité de ceux qui proviennent du passé dans certaines historiettes, en particulier dans les anecdotes sur les femmes, dans les types tels qu'Auberée, la « moyenneresse, » et dans quelques plaisanteries dites « gauloises, » qui paraissent aussi vieilles que l'humanité et qui se retrouvent dans tous les pays[1]. Il n'est pas toujours possible de résoudre les difficultés de cet ordre ; mais que faudrait-il penser de ceux qui n'y prendraient même pas garde ? — Enfin, surtout lorsqu'il s'agit de mœurs, d'idées et de sentiments, un texte n'est pas nécessairement acceptable parce qu'il est original : tout son prix dépend de la personnalité de l'auteur, de sa valeur intellectuelle et morale, de ses intentions, des goûts du public auquel il s'adressait, des modes littéraires de son temps. Rechercher par conséquent, au delà du

1. Voy., sur ce point, *Revue critique*, 1874, II, p. 195, et *Romania*, 1895, p. 141.

sens propre, la conception réelle de l'auteur : cela fait, critiquer sa véracité et son exactitude. Certaines malices, certaines exhortations parénétiques ne doivent pas être prises au pied de la lettre. Parce que, dans certains romans, et même dans la littérature cléricale du XIIIe siècle, les femmes du plus haut rang s'entretiennent sans rougir, dans les termes les plus crus, des pires obscénités, il ne faut pas se hâter d'en conclure, comme on l'a fait souvent, que les femmes du XIIIe siècle n'avaient aucune retenue[1]. C'est le propre des compilateurs inexpérimentés de ne pas s'attacher à distinguer, comme il convient, des représentations pures et simples de la vérité, les exagérations, les fantaisies, voire les charges et les idéalisations préméditées ou conventionnelles. — Pour toucher du doigt le vice de toute compilation faite sans précaution, que l'on se figure les résultats que produiraient, dans six cents ans, des erreurs de méthode commises en manipulant ainsi notre littérature contemporaine : l'image du paysan français au XIXe siècle, par exemple, qui serait obtenue par la juxtaposition de textes recueillis dans les œuvres de Balzac, de George Sand, de Zola et de Mistral[2].

Les éditions bien faites d'œuvres littéraires du moyen âge sont accompagnées aujourd'hui des renseignements sur l'auteur, sur ses sources, etc., qui permettent aux historiens d'apprécier la valeur de son témoignage. — La confrontation de certaines œuvres célèbres avec leurs sources a été l'objet de travaux particuliers, qui sont, ou qui ne sont pas, les prolégomènes d'éditions critiques[3]. — Enfin, des érudits se sont posé la question de savoir quelle est, d'une manière générale, l'autorité historique de telle ou telle catégorie de sources littéraires. M. J. Bédier a traité *ex professo* la question de l'autorité historique des fableaux[4]. M. L. Gautier annonce qu'il a « longtemps étudié le problème de l'au-

1. Voy. *Romania*, 1892, p. 287, et *Histoire de la langue et de la littérature française*, publ. sous la direction de L. Petit de Julleville, II, p. 185.

2. On commence, en Allemagne, à faire la critique de l'autorité historique des romans de M. Zola. Voici l'énoncé de l'une des thèses soutenues à Berlin en 1890 par W. Borsdorf : « Die Darstellung der Pariser Gesellschaft in Zola's Romanen gewährt ein einseitiges, im ganzen unzutreffendes Bild derselben. » Cf. A. Maass, *Allerlei provenzalischer Volksglaube nach F. Mistral's* Mireio *zusammengestellt* (Berliner Beiträge z. germ. und rom. Philologie, XI, Abth. 5).

3. Voy., par exemple : E. Langlois, *Origines et sources du roman de la Rose*. Paris, 1890, in-8°.

4. J. Bédier, *Les Fabliaux* (Paris, 1893, in-8°), pp. 265-99.

torité des chansons de geste » : les chansons de geste, qui offrent une image exacte de la vie privée du temps où elles ont été composées[1], offrent-elles de même une image exacte des mœurs de ce temps? « Nous avons, dit-il[2], interrogé toutes les œuvres historiques depuis le XIe siècle jusqu'au XIIIe, et nous y avons relevé les textes qui se rapportent à l'histoire des mœurs; puis, nous avons fait le même travail sur les chansons de geste, et nous avons mis en regard ces deux ordres de témoignages. La ressemblance est frappante et va parfois jusqu'à l'identité : telle sera notre conclusion » que « d'autres érudits achèveront[3] »...

Tous ces travaux ont rendu relativement aisées les opérations préliminaires de la critique de provenance et de la critique d'interprétation. Il n'est plus permis, par conséquent, aux historiens de négliger ces opérations si importantes, comme l'ont fait naguère les auteurs de quelques-uns des ouvrages qui seront signalés plus loin, MM. Fr. Loliée, A. Méray, E. Sayous, G. Schiavo, etc. Désormais on est d'avance (ce que n'ont pas été, en leur temps, la plupart de ces auteurs), sinon complètement informé, averti du moins, prémuni contre les plus grosses erreurs.

II. Lorsque l'on a recueilli dans les œuvres littéraires, conformément à toutes les règles, des textes vraiment probants pour l'histoire de la vie privée et des mœurs, comment les disposer et en tirer parti? Théoriquement, il existe deux procédés d'exposition : le procédé analytique et le procédé synthétique.

Le procédé analytique, le plus simple, consiste à classer méthodiquement les textes recueillis (en prenant soin de n'utiliser que

1. Que les poèmes du moyen âge offrent une image exacte de la vie privée de l'époque où ils ont été composés, c'est l'opinion de M. L. Gautier. C'est aussi celle de M. A. Schultz : « Niemals habe ich eine Unwahrheit bei ihnen constatiren können » (*Das höfische Leben*, I, p. x). Elle n'est acceptée que sous de graves réserves par M. H. Schröder : *Zur Waffen und Schiffskunde des deutschen Mittelalters bis um das Jahr* 1200. *Eine kulturgeschichtliche Untersuchung auf Grund der ältesten volkstümlichen und geistlichen Dichtungen* (Kiel et Leipzig, 1890, in-8°). Voy. aussi *Zeitschrift für deutsche Philologie*, 1892, p. 374.

2. L. Gautier, *Les Épopées françaises*, II², p. 754.

3. Les opuscules de J. v. Mörner (et non v. Moderner, *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, I, 256) : *Die deutschen und französischen Heldengedichte des Mittelalters als Quelle für die Culturgeschichte* (Leipzig, 1886, in-8°) et de Mary Hayden : *The « Chansons de geste,* » ([sur les chansons de geste comme source pour l'histoire des mœurs], dans *The Dublin rewiew*, avril 1894, p. 346-57), n'ont pas de valeur.

ceux qui sont de même nature, de même époque et de même provenance) et à en publier la collection, sans autre commentaire qu'un commentaire explicatif, sans autres phrases que des phrases de transition. Il offre de grands avantages : comme le compilateur ne met rien de lui dans son ouvrage (si ce n'est l'agencement des matériaux), il n'y met pas de sottises. Si les dépouillements ont été faits avec intelligence, s'ils sont complets, si les citations et les références sont exactes, une mosaïque de cette espèce épargne au public tout le travail qu'elle a coûté, la lecture très attentive d'un fatras considérable; elle renseigne et n'égare pas.

La seule forme correcte du procédé synthétique d'exposition serait un tableau des conclusions qui se dégagent de la comparaison de tous les textes, préalablement recueillis et classés par espèces de faits. Jusqu'à présent, on n'en peut guère citer d'exemples; et c'est l' « essai », forme rapide et dangereuse de synthèse, qui a été en honneur. L'essayiste expose l'*impression* qu'il a retirée de la lecture d'un certain nombre de documents; il enchâsse quelques textes, — ceux qu'il connaît, — dans des conclusions générales (qui en dépassent souvent la portée) et des réflexions personnelles (qui valent précisément ce que vaut celui qui les fait). S'il s'agit de mœurs, de sentiments et de croyances, non seulement l'essayiste, dont les matériaux, ramassés à la hâte, sont presque toujours hétérogènes, est exposé à d'innombrables erreurs d'interprétation, mais la déclamation le guette; heureux encore quand ses passions ou ses opinions ne le poussent pas à des rapprochements saugrenus avec le présent, à l'apologie ou à la détraction. — En fait, les auteurs ont opté, jusqu'ici, entre le recueil de textes, sec et exact, et l'exposition superficielle, parée de rhétorique, entre le répertoire méthodique et le *Voyage du jeune Anacharsis*.

Les répertoires de textes ne donnent pas l'impression de la vie, et j'entends bien que, donner l'impression de la vie, c'est le but de l'exposition littéraire. Mais ce but, il est trop certain que personne, dans l'état actuel des sources et des travaux préparatoires, n'est en mesure de l'atteindre, si toutefois on se soucie d'être, en même temps que vivant, exact. L'atteindra-t-on jamais? Quelques-uns en doutent : ils pensent que tout ce que les modernes, en ces matières, ajoutent de leur cru aux textes anciens les abîme, en ternit l'authenticité. Voulez-vous avoir l'impres-

sion la plus vive et la plus fraîche de la vie française au XIIe et au XIIIe siècle? Lisez, dans de bonnes éditions, munies des avertissements convenables, les meilleurs (à cet égard) des romans et des contes de ce temps, *Aucassin et Nicolete*, *Aiol, le Chatelain de Couci*, *Gautier d'Aupais*, *Joufrois*, *L'Escoufle*, *Guillaume de Dole*, *Jehan et Blonde*, *Bauduin de Sebourc*, et d'autres, qui, comme le dit très bien M. H. Suchier à propos de *Jehan et Blonde*, nous peignent « mieux la vie privée que de savantes dissertations[1]. » Voulez-vous respirer un parfum plus concentré? Parcourez les monographies où les passages similaires de tous les romans de la même époque, bons ou mauvais, ont été industrieusement rapprochés et discrètement commentés l'un par l'autre. Et comment supporter, après cela, les généralisations hâtives, les tableaux de genre, les pitoyables artifices de la mise en scène littéraire?

II.

Il est facile de faire le compte des traités généraux sur la vie privée et les mœurs en France au moyen âge qui ont été publiés jusqu'ici. J'ai déjà cité ceux de Le Grand d'Aussy, de La Bedollierre et du vicomte de Vaublanc (p. 245), qui sont antérieurs à la renaissance de la Philologie romane; ceux de P. Lacroix et de R. Rosières (p. 241), où les sources littéraires n'ont pas été largement mises à contribution. Il n'est pas nécessaire d'insister sur celui de M. A. Franklin (*La vie privée d'autrefois*. Paris, depuis 1887, en cours de publication), qui est dans le même cas et qui, d'ailleurs, ne traite pas spécialement de la période du moyen âge. Quant aux livres de A. Méray (*La vie au temps des trouvères*. Paris, 1873, in-8°; *La vie au temps des cours d'amour*. Paris, 1876, in-8°), et de E. Sayous (*La France de saint Louis d'après la poésie nationale*. Paris, 1866, in-8°), exclusivement rédigés, au contraire, d'après les sources littéraires, ce sont des essais très imparfaits. Notons toutefois que ces essais, écrits sans préparation sérieuse, criblés en conséquence de petites erreurs, donnent de la France du moyen âge une idée qui n'est pas, à proprement parler, inexacte; de bons juges ont reconnu qu'ils en donnent, au contraire, une idée « à peu près juste, » quoiqu'incom-

1. H. Suchier, *Œuvres poétiques de Ph. de Rémi, sire de Beaumanoir*, I, p. CI.

plète, vague et sensiblement déformée. Ils font voir la société française du XIIIe siècle comme à travers une lunette qui ne serait pas au point.

Les premiers ouvrages vraiment considérables sur la matière sont ceux qui font encore autorité aujourd'hui : *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*[1], de M. A. Schultz, et *La Chevalerie,* de M. L. Gautier. — Le premier est un répertoire de textes, reliés par des transitions naturelles et sobres, sur la vie privée exclusivement[2], dont le plan est irréprochable : l'auteur a dépouillé lui-même la plus grande partie des œuvres littéraires du moyen âge actuellement utilisables qui décrivent la vie courtoise; il s'est servi, accessoirement, des autres sources, tant diplomatiques qu'archéologiques. Le centre de ce beau livre est, cela va de soi, la vie allemande; mais, comme la société française fut, au moyen âge, le modèle des sociétés voisines[3], les documents français y sont allégués à chaque page. — *La Chevalerie*, de M. L. Gautier, se présente sous un aspect plus engageant peut-être pour le grand public; une foule de considérations religieuses et morales que M. A. Schultz, plus positif, absolument exempt d'intentions édifiantes ou esthétiques, n'effleure même pas, y sont présentées à loisir; mais les notes, qui renferment quantité de textes, groupés en *excursus* substantiels, étaient en 1884, et ont été jugées très neuves. — Ces deux ouvrages ont frayé une voie où beaucoup de jeunes gens se sont engagés depuis, si bien qu'on n'y trouve plus aujourd'hui le dernier mot de la science. M. L. Gautier reconnaît fort bien que, dans le domaine de l'histoire de la vie privée et des mœurs d'après les sources littéraires, de « nouveaux travaux s'imposent à l'activité des médiévistes[4]. » « Les matériaux abondent, dit M. G. Paris,... et il serait bien

1. A. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger.* Leipzig, 1889, 2 vol. in-8°, 2e édition. La 1re édition est de 1879. — L. Gautier, *La Chevalerie.* Paris, 1884, gr. in-8°. Pas de changements dans la 3e éd., datée de 1895.

2. « Ich will keine Culturgeschichte schreiben : die geistigen Bewegungen und Bestrebungen der bezeichneten Periode darzustellen ist durchhaus nicht meine Absicht. »

3. Dans quelle mesure? On a reproché à M. Schultz de s'être servi de textes allemands et de textes français, sans avoir vidé la question préalable des rapports entre la littérature allemande et la littérature française du moyen âge. « Ueber das Verhältnis der deutschen Dichter zu ihren französischen Vorbildern im einzelnen, fehlt es noch an Arbeiten. » (*Zeitschrift für deutsche Philologie*, 1892, p. 374.)

4. L. Gautier, *Les Épopées françaises*, II2 (1894), p. 753.

à souhaiter qu'un ouvrage du même genre [que celui de M. A. Schultz] fût consacré, par un Français, à la vie du moyen âge en France[1]. »

Le dessein principal de cet article est d'attirer l'attention sur les travaux qui ont été récemment exécutés, principalement en Allemagne et sous la direction de MM. E. Stengel et A. Tobler, en vue de vérifier, de compléter, ou de refaire sur nouveaux frais, avec plus de précision, les dépouillements effectués dans les œuvres littéraires du moyen âge par les premiers historiens de la vie privée et des mœurs en France au moyen âge. Mais j'en profiterai pour donner la liste de toutes les monographies antérieures du même genre qui me sont connues, recueils de textes ou essais.

Les recueils de textes se divisent en deux groupes. Tantôt le compilateur s'est proposé d'extraire, ou de telle œuvre, ou de telle catégorie d'œuvres, toutes les données historiques. Tantôt le compilateur a extrait d'une œuvre (ou de plusieurs œuvres, voire même de l'ensemble de la littérature) toutes les données relatives à un sujet déterminé : ce sont les recueils de textes classés par espèces de faits.

Des recueils de textes classés par espèces de faits, du type que l'on peut appeler le type lexicographique, ont été composés dès une époque ancienne. A ce type appartiennent d'abord, en effet, certains articles développés du « Glossaire » de Du Cange[2], encore utiles, dont M. A. Schultz lui-même ne s'est pas toujours assez servi. De très bonne heure les personnes versées dans la littérature française du moyen âge y ont recueilli au cours de leurs lectures, plus ou moins systématiquement, les textes relatifs à certains faits, à certaines idées, à certains objets. Pendant la première partie de ce siècle, les éditeurs d'œuvres du moyen âge avaient coutume d'insérer, dans les « notes » de leurs éditions, pour commenter des passages difficiles, des collections de cette espèce : voyez, par exemple, au t. II des *Poésies de Marie de France* (p. 197-202), la note de Roquefort sur la

1. *Romania*, 1890, p. 492. — On lit dans la *Revue critique*, 1891, II, p. 439, que M. A. Gascard préparait à cette date un livre sur la vie privée en France au moyen âge « d'après les sources et les documents qu'il dépouille avec tant de conscience et d'ardeur. » — Les travaux de M. J. Flach qui, le premier des historiens français de profession, a utilisé systématiquement les renseignements fournis par les sources littéraires, sont indiqués plus loin (p. 259).

2. Voy. les *Indices ad Glossarium*, t. VII, p. 471 et s.

médecine, les chirurgiens et l'éducation médicale des femmes au moyen âge, ou bien les notes de Francisque-Michel (dans ses éditions de *Floriant et Florete* et de *La Guerre de Navarre*, par exemple), qui sont des listes de citations sur l'extrême licence des anciennes mœurs (*Fl. et Fl.*, p. XXXVI et s.), sur les vilains (ibid., p. LIII), sur les chevaux au moyen âge (*Guerre de Navarre*, p. 504-527), sur les heaumes (ibid., p. 533-540), sur les cors et les olifants (ibid., p. 622-631), etc., etc.[1]. — Ces *excursus* démesurés où, sous prétexte de rapprochements explicatifs, les Roquefort et les Francisque-Michel vidaient, sans discernement et sans goût, leurs tiroirs pleins de textes hétérogènes, sont maintenant passés de mode; les éditeurs modernes réduisent leurs annotations à ce qui est nécessaire pour l'intelligence des textes qu'ils publient; ils ne s'interdisent pas les rapprochements, mais ils n'en font que de topiques, et avec mesure : les notes dont M. P. Meyer a enrichi son édition de *Flamenca*, sa traduction de *Girart de Roussillon*, et, en général, toutes ses éditions, sont, à cet égard, des modèles. Mais la collection des textes intéressants pour l'histoire des mœurs ne s'est point, pour cela, ralentie. Au contraire, les travaux lexicographiques sont, plus que jamais, en honneur depuis que, comme cela est très légitime, ils sont publiés sous forme d'articles, de dissertations ou de recueils indépendants. — Les étudiants en philologie ont été formés d'abord, dans les Universités allemandes, à dresser la liste de certaines figures de rhétorique (comparaisons, répétitions, etc.), de certaines épithètes, de certaines formules (d'adjuration, de prière, de serment), des proverbes, des maximes morales, qui se trouvent soit dans telle chanson de geste, soit dans toutes les chansons de geste d'un même cycle, soit dans les œuvres complètes de tel auteur du moyen âge[2]. Il est tout naturel qu'ils aient été invités de même

1. De même, vers la même époque, en Allemagne, pour les textes de l'ancienne littérature allemande, procédaient Haupt, Zarncke, Zingerle, etc. Voy. *Zeitschrift für deutsche Philologie*, 1892, p. 372. — Toutefois, dans le domaine de la Philologie germanique, on s'est préoccupé des *Realien*, des *Alterthümer*, plus tôt que dans le domaine de la Philologie romane. Cf. *Romanische Forschungen*, 1890, p. 436.

2. Recueil d'épithètes : O. Husse, *Die schmückenden Beiwörter und Beisätze, in den altfranzösischen Chansons de geste*. Halle, 1887, in-8°.

Recueils de formules d'adjuration, de prière et de serment : K. Tolle, *Das Betheuern und Beschwören in der altromanischen Poesie, mit besonderer Berücksichtigung der französischen*. Erlangen, 1883, in-8°. Cf. *Romania*, 1883,

à recueillir soit dans les romans de Chrétien de Troyes, soit dans les romans du cycle d'Artur, soit dans tel roman particulièrement riche en descriptions instructives, tous les textes relatifs à tel sujet intéressant pour l'« histoire de la société », par exemple aux femmes, à l'éducation des enfants, aux chevaux, aux armes, aux châteaux, à la marine, aux tournois, à la chasse, au sentiment de la nature, au sentiment de la famille, aux pèlerinages, à l'hygiène, etc. Besogne facile, qui demande pourtant du soin, excellent exercice d'apprentissage. Ainsi se sont multipliées, depuis une douzaine d'années, dans les Universités allemandes, sous forme de thèses et d'écrits académiques, les « contributions » de cette espèce, non seulement à l'histoire de la société en France au moyen âge, mais à l'histoire de la civilisation dans tous les pays, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, etc., d'après les sources littéraires[1]. Toutes ces monographies ne sont pas bonnes, bien entendu : ce sont, pour la plupart, des exercices d'écoliers; quelques-unes même sont si médiocres qu'elles ont dû être presque immédiatement refaites. Il en est peu, cependant, qui

p. 635. — R. Busch, *Ueber die Betheuerungs und Beschwörungsformeln in den* Miracles de Nostre Dame. Marburg, 1886, in-8°. — J. Altona, *Gebete und Anrufungen in den altfranzösischen Chansons de geste.* Marburg, 1883, in-8°. — G. Keutel, *Die Anrufung der höheren Wesen in den altfranzösischen Ritterromanen.* Marburg, 1886, in-8°.

Recueils de proverbes : E. Ebert, *Die Sprichwörter der altfranzösischen Karlsepen.* Marburg, 1884, in-8°. Cf. *Romania,* 1885, p. 631. — A. Kadler, *Sprichwörter und Sentenzen der altfranzösischen Artus and Abenteuerromane.* Marburg, 1885, in-8°. — E. Cnyrim, *Sprichwörter, sprichwörtliche Redensarten und Sentenzen bei den provenzalischen Lyrikern.* Marburg, 1887, in-8°. — B. Peretz, *Altprovenzalische Sprichwörter...* Erlangen, 1887, in-8°. — E. Bouchet, *Maximes et proverbes tirés des chansons de geste.* Orléans, 1893, in-8°. Cf. *Romania,* 1894, p. 309. — J. Loth, *Die Sprichwörter und Sentenzen der altfranzösischen* Fabliaux *nach ihrem Inhalt zusammengestellt.* Greifenberg, 1896, gr. in-8°. — O. Wandelt, *Sprichwörter und Sentenzen des altfranzösischen Dramas* (1100-1400). Marburg, 1887, in-8°.

Pour les formules de salutation, voy. ci-dessous, p. 263, n. 83.

1. Des listes analogues à celles que nous publions, pour la France, en appendice de cet article, pourraient être dressées pour l'Allemagne, pour l'Angleterre, pour l'Italie. Pour l'Allemagne, les notes du livre de M. Schultz et les additions de Meier dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie* (XXIV, p. 373) fournissent les éléments d'une bibliographie à peu près complète des monographies antérieures à 1893. Quant aux essais, d'après la littérature allemande du moyen âge, sur les mœurs médiévales en Allemagne, dans le genre de ceux qui composent les *Studies in mediæval life and literature* de E. T. Mc Laughlin (New York, 1894, in-16), ils sont nombreux, mais dispersés, et généralement sans valeur.

soient négligeables; et presque toutes annulent, sur le sujet spécial qu'elles traitent, la littérature antérieure[1]. — Chacun de ces recueils est, naturellement, précédé de la liste complète des documents qui ont été dépouillés pour le former.

L'autre type de recueils de textes (lorsque le compilateur s'est proposé d'extraire d'une œuvre, ou d'une catégorie d'œuvres, les *Realien*, toutes les données qui s'y trouvent pour l'histoire de la société) est de date récente. Ce sont ces recueils qui sont intitulés en allemand : *Kulturgeschichtliches in...* Les éditeurs d'œuvres anciennes qui s'attachent, dans les préfaces et dans les index de leurs éditions, à mettre en relief tout ce que les œuvres éditées apportent de nouveau à l'histoire des mœurs, font des monographies de cette sorte. Les sermons latins du XIIIe siècle renferment des traits extrêmement précieux pour l'histoire des mœurs : lorsque M. Lecoy de la Marche a esquissé, en juxtaposant des textes puisés dans ces sermons, un tableau de « la société française au moyen âge d'après les sermons; » lorsque M. Hauréau a imprimé dans ses *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* tous les passages curieux, au point de vue historique, qu'il avait relevés dans certaines collections inédites de sermons du Cabinet des manuscrits, ces deux érudits ont fait aussi, avec plus ou moins d'art, des monographies du type dont nous parlons. — Il est clair que ces monographies-là ne se suffisent pas à elles-mêmes; elles sont surtout utiles en ce qu'elles fournissent des matériaux préparés aux recueils spéciaux de textes classés par espèces de faits et aux ouvrages généraux où sont mises simultanément à contribution toutes les catégories de sources[2].

---

1. Telle page des ouvrages généraux de Schultz et de Gautier est aujourd'hui remplacée par deux ou trois dissertations spéciales; telle dissertation déjà ancienne par plusieurs recueils plus spéciaux encore. — On verra qu'il existe déjà beaucoup de petites monographies de cette espèce; mais il en reste beaucoup à faire. Cette source de sujets de « programmes » et de thèses pour le doctorat en philosophie n'est pas près d'être épuisée.

2. Il a été dit plus haut (p. 251) que la lecture de certains romans du XIIIe s. évoque mieux la société du XIIIe siècle que les plus savantes dissertations. Mais la lecture de ces romans est hérissée de difficultés, embarrassée de longueurs, qui écartent les curieux. Il ne serait peut-être pas impossible de présenter au public des résumés, coupés d'extraits, des œuvres les plus instructives, où l'on se serait attaché à mettre en relief les traits caractéristiques pour l'histoire des usages, des mœurs et des idées morales, en laissant

On distinguera aisément, dans la liste qui suit, disposée par ordre alphabétique des noms d'auteur, les recueils de l'un et de l'autre des deux types que nous avons distingués, car les titres des opuscules cités sont en général très explicites. Les répertoires de textes, que l'on pourrait confondre avec les « essais, » pour la plupart sans valeur, sont désignés par un astérisque.

Il va de soi que je n'ai pas eu la prétention d'indiquer, dans cette liste, les ouvrages relatifs aux détails de l'histoire de la société en France au moyen âge où *quelques* textes tirés de la littérature française du moyen âge ont été occasionnellement utilisés. Je ne me suis proposé d'énumérer que les recueils et les essais rédigés exclusivement, ou presque exclusivement, d'après les sources littéraires. — De même, je n'indique point les ouvrages, qui sont innombrables, où se trouve occasionnellement, sans que le titre général de ces ouvrages en avertisse, à l'état d'*excursus* et souvent de hors-d'œuvre, soit une page, soit une note, sur un point particulier de l'histoire de la société en France au moyen âge d'après les sources littéraires[1]. — La grande raison qui justifie le parti que j'ai pris à cet égard est qu'il était matériellement impossible d'en prendre un autre.

On sera sans doute frappé de la prépondérance numérique des

tomber les amplifications littéraires et les autres superfluités des originaux. De pareils résumés se rattacheraient au type de monographies dont il est question au texte (*Kulturgeschichtliches in...*). — Il n'en existe point. Ce n'est pas que l'on n'ait essayé de « vulgariser » les œuvres littéraires du moyen âge, mais les tentatives en ce sens, d'ailleurs malheureuses, ont été faites à d'autres points de vue, avec des intentions bien différentes. Ni Tressan ni Delvau n'ont eu en vue de faire connaître la société courtoise, que du reste ils ne connaissaient guère. M. L. Clédat, qui publie depuis 1894 dans la *Revue de philologie française et provençale* des « analyses détaillées d'un certain nombre d'œuvres narratives de notre ancienne littérature, » espère de la sorte « contribuer utilement à la vulgarisation de la littérature française du moyen âge, qui ne vaut pas seulement par les matériaux qu'elle fournit à l'histoire de la langue et des mœurs. » (*Revue* citée, VIII, p. 161.) Il se place ainsi, non au point de vue historique, mais au point de vue esthétique, qui est aussi celui de W. Morris, dans *Old french romances* (London, 1896, in-8°), et, quoique de façon moins exclusive, celui de J. Ashton, dans *Romances of Chivalry* (London, 1887, in-8°). — Les analyses de romans qui se trouvent dans les derniers volumes de l'*Histoire littéraire* sont, pour la plupart, excellentes, et les traits de mœurs originaux y ont été soulignés : c'est là que plus d'un essayiste, pour se dispenser de lire directement les documents, a pris ses informations.

1. Voy. quelques références, directes ou indirectes, à des *excursus* de ce genre dans la Table analytique des dix premiers volumes de la *Romania* (Paris, 1885, in-8°), à l'article « Mœurs » (p. 66).

publications en langue allemande. Il ne faudrait pas se hâter d'en conclure que les philologues allemands ont plus fait que les philologues français pour l'histoire de la société française du moyen âge. M. P. Meyer, en effet, a rendu certainement un plus grand service à cette histoire par les notes originales de son édition, déjà citée, de *Flamenca*, qui ne pouvait pas figurer dans la bibliographie ci-dessous, que M. Hermanni par la dissertation placée, dans cette bibliographie, sous le n° 36. La prépondérance numérique des publications en langue allemande, dans la liste que j'ai dressée, prouve seulement que l'on a publié, sous des titres distincts, plus d'articles ou de dissertations relatifs aux sujets dont il s'agit en Allemagne qu'en France. Ce qui, d'ailleurs, est déjà digne de remarque[1].

Ch.-V. Langlois.

---

1. *G. Albrecht. Vorbereitung auf den Tod, Totengebräuche und Totenbestattung in der altfranzösischen Dichtung. Halle a. S., 1892, in-8°, 99 p.
2. *E. Altner. Ueber die *Chastïements* in den altfranzösischen Chansons de geste. Leipzig, 1885, in-8°, 86 p.
3. *V. Bach. Die Angriffswaffen in den altfranzösischen Artus- und Abenteuer-romanen. Marburg, 1887, in-8°, 56 p. Dans les « Ausgaben und Abhandlungen » de E. Stengel, n° lxx, 58 p.
4. *G. Baist. Der gerichtliche Zweikampf, nach seinem Ursprung und im Rolandslied, dans *Romanische Forschungen,* V (1890), p. 436-48.
5. *Fr. Bangert. Die Tiere im altfranzösischen Epos. Marburg, 1884, in-8°, 122 p. Dans les « A. u. A. », n° xxxiv (1885), 244 p.
6. *A. Bartelt. Die Auschreitungen des geistlichen Standes in der christlich-lateinischen Lit-

1. K. Nyrop, dans la « Bibliographie » jointe à sa *Storia dell' epopea francese nel medio evo* (Firenze, 1886, in-8°), p. 393 et suiv., a déjà publié la liste des travaux faits, jusqu'en 1886, sur les données fournies à l'histoire de la vie privée et des mœurs par les chansons de gestes. — Dans son *Répertoire des sources historiques du moyen âge, II. Topobibliographie,* en cours de publication, M. U. Chevalier a cité quelques-unes des publications ci-dessous énumérées, mais sans les distinguer des publications sur les mêmes sujets qui ont été faites d'après d'autres sources que les sources littéraires. — M. L. Gautier prépare, comme on sait, une « Bibliographie des chansons de geste, » où les études relatives à l'histoire de la société française au moyen âge d'après les chansons de geste seront sans doute mentionnées.

Je dois des remerciements à M. P. Meyer et à M. le professeur E. Stengel, de l'Université de Greifswald.

teratur bis zum XII Jahrhundert und in den altfranzösischen Fableaus. I Theil. Greifswald, 1884, in-8°, 30 p.

Inachevé.

7. K. Bartsch. Die Formen des geselligen Lebens im Mittelalter. Publié en 1862, réimprimé dans *Gesammelte Vorträge und Aufsätze*. Freiburg u. Tübingen, 1883, in-8°, p. 221-49.

8. I. Bekker. Vergleichung homerischen und altfranzösischen Sitten. — Homerische Ansichten und Ausdruckweisen mit altfranzösischen zusammengestellt. Dans les *Monatsberichte der Berliner Akademie,* 1866 et 1867.

9. *E. Berger. Thomæ Cantipratensis « Bonum universale de apibus » quid illustrandis sæculi XIII^mi moribus conferat. Paris, 1895, in-8°, 72 p.

10. *G. Bilfinger. Die mittelalterlichen Horen und die modernen Stunden. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte. Stuttgart, 1892, in-8°.

P. 23-39. Populäre Tageseinteilung im Ausgang des Mittelalters. Frankreich.

11. *E. Bormann. Die Jagd in den altfranzösischen Artus - und Abenteuer-romanen. Marburg, 1887, 60 p. Dans « A. u. A. », n° LXVIII, 118 p.

12. *W. Borsdorf. Die Burg im « Claris und Laris » und im « Escanor. » Berlin, 1890, in-8°, 107 p. — Cf. *Romania*, XIX (1890), p. 374.

13. L. Bourgain. La société [française du XIIe siècle] d'après les sermons, dans *La Chaire française au XIIe siècle* (Paris, 1879, in-8°), p. 271-369.

14. *H. Bredtmann. Der sprachliche Ausdruck einiger der geläufigsten Gesten im altfranzösischen Karlsepos. Marburg, 1889, in-8°, 70 p.

15. *Bresslau. Rechtsalterthümer aus dem Rolandsliede, dans l'*Archiv* de Herrig, XLVIII, (1871), p. 291-306.

16. *F. Brinkmann. Das Pferd in den romanischen Sprachen..., dans l'*Archiv* de Herrig, L (1872), p. 123-90.

17. *Le même. Der Hund in den romanischen Sprachen... Ibid., XLVI (1870), p. 425-64.

18. J. Condamin. Le patriotisme dans les chansons de geste, dans la *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 1882, II, 1, p. 406-10.

19. *E. Duemmler. Zur Sittengeschichte des Mittelalters, dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum,* 1878, p. 256-8.

Sur la sodomie au moyen âge, notamment parmi les clercs. Liste de quelques textes latins.

20. *A. Euler. Das Königthum im altfranzösischen Karls - Epos. Marburg, 1886, in-8°, 65 p. Dans « A. u. A. », n° LXV, 56 p.

21. J. Falk. Antipathies et sympathies démocratiques dans l'épopée française du moyen âge. Dans *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund, 7 janvier 1896*. Mâcon, s. d. [1896], p. 109-22.

22. *W. Fischer. Der Bote im altfranzösischen Epos. Marburg, 1887, in-8°, 46 p.

23. *J. Flach. Le compagnonnage dans les chansons de geste, dans les *Études romanes dédiées à G. Paris*. Paris, 1891, in-8°, p. 141-80.

La substance de ce travail a pris place dans l'ouvrage suivant du même auteur, où les sources littéraires ont été, d'ailleurs, largement utilisées : Les origines de l'ancienne

France, t. II. Les origines communales, la féodalité et la chevalerie. Paris, 1893, in-8°, 584 p.

24. *E. Freymond. Jongleurs und menestrels. Halle a. S., 1883, in-8°, 58 p.

25. *C. Fritzsche. Die lateinischen Visionen des Mittelalters bis zur Mitte des 12. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Culturgeschichte. Halle, 1885, in-8°. Publié, avec des additions, dans *Romanische Forschungen,* II (1886), p. 247-79, et III, p. 337-69. — Cf. *Romania,* XVIII (1889), p. 631.

26. *L. Gautier. La chevalerie d'après les textes poétiques du moyen âge, dans la *Revue des questions historiques,* III (1867), p. 345-82.

27. *Le même. L'idée politique dans les chansons de geste. Ibid., VII (1869), p. 79-114.

28. *Le même. L'enfance d'un baron. Ibid., XXXII (1882), p. 396-463.

29. Le même. L'idée religieuse dans la poésie épique du moyen âge. Publié en 1868, réimprimé dans *Littérature catholique et nationale.* Lille, 1893, in-8°, p. 117-95.

30. Ch. Gidel. Les Français d'autrefois. Dans la *Revue politique et littéraire,* 25 nov. 1871, 4 mai, 3 août, 10 août 1872.

L'esprit germanique dans les chansons de geste. — Retour de l'esprit gaulois dans les romans de chevalerie.

31. *P. Grabein. Die altfranzösischen Gedichte über die verschiedenen Stände der Gesellschaft. Halle a. S., s. d. [1894 ?], in-8°, 122 p.

32. *B. Haase. Ueber die Gesandten in den altfranzösischen chansons de geste. Halle-Berlin, 1891, in-8°, 72 p.

33. B. Hauréau. Mémoire sur les récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXVIII, II (1876), p. 239-63.

34. *W. Heidsiek. Die ritterliche Gesellschaft in den Dichtungen des Crestien de Troies. Greifswald, 1883, in-8°, 40 p.

35. *E. Henninger. Sitten und Gebräuche bei der Taufe und Namengebung in der altfranzösischen Dichtung. Halle a. S., 1891, in-8°, 87 p.

36. *F. W. Hermanni. Die Culturhistorischen Momente im provenzalischen Roman Flamenca. Marburg, 1882, in-8°, 63 p. Dans « A. u. A. », n° IV (Marburg, 1883, in-8°), p. 77-137.

37. E. Heyck. Moderne Gedanken im Mittelalter, dans *Die Grenzboten,* LI, 2, p. 18-27.

D'après le *De recuperatione terre sancte* de Pierre Dubois.

38. *C.-A. Hinstorff. Kulturgeschichtliches in « Roman de l'Escoufle » und im « Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole. » Ein Beitrag zur Erklärung der beiden Romanen. Heidelberg, 1896, in-8°, VI-69 p.

39. J. Houdoy. La beauté des femmes dans la littérature et dans l'art, du XIIe au XVIe siècle. Lille, 1876, in-8°, 185 p.

40. *A. Huenerhoff. Ueber die komischen « vilain » - Figuren der altfranzösischen chansons de geste. Marburg, 1894, in-8°, 50 p.

41. Ch. Joret. La rose dans l'antiquité et au moyen âge. Paris, 1892, in-16.

L'auteur a dépouillé les principales œuvres des diverses littératures du moyen âge, en particulier celles de la littérature française.

42. Ch. Jourdain. Mémoire sur l'éducation des femmes au moyen âge, dans *Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge* (Paris, 1888, in-8°), p. 465-509.

43. Le même. Mémoire sur la royauté française et le droit populaire d'après les écrivains du moyen âge. Ibid., p. 510-58.

44. Kæhler. Ueber den Clerus in den altfranzösischen Karlsepen.
Annoncé par R. Schröder, en 1886 (n° 87), comme devant paraître prochainement. N'a pas été publié.

45. *A. Kaufmann. Thomas von Chantimpré über das Bürger-und Bauernleben seiner Zeit, dans la *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte,* 1893, p. 289-302.

46. *R. P. Kettner. Der Ehrbegriff in den altfranzösischen Artusromanen, mit besonderer Berücksichtigung seines Verhältnisses zum Ehrbegriff in den altfranzösischen Chansons de geste. Leipzig, 1890, in-8°, 58 p.

47. *A. Kitze. Das Ross in den altfranzösischen Artus- und Abenteuer-romanen. Marburg, 1887, in-8°, 47 p. Dans « A. u. A. », n° lxxv (1888), 48 p.

48. *Th. Krabbes. Die Frau im altfranzösischen Epos. Marburg, 1884, in-8°, 75 p. Dans « A. u. A. », n° xviii, 84 p.

49. *C. Krick. Les données sur la vie sociale et privée des Français au xiie siècle contenues dans les romans de Chrestien de Troyes. Kreuznach, 1885, in-8°, 37 p.

50. *M. Kuttner. Das Naturgefühl der Altfranzosen und sein Einfluss auf ihre Dichtungen. Berlin, 1889, in-8°, 86 p.

51. Ch.-V. Langlois. La société du moyen âge d'après les fableaux, dans la *Revue bleue,* 22 août, 5 sept. 1891.

52. Le même. Les Anglais au moyen âge, d'après les sources françaises, dans la *Revue historique,* LII (1893), p. 298-315.

53. A. Legoy de la Marche. La société au xiiie siècle. Paris, 1880, in-16, 382 p.
D'après les sermons.

54. Le même. La société d'après les sermons, dans *La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle.* Paris, 1886, in-8°, p. 341-492.

55. A. Ledieu. Les vilains dans les œuvres des trouvères. Paris, 1890, in-12, 116 p.

56. E. Lenient. La satire en France au moyen âge. Paris, 1893, in-16, nouv. édit., 437 p.

57. Fr. Loliée. La femme dans la chanson de geste et l'amour au moyen âge, dans la *Nouvelle Revue,* XV (1882), p. 382-409.

58. *J. Loubier. Das Ideal der männlichen Schönheit bei den altfranzösischen Dichtern des xii. und xiii. Jahrhunderts. Halle, 1890, in-8°, 142 p.

59. *G. Manheimer. Etwas über die Aerzte im alten Frankreich nach mehreren alt- und mittelfranzösischen Dichtungen. Berlin, 1890, in-8°, 30 p. Publié, avec plus de développements, dans les *Romanische Forschungen,* VI (1891), p. 581-614. — Cf. *Romania,* XXII (1893), p. 615.

60. *K. Marold. Ueber die poetische Verwertung der Natur und ihrer Erscheinungen in den Vagantenliedern, dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie,* XXIII (1891), p. 1-26.

61. *Comte de Marsy. Le langage héraldique au xiiie siècle dans les poèmes d'Adenet le Roi,

dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* 5e série, II (1881), p. 169-212.

62. De Martonne. Recherches sur l'Acédia (*sic*), dans les *Annales de la Société académique de Saint-Quentin,* 2e série, IX (1851), p. 187-99.

63. *R. Mentz. Die Träume in den altfranzösischen Karls- und Artus-Epen. Marburg, 1887, in-8°, 76 p. Dans « A. u. A. », n° lxxiii (1888), 107 p.

64. A. Méray. La vie au temps des trouvères. Croyances, usages et mœurs intimes des xie, xiie et xiiie siècles, d'après les lais, chroniques, dits et fabliaux. Paris, 1873, in-8°, 330 p. — Cf. *Revue critique,* 1874, I, p. 342.

65. Le même. La vie au temps des cours d'amour. Croyances, usages et mœurs intimes des xie, xiie et xiiie siècles, d'après les chroniques, gestes, jeux-partis et fabliaux. Paris, 1876, in-8°, 380 p.

66. *D. Merlini. Saggio di ricerche sulla satira contro il villano. Torino, 1894, in-8°, 232 p. — Cf. *Romania,* XXIV (1895), p. 142.

67. *E. Meyer. Jugenderziehung im Mittelalter, dargestellt nach den altfranzösischen Artus-und Abenteuer-romanen. Solingen, 1896, in-8°, 28 p.

68. *Fr. Meyer. Die Stände. Ihr Leben und Treiben, dargestellt nach den altfranzösischen Artus- und Abenteuer-romanen. Marburg, 1888, in-8°, 79 p. Dans « A. u. A. », n° lxxxix (1892), 132 p.

69. *H. Modersohn. Die Realien in den Chansons de geste Amis et Amiles und Jourdain de Blaivies, ein Beitrag zur Kultur... des französischen Mittelalters. Leipzig, 1886, in-8°, 194 p. — Cf. *Romania,* XVII (1888), p. 158.

70. H. Morf. Die Liebe in den Dichtungen der Troubadours und Trouvères. Dans *Nation,* 1887, p. 293-5.

71. *C. Th. Mueller. Zur Geographie der älteren Chansons de geste. Göttingen, 1885, in-8°, 36 p.

72. *O. Mueller. Die täglichen Lebensgewohnheiten in den altfranzösischen Artusromanen. Marburg, 1889, in-8°, 72 p.

73. *St. v. Napolski. Beiträge zur Charakteristik mittelalterlichen Lebens an den Höfen Südfrankreichs, gewonnen aus Zeugnissen provenzalischer Dichtungen. Marburg, 1885, in-8°, 40 p.

74. G. Paris. La Sicile dans la littérature française du moyen âge, dans *Romania,* V (1876), p. 109-13.

75. L. Petit de Julleville. La comédie et les mœurs en France au moyen âge. Paris, 1886, in-16, 362 p.

76. *M. Pfeffer. Die Formalitäten des Gottes gerichtlichen Zweikampfs, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie,* IX (1885), p. 1-74. — Cf. *Romania,* XV (1886), p. 627.

77. *R. Renier. Il tipo estetico della donna nel medio evo. Ancona, 1885, in-8°, xiii-195 p.
Provenza, p. 1-24. — Francia del Nord, p. 25-44.

78. *T. Ronconi. L'amore in Bernardo di Ventadorn ed in Guido Cavalcanti. Bologna, 1881, in-8°, 85 p. Extrait du *Propugnatore.* — Cf. *Romania,* XI (1882), p. 427.

79. A. Reunier. Quelques mots sur la médecine au moyen âge, d'après le « Speculum majus »

de Vincent de Beauvais. Paris, 1893, in-8°, 60 p.

80. *E. Rust. Die Erziehung des Ritters in der altfranzösischen Epik. Berlin, 1888, in-8°, 49 p.

81. E. Sayous. La France de saint Louis d'après la poésie nationale. Paris, 1866, in-8°, 208 p. — Cf. *Revue critique*, 1867, I, p. 110.

82. *G. Schiavo. Fede e superstizione nell' antica poesia francese, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XIV (1890), p. 89-127, 275-97; XVII (1893), p. 55-112. — Cf. *Romania*, XIX (1890), p. 617, et *Le Moyen âge*, 1891, p. 5.

83. *Fr. Schiller. Das Grüssen im Altfranzösischen. Halle a. S., 1890, in-8°, 57 p.

84. *H. Schindler. Die Kreuzzüge in der altprovenzalischen und mittelhochdeutschen Lyrik. Dresden, 1889, in-4°, 49 p.

85. *E. Schiött. L'amour et les amoureux dans les lais de Marie de France. Lund, 1889, in-8°, 66 p. — Cf. *Romania*, XIX (1890), p. 155.

86. *V. Schirling. Die Verteidigungswaffen im altfranzösischen Epos. Marburg, 1887, in-8°, 54 p. Dans « A. u. A. », n° lxix, 86 p.

87. *R. Schröder. Glaube und Aberglaube in den altfranzösischen Dichtungen. Hannover, 1886, in-8°, 36 p. — Idem. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte des Mittelalters. Erlangen, 1886, in-8°, 186 p.

Gott. — Der Marienkultus. — Die Heiligen. — Die Engel. — Fegefeuer und Paradies. — Der Teuffel. — Die Hölle. — Das alte Testament in den altfranzösischen Dichtungen. — Feen, Riesen, Zwerge, etc. — Der Aberglaube in den verschiedenen Gebieten der Natur. — Das Gottesurteil. — Der Heidenglaube.

88. *E. Schulenburg. Die Spuren des Brautraubes, Brautkaufes und ähnlicher Verhältnisse in den französischen Epen des Mittelalters. Rostock, 1894, in-8°, 48 p.

89. *C. Schwarzentraub. Die Pflanzenwelt in den altfranzösischen Karlsepen. I. Die Bäume. Marburg, 1890, in-8°, 74 p.

Inachevé.

90. *F. Settegast. Der Ehrbegriff im altfranzösischen Rolandsliede, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, IX (1885), p. 204.

91. *Le même. Die Ehre in den Liedern der Troubadours. Leipzig, 1887, in-8°, 46 p. — Cf. *Romania*, XVI (1887), p. 627.

92. *E. Spirgatis. Verlobung und Vermählung im altfranzösischen volkstümlichen Epos. Berlin, 1894, in-4°, 27 p. — Cf. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XVII², p. 138-48.

93. *R. Spitzer. Französische Kulturstudien. I. — Beiträge zur Geschichte des Spieles in Alt-Frankreich. Heidelberg, 1891, in-8°, 54 p.

94. *A. Sternberg. Die Angriffswaffen im altfranzösischen Epos. Marburg, 1885, in-8°, 50 p. Dans « A. u. A. », n° xlviii (1886), 52 p.

95. *F. Strohmeyer. Das Schachspiel im Altfranzösischen. Beiträge zur Kenntnis der Bedeutung und Art des Schachspiels in der altfranzösischen Zeit. Dans *Abhandlungen Herrn Prof. Dr. A. Tobler zur Feier seiner fünfundzwanzigjährigen Thätigkeit als O. P. an der Universität*

Berlin. Halle a. S., 1895, in-8°, p. 381-403.

96. H. Taine. Renaud de Montauban. Les passions au moyen âge. La morale au moyen âge. Dans *Nouveaux essais de critique et d'histoire*. Paris, 1880, in-16, p. 155-69.

97. *G. Tamassia. Il diritto nell' epica francese dei secoli xii e xiii. Roma, 1886, in-8°. Extr. de la *Rivista italiana per le scienze giuridiche* (I, p. 230).

98. A. Tobler. Spielmannsleben im alten Frankreich. Dans *Im neuen Reich*, 1875, I, p. 321.

99. *Le même. « Plus a paroles an plain pot de vin qu'an un mui de cervoise, » dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, IV (1880), p. 80-5.

Recueil de textes relatifs aux vanteries des chevaliers après boire.

100. *H. Trebe. Les trouvères et leurs exhortations aux croisades. Leipzig, 1886, in-4°, 23 p.

101. *K. Treis. Die Formalitäten des Ritterschlags in der altfranzösischen Epik. Berlin, 1887, in-8°, 125 p.

102. L. Valmaggi. Lo spirito antifemminile nel medioevo. Conferenza. Torino, 1890, in-18, 45 p.

103. *O. Voigt. Das Ideal der Schönheit und Hässlichkeit in den altfranzösischen Chansons de geste. Marburg, 1891, in-8°, 62 p.

104. *H. Wieck. Die Teufel auf der mittelalterlichen Mysterienbühne Frankreichs. Leipzig, 1887, in-8°, 56 p.

105. *M. Winter. Kleidung und Putz der Frau nach den altfranzösischen Chansons de geste. Marburg, 1886, in-8°, 62 p. Dans « A. u. A. », n° xlv, 66 p.

106. *Fr. Witthoeft. Sirventes joglaresc. Ein Blick auf das altfranzösische Spielmannsleben. Marburg, 1889, in-8°, 38 p. Dans « A. u. A. », n° lxxxviii (1891), 73 p.

107. *P. Zeller. Die täglichen Lebensgewohnheiten im altfranzösischen Karls-Epos. Marburg, 1885, in-8°, 73 p. Dans « A. u. A. », n° xlii, 80 p.

Acedia, 62.
Adenet le roi, 61.
Ambassadeurs. Voy. Messagers.
Amis et Amiles, 69.
Amour, 57, 70, 85.
Anges, 87.
Anglais, 52.
Animaux, 5.
Apparitions, 25, 33.
Arbres, 89.
Armes (défensives), 86; (offensives), 3, 94.
Artur (romans d'), 3, 11, 46, 47, 67, 68, 72.
Aventures (romans d'), 3, 11, 47, 67, 68.
Baptême (cérémonies du), 35.
Beauté, 103; (féminine), 39, 77; (masculine), 58.
Bernard de Ventadour, 78.
Charlemagne (romans du cycle de), 14, 20, 43, 89, 107.
Chasse, 11.
Chastiements, 2.
Château, 12.
Cheval, 16, 47.
Chevalerie, 23, 26.
Chien, 17.
Chrétien de Troyes, 34, 49.
Claris et Laris, 12.
Clergé, 44; (excès du), 6.
Combat chevaleresque, 101.
Compagnonnage, 23.
Croisades, 84; (exhortations aux), 100.
Démocratiques (antipathies et sympathies), 21.
Diable, 87, 104.
Dieu, 87. Voy. Jugement.

Droit, 15; (privé), 97.
Duel, 4, 76.
Échecs, 95.
Éducation, 28, 67, 80.
Enfer, 87.
Escanor, 12.
Escoufle (*l'*), 38.
États de la société. Voy. Société.
Fableaux, 6, 51, 64, 65.
Fées, 87.
Femmes, 48, 57; (beauté des), 39, 77; (éducation des), 42; (polémique contre les), 102; (toilette des), 105.
Fiançailles, 92.
Flamenca, 36.
Foi, 82, 87.
Funéraires (usages), 1.
Gaulois (esprit), 30.
Géants, 87.
Géographie, 71.
Germanique (esprit), 30.
Goliards, 60.
Guillaume de Dole, 38.
Héraldique (langage), 61.
Honneur (sentiment de l'), 46, 90, 91.
Jeux, 93.
Jongleurs, 24, 98, 106.
Jour (divisions du), 10.
Jourdain de Blaivies, 69.
Jugement de Dieu, 76, 87.
Laideur, 103.
Mariage. Voy. Nuptiales.
Marie de France, 85.
Médecine, 79.
Médecins, 59.
Ménestrels, 24.
Messagers, 22, 32.
Mimique, 14.
Modernes (pensées — au moyen âge), 37.
Mœurs, 8, 9, 19, 35, 75.
Morale, 96.
Mort, 1.
Nains, 87.
Nature (sentiment de la), 50, 60.
Nuptiales (coutumes), 88, 92.
Païens, 87.
Paradis, 87.
Passions, 96.
Patriotisme, 18.
Pierre Dubois, 37.
Politique (l'idée), 27.
Populaire (droit), 43.
Purgatoire, 87.
Religieuse (l'idée), 29.
Renaud de Montauban, 96.
Roland, 4, 15, 90.
Rose, 41.
Royauté, 20, 43.
Saints, 87.
Salut, 83.
Satire, 56, 66.
Sermons, 13, 33, 53, 54.
Sicile, 74.
Société (au XIIe siècle), 13; (au XIIIe siècle), 51, 53, 54, 81; (chevaleresque), 34; (états divers de la), 31, 68.
Sodomie, 19.
Songes, 63.
Superstition, 82, 87.
Testament (Ancien), 87.
Thomas de Cantimpré, 9, 45.
Vanteries après boire, 99.
Vie journalière (habitudes de la), 72, 107.
Vie sociale (formes de la), 7; (dans Chrétien de Troyes), 49; (dans les cours du sud de la France), 73; (au moyen âge), 64, 65.
Vierge (la sainte), 87.
Vilains, 40, 55, 66.
Vincent de Beauvais, 79.
Visions, voy. Apparitions.

LE CHATELET DE PARIS

VERS 1400.

(*Suite et fin*[1].)

---

5. *L'audience, la question.*

« Sitôt que la première messe Saint-Jacques-de-la-Boucherie sera chantée, l'audiencier du Chastellet sonnera la cloche qui à ce sera ordonnée au Chastellet, par l'espace et heure de dire unes sept seaumes; et sitost que elle sera sonnée, le prevost ou son lieutenant enterra en siège pour l'expédition des causes[2]. »

C'est donc environ vers sept heures du matin que l'audience du Châtelet commence. Cet audiencier est celui qui fait faire silence et garde le guichet. Il ne peut quitter la salle sans l'autorisation du juge, sous peine de dix sols parisis d'amende la première fois et de vingt sols la seconde[3].

En principe, c'est le prévôt qui préside le tribunal; mais le plus souvent le prévôt est absent; il ne vient que pour les affaires graves : son lieutenant criminel le remplace. Le plus célèbre lieutenant criminel de l'époque qui nous occupe est Jehan Truquan. Lorsque ni le prévôt ni son lieutenant ne peuvent venir, ils donnent le soin de présider le tribunal à qui ils veulent. Nous avons relevé un cas où la direction de l'audience est laissée à un simple examinateur[4].

Quant à la composition du tribunal lui-même, elle est de la plus grande variété : il n'y a ni ordre ni présence obligatoires. Le tribunal peut comprendre le prévôt, son lieutenant, les auditeurs,

1. Voir *Revue historique*, t. LXI, 225; LXII, 225; LXIII, 42.
2. *Ordonnances*, VII, 705 (17 janvier 1367). Cf. Glasson, *Acad. des sciences mor. et polit. Compte-rendu*, t. XL, p. 84.
3. *Ordonnances*, XIII, 100 (mai 1425).
4. *Registre criminel*, I, 244.

les examinateurs, les avocats et procureur du roi, de simples avocats du siège prenant place à côté des juges et opinant. Depuis le cas où le tribunal ne comprend qu'une seule personne, le lieutenant, on rencontre les chiffres les plus divers d'assistants. En revanche, si tous ceux que l'on s'attend à voir siéger au Châtelet n'y viennent pas régulièrement, nous relevons la présence d'une foule d'autres qui prennent place près du juge et conseillent le magistrat, sans appartenir au Châtelet, sans être hommes de loi, sans même appartenir par aucun lien à l'organisation judiciaire.

Nous devons une mention spéciale aux membres du Parlement. Les membres du Parlement viennent souvent au Châtelet prendre part au jugement des affaires. Ou ils y viennent d'eux-mêmes, ou le prévôt les demande spécialement afin d'être conseillé dans quelque procès délicat. A ce point de vue, il semble même que le Parlement considère le Châtelet comme une manière de succursale de la cour. Ainsi nous voyons siéger près du prévôt tantôt un ou deux conseillers, un procureur en Parlement, le greffier criminel de la cour, Jean de Cessières, un huissier même du Parlement, des avocats au Parlement, tantôt de véritables et nombreuses commissions déléguées par la cour souveraine et qui transforment le Châtelet en chambre du Parlement. A une grosse affaire d'empoisonnements où quatre accusés sont compromis, prennent place à l'audience du prévôt un président, six conseillers et deux avocats du Parlement. Pour une autre grave affaire où il s'agit d'un ordre du roi qui n'a pas été exécuté, nous trouvons également un président, six conseillers, le procureur et l'avocat du roi. Un autre jour on ne rencontre qu'un président et le greffier criminel[1].

Mais il n'y a pas que des membres du Parlement qui viennent juger au Châtelet, il y a d'autres personnages et des plus différents.

Ainsi, pour entendre le procès fait à Mérigot Marchés, siègent un président du Parlement, le vicomte de Meaux, un chambellan du roi, le sénéchal du Limousin et un conseiller de la grand'-chambre. D'ailleurs, ce tribunal, une fois les audiences terminées, n'ose pas conclure ; il en réfère au roi. Le roi répond que le procès suive son cours et, si les juges craignent de se prononcer,

1. *Registre criminel*, I, 21, 98, 103, 239, 333, 468, 552 ; II, 89, 338.

que le prévôt appelle au Châtelet « telz gens de son conseil comme il verroit que bon seroit. » Ailleurs, ce sont le bailli de la Conciergerie (c'est le nom que commence à prendre à cette époque le concierge du Palais), le receveur de Paris, un « esleu à Paris sur le fait des aydes, » un simple écuyer, le maire de Saint-Martin, Nicolas Blondel, le chevalier du guet, un individu qualifié de bourgeois de Paris, un grènetier, un maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne[1].

Le tribunal ainsi formé, « tellement quellement, » suivant un mot du temps, le prévenu est amené par un sergent « sur les carreaulx. » Il est soupçonné d'avoir volé ou tué. On lui demande de jurer qu'il dira la vérité sur tout ce dont on l'interrogera « sans mensonge ne faus adjouter en aucune partie... » L'accusé fait sa déposition, avoue ou n'avoue pas[2].

A ce moment peuvent déposer les témoins; il en vient assez rarement. Dans une affaire scandaleuse, où est mise en cause la personne d'un ministre de Charles VI, Jean le Mercier, sire de Noviant, conseiller du roi et grand maître de l'hôtel, le tribunal, ayant à recevoir sa déposition, ne le fait pas comparaître devant lui; il envoie le lieutenant criminel et l'avocat du roi au domicile de Jean le Mercier pour recevoir ses déclarations[3]. Le faux témoignage expose à être tourné au pilori ou condamné à mort, suivant la gravité du cas[4].

Ces préliminaires terminés, le prévenu est « fait traire arrière sur les quarreaux à part » et les juges délibèrent. Ils décident qu'il faut soumettre l'accusé à la torture. Tous les prévenus y sont condamnés, car de deux choses l'une : ou ils avouent et alors le raisonnement du juge est celui-ci : l'homme qui est devant nous est un malfaiteur, il a commis tel crime, il est donc capable d'en avoir commis d'autres, il faut qu'il les déclare, et on le questionne; ou ils n'avouent pas, et il faut les amener à confesser leurs fautes. Dans ce dernier cas, le tribunal peut choisir deux voies : il peut ou faire le procès extraordinaire « comme est gehiner, procéder à tourment, » ou faire le procès

1. *Registre criminel*, I, 21, 23, 36, 87, 106, 181; II, 119, 130, 156, 172, 181.
2. *Style du Châtelet*, fol. 18 r°.
3. *Registre criminel*, II, 122.
4. *Style du Châtelet*, fol. 24 v°. Dans le cas d'un meurtre, si le juge peut avoir la déposition de la victime « tenuz y est, car la depposition du navré vault quatre autres. » Ibid., fol. 19 r°.

ordinaire, c'est-à-dire prouver contre le prisonnier le fait qu'il nie. Le juge doit se prononcer, car, après avoir pris une des deux procédures, il ne peut l'abandonner pour recourir à l'autre[1]. On comprend combien le second mode de procéder était plus difficile et plus compliqué que le premier ; nous ne le voyons presque jamais appliqué. On use toujours de la voie extraordinaire.

En envoyant un prisonnier à la torture, le tribunal indique, dans de courts considérants, les raisons qui l'ont déterminé à agir de la sorte.

Le Châtelet n'emploie que deux sortes de tortures : le petit tréteau et, lorsque celui-ci ne suffit pas, le grand tréteau. Ces deux modes de supplice se sont continués à travers les âges jusqu'au XVIIIe siècle. A défaut d'explication fournie par des contemporains de Charles VI, nous pouvons consulter sur ces instruments les descriptions postérieures à cette époque[2]. Les détails épars çà et là dans le registre criminel nous montrent que les choses n'ont pas changé malgré les siècles.

On met l'accusé nu ; on lui attache les mains à un anneau fixé dans le mur à une hauteur de deux mètres environ, puis on lui fixe les pieds au moyen de cordes à un anneau scellé dans le sol et exposé à une distance telle que le corps du supplicié se tende suivant un plan incliné. Cela fait, on approche un petit tréteau tout contre les cordes qui relient les pieds du patient au sol et on presse de façon à serrer davantage la tension des muscles de l'accusé, en même temps qu'on tient immobile le corps du malheureux. Puis on lui introduit une sorte d'entonnoir dans la bouche et l'on verse de l'eau froide en quantité considérable, dont le volume varie suivant qu'on applique la première ou la seconde torture[3]. Les souffrances sont telles que beaucoup n'attendent

1. *Style du Châtelet*, fol. 19 r°. Cette dernière opinion serait de Jehan de Cessières. Ibid., fol. 23 v°.

2. Voy. Jean Millæus, *Praxis criminis persequendi*... Paris, 1541, in-fol. — Jean Damhoudere, *la Practique et enchiridion des causes criminelles*... Louvain, 1555, in-4°. — Muyart de Vouglans, *les Loix criminelles de France*, Paris, 1780, in-fol., p. 59-61. — Ch. Berriat-Saint-Prix, *des Tribunaux et de la procédure criminelle du grand criminel... avec des recherches sur la question ou torture*. Paris, Aubry, 1859, in-8°, p. 54-103. — Molinier, *la Torture*, dans *Mém. de l'Acad. des sciences, inscr. et belles-lettres de Toulouse*, 8e série, t. I, 1879, p. 301-327, etc.

3. Voy. une description de cette torture du Châtelet, notamment dans *Voyages en France* (1648-1661) de l'anglais Evelyn (traduit et publié par la Société des bibliophiles). Cf. Berriat-Saint-Prix, *op. cit.*, p. 74. Cet auteur

pas qu'on verse l'eau pour se soumettre : « fu mis sur le petit tresteau et ainsi comme l'en lui vouloit donner à boire... » déclara qu'il allait parler[1]. Lorsque le petit tréteau ne suffit pas, on met au grand; c'est-à-dire que, le tréteau étant plus élevé, la tension des muscles que l'on obtient est plus douloureuse, et ensuite on verse plus d'eau. Il est assez surprenant qu'il ne meure pas dans ce supplice plus de prévenus que nous n'en voyons périr.

Ce sont là les deux seuls genres de torture que nous trouvons appliqués au Châtelet à la fin du XIVe siècle. On ne distingue pas encore, comme on le fera plus tard, la question préparatoire, la question ordinaire, la question extraordinaire. On use simplement du petit tréteau, puis du grand tréteau, si l'accusé n'a voulu rien dire.

Deux fois seulement nous rencontrons une torture différente. Mérigot Marchés, par exemple, est « estendu à la question de la *coustepointe* sur le petit tresteau. » Nous n'avons pu trouver l'explication de ce terme. Dans une autre circonstance, un accusé est mis à la question de la *pelote*[2]. On croit que cette torture consistait à garrotter le patient avec des cordes ferrées que l'on serrait jusqu'à ce qu'elles pénétrassent dans les chairs[3].

Le plus généralement le torturé, au fort du supplice, déclare qu'on le délivre et qu'il parlera. Aussitôt on cesse la question, et on mène l'accusé immédiatement dans une pièce du Châtelet appelée la cuisine. Là on fait tout ce qu'on peut pour le remettre. Il est placé devant un grand feu pour se réchauffer, on lui donne de bons vêtements, on le fait boire, manger et reposer; puis, une fois qu'il est bien « refreschi, » on le ramène au tribunal pour qu'il réponde[4]. Si, arrivé là, il ne dit rien, on renvoie la nouvelle torture de préférence à une prochaine audience.

Un individu sujet à l'épilepsie n'est pas mis à la question; une femme enceinte non plus[5].

Lorsque, malgré toutes les souffrances; l'accusé n'a pas avoué,

dit que le petit tréteau mesure 0m60 de haut et le grand 1m12. — Jean Damhoudere, *op. cit.*, p. 69, donne une gravure représentant ce supplice. De même Jean Millæus, *op. cit.*, p. 61.

1. *Registre criminel*, I, 69.
2. Ibid., I, 208; II, 203.
3. C'est probablement un supplice de cette espèce que représente une gravure de Jean Millæus, *op. cit.*, p. 61.
4. *Registre criminel*, I, 10, 167, 321.
5. Ibid., I, 261; II, 430.

le tribunal se trouve embarrassé, il cherche alors un moyen terme. Ainsi, un individu est accusé d'avoir pipé avec de faux dés : c'est un voleur. Mis deux et trois fois sur le petit et le grand tréteau, il ne dit rien. Le juge trouve finalement qu'autrefois le prévenu a été banni de Paris pour dix ans et qu'il est revenu avant l'expiration de ce délai. Abandonnant le premier chef d'accusation, il condamne le prévenu sur ce second au bannissement perpétuel du royaume[1].

La torture terminée et les aveux obtenus, on retire l'accusé de la présence des juges et ceux-ci délibèrent. Le prévôt ou son lieutenant demande aux assistants leur opinion ; l'avis de la majorité prévaut. On dira : « ouye l'oppinion desquelx conseillers, attendu que par la plus grant et saine partie sont d'oppinion que...[2]. » Il peut arriver que les juges soient également partagés. Un voleur, nommé Jehan Petit, est âgé de dix-huit ans. Sur les dix juges, cinq sont d'avis de le pendre; les cinq autres, eu égard à l'âge du prévenu, préfèrent qu'il soit « mené au cul d'une charrete, jusques à la justice[3], et illec bany de la ville, viconté et prévosté de Paris à tousjours, sur peine de la hart et illec lui coppé l'oreille dextre. » Le prévôt sursoit la sentence à l'audience suivante, demande à chacun d'y réfléchir, que de son côté il y songera et en parlera à d'autres conseillers. A l'audience suivante, les magistrats ont réfléchi et Jehan Petit est pendu[4].

Dans le cas d'une sorcière nommée Macète, femme de Hennequin de Reully, les conseillers ne sont pas d'accord; les uns disent qu'il faut la brûler, les autres sont d'avis contraire, sous prétexte que les pratiques de l'accusée n'ont pas été suivies de mort d'hommes. Le prévôt suspend la délibération et va au dehors demander l'avis de plusieurs personnes : un président des requêtes du Palais, un conseiller du Parlement, un avocat et un procureur en Parlement, un avocat au Châtelet. Finalement Macète est brûlée[5].

Ici le Châtelet consulte individuellement des membres du Parlement : il y a des exemples où il consulte officiellement une chambre de la cour. A propos d'un faussaire, Étienne Joson,

1. *Registre criminel*, II, 147.
2. Ibid., II, 336.
3. Il s'agit de Montfaucon.
4. *Registre criminel*, I, 237.
5. Ibid., II, 339.

les juges ne s'entendent pas, les uns voulant bannir, les autres pendre. Le prévôt va soumettre l'affaire à une chambre du Parlement, qui est d'avis de pendre l'accusé comme larron, parce qu'il y a larcin, et qui ajoute que, si l'accusé appelle en Parlement, il n'y aura pas lieu de tenir compte de sa requête[1].

Les opinions des juges recueillies, le prévôt prononce le jugement.

A ce moment et avant l'énoncé de la peine, on relit tous les procès-verbaux des audiences de l'affaire. On agissait de même au commencement de chaque audience, pour mettre au courant du cas ceux des juges qui n'avaient pas assisté aux séances précédentes.

Puis le juge énumère les raisons qui ont déterminé le tribunal. Chaque jugement a ses considérants; en général, ces considérants mentionnent : l'état de l'accusé, s'il est vagabond ou de mauvaise vie, les délits ou crimes commis, le fait que le prévenu les avoue, la multiplication, la récidive de la faute, la valeur des objets volés, si c'est un vol, les circonstances aggravantes telles que l'heure, si c'est la nuit, ou les effractions[2]. Dans le jugement de Mérigot Marchés, le tribunal passe en revue et réfute tous les arguments qu'a présentés l'accusé pour sa défense. Lorsque le prévôt ne condamne pas à mort, les considérants prennent la forme de regrets par lesquels le Châtelet s'excuse de n'avoir pu appliquer la peine capitale. Rarement le prévôt invoque des textes législatifs. A propos d'un blasphème, qui entraîne une peine exceptionnelle, nous voyons invoquée une ordonnance du roi Philippe « donnée le... » et la date est laissée en blanc. On ne sait de quel Philippe il s'agit[3].

Enfin on prononce la peine.

Avant d'énumérer les peines afférentes à chaque crime, nous devons noter ici quelques particularités.

Quand un prévenu en dénonce d'autres, on fait arrêter tous les gens dénoncés et on procède contre chacun d'eux séparément, mais on ne prononce pas d'arrêt, on ne condamne que le premier qui a dénoncé, en suspendant toutefois l'exécution jusqu'à ce que toutes les procédures particulières soient terminées. Après quoi,

1. *Registre criminel*, II, 493.
2. Ibid., II, 126.
3. Ibid., II, 206, 357.

on rend un arrêt collectif mentionnant les condamnations spéciales à chacun[1].

Si le roi fait grâce à un délinquant qui appartient à quelque seigneur haut justicier et est tenu prisonnier par lui, la grâce a tout son effet; le juge royal peut mander le prisonnier et le justicier ne peut lui rien faire[2]. Si, par contre, un seigneur haut justicier donne des lettres de rémission même à un de ses sujets, l'absolvant ainsi de quelque crime, la justice du roi tient compte de ces lettres de la façon suivante : un jour, au bailliage d'Amiens, le comte d'Artois a eu l'occasion de donner des lettres de rémission à des coupables moyennant finance. Le bailli royal met la main sur les coupables absous. Ceux-ci exhibent leurs lettres d'absolution. Le bailli reçoit et accepte ces lettres, parce qu'elles constatent le crime « et lui valoient confession ; » après quoi il fait pendre les prévenus[3].

Si un prisonnier s'évade, il est réputé convaincu du crime qu'on lui reproche, à condition qu'on ait eu le temps de lui exposer le cas[4].

6. *Crimes et peines.*

L'auteur du Style du Châtelet s'exprime sur le chapitre des peines de la manière suivante : « Paine si est travail de corps, soucy de cuer et desplaisir de voulenté, qui sont ordonnés pour justice et pour punition ou pour chastiment[5]. » Puis il ajoute plus loin : « Les juges sont doubteuz et doit l'en plus estre enclin à absolution que a condempnation; et vauldroit mieulx espargner deux coulpables que punir ung innocent ; et si se doit le juge plus fleschir par humilité et par misericorde que soi endurcir par rigueur, car justice sans miséricorde est creuse, et miséricorde sans justice est lascheté. Item doit le juge en toutes choses tousjours avoir Dieu devant ses yeulx et en memoire, car celuy n'est pas digne de tenir jugement qui doubte plus homme que Dieu[6]. »

1. *Registre criminel*, I, 48-114.
2. *Style du Châtelet*, fol. 23 v°.
3. Ibid., fol. 24 r°. — *Le Grand Coutumier*, p. 660.
4. *Style du Châtelet.*
5. Ibid., fol. 29 r°. — *Le Grand Coutumier*, p. 649.
6. Ibid., fol. 29 v°. — *Le Grand Coutumier*, p. 650.

Ces sentiments d'indulgence ne sont pas partagés par le Châtelet dans la pratique.

Le Registre criminel nous donne les procès-verbaux des affaires qui ont été jugées pendant trois années. Le nombre des accusés mentionnés atteint le chiffre de 128. D'autre part, lorsque les accusés sont pressés de confesser tous leurs crimes passés, ce qu'ils font d'ailleurs d'eux-mêmes au moment du supplice par crainte de l'enfer, on est surpris de la quantité quelquefois innombrable de vols ou d'assassinats qu'ils avouent, la plupart anciens et qui tous sont demeurés impunis. La conclusion qu'on en doit tirer est que le chiffre des malfaiteurs que l'on juge est minime à côté du nombre de crimes qu'on ne réprime pas, que le tribunal le sait, et que, dès lors, les peines dont il frappe ceux qu'il parvient à saisir prennent par leur caractère de sévérité la forme d'exemples à faire.

Il est instructif de faire le compte des différents délits reprochés aux cent vingt-huit prévenus dont nous venons de parler. Les vols sont les plus fréquents : 85 comparaissent comme larrons; 16 comme meurtriers; puis successivement voici la nature de chaque crime que nous rencontrons et le nombre d'accusés correspondants, sans oublier que plusieurs sujets d'accusation peuvent peser sur un même individu : empoisonnements de puits et fontaines, 7; pillage et mise à sac de maisons, 6; espionnage et haute trahison, 4; bestialité, 4; sorcellerie, 4; viol, 3; complicité de meurtre, 3; recel, 2; faussaire, 2; puis un cas pour chacun des crimes suivants : excitation de mineure à la débauche, incendie, fausse monnaie, diffamation, chantage, blasphème, abandon d'enfant, désobéissance à un mandat du roi.

Ce tableau ne peut pas donner un état de la moralité publique à la fin du XIVe siècle; trop peu de crimes y sont poursuivis. Il révèle combien la justice prévôtale est restreinte quant au nombre des coupables qu'elle atteint, abstraction faite de ceux que le Parlement punissait.

La peine commune appliquée à l'individu convaincu de vol est la pendaison. Les femmes ne sont jamais pendues, elles sont ou brûlées ou enfouies vives.

Examinons les cas, d'ailleurs rares, où le Châtelet ne va pas jusqu'à la peine capitale. Il est dit dans les considérants d'un jugement que, « en cas de premier larcin, l'en n'a pas acoustumé

oudit Chastellet de faire justicier aucune personne[1]. » Dans la pratique, le prévôt n'agit pas toujours conformément à ce principe[2]. A défaut de la peine de mort, le Châtelet inflige celle du bannissement : « Se gens sont oyseux et tavernerez, » dit le Style du Châtelet, « la justice les doit prendre et getter hors de la cité ou autrement soy informer de leur vie, car à la justice appartient de purgier et nestoier la cité de telles gens[3]. » On peut être banni ou du royaume, ou simplement de la ville de Paris et de dix lieues à l'entour. Si l'on est pris violant cette défense, on est frappé de la peine de la hart. Le bannissement peut être aggravé dans certains cas. Ainsi, un voleur, nous avons déjà vu plus haut ce détail, « feust mené au cul d'une charete tout batant jusques à la justice et illec bany de la ville, viconté et prévosté de Paris.. ; » là, on lui a coupé l'oreille droite, c'est ce qu'on nomme « essoriller. » Ou bien, avant d'être banni, on est mis au pilori. Voici des cas où la peine est adoucie. Une jeune fille, Marion du Val, a commis quelques larcins. En considération de sa jeunesse, on la tourne au pilori, et on lui inflige un mois de prison. Dans une autre circonstance, le juge décide qu'on gardera le condamné en geôle jusqu'au « jeudi absolu. » Deux individus ont volé quelques grappes de raisin. Ils sont menés en charrette du Châtelet au pilori des halles, la tête couronnée de vignes, ils sont tournés au pilori, puis relâchés[4].

Tout meurtrier est pendu comme le voleur ; seulement presque toujours, en plus, il est, avant le supplice, traîné sur la claie. Lorsque son cas est compliqué de vols et de viols, il peut être décapité et pendu ; c'est-à-dire qu'une fois qu'il a été décollé, on pend son corps à Montfaucon. Le même supplice est infligé aux gens convaincus d'avoir empoisonné les puits et fontaines[5].

Une troupe de six individus a mis à sac et pillé le presbytère et l'église de Rungis, près de Sceaux ; ils sont tous condamnés à suivre un jour la procession dans ce village, nu-pieds, sans chaperon ni chemise, un cierge à la main, puis ils seront battus,

1. *Registre criminel*, II, 279.
2. Voir par exemple le cas de Fleurent de Saint-Leu qui est pendu pour avoir volé un simple « mordant de ceinture. »
3. *Style du Châtelet*, fol. 29 v°.
4. *Registre criminel*, I, 163, 196-201, 197, 237, 305.
5. Ibid., I, 73, 469, 475 ; II, 6.

nus, sur la place publique; après quoi, tenus en prison jusqu'à nouvel ordre[1].

Le crime de haute trahison est un des plus graves qu'ait à juger le Châtelet. Le prévôt tient pour haute trahison le fait d'être passé aux Anglais et d'avoir rendu à ceux-ci n'importe quel service. Les coupables sont traînés, décapités et pendus. Mérigot Marchés est un chef de bande; il est qualifié en outre de « traître, meurtrier, voleur, incendiaire » : il est décapité aux Halles, on plante sa tête au bout d'une lance que l'on met sur un échafaud, on pend ses quatre membres aux portes de la ville, et son corps au gibet de Montfaucon[2].

La bestialité, ou, comme on dit en ce temps, la « bougrerie, » est punie du bûcher. C'est la seule circonstance où un homme soit brûlé. Sur les quatre cas de cette espèce que nous relevons dans le Registre criminel, deux sont avoués à l'audience; les deux autres sont confessés au pied du gibet, au moment où on allait pendre les coupables pour vol. La coutume est qu'alors on change, séance tenante, de supplice, et qu'on mène, sans autre forme de procès, le délinquant au bûcher[3].

La sorcellerie est principalement pratiquée par les femmes. Celles qui sont convaincues d'être sorcières sont brûlées au Marché aux pourceaux[4].

Le crime de viol ou de « ravissement de femmes » entraîne la condamnation à être traîné et pendu[5].

La complicité de meurtre expose à la même peine que le meurtre, la mort[6].

Tout receleur est tourné au pilori et banni de Paris[7].

Le faussaire est pendu; la femme qui excite une mineure à la débauche, piloriée et brûlée; l'incendiaire également mis à mort; le faux-monnoyeur bouilli au Marché aux pourceaux; le diffamateur de quelque puissant prince, tourné au pilori et banni après avoir eu la langue percée; la femme qui a voulu pratiquer le

1. *Registre criminel*, II, 247.
2. Ibid., I, 125, 393; II, 100, 208.
3. Ibid., I, 97, 190, 231, 567.
4. Ibid., I, 361; II, 314, 344.
5. Ibid., I, 14, 73; II, 515.
6. Ibid., I, 119, 268; II, 61.
7. Ibid., I, 164.

chantage, piloriée et bannie de Paris; le blasphémateur, dans le Registre criminel, est tourné au pilori, puis mis en prison au pain et à l'eau jusqu'à nouvel ordre[1]. Les ordonnances ont statué qu'au premier blasphème un homme serait mis au pilori « de heure de prime à heure de none, » puis subirait un mois de prison au pain et à l'eau; qu'au second blasphème il aurait la lèvre supérieure fendue d'un fer chaud; au troisième, la lèvre inférieure; au quatrième, on fendrait toute la lèvre; et au cinquième on couperait la langue[2].

Un chevaucheur qui, ayant à porter des lettres du roi, s'est fait payer pour ne pas accomplir sa mission, est privé de tout office royal, tourné au pilori, flétri d'une fleur de lis sur les lèvres et a la langue percée[3].

Dans un certain cas, le tribunal ne relève rien contre un accusé; les juges rendent tout de même l'arrêt suivant : « Déliberé fu qu'il n'y avoit pas cause par quoy l'en le peust excecuter comme larron, mais furent d'oppinion que a tousjours mais il feust bany du royaume de France[4]. »

Toute condamnation à mort entraîne la confiscation des biens. Si l'accusé n'a rien, le greffier l'indique à la fin du procès-verbal sous la forme : « et n'avoit aucuns biens soubz le roy, » ou « et n'avoit aucuns biens. »

7. *L'appel.*

L'appel n'apparaît pas au Châtelet comme un acte régulier de procédure. Outre qu'il est relativement rare, il affecte la forme d'une réclamation présentée au Parlement contre la manière dont juge le prévôt de Paris. La suite qui est donnée à cette réclamation est des plus variables; ce que nous ne voyons jamais, par exemple, c'est une affaire transmise au Parlement et jugée à nouveau par lui. Pour les quelques cas que nous avons, la cour souveraine use toutes les fois d'un procédé différent. Le mieux est de citer les exemples pour montrer ce qui s'est passé.

Au préalable, nous rappelons que dans l'intérieur même du

1. *Registre criminel*, I, 47, 492; II, 27, 64, 71, 78, 357, 495.
2. *Ordonnances*, VIII, 130 (7 mai 1397).
3. *Registre criminel*, I, 556.
4. Ibid., II, 151.

Châtelet on appelait du tribunal d'un auditeur à celui du prévôt; cela se nommait « demander l'amendement. » Si la condamnation de l'auditoire d'en bas était maintenue, le condamné payait un surcroît d'amende[1].

Il était d'usage, paraît-il, dans quelques sénéchaussées et bailliages, lorsqu'un accusé appelait au Parlement, que le prévôt suspendît la procédure, ce qui était naturel; il ne l'arrêtait pas, s'il n'était déjà en prison, ou le relâchait, s'il était détenu, ce qui était plus extraordinaire. La conséquence était que l'accusé « s'absentait » et on ne le revoyait plus. Charles VI décida, par lettres patentes du 1er octobre 1393, qu'en cas d'appel on ne laisserait pas que d'arrêter le malfaiteur convaincu de quelque crime[2].

L'appel se produit au Châtelet à n'importe quel moment du procès, tantôt au début, tantôt au milieu, tantôt après la condamnation. Le prévôt arrête la procédure, mais ne relâche jamais l'accusé.

Une femme, Marion l'Estallée, est accusée d'envoûtement. Elle nie le fait; on veut la mettre à la question : à ce moment « elle dist que du tort que ledit mons. le prevost li faisoit, attendu que elle se dist estre femme de bonne famme et renommée et que desdites accusations elle estoit pure et innocente, elle appeloit en la court de Parlement. » Le prévôt envoie un examinateur au Parlement pour faire part de la volonté de l'accusée qu'on a ramenée en prison. Le Parlement charge deux conseillers de se rendre au Châtelet, d'examiner l'affaire et de venir en faire rapport à la cour. Le rapport entendu, le Parlement décide que le prévôt continuera l'affaire, comme si de rien n'était[3].

Un autre accusé, Thévenin de Braine, appelle également. Cette fois, le seul greffier criminel du Parlement, Jehan de Cessières, vient dire que, tout examiné d'après les procès-verbaux, la cour est d'avis que le Châtelet achève de juger[4].

Henry Petit est accusé de vol; il fait appel. A l'audience suivante viennent siéger, près du prévôt, un maître des requêtes du roi et un notaire du roi. On voit que dans le cas présent la pro-

1. *Ordonnances*, I, 741.
2. Ibid., VII, 581.
3. *Registre criminel*, I, 334.
4. Ibid., II, 144.

cédure continue. Les deux nouveaux venus écoutent la cause. Le maître des requêtes dit qu'il rapportera l'affaire au Parlement. A la séance qui suit, le notaire revient seul et déclare que, la cause entendue, la cour mande au prévôt de passer outre[1].

Voici qui est plus simple. Marion de la Court, prévenue de vol, appelle. Deux conseillers du Parlement et le greffier Jehan de Cessières se rendent au Châtelet pour suivre les audiences; après quoi ils prononcent eux-mêmes que le juge prévôtal doit poursuivre sans autrement en référer au Parlement, qu'ils ont pouvoir de la cour d'en décider de la sorte[2].

Faut-il croire que le Parlement ne tenait jamais aucun compte des appels qui lui étaient faits? Non, et nous allons voir dans le cas suivant de quelle manière il fait reviser un procès.

Jehenne de Brigue, dite la Cordière, est condamnée à être brûlée comme sorcière; elle appelle au Parlement. A la séance suivante, trois conseillers et le greffier criminel viennent dire que « messeigneurs du Parlement » ont examiné les pièces du procès, ainsi que les causes d'appel; ils ont décidé que le prévôt appellera près de lui des conseillers de la cour « et tel autre conseil que bon lui semblera » et que « il voye, visite et examine de rechief plus diligemment le procès dessus escript que fait n'est, » qu'il mette la femme accusée à la question, puis qu'il prononce nonobstant l'appel de la sorcière. L'appel a donc ici pour effet de faire reviser le procès par le même juge, conseillé seulement par des membres du Parlement. Il est à remarquer que cette affaire occupe plusieurs audiences et que les membres du Parlement n'assistent pas à toutes les séances. Relevons également que sur le procès de Jehenne de Brigue vient se greffer une seconde affaire de sorcellerie traitée à part, du reste. Bien que Macète, femme de Hennequin de Reully, la nouvelle sorcière, n'ait pas appelé comme la précédente, les quatre membres du Parlement ne continuent pas moins de siéger[3].

Pour l'appel comme pour tout le reste, ce que nous voyons donc régner au Châtelet, c'est l'empirisme le plus élémentaire.

1. *Registre criminel*, II, 414.
2. Ibid., II, 428.
3. Ibid., II, 299-309, 334.

8. *L'exécution.*

Lorsqu'un criminel qui a été jugé se pend, son corps est justicié et ses biens confisqués[1]. Si un accusé meurt dans la prison avant la conclusion de son procès, son corps est honorablement enterré et ses biens ne sont pas confisqués. Si, au contraire, son affaire a été terminée et qu'une condamnation à une peine capitale soit intervenue, les biens seront acquis au roi, « et pour ce que le corps ne peut jamais sentir pugnicion, il ne sera jamais exécuté. » C'est du moins l'opinion de Jean des Marés, en contradiction, comme on voit, avec le premier cas[2].

Le lieu où s'exécutaient les condamnés était le plus généralement Montfaucon. Montfaucon était hors des murs et situé entre la porte Saint-Denis et la Bastille, sur une petite hauteur. On l'appelait « la justice du roy. » On disait : « être ars devant la justice du roy, être pendu à la justice du roy. »

Le manuscrit des *Grandes Chroniques de France*, conservé à la Bibliothèque nationale et dont les miniatures merveilleusement peintes nous donnent plusieurs fois des vues de Paris au xve siècle[3], fournit de précieux renseignements sur l'aspect de Montfaucon. La « justice du roi » comprend essentiellement un vaste carré de maçonnerie d'environ deux mètres de haut et de vingt mètres de côté. Aux quatre angles sont quatre piliers élevés, réunis entre eux par deux rangées de poutres horizontales distantes d'environ cinq mètres l'une de l'autre, la première étant environ à trois mètres cinquante du sol maçonné, ce qui constituerait pour l'édifice entier une hauteur totale de dix à onze mètres approximativement. Entre les angles, des piliers supplémentaires supportent les deux séries de poutres horizontales. L'ensemble forme un quinconce de seize poteaux. C'est à ces deux étages de poutres que l'on pend les condamnés et qu'on laisse leurs corps se dessécher au grand air.

On brûle non sur cet échafaud de maçonnerie, mais au pied et devant. Les mêmes miniatures nous représentent la façon dont on procédait à ce supplice. On ne formait pas précisément des

1. *Style du Châtelet*, fol. 25 v°.
2. Ibid., fol. 23 r°.
3. On sait qu'elles sont de Jean Fouquet. (Bibl. nat., ms. fr. 6465.)

bûchers élevés sur lesquels on faisait monter le condamné; on attachait le condamné à un poteau au ras du sol. Le plus souvent plusieurs suppliciés sont fixés au même poteau[1]. Puis on brûlait fagot par fagot à leurs pieds. Chaque individu avait son fagot flambant contre lui. Les souffrances devaient être horribles, car c'était proprement faire mourir à petit feu.

Ceux qui sont brûlés comme « bougres » sont en général exécutés « en la place aux Pourceaux, oultre la porte Saint-Honoré[2]. » Le pilori et l'endroit où le plus souvent on décapitait se trouvaient aux Halles.

Tels sont les lieux affectés à l'exécution des peines capitales prononcées par le Châtelet. Entrons maintenant dans le détail particulier des faits.

Disons d'abord que, lorsqu'une femme condamnée à mort se déclare enceinte, on mande à deux matrones jurées de certifier la chose, puis on suspend l'exécution jusqu'à la délivrance de la mère. Ce qui fait agir dans ce cas le prévôt, ce n'est point une pensée d'humanité, mais le désir de ne pas faire périr l'enfant avant qu'il soit baptisé[3]. Notons également que, lorsque le condamné est juif, on est plus rigoureux à son égard; il est pendu par les pieds. A sa droite et à sa gauche on pend également deux grands chiens par les pieds. Il est d'usage, au moment du supplice, de conseiller au juif de se laisser baptiser afin d'être exécuté comme un chrétien, ce qu'il accepte généralement[4].

Il n'y a pas de règle précise en ce qui concerne le nombre et la qualité des magistrats qui doivent assister aux derniers moments d'un criminel. Le greffier s'y trouve le plus souvent. On y constate aussi la présence de sergents à cheval et à verge, du prévôt, rarement de son lieutenant, quelquefois d'auditeurs et d'examinateurs en nombre très variable. Dans une de ces exécutions, nous ne trouvons qu'un clerc du prévôt avec trois sergents à cheval[5].

La présence de personnes appartenant à la justice est nécessaire, non pas seulement pour constater l'exécution, mais parce qu'il y a toujours à recevoir quelque aveu ou déclaration des

1. Voy. entre autres Bibl. nat., ms. fr. 6465, fol. 236 r°.
2. *Registre criminel*, I, 189.
3. Ibid., II, 297, 430.
4. Ibid., II, 52.
5. Ibid., I, 13.

condamnés. Ceux-ci avouent fréquemment, par crainte des peines éternelles, des méfaits qu'ils n'ont pas confessés à la torture. Un d'eux le déclare; il dit qu'il va parler, « parce qu'il veoit bien qu'il estoit sur sa fin et que avec soy, pour le salut de son âme, il ne vouloit pas emporter les autres crimes que fais avoit, sans les cognoistre en sa vie devant le peuple, pour descharger sa conscience[1]. » Si le condamné avouait quelque crime qui, à l'audience, eût changé la nature de la peine, on modifiait séance tenante le genre de supplice et on appliquait au coupable celui qu'il avait mérité. Voici un cas où il n'y a que des sergents pour toute assistance; ni prévôt, ni lieutenant, ni auditeur, ni examinateur ne sont venus : un certain Jehannin de la Montaigne a été condamné à être pendu pour vol; au moment de mourir, il confesse un meurtre dont il n'avait pas parlé à l'audience. On sait que le vol entraîne la pendaison, mais que pour un meurtre on est traîné avant d'être pendu. « Et pour ce, par l'advis et deliberacion desdiz sergens, icellui Jehannin de la Montaigne fu un pou, et du consentement dudit prisonnier, trayné environ la justice du roy nostre sire, et en après ce, le jugement dit contre lui prononcé, executé et mis à mort. » L'expression « du consentement dudit prisonnier » ne laisse pas que de surprendre[2]. Dans un autre cas d'un voleur condamné à être pendu et qui avoue au pied du gibet des crimes de bestialité, c'est le lieutenant criminel lui-même qui renvoie le coupable de la corde au bûcher[3]. Notons enfin une requête, au moins singulière, présentée par un individu, nommé Jehannin Saint-Omer, dit Cousin : au moment d'être exécuté, il demande au lieutenant criminel « que pour lui et à ses despens feist faire par aucun homme tout nu un voyage ou pélerinaige qu'il s'estoit vouez faire à Nostre-Dame de Pontoise, en jurant et affermant en sa conscience icellui pelerinaige ou voyage avoir promis juré à faire[4]. » Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette requête.

Pendant très longtemps et jusqu'à l'extrême fin du XIVe siècle, il était d'usage de laisser mourir les condamnés sans sacrement. C'était une dernière peine qu'on leur infligeait, de les envoyer tout droit en enfer. Charles VI modifia cette coutume. Par lettre

1. *Registre criminel*, II, 117.
2. Ibid., II, 110.
3. Ibid., I, 112, 231.
4. Ibid., I, 110.

du 12 février 1396, il décida que dorénavant les criminels seraient confessés avant d'être conduits au supplice. Mais il fallut, avant de prendre cette décision, consulter une grande assemblée composée des oncles du roi, de magistrats du Parlement et d'une foule d'autres personnages. Il semble que la réforme fut importante et de délibération difficile[1].

Le bourreau partageait avec le geôlier la dépouille des suppliciés. Le geôlier avait la ceinture d'argent du condamné, s'il en avait une, ce qui était fréquent à cette époque, à condition qu'elle ne valût pas plus d'un marc; il prenait également la « tasse » du justicié, c'est-à-dire sa bourse, et tout son argent monnayé. Le bourreau avait « tout ce qui est dessoubz la sainture, » expression assez vague dont il est malaisé de déterminer la valeur. Si la ceinture valait plus d'un marc, et que l'argent monnayé passât dix livres, le geôlier n'avait rien[2].

En résumé, le Châtelet de Paris en 1400 est une justice à l'état d'ébauche, pour ainsi parler, cherchant à se développer, à s'ordonner, comme inconsciemment; en l'absence d'un pouvoir assez fort pour imposer un ordre quelconque, elle s'appuie sur les usages, l'équité, les ordonnances royales, ou les viole suivant des convenances personnelles ou l'utilité du moment. Quant à la royauté, elle laisse d'ordinaire l'institution livrée à elle-même, se contentant des services qu'elle peut rendre et ne s'imaginant pas qu'il soit possible de faire autrement, ni mieux, ne soupçonnant pas peut-être que ce mieux puisse exister.

L. Batiffol.

1. *Ordonnances*, VIII, 122.
2. *Style du Châtelet*, fol. 22 v°.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE CARDINAL ASCANIO SFORZA

PRISONNIER DES VÉNITIENS

(1500).

La prise du cardinal Sforza par les Vénitiens après la défaite de Novare, en avril 1500, et sa tradition au gouvernement français sont un intéressant épisode de l'histoire militaire et diplomatique de la conquête du Milanais par Louis XII et de la ruine de la famille Sforza. Les nombreux renseignements fournis sur ce fait par Marino Sanuto, les informations des ambassadeurs italiens à Milan permettent de le raconter en détail.

I.

Chef du parti gibelin après Ludovic Sforza, le cardinal Ascanio s'enfuit de Milan dès qu'il eut appris la capture de son frère. Il hésita pourtant entre trois façons d'agir : attendre les événements à Milan, mais il risquait de tomber entre les mains du roi de France; aller vers l'Allemagne, mais il fallait traverser le territoire des Suisses, qui venaient précisément de livrer Ludovic Sforza; prendre la route de Bologne, mais il n'avait pas moins de chances d'être pris que de passer : il serait pris, il est vrai, par les Vénitiens, moindre mal à son avis que de l'être par les Français[1], et ce fut ce troisième parti qu'il adopta. Il partit de nuit dans la direction de Bologne, suivi de quatre cents chevaux et accompagné par plusieurs « pezzi grossi » de Milan : le but de son voyage, la route qu'il avait prise, restèrent secrets[2]. Mais il ne put aller loin : attaqué près de Plaisance par une bande de Français, de Vénitiens et de gens du pays conduits par ses ennemis les Scotti, il dut se réfugier dans le château de

1. Jean d'Auton, *Chroniques*, I, 199. M. Sanuto, III, 229, conversation d'Ascanio avec le podestat de Crema, dans la lettre du podestat Bon, Crema, 13 avril 1500.
2. M. Sanuto, III, 220, lettre de Bon, Crema, 11 avril 1500.

Rivolta[1]; il demanda au seigneur s'il y était en sûreté, celui-ci répondit affirmativement, bien décidé à tirer parti de cette bonne affaire[2]. Le château fut entre-temps assiégé et le cardinal finit par se rendre[3] : on attribua sa capture à Sonzim Benzom, mais Carlo Orsini, quelques mois plus tard, revendiqua cet honneur pour lui-même, non sans acrimonie contre Benzom[4]. Ascanio Sforza refusa de se rendre aux Scotti, qu'il considérait comme ses ennemis personnels, et, plutôt que d' « être traité en marchandise, » il se rendit à la seigneurie de Venise[5], en la personne de Sonzim Benzom. Il commença par lui offrir monts et merveilles s'il consentait à le laisser échapper, mais toutes ses offres demeurèrent inutiles; alors il demanda à être conduit le plus tôt possible à Venise, craignant d'être réclamé par Trivulce et de lui être rendu, s'il restait plus longtemps à Plaisance. Du reste, il n'était pas trop ému de son sort : c'était sa quatrième captivité[6]. Cependant, le 12 avril, de Pizzighetone, d'où il allait être conduit à Venise, Ascanio Sforza écrivit à la Seigneurie pour solliciter sa protection : il affectait de s'être rendu de son plein gré : « Après l'événement que Vos Seigneuries savent qui est arrivé à mon frère le duc, je me suis résolu, me trouvant à Rivolta, de me jeter dans les bras de Vos Excellences, confiant dans leur magnanimité et leur clémence[7]. » Mais Benzom raconta les circonstances vraies de sa capture à la Seigneurie dans une lettre « incorrecte, mais cependant superbe à lire[8]. » Le 13 avril, Ascanio Sforza arriva à Crema, en habit laïque et sans rochet, mais avec le chapeau; le podestat vénitien lui avait préparé une entrée solennelle et alla au-devant de lui avec trois cents chevaux et cinq cents fantassins; ce grand nombre de troupes dans une si petite ville ne laissa pas d'étonner le cardinal, qui montra sa surprise[9]; il y fut logé dans la maison d'Ottaviano Vimercati, beau-père de Sonzim Benzom, et confié

1. Jean d'Auton, *Chroniques*, I, 199. Diario Ferrarese, p. 382. M. Sanuto, III, 224 et 229, lettre d'Ascanio Sforza à la Seigneurie. Jean d'Auton appelle par erreur le château Rivoli.

2. M. Sanuto, III, 229, Bon, Crema, 13 avril 1500.

3. Diario Ferrarese, p. 382.

4. M. Sanuto, III, 468, Venise, in pregadi, 8 juillet 1500.

5. M. Sanuto, III, 229, Bon, Crema, 13 avril. Diario Ferrarese, p. 382.

6. Lettre citée note précédente.

7. M. Sanuto, III, 224, Ascanio Sforza à la Seigneurie, Pizzeghetone, 12 avril 1500.

8. M. Sanuto, III, 224. Bon annonce la même nouvelle dans une autre lettre du même jour, avec la capture de Jean de Gonzague et de quelques autres. M. Sanuto, III, 223.

9. Même lettre citée note 2.

à la garde de Benzom lui-même. Il n'avait plus avec lui que l'ancien capitaine de la garde de Ludovic Sforza, Badino. Dès le lendemain, soit fatigue ou émotion, soit diplomatie, il y fut malade et demanda vingt-quatre heures de repos, promettant de partir dès qu'il se trouverait mieux. Dès la première heure, il protesta devant le podestat de Crema de son dévouement à Venise : « il n'avait pas tenu à lui que les affaires ne fussent arrangées entre Venise et Milan, mais l'on avait refusé de l'entendre; la Seigneurie ne pouvait lui en vouloir d'avoir quitté Rome pour venir au secours de son frère; d'ailleurs, par trois fois, par Latuada, par Giasone del Mayno, par un religieux, il avait essayé d'ouvrir des négociations; mais de ses divers envoyés, les uns n'avaient pu atteindre Venise, les autres n'avaient pu en obtenir de réponse; se jugeant donc sans torts à l'égard de la Seigneurie, il se félicitait d'être devenu son prisonnier. » Il eut la perfidie, en apparence chevaleresque, de faire au podestat de grands éloges de la fidélité de Benzom, disant que tous les serviteurs des princes devraient être tels que lui et ne se laisser corrompre ni par argent ni par promesses[1]. C'était par là même compromettre Benzom, car c'était déjà trop pour la défiante république qu'on eût essayé de corrompre un de ses serviteurs. L'effet de cette traitresse louange ne se fit pas attendre. Sonzim Benzom, en effet, voulant accompagner son prisonnier jusqu'à Venise, la Seigneurie, avertie de cette intention par le podestat de Crema, lui enjoignit de demeurer à Crema, ou du moins dans la ville où il serait[2]. Le 14 avril, les Savii di Conseio proposèrent à l'unanimité d'annoncer au roi de France la prise du cardinal Ascanio; quelques-uns voulaient qu'on lui signifiât en même temps que la Seigneurie avait abandonné à ses condottieri leurs autres prisonniers, mais qu'elle garderait Ascanio Sforza à la disposition du roi de France. Cette seconde proposition souleva une discussion violente à laquelle plusieurs orateurs prirent part, notamment Luca Zeno et Domenico Bollani, mais elle fut acceptée par 106 voix contre 31 seulement données à l'amendement Bollani et cinq abstentions. Le même jour, la Seigneurie ordonna l'expédition, en France, à Rome et ailleurs, de copies corrigées de la lettre de Sonzim Benzom[3]. Le départ de

1. M. Sanuto, III, 229, 230, lettre du podestat Bon, Crema, 13 avril 1500.

2. M. Sanuto, III, 227, lettre (autre) de Bon, Crema, 13 avril; III, 230, lettre *sæp. cit.;* III, 227, *in collegio.*

3. M. Sanuto, III, 224, Venise, *in collegio,* 14 avril 1500. Venise, *Arch. di Stato Secreti Senato,* reg. XXXVIII, fol. 18 v° : « Factum est ab Dei providentia quod ab uno latere D. Ludovicus profligatus et captus devenerit in manus ac potestatem Christianissime Majestatis, ab alio autem cardinalis Ascanius, D. Joannes, frater marchionis Mantue, cum nonnullis aliis capti fuerunt a copiis

Crema du cardinal Ascanio fut plusieurs fois retardé : on avait d'abord attendu son arrivée à Venise le 11 avril; puis son départ fut retardé jusqu'au 16 au soir, à la demande de Carlo Orsini, qui voulait le voir et déjeuner avec lui, et l'on prévit alors qu'il ne dépasserait pas ce jour-là Òrzinuovi, voisine de Crema[1]; d'autres retards furent amenés par les inquiétudes causées à Brescia par la nouvelle apportée de Salò que des gens armés s'étaient réunis à la frontière, dans l'intention, pensait-on, d'enlever le cardinal au passage[2]. Le podestat Bon l'engageait d'autre part à célébrer les fêtes de Pâques à Crema, mais Ascanio argua de son désir de se présenter vite à la Seigneurie. L'ordre d'envoyer Ascanio à Venise arriva sur ces entrefaites, et le podestat s'empressa de l'exécuter. Le cardinal quitta Crema le 20 avril, après avoir reçu la communion, pour aller déjeuner à Orzinuovi et dîner à Brescia; il était escorté de Carlo Orsini et de Sonzim Benzom[3]. A Brescia, où il arriva le soir, il fut logé dans la citadelle neuve, dans l'appartement d'un camerlingue, sous la garde de vingt-cinq soldats ou citoyens. Les *rectori* vénitiens allèrent le visiter; il discourait volontiers, affectant la résignation, répétant : « *Deus dedit, Deus abstulit*[4]. » Il partit le 21 pour Vérone, sous la garde des « *capetani dil devedo*, » accompagnés de quinze chevaux et de vingt-cinq hommes de pied chacun, et toujours escorté de Carlo Orsini et de Sonzim Benzom[5]. Ascanio avait été reçu avec de grands honneurs à Crema et à Brescia, et plus en cardinal qu'en prisonnier. Les *rectori* de Vérone demandèrent à la Seigneurie quel cérémonial il fallait suivre à son égard et s'il fallait aller à sa rencontre : les *pregadi*, après délibération, répondirent seulement qu'il fallait se borner à tenir le cardinal sous bonne garde et à le loger dans un donjon[6].

nostris..... [Declarabitis] cardinalem Ascanium et alios principales nominatos nos tenere sub bona et tuta custodia ad requisitionem ipsius Majestatis, alios autem captivos qui sunt in manibus copiarum nostrarum, illis dimittemus juxta ordines belli, ut ab eis exigi possint talee, prout semper fuit observatum. »

1. M. Sanuto, III, 232, lettre du podestat Bon, Crema, 15 avril 1500.
2. Ibid., III, 234, lettre des proveditori de Brescia, 15 avril 1500.
3. Ibid., III, 241 et 245, lettres du podestat Bon, Crema, 17 et 18 avril 1500.
4. Ibid., III, 243, les *rectori* de Brescia, 18 avril 1500.
5. Ibid., III, 250, les *rectori* de Brescia, 21 avril 1500. — M. Sanuto, III, 245, analysant une lettre du podestat Bon du 18 avril, dit que le cardinal voulait aller à Mantoue par la route de Salò et Lazise; à en juger par cet itinéraire, Mantoue est probablement une étourderie de Sanuto pour Vérone.
6. M. Sanuto, III, 234, Venise, *in pregadi*, 16 avril 1500.

II.

La nouvelle de la capture d'Ascanio Sforza fut annoncée par un courrier spécial à Milan : La Trémoille et Trivulce donnèrent, le second dix, le premier cinq ducats de pourboire au porteur de l'avis[1]. Le cardinal d'Amboise écrivit, dès le 12 avril, une lettre de félicitations à la Seigneurie[2], qui, le 14 avril, annonça officiellement la prise d'Ascanio en déclarant le tenir à la disposition du roi[3]. A Milan, la nouvelle fut accueillie avec une indifférence mêlée de pitié ; cependant, le peuple préférait savoir Ascanio aux mains de la Seigneurie plutôt qu'en celles du roi[4]. Mais il n'était pas dans les intentions de Louis XII d'abandonner à Venise ni Ascanio Sforza ni les autres Milanais fugitifs. Tandis que Trivulce s'applaudissait de la capture d'Ascanio et disait : « Il est raisonnable que la Seigneurie ait en sa possession son ennemi Ascanio, puisque le roi a en la sienne son ennemi Ludovic, » le cardinal d'Amboise réclamait, et dans sa lettre même de félicitations, les sujets milanais tombés au pouvoir de Venise. Le roi, à qui l'ambassadeur vénitien en France avait été chargé d'annoncer officiellement la nouvelle, répondit avec une politesse qui déguisait peu sa ferme intention : « A toutes les autres puissances je puis commander..., mais, pour la Seigneurie, ce n'est qu'une prière que je lui adresse en lui demandant de me livrer le cardinal. » Il déclara son intention de l'enfermer dans une tour. La volonté de Louis XII parut « inébranlable » à l'ambassadeur, qui conseilla à Venise de ne point y résister[5]. Déjà le bruit se répandait à Rome que le roi enverrait en Italie une garde spéciale de quatre cents archers pour en ramener le cardinal et que lui-même attendrait à Bourges son arrivée et ses interrogatoires. La Seigneurie[6], d'autre part, ne semblait pas disposée à rendre aisément Ascanio Sforza et les autres prisonniers. L'apparat de la réception d'Ascanio à Venise avait été si beau que bien des gens en concluaient que la Seigneurie tenait trop à un tel prisonnier pour s'en défaire jamais. Seregni, plus sceptique, disait seulement qu' « il faudrait voir[7]. » — Enfin,

1. M. Sanuto, III, 230, podestat de Crema à la Seigneurie, 16 avril 1500.
2. Ibid., III, 240, *proveditori* de Treviglio, 17 avril 1500.
3. Venise, *Archivio di Stato, Secreti Senato*, XXXVIII, fol. 18, texte cité plus haut.
4. Ibid., III, 250, *rectori* de Brescia, 21 avril 1500.
5. M. Sanuto, III, 264, Trevisani à la Seigneurie, 18-19 avril 1500.
6. Ibid., III, 255, amb. vénit. à Rome, 21 avril 1500.
7. Seregni au duc de Ferrare, 25 avril 1500.

le pape, et surtout le Sacré collège, avaient manifesté l'intention de réclamer le cardinal à la Seigneurie, pour le remettre en liberté. Alexandre VI annonça ce dessein dans une « chapelle » où étaient présents douze cardinaux et l'ambassadeur vénitien[1].

Le 26 avril, l'évêque d'Albi et le maréchal de Gié prièrent, au nom de Louis XII et d'une façon courtoise, Trevisano d'écrire à la Seigneurie de livrer le cardinal au roi de France. D'Amboise, le 25, avait adressé la même demande, sur un ton plus impératif, aux provéditeurs de l'armée vénitienne[2]. Enfin, une ambassade spéciale, composée d'Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, et de M. de Montoison, fut envoyée à Venise pour négocier l'extradition d'Ascanio Sforza. Accurse Maynier en annonça, dès le 27 avril, la venue à la Seigneurie. Malgré ces multiples et graves démarches, l'ambassadeur français affectait de considérer la Seigneurie comme entièrement libre de sa décision. L'ambassadeur ferrarais lui ayant dit que « Ascanio serait mieux entre les mains de Louis XII que dans celles de la Seigneurie, » Accurse Maynier lui répondit évasivement que « tout était commun entre Venise et le roi de France » et communiqua aux *Pregadi* la réflexion de son collègue et sa réponse[3]. Bientôt Louis XII changea de ton et parla en maître à Trevisano et à son secrétaire; il dit à celui-ci : « Puisque la Seigneurie ne veut pas me donner Ascanio, ce refus me justifiera devant tous de faire la guerre, et j'enverrai mes gens à Crémone. » Trevisano essaya de calmer la colère royale : Louis XII se répandit en plaintes contre Venise[4]. Le débat dura longtemps. Le premier mai, Louis XII répétait à l'ambassadeur : « Écrivez à la Seigneurie qu'elle veuille bien me livrer Ascanio Sforza. » Trevisano essayant de lui indiquer quels motifs avait la Seigneurie de garder le cardinal, Louis XII répéta : « Écrivez-lui avec de la bonne encre[5]. » Ses ambassadeurs parlèrent et agirent dans

1. M. Sanuto, III, 270, amb. vénit. à Rome, 26 avril 1500.

2. Ibid., III, 284, Trevisani, Lyon, 26 avril 1500; III, 266, provéditeurs vénitiens, Treviglio, 27 avril.

3. Ibid., III, 259, Venise, 27 avril 1500. L'ambassadeur ferrarais Erba ne connut pas exactement les noms de ces envoyés et l'objet de leur mission. Il croit l'ambassade composée de De Vesc et de Manfredo Tornielli, et chargée de préparer l'expédition franco-vénitienne dont le duc de Ferrare put se croire menacé quelque temps. Modène, *Carteg. Diplom.*, fiches *Francia*, 3 mai 1500 : « Sono andati a Venetia dui oratori della Christianissima Maestà, l'uno taliano che he lo conte Manfre Toruiello : questo he stato a Mantua e dimanda Aschanio e le altre prigioni; l'altro he Belchayere quale ha opinione de homo de grandissima reputatione; che questui sia mandato per apontamento della impressa contra Vostra Excellentia.

4. M. Sanuto, III, 296, Trevisani, Lyon, 30 avril 1500.

5. Ibid., III, 298, Trevisani, Lyon, 1er mai 1500.

le même sens : ils arrivèrent à Venise le 2 mai et furent reçus par *Pregadi*, à huis-clos. Après les compliments présentés à la Seigneurie, au nom du roi, par M. de Beaumont, sur la victoire de la ligue, après la « recommandation » du cardinal d'Amboise à la Seigneurie faite par Maynier, celui-ci parla au nom de l'ambassade, réclama les Milanais faits prisonniers par Venise, offrant en échange les Vénitiens faits prisonniers sur le territoire ducal. Puis il aborda avec habileté le point délicat, l'extradition d'Ascanio Sforza, qui était « *in toreselle.* » Il déclara la réclamer dans l'unique intention d'éviter les malentendus et les jalousies qui pourraient briser les liens d'amitié existant entre Venise et le roi; Ludovic était déjà entre ses mains; il savait comment le traiter, et il saurait traiter également bien Ascanio Sforza; enfin, il croyait bon d'arracher les mauvaises herbes jusqu'aux racines les plus profondes[1]. La Seigneurie comprit qu'elle n'avait pas à résister à cette mise en demeure. Le conseil des Dix, dès le lendemain 3 mai, autorisa la discussion de l'affaire du cardinal en conseil des *Pregadi*, à condition que la discussion ne déviât pas sur d'autres questions. Les *Savii di Conseio et di terra firma* proposèrent de répondre aux ambassadeurs que la Seigneurie était trop heureuse de livrer le cardinal au roi, en marque du respect qu'elle avait pour lui. Lunardo Grimani et Antonio Trum proposèrent d'attendre quelque temps avant de faire cette concession, d'attendre au moins que les ambassadeurs eussent renouvelé une seconde fois leur demande. Leur amendement, malgré des répliques de Lunardo Loredam et de Lucha Zeno, passa avec 91 voix, tandis que la proposition des *Savii* n'en réunissait que 64, que huit *Pregadi* repoussaient absolument toute l'idée d'extradition et qu'onze s'abstenaient[2]. Le jour suivant, le *Collegio* délibéra sur la forme à donner à la réponse aux ambassadeurs français : la décision prise la veille semblait si périlleuse et l'attente des nouvelles propositions des Français si chanceuse, que les *Savii di Conseio* proposèrent d'annuler et de recommencer cette délibération, et de livrer purement et simplement le cardinal Ascanio aux ambassadeurs, en le faisant accompagner par des troupes vénitiennes jusqu'aux frontières du Milanais. Le procurateur Nicolo Trevisano demanda seulement qu'on rappelât la question jadis soulevée de la cession de Ferrare et de Mantoue à Venise. Avec cette addition, la proposition des *Savii* passa. Marino Sanuto, qui, la veille, avait désapprouvé la première résolution prise, appelle la seconde, selon lui

1. M. Sanuto, III, 280, *in collegio*, 2 mai 1500. M. Sanuto étant souffrant n'a pas assisté personnellement à cette séance intéressante.

2. Ibid., III, 285, *ibid.*

plus raisonnable, un *consilium necessitatis*[1]. Le 5 mai, il y eut en conséquence une séance solennelle des *Pregadi*, à laquelle assistèrent le conseil des Dix et les ambassadeurs Étienne de Vesc, Jacques de Clermont, seigneur de Montoison, Giraud d'Ancezune, seigneur de Cabrières, maître d'hôtel du roi, et Accurse Maynier. Le doge fit lire la décision prise de livrer Ascanio Sforza. Après une rapide délibération, dans un coin de la salle, des Français entre eux, Maynier répondit par une courte harangue de remerciements, où il déclara que le roi de France serait enchanté de cette décision. Le 6 mai, la séance des *Pregadi* fut en partie employée à régler le retour à Milan du cardinal Ascanio : l'ambassade française voulait le faire sortir dans l'après-midi de prison et demandait que pour plus de sécurité S. Benzom fût chargé de l'escorter au retour, avec deux cents arbalétriers et cinquante hommes d'armes. Les *Pregadi* accordèrent volontiers l'escorte, mais le moment de la sortie de prison lui parut mal choisi, toute la population pouvant à cette heure, en effet, voir le cardinal. Le conseil des Dix et les *Pregadi* décidèrent de ne tirer Ascanio de prison que la nuit et de lui faire remonter le Pô en barque jusqu'à Padoue[1].

Ainsi Louis XII avait devancé Alexandre VI. Le pape, malgré son antique haine contre le Milanais, n'aurait cependant pas voulu, par esprit de corps, abandonner un cardinal aux mains de la Seigneurie. Le 4 mai 1500, ignorant ou voulant ignorer à quel point étaient arrivées les négociations franco-vénitiennes, il chargea l'évêque de Tivoli d'une ambassade à Venise, ayant pour objet la mise en liberté du cardinal. L'instruction pontificale ordonnait à ce prélat d'exposer au doge et à la Seigneurie la douloureuse émotion du pape et du Sacré-collège en apprenant l'arrestation d'Ascanio Sforza ; de déclarer que, quelque certitude que l'on eût qu'il ne pouvait rien lui arriver de « sinistre, » et quelque confiance que l'on pût avoir dans la bonté ordinaire de la Seigneurie, l'honneur de l'Église était engagé dans cette affaire : le pape demandait donc la mise en liberté d'Ascanio Sforza pour lui permettre de venir vivre à Rome, où il serait plus tranquille qu'en aucun autre lieu du monde, car le pape veillerait lui-même à ce que rien ne lui manquât. Alexandre VI faisait valoir que cette libération satisferait le roi des Romains, parent d'Ascanio par alliance, l'archiduc, les rois de Naples et d'Espagne, et qu'elle ne pourrait être prise pour une injure par le roi de France, n'étant accordée que pour éviter les censures

1. Marino Sanuto, III, 285, 286, *in collegio;* 287, *in collegio*, 5 mai; 294, *in collegio*, 6 mai.

ecclésiastiques. Le pape protestait d'ailleurs de son amour pour la France, égal à celui que la Seigneurie pouvait lui porter. Il prétendait enfin qu'au pape appartenaient le jugement et le châtiment des fautes commises par Ascanio Sforza et notamment de l'appel au Turc. L'ambassadeur devait, en cas de résistance de la Seigneurie à l'invitation pontificale, la menacer des censures ecclésiastiques. Mais la nouvelle de l'extradition arriva sur ces entrefaites à Rome, et le pape renonça à son projet d'ambassade[1].

Le 6 mai, « alle otto, » Ascanio Sforza fut donc livré à l'ambassade française. Un secrétaire du conseil des Dix, Alvixe Manenti, fut désigné pour l'escorter jusqu'à Padoue, puis un *rectore* l'accompagnerait de Padoue à Vicence et un autre de Vicence à Brescia[2]. Maynier et Étienne de Vesc ne devaient, eux aussi, l'accompagner que jusqu'à San-Georgio di Alega; Montoison et d'Ancezune devaient seuls le ramener en France : Montoison avait déclaré qu'il s'attacherait la nuit à Ascanio avec une chaîne pour supprimer toute possibilité d'évasion. Avant de monter dans la barque, le cardinal demanda aux ambassadeurs s'ils lui garantissaient la vie sauve; Montoison lui répondit : « Oui, jusqu'à votre arrivée auprès du roi. » Le cardinal qui, depuis son emprisonnement, n'avait communiqué avec les *Pregadi* que par l'entremise de son gardien, Alvixe de Dardani, demanda vainement à avoir une entrevue avec le doge et les Dix avant son départ : elle lui fut encore refusée[3]. — Malgré une navigation assez lente, Ascanio Sforza arriva à Padoue, le même soir; il y fut reçu par les *rectori*, logé dans le palais de N. Foscarini, dans la chambre « Barbariga, » et resta cependant sous la surveillance des capitaines Andrea Vassalo, Marco Saxo et Sonzim Benzom. Au dîner il ne mangea pas, mais il s'assit pourtant au haut bout de la table, causant avec les ambassadeurs français, les questionnant sur la cuisine française, sur la façon dont le roi payait ses troupes; il fit l'éloge des soldats français et dit du mal des Italiens. A quoi Sonzim Benzom répliqua : « Il est trop tard pour dire cela, monseigneur, c'est avant d'être pris qu'il fallait le dire[4]. » Le lendemain, à Vicence, Ascanio fut remis au podestat Contarini et escorté par lui, selon les instructions de la Seigneurie, jusqu'à Soave et à Vérone, accompagné de deux cents

1. Torino, *Archivio di Satto*. Raccolta Mongardino. Instruction d'Alexandre VI, 4 mai 1500.

2. M. Sanuto, III, 295, séance du Conseio de' Dieci, 6 mai 1500.

3. Ibid., III, 296, *in collegio*, 7 mai, et 295.

4. Ibid., III, 300, lettre de Manenti, Padoue, 7 mai; III, 305, lettre de Sonzim Benzom, Vicence, 7 mai 1500.

hommes d'infanterie et de la cavalerie d'Ascanio Dell' Anguillara[1]. Toujours surveillé par Contarini, il n'arriva au lac de Garde, à Lacize, que le 12 mai; pour plus de sécurité, on le lui fit traverser en barque jusqu'à Salò; il traversa Brescia sans s'y arrêter, et, le lendemain, atteignit Crema, gardé maintenant par Sonzim Benzom, Carlo Orsini et le provéditeur Pier Marzello[2]. Puis les ambassadeurs français, avec leur prisonnier, se dirigèrent sur Milan. Les inquiétudes d'Ascanio grandissaient à mesure qu'il approchait du territoire français : à Crema, il demanda à Bonzom de solliciter pour lui à Rome la protection du Saint-Siège[3].

La livraison d'Ascanio Sforza causa une réelle émotion en Italie : les Florentins croyaient et disaient que la Seigneurie ne le livrerait jamais[4]; à Naples, on blâma la conduite des Vénitiens, tout en pensant que de telles exigences devaient fort mécontenter la Seigneurie[5]; le pape, un peu étonné quand Capelo lui communiqua la nouvelle, dit évasivement : « Nous sommes seul juge de cette affaire. Nous réclamerons le cardinal au roi, » et son opinion fut que Venise ne s'était séparée de lui que contrainte et forcée[6]. L'ambassadeur ferrarais Pontremoli estima que les Vénitiens avaient mal agi en livrant Ascanio et leurs autres prisonniers, autant pour leur utilité que pour leur honneur. « Par cette double concession, dit-il, ils se font un très grand tort; ils se privent d'une facilité qu'ils avaient à l'occasion pour s'implanter en Milanais, et il leur était de la plus haute importance de *tenir cette paille devant l'œil du roi;* ils perdent une grande part de la réputation, de l'honneur et de l'autorité qu'ils avaient en Italie, en livrant comme ils l'ont fait des prisonniers, malgré des sauf-conduits délivrés par eux-mêmes : c'est prouver qu'ils ne sont plus les premiers en Italie, mais que, comme des inférieurs, ils restent à l'ombre du roi. » La raison qui, selon Pontremoli, expliquait leur conduite, était la nécessité d'éviter le péril d'une guerre immédiate avec la France : « la Seigneurie avait préféré l'utilité présente à son honneur et à l'espérance d'un avenir meilleur[7]. » Quant au cardinal Ascanio, il excitait en somme moins de

1. M. Sanuto, III, 376, lettre de Contarini, Vicence, 7 mai 1500.
2. Ibid., III, 314, lettre de Contarini, Lazise, 12 mai 1500; III, 323, lettre du podestat Bon, Crema, 13 mai 1500.
3. Ibid., III, 338, lettre de Sonzim Benzom, Crema, 15 mai 1500.
4. Ibid., III, 317, Zorzi, résident vénitien à Milan, Milan, 12 mai.
5. Ibid., III, 326, amb. vénit. à Naples, 7 mai.
6. Ibid., III, 326, P. Capelo, amb. vénit. à Rome, 10, 13 mai 1500.
7. Modène, A. d. S., Canc. duc., B. 18, Pontremoli au duc de Ferrare, 7 mai

sympathie que de curiosité. Le chroniqueur vénitien exprime assez bien la moyenne de l'opinion, en disant : « C'est la quatrième prison du cardinal ; des trois autres il s'est tiré par sa ruse et son astuce. Il se tirera encore de celle-ci par quelque tour de sa façon[1]. »

Louis XII et le cardinal d'Amboise s'empressèrent de remercier la Seigneurie de l'extradition d'Ascanio Sforza. Le roi fit présenter par Maynier une lettre « pleine d'excellentes paroles, » dont on fit une lecture publique ; le cardinal d'Amboise adressa le 10 mai, toujours par Maynier, une lettre de remerciements analogue au conseil des Dix. D'Amboise et Trivulce allèrent en outre visiter Zorzi et eurent avec lui un long entretien[2].

La remise du cardinal Ascanio aux autorités françaises se fit à Lodi le 16 mai 1500. Pier Marcello et Domenico Contarini, provéditeurs de Vicence, le livrèrent au sénéchal de Beaucaire, rentré directement de Venise à Milan et qui revenait à sa rencontre. Les ambassadeurs français quittèrent les officiers vénitiens en se louant beaucoup de leur compagnie[3]. Étienne de Vesc, avec une nombreuse escorte, ramena Ascanio Sforza à Milan. D'Amboise avait voulu, n'y ayant aucune tentative à redouter des Milanais, que le cardinal Ascanio traversât Milan en plein jour jusqu'au Castello. Mais lui-même alla à Pavie, ne voulant pas s'exposer à une rencontre pénible avec son confrère prisonnier[4]. Ascanio traversa la ville à deux heures et demie, en habit de cardinal, avec le rochet et le chapeau. Le chroniqueur vénitien prête aux Français l'attention, injurieuse pour Ascanio et pour le peuple, de l'avoir fait entrer dans Milan par la porte de la ville la plus éloignée du castello. La population ne s'en offensa pas et alla en masse le voir passer. Devant le castello, le cardinal vit, dit-on, les cadavres pendus et les têtes coupées de plusieurs de ses partisans : spectacle

1500 : « A me e parso gran cosa che Venetiani habino consentiti de dare tuti li pregioni e maxime Mgr Ascanio perche in dui modi se fanno grandissimo prejuditio primo se levano una faute occasion che cum questo megro haveano ad insignosi de querto stato vilha la importantia grandissima che li era de tenire querto sticho in lochio ala Mta del Re secundo perdeno gran parte dela reputatione auctorita et honore suo in Italia havendo alium de dicti pregioni la fede soa e li salviconducti e demonstrano non essere più li primi in Italia e de dare lege a le altri ma stare ad ombra come li confessori hilaria per schevare lo monumente pericolo de havere guerra da Francesi hanno anteposto la utilita presente a la speranza de la futura e al honore suo. »

1. *Chronicon Venetum*, p. 154.
2. M. Sanuto, III, 354, *in collegio*, 29 mai 1509 ; III, 308, *in conseio*, 10 mai.
3. Ibid., III, 325, Marcello et Contarini, Lodi, 16 mai 1500.
4. Ibid., III, 317, 327 et 338, Zorzi, Milan, 13, 15 et 18 mai.

« qui lui pénétra le cœur comme un couteau. » Derrière lui étaient les autres prisonniers rendus par les Vénitiens, évêques, prélats, abbés, tous en piteux état, attachés par une jambe à la selle de leurs chevaux[1]. On avait déployé un grand appareil militaire pour les effrayer; ils furent escortés à travers la ville par quatre cents hommes, l'arbalète chargée et la lance sur la cuisse; on fit courir le bruit que la plupart seraient décapités, et on fit rétablir sur la place du castello la potence et le billot, de façon à les faire voir aux prisonniers, qui avaient été étroitement enfermés dans le château. — Mais[2], après ces premières rigueurs, le cardinal Ascanio Sforza fut traité par d'Amboise avec de grands égards. Du 18 au 27 mai, d'Amboise alla trois fois le visiter dans sa prison, et il lui fit ultérieurement d'autres visites; il ne le laissait manquer de rien, et l'on crut même qu'il avait fait grâce de la vie, sur la demande d'Ascanio, à Galeas Ferraro[3]. — Le 5 juin, Ascanio Sforza quitta le château de Milan pour la France, sous la garde de M. de Sandricourt et d'une nombreuse troupe d'archers royaux. D'Amboise avait en effet tenu à l'envoyer en France avant d'y rentrer lui-même, disant, avec raison, qu'il n'était pas convenable que deux cardinaux voyageassent ensemble dans de telles circonstances[4]. Ascanio arriva à Lyon le 16 juin; sa garde n'était plus alors que d'une trentaine d'archers; il fit, là aussi, son entrée en habit de cardinal, le chapeau en tête; il fut reçu par les chanoines. Il avait lui-même demandé qu'il n'y eût pas d'autre solennité à son arrivée. Louis XII lui fit très bon accueil, lui envoya de l'argenterie, des cuisiniers et autres gens de service pour le servir selon son rang. Il fut cependant interné à Pierre-Encise, où Ludovic l'avait été avant lui; puis il fut transféré dans une abbaye voisine, où il fut bien et honorablement traité[5]. L'opinion générale, égarée par ces dehors,

1. *Chronicon Venetum*, 15 mai, p. 162. — Ce qui doit rendre ici le lecteur défiant des assertions de la Chronique c'est : 1° son erreur de date, 15 mai au lieu de 17; 2° une erreur sur le costume d'Ascanio : Zorzi le représente avec un « capello *beretin*, » tandis que le chroniqueur lui prête un petit chapeau à l'allemande (*capelleto alla tedesca*); 3° une erreur sur le nombre des gens décapités et pendus, « come traditori della corona francese. »

2. Modène, A. d. S., *Canc. duc.* B. 13, Seregni au duc de Ferrare, 19 mai.

3. Mantoue, *Arch. Gonzoga*, E XV 3, D'Atri au marquis, 27 juin 1500, en signale encore une : « El... Roano questa mattina andò ad visitar Ascanio, loquale, per quanto se intende, la R. Maestà lo tratta honorevolmente. Lettre de Seregni (*ibid.*), 27 mai 1500.

4. Jean d'Auton, *Chroniques*. M. Sanuto, III, 377, Milan, Zorzi, 5 juin, et lettre de Costabili, 6 juin : « Hieri partite Mgr Ascanio per andare in Francia, cum gran comitiva de cavalli francesi. »

5. M. Sanuto, III, 423, Trevisano, Lyon, 19 juin 1500. Mantoue, E XX 3,

était que le roi lui rendrait vite sa liberté et ses biens, à condition qu'il irait résider à Rome. Il n'en fut rien pourtant : le 5 juillet, Ascanio fut envoyé à Bourges et là enfermé dans la grosse tour, d'où il ne devait sortir que longtemps après. Dans sa prison, cependant, le cardinal d'Amboise continua de le « choyer il ne se pourrait davantage ; » on attribua ces égards à la politique de l'ambition pontificale du cardinal d'Amboise[1].

L'extradition d'Ascanio Sforza fut, pour les alliés de Louis XII, une occasion de lui exprimer des félicitations qui n'étaient point très généreuses. Le duc de Ferrare l'en fit complimenter par Pontremoli comme d'un événement doublement heureux, pour deux motifs : d'abord, parce que son autorité et sa gloire en seraient fort augmentées en Italie et dans toute l'Europe, car désormais Louis XII pourrait seul commander en Italie et y être obéi, ensuite parce que cette capture débarrasserait le roi d'une grande inquiétude en enlevant à « d'autres » le moyen et l'espérance de mettre le pied dans le Milanais[2].

Léon-G. Pélissier.

G. d'Atri, 20 juin 1500 : « Mons Ascanio gionse mercore passato qua circa le XXI hore, a chi andorno incontro li canonici de questa cita, non volendo lui medesmo demonstratione daltra persona. La Maesta Christianissima gli ha facto molte bone demonstratione, e, fra le altre, li mandò arzenti, cuochi ed altre persone che lo servisse honorevolmente. E allogiato in castello, dove gia fu allogiato lo signor Ludovico suo fratello. »

1. Lettre de Seregni, 2 juillet. Jean d'Auton, *Chroniques*, I, 212. M. Sanuto, III, 507; Lyon, Trevisano, 5 juillet 1500. Lettre de Seregni, 14 juillet. Costabili dit aussi, le 24 juillet 1500, que Floriano, auditeur d'Ascanio, retourna à Rome à ce moment avec un sauf-conduit de Louis XII et des lettres d'Ascanio à divers cardinaux, les engageant, au cas de la mort du pape, à donner leurs voix à d'Amboise, qui, bien qu'il n'en eût rien montré encore, le désirait vivement : « M. Floriano, auditore de M. Ascanio, ritornando de Franza cum salvoconducto de la Maesta Christianissima va a Roma cum contrasegni di Mons. Ascanio a diversi cardinali, acio che manchando la Santità del Papa, daghino la voce a M. de Roan; il quale se ben non lo ha monstrato fin qui adesso ge aspira multo. »

2. Lettre de Pontremoli, 11 mai 1500.

CHARLES ENGELBERT OELSNER.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

ACCOMPAGNÉE DE FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(*Suite* [1].)

XLIII.

On sait que, peu après la prise de la Bastille, des courriers arrivèrent dans les coins et à toutes les extrémités du royaume, avec la nouvelle que des bandes de brigands approchaient, de telle sorte que toute la France prit les armes. On sait que les curés de village contribuèrent particulièrement à répandre ce bruit que des bandes de brigands parcouraient le pays. On se demande : « Qui a envoyé ces messagers ? » On pense actuellement d'abord à ceux qui ont profité de la crise. On assure que ces bruits d'incendies et de pillages sont partis d'une réunion où Mirabeau a fourni ses conceptions et le duc d'Orléans son or. Mais ce qui est certain, c'est que Mirabeau a repoussé les louanges qui lui attribuaient le mérite de cette entreprise. Lui, qui était incapable d'une modestie intempestive, il a dit à la table d'Helvétius à Auteuil : « Je voudrais connaître l'auteur de cette sage mesure pour lui témoigner mon estime. »

On ne voit pas pourquoi Mirabeau, si c'eût été lui, se serait ainsi refusé, deux ans plus tard, à recueillir les fruits de son travail, étant avide de gloire comme il l'était. Plusieurs personnes croient donc qu'aussitôt après la prise de la Bastille, il s'est formé un parti actif pour entraver la Révolution ; ce parti a envoyé des courriers, des bandits, propagé de faux bruits pour forcer l'Assemblée nationale à établir, dans la crainte de l'anarchie, une dictature qui eût été nécessairement confiée au roi. On se rappelle que la proposition en fut faite à plusieurs reprises, mais repoussée chaque fois, grâce surtout à la présence d'esprit de Mirabeau. Le ministère dut distribuer des armes aux citoyens,

1. Voir *Revue historique*, t. LXIII, p. 72.

de telle sorte que cette combinaison tourna au détriment de ceux qui l'avaient imaginée.

XLIV.

D'Entraigues, comme nous le savons tous, a écrit contre la noblesse un livre qui a exercé la plus grande influence. Il déclarait que c'est le plus épouvantable fléau dont la destinée ait jamais affligé la terre. Aujourd'hui, d'Entraigues ne joue pas seulement le rôle de défenseur de la féodalité, mais il a même écrit au pape une lettre où il lui jure sur ce qu'il a de plus sacré qu'il veut vivre et mourir dans l'Église catholique romaine. Un de ses amis lui faisant remarquer l'inconséquence de sa conduite, il répondit, non sans embarras : « J'ai écrit cette lettre pour acquérir la réputation d'homme d'esprit, mais non par conviction. » C'est pour cela qu'il a demandé à Pie VI l'absolution de son livre[1].

XLV.

1791. La minorité de la noblesse a été admirée, comme si la raison éclairée et la justice étaient encore très rares dans cette caste. Un phénomène nouveau a fixé tous les regards, même les miens, mais seulement tant que je le crus déterminé par la philosophie. J'en ai pris une autre opinion. Si la minorité de la noblesse eût prévu à un degré quelconque où la conduirait son premier pas, elle ne l'eût certainement pas fait. Il arrive que ceux qui se croient les plus sages s'enferrent du premier coup. Sachant combien leurs anciens privilèges étaient vermoulus, ces nobles pensaient en échanger les derniers restes contre de plus solides. On croit que leur spéculation aurait réussi, si la majorité avait été aussi avisée que la minorité et n'avait pas, par des exigences puériles, donné le temps de réfléchir au marché. Ce n'est pas impossible, quoiqu'elle eût affaire à des gens subtils qui entendaient le commerce et qui ne se fussent pas facilement laissé tondre. Même le 4 août, les députés du tiers état furent les seuls qui obéirent à un dessein prémédité et mûri, lorsqu'ils abolirent les privilèges des villes et des provinces. Après cet audacieux désaveu des exceptions les plus sensibles au droit commun, qui fondit en un seul bloc les parcelles dispersées de la nation, on ne pouvait plus douter de l'établissement d'un système social plus simple. La minorité ne le sentit pas. Quelques-uns de ses membres avaient bien pour but de leurs efforts l'utilité générale, mais beaucoup faisaient de nécessité vertu. L'un s'imaginait prendre les oiseaux au piège, l'autre aspirait aux éloges d'un journal, d'un groupe sans s'in-

1. Cf. Léonce Pingaud, *Un agent secret de la Révolution et de l'Empire. Le comte d'Antraigues.* Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1893.

quiéter des conséquences; un troisième était entraîné dans l'ivresse générale; un quatrième cherchait à gâter les choses en les poussant jusqu'à l'extravagance.

On est disposé à supposer chez les hommes qu'on voit sur le théâtre du monde des motifs puissants, une activité d'esprit extraordinaire. C'est une erreur. Une très petite force peut déplacer l'axe du monde, si on l'applique au point voulu : c'est pour cela que les hommes les moins intelligents deviennent des êtres importants dès qu'ils sont rois. Ce que M. de la Lande dit de notre système d'étoiles fixes est vrai de la plupart des hommes. Nous marchons, mais nous ne savons où, souvent vers quelque chose de pire que ce que nous laissons en arrière. Quand vous voyez de grands résultats et que vous supposez derrière eux des plans préparés de loin et longuement prémédités, vous êtes la plupart du temps sur la voie d'une conclusion fausse. Imaginez au contraire tout ce que vous voudrez de banal, d'incohérent, d'insensé, et très probablement vous approcherez de la vérité. Ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est qu'en dehors du nombre infini de gens dont le champ visuel est excessivement limité, les rares individus qui s'élèvent au-dessus du niveau ordinaire manquent le plus souvent soit de volonté, soit de pureté d'intention. S'il arrive par extraordinaire que les ailes de l'imagination soient jointes à la force du lion, il manquera bien souvent le hasard heureux qui doit favoriser le développement de l'homme supérieur. Malgré toutes les observations qu'on peut faire là-dessus, l'amour de grandir les hommes et de trouver une cause aux événements nous font trop souvent mettre ce qui n'est qu'un coup du hazard sur le compte du génie.

Les nobles eux-mêmes ont aboli leurs droits féodaux, leurs titres, sans en avoir l'intention. Il leur est arrivé ce qui arrive dans les ventes : l'un offre un écu, l'autre deux; à la fin, chacun est étonné de voir les enchères poussées si ridiculement haut.

Ce n'est pas la philosophie, mais l'ardeur philosophique, qui a entraîné l'Assemblée constituante dans une course avant laquelle les esprits les plus clairvoyants ne prévoyaient guère que la machine se laissât pousser si loin.

On voit deux ou trois hommes d'un esprit extraordinaire lancer sur l'horizon des idées et des notions nouvelles; mais si la nation n'avait pas été préparée à les recevoir, ces idées auraient passé sans produire d'effet; et même la notion bien préparée serait restée endormie sans les crimes d'une cour insensée. Celui qui tiendrait le renversement total de l'ancienne constitution pour la conception d'un seul homme se prosternerait devant ce génie comme devant un dieu. En réalité, il y avait des hommes qui croyaient à la possibilité de ce changement, qui voyaient même quelques moyens de l'opérer; mais des individus isolés ne pouvaient ni espérer ni obtenir le succès. Voltaire, Montesquieu, Mably, Rousseau, Raynal, l'Encyclopédie, les Économistes avaient jeté les semences de la philosophie sur les ruines de la superstition et

du despotisme. La guerre de Corse, la révolution de l'Amérique du Nord en accélérèrent le développement. Le libertinage, les dilapidations, les folies de la cour servirent d'engrais. Enfin, la convocation des états arriva et avec elle un homme qui devançait son époque, comme Luther la sienne. Si la Révolution date de la convocation des états, comme nous le croyons, ce sont surtout les écrits de Sieyès qui en déterminèrent le caractère. Le serment du Jeu de Paume fut pour les esprits éclairés ce que la prise de la Bastille fut pour le peuple, une simple garantie. Jusqu'au 14 juillet, le sort de l'État dépendit de deux cents hommes courageux; plus tard, ils furent eux-mêmes assujettis à une force supérieure qui venait du dehors.

XLVI.

Lorsque le roi, à l'ouverture des états généraux, le 4 mai 1789, eut terminé son discours, le garde des sceaux dit aux ordres assemblés : « Le roi vous permet de vous couvrir. » Cette phrase ne s'adressait proprement qu'aux deux premiers ordres. Dans les états généraux précédents, même ceux de 1614, l'orateur du tiers avait commencé son discours à genoux et la tête découverte. Et ce n'est qu'après qu'il avait prononcé quelques mots dans cette position que le roi l'avait autorisé à se lever. Cette fois, à peine le garde des sceaux eut-il donné son autorisation que Mirabeau enfonça son chapeau jusqu'aux yeux, et tous les députés du tiers état suivirent son exemple. Cette scène stupéfia ceux qui voyaient plus loin que le roi et Necker.

XLVII.

Les députés qui n'eurent pas le courage de se couvrir méritaient des bourrades et en reçurent. Ils eurent beau résister, ils durent faire comme leurs voisins. Lorsque le roi remarqua la scène, il s'essuya le front comme s'il avait trop chaud et sortit son chapeau comme par hasard. Personne ne voulut l'imiter. Il semble qu'il n'était pas bien disposé en ce jour décisif pour sa destinée; il s'était levé le matin de mauvaise humeur.

Un émigré qui prétend avoir été assis à la galerie, en face de Mirabeau, affirme que celui-ci est resté découvert. On sait que Mirabeau tenait singulièrement à son élégante frisure. Sa grosse tête était toujours enveloppée de boucles de cheveux comme de nuées d'orage. Il est à présumer qu'il ne voulait rien perdre de leur beauté et qu'il craignait, si sa figure avait encore quelque chose à perdre, de lui donner un air trop rébarbatif avec son chapeau enfoncé sur les yeux. Les personnes de qualité qui se trouvaient en face de lui, sur la scène, ne jugèrent pas au-dessous de leur dignité de l'insulter tout le temps par leurs paroles et leurs gestes. Mirabeau leur répondait par des regards menaçants.

Il est donc bien possible que ce ne soit pas lui qui ait donné le signal de remettre son chapeau. Une réputation d'esprit a le même effet que le crédit d'un marchand. On prête à une bonne maison plus qu'elle ne possède; chaque servante tient à honneur de lui apporter sa tirelire. C'est ainsi que le riche profite de la pauvreté. Combien d'heureuses inspirations n'ont-elles pas été attribuées gratuitement au feu roi de Prusse! On a fait de même pour un homme qui savait, aussi bien que Frédéric, se donner l'air de posséder tous les talents, par le prestige d'une intelligence toujours prête.

Ce qu'on ne peut nier, c'est que c'est principalement Mirabeau qui a inspiré du courage au tiers état. Il travailla l'esprit de tous les faibles et de tous les lâches, homme par homme : « Voulez-vous rester éternellement un pauvre diable? disait-il. Voyez, je suis un noble, de vieille et authentique noblesse; tâtez-moi. Ne suis-je pas de chair et d'os comme vous? Eh bien! ils sont tous ainsi. Insensés, de quoi avez-vous peur? Ce qui les distingue de vous, c'est votre absurde et sot préjugé. Débarrassez-vous-en, et la prépondérance de la noblesse prendra fin. »

XLVIII.

La plus grande preuve que Mallet du Pan est un impudent menteur et un calomniateur, c'est qu'il écrit encore. Si tous les actes de violence qu'il raconte avaient eu lieu, pourrait-il continuer à avilir l'Assemblée nationale? Il fait comme Péretti et Faucigny qui criaient aussi à la tyrannie au moment où le premier levait son sabre contre l'Assemblée et où le second cherchait à enfoncer un stylet dans le dos de Mirabeau; il l'eût fait si Reubel ne s'était interposé entre l'orateur et le prêtre corse[1]. Mirabeau se contenta de punir, par un regard, l'assassin qu'il eût pu livrer d'un signe à la fureur du peuple. Mallet du Pan a écrit sur la violence parce que, le jour de la fuite du roi, un commissaire de section est venu le trouver pacifiquement, sans escorte. Sa mauvaise conscience ne lui permit pas d'attendre l'arrivée de ce commissaire; il jugea à propos de détaler, et maintenant, sa plume empoisonnée à la main, il s'exprime comme si les actes de violence les plus révoltants avaient été commis dans sa maison. Une telle conduite est digne de l'homme qui insulta de tout temps la philosophie et la morale, et qui fut le panégyriste de tous les tyrans. Les tyrans paient; la raison n'a pas besoin de mercenaires. Si quelque chose pouvait me convaincre de la nécessité de mettre des limites à la liberté de la presse, ce ne serait pas seulement l'éloquence de cannibale de Marat, mais aussi le poison distillé de Mallet du Pan. Ce scélérat ne combat pas seulement les droits de l'humanité, mais il cherche à exciter les princes de l'Europe contre une nation qui l'a nourri; non seulement il s'efforce de rendre méprisable

1. Cf. *la Vie de Mirabeau* par Alfred Stern. Traduit de l'allemand par M. H. Busson. Paris, librairie E. Bouillon, 1896, vol. II, p. 259.

l'assemblée et la garde nationale qui le défendent, mais lui, protestant, s'est coalisé avec l'hypocrisie du clergé catholique pour soulever le fanatisme romain dans le midi de la France; il décrie comme voleurs et meurtriers les protestants qui, après des persécutions séculaires, respirent enfin librement. Rien, je crois, n'était plus pardonnable, ou, plutôt, rien n'était plus équitable de la part d'un peuple trahi de tous côtés que de charger un commissaire de section de rechercher si Mallet du Pan n'avait pas eu connaissance de la fuite du roi, lui qui, depuis deux ans, ne prêchait que cela. Il ne s'est pas passé le moindre désordre chez lui; on a dressé un procès-verbal, et voilà tout. Ce que je dis là peut servir à juger un drôle qui sait se faire accepter par un style pur et spirituel et se donner un air de profondeur, de solidité et de sagesse, qui voit avec sagacité les détails, mais qui ne veut ou ne peut jamais considérer l'ensemble de la situation.

XLIX.

Le maître d'école Danzard, qui a fondé la première société fraternelle, était un brave homme. La plus pure intention de s'éclairer et d'éclairer ses concitoyens le guidait. D'autres ont pris sa place pour échauffer les têtes des bonnes gens au lieu de les éclairer, pour nourrir dans le peuple l'esprit de défiance contre les citoyens les meilleurs et les plus sages; bref, pour faire haïr les véritables auteurs des réformes. Danzard commença, à la fin de 1790, à rassembler ses voisins et ses voisines, d'abord dans la cour du couvent des Capucins, puis dans le réfectoire du couvent des Jacobins. C'était un plaisir de le voir entouré de deux à trois cents pauvres et braves gens. Attendu par les personnes avides de s'instruire, il paraissait tous les dimanches à cinq heures du soir, avec un mouvement de tête amicalement doctoral, apportant dans sa poche la lumière qui devait éclairer la salle et dans sa main la brochure qui devait éclairer les esprits. Derrière une table élevée, un fauteuil de bois lui était réservé. Il saluait poliment, s'asseyait, toussait, tirait ses lunettes de l'étui, se couvrait, puis il commençait à lire. Le plus grand silence accueillait sa lecture, jusqu'à ce qu'il soulevât son chapeau au nom de Mirabeau, de Thouret, d'Autun, de Sieyès, ou bien qu'il fît une pause pour se moucher et communiquer à l'assemblée ses remarques, sinon toujours justes, du moins très naïves. La société commençait alors à s'agiter, elle toussait et se mouchait à l'exemple du maître; il catéchisait, elle présentait ses objections, mais tout se faisait avec de bonnes manières. Les bouchers et les brosseurs ne croyaient pas encore être des Lycurgues. M. Danzard s'entendait, avec beaucoup de complaisance, donner le titre de président; il appelait ses auditeurs ses enfants, ses frères et ses sœurs, d'où l'assemblée a gardé le nom de société fraternelle. Elle s'augmentait chaque jour; d'honnêtes bourgeoises, des ouvriers préféraient au spectacle les lectures de Danzard. On nomma des secrétaires des deux sexes; on donna à la réunion les formes de l'As-

semblée nationale, hommes et femmes présentèrent des motions véhémentes, et c'est ainsi qu'une simple société d'instruction se changea en une société délibérante. La tutelle de l'honnête Danzard, qui prétendait à une présidence perpétuelle, ne fut pas admise plus longtemps; il jugea bon de donner sa démission et d'ouvrir une nouvelle école; mais celle-ci, décriée comme royaliste, n'a pas prospéré longtemps.

Au temps de son plus grand éclat, M. Danzard se mettait volontiers à la tête d'une députation pour essayer ses ailes dans le club des Jacobins. Il y parut toujours avec beaucoup de cérémonie. Son discours était habituellement aussi naïf que sa déclamation et son geste étaient pédantesques. Aussitôt qu'il avait eu une pensée dont il se promettait beaucoup d'effet, il déposait précipitamment son papier sous le pupitre, enlevait ses lunettes, regardait à droite et à gauche, trépignait et souriait au président. Le président était Mirabeau, enfin parvenu au fauteuil malgré les ridicules cabales des Lameth. Danzard ne voulut pas laisser se terminer la présidence de Mirabeau sans lui montrer ce qu'il savait faire. Dans un discours imagé sur le clergé, il plaça cette phrase : ce monstre qu'a terrassé le grand lion qui est, Messieurs, votre président, etc. Mirabeau, qui jouait avec la présidence et qui cependant l'exerçait mieux qu'aucun de ses prédécesseurs, répondit avec cette heureuse facilité qui sait s'adapter à toute circonstance : « Malgré mon ressentiment pour les personnalités que vous avez mêlées à votre discours, je vous invite à rester à la séance. » Le trait plut tellement à M. Danzard qu'il applaudit comme tous les autres.

L.

Il y a quelques jours, je conduisis le Dr T. de H. à la société fraternelle, qui forme une sorte de confrérie de frères et de sœurs laïques affiliée aux Jacobins et qui jouit d'une grande influence sur les gens de la bourgeoisie. Cet étranger fut étonné (car il y a des gens qui s'imaginent encore que la lie du peuple seule tient pour l'égalité) de voir, dans une foule d'honnêtes servantes et de filles de bourgeois, quelques dames de haut parage. Ce qui me touche, quant à moi, ce n'est pas de voir quelques personnes descendues de leurs cothurnes (elles n'ont pas trop pu faire autrement, et leur conversion reste équivoque), mais de voir de braves bourgeois, des artisans, se rassembler avec leurs femmes, leurs enfants et leurs domestiques, dans le noble but de s'instruire sur le bien public et d'y contribuer autant que possible. Cela ravit le cœur et l'âme. Quelle différence entre Paris et Vienne! Le Viennois mange comme une bête, tandis que le Parisien intelligent raisonne. Les sociétés fraternelles ne sont jamais plus brillantes que le dimanche. Les frais sont insignifiants; à l'entrée, on donne deux sous. Avec cela, l'éclairage de la salle ne peut être que parcimonieux. En face de la tribune, on voit le buste du saint patron, de Rousseau. Les secrétaires, deux hommes et deux femmes, se tiennent à côté du président. Les dames

sont assises d'un autre côté que les hommes. La simplicité avec laquelle on s'appelle là frère et sœur contraste d'une manière singulièrement agréable avec le ton auquel la soi-disant bonne société est accoutumée. On se croirait assis au milieu de Quakers et de frères Moraves si bientôt la passion, qui anime ici les paroles et les gestes, ne dissipait ce rêve. On ne peut cependant s'empêcher de rire sans méchanceté quand, au milieu de ces braves gens, on entend une éloquence pompeuse qui serait mieux appropriée à une assemblée de sénateurs. Ainsi, un orateur s'écriera : « Je soumets cela à vos hautes lumières. — Vous pouvez en décider dans votre sagesse. — La société court le risque de compromettre sa dignité. — Souvenez-vous qu'il n'y a aucune puissance en droit de vous contrôler. »

La chaleur avec laquelle on parle ici de liberté et de patrie, des dangers qui enveloppent la constitution comme des spectres infernaux, cette chaleur dépasse de beaucoup le zèle des Jacobins, qui ne méritent certes pas une réputation de tiédeur. Cependant, cette société est encore dépassée par une autre qui s'appelle le club des Cordeliers.

Ne trouvez-vous pas plaisant que les ordres monastiques défunts reviennent sur la scène comme partis politiques : Capucins, Jacobins, Feuillants, Cordeliers? Les Feuillants, une espèce bénigne d'aristocrates, ont pris la place des Capucins, à la tête desquels était autrefois Maury ; les Cordeliers paraissent vouloir supplanter peu à peu les Jacobins. Ces Cordeliers, dont les chefs sont très suspects, sont un véritable alcool patriotique. Il n'y a personne parmi eux qui ne se donne au moins comme un assassin juré des tyrans. Il est vrai que, jusqu'à présent, aucune de leurs pompeuses déclarations n'a été réalisée, et quoique le noyau du club se compose des bouchers et des tanneurs les plus habiles dans leurs professions, on croit avec raison que le courage de ces messieurs s'en tiendra à la fameuse affiche qui les rend ridicules.

Les sociétés patriotiques n'ont pas seulement pour adversaires ceux qu'on appelle aristocrates, mais aussi beaucoup de patriotes. Le fait est qu'elles ont provoqué du désordre et fait du mal, parfois par un zèle fanatique, c'est-à-dire aveugle, pour le bien général, plus souvent par un zèle mal dirigé, par leur confiance sans bornes en des gens qui se servaient des clubs dans des vues personnelles et qui, après que les clubs ont secoué leur joug et déjoué leurs plans, les chargent de toutes les fautes dont eux-mêmes sont coupables. Ces personnages, les chefs d'autrefois, ont nourri l'esprit de défiance et de calomnie; ils ont rempli de délateurs les sociétés patriotiques, et il n'est pas rare qu'ils en aient fait des tribunaux d'inquisition. C'est leur faute si les clubs ont agi dans les départements comme des pouvoirs constitués, cité à leur barre des administrateurs, cassé des procès instruits, brûlé les actes, rassemblé le peuple par le ministère de hérauts, affiché des ordonnances, etc.

Personne ne peut prendre la défense d'empiétements aussi hardis et aussi dangereux sur les droits du gouvernement; mais ce qui serait

sans excuse en temps ordinaire peut mériter l'indulgence à une époque où toutes les anciennes institutions sont déracinées et où les nouvelles ne sont pas encore implantées dans le sol. Ce qui ne mérite l'indulgence en aucun temps et dans aucune circonstance, ce sont les délits contre les lois de la morale; quant aux autres, on ne peut, sans injustice, les juger sans tenir compte des circonstances. Il faut dire aussi que les sociétés patriotiques ont été assez souvent utiles au bien public, précisément en violant les règles habituelles de l'ordre. En général, on ne peut nier que les sociétés, sans excepter même le club principal de Paris qui a passé par des alternatives de bien des genres, ont rendu bien plus de services qu'elles n'ont fait de mal. Cependant, il est peut-être temps qu'elles déposent leur dictature; celle-ci peut causer de grands maux. Cela dépendra de l'emploi qu'en feront ces sociétés contre la nouvelle constitution ou contre les restes de l'ancienne, en cas de nécessité ou hors de propos. Je souhaite qu'elles puissent encore agir, mais avec modération, aussi longtemps que l'esprit public aura besoin de cet aiguillon.

Un sûr moyen de rendre les clubs inoffensifs et dix fois plus utiles me paraît être de les multiplier; cela diminuera l'influence des individus isolés et les remettra à l'école de l'esprit public. Quel bien ces sociétés n'ont-elles pas déjà pu faire, quoique leur destin fût souvent d'être dirigées par des coquins et des fous? La masse qui les compose est robuste et saine, et jusqu'à présent elle est toujours parvenue à se purifier lorsque les mauvais éléments menaçaient de la dominer. Les gens zélés et de volonté ferme qu'elle contient sont, dans une certaine mesure, le bras droit de l'Assemblée nationale. Ils ont étouffé dans leur germe beaucoup d'insurrections que le fanatisme et la stupidité cherchaient à soulever; ils ont accéléré la diffusion des lumières; par leurs débats publics ils ont stimulé l'attention du peuple, lui ont donné des idées précises de législation et de réforme; ils ont fait naître et nourri l'esprit public; ils ont en particulier ouvert les yeux aux paysans sur les intentions de l'Assemblée nationale, sur leurs droits, sur les avantages qu'ils pouvaient réclamer. Ils ont fait cela en partie par une communication directe, par une sorte d'apostolat politique; en partie en envoyant dans les lieux les plus reculés une quantité de feuilles imprimées. Grâce aux sociétés patriotiques, le besoin de lire a été éveillé et satisfait dans les coins les plus reculés du royaume; des librairies et des imprimeries ont été fondées où il n'y en avait point et le paysan a commencé à rapporter la gazette du marché. Désormais, il ne va plus à la ville uniquement pour acheter un chapeau, mais aussi pour acheter ce que le chapeau doit recouvrir, la raison, qui est assurément le plus grand besoin du peuple des campagnes, quoique malheureusement ce n'ait pas été jusqu'à présent celui qu'il sentait le plus. Au lieu d'être attiré vers l'orvietan d'un charlatan, le paysan est attiré au club où la scène, il est vrai, est occupée aussi quelquefois, mais pas toujours, par des charla-

tans. C'est à ces sociétés qu'il doit de ne pas avoir été plus souvent conduit au meurtre et à l'incendie dans les temps orageux de la Révolution par des brigands rapaces et haineux ou par des prêtres hypocrites; l'autre service essentiel des clubs, c'est d'avoir su donner un exemple public des vertus civiques, de s'être posés en défenseurs volontaires des opprimés et d'avoir cherché à combattre, par une morale sévère, la légèreté et la corruption des mœurs. Leur censure a châtié l'immoralité, qui n'était punie autrefois que par des épigrammes; les gens qui se croyaient élevés au-dessus du jugement de leurs concitoyens ont trouvé dans les principes simples mais purs du tiers état des juges incorruptibles et équitables.

L'égalité des classes, qui pensait rester longtemps encore une pure théorie, est entrée immédiatement dans les mœurs grâce à ces sociétés, parce qu'elles ont placé le courtisan à côté du forgeron, qu'elles n'ont pas fait plus de cérémonies avec l'un qu'avec l'autre, qu'elles ont sifflé le premier quand il parlait mal et applaudi le second quand il parlait bien, qu'elles ont fait sentir à l'un sa dépendance envers la société et à l'autre son importance personnelle. Le bourgeois a eu l'occasion de mesurer ses forces contre le duc, de se trouver souvent supérieur et de voir reconnaître par l'auditoire cette supériorité que le vaincu ne pouvait se dissimuler. Combien d'illusions ont été détruites de cette façon! Tous sont arrivés à des idées plus justes sur eux-mêmes et sur les rapports qu'ils doivent avoir; chez tous, les idées de liberté et d'égalité, l'estime de soi-même et la dignité sont entrées en pratique. Ces idées ne peuvent même devenir générales et durables que par des rapprochements de ce genre. A la vérité, le ton et les caractères perdent de leur politesse dans la chaleur des luttes de ces assemblées si mélangées; mais pourquoi le regretter, s'ils conservent la force et l'originalité qui manquaient jusqu'à présent à la langue française aussi bien qu'aux mœurs françaises? Autrefois, tous les esprits se polissaient d'après une douzaine de modèles auxquels manquaient la vérité et la grandeur, parce qu'ils ne cherchaient qu'à faire briller leur surface pour produire un effet passager. Maintenant, chacun doit penser pour son compte, exprimer des principes positifs et s'y conformer avec sérieux et fermeté. Les esprits vigoureux auxquels on a affaire réclament une nourriture substantielle et prisent peu les accessoires. Ceux qui servent des écuelles d'argent vides risquent d'être la risée de leurs hôtes. Ces sociétés populaires rassemblent la partie de la nation qui a le plus de caractère; quand leurs lumières répondent à leur zèle, quand elles savent se préserver de l'influence des charlatans politiques, elles peuvent purifier et améliorer les mœurs, opération sans laquelle les nouvelles institutions manquent de solidité. Elles ont formé jusqu'ici autour de l'Assemblée une ligne de défense que l'ennemi devrait percer avant de parvenir à l'Assemblée elle-même. Les ennemis de la Révolution paraissent s'en apercevoir et commencent à diriger principalement leurs attaques contre

ce rempart avancé; mais, si je ne me trompe, leurs ruses de guerre ne serviront qu'à fortifier encore ces sociétés, si on ne trouve pas moyen de jeter une pomme de discorde au milieu d'elles ou même de diriger leurs forces contre l'Assemblée. Un plan de ce genre paraît bien être esquissé par la feuille meurtrière de Marat. La société mère de Paris s'est conduite avec beaucoup de prudence et de modération depuis la scission que l'on sait, et cela probablement parce qu'elle remarque que les sociétés affiliées commencent à se croire indépendantes d'elle. Elle n'est dominée en ce moment par personne, mais est-ce pour longtemps? J'ai peine à le croire. Il semble que Robespierre lutte avec succès pour arriver à la place de Lameth.

Alfred Stern.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

TRAVAUX SUR L'ANTIQUITÉ ROMAINE.

I. Histoire politique, littéraire et religieuse. — Quand aurons-nous une histoire de la littérature latine? Celle de Teuffel n'est qu'une encyclopédie : les autres ont vécu. M. de la Ville de Mirmont pourrait écrire cette histoire : il a un jugement indépendant, un esprit subtil, une très riche bibliographie, il connaît l'histoire romaine et sait faire revivre une époque tout autant que corriger un texte. Son examen du *Carmen Nelei*[1] est ingénieux. Son étude sur *la Vie de Livius Andronicus*[2] est si complète qu'on ne voit pas ce qui pourrait y être ajouté. — Il est du plus grand intérêt pour les historiens de Rome de se tenir au courant des travaux de philologie latine : pour ce motif aussi bien que pour la valeur spécifique et la richesse bibliographique du livre, il importe de citer ici l'*Étude sur les hellénismes dans la syntaxe latine*[3], de M. Brenous. — A plus forte raison auront-ils plaisir à lire les *Vues d'ensemble sur l'Énéide*, de M. Cartault[4] : « Énée est une figure très complexe, qui n'est pas vivante parce qu'elle n'a pas d'unité. Lorsqu'on a voulu la caractériser, on a saisi un trait saillant et on l'a fait prédominer, mais il y en a plusieurs et ils sont inconciliables. L'*Énéide* est un poème national sans héros national. » Cela est très vrai.

Il y a eu en France, sous le second empire, un goût particulier pour l'histoire romaine. Sans doute, l'initiative et l'exemple vinrent en partie d'en haut, de Napoléon III et de la *Vie de Jules César;* mais il serait puéril de croire que l'érudition française se consacra à l'érudition romaine par esprit d'imitation ou flagornerie politique. En Allemagne et en Italie, un mouvement semblable se produisait : Borghesi et M. Mommsen le dirigeaient sans l'avoir provoqué, et la

1. *Le Carmen Nelei* (*Revue des Universités du Midi*, I, n° 3, juill.-sept. 1895).
2. *La vie et l'œuvre de Livius Andronicus*. I. *La Vie* (*Revue des Universités du Midi*, n° 1, janv.-mars 1896).
3. Paris, Klincksieck, 1895, in-8° de 445 p.
4. *Revue internationale de l'enseignement*, 1896, t. I.

France ne faisait que suivre la grande vogue scientifique de l'Europe laborieuse. Mais il est vrai de dire que quelques hommes de lettres, chez nous, trouvèrent dans ces études une occasion de plaire au pouvoir : tels furent Amédée Thierry (*Tableau de l'empire romain,* 1862) et Dubois-Guchan (*Tacite et son siècle,* 1861), « glorificateurs du gouvernement impérial » romain. A trente-cinq ans de distance, M. Duméril[1] leur répond, reprenant l'une après l'autre les critiques qu'ils ont adressées aux nobles de la république et aux philosophes de l'Empire. « L'Empire, » dit sagement M. D., « fut un de ces remèdes qui, pour guérir d'une grave maladie, y substituent une autre maladie plus grave encore. » Sans doute, nul ne refusera au régime des Césars d'avoir fait de grandes choses : « Dieu tire souvent le bien du mal. S'ensuit-il que le mal soit le bien ? » C'est parler excellemment ; mais M. D. se donne trop de peine pour combattre des œuvres que nous avons oubliées ; puis il n'est point tout à fait prouvé que Thierry n'ait pas eu parfois raison : « L'Empire, » dit M. D., « n'a guère mieux traité les habitants des provinces que n'avaient fait ces nobles si gravement inculpés par l'historien. » Il est permis d'en douter et de croire, sans cesser d'être libéral et républicain, que l'Empire assura d'abord aux provinces l'immense bienfait de la paix romaine : ce n'est pas seulement Thierry qui l'affirme, c'est aussi Tacite, Pline qui nous le disent, et c'est l'épigraphie qui nous le prouve[2].

L'étude des sources de Tacite a conduit M. Fabia à l'histoire même : nous retrouvons ses qualités de précision[3] dans deux études sur les rapports de Néron avec les Rhodiens et sur l'adultère de Poppée ; dans la première, il marque bien, entre autres choses, pourquoi il faut placer en 53 la restitution de la liberté aux Rhodiens[4] ; dans la seconde, il indique en quoi le récit des Annales est le plus sûr que nous possédions sur l'aventure de Poppée[5].

On sait avec quelle persistance la critique allemande a, ces dernières années, attaqué et condamné le recueil des écrivains de l'His-

1. *L'Histoire romaine en France sous le second Empire* (dans la *Revue des Universités du Midi*, t. II, n° 3, juillet-sept. 1896). M. D. nous parlera plus tard de Benlé et de Champagny.

2. Nous n'apprenons qu'au dernier moment l'apparition du livre de M. E. Thomas, *Rome et l'Empire aux deux premiers siècles de notre ère,* 1897. Paris, Hachette, in-12.

3. Cf. *Revue historique* du 1er mars 1894, p. 326.

4. *Néron et les Rhodiens*, dans la *Revue de Philologie*, 1896, t. XX, 3e livr.

5. *L'Adultère de Néron et de Poppée*, *ibidem,* 1re livr. — Je ne connais pas encore Th. Reinach, *l'Empereur Claude et les Antisémites alexandrins, d'après un nouveau papyrus.*

toire Auguste. De récentes découvertes numismatiques semblent bien prouver que cette condamnation est injuste ou précipitée. Le tyran Saturninus, usurpateur en Syrie et en Égypte, n'était jusqu'ici connu que par Vopiscus : donc son existence, disait en particulier M. Mommsen[1], est plus que douteuse. Mais voici qui la rend certaine : c'est la publication que fait M. Babelon d'une monnaie au nom de Saturninus[2]. Et il est vraisemblable, continue M. B., que les vestiges d'une numismatique de Firmus confirmeront un jour l'existence de cet Auguste : « L'hypercritique allemande, » conclut-il avec raison[3], « a rejeté d'une manière trop absolue le témoignage des écrivains de l'Histoire Auguste. Il ne faut pas *a priori* les rejeter comme des écrits plus ou moins apocryphes, mais seulement chercher à dégager de leurs récits la légende de l'histoire qui y tient, quoi qu'on en ait dit, la plus grande place[4]. » — Peu de revues françaises rendent aujourd'hui plus de services à l'histoire de l'empire romain que la *Revue numismatique* : on peut le voir par la série de bonnes notices qu'elle consacre chaque année aux empereurs du IIIe siècle, c'est-à-dire des temps que nous connaissons le plus mal.

Les premiers temps du christianisme nous font retrouver, comme à l'ordinaire, les noms de M. Duchesne[5], de M. Allard[6], et le souvenir des livres, dont nous avons parlé l'année dernière, de M. Thamin[7] et de M. Réville[8].

C'est un « type » assurément que ce Paulin de Pella, dont nous

1. *Rœmische Geschichte*, t. V, 2e éd., p. 571, n. 1.

2. *Le Tyran Saturninus*, dans la *Revue numismatique*, 1896, p. 134.

3. Mêmes remarques et très judicieuses observations de M. Mowat, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1896, p. 219.

4. Mowat, *Monnaies inédites ou peu connues de Carausius*, 1896, p. 145; Blanchet, *Essais monétaires romains, à propos de deux pièces inédites de Tétricus et de son fils*, 1896, p. 231. Les chroniques de M. Blanchet seront très utiles pour établir ce *Corpus* des découvertes de trésors de monnaies que nous réclamons instamment des érudits et qui serait précieux pour l'histoire générale.

5. Cf. plus loin, p. 318 et p. 331.

6. *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1896 : *la Situation légale des chrétiens pendant les deux premiers siècles; ibidem*, 1er octobre : *Vicissitudes de la condition juridique de l'Église au IIIe siècle*. Dans le *Correspondant*, 25 mars 1895 (cf. 26 juillet 1896) : *L'Aristocratie chrétienne sous Constantin et Constance*. La librairie Lecoffre annonce une *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, où M. Allard doit écrire un volume sur *le Christianisme et l'Empire romain de Néron à Théodose*.

7. Compte-rendu de M. G. Boissier dans le *Journal des Savants* d'août 1896. Cf. *Rev. hist.*, mars 1896, p. 342.

8. Le compte-rendu de ce livre par M. Beaudouin (*les Origines de l'Épiscopat*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, 1896, p. 105) a la valeur d'un travail original sur la matière. Cf. *Revue historique*, mars 1896, p. 342.

possédons la touchante confession d'octogénaire : petit-fils d'Ausone, riche propriétaire de la Gaule, ministre de l'usurpateur Attale, ruiné et pénitent, il nous a laissé en fort mauvais vers une fort exacte autobiographie : cette œuvre, dans la littérature du ve siècle, est peut-être celle où l'on saisit le mieux sur le vif comment les barbares se sont installés en Gaule, tour à tour hôtes, ennemis, maîtres et protecteurs de la population indigène. M. Rocafort[1] avait déjà consacré à Paulin de Pella sa thèse latine : il vient de reprendre ce sujet en un petit livre facilement écrit, mais où la valeur historique de la confession de Paulin ne paraît pas assez mise en lumière : c'est, comme l'indique le titre, un essai psychologique. Il reste encore à faire à l'historien pour la critique et le commentaire de l'*Eucharisticos*[2].

II. Droit, institutions, religion, archéologie. — M. P.-Fr. Girard continue avec régularité son excellent *Manuel élémentaire de droit romain*[3]; nous recevons deux nouveaux fascicules : attendons l'ouvrage à sa fin[4].

Les thèses de droit romain, moins nombreuses depuis la réforme du doctorat, nous fournissent encore un contingent compact de dissertations, d'une valeur qu'on voudrait moins inégale.

M. Didier Delaunay traite des relations des magistrats et du sénat sous la république[5]; M. Moye des élections politiques sous la république romaine[6] : tous deux font preuve d'intelligence et de prolixité.

1. Rocafort, *Un type gallo-romain : Paulin de Pella, sa vie, son poème; essai de psychologie historique.* Paris, Picard, 1896, in-8° de 112-xl p.

2. M. R. a, à la fin de son volume, reproduit en la corrigeant la traduction donnée par Corpet à la suite de l'Ausone de la collection Panckoucke.

3. Cf. *Revue historique* du 1er mars 1896, p. 346, *Manuel*, etc. Paris, Rousseau, 2e et 3e fasc., 1896, p. 230-656.

4. Page 384, nous remarquons avec plaisir le judicieux emploi que M. Girard fait de l'histoire et de la philologie. P. 337, n. 1, trop de bibliographie pour un *Manuel élémentaire.* J'aimerais mieux, çà et là, pour un ouvrage de ce genre, une transcription avec traduction d'un texte caractéristique. L'information est d'ailleurs partout excellente.

5. Rennes, Plihon et Hervé, 1896, in-8° de 165 p. De M. D. une assertion sur M. Mommsen (p. 43) qui a le mérite, sinon de la vérité, du moins du courage : « L'œuvre de M. Mommsen, justement admirée, est peut-être plus utile encore par les objections qu'elle soulève que par les résultats acquis, plus suggestive que réellement instructive. » Mais n'y a-t-il pas, à parler ainsi, un peu d'ingratitude de la part de M. D.? Ce que lui et ce que nos thèses de droit doivent au *Droit public* de M. Mommsen est vraiment incalculable. — P. 122-123, M. D. est trop favorable à Tite-Live, chez lequel il réduit à fort peu de chose « l'élément subjectif. »

6. *Les Élections politiques sous la république romaine.* Bordeaux, Gaguebin, 1896, in-8° de 222 p.

M. Gascoin a choisi un sujet de thèse fort intéressant, *De l'influence dans la législation romaine des distinctions personnelles aux auteurs de crimes ou délits en matière pénale ordinaire*[1]; mais il a eu le tort d'embrasser toute l'histoire romaine, depuis l'époque royale jusqu'à la monarchie théodosienne : aussi n'a-t-il pu étudier sa matière que d'une façon fort superficielle[2]. Le travail de M. Maxwell sur la *Délégation* dénote de la finesse et de la logique[3]. M. Barrère a abordé (mais il n'a fait qu'aborder) une étude originale en traitant *Des obligations de l'armateur et du capitaine en droit romain*[4].

Ces thèses, qui appartiennent au régime de la thèse unique, marquent évidemment un progrès sur leurs devancières; les connaissances historiques sont plus sérieuses, les discussions plus approfondies. Elles présentent cependant encore de graves défauts, qui sont en partie le résultat du désir naturel à l'étudiant d'écrire un livre long et copieux. Il y a infiniment de digressions : bien des points sont traités, qui n'ont avec la thèse qu'un rapport fort éloigné, et ils le sont à l'aide d'emprunts mal dissimulés aux manuels courants d'antiquités romaines. L'évolution juridique d'une institution est rarement placée dans le milieu des événements historiques qui l'ont provoquée. Les auteurs s'abandonnent volontiers à de pures déclamations. Ils abusent des rapprochements sociologiques et des comparaisons avec la société moderne. Presque jamais ils ne s'attaquent directement au texte, le prenant corps à corps, l'analysant mot à mot. Il serait infiniment utile aux candidats au doctorat de passer

1. Paris, Rousseau, 1895, in-8° de 296 p.

2. P. 177-211, nous voyons, étudiées comme contemporaines, des dignités de différentes époques. P. 215, M. G. attribue à la législation syllanienne des prescriptions pénales postérieures au moins de deux siècles.

3. *De la délégation en droit romain*. Bordeaux, Cadoret, 1895, in-8° de 138 p.

4. Bordeaux, Durand, 1896, in-8° de 222 p. Cf. Wittevronghel, *De nautico fœnore*, Dunkerque, 1895. D'autres thèses, qui paraissent moins originales, sont à signaler : sur le droit d'association (Giraud, *Des sociétés universelles*, Nantes, 1895; Surugue, *les Collegia tenuiorum*, Paris, Rousseau, 1894); sur l'administration financière, sujet vraiment trop rebattu (de Valroger, *De la ferme des impôts et autres revenus publics*, Paris, Rousseau, 1895; Guillaud, *Etude sur la « vicesima hereditatium » envisagée surtout au point de vue historique et économique*, Paris, 1895; de Navailles, *Vicesima libertatis, vicesima hereditatium*, Paris, 1895; Gréciano, *Du rôle de l'État en matière monétaire à Rome*, Paris, 1895. Ceux-ci, à sujet d'apparence plus nouvelle : Chavanne, *De la propriété et de l'exploitation des mines chez les Romains*, Clermont-Ferrand, 1895; Girard, *De la comptabilité domestique chez les Romains*, Paris, 1895); sur le droit de propriété (Semonin, *De l'expropriation en cas d'utilité publique*, Vesoul, 1895), et j'en omets un grand nombre de droit pur. La plupart des thèses citées dans cette note appartiennent au système de la double thèse.

par la discipline sévère et précise de la critique médiéviste ou de la philologie classique.

C'est précisément à cette discipline que M. Chapot doit les qualités qui distinguent sa thèse sur *la Flotte de Misène*[1] : de la précision dans la critique des textes, la préoccupation des questions chronologiques, une grande étendue de connaissances bibliographiques. Il y a infiniment à élaguer dans son étude, mais il y a à y prendre pas mal de bonnes choses. L'exemple de M. Chapot montre les bons résultats auxquels peut conduire l'enseignement combiné des maîtres de l'École de droit et de notre école épigraphique.

Mais voici enfin[2] un excellent livre d'institutions, un des meilleurs que notre école historique de droit romain ait donnés ces dernières années, celui de M. Vigneaux sur la *Préfecture de la ville*[3].

M. Vigneaux a bien marqué l'importance historique de son travail : « Le préfet, sous l'empereur, était le véritable maître de Rome. D'autres ont gouverné de plus vastes territoires ; nul n'a jamais plus profondément pénétré[4] dans la vie sociale, religieuse, économique, familiale, individuelle de ses administrés. Puissance bienfaisante et terrible, c'était le préfet qui assurait l'ordre public, qui rendait à chacun justice, qui distribuait l'eau des aqueducs, le pain et la viande de l'annone, le labeur, le salaire et les plaisirs de chaque jour ; c'était à lui qu'on devait la sécurité, la salubrité, la beauté de Rome. Mais c'était le préfet aussi qui enserrait dans une règlementation oppressive tout mouvement de la liberté et de la vie, et qui rançonnait les provinces pour entretenir la paresse et les vices de la population romaine. » — L'ouvrage se compose des parties suivantes : 1° Une étude sur la préfecture de la ville avant l'Empire et sur la préfecture dite des Fêtes latines ; on peut signaler une excellente définition de cette magistrature : « *La praefectura urbis* emprunte aux suprêmes magistratures tous leurs pouvoirs, elle en emprunte également les caractères, en les modifiant quelque peu par le sien propre. Ses *auspicia* étaient *aliena ;* son *imperium*, *domi*, son existence même, *extra ordinem.* » Ces caractères, elle les con-

1. *La flotte de Misène, son histoire, son recrutement, son régime administratif.* Paris, Leroux, 1896, in-8° de 244 p.

2. Signalons en outre, dans la *Nouvelle revue historique de droit,* 1896, n° 1, de M. Gerardin, *De la garantie de la dot en droit romain ;* n°s 2-4, de M. Ad. Audibert, *les Deux curatelles des mineurs en droit romain* (cf. *Revue historique,* mars 1893, p. 308).

3. *Étude sur l'histoire de la « Praefectura urbis » à Rome.* Paris, Fontemoing, 1896, in-8° de 360 p. L'ouvrage a paru en articles successifs dans la *Revue générale de droit* (depuis 1885).

4. C'est là une remarque fort juste et fort importante.

serve lorsque, sous l'Empire, elle devient permanente. — 2° M. V. raconte ensuite l'histoire de la préfecture impériale en insistant sur ses origines et sur ses transformations au début du IIIe siècle. Deux résultats sont à noter dans cet exposé : que la préfecture de la ville ne devint une fonction d'État permanente et régulière qu'au temps de Tibère[1], lorsque l'absence continue de l'empereur livra au préfet le gouvernement continu de Rome : « L'acte de naissance de la préfecture devrait être signé de Tibère et daté du départ pour Caprée; » en second lieu, que le « nouveau fondateur » de la préfecture fut Septime Sévère : « Il transféra définitivement au préfet de la ville la connaissance de tous les crimes et délits dans un rayon de cent milles. Du coup disparaissaient l'antique justice du sénat et le jury populaire. Un simple officier de police » (l'expression est un peu forcée) « était parvenu à les supplanter[2]. » — 3° Enfin, M. V. examine la préfecture en elle-même (mode de nomination, dignités, bureaux) et en particulier ses attributions (justice criminelle et civile, police politique, voirie, etc.). Cette dernière partie est la plus longue du travail.

On peut faire à M. Vigneaux quelques reproches de forme[3] : il y a des longueurs; à quoi bon par exemple parler du druidisme sous prétexte que les préfets ont connu des religions illicites et nous dire ce qu'était l'œuf du serpent? A quoi bon encore raconter par le menu celles des persécutions auxquelles il se pourrait que la préfecture eût pris part? On n'aime pas non plus voir apparaître les sans-culottes à propos de la *Gallia Bracata*, qui, elle-même, n'a rien à voir avec la préfecture de la ville. Il semble enfin que M. Vigneaux n'ait pu contenir son indignation au récit des persécutions[4] : « Sous l'empereur philosophe, comme sous son pieux prédécesseur, les préfets continuent la poursuite du christianisme. Persécutrice du christianisme, la préfecture fut vaincue à la longue par la constance des

1. En 25 av. J.-C., Messala Corvinus, préfet de la ville, *finem accepit, quasi nescius exercendi*, dit Tacite, *Ann.*, VI, 11. M. V. (p. 54) a tort, je crois, de traduire cette dernière expression par « incapable de son office »; il faut entendre *nescius* dans le sens de *nolens* plutôt que dans celui d'*ignorans*.

2. Cette transformation fut mise en vigueur par la lettre de Septime au préfet Fabius Cilo, lettre qui, souvent citée au Digeste, est, dit avec raison M. T., « un monument considérable, charte constitutive de la préfecture. » Il ne faut pas oublier que c'est bien M. V. qui a le premier mis en pleine lumière, en 1880, le caractère et l'importance de cette lettre; voyez le *Rapport sur les Écoles françaises d'Athènes et de Rome* (Paris, in-4°, 1881).

3. Sans parler de très nombreuses fautes d'impression (*Le Blanc*, *Zozime*, *Seek*, *Borghési*) : l'imprimerie Chauvin nous avait habitués à plus de correction.

4. Je persiste à croire que, dans le texte célèbre de Tacite (*Annales*, XV, 44), l'*odium generis humani* imputé aux chrétiens désigne une incrimination légale, et non pas seulement, comme le croit M. V., une calomnie populaire.

martyrs[1]. » L'ironie ou la colère, excellentes chez un avocat, ne sont pas à leur place dans un livre d'histoire. Ce ne sont, je le répète, que des défauts de forme : cela n'empêche pas que la langue ne soit claire, la matière bien disposée et bien exposée. Quant au fond, sauf des réserves de détail[2], il est excellent. C'est, à tous les égards, un livre d'importance capitale pour la connaissance de l'administration impériale.

Différents symptômes semblent indiquer qu'on se remet en France à étudier la religion classique, trop négligée depuis quelques années : ce sont une courte étude de M. Zeitlin sur les *Divinités féminines du Capitole*[3], une note de M. Guimet sur l'*Isis romaine*[4] et une attrayante lecture de M. Le Blant sur la magie à Rome[5].

L'histoire de la monnaie romaine a fourni à M. Blanchet la matière de deux bons travaux : une note sur les triumvirs monétaires[6] (ils étaient, suppose-t-il, chargés surtout de surveiller la fonte des lingots et de vérifier le titre du métal) et un mignon petit livre sur les *Monnaies romaines*[7], « tableau d'ensemble du monnayage romain, qui vaut plus et mieux qu'une œuvre de vulgarisation[8]. » Il y a, dans les considérations de M. Babelon sur *l'Or et l'argent dans l'antiquité*[9], de fort originales remarques. M. Deloche a écrit un curieux chapitre d'archéologie juridique en étudiant le *Port des anneaux dans l'antiquité romaine*[10]. Et, enfin, pour compléter ce bilan de

1. La préfecture de la ville, dit M. V., « n'avait réussi qu'à trop retarder cette concorde de l'Église et de l'Empire qui, plus tôt et mieux réalisée, aurait changé peut-être la fortune de Rome et le cours de l'histoire. » Je renvoie M. V. à l'*Uchronie* de Renouvier et à l'*Utopie* de Morus, s'il a la curiosité de savoir de quelles différentes manières on peut refaire « le cours de l'histoire. »

2. Il me semble que M. V. n'utilise et n'interprète pas assez les fragments (en partie encore si mystérieux) des soi-disant édits du préfet de la ville (*Commission romaine d'archéologie municipale*, 1891, p. 342).

3. *Revue de l'histoire des religions*, 1896.

4. *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus* de 1896, p. 155.

5. *Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie*, extrait des *Mémoires de l'Académie des inscr.*, t. XXXIV, 2e partie, 1895.

6. *Les Fonctions des triumvirs monétaires romains*, dans la *Revue numismatique* de 1896, p. 14 et suiv.

7. *Les Monnaies romaines*. Paris, Leroux, 1896, in-12 de 147 p., 12 pl. (collection de la *Petite Bibliothèque d'art et d'archéologie*).

8. Pour emprunter les expressions de M. M[owat], *Revue numism.*, 1896, p. 256.

9. Dans *la Science sociale*, t. XXII, 1896, nos 1 et 4.

10. *Et dans les premiers siècles du moyen âge* (extrait des *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. XXXV, 2e partie, 1896). Je ne suis pas bien sûr, quoi qu'en dise Pline (XXXIII, IX), que l'anneau de fer fût chez les anciens uniquement le signe de la vertu guerrière. Il a dû se passer ceci, que, le fer étant, à

l'archéologie, M. Antoine nous rappelle aimablement *Ce que mangeaient les Romains*[1].

III. Gaule romaine. — L'origine des Gaulois passionnera toujours leurs descendants, si peu nombreuses que soient les acquisitions nouvelles faites par l'ethnographie rétrospective. M. le Dr Mollière résume dans son *Introduction*[2] les derniers travaux de MM. Bertrand, Reinach, d'Arbois de Jubainville et Hamy, en y ajoutant une assez curieuse bibliographie[3].

Notre panthéon gallo-romain se dégage peu à peu des brumes de la mythologie symbolique qui l'enveloppaient depuis un siècle, et nul n'aura plus contribué à ce résultat que M. Reinach, grâce à ses patientes recherches sur l'origine et la transmission des types archéologiques. Dans une étude récente, il a émis l'hypothèse que le vrai nom gaulois du célèbre dieu au maillet serait *Sucelus*[4]; mais il ajoute (remarque importante) qu'il n'est pas impossible qu'il ait eu d'autres noms.

Les études d'archéologie locale sont, comme toujours, nombreuses et fournies. M. Castanier consacre le second volume de son *Histoire de la Provence* à la colonisation grecque primitive[5]. On annonce un « Guide de touriste archéologue » de M. Bazin pour *Arles gallo-*

l'époque primitive, un métal fort rare, l'anneau de fer fut l'apanage des plus riches ou des plus considérés. Plus tard, il demeura longtemps le seul anneau de métal usité, obligatoire même dans certaines circonstances. Cela tient à la persistance avec laquelle les Romains conservèrent leurs plus anciennes habitudes (cf. Helbig, *Die Italiker in der Poebene*, p. 81 et 91). — Lire, dans le même ordre d'idées, l'article *hasta* de MM. Beurlier et Cuq dans le XXIIe fasc. du *Dictionnaire des Antiquités*.

1. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, nouv. série, t. VII, 1895. — Ajoutez Le Blant, *Paléographie des inscriptions latines, du IIIe s. à la fin du VIIe*, dans la *Revue archéol.* de sept.-oct. 1896.

2. *Introduction à l'histoire des Gaulois, proto-Celtes, Celtes et Galates*, étude critique des plus récentes découvertes de l'archéologie, de la linguistique et de l'anthropologie. Lyon, Cote, 1896, gr. in-8° de 86 p. Je n'ai pas lu l'*Ethnologie comparée des Gaulois* de M. le Dr Atgier (Angers, 1895, *Congrès scientifique*).

3. Il y a sans doute une erreur de copie dans cette phrase (p. 78) : « On sait avec quelle rapidité la Gaule fut romanisée presque immédiatement par l'arrivée des colons libres. »

4. *Sucellus et Nantosuetta*, dans la *Revue celtique* de 1896, p. 45 et suiv. Cf. Michaelis, dans les *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, VIII, 1895 (*apud Revue épigraphique*, 1896, p. 413).

5. *Les origines historiques de Marseille et de la Provence et la colonisation phocéenne dans la Méditerranée, du VIe au IVe siècle avant notre ère.* Paris et Marseille, 1896, in-8° de XI-320 p. *Non vidi.* Cf. sur le t. I, *Revue historique* du 1er mars 1894, p. 337.

romain[1]. M. Rochetin a complété récemment son ancienne étude sur les *Baux dans l'antiquité*[2]. MM. Ch. Marteaux et Marc Le Roux ont donné un excellent *Catalogue du musée d'Annecy*[3], avec d'utiles dessins et de précises descriptions des poteries qui le composent[4].

L'Aquitaine n'a pas moins travaillé que la Narbonnaise. M. Nicolaï a d'heureux débuts en épigraphie et archéologie romaines avec son étude sur le *Mas d'Agenais*[5]; il y a fait des fouilles fructueuses, il les expose avec méthode, il publie les inscriptions[6] avec soin et les commente avec conscience, et il tire de ses documents de sages conclusions. Il ne m'en voudra pas cependant de persister à croire que le Mas est l'antique *Ussubium*[7]. M. Camoreyt, après avoir sauvé tuiles, briques et poteries gallo-romaines, vient de sauver une divinité pyrénéenne[8]. M. Dutrait a étudié dans sa thèse latine les transformations géographiques de l'ancien Médoc[9] : nous aurions voulu chez lui moins d'hypothèses d'ingénieur et plus de critique des textes; mais les cartes sont nombreuses, bonnes et fort utiles. Enfin, une inscription de l'Indre, dédiée au génie d'un Apollon local, a fourni à M. Hild la matière d'une perspicace dissertation[10].

Dans la Gaule du Nord, M. Thédenat a étudié les *Cachets de*

1. Paris, Hachette, 1896, in-8° de 180 p. *Non vidi.*

2. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1896, t. XV, p. 58 et suiv. Le premier mémoire a paru en 1890.

3. *Musée de la ville d'Annecy; catalogue descriptif du musée gallo-romain : marques de fabrique*, etc. Annecy, Abry, 1896, in-8° de 132 p. (extrait de la *Revue savoisienne*).

4. Je ne connais que par le titre Amardel, *l'Oppidum des Longostalètes*, Narbonne, 1895, in-8°; Grisard, *Odyssée de la table de Claude*. Lyon, 1896, in-8°.

5. *Le Mas d'Agenais sous la domination romaine* (*Mansio Aginnensis-Velanum*) *et le cimetière gallo-romain de Saint-Martin*, Bordeaux, Feret, 1896, in-8° de 182-XIV p. (extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*).

6. Marques de poteries arrétines. Son travail sera fort utile à étudier pour le classement chronologique de ces marques.

7. M. N. voit dans le Mas le *Vel[l]anum* des actes de saint Vincent. Jusqu'à nouvel ordre cependant, je ne peux croire que l'inscription VSSVBIO, etc., de l'église du Mas ait été transportée d'ailleurs.

8. *Un dieu injustement exclu du panthéon pyrénéen*. Auch, 1896. Il s'agit de l'inscription ERDIT · SE *Deo*, condamnée trop rapidement par Sacaze. Cf. *Corpus*, XII, n° 5379. *Erditse* est un dieu comme *Uriaxe*, *Erce*, etc. — M. Camoreyt annonce la prochaine publication d'*Etudes de géographie historique* sur *la ville des Sotiates*.

9. *De mutationibus orae fluvialis et maritimae in peninsula Medulorum et Garumnae fluminis ostio ab antiquissimis temporibus ad hodiernum diem*. Bordeaux, Cadoret, 1895, in-8° de 144 p. et 30 cartes.

10. *L'Inscription du Pen-Berland*, dans la *Revue cellique* de 1896, p. 34 et suiv.

Nasium avec le soin patient et érudit dont il est coutumier[1]. M. Durand a publié une inscription chrétienne amiénoise du VIIe siècle[2]. M. Mowat refait l'histoire de quelques inscriptions gallo-romaines conservées dans le cabinet d'antiques du roi Stanislas[3]. M. Affre donne une étude complète des bas-reliefs découverts dans le rempart gallo-romain de Beaune[4]. Le catalogue descriptif et illustré du musée de Sens est continué par les soins de M. Julliot[5].

Nous apprenons avec plaisir l'apparition du premier volume de la grande *Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie. En Bretagne encore, M. Maitre étudie, avec l'infatigable conscience à laquelle il nous a habitués, les restes, ruines et textes de l'ancien *Raciate* (Rézélès-Nantes)[6], et le même M. de la Borderie défend justement l'identification traditionnelle de *Vorgonium* avec Carhais[7]. Enfin, M. Lagler-Parquet a donné un résumé assez net de la question du *limes* romano-germain[8].

M. l'abbé Duchesne avait développé, dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (1894), les théories suivantes : « Au temps de Marc-Aurèle, dans la Gaule propre, tous les chrétiens épars depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées ne formaient qu'une seule communauté; ils reconnaissaient un chef unique, l'évêque de Lyon... Vers 250 apparaissent d'autres églises, Trèves, Reims. Un peu plus tard, aux abords de l'an 300, se présentent les églises de Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens. » On devine sans peine quelles objections, pour ne point dire plus, ces conclusions ont soulevées parmi

1. *Les Cachets de Nasium.* Paris, 1896, in-8° de 62 p. (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LIV).

2. *Inscription chrétienne trouvée à Amiens.* Amiens, 1895 (extrait du *Bulletin des antiquaires de Picardie*).

3. *Société des antiquaires de France* (*Bulletin*), 1896, p. 85.

4. *Débris sculptés de monuments gallo-romains trouvés à Beaune*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire*, etc., année 1894 (parus en 1895). Voyez encore Brouillon, *le Camp romain de la Murée et l'ancienne localité d'Ariola*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de la Marne*, année 1895 (1896), p. 101 et suiv.; Coutil, *Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure*, dans le *Recueil des travaux de la Société libre, etc., de l'Eure*, année 1895 (1896).

5. *Musée gallo-romain de Sens*, 3e partie. Sens, 1896, in-4°. Ne nous est pas parvenu.

6. *Rezé*, dans les *Annales de Bretagne*, t. X et XI, juillet et nov. 1895. Cf. t. XI, p. 367, avril 1896.

7. *Annales de Bretagne*, avril 1896, p. 349.

8. *Limite de la domination gallo-romaine avec la Germanie indépendante entre le Rhin et le Danube* (*Société archéologique de Bordeaux*, t. XX, 1er et 2e fasc., 1895). Cf., sur l'organisation des fouilles du *limes*, Mowat, *Bulletin des antiquaires de France*, 1895, p. 316 et suiv.

les érudits locaux ou les écrivains ecclésiastiques, profondément convaincus de l'antiquité de leur église[1]. M. Bellet, protonotaire apostolique, a coordonné, exposé et complété ces objections dans un livre[2] qui marque de la conviction, du travail, une connaissance des textes et une curiosité scientifique de bon aloi[3]. Cependant, sans entrer dans le détail des débats[4], qui sont infinis, nous nous permettrons de conserver encore notre confiante admiration aux travaux et à la méthode de M. l'abbé Duchesne; nous concéderons seulement que les fameuses traditions sur l'origine des églises sont peut-être plus anciennes que ne le pense ce dernier et que l'initiative de l'imagination populaire a eu presque autant de part à leur formation que le travail réfléchi des érudits de cloître.

IV. Afrique romaine[5]. — C'est encore l'Afrique romaine qui nous fournit, cette année comme bien d'autres, les meilleurs et les plus gros livres.

M. Pallu de Lessert continue la série de ses travaux sur la chronologie des provinces africaines : ses *Fastes de l'Afrique proconsulaire*[6] offrent la même conscience que ses précédents ouvrages. Quoique M. P. doive infiniment au recueil similaire de Tissot[7], il le complète sur beaucoup de points[8].

C'est un excellent livre que celui de M. Toutain sur les *Cités romaines de la Tunisie*[9]; il est fait avec l'amour du sujet, un réel

1. Voyez, par exemple, sur Promotus de Viviers, nom propre selon M. Duchesne, nom commun chez d'autres, *l'Univers* des 26 février, 11 et 15 juin 1894; *l'Aquitaine* de 1894; la *Semaine religieuse de Viviers*, 1894; la *Revue catholique de Bordeaux*, t. XVI. C'est la question qui a le plus agité le Midi; après celle-là, celles de sainte Marie-Magdeleine (M. Doncieux, *Annales du Midi*, juillet 1894, a défendu et complété la théorie de M. Duchesne) et de saint Martial (cf. Arbellot, *Semaine religieuse de Limoges*, 1894).

2. *Les Origines des églises de France et les fastes épiscopaux*, par Ch.-Félix Bellet. Paris, Picard, 1896, in-8° de xiv-280 p.

3. M. B. a lu, par exemple, le lexique celtique de M. Holder, les mémoires de M. Hirschfeld, les inscriptions, les chartes, les répertoires de Jaffé et le recueil de M. Maassen.

4. Pour Saintes, il m'est impossible de reculer jusqu'au ve siècle l'épiscopat d'Eutrope.

5. La *Chronique archéologique africaine* de M. Gsell a paru dans les *Mélanges* de Rome, décembre 1896.

6. *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*. Tome Ier : *République et haut empire ;* 1re partie : *Afrique proconsulaire*. Paris, Leroux, 1896, in-4° de viii-306 p. Cf. *Revue historique*, 1er mars 1893, p. 318.

7. *Fastes de la province romaine d'Afrique*, 1885.

8. Certaines façons de parler ne sont pas de mise en histoire. On lit chez M. P. de L. : « Scipion, dit Tissot, fit acte d'administration dans la province conquise. » Ce n'est pas Tissot qui dit cela, mais Appien.

9. *Les Cités romaines de la Tunisie : essai sur l'histoire de la colonisation*

agrément de style, une haute idée des devoirs et des droits de l'historien[1], une parfaite entente des ressources archéologiques, et il offre le mérite d'aborder franchement les deux plus graves questions que comporte l'histoire de l'Afrique ancienne. C'est même la première fois, croyons-nous, que la civilisation d'une province romaine a été ainsi examinée par le menu, avec l'incomparable abondance de renseignements que donnent les nouvelles découvertes. — Ce livre[2] est l'exposé d'une double thèse; bien entendu, il ne s'agit que de la région tunisienne, car M. T. n'entend pas appliquer, jusqu'à plus ample informé, ce qu'il dit de la Proconsulaire et des régions limitrophes au reste de la Numidie ni surtout à la Maurétanie[3].

1° « Les habitants de la Tunisie romaine n'étaient pas des colons immigrés, des étrangers transportés par le gouvernement romain ou venus spontanément; c'étaient les enfants du pays, ici les descendants de navigateurs phéniciens, là les petits-fils des cavaliers numides. » La thèse a trop d'importance, le livre de M. T. trop de valeur pour qu'on n'examine pas de près quelques-uns des arguments sur lesquels il l'établit[4].

Un des arguments principaux, et peut-être l'argument essentiel sur lequel s'appuie M. Toutain pour prouver l'origine indigène de la presque totalité de la population africaine, est tiré de l'étude des noms propres, tels que les inscriptions nous les font connaître. Son

romaine dans l'Afrique du Nord (fasc. LXXIIe de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). Paris, Fontemoing, 1895 (1896), in-8° de 412 p., 2 cartes. Une bonne analyse du livre a été donnée par M. Cagnat dans le *Journal des Savants* de mai et juillet 1896.

1. On regrettera vivement, toutefois, que M. T. ait écrit (p. 8) ces lignes : « On a cru que tout sujet pouvait être également intéressant, que toute conclusion avait une égale valeur, pourvu que les prémisses en fussent indiscutables. L'histoire d'une petite ville..., la biographie d'un personnage inconnu..., l'origine et les développements d'une institution politique..., tels sont les sujets qu'ont traités souvent les esprits les plus distingués... Ils ne se sont pas demandé si leur œuvre pouvait être stérile ou féconde; ils ne se sont préoccupés que de la méthode et de la science pure. » Que M. T. relise le *Chio* ou les *Archontes* de Fustel de Coulanges, et il verra si les moindres sujets ne peuvent pas prendre, sous le travail d'un esprit d'élite, une portée générale. Aussi bien, n'y a-t-il pas en histoire de petit sujet : par un point quelconque, toutes les questions se rattachent à l'histoire de la civilisation. Ce n'est point la nature du sujet qui fait la valeur d'un travail, c'en est la méthode. La moindre monographie, si elle est bien faite, a son intérêt et son prix. Aucune œuvre scientifique n'est stérile, aucune vérité n'est inutile à la science, et l'historien a envers la science et la vérité ses deux principaux devoirs.

2. Si on ne tient pas compte de la division un peu factice adoptée par l'auteur.

3. Nous ne connaissons pas : Jules Maurice, *Étude sur l'organisation de l'Afrique indigène sous la domination romaine*. Paris, 1896, in-8°.

4. Cf. *Revue historique*, 1er mars 1896, p. 354.

plus long chapitre (p. 167-197) est consacré à la nomenclature et à l'onomastique. — M. T. dresse d'abord la liste des noms à forme latine qui sont visiblement d'origine punique ou libyque, *Gudullus*, *Zaba*, etc. : j'aurais voulu qu'il indiquât par des chiffres dans quelle proportion ces noms se rencontrent par rapport aux noms purement latins. — Ces derniers, dit M. T., ne sont souvent latins que par l'apparence. Par exemple, « sous sa forme latine et malgré cette forme, le nom de *Saturninus* était emprunté à la nomenclature punique ; » en effet, Baal-Saturne était le principal dieu des Africains, et les surnoms tirés de ce nom sont « beaucoup plus populaires en Afrique que dans les autres régions du monde méditerranéen. » — Pas à ce point : le nom de Saturninus, sans être aussi fréquent en Gaule narbonnaise qu'en Afrique, y est encore fort répandu[1], et le culte de Saturne est très peu connu dans la vallée du Rhône. Les deux villes de la Gaule propre qui ont fourni le plus d'inscriptions sont Lyon et Bordeaux. Or, à Lyon, où le culte de Saturne paraît inconnu, le surnom de Saturninus est fort considéré. A Bordeaux, où il n'y a aucune trace de la religion saturnienne, les surnoms dérivés de Saturne appartiennent à la catégorie des plus nombreux. En réalité, ils ont été à la mode par tout l'empire, et sans doute pour des motifs tirés du culte du Saturne gréco-romain[2]. Il est possible que la popularité de Saturne en Afrique ait contribué à y divulguer le nom de *Saturninus ;* mais il est impossible de prouver qu'en Afrique ce nom révèle uniquement une origine ou un esprit punique. — M. T. continue : « Les noms les plus fréquents dans l'épigraphie punique sont ceux qui expriment une relation étroite entre l'homme et la divinité, comme *esclave* ou *présent de Baal.* » L'épigraphie latine de l'Afrique, dit-il, montre la perpétuité de cette coutume et, partant, l'origine et l'esprit indigènes : « Sous l'empire, les *cognomina* latins les plus répandus dans l'Afrique romaine étaient précisément ceux qui exprimaient des idées de bonheur, de victoire, d'honneur : *Crescens*, *Faustus*, *Felix*, *Primus*, *Secundus*. La population, qui parmi tous les surnoms latins a de préférence choisi ceux-là, n'était certainement pas de race italique ; elle a obéi à des sentiments, elle a été fidèle à des coutumes qui trahissent sa véritable origine. Si la forme et l'apparence extérieures de cette nomenclature sont le plus souvent romaines, l'âme même et le génie en sont profondément puniques. » Que de choses suggère cette conclusion ! Ces surnoms sont précisément les plus

1. Voyez *Corpus*, XII, p. 900.

2. Il y a là une intéressante question à résoudre : pourquoi cette fréquence du nom de *Saturninus* chez les Romains ?

répandus par tout l'empire. Primus, Secundus surtout, sont peut-être les plus communs qui soient au monde. Et comme ils sont loin de prouver l'esprit religieux du génie punique! Ils désignent l'ordre d'arrivée des enfants, et *Crescens, Felix*, *Faustus* sont simplement des noms de bon augure dont l'équivalent se trouve chez tous les peuples. Rien de plus foncièrement banal que ces noms latins[1]. Le génie gaulois a fait grand mal à la méthode historique depuis Michelet; j'ai bien peur que le génie punique ne soit un mauvais guide dans les recherches d'épigraphie africaine[2].

Le chapitre de M. T. sur la religion (p. 206-230) prête à des objections semblables. — Saturne a été, dit-il, la grande divinité de l'Afrique romaine : « Mais, sous le nom de Saturne, les Africains adoraient, non pas le roi légendaire du Latium ni le père de Zeus, mais le dieu suprême de la religion phénicienne, Baal[3]. » — Il est incontestable, et M. T. l'a surabondamment prouvé[4], que le Baal punique a été identifié avec Saturne par les Romains et par les indigènes parlant latin; de même, le grand dieu des Gaulois a été transformé en Mercure. Mais, où nous nous séparons de M. T., c'est lorsqu'il affirme que « l'esprit intime et le sens profond de la religion de Baal subsistèrent, à peine atteints, sous ce vernis superficiel. » Comment a-t-il pu connaître l'état d'esprit des fidèles qui adoraient le Saturne de Bou-Kurnéïn[5]? comment sait-il que, sous ce nom latin, c'était au dieu punique qu'ils adressaient leurs prières? Les stèles votives finirent par reproduire les types gréco-romains; les attributs de Saturne sont souvent ceux du Latium, la serpe et la pomme de pin[6];

1. Pour bien apprécier encore l'importance de tel ou tel nom, comme *Donatus*, *Fortunatus*, *Rogatus*, etc., dans l'onomastique africaine, il faudrait bien indiquer de quelles dates, approximativement, sont les inscriptions qui les portent. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu des vogues pour certains noms à certaines époques.

2. Nous avons fait exactement les mêmes critiques à M. Monceaux, *Revue historique*, 1er mars 1896, p. 353.

3. MM. Berger et Cagnat ont émis les premiers, à ma connaissance, l'hypothèse (juste à la condition de ne la développer qu'avec mesure et précaution) que, sous l'influence de la domination romaine, la religion punique a continué à faire des progrès chez les indigènes (*Bulletin archéologique du Comité*, année 1889, p. 264-265).

4. Notamment dans sa thèse latine, fort bonne, complète et bien présentée (*De Saturni Dei in Africa Romana cultu*, Paris, Belin, 1894, in-8° de 144 p.), qu'il se borne à résumer dans son livre français. Il me semble que les conclusions sont plus discrètes, moins absolues, moins compréhensives dans le premier livre que dans le second.

5. Cf. *Revue historique* du 1er mars 1893, p. 317.

6. Que certains symboles ou motifs de figuration d'origine punique se soient

le nom du dieu est latin; ce que nous savons de son rôle populaire est de légende classique. Dans tout ce que nous voyons, la transformation de Baal en Saturne-Chronos paraît complète. Quel texte autorise M. T. à croire que « les idées et les conceptions religieuses de l'Afrique ne perdirent jamais leur caractère phénicien » et que « le peuple était resté fidèle à sa vieille religion? » Ce qui me semble au contraire ressortir des documents archéologiques si patiemment réunis par lui, c'est qu'insensiblement Baal a disparu devant Saturne, c'est qu'il a disparu complètement, que l'usage du nom du dieu romain finit par suggérer ou apprendre aux Africains le culte et la légende classiques que ce nom rappelait. *Nomina, numina :* le nom fut d'abord importé, et à l'abri du nom la religion pénétra tout entière. — Pareille chose s'est produite en Gaule, d'abord quand les dieux celtiques se sont transformés en dieux romains, puis quand les divinités gallo-romaines se sont transformées en saints chrétiens. Dans cette constante métamorphose de dieux, c'est toujours le nouveau venu qui l'emporte et qui impose plus qu'il ne reçoit; de l'ancien, il ne reste souvent que la demeure. C'est surtout en religion que la forme commande le fonds.

Il est évident que Baal n'a été en Afrique, comme Saturne, qu'un dieu importé, et qu'avant Baal, sur les hauts lieux du pays, des divinités indigènes ont été honorées; Baal leur a imposé son nom et ses attributs; il a joué à leur endroit le rôle que Saturne jouera au sien. Pourquoi admettre que, de ces trois religions, celle de Baal est la seule qui soit demeurée « la véritable religion du pays? »

Enfin, la question de l'origine des habitants a été étudiée dans un seul chapitre (p. 246-253). Quoiqu'il faille tenir compte de la difficulté du sujet, il semble que M. T. l'ait au moins traité trop sommairement. On devine, d'après ce qui précède, qu'il restreint le plus possible la part de l'immigration romaine; il ne nous dit pas, au moins en cet endroit, l'effectif et l'origine de la colonie de Carthage; il n'essaie pas d'indiquer dans quelle proportion se trouvaient, à d'autres endroits, les colons vétérans et les indigènes; il passe très rapidement sur la question des esclaves, si nombreux en Afrique et d'origine étrangère; il aurait pu rappeler que déjà, au temps de Jugurtha, la ville numide de Vacca, à la frontière de la Proconsulaire, était pleine d'Italiens qui y trafiquaient ou qui y habitaient à demeure[1],

longtemps conservés, c'est ce que montre en particulier l'ex-voto ou serpent de *Masclianae*. Cf. Toutain, *Note sur un bas-relief africain* (*Revue archéologique* de 1895).

1. Salluste, *Jugurtha*, XLVII.

et il aurait pu se demander si, à la faveur de la conquête romaine, cette colonisation libre ne s'est point développée. M. T. a très habilement laissé dans l'ombre tous les détails qui auraient pu faire croire à l'intensité d'une immigration latine en Afrique. Il n'eût pas été très difficile de présenter, avec une égale habileté, la thèse contraire.

Même après ce livre, il n'est pas encore permis de conclure que « l'Afrique, » j'entends la Tunisie romaine, « ne fut pas une colonie d'immigration, » que « la main-d'œuvre se trouva dans le pays lui-même, » que « la population resta » semblable à elle-même, avec ses croyances, ses coutumes et son « génie. » Et il est dommage que M. T. ne l'ait point prouvé, car la thèse est fort séduisante, et il paraît difficile de la soutenir avec plus d'arguments et plus de dextérité scientifique.

2° La seconde thèse que M. T. a voulu mettre en lumière est la suivante : « Les indigènes se transformèrent sous l'influence de la colonisation[1] gréco-romaine; cette influence paraît avoir été plus ou moins réelle, plus ou moins profonde, suivant les époques, les régions, les classes sociales; mais, apparente ou réelle, superficielle ou profonde, elle fut générale. Les sujets de Carthage ne furent pas seulement vaincus et soumis par Rome; ils furent aussi, dans une certaine mesure, assimilés par elle. » — Sur ce point, il y a beaucoup moins à discuter : les chapitres de M. T. sur le développement économique[2] et les transformations sociales des cités[3], sur la politique municipale de Rome[4], sont excellents par la sûreté des informations et, ce qui vaut mieux, par la précision de la méthode[5]. Et

1. Je suppose qu'il y a ici une faute d'impression pour *civilisation*.

2. En particulier, p. 56-75, le chapitre sur l'*Alimentation en eau des cités*.

3. En particulier, p. 231-245, le chapitre sur les *Coutumes funéraires;* p. 275-287, celui sur l'*Esprit d'association dans l'Afrique romaine*.

4. A remarquer, p. 348-349, l'hypothèse sur le dualisme (dans certaines cités) entre le *pagus* et la ville proprement dite. M. T. y voit « un legs du passé » punico-libyque. Cependant, on peut soupçonner la même opposition en Gaule et ailleurs encore. Et, le jour où on aura enfin (étude capitale) abordé la question des *pagi* de l'organisation romaine, on pourra peut-être la constater par tout l'Empire. A signaler aux juristes (p. 331) l'étude sur la condition des *coloniae immunes*. Pour tout ce chapitre sur l'organisation municipale, il faut lire les réserves faites par M. Ed. Beaudouin dans le compte-rendu très détaillé, très critique et justement élogieux qu'il a consacré au livre de M. T. (*Revue générale de droit*, mai-juin 1896). M. T. vient de lui répondre, *Études sur l'organisation municipale du Haut-Empire*, dans les *Mélanges* de Rome, août-déc. 1896.

5. Voici un passage qui m'a frappé par la netteté de la déduction scientifique et la vérité de la conclusion historique (p. 318) : « Il n'est pas impossible de

pourtant il me reste encore des doutes sur l'intensité de l'influence gréco-romaine. A côté de cette population, qui élevait des monuments, qui parlait le latin, qui gravait des inscriptions romaines, il y a toute celle, anonyme et anépigraphe, qui n'a rien laissé d'elle, que nous ne voyons pas et au sujet de laquelle il est bon de réserver son jugement. L'épigraphie, ne nous faisant connaître que les plus riches ou les plus instruits, nous invite à conclure en faveur de la romanisation; mais n'oublions pas qu'elle ne nous apporte aucune lumière sur les pauvres gens, les plus nombreux et les plus réfractaires aux progrès venus du dehors[1]. La science des inscriptions ne nous permet de conclure que pour une minorité. Elle deviendrait un danger le jour où les épigraphistes étendraient leurs conclusions aux hommes qui ne gravaient pas d'inscriptions. — Que M. T. nous pardonne ces observations, que nous suggèrent à la fois le désir de la vérité et la valeur de ses travaux.

Le livre de M. Diehl sur l'*Afrique byzantine*[2] nous donne la conclusion de cette vie de la Tunisie romaine, dont M. Toutain décrit le moment le plus brillant.

On a autant de plaisir à parler de ce livre qu'on a eu profit à le lire. Il a plusieurs mérites, également rares de notre temps. — Le sujet en est quasiment neuf: nul n'avait songé encore à étudier dans son ensemble l'Afrique conquise par Justinien, son organisation militaire et politique, les causes et la marche de sa décadence et de sa ruine[3]. Il est traité à l'aide, non pas seulement de tous les textes

reconstituer l'histoire de Cillium. Le colon T. Flavius prend possession du lot qui lui est attribué; il détourne ou capte les eaux des torrents voisins pour irriguer son domaine; il y plante des vignes (*Corpus*, VIII, 212). Il meurt riche, car son mausolée est superbe (*ibid.*). Sa famille grandit en honneurs : le fils est flamine, un descendant édile (*ibid.*). Autour d'elle, les nomades semblent s'établir, car voilà un solide barrage qui capte l'Oued-Derb, et bientôt Cillium, simple hameau de colonisation, devient cité coloniale (*Corpus*, VIII, 210). » Quelle jolie conférence africaine M. T. pourrait faire sous ce titre : *l'Histoire d'une famille de colons romains!* Seulement, dans les textes qu'il cite, je me permets de lui faire remarquer que je vois seulement des colons et nullement des indigènes. Un autre bon exemple de sa méthode nous est fourni par une note publiée sur les *Lares Augusti*, en Afrique, dans le *Bulletin des antiquaires de France*, 1896, p. 87 et suiv.

1. Il est regrettable que, dans les cartes qui terminent le volume, M. T. n'ait pas indiqué par des signes conventionnels les différentes catégories de cités.

2. *L'Afrique byzantine, histoire de la domination byzantine en Afrique* (533-709), ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Leroux, 1896, in-8° de XVI-644 p., 91 planches ou cartes.

3. Parcourez la bibliographie (p. XI et suiv.), vous ne trouverez aucune monographie de l'Afrique byzantine.

connus, mais aussi d'une extrême abondance de documents archéologiques; ce qui fait que ce travail, quoique inaugurant une histoire, la porte à un degré d'achèvement qu'il sera difficile de dépasser. — La matière est disposée d'après les règles les plus sages de la composition littéraire; il n'y a pas de hors-d'œuvre ni de ces boursouflures bibliographiques qui dénaturent quelques-uns des meilleurs ouvrages d'érudition. Les questions sont soulevées avec intelligence et résolues avec cette stricte méthode philologique que M. D. tient de ses maîtres. Et enfin, ce qui est un mérite moins commun encore, tous les problèmes intéressants ont été vus et abordés, et l'auteur a bien marqué quel est leur genre d'intérêt et quelles sont leurs attaches historiques.

On ne regrette qu'une chose, non pas dans ce livre, mais à propos de ce livre, c'est qu'il n'ait pas été précédé d'une étude semblable sur la domination vandale et l'église chrétienne d'Afrique; l'œuvre de Justinien en eût été éclairée d'un jour intense. Mais cette histoire, il faut espérer que M. D. nous la donnera un jour.

Dans la première partie de son livre, il nous montre quels éléments de faiblesse la domination vandale portait en elle; ces Vandales étaient demeurés comme campés en pays ennemi; au nombre de 30 ou 40,000 guerriers tout au plus (p. 9), ils avaient contre eux la population catholique, c'est-à-dire les provinciaux romains (p. 10), contre eux encore la masse, chaque jour plus audacieuse et plus puissante, des tribus berbères (p. 11 et 41)[1]; eux-mêmes n'avaient vu dans la conquête de l'Afrique qu'une « occasion de délices. » Aussi leur défaite fut-elle incroyablement rapide et facile, à émerveiller les Grecs eux-mêmes; « en trois mois, quelques régiments de cavalerie avaient détruit le royaume de Genseric[2] » (p. 33). Mais derrière les

1. Combien peu la population berbère avait été réellement transformée et domptée par Rome (cf. *Revue historique* du 1er mars 1893, p. 315), c'est ce que montre la rapidité avec laquelle elle reprit ses habitudes et son indépendance : « Dans le sud de la Numidie, toute une série de grands États indigènes s'étaient constitués à la faveur de l'anarchie vandale. Après avoir, vers la fin du ve siècle, secoué l'autorité des successeurs de Genséric, les montagnards de l'Aurès n'avaient pas tardé à descendre dans les plaines fertiles qui bordent le massif, et, chassant devant eux les colons romains, ils avaient pillé et détruit toutes ces villes florissantes, Lambèse, *Diana Veteranorum*, Thamugadi, Bagai, qui avaient jadis porté la civilisation sur les hauts plateaux de la Numidie; maintenant, leurs ravages s'étendaient impunément presque jusqu'à la lisière du Tell. » Diehl, p. 43. Voyez encore, p. 300, le résumé fait par M. D. de la manière dont disparut, sous l'anarchie vandale, « l'édifice si laborieusement construit de la civilisation romaine. »

2. Voyez, p. 38, avec quelle rapidité la population vandale se fondit ou disparut.

Vandales on trouva les Berbères ou les Maures, et il fallut une nouvelle conquête, celle-la longue et pénible et qui fut l'œuvre de la stratégie diplomatique et militaire du patrice Solomon[1]. — La seconde, la troisième et la quatrième partie du livre sont consacrées par M. D. à l'organisation militaire, politique et religieuse de l'Afrique byzantine, et c'est là que se trouvent les parties les plus originales de son étude. Voici l'examen de la répartition géographique et stratégique des forteresses byzantines : la ligne des forts de la frontière, allant de Cafsa à Zabi[2], laissant au sud, indépendantes, les montagnes de l'Aurès[3], au nord la ligne de défense intérieure par Thignica, Sicca, Cirta et Sétif[4]; chacune de ces places placée au bon endroit, surveillant à la fois l'envahisseur et le révolté. « Rien n'est laissé au hasard : au centre des plaines, de grandes citadelles surveillent tout le pays avoisinant; à l'entrée des vallées ou au débouché des gorges, des redoutes interdisent le passage; sur les collines, des tours de vigie observent l'approche de l'ennemi pour transmettre la nouvelle de l'invasion; partout, des fortins offrent un refuge aux populations des campagnes » (p. 144). C'est ensuite une minutieuse étude des différents types de constructions militaires, accompagnée de plans, de profils et de vues[5]. Signalons enfin, dans cette même partie du livre, l'enquête, très bien conduite et très vivement présentée, sur les populations indigènes et les royautés maures et sur leurs rapports avec l'empire byzantin[6] (p. 317). « Ni les tribus ni les chefs qui les commandent n'éprouvent aucune répugnance à recevoir les ordres de Justinien. Comme tous les barbares, ils ont gardé un respect profond pour le souvenir et le nom de Rome... Des relations régulières

1. « C'est à l'absence d'union » entre les chefs berbères « que la domination byzantine dut ses succès principaux et sa longue durée; toujours, en effet, la bravoure des soldats impériaux put vaincre en détail ces adversaires incapables de concert; toujours la diplomatie de leurs généraux sut trouver des partisans parmi ces grands chefs, plus soucieux de leurs ambitions ou de leurs haines que de l'indépendance de leur pays. » Diehl, p. 65.

2. A propos de *Zabi Justiniana* et de la division de l'Afrique en sept provinces (Diehl, p. 107), signalons à M. D. un texte qui paraît lui avoir échappé, c'est celui de la liste de Vérone (Riese, p. 127), qui cite parmi les sept provinces africaines *Mauritania Tabia Insidiana* (pour *Zabi ?*) au lieu de la Mauritanie de Sétif. Cf. *École française de Rome*, II, février 1882.

3. Voyez, p. 249, la discussion sur l'occupation problématique de l'Aurès par les Byzantins.

4. Les deux cartes de détail de D., très bien faites, avec des indications particulières pour les différentes catégories de places fortes, auraient pu être complétées par une petite carte d'ensemble.

5. Cf. le rapport de M. Diehl, *Revue historique*, mars 1895, p. 350.

6. J'aurais voulu (autant que les textes le permettaient) une étude particulière sur la population civile romaine de l'Afrique byzantine.

devaient nécessairement s'établir entre les gouverneurs d'Afrique et les grands chefs berbères. Ce ne fut jamais, même pour les tribus cantonnées dans l'intérieur du territoire, une annexion véritable soumettant les indigènes à l'administration impériale; mais, en les plaçant dans une sorte de vassalité, la diplomatie byzantine réussit à étendre bien au delà même des frontières de la province l'influence de l'Empire et le respect de Rome[1]. » — La dernière partie est consacrée à la chute de la domination byzantine en Afrique, et il ne faut point en vouloir à M. D. si, pris entre la sécheresse des chroniqueurs grecs et le bavardage mensonger des écrivains arabes, il n'a pu la raconter qu'en tâtonnant.

Il est inutile d'insister sur le gain énorme que ce livre fait faire à la science de l'Afrique ancienne. Mais il importe de signaler le profit que ces études apporteront aux historiens du moyen âge et des origines françaises; ils comprendront mieux Clovis et Aétius en connaissant de près les rois berbères du ve et du vi^e^ siècle : celui-là, Guenfan (p. 313), vainqueur des Vandales, chef d'une confédération qu'il a formée, s'unit à Bélisaire, reçoit des titres romains, se révolte pour une offense et s'apaise pour un subside; celui-ci, Coutsina (p. 315), fils d'un chef indigène et d'une femme romaine, se fait nommer *magister militum* et, à part quelques pillages, demeure « l'esclave de la majesté romaine; » un autre enfin s'intitule, dès la domination vandale, « roi des Maures et des Romains, » groupant sans doute autour de lui indigènes et colons menacés par l'invasion germaine, et, dès que les Grecs arrivent, leur offrant ses services[2]. Il ressemble étrangement à Syagrius. En faisant une très bonne histoire de l'Afrique byzantine, M. D. aide à faire une histoire de la Gaule franque. Il y a en histoire une véritable solidarité : l'érudit n'aide jamais plus les autres que quand il laboure mieux son domaine.

Le compte-courant créditeur des explorateurs africains, comme celui des historiens, s'est grossi cette année de valeurs de premier ordre[3]. Il faut rappeler d'abord le nom de M. Carton, sur lequel nous

1. Je serais tenté de croire que M. D. a légèrement exagéré (p. 406 et 529) la prospérité de l'Afrique byzantine. A mon sens, les textes arabes sur « les vergers » et « la verdure » du pays n'ont absolument aucune valeur. C'est la phraséologie habituelle des Orientaux. — Il faut signaler (p. 398 et suiv.) tout ce que dit M. D. sur les deux principaux éléments de la richesse africaine, l'aménagement des eaux et le développement forestier, et voir là comment disparurent, du ve au viiie siècle, les forêts tunisiennes.

2. P. 318, 264. Cf. *Revue historique*, 1er mars 1892, p. 337.

3. Le recueil des *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la*

n'avons pu insister les années précédentes : nous recevons de lui un volume sur ses belles fouilles du pays de Dougga (l'ancienne *Thugga*, dans la vallée de l'Oued-Khaled), où le compte-rendu des découvertes est utilement complété de considérations stratégiques et économiques sur les routes de la région et la valeur de son sol[1]. Ceci est à noter : « Dans cette contrée de quarante kilomètres de longueur sur quinze de largeur, on trouve jusqu'à dix-sept agglomérations d'origine ancienne, et, à côté des cités ou des bourgades, de nombreux domaines impériaux, de grandes propriétés de riches Romains[2]. » Du même archéologue, dont nous espérons que le séjour en France ne ralentira pas les études africaines, nous recevons deux intéressantes notes sur la *Diminution des pluies en Afrique*[3] et sur des *Oasis disparues*[4], et une étude sur l'*Hippodrome de Dougga*[5]. M. Vaille nous adresse son dernier rapport sur les fouilles qu'il dirige à Cherchel[6] depuis près de dix ans : la tête en marbre de Carrare, qu'il a découverte, peut être, comme il le propose, l'image du roi Juba.

Tunisie vient d'être l'objet d'un compte-rendu, par M. G. Boissier, dans le *Journal des Savants* de septembre 1896. Cf. *Revue historique*, 1er mars 1893, p. 312; 1er mars 1894, p. 342; 1er mars 1896, p. 346.

1. *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie (région de Dougga)* par M. le Dr Carton. Paris, Leroux, 1895, in-8° de 426 p., 10 planches (très belles héliogravures). L'ouvrage a été publié aux frais de la Société des sciences de Lille. M. Gauckler en a donné une fort bonne analyse dans la *Revue tunisienne* de 1896, sous le titre *le Pays de Dougga, d'après un livre récent.*

2. Il importe de citer à ce propos les paroles de M. Gauckler (*le Pays de Dougga*, p. 11) : « Les textes sur les divers domaines de grandes familles de l'aristocratie romaine (les *Aurelii Stefani*, les *Gaudentii*, etc.) pourraient fournir la matière d'une monographie très neuve, qui serait d'une grande utilité pour l'étude des *latifundia* en Afrique à l'époque romaine. » Notez qu'il s'agit de familles d'origine romaine. — Cf. l'analyse du livre de M. Schulten dans la *Revue historique* du 1er nov. 1896.

3. Tunis, 1896 (extrait de la *Revue tunisienne*). C'est un amendement à son ancien travail, *Essai sur les travaux hydrauliques des Romains dans le sud de la régence de Tunis*, 1889. De nouvelles contributions à ce sujet viennent d'être écrites par M. Carton dans la *Revue tunisienne* (1895, p. 281 et 373) sous le titre : *Étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie.* Je ne connais pas, du même M. Carton, *Historiens et physiciens, à propos de la climatologie de l'Afrique ancienne*, Bône, 1896 (extrait du *Bulletin de l'Académie d'Hippone*).

4. Tunis, 1895 (même revue).

5. Paris, 1895 (extrait de la *Revue archéologique*). Cet hippodrome daterait de 223-225.

6. *Note sur une tête*, etc., et *Rapport sur les fouilles faites à Cherchel*, 1895 (extrait du *Bulletin archéologique du Comité*). M. Ballu a publié son *Rapport sur les travaux de Timgad exécutés en* 1895, etc., dans le *Journal officiel* du 4 juin 1896.

M. Toutain[1] a consacré deux notices aux routes romaines de la Tunisie méridionale et de la Tripolitaine. Il discute, dans la dernière, la question de savoir si les Romains ont annexé, au sud de ce dernier pays, les oasis de Ghadamès, Gharia el Gharbia et Bondjem, ou, en d'autres termes, le pays saharien des Garamantes. Qu'il y ait eu, au temps des Sévères, une occupation militaire du pays, c'est ce que prouvent les inscriptions qu'on y a trouvées[2], et c'est ce que M. T. ne nie pas un seul instant : « Mais cette occupation, dit-il, ne fut accompagnée d'aucune annexion politique ni administrative. » Il n'est pas bien sûr, cependant, que les Romains fissent entre ces différentes opérations la distinction que nous établissons de nos jours : toutes ces choses ne se confondent-elles pas souvent dans l'Afrique romaine comme dans le Sahara français?

Le *Guide archéologique des environs d'Alger*, de M. Gsell[3], est charmant, bien présenté, intéressant pour tous et utile même aux érudits. Je signale en particulier son étude sur le tombeau de Juba (*Tombeau de la Chrétienne*), où il montre fort bien la double influence punique et grecque qu'en dénote la construction. « Bâtisse de style indigène, il est couvert d'une chemise grecque. Tas de pierres destiné à marquer la place du mort et à l'isoler du monde des vivants, il s'orne de portes rappelant celles par lesquelles les demeures des défunts sont mises, chez les Grecs et les Romains, en communication avec ceux qui continuent à jouir de la lumière du jour. » Ce cadre gréco-romain dissimulant une masse africaine, c'est bien un peu la formule du monde numide. — Les membres du congrès de Tunis (mars 1896) ont reçu de M. Gauckler un *Guide du visiteur au musée du Bardo*[4] qui les a fort agréablement instruits. Les promeneurs archéologues doivent à M. Boissier trop d'heures de plaisir et de science pour ne point se réjouir de ne pas être abandonnés par lui; dans un récent article, il les a conduits dans les ruines désormais célèbres de Dougga, et, à propos de ces ruines, à travers les souvenirs bruyants des plaisirs de la plèbe romaine[5].

1. *Note sur quelques voies romaines de l'Afrique proconsulaire. Les Romains dans le Sahara* (Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, t. XV et XVI), 1896. Cf. *Revue historique* du 1er mars 1896, p. 356.

2. *Corpus*, VIII, 3, 6; 10990-10992.

3. *Guide, etc., Cherchel, Tipasa, Tombeau de la Chrétienne*, accompagné de neuf vues, etc. Alger, Jourdan (nouvelle bibliothèque algérienne), 1896, in-12 de 188 p.

4. 1896 (extrait de la *Revue tunisienne*). — Le congrès de Tunis a donné lieu à une autre publication de M. Gauckler, *l'Archéologie de la Tunisie* (1896), sur laquelle voyez Perrot, *Journal des Savants* de décembre 1896.

5. *Promenades archéologiques : à propos de Dougga et d'El-Djem*, dans la

V. Orient, Espagne. — M. Radet continue ses études sur la géographie ancienne de l'Asie Mineure, où les historiens de l'Orient romain ont beaucoup à prendre et dont nous parlerons plus longuement lorsqu'elles seront réunies en volume[1]. M. l'abbé Duchesne[2] a montré le peu d'importance qu'il faut attacher à la *Notice des évêchés de l'Orient*, récemment publiée par M. de Boor[3]. Il y a un très grand nombre de renseignements nouveaux et précieux pour la connaissance de la Syrie romaine dans le *Recueil d'archéologie orientale* de M. Clermont-Ganneau[4]. M. Cagnat[5] nous a donné un commentaire des inscriptions trouvées à Assouan par M. Jouguet, inscriptions qui complètent bien l'histoire de la garnison romaine à la frontière d'Éthiopie. L'Égypte doit demeurer une province de notre domaine archéologique. M. Jouguet, auquel nous souhaitons ici la bienvenue, continuera, espérons-le, de l'exploiter heureusement[6].

Peut-être allons-nous en acquérir une autre. M. Paris a publié, conjointement avec M. Hübner, quelques inscriptions latines dont il a pris connaissance lors d'une récente mission (avril 1896) en Espagne[7]. M. Reinach a fait connaître récemment un fragment sculptural d'*Emporiae*, qui a été communiqué à la *Revue archéologique*[8]. Il y a évidemment en France, aujourd'hui, un certain mouvement de curiosité dirigé vers l'Espagne. Le *Bulletin critique* va publier, croyons-nous, une *Chronique espagnole*, où nous espérons qu'une part sera faite à l'antiquité[9]. Nous connaissons mal ce qui s'écrit et ce qui se trouve

Revue des Deux-Mondes du 1er sept. 1896. — Ont paru, de M. Vars, *Cirta, ses monuments, son administration, ses magistrats*, in-8° de 400 p., 1895; *Rusicade et Stora ou Philippeville dans l'antiquité*, in-8° de 230 p., 1896; les deux livres chez Marle, à Constantine. *Non vidi.*

1. *Revue des universités du Midi*, t. II, 1896, n° 3 (sur *Antioche de la Chrysaoride* et *Sébaste de Phrygie*).

2. *Mélanges*, etc., publiés par l'École de Rome, décembre 1895 : *les Anciens évêchés de la Grèce.*

3. *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XII, 1891. M. D. combat sur ce point M. Gelzer, *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XXXII, 1892.

4. T. II. Leroux, in-8°. Cf. surtout n° 10, dédicaces à Septime et à Mamée; n° 16, inscription de la X° légion ; n°s 20, 21.

5. *Quatre inscriptions latines inédites d'Assouan* (Académie des inscriptions, comptes-rendus de 1896).

6. Ajoutons ici les publications de papyrus de l'époque romaine : *Revue égyptienne*, 1894, p. 531, etc.; *Revue des études grecques*, 1896, p. 175 (de M. Dareste), etc.

7. *Revue des universités du Midi*, t. II, n° 4.

8. *Revue archéologique*, 1896, mars-avril, p. 172.

9. Voyez maintenant les *Notes et correspondances d'Espagne* de M. Engel (*Revue archéologique*, sept. 1896).

au sud des Pyrénées : « Je crois, » dit justement M. Reinach, « devoir appeler sérieusement l'attention sur la pénurie de nos informations touchant les découvertes d'antiquités faites en Espagne. Grâce à M. Hübner, les richesses épigraphiques de ce pays sont bien connues; mais des bronzes et des marbres romains que renferment ses collections, tant publiques que privées, on n'a publié qu'un très petit nombre de spécimens. Bien des trouvailles ne sont signalées et figurées que dans des recueils provinciaux introuvables. » J'ajoute que nos érudits rencontreront toujours en Espagne et en Portugal un excellent accueil : ils s'y créeront vite des amis et ils seront traités en précieux collaborateurs. Si nous savons nous y prendre, nous aurons là-bas une clientèle scientifique aimable et dévouée[1].

Camille Jullian.

HISTOIRE MODERNE.

M. Berthold Zeller continue dans *Marie de Médicis et Villeroy* la série de ses études sur la minorité de Louis XIII, commencée en 1892 par *Marie de Médicis et Sully*[2]. Il veut se faire rejoindre ainsi les deux groupes de travaux historiques relatifs à Henri IV et à Louis XIII auxquels il a consacré déjà de longues et fructueuses années de travail (*Henri IV et Marie de Médicis*, *le Connétable de Luynes*, *les Ministres de Louis XIII, de 1621-1624*). C'est, comme les précédents volumes de l'auteur, un attrayant et consciencieux tableau de la cour et de la ville, en même temps qu'un exposé de la politique intérieure et extérieure de la régente du royaume, établi surtout sur les nombreux extraits des ambassadeurs vénitiens, Giorgio Giustinian et Pierre Contarini, pour les présents chapitres, et sur les rapports des envoyés du grand-duc de Florence, Scipion Ammirato, Matteo Botti, les frères Bartolini, puisés aux archives des Médicis. M. Zeller ne nous y raconte que l'histoire de deux années à peine, 1612-1614. C'est la durée de l'influence prépondérante de M. de Villeroy, que l'un des diplomates nommés tout à l'heure désignait en janvier 1612, « come re appresso la regina. » Sans doute,

1. Signalons, puisque l'occasion s'en présente, une publication portugaise récente, remplie de documents archéologiques nouveaux, *O archeologo portugués*, qui paraît à Lisbonne depuis le 1er janvier 1895 et, très régulièrement, chaque mois. Le directeur effectif, M. J. Leite de Vasconcellos, est un homme d'une activité et d'un savoir-faire tels qu'il pourra, s'il est tant soit peu secondé, restaurer en Portugal l'archéologie classique.

2. *La Minorité de Louis XIII; Marie de Médicis et Villeroy*, étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens, par Berthold Zeller. Paris, Hachette, 1897, XVI-387 p., in-8°.

elle est contrecarrée par bien d'autres influences, celle du comte de Soissons et du jeune prince de Condé, celle des Guise, celle de Concini surtout, alternativement en faveur et en disgrâce, obtenant finalement ce bâton de maréchal de France qui lui suscita le plus de jaloux et d'implacables ennemis; mais elle mène cependant la politique extérieure, dans la préparation des mariages espagnols, dans les négociations avec la Savoie, etc. Si cette politique n'est pas toujours plus ferme au dehors ni surtout au dedans, c'est que l'attitude de la reine mère, trop souvent inconsciente et capricieuse, change fréquemment, oscillant d'un des partis de sa cour à l'autre et cédant à des impulsions féminines plutôt qu'à la raison d'État. Nous en voyons dans le récit de M. Zeller des exemples bien curieux, comme lorsque Marie de Médicis ordonne au Parlement d'informer contre le chevalier de Guise pour avoir tué en duel le baron de Luz, puis le reçoit en grâce, faisant même prendre des nouvelles de sa santé, quand il a mis à mort également, dans une nouvelle rencontre, le fils de sa première victime. Avec cette femme impulsive, après tout passablement bornée, négligeant les affaires chaque fois qu'il lui faut prendre médecine, « ne se souvenant des choses que lorsqu'on lui en parle, » comme s'en plaint un des envoyés de Florence, il était bien difficile de faire de la politique sérieuse et suivie. Cette politique extérieure aurait pu être racontée peut-être par l'auteur d'une façon plus concentrée, si je puis dire, dans quelques chapitres spéciaux, au lieu d'être disséminée dans les tranches purement chronologiques de son récit d'ensemble[1]. Celui-ci, forcément et par la nature de ses sources, met un peu trop parfois sur le même plan le décor extérieur du temps, les fêtes de la cour, les cérémonies d'apparat, les carrousels et les entrées triomphales, les petits détails aussi de la vie mondaine[2], qui donnent à ce tableau des couleurs plus vives et plus d'animation. Le volume de M. Zeller se termine par le récit du soulèvement des princes, le siège de Mézières par le duc de Nevers au printemps de 1614, la demande, par les rebelles, de la convocation des états généraux, promise par l'accord de Sainte-Ménéhould

1. Disons, en passant, que le mot de *géniale* appliqué à la politique intérieure de Villeroy nous semble bien élogieux; *habile* et *rusée* auraient largement suffi.

2. Si nous relevons ici la description des noces du jeune duc de Montmorency avec la princesse Bracciano, que l'auteur ne donne d'ailleurs complète que dans le texte italien des notes, c'est uniquement pour signaler l'incroyable incurie de Marie de Médicis relativement à l'éducation de son fils ou sa dépravation profonde qui laissait un enfant de treize ans assister à la consommation d'un mariage et provoquait ainsi, de sa part, des réflexions qui auraient dû faire rougir et la mère et la femme.

(15 mai 1614) et qui sera réalisée après la célébration officielle de la majorité du jeune roi (2 octobre 1614). La personnalité naissante de Louis XIII se dessine sous un jour assez favorable dans l'ouvrage de M. Zeller, et il est probable que l'enfant aurait été un autre homme si sa mère avait fait davantage pour lui former l'intelligence et le cœur et développer sa volonté. Sa réponse à Condé, son attitude passionnée et hautaine vis-à-vis de Vendôme, même le désir enfantin de dormir tout casqué et botté dans son lit, le montrent comme étant de la vaillante race du Béarnais.

Un appendice de cent pages renferme des analyses, des extraits ou des copies de dépêches des archives florentines.

Parmi tous les charlatans que l'ambition, la vanité, la cupidité même poussent à se produire au chevet de l'ancien régime expirant, l'un des plus extraordinaires fut, à coup sûr, cet Étienne-Charles de Loménie de Brienne, dont M. Joseph Perrin vient de nous retracer l'histoire[1]. Né en 1727, il était le rejeton d'une famille fort appauvrie et redevenue obscure, après avoir été longtemps puissante, depuis le moment où Henri IV avait fait en 1606 d'Antoine de Loménie l'un de ses secrétaires d'État[2]. Arrière-petit-fils de ce comte Henri-Louis de Brienne, disgracié par Louis XIV en 1663, devenu religieux, puis fou et qui passa près de vingt années de sa vie enfermé à Saint-Lazare, il était entré dans la carrière ecclésiastique par nécessité, il l'avait continuée par calcul ambitieux, après la mort de son aîné, pensant arriver plus vite de la sorte aux hautes destinées qu'il rêvait déjà alors qu'en Sorbonne « il étudiait la théologie comme un Hibernois pour être évêque et les Mémoires du cardinal de Retz pour être homme d'État. » C'était alors un petit abbé bien pauvre, « n'ayant autre chose au soleil qu'un bien maigre bénéfice en Languedoc, un prieuré qui lui rapportait bon an mal an quinze cents livres et quelques barils de cuisses d'oie, redevance ironique à l'adolescent qui se sentait pousser des plumes d'aigle. » Consacré prêtre en 1752, bientôt vicaire général de l'archevêque de Rouen, il sut se mettre au mieux avec toutes les influences si contradictoires qui dominaient la société d'alors; intelligent, habile, galant, sans scrupules, il cultive également M. de Jarente, l'évêque d'Orléans, qui tient la feuille des bénéfices, et d'Alembert, qui le fera entrer à l'Aca-

1. *Le Cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens; ses dernières années; épisodes de la Révolution,* par Joseph Perrin, avocat. Paris, A. Picard et fils, 1896, 318 p., in-8°, avec portrait.

2. M. Perrin a confondu Antoine avec Martial de Loménie, qui ne fut que secrétaire du conseil et périt en 1572 comme l'une des victimes de la Saint-Barthélemy.

démie française; il défend des thèses favorables aux Jésuites et sait gagner les bonnes grâces de Choiseul, « poussant sa barque en bordées prudentes parmi les faveurs de tous. » Aussi le voyons-nous évêque de Condom en 1760, archevêque de Toulouse en 1763, possesseur en outre d'une demi-douzaine de grasses abbayes, l'un des Quarante en 1770. Il sait se faire recommander à la cour par l'intermédiaire de l'abbé de Vermond, son ami, le lecteur de la reine, qui attire sur lui les rayons de l'astre de Versailles, les regards « charmants, trop confiants, mais toujours aimables de Marie-Antoinette. » Il se fait valoir d'autre part aux yeux des novateurs par une série de mesures économiques utiles, exécutées en Languedoc et qui lui font une réputation bien usurpée d'homme d'État. La reine voulait le faire parvenir à l'archevêché de Paris, mais Louis XVI repoussa, comme on sait, cette candidature par les mots : « Encore faut-il que l'archevêque de Paris croie en Dieu. » Peut-être eût-il mieux fait encore en repoussant les mêmes sollicitations quand, après la chute de Calonne, on lui prôna Loménie de Brienne comme le seul sauveur possible de l'État. Il avait été l'un des plus violents ennemis du présomptueux contrôleur des finances à l'assemblée des notables; pas plus que lui, le premier ministre du 30 avril 1787, acclamé par une cour en désarroi, par une opinion publique affolée, ne sut rétablir l'ordre dans les finances et arrêter ainsi la chute de la monarchie. Brienne, dit M. Perrin, arrivait trop tard; il était alors « vieilli, usé, menacé de phtisie, rongé de dartres, presque lépreux, crachant le sang; » arrivé enfin au poste glorieux occupé jadis par les Richelieu, les Mazarin, « il s'y affaissa plutôt qu'il ne s'en empara. » Mais il est fort douteux que, plus jeune et moins usé, il eût mieux su faire face aux nécessités inexorables d'une situation aussi critique. En tout cas, il n'y réussit pas; seize mois suffirent pour percer à jour ce simulacre trompeur d'homme d'État, et, le 2 septembre 1788, il quittait le pouvoir, tombant sous les sarcasmes de ses anciens admirateurs, initiateur malgré lui du mouvement révolutionnaire, puisqu'il avait promis les états généraux pour se maintenir un instant de plus au pouvoir. Un des actes les plus importants de son ministère avait été de se faire transférer du siège archiépiscopal de Toulouse à celui de Sens, qui représentait à ce moment 678,000 livres de rente. C'est peut-être ce qui le perdit. Il était parti pour l'Italie en 1788, pour recevoir de la main du pape la pourpre cardinalice ; il aurait pu rester à Rome comme tant d'autres de ses confrères de France, mais il ne voulut ou ne sut pas abandonner ses richesses ; peut-être même rêvait-il de recommencer sa carrière politique. Il rentra donc dans son diocèse, prêta en avril 1790 le serment civique,

en janvier 1791 celui de fidélité à la constitution du clergé, accepta la modeste situation d'évêque constitutionnel de l'Yonne, celle, plus modeste encore, de notable de la commune de Sens; on le voit présider les séances de la société populaire, le bonnet rouge sur la tête, remplaçant le chapeau rouge qu'il a renvoyé au saint-père; mais tout cela n'empêche pas les dénonciations de se produire et de produire leur effet accoutumé. « La Convention n'avait qu'un œil à la frontière, l'autre était à l'échafaud. » Arrêté une première fois en août 1793 dans son ancienne prévôté de Saint-Pierre-le-Vif, où il s'était comme terré, Loménie de Brienne est relâché d'abord; incarcéré une seconde fois en novembre, il renonce à ses fonctions ecclésiastiques et obtient d'être gardé à vue dans son propre domicile; c'est là qu'on arrête ses proches, son frère, ses neveux, sa nièce; pendant qu'on les entraîne, les gardes forcent le vieillard, valétudinaire depuis longtemps, à s'asseoir avec eux à un banquet de réjouissance; le lendemain matin, on le trouvait mourant dans son lit (19 février 1794); la peur ou l'indigestion avaient-elles amené une apoplexie, la terreur de l'échafaud lui avait-elle mis le poison à la main? Longtemps cette dernière version, sans cesse enrichie de nouveaux détails, a prédominé. M. Perrin ne veut pas prononcer un « arrêt définitif. » Mais il réclame pour « la vieille métropole le droit de rayer le mot flétrissant de suicide au bas de cette longue liste de ses pasteurs. » La famille s'est naturellement prononcée dans le même sens; mais, en somme, pour la critique, le doute reste permis.

L'ouvrage de M. Perrin est intéressant, encore qu'il soit volontairement incomplet, puisque toute l'histoire de Loménie de Brienne antérieure à 1789 est résumée en une trentaine de pages. C'est au fond une histoire de la Révolution à Sens, de 1789 à 1794, et particulièrement du schisme ecclésiastique qui s'y produisit comme partout, fondée sur des papiers de famille, des documents tirés des archives de l'Yonne et des traditions locales. C'est un spectacle curieux de voir la population de Sens, libéraux et Jacobins compris, lutter tout d'abord pour son archevêque, attester son patriotisme, s'intéresser au maintien de ces revenus, qui déversent sur la localité tant de milliers de livres; c'est peu à peu seulement que la pression terroriste du dehors crée les haines et les appétits devant lesquels l'ancien premier ministre succombe en 1794; rien ne montre mieux la différence de température, si je puis m'exprimer ainsi, entre la Révolution à Paris et la Révolution en province. Malheureusement l'auteur, on a dû s'en apercevoir à nos quelques citations, écrit dans un style souvent bizarre; une calotte rouge, retrouvée parmi les effets de Loménie lors des perquisitions de 1794, devient pour lui

« la tache de sang que le drame de Macbeth peint ineffaçablement aux mains criminelles; » dans une lettre un peu déclamatoire, il perçoit « la dissonance satanique par où se trahit l'âme même de la Révolution; » au moment où l'ex-cardinal va mourir dans l'abbaye où il vit retiré, « le spectre de la mort, à la tête de son hideux cortège, mène à l'entour sa danse macabre, » etc. M. Perrin peut être assuré qu'une pareille façon d'écrire nuit à la cause même qui lui est chère et qu'il désire glorifier. Nous n'avons certes aucune envie de réhabiliter Brienne, également indigne d'éloges comme politique ou comme homme d'Église. Mais nous devons pourtant protester contre la façon dont l'auteur parle de son « apostasie, tout en se gardant d'une adhésion formelle au culte de la Raison. » L'ancien archevêque dépose purement et simplement ses *fonctions* ecclésiastiques, dans la pièce citée par M. Perrin lui-même. Il n'y a pas trace d'adhésion quelconque à tout autre culte, il n'y a pas trace d'apostasie, au sens propre de ce mot. Il y a déjà suffisamment de griefs légitimes à faire valoir contre Brienne pour qu'on n'en énumère pas encore d'imaginaires.

La Jeunesse d'un tsar, de M. Dimitri Kobeko[1], se présente à nous sans aucune introduction relative aux sources auxquelles a puisé l'auteur; on ne trouve pas dans tout le volume un seul renvoi à des archives publiques ni privées, pas une seule citation précise des sources imprimées, si nombreuses déjà, sur le règne de Catherine II. C'est assez dire combien il est malaisé de juger en connaissance de cause un ouvrage dont l'auteur lui-même n'est pas suffisamment connu pour offrir à la critique toutes les garanties nécessaires par sa signature même. Peut-être a-t-il été traduit d'un original russe plus complet, dépouillé, pour l'usage du grand public français, de tout appareil critique; certaines prudences de langage dans les premiers chapitres permettraient de le supposer; d'autres détails ingénument rapportés sur les nombreuses amours de Catherine permettent à peine, cependant, d'admettre que l'original ait passé par la censure impériale. On lit le récit de M. Kobeko avec un certain intérêt, d'abord parce qu'il nous entretient de cette Russie moderne que tout le monde aujourd'hui veut connaître, puis aussi parce qu'on espère trouver dans cet ensemble de détails, tantôt curieux et tantôt bien futiles, relatifs à l'enfance et à la jeunesse de Paul Petrovitch, la

1. Dimitri Kobeko, *la Jeunesse d'un tsar*. Paul Ier et Catherine II, tiré du russe par Dimitri de Benckendorff. Paris, Calmann-Lévy, 1896, 432 p. in-18. Prix : 3 fr. 50.

clef des événements futurs, l'explication de ce règne tourmenté, bizarre et finissant par l'assassinat. On voudrait se rendre compte des causes multiples qui, du comte du Nord, si vanté par les gazettes de l'Europe occidentale, si admiré par la haute société de Vienne et de Versailles en 1782, firent le tyran bourru, presque fou, qui, monté sur le trône en 1796, après une minorité de plus de quarante années, disparut dans une catastrophe sanglante, après un règne aussi court qu'agité. On ne peut pas dire que l'auteur ait réussi à nous donner ce développement psychologique de son héros; l'a-t-il voulu, ou ne poursuivait-il d'autre but que de réunir un certain nombre d'anecdotes sur le fils de Catherine et sur la cour impériale pour amuser son public? Dans ce cas, son volume est encore trop sérieux; ce n'est pas nous qui le lui reprocherons ici.

M. Louis Vian s'était fait avantageusement connaître, il y a une vingtaine d'années, par une *Histoire de Montesquieu* couronnée par l'Académie française. Il est mort en 1884, laissant une série de travaux littéraires ébauchés et « un ouvrage absolument terminé, » *les Lamoignon, une vieille famille de robe*[1], qu'on vient de publier « pour honorer sa mémoire. » Le sujet ne pouvait manquer d'intérêt; prendre une de ces vieilles familles parlementaires telles que l'ancienne France en posséda plusieurs, suivre son histoire à travers les siècles pour marquer, si je puis dire, l'étiage moral de la société française, étudier sur ses générations successives le changement des idées, l'assouplissement des caractères, l'affaiblissement aussi des mœurs, en choisissant dans les mémoires des contemporains, dans les correspondances particulières, dans les dossiers d'archives les données intimes, exactes et précises nécessaires pour un travail de ce genre, c'est une tâche difficile assurément, mais attrayante, pour un écrivain expert, impartial et délicat. Mais il y faut beaucoup de mesure, une science vaste et sûre, et, avant tout, un esprit d'impartialité complète pour ne pas forcément tomber dans le panégyrique.

M. Vian professe une haute admiration pour ces graves magistrats qui « n'ouvrent la bouche que pour rendre des oracles et pour défendre la liberté contre le despotisme ministériel. » Il exalte le docte Tiraqueau, qui, « chaque année, lisait la Bible, repassait le Corpus, écrivait un volume et avait un enfant : habitude qui dura un quart de siècle, » et, certes, il faudrait à la France contemporaine beaucoup de

1. L. Viau, *les Lamoignon, une vieille famille de robe.* Paris, Lethielleux, 1896, 1 vol. in-18, 326 p. Prix : 3 fr. 50.

légistes de cette trempe. Mais, après avoir parcouru son volume, on ne peut s'empêcher de trouver que beaucoup d'entre les Lamoignon n'ont pas été pareils au « docte et tant humain, débonnaire Tiraqueau. » Si on leur appliquait la parole d'un des derniers et des meilleurs de leur race, de Malesherbes : « Un homme ne doit exister pour la postérité qu'au moment où il commence à être utile, » il y en aurait beaucoup qu'on eût pu laisser dormir dans la poussière de leurs caveaux. Qu'ils aient été gentilshommes avant d'être robins, que les premiers Lamoignon aient assisté aux croisades et aient été les vassaux des comtes de Nevers, peu importe aujourd'hui, puisque, aussi bien, le premier qu'on remarque, Charles de Lamoignon, né en 1514, fut avocat de ces comtes de Nevers et fit une carrière assez brillante, étant mort en 1573 comme conseiller d'État.

Mais, au fond, trois membres seulement de cette famille méritent d'arrêter les historiens, le premier président du Parlement de Paris, Guillaume de Lamoignon (1617-1677), Nicolas de Bâville, l'intendant du Languedoc (1648-1724), et Chrétien-Guillaume de Malesherbes, le ministre et le défenseur de Louis XVI (1721-1794). Le reste, franchement, on peut l'abandonner à l'oubli. Comment nous intéresser à ce Lamoignon de Courson, « gros bœuf au dehors et dedans fort brutal et dont les mains n'étaient pas nettes, » décrit par Saint-Simon, ou à ce Blancménil, « gros ventre, grand appétit, très ami des Jésuites, » dont nous parle d'Argenson, ou bien encore à Christian de Lamoignon, le pair de Louis XVIII, qui prononça devant ses nobles collègues un discours fulminant contre le divorce, ce qui rappelle à M. Vian « son aïeul demandant l'abolition du congrès ? »

Guillaume de Lamoignon fut assurément un magistrat laborieux et un légiste de talent ; il compila des codes de lois qui ne furent pas introduits, mais il a le mérite d'avoir aboli cette « cause extraordinaire de nullité de mariage appelée le *congrès*, » qui « existait au moyen âge et auquel on recourait chaque jour de plus en plus, si bien qu'au XVIIe siècle il fut appliqué à plus de dix mille personnes [1]. » Mais je ne sais vraiment si le désintéressement vertueux du personnage mérite tous les éloges de son biographe, puisque, de son propre avis, Lamoignon mourut de dépit de voir « le fourbe Le Tellier » nommé chancelier de France, alors qu'il convoitait cet emploi. On nous permettra de douter aussi que l'adoption de ses projets d'édits « eût pacifié peut-être la Révolution française. » S'il a indiqué à Boi-

1. On ne reprochera pas à cette définition d'être trop claire ni trop crûment significative ; il faut savoir déjà pour comprendre.

leau le sujet du *Lutrin,* s'il a *peut-être* inspiré les *Plaideurs*, de Racine, l'historien de notre littérature n'oubliera pas, — et M. Vian n'a pu le disculper de ce reproche, — qu'il sut empêcher de jouer le *Tartufe.*

Quant à Nicolas de Bâville, c'est, évidemment, le préféré de l'auteur; pour lui, ce fut non seulement un administrateur d'un mérite supérieur, mais un homme « doux et modéré, » dont la douceur, il est vrai, « consistait à employer la terreur plus que les supplices. » Il a bien écrit un jour au ministre qu'en dix-huit jours 225,000 hérétiques[1] se sont convertis dans la province; mais « la liberté de conscience lui était chère, » quoique « les romanciers et les protestants lui aient fait la réputation de persécuteur religieux, » et, en définitive, ce fut lui qui « empêcha le Languedoc de devenir anglais. »

Malesherbes est, de tous les hommes éminents de la famille, celui qui reçoit proportionnellement le moins d'éloges; cela s'explique. Il est infecté du venin du philosophisme, il sacrifie aux faux dieux du libéralisme moderne, il a quelque peu trempé dans le grand complot du XVIIIe siècle contre les Jésuites, qui ont dû se retirer, « emportant avec eux l'école du respect. » « Je ne suis pas sûr, dit à cette occasion l'auteur, que les Jésuites eussent empêché la Révolution, mais j'ose prétendre que, si elle eût été faite par leurs élèves, elle eût été différente et eût porté de meilleurs fruits. » Il me semble pourtant que l'histoire la connaît, cette Révolution des élèves des Jésuites, et qu'elle marque dans le passé de notre pays par la réaction politique et religieuse de 1815, par le gouvernement occulte de la Congrégation, le ministère de Polignac et la chute de Charles X. S'il blâme Malesherbes d'une foule de choses[2], même d'avoir continué à porter une cravate de toile étant ministre de Louis XVI, l'auteur constate avec satisfaction qu'avant de mourir il a regretté, du moins, d'avoir été « le jouet d'une fausse philosophie. » Malesherbes méritait mieux que ce chapitre, et l'on doit espérer que sa biographie sera reprise quelque jour dans un esprit plus large et plus sympathique aux idées qu'il a défendues lui-même.

Le style de l'ouvrage est souvent bizarre, haché, comme si l'on avait placé côte à côte des notes éparses, sans lien solide entre elles;

1. P. 183. Trois pages auparavant (p. 180), M. Vian déclare qu'il n'y avait *en tout* dans le Languedoc que 200,000 protestants. Des négligences de ce genre sont trop fréquentes dans son volume.

2. Malesherbes a-t-il bien réellement dit qu'il ne se ferait aucun scrupule de tuer son ami Condorcet « comme un chien? » Le témoignage de Chateaubriand me paraît bien insuffisant pour garantir une pareille parole.

on y trouve des métaphores incohérentes qu'une simple révision des épreuves aurait dû faire disparaître, comme, à la page 75, ce torrent « qui réclame du pain! » Il y a des comparaisons que nous goûtons encore, mais qui, peut-être, demanderont un commentaire dans cent ans, comme celles où l'auteur appelle Fouquet « un Morny avant la lettre, » Auzanet « le Dufaure de son temps, » Fourcroy « le Chaix d'Est-Ange » du XVIIe siècle. Que dire de périodes comme celle où sont décrites les distractions littéraires de Guillaume de Lamoignon[1]? ou cette autre consacrée à la fin du dernier Bâville, pair de France sous Louis-Philippe[2]?

Si la forme est trop souvent malheureuse, il y a de graves objections à faire également à la méthode de travail de l'auteur. En dehors des données assez vagues[3] et en tout cas sommaires de la préface sur les sources manuscrites et imprimées consultées par M. Vian, il n'y a presque pas un renvoi dans toutes les 300 pages de son volume. Que de fois pourtant serait-il nécessaire de rencontrer une citation précise, un garant sérieux à l'appui de telle anecdote douteuse, de telle affirmation peu vraisemblable[4]! Même en réfutant Saint-Simon, par exemple, il ne cite jamais avec précision les textes qu'il combat. Je ne parle pas ici des erreurs de détail, quelquefois grossières[5]. Mais l'impression générale qui reste, après avoir fermé le volume, est que les proches de l'auteur lui ont rendu un mauvais service en sortant de leurs papiers de famille le travail que je regrette d'avoir à juger si sévèrement ici.

Miss Maria Edgeworth, jadis célèbre et qui gardera toujours une place honorable dans l'histoire de la littérature anglaise moderne, n'est plus guère connue de ce côté du détroit, du moins par la génération présente, bien que les salons parisiens se la soient disputée

1. « Le grand plaisir du premier président, après avoir fait ces lectures, était de badiner autour avec la fleur des esprits cultivés ou de s'appesantir dessus avec des vases d'érudition tels que Fourcroy, Mme Deshoulières, la marquise de Sévigné, le docteur Guy-Potin, etc. » Pauvre marquise!

2. « Faute d'enfants, sa race s'est éteinte en lui, non dans l'obscurité, comme le Rhin dans les sables, mais sans déchoir, comme la Seine dans la mer, entre le Havre et Honfleur. »

3. « Nous avons puisé à pleines mains aux Archives nationales. »

4. On rencontre dans un cas pareil des renvois de ce genre : « Écoutons ses contemporains; un médecin dit, etc. » Et c'est tout!

5. L'auteur confond, par exemple, Colbert de Croissy avec J.-B. Colbert, Franklin et Washington, il prend le prince Eugène pour un souverain régnant; il appelle les États du Languedoc le « conseil général » de Bâville, et autres menues erreurs.

jadis et que deux fois dans sa vie elle ait été l'une des *lionnes* du grand monde de la capitale. C'est le souvenir de ce double séjour à Paris que raviveront les lettres intimes de l'auteur de *Belinda* et des *Histoires du grand monde,* traduites et présentées au lecteur par une préface de Mme O' Brien[1]. Née en Angleterre en 1767, mais transplantée de bonne heure en Irlande, Maria Edgeworth fut une femme remarquable avant d'être un romancier populaire. Providence visible de son père, de ses trois belles-mères successives et des vingt frères et sœurs qu'il plut au ciel de lui donner, elle administra leurs biens, pourvut à leur éducation, soulagea les misères de leurs tenanciers, et, au milieu de cette activité pédagogique, administrative et philanthropique, elle trouva encore le temps d'écrire de nombreux volumes. Elle débuta par traduire à quinze ans *Adèle et Théodore* de Mme de Genlis, puis elle écrivit des livres d'éducation et des récits pour la jeunesse. Son roman de mœurs irlandaises, *Castle Rackrent*, l'avait rendue célèbre en Angleterre (1800) et ses *Histoires morales,* traduites par M. Pictet, de Genève, l'avaient fait connaître aussi sur le continent (1801), quand elle accompagna son père dans un voyage à Paris après la paix d'Amiens. Célèbre déjà, laide d'ailleurs, timide, très petite (dans son enfance on avait essayé, mais en vain, de lui allonger la taille en la suspendant par le cou), elle débarqua sur les côtes de France en octobre 1802, et à partir de ce moment elle note consciencieusement tout ce qui la frappe sur son chemin, depuis « les belles jambes » des pêcheuses de Calais, qu'elle admire sur les remparts, jusqu'au premier consul, « au visage pâle, maigre et triste, petit, mais tout à fait à son avantage sur son petit cheval blanc espagnol. » Bien qu'elle ait trente-cinq ans déjà, miss Edgeworth n'est pas précisément une observatrice très profonde des hommes et des choses; elle reste assez volontiers à la surface, et ses lettres sont plutôt de gais bavardages, comme peuvent l'être des communications rapidement crayonnées à l'adresse d'amies intimes, avec çà et là une touche un peu naïve de *bas-bleu* britannique. Mais on y cueillerait aisément une série de croquis amusants, comme celui de Mme d'Houdetot, l'amie de Jean-Jacques, « l'inspiratrice de la création de Julie » à soixante-douze ans, « affreusement laide, » coiffée d'un chapeau noir et « louchant tellement que l'on ne sait jamais de quel côté elle

1. *Lettres intimes de Maria Edgeworth pendant ses voyages en Belgique, en France, en Suisse et en Angleterre, en* 1802, 1820 *et* 1821, traduit de l'anglais avec une préface par Mme W. O' Brien. Paris, Guillaumin et Cie, 1896, xxxv-231 p., in-18, avec portrait.

regarde, » mais « aussi gaie et aussi en dehors qu'une jeune fille de quinze ans. » Voici La Harpe, gitant « dans un petit trou sombre, vêtu d'une sale robe de chambre rougeâtre, coiffé d'un bonnet de nuit également très sale, » et, perchée « sur le bras de son fauteuil, la belle Mme Récamier, habillée de satin blanc garni de fourrures, la priant instamment de déclamer ses vers. » Nous visitons successivement des salons alors célèbres, celui des Suard, de Morellet, de la belle Mme de Pastoret, des Delessert, etc. La plus amusante des lettres de cette série est celle qui relate la visite du père et de la fille à Mme de Genlis, alors logée dans un recoin de l'Arsenal et qui, ruine elle-même au milieu des ruines, choque l'excellente miss Maria en parlant « avec plus que de l'aigreur » de la *Delphine* de Mme de Staël.

Quand notre auteur revient à Paris, en 1820, elle le trouve sans doute « merveilleusement embelli, » mais elle note que les mœurs ont perdu de leur aménité par l'influence du régime parlementaire. « Les hommes se réunissent maintenant entre eux en France, comme ils le faisaient en Angleterre, en tournant le dos aux femmes, pour parler politique..., sans faire la moindre attention à elles. » Cela ne l'empêche pas d'être admirablement accueillie dans tous les salons lettrés de la capitale. Elle va partout et surtout elle tâche de voir le plus possible d'hommes illustres ou tout au moins connus. Elle accompagne néanmoins, avec un dévouement inaltérable, ses deux jeunes et jolies sœurs cadettes aux bals du grand monde, chez toutes les duchesses, princesses et comtesses énumérées à chaque page. Elle va entendre prêcher l'abbé Frayssinous à Saint-Sulpice et le trouve « bien monotone dans son éloquence tonnante contre le libéralisme et Rousseau; » elle s'engoue d'Alexandre de Humboldt, « qui a une conversation charmante, » tandis que Talleyrand ne lui a rien dit « qui mérite d'être noté. » Elle cause successivement avec le prince Czartoryski et le comte Rostopchine, « dont la conversation dénote une grande énergie, » avec Camille Jordan et le comte Molé, avec le savant Biot, « très gros, la tête chauve, sauf un tour de cheveux noirs bouclés, » avec M. de Gérando et un « Espagnol trapu, d'un aspect infernal, » qu'on lui apprend être Lorente, l'auteur alors célèbre de l'*Histoire de l'Inquisition*. Elle est allée voir Cuvier au Collège de France, dans « cette vieille, vieille partie de la ville, uniquement éclairée par quelques lampes maintenues par des cordes à de grandes distances les unes des autres. » Elle a escaladé les soixante-dix-huit marches qui conduisent à l'appartement de Mme Récamier à l'Abbaye-aux-Bois (en les comptant néanmoins), tenant à lui rendre visite, puisqu'elle « n'est plus ni riche ni heureuse, » et elle y a

trouvé la reine de Suède, la jolie comtesse de Boigne et la maréchale Moreau, « une beauté fanée, sentant l'ail et criant vainement dans la conversation dans l'espoir de passer pour un bel esprit. » Elle a vu, sinon sur un même canapé, du moins dans le même salon, les illustrations du parti doctrinaire, Royer-Collard, qui, malgré ses maux de dents et une forte fluxion, lui a paru un esprit supérieur, Casimir Périer et Benjamin Constant, qui ne lui plaît pas du tout. « Tout en lui m'est désagréable : sa physionomie, sa voix, ses manières, sa conversation. Il est blond, très myope et porte des lunettes qui semblent lui pincer le nez...; il cligne des yeux en regardant par dessus, de sorte qu'on ne sait jamais ce qu'il pense; il parle du nez avec une sorte de bégaiement qui fait un étrange contraste avec son emphase véhémente. »

On doit dire que miss Edgeworth est généralement clémente aux femmes; presque toutes sont jolies, aimables ou spirituelles, ce qui donne à ses descriptions une certaine monotonie un peu banale; mais elle n'en parle guère; elle trouvait évidemment plus de charme à la société des littérateurs et des savants. Notons cependant un charmant croquis de Mme la duchesse de Broglie, « très jolie femme, petite, avec de grands yeux doux, simplement habillée mais très séduisante; » on trouvera aussi quelques lignes sur Mme de la Roche-Jacquelin, l'héroïne de la Vendée, sur Mme Vigée-Lebrun, sur Mme Schwetchine, etc. Il y a des choses assez inutiles dans ce volume, par exemple les recettes de cuisine de la bonne Mme Morel de Vindé; les chapitres étrangers à Paris présentent également un intérêt très secondaire pour un public français. Surtout, je crains qu'on n'ait fait trop d'honneur à la science de ce dernier en lui accordant avec tant de parcimonie des notes pourtant nécessaires. Il y avait tant d'hommes connus du temps de la paix d'Amiens qui ne le sont plus guère ou plus du tout de nos jours! Du moment qu'on voulait rendre ces textes compréhensibles pour le commun des lecteurs à la fin du XIXe siècle, il fallait s'imposer quelques commentaires; mais il faudrait qu'ils fussent un peu plus précis que la note qui se trouve au bas d'une page où l'on parle de M. de Gérando : « Un ami que les Edgeworth avaient rencontré chez Mme de Pastoret en 1802. » Évidemment, des notes de ce genre sont parfaitement inutiles[1].

1. On ne peut s'arrêter à rectifier longuement, dans un ouvrage de ce genre, toutes les erreurs historiques. Nous relèverons seulement la confusion singulière qui fait du duc de *Crillon-Mahon* un duc de *Crillon-Gibraltar*, et du prince Maximilien de *Neuwied* un prince de *Neuchatel. Follenburg*, c'est le célèbre pédagogue suisse *de Fellenberg;* ce n'est pas en 1783, mais en 1753,

M. Charles-Louis Chassin ne cesse de mettre au jour, avec une activité réjouissante, des documents nouveaux pour l'histoire de la Révolution dans les départements de l'Ouest. Après les trois volumes de la *Préparation à la guerre de Vendée* (1789-1793) et les quatre volumes de la *Vendée patriote* (1793-1794), il nous offre aujourd'hui le premier tome d'une série nouvelle, *les Pacifications de l'Ouest* (1794-1801), dont la suite nous est promise pour l'année prochaine[1]. Elle continue les travaux précédents avec lesquels elle fait corps, est inspirée par le même esprit et dirigée par les mêmes méthodes. C'est toujours le document exact, inédit ou déjà connu, encadré dans un commentaire net et précis ou coupé d'explications plus longues, alors qu'elles semblent nécessaires, souvent aussi, quand il s'explique de lui-même, réuni simplement à la pièce précédente et suivante, de façon à former une trame solide, sans sacrifice inutile à la forme littéraire, avec une abondance de notes de détail, relatives à la bibliographie du sujet, aux personnages paraissant dans le récit, etc. On peut affirmer que, sans mettre fin définitivement à toutes les controverses, le récit de M. Chassin contribuera d'une façon notable à porter la lumière de l'histoire sur ces négociations embrouillées, obscures et trop souvent fallacieuses qui précédèrent les trêves momentanées, puis la pacification définitive des départements révoltés de la Bretagne et de la Vendée. Sur les conférences de la Jaunaye avec Charette, sur l'accord signé avec lui par les représentants du peuple en février 1795, sur l'attitude dissidente de Stofflet, en présence de cet accord inattendu, sur les conférences nouvelles de la Mabilais en avril et la soumission de Stofflet, on trouvera dans ce volume beaucoup de renseignements nouveaux qui, joints à ceux que l'on possédait déjà, mieux classés et mieux éclairés au point de vue critique, permettent de se faire une idée exacte des espérances au moins naïves des représentants de la Convention comme aussi des intentions et des projets de derrière la tête des représentants principaux de la cause royale[2]. La partie la plus intéressante du nouveau

que naquit la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe. Enfin, le baron Charles de Stein, mort en 1831, n'a jamais été ministre du roi Frédéric-Guillaume IV, monté sur le trône en 1840.

1. *Les Pacifications de l'Ouest*, 1794-1801, par Ch.-L. Chassin. Tome I : La Jaunaye, La Mabilais, Saint-Florent, Quiberon. Paris, Paul Dupont, 1896, XII-607 p., gr. in-8°.

2. M. Chassin nous paraît avoir suffisamment démontré qu'il n'y eut pas d'articles secrets consentis à Charette et que tout ce qui a été dit là-dessus plus tard pour justifier la reprise des armes fut inventé par Cormatin et l'Agence royaliste de Paris.

travail de M. Chassin, parce qu'elle s'occupe d'un des chapitres les plus connus et les plus controversés des luttes vendéennes et bretonnes, c'est celle qui est consacrée au récit de la préparation de l'expédition de Quiberon, de sa mise à exécution, de la catastrophe elle-même et des conséquences douloureuses qui en résultèrent pour les immigrés pris les armes à la main. M. Chassin s'est livré sur tous les points en litige à une enquête approfondie, avec le désir évident d'en faire jaillir la lumière et de pénétrer sans parti pris jusqu'à la vérité historique. Il semble évident, après avoir pesé ses arguments et comparé tous les témoignages, si contradictoires parfois, que les accusations portées contre les généraux républicains d'avoir violé leur parole, de n'avoir point respecté la promesse de capitulation faite à Sombreuil sont aussi peu motivées que le reproche de cruauté sans pareille adressé aux commissions militaires jugeant les prisonniers est peu mérité. On laissa échapper beaucoup de captifs; d'autres, parmi les combattants et le train du corps si mal organisé, si mal commandé de Puisaye, furent acquittés en grand nombre. M. Chassin en a fait le relevé scrupuleux; la balance se solde par 10,041 acquittés ou libérés (p. 585) contre 684 fusillés. Assurément, c'est un chiffre encore bien trop considérable; mais enfin ces malheureux, à la solde de l'Angleterre et portant les armes contre leur patrie, savaient, en allant rallumer en France la guerre civile, qu'ils ne trouveraient ni pardon ni merci, tout aussi peu que leurs amis l'accordaient eux-mêmes aux *bleus* de la Bretagne ou de la Vendée.

Le livre de M. le comte de Castries sur l'Islam n'est pas ce qu'on est convenu d'appeler un ouvrage scientifique, et l'auteur lui-même lui a donné modestement le sous-titre : *Impressions et études*[1]. On le lira cependant avec un véritable intérêt, d'abord parce qu'il est toujours instructif de constater par un témoignage direct et sincère comment tel problème d'histoire se pose devant les esprits cultivés, en dehors du groupe purement professionnel, puis aussi parce qu'il s'y trouve des chapitres dignes d'être médités par les uns et par les autres. Il est question dans notre volume de beaucoup de choses que l'auteur a vues lui-même, et bien vues, comme il en est d'autres qu'il ne connaît pas d'aussi près et sur lesquelles on pourrait entamer de longues polémiques[2]. M. de Castries a vu de près l'Islam

1. *L'Islam, Impressions et études,* par le comte Henry de Castries. Paris, Colin et Cie, 1896, 359 p., in-18.

2. Il faut bien prévenir l'auteur qu'il trouvera bien des incrédules en parlant d'un « monothéisme patriarcal » d'Abraham subsistant au VIe siècle, ou de sectes chrétiennes professant alors des dogmes polythéistes; lorsqu'il appellera les

dans nos territoires d'Algérie; il y a vécu longtemps en contact quotidien avec des populations musulmanes, il les a administrées, il s'est vivement intéressé à la psychologie de la race sémitique, il a conçu le projet louable de faire revenir le public sur quelques notions erronées, trop répandues, selon lui, sur le compte du prophète arabe et de sa religion. C'est, dirais-je volontiers, si je ne craignais de forcer ma pensée, une apologie du fondateur de l'Islam par un catholique sincère. Mais cette apologie était-elle vraiment aussi nécessaire que le croit notre auteur? Il est permis d'en douter; certes, il y a des esprits arriérés, et un voyageur anglais a naguère appelé Mahomet un « sale et perfide arabe; » mais, au fond, je ne sache pas qu'aujourd'hui, non pas un savant seulement, mais un homme un peu instruit, mette sérieusement en doute la sincérité du prophète de la Mecque; il n'est pas de compilateur de manuel d'histoire universelle, à moins qu'il ne soit ignare, qui ne rende justice à ce grand génie religieux et à ce profond connaisseur de la nature humaine. On peut laisser, en même temps que l'idole Baphomet, l'*imposteur* et le *sorcier* aux chansons de geste du moyen âge ou aux théologiens du XVIe et du XVIIe siècle. Alors même que, plus tard, le conquérant et le politique sont venus se greffer sur le prophète, on ne pourra lui disputer cette sincérité relative de l'homme qui, selon le mot de Rémusat, pensant avoir la vérité, se croit autorisé à mentir pour elle.

Il me semble également inutile d'affirmer que le phénomène psychologique de la vie de Mahomet est profondément inexplicable. On retrouve chez le jeune négociant arabe, chez l'ex-chamelier du désert, tout le développement ordinaire et naturel des fondateurs d'une religion nouvelle, l'aspiration, très vague d'abord, vers un état de choses meilleur, un élan mystique vers les cimes, puis une incubation lente et généralement inconsciente des éléments doctrinaux répandus dans l'atmosphère intellectuelle et morale ambiante, puis encore le réconfort de la voix intérieure, celui des visions et des extases qui soutiennent le patient dans cette élaboration lente et douloureuse d'une foi nouvelle, coupée par des crises de doute angoissantes, puis enfin cette foi formée, fortifiée par les contradictions et les obstacles, s'épanchant au dehors, embrasant les âmes par une flamme inextinguible, tantôt douce, tantôt violente. Chez les uns, cette crise se ter-

odelettes brûlantes et sensuelles du *Cantique des cantiques* un « livre symbolique; » lorsqu'il déclarera que le dogme de la Trinité est universellement adopté aujourd'hui par tous ceux qui se réclament du nom du Christ; lorsqu'il dit que les chrétiens dégénérés d'Afrique ont vu dans l'Islam moins une religion nouvelle qu'une secte chrétienne, etc.

mine par le triomphe immédiat et matériel, chez les autres, par le martyre et par un triomphe plus lent à venir, plus spirituel, selon l'heure et le milieu où s'est produite la révolution religieuse.

Je ne vois pas non plus pourquoi, pour nous autres modernes, libérés des concepts théologiques du moyen âge, le Coran serait encore « une profonde énigme. » Ses *soures* les plus belles sont nées d'un double élan de poésie naïve et d'exaltation religieuse, absolument comme les hymnes des religions de l'antique Orient et comme les paroles des voyants d'Israël. Complétées par des morceaux d'exposition plus doctrinale et dont l'inspiration religieuse et littéraire est parfois bien singulièrement absente, elles apparaissaient à l'Arabe simple et rude, dont le goût n'était pas fatigué, usé comme le nôtre par la superfétation de cinq ou six littératures classiques, comme une révélation directe de l'esprit d'Allah, alors qu'elles nous semblent, à nous, et parfois à bon droit, l'écho parfois affaibli, parfois infidèle de choses déjà vues et déjà entendues.

Il est d'autres chapitres du livre de M. de Castries qui seront plus utiles assurément pour orienter le grand public et rectifier certaines erreurs courantes ; ce sont ceux qui sont consacrés à l'exposition des idées de tolérance et de la morale de l'Islam. Il y a là bien des vérités bonnes à dire et bonnes à répéter, même de nos jours. Il est certain que l'Islam au moyen âge a donné une grande leçon de tolérance à l'Église, qui en a très mal profité, et qu'il n'a connu aucune des persécutions douloureuses dirigées contre les hérétiques et les incrédules d'un bout à l'autre de l'Europe chrétienne. Il a fallu l'entêtement incroyable de certains fanatiques chrétiens, — M. de Castries le montre par la singulière histoire d'Euloge de Cordoue, — pour amener les autorités musulmanes à satisfaire, à leur corps défendant, leur soif maladive du martyre. Quant à la moralité de l'Islam, l'auteur a bien raison d'affirmer que la polygamie orientale, préexistante d'ailleurs à l'Islam et régularisée par lui, est généralement moins immorale que la prétendue monogamie, intermittente ou successive, de la plupart des chrétiens d'Occident. Peut-être est-il par contre un peu trop idéaliste en essayant de nier le caractère matériel des félicités célestes promises par le Prophète aux fidèles morts pour la foi. Que quelques esprits plus élevés y aient vu des symboles, je veux bien le croire; mais, pour le Bédouin nomade se ruant au combat, brûlant de désirs et brûlé par le soleil du désert, la source éternellement fraîche sous les palmiers toujours verts, et la houri souriante présentant la coupe d'or, n'ont pas été et ne pouvaient pas être des catégories idéales, mais des réalités sensuelles et sensibles.

Les chapitres les plus intéressants à mon avis sont les derniers du volume, relatifs au prosélytisme musulman contemporain et à l'islamisme en Algérie. L'auteur nous apporte là des expériences personnelles, un avis motivé sur des choses vécues ; ce qu'il raconte surtout sur les propagandes des missionnaires du Prophète à travers le continent noir mérite l'attention de tous ceux, officiers ou fonctionnaires, missionnaires ou commerçants, qui sont appelés à se mêler aux populations africaines. Il a mille fois raison de dire que l'Islam, trop souvent confondu avec « l'homme malade » de Constantinople, n'est pas sur son déclin. Il marche, il s'avance toujours ; il tient tout le bassin du Nil et du Niger ; il a franchi déjà le Congo, il s'approchera quelque jour, bientôt peut-être, du Zambèze, il englobera toutes les populations fétichistes du continent d'Afrique. Il possède pour cette conquête tous les caractères des autres grandes religions internationales, le christianisme et le bouddhisme ; il est même plus facile à saisir pour les âmes plus frustes et les esprits plus grossiers, plus accessible aussi en ce qu'il ne demande au fond aucun sacrifice réel aux penchants de l'homme naturel. Il assure le calme de la vie par la résignation fataliste : *Mektoub*, c'est écrit ! Il assure aussi le calme de la mort, puisqu'au moment suprême le salut peut se conquérir par un simple geste, l'index levé vers le ciel pour attester l'unité de Dieu. C'est un redoutable problème que notre siècle lègue au siècle suivant, et les grands politiques de l'an 2000 auront peut-être de durs moments à passer, si, comme l'imagine M. de Castries, l'Islam s'empare aussi de la Chine et la mobilise quelque jour contre notre vieille Europe.

Les conclusions de l'auteur, particulières à l'Algérie, sont plutôt pessimistes et se ressentent beaucoup trop, à notre avis, de certaines polémiques de presse actuelles. Pour quelle raison la politique du gouvernement devrait-elle y être « anti-juive, » s'il n'y a pourtant ni *assimilation* ni *naturalisation* possible entre les musulmans et les chrétiens, entre Arabes et Européens ? Si réellement « le moment est proche où les musulmans surgiront en masse pour réduire au servage les fils d'Israël » et où les chrétiens « ne seront pas peut-être épargnés dans ces vêpres algériennes, » je ne vois pas que la conclusion logique soit « de faire rentrer les Juifs dans leurs ghettos, » mais bien de renforcer les garnisons d'Afrique et de montrer à des populations aussi rétives, par une administration intègre autant qu'intelligente, énergique et impartiale, qu'on ne les dédaigne pas, qu'on veut leur bonheur, mais aussi qu'on est sans crainte à leur égard.

Je le répète, ces derniers chapitres de M. de Castries, encore que nous ne puissions souscrire à certaines de ses conclusions relatives à la philosophie de l'histoire, sont très intéressants et très suggestifs. Ajoutons qu'au point de vue du style aussi il y a de belles pages dans son livre, comme la description de la marche du jeune capitaine à travers le désert et la prière des Ouled-Yakoub en plein Sahara par une belle journée d'hiver ; elles montrent que l'auteur sait joindre à l'occasion le talent du peintre au mérite de l'observateur.

R. Reuss.

Le choix de documents[1] que vient de publier M. A. Leroux s'ajoute à une série déjà considérable de publications du même genre. Elles ont pour but, dit M. Leroux, de servir à étayer une future histoire des trois départements limousins de 1790 à 1848. On ne peut qu'encourager les sociétés de province à déployer une pareille activité. L'histoire de l'administration départementale dans notre siècle est presque tout entière à faire, et une série de travaux analogues à celui qu'annonce M. Leroux seront fort utiles à l'histoire générale. Le volume de M. Leroux est muni de tous les index et tables nécessaires pour faciliter les recherches. Quant aux documents, ce ne sont pas pour la plupart des pièces inédites, mais des reproductions de brochures actuellement à peu près introuvables. Ils nous donnent des renseignements intéressants sur l'administration, l'enseignement, la justice, l'agriculture, l'industrie et le commerce du département. Je signale en particulier (p. 87 et suiv.) de bien jolis exemples d'éloquence administrative à l'occasion d'une distribution des prix de l'an X. Il est regrettable toutefois qu'un certain nombre de ces pièces n'aient pas été éliminées et que d'autres n'aient pas été remplacées par de simples analyses. Étant donnés les exigences croissantes de la critique historique et le prodigieux amas des documents à consulter, il deviendra impossible aux historiens d'embrasser un sujet de quelque étendue, si les érudits ne leur facilitent leur tâche en n'imposant à leur attention que des documents d'une importance réelle ; il est sans doute difficile de trier les pièces et d'en donner une exacte analyse ; mais c'est là un soin qui devient nécessaire et même indispensable.

Peut-être pourrait-on faire la même remarque à propos de quel-

1. *Publication de la Société des archives historiques du Limousin ; choix de documents relatifs au département de la Haute-Vienne*, 1791-1839, par Alfred Leroux. Limoges, Decourtieux, 1896, in-8° de II-376 p.

ques-uns des *Fragments des entretiens de Tocqueville avec Senior*, que M. E. d'Eichthal publie à la suite de son volume sur *Alexis de Tocqueville et la démocratie libérale*[1]. Toutefois, ils sont généralement intéressants, bien qu'ils ne nous fassent connaître la pensée de Tocqueville qu'à travers une double traduction, Senior ayant rédigé en anglais les entretiens que M. d'Eichthal a ensuite remis en français. Quant au volume lui-même, il est utile et attrayant. Il est bon d'attirer l'attention du public sur Tocqueville. Après une période d'engouement, il est un peu oublié et dédaigné. C'est que le libéralisme démocratique, dont il fut un des plus illustres représentants, est en piètre faveur, et que nous n'aimons plus guère les formules dogmatiques, abstraites, générales, dénuées de preuves à l'appui, qui abondent dans sa *Démocratie en Amérique*. Il n'en est pas moins vrai que Tocqueville fut un grand penseur et un homme de bien, et que nombre des réflexions qu'il a disséminées dans ses œuvres méritent l'attention et souvent n'ont pas cessé d'être vraies. De plus, il est l'auteur d'un des très beaux livres d'histoire de notre siècle. M. d'Eichthal rappelle à juste titre quelques-unes des critiques dont l'*Ancien régime et la Révolution* a été l'objet; sans doute, le livre n'est pas irréprochable, mais il demeure un chef-d'œuvre par la sûreté de la construction, la méthode historique, la clarté de l'exposition et la solidité des conclusions. Il faut remercier M. d'Eichthal de n'avoir pas fait une simple biographie de Tocqueville, mais une étude sur ses idées politiques et historiques, c'est-à-dire sur ce qu'il y a de plus vivant dans son œuvre. On lira avec plaisir ce livre clair et bien ordonné.

On ne peut faire le même éloge du volume que M. Léon Walras vient de publier sous le titre d'*Études d'économie sociale*[2]. Il est regrettable que l'auteur n'ait pu fondre et amalgamer les études éparses et souvent intéressantes qu'il a réunies. Son livre, qui témoigne l'effort d'une pensée indépendante et élevée, est d'un abord difficile et rebutant. De plus, M. Walras se fait l'apôtre d'une sorte d'arithmétique ou d'algèbre sociale et économique dont on ne peut trop se défier. Certainement, il l'applique avec prudence et méthode, mais on ne saurait trop détourner les sociologues de tout ce qui peut leur faire oublier qu'ils raisonnent sur des hommes vivants et sur des choses réelles, et non sur des unités indifférentes ou des abstractions. Plus la sociologie sera historique et « concrète, » plus elle

1. Paris, Calmann Lévy, 1897, in-18 de 351 p.
2. Lausanne, F. Rouge, et Paris, F. Pichon, 1896, in-8° de VIII-464 p.

aura chance de devenir ce qu'elle commence à peine à être, une véritable science.

Les *Mémoires des autres*, de la comtesse Dash, sont d'une littérature moins austère. M. Clément Rochel en édite le troisième volume[1], qui ne le cède pas aux précédents en verve et en entrain. Ce sont les souvenirs de la comtesse sur l'époque de Charles X et de la révolution de Juillet. Nous avons là le copieux bavardage d'une femme d'esprit qui a vu et retenu beaucoup de choses, un immense répertoire d'anecdotes de tout genre, lestement contées, parfois curieuses, souvent amusantes. Il y a des renseignements innombrables sur la société du temps, sur les premières batailles romantiques, sur tous les personnages qu'a rencontrés la comtesse. Sans doute, bien des anecdotes sont suspectes, bien des souvenirs sont erronés, bien des détails sont confondus; la composition de l'œuvre paraît hâtive, décousue, heurtée; le style en est parfois incorrect. Malgré tous ces défauts, ces mémoires sont pleins de vie et de pittoresque, et l'historien pourra en user, à condition de le faire avec une extrême prudence.

Ceux du général Trochu sont d'une autre importance[2]. Selon la volonté de leur auteur, ils ont paru peu de semaines après sa mort. Ils consistent en deux forts volumes in-8°. Le tome I, de beaucoup le plus important, est intitulé *le Siège de Paris*. Il a été écrit entre 1878 et 1890. Le deuxième se compose de deux parties inégales : la première, intitulée *la Société, l'État et l'armée,* a été écrite entre 1874 et 1890; la deuxième, plus courte et intitulée *l'Histoire anecdotique,* n'a été rédigée qu'en 1894.

Ce deuxième volume est de beaucoup le moins important. La première partie nous expose les théories du général Trochu sur l'état social, politique et militaire de la France. Ces idées, souvent intéressantes, sont quelquefois bizarres et toujours empreintes du pessimisme le plus amer[3]. Tous les partis politiques sont traités avec une égale sévérité; le parti conservateur, malgré les opinions du général, n'est pas le moins malmené : « S'il n'a fait, nous dit-il, aucune des révolutions qui ont sévi sur notre pays, il les a préparées toutes »

1. *Mémoires des autres. Souvenirs anecdotiques sur Charles X et la révolution de Juillet.* Paris, Librairie illustrée, s. d., in-18 de 285 p. Les précédents volumes portaient sur le premier Empire, les Cent jours et la Restauration.

2. Général Trochu, *Œuvres posthumes.* Tours, Mame, 1896, 2 vol. in-8° de VIII-663 p. et de X-403 p.

3. L'auteur écrit en 1890 : « J'ai moins d'espoir dans notre relèvement national que je n'en avais en 1874 » (*Œuvres posthumes,* t. II, p. 276).

(p. 151). Quant à la démocratie, l'aversion du général est partout marquée contre un régime qui tend à affaiblir le respect social, qui, selon lui, est la grande force et la grande vertu d'un État. C'est comme à contre-cœur que Trochu reconnait que quelques progrès militaires ont été faits en France depuis 1870. Il signale, avec une amertume qui n'est pas exempte de clairvoyance, bien des travers caractéristiques de notre pays. Visiblement, nous avons affaire à un esprit chagrin dont la misanthropie devient parfois chimérique : son idéal semble être une monarchie modérée telle qu'il se figure avoir été celle de Henri IV; il n'est pas étonnant qu'aucun parti de notre siècle n'ait pu trouver grâce devant ses yeux. Quant à l'*Histoire anecdotique,* elle consiste en récits et en appréciations souvent pittoresques sur les événements auxquels le général a été mêlé et sur les hommes qu'il a connus. En somme, à part quelques remarques qui appellent l'attention ou la discussion, et quelques éclaircissements apportés à certains faits, le grand intérêt de ce volume est qu'il nous aide à mieux connaître l'homme du siège de Paris.

Le tome consacré au *Siège de Paris* est au contraire d'un intérêt exceptionnel, poignant, supérieur. Ces mémoires n'ont rien de commun avec tant d'autres dont les auteurs se sont crus autorisés à prendre la plume parce qu'ils avaient été mêlés à certaines affaires, ou avaient connu quelques personnages éminents. Ceux du général Trochu ont pour but d'exprimer ce qu'il pense et proclame être la vérité sur les faits importants auxquels il a été intimement mêlé avant, pendant et après le siège de Paris. Ils sont écrits d'une plume assurée, ferme et sobre, dans un style à qui la longueur des périodes, la fréquence des propositions incidentes n'enlèvent pas une élégance austère et une précision en quelque sorte lapidaire. Dans l'introduction qui précède le récit, le général Trochu déclare que son œuvre renferme des incorrections, des longueurs, des répétitions; il ne nous dit pas qu'il trouve rien à y changer quant au fond ; sa volonté arrêtée de la faire paraître telle quelle après sa mort est la preuve certaine qu'il la jugeait satisfaisante. Il avait commencé à la rédiger en 1878 et l'avait terminée en 1890, en pleine possession de toutes ses facultés. Les rares personnes qu'il recevait dans son intimité et qui venaient le voir à Tours, dans sa maison de la rue Traversière, ont admiré jusqu'à sa mort l'entière lucidité, la sûreté et la solidité de son esprit et de sa mémoire. Quand la conversation tombait sur les grands événements auxquels il avait été mêlé, cet homme petit et âgé en parlait avec une telle fougue et une telle passion, qu'à le voir se promener à grands pas et gesticuler dans son cabinet de travail, on

se croyait « en face d'un lion en cage. » Nous sommes donc autorisés à considérer son volume sur le *Siège de Paris* comme l'expression exacte et raisonnée de sa pensée et comme un des documents les plus importants, sinon pour l'ensemble de la guerre franco-allemande, au moins pour tout ce qui touche au siège de Paris, et particulièrement en ce qui concerne le jugement que l'histoire doit porter sur le général Trochu.

L'impression qui se dégage à la lecture de ce livre est qu'il a été écrit avec une absolue sincérité, avec une conviction profonde, par une âme très droite, même rigide. Assurément la « figure humaine » qui s'en détache est belle. Le général Trochu a été violemment attaqué dans tous les partis; dans tous, même dans ceux qui lui étaient le plus hostiles, des hommes se sont trouvés pour rendre hommage à sa haute valeur morale. Il semble que l'histoire ait le droit et le devoir de la consacrer. Il y a dans tout son récit une assurance fière, à peine adoucie par l'humilité chrétienne, une grande hauteur de pensée, un jugement ferme et motivé des hommes et des choses. A toutes les pages du livre apparaît l'effort de l'auteur de nous montrer les hommes et lui-même tels qu'ils ont été à son jugement, tels qu'il lui semble qu'ils doivent paraître au jugement de Dieu. Il signale, non pas avec indifférence, mais avec une impartialité qui tâche véritablement d'être historique, le bien et le mal que, selon lui, chacun a commis. Trois personnages du monde impérial ont été traités par lui avec une grande sévérité : l'impératrice Eugénie, Cousin de Montauban et Rouher; malgré les nombreuses et souvent éloquentes protestations du parti bonapartiste, je ne crois pas qu'il ait jugé leur rôle d'une manière trop rigoureuse. Il ne paraît pas qu'aucun sentiment de rancune personnelle lui ait dicté ces appréciations. Il les a formulées parce qu'il croyait avoir le droit et le devoir de le faire, dans l'intérêt de sa mémoire et dans celui de la justice; sur d'autres personnages dont le rôle fut moins considérable, sur lesquels, par conséquent, il importe moins que la vérité entière soit connue, le général Trochu a consenti, à la demande de ses éditeurs, à adoucir l'âpreté de forme de son jugement ou à en abréger les considérants; on peut croire qu'il eût été inflexible sur ceux-là.

Il y a un effort réel de sa part pour rendre justice à des personnages qui certes devaient lui être peu sympathiques, entre autres aux chefs du parti républicain. Ailleurs (*le Siège de Paris*, p. 87), il explique d'une manière très juste comment le maréchal Lebeuf pouvait sincèrement se croire archiprêt à la veille de la guerre; il l'était pour une guerre qui eût ressemblé à celle d'Italie; il n'avait aucune idée de ce

qu'était l'instrument de guerre perfectionné auquel il allait se heurter, l'armée prussienne. Le général Ducrot a inspiré à Trochu quelques pages qui font honneur à tous deux (p. 250 et suiv.). Trochu parle de son collaborateur dans des termes qui ne sont certainement pas trop élogieux, mais qu'il a du mérite à avoir employés, quand on se souvient de toutes les divergences d'opinion et de jugement, des démêlés de tout genre qu'il y eut entre les deux chefs et leurs partisans pendant et après le siège de Paris. Il faut remarquer le soin minutieux avec lequel le général s'applique à rendre justice à tous ses collaborateurs et à leur accorder les mérites qui leur reviennent. Sans doute, ses idées assez étroites l'ont aveuglé sur bien des hommes; pourtant, je ne sais guère qu'un de ses jugements sur les individus qui paraisse dicté plutôt par l'aigreur que par des considérations désintéressées; c'est celui qu'il porte sur Chanzy (p. 544 et suiv.) : il lui reproche très injustement d'avoir jugé la continuation de la guerre impossible et néanmoins de l'avoir votée, sachant qu'il serait de la minorité et pourrait impunément se vanter d'avoir été « le dernier à désespérer des destinées de la patrie » (p. 546). Il y a certes d'autres raisons que celles-là qui purent pousser Chanzy à changer d'avis, s'il en changea!

L'exposé des événements est fait d'une manière précise avec pièces, explications et considérations de tout genre à l'appui; on peut ne pas être de l'avis du général Trochu; il est certain que l'histoire a à tenir un grand compte de ses dépositions; les détails qu'il donne sur la conférence de Châlons, sur ses débuts comme gouverneur de Paris et sur l'accueil qu'il reçut du parti impérial, sur les différents combats du siège de Paris, sont d'une importance considérable. Ils ont, je le répète, la valeur du témoignage d'un homme dont la pureté morale est incontestable.

Ce sont précisément ces mérites réels, rares, évidents du général Trochu qui rendent plus pénible la tâche de formuler sur son rôle un jugement historique. Nulle part mieux que dans ses mémoires ne se révèlent, en même temps que ses hautes qualités, les raisons qui firent de lui un chef médiocre dans les jours terribles qu'il eut à traverser.

Officier très distingué, plein de bravoure et de sang-froid, d'une activité prodigieuse, d'une haute intelligence, d'une valeur morale éminente, le général Trochu était aussi mal préparé que possible à prendre le commandement d'une grande ville comme Paris en temps de siège et d'effervescence sociale. Il était têtu comme un Breton; d'un esprit à la fois méthodique, systématique et rêveur; incapable

de tenir compte de circonstances que chaque jour amenait; complètement ennemi et ignorant des tendances nouvelles de la France; enclin au scrupule et au mysticisme; d'une dévotion étroite et rigide qui ne fit que s'accuser, hostile à la république, qui détruisait le « respect, » c'est-à-dire l'assise la plus ferme de la société; hostile à l'empire, dont il avait blâmé toute l'organisation militaire. Dès 1867, il avait publié sur l'armée un livre très juste et dont le retentissement avait été énorme. Un pessimisme amer et une misanthropie réelle s'y dessinaient, qu'on trouve encore développés dans ses mémoires. Dès longtemps avant la guerre, il était convaincu que l'empire allait à sa perte et que la France était en décadence. Tout jeune officier déjà, il doutait de la puissance militaire de la France (*Œuvres posthumes*, t. I, p. 295). Les années s'écoulant, il n'avait cessé d'envisager l'avenir avec un découragement croissant; dans ses mémoires (voyez, par exemple, *le Siège de Paris,* p. 79), il rappelle, avec une véritable complaisance, toutes ses prédictions sinistres qui furent réalisées; à tel point que lui-même sent le besoin de se justifier de cette insistance (*ibid.*, p. 81). Cette humeur noire l'entraînait, si on peut l'en croire, à des déclarations au moins déplacées. Au moment où la guerre éclata, il fut question d'une alliance avec le Danemark. Le comte de Moltke, ministre du Danemark à Paris, en causait avec Trochu, qui lui déclara : « Si votre pays s'y engageait [dans cette alliance], il se perdrait sans aucun profit pour le mien » (p. 95). On a peine à croire qu'un officier français ait tenu pareil propos au moment où la France avait un tel besoin de secours. Trochu, c'est lui-même qui nous le déclare, avait été ce qu'il fut toujours, une véritable Cassandre (p. 582).

Il est sans exemple, je crois, qu'un général, s'attendant à être battu, bien plus, croyant la défaite préparée et infaillible, ait remporté la victoire. Par quelle aberration Trochu-Cassandre accepta-t-il de devenir le chef de la défense de Paris? La réponse est aisée : il accepta parce qu'il crut que son devoir de soldat, de Français et de chrétien le lui commandait, et aussi parce que son esprit, tout pessimiste qu'il était, s'abandonnait parfois à des espérances presque mystiques et à des illusions au moins singulières.

Les premiers désastres firent de Trochu l'homme du jour : il les avait prédits, il devait donc être capable de les réparer. A la conférence de Châlons, l'empereur lui offrit, lui demanda d'accepter le poste de gouverneur militaire de Paris. Tout le monde l'y encourageait; sa conscience rigide lui faisait un devoir de cette acceptation, lui aurait reproché un refus comme un manque de patriotisme,

comme une impulsion de vaniteux égoïsme. Il accepta de propos ferme et délibéré, sans hésitation, avec une telle conviction que son honneur l'y obligeait, que dans ses mémoires on trouve cette déclaration caractéristique : si les épreuves subies pouvaient se reproduire, « je reprendrais, dit-il, sans souci des railleries, des injures et des calomnies, le rôle dont j'ai librement assumé la responsabilité au temps de l'invasion de Paris » (p. 61). Il se considéra comme l'homme désigné par Dieu pour soutenir la France en ces temps d'épreuves, comme celui qui ne pouvait espérer « le seul bonheur qui puisse échoir [alors] à un honnête serviteur du pays, » celui d'être inconnu (épigraphe du *Siège de Paris*). Lui-même ne se compare-t-il pas à Jeanne d'Arc? (p. 196). Il a écrit quelque part : « Il se peut que j'aie été au-dessous de la tâche que j'avais assumée » (p. 241). En réalité, il ne le crut jamais : mais il pensa toujours qu'il avait été désigné pour défendre une cause perdue d'avance.

Quelque aveuglé qu'un homme puisse être par ce qu'il pense son devoir de patriote et de chrétien, il paraît néanmoins impossible que Trochu n'ait pas senti qu'il ne pouvait accepter cette charge avec des pressentiments si désespérés, s'il n'avait été soutenu par deux espérances, par deux illusions qu'il expose très nettement dans son *Siège de Paris*.

A côté de son pessimisme habituel, il avait, qui l'eût cru? des accès d'optimisme vraiment irraisonné. Il y avait chez lui un singulier combat, que l'on retrouve dans ses mémoires : d'une part, il désespérait en général de la France ; d'autre part, il se prenait par moments une confiance extraordinaire dans les résultats de l'union de tous les Français, dans l'effort unanime d'un peuple décidé à la lutte et à toutes ses conséquences. Cette confiance eut d'aussi mauvais résultats que sa désespérance habituelle. Il voulut gouverner Paris, assiégé et bouillonnant, par des moyens ordinaires et légaux, comme en temps de paix, par l'action morale, par les discours et les proclamations. Il n'usa pas de son pouvoir discrétionnaire pour supprimer les journaux révolutionnaires, ou fermer les clubs dangereux, comme le demandaient même quelques-uns des radicaux les plus avancés : il laissa germer et venir à maturité tous les mauvais ferments qu'une main plus autoritaire eût écrasés et annihilés sans hésitation.

D'autre part, il croyait que Paris, en gardant une attitude expectante, pouvait victorieusement tenir tête à l'ennemi. Il organisa savamment la défensive, comptant que l'ennemi viendrait se briser contre cette Saragosse nouvelle qu'il prétendait lui opposer. Ce fut là son

seul plan. Lui-même le déclare : « Pendant tout le siège de Paris, je n'ai eu, dit-il, ni une idée de stratégie ni une idée de tactique » (p. 273). Il se guida, non d'après les convenances, mais d'après « des principes et des sentiments » (p. 470). Il se trouva malheureusement que l'ennemi déjoua ses prévisions en ne faisant aucune attaque et en se contentant d'un blocus étroit. Trochu ne sut pas conformer sa conduite à la situation. Lui-même (p. 218) nous peint son ahurissement dans ce Paris fiévreux et enthousiaste, qu'il ne comprenait pas et dont il ne sut pas utiliser l'ardeur. Comme le dit M. Chuquet, il défendit Paris tristement, passivement, sans énergie ni ressort. Il ne sut pas organiser la garde nationale ni tirer parti des éléments militaires de la ville. Il se laissa entraîner, par les événements et par l'initiative de ses lieutenants, à des sorties qu'il désapprouvait et arrêtait dès qu'il le pouvait : de là son impopularité, de là contre lui des colères furieuses, dont il ne peut se défendre dans ses mémoires qu'en alléguant qu'il a tout de même fait périr bien des hommes, tout en trouvant leur sacrifice complètement inutile ! Il fut stupéfait des résultats obtenus en province par Gambetta et ses collaborateurs : et l'aveu de son étonnement est celui de son incapacité à tirer parti des circonstances et des hommes qui s'offraient à lui.

Il faut donc juger sévèrement sa conduite dans le siège de Paris. Un autre que lui eût-il sauvé Paris? Eût-il fait tout ce qu'on lui a reproché de n'avoir pas fait, le résultat aurait-il été autre? Ce sont des questions auxquelles il est difficile, ou peut-être trop cruel de répondre. Ce qui est certain, c'est qu'il fallait essayer et lutter là où Trochu n'a fait qu'attendre et supporter. Il a cru remplir le devoir que sa conscience lui imposait. Il s'est trompé, il a manqué à son véritable devoir, qui était de se dérober à un fardeau écrasant qu'il n'était pas capable de soutenir. Un homme qui désespère d'avance du succès ne doit pas accepter la charge qu'il assuma : car pour bien la remplir il aurait dû se créer une âme nouvelle. L'erreur du général Trochu ne fut dictée par aucune considération égoïste ni mesquine. L'homme demeure digne de notre estime et de notre respect. Mais son erreur est assez visible et assez cruelle pour que l'histoire ait le devoir de juger sévèrement et douloureusement le général.

André Lichtenberger.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. EMILIO COMBA.

Monsieur,

Tout auteur devrait respecter la critique la plus rigoureuse; c'est même cette critique-là qu'il devrait le plus apprécier. Mais, peut-on exiger de lui qu'il se résigne à lire sur son compte, dans une revue comme la vôtre, de véritables faussetés? Je fais ici allusion au court article que M. Jean Guiraud a consacré dans votre dernier fascicule (p. 179) au premier volume de mon ouvrage intitulé *I Nostri Protestanti,* c'est-à-dire au volume concernant nos protestants italiens d'*avant la Réforme*. Je m'y résigne d'autant moins que la plupart de vos lecteurs ne sont pas en état de contrôler la valeur des assertions de votre collaborateur.

Énumérons, ce sera plus simple :

1. « Que saint Pierre ne soit pas venu à Rome, c'est pour lui un dogme, » dit M. Guiraud. Pour le prouver, il renvoie à la p. IV de mon livre. Cette page est blanche. Il est évident qu'il a voulu marquer la p. 4, car j'y touche le point en question. Qu'y lisons-nous? Tout juste le contraire de ce qu'il affirme. Je dis blanc, il interprète noir. Voici : « Il est encore admissible que saint Pierre arrivât à temps pour assister au baptême de sang de l'église de Rome au temps de Néron. » Est-ce clair? Dans la note au bas de la page, je mentionne l'interprétation trop radicale de l'École de Tubingue et de quelques protestants italiens de nos jours; je la blâme comme étant outrée. Ceux-ci savent qu'il m'est arrivé plus d'une fois de la combattre.

2. « Comment se fait-il, » poursuit M. G., « que, dans tout un chapitre sur les origines de l'Église romaine et de la papauté, il n'ait pas trouvé moyen de citer une fois les merveilleuses études de M. de Rossi? » — Je réponds : Comment se fait-il que M. G. nie un fait patent? Ce qu'il dit là est faux. D'abord, il devrait tenir compte que, dans le chapitre qu'il indique, il est question des « premières origines » de l'Église de Rome au temps des apôtres Paul et Pierre, et que, sur ce point particulier, les exégètes et les historiens nous renseignent mieux que M. de Rossi. Ensuite, pourquoi ne remarque-t-il pas que, venant à l'époque d'Hippolyte et de Novatien, je mentionne au moins six fois les recherches de M. de Rossi? Voy. p. 41, 43, 47, 48, 51, 54. Il suffirait, quand on ne se donne pas la peine de lire, de voir cité le nom de M. de Rossi dans les notes au bas des pages pour deviner que j'en parle.

3. « Il semble avoir peu l'habitude des sources originales, » ajoute M. G.; « il les cite parfois avec peu d'expérience. A la page 240, il nous renvoie à un « manuscrit Vatican, » sans nous en indiquer la cote; comment le trouverons-nous? » — C'est bien simple; il n'y a qu'à se laisser renseigner par la note que M. G. ne sait pas lire, et qui est là même, à p. 240. J'y dis que le manuscrit en question se lit après Döllinger, « dans ses *Beiträge,* etc., doc. VII, sous le titre *De Pauperibus de Lugduno.* » Si M. G. se défie de la reproduction de Döllinger, il devrait savoir que le ms. y est indiqué en toutes lettres ou chiffres. M. G. me surprend singulièrement dans ce qu'il dit sur les sources originales. J'ai conscience d'y avoir puisé directement et régulièrement, selon une règle selon moi élémentaire. Cette règle ne me dispense pas, il est vrai, de tenir compte des spécialistes qui y ont puisé avant moi. C'est ainsi qu'il m'arrive de citer MM. Tocco, Carducci et Villari au sujet de Joachim de Flore, Dante et Savonarole, quitte à ne pas toujours adopter leurs conclusions. Faut-il s'en défendre?

4. Encore : « A la p. 226, il nous renvoie à un *Chron. Laud.,* sans nous donner d'autres détails... P. 232, il nous adresse simplement à Pertz, sans donner aucune indication de page ni même de volume. » — Quelle désinvolture! M. G. ne s'est donc pas aperçu que, au commencement de chaque étude, je fournis une note bibliographique. En effet, que lisons-nous dix pages plus haut, à la p. 216? J'y annonce que je consulterai « une chronique de Laon, intitulée : *Chronicon anonymi canonici laudunensis,* dans Bouquet, *Recueil,* etc., XIII, 680-682; » et j'ajoute qu'on la trouve encore, « plus complète dans Pertz, *Mon. Germ. Script.,* XXVI, 447-449. » Je renvoie, en outre, à mon travail sur les *Sources de l'histoire des Vaudois* inséré dans l'*Archivio Storico Italiano,* fasc. 3 de l'an 1893. Après, revenant à la chronique de Laon, devais-je traîner chaque fois tout ce bagage d'indications? Je l'indique assez clairement pour tout lecteur un peu intelligent. Il n'est pas même vrai de dire que, en la citant, je renvoie à Pertz simplement; je renvoie au *Chron. Laud.,* dans Pertz. Cela suffit en France comme en Italie, et j'en appelle à la coutume des plus sévères écrivains, à votre *Revue* elle-même.

5. « Ailleurs encore, » insiste M. G., « il nous cite un manuscrit de Strasbourg, dont l'état civil n'est guère défini. » Et il renvoie à la p. 231. — Eh bien! je dis là que ce manuscrit de Strasbourg, que je cite, se trouve dans Schmidt, et j'avais détaillé l'indication au haut du chapitre, à la p. 216, n. 3, y notant que le regretté professeur de Strasbourg a publié ce ms. « dans la *Niedner Zeitschrift,* 1852, p. 239. » J'avais aussi indiqué là son pendant (par moi publié depuis nombre d'années) « dans le ms. de Cambridge A. f. 236. » Cela ne suffit-il pas à M. G.? Alors, qu'il s'adresse pour plus de renseignements aux Prussiens, puisqu'on assure en France qu'ils ont brûlé le ms. dont il me demande l'état civil!

6. M. G. renvoie aussi à la p. v pour se dire « obligé de constater » que j'ai « trop souvent recours à l'injure » vis-à-vis du « catholicisme, » lequel, selon moi, serait « la fourberie dans le christianisme. » — Vérifions. Je dis là, en rappelant la comparaison arnaldiste sur Rome et Rébecca, Esaü et l'empereur Barberousse, que « la manière dont les papes ont remanié le christianisme sent trop la fourberie du patriarche Jacob : *sa troppo della furberia,* etc. » M. G. attrape le mot « furberia » et établit lestement une équation : « Le catholicisme, c'est la fourberie. » Est-ce équitable ? Après cela, il lui coûte d'autant moins d'affirmer que j'injurie, qu'il ne se donne pas la peine de lire. Il fait cependant allusion à ma préface, mais pour n'y rien entendre. J'y ai prévenu le lecteur que je ne saurais m'assimiler le credo d'aucun de nos protestants, même des moins anciens; que je dois me borner à les laisser parler. Il m'arrive cependant, au courant de mon étude, de blâmer la violence de leur langage. Cette préface dit encore que l'auteur ne s'incline que devant le Christ, sauf à admirer, comme Michelet, dans les huguenots, les consciences qui pratiquent le « vitam impendere vero. » Tout cela ne signifie rien pour M. G.; il en conclut simplement que je suis « un sectaire. » Je laisse juges les honnêtes gens.

7. C'est sur ces étranges données que M. G. fonde ses jugements. Ceux-ci sont empreints d'un tel mépris que je puis me dispenser de les discuter. A quoi bon apprendrais-je à M. G. que le nom de protestants, appliqué à Jovinien, à Marsile de Padoue, à Dante lui-même, n'est pas une invention; que j'ai trouvé cette phraséologie courante en Italie, en France et en Allemagne ? Neander ne dit-il pas que Jovinien était le Luther de son temps ? Ad. Franck et Cantù ne prononcent-ils pas que Marsile a été plus protestant que Calvin lui-même ? Marc Monnier et M. Bovio n'appellent-ils pas protestant notre grand poète : « L'ultimo dei cattolici (dit ce dernier) e il primo dei protestanti ? » D'ailleurs, la grande majorité des protestants, dont j'ai à m'occuper, déjà dans le second volume, le sont au sens le plus ordinaire du nom dont on peut contester à la Diète de Spire le monopole. On fait pis que cela à Paris. M. Paul Thureau-Dangin ne vient-il pas de vous présenter saint Bernardin de Sienne comme une espèce de protestant ? M. Brunetière ne l'a-t-il pas baptisé, en quelque sorte ? Je leur laisse cette grosse bévue, dont on rit chez nous. Je le reconnais pourtant, le titre de mon ouvrage provoque la discussion, et c'est un peu à dessein. Mais avant d'en inférer que l'auteur ait un parti pris, il faudrait n'en avoir pas un et lire avec attention. Comment se fait-il que cette impartialité, que M. G. me refuse, soit pleinement admise par la *Rivista Storica Italiana* (fasc. de janvier-avril 1896, p. 17) ? N'est-ce pas plaisant de voir que, tandis qu'un professeur comme M. Scaduto signale dans son *Manuel* (II, 963), à l'usage de l'Université de Naples, mes écrits comme ayant une valeur scientifique, on s'amuse à Paris à le contester sans preuves ? On sait pourtant que le nom de protestant n'est pas précisément populaire

en Italie et que nos écrivains ont une indépendance de jugement qui ne laisse rien à désirer. Au surplus, veut-on être plus difficiles? Qu'on daigne observer l'impartialité et la méthode scientifique que l'on prétend m'enseigner. En parlant en Italie des écrits français, je ne crois pas qu'il nous arrive, à nous protestants surtout, de les traiter dans l'esprit qui distingue M. G. à mon égard, et cela, non seulement par politesse, mais par respect pour nous-mêmes en même temps que pour la vérité.

Em. Comba.

Florence, 1er février 1897.

P.-S. Serait-ce à M. G. que je dois attribuer certain entrefilet qui a paru dans votre *Revue* sur mon *Claudio di Torino* (n° 119, p. 236)? Je n'y reviens pas. Il n'y a qu'à se donner la peine de comparer, à moins qu'on veuille bien s'en remettre aux spécialistes, MM. Dümmler et Harnack, qui reconnaissent dans cette monographie le premier essai d'une véritable reconstruction historique. Il y a encore des juges à Berlin. Mais il s'agissait d'une étude intéressant surtout la France. Dois-je en demander pardon?

RÉPONSE DE M. JEAN GUIRAUD.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'écarter, dès le début, la personnalité de M. Comba et la mienne; je n'ai pas l'honneur de connaître mon contradicteur et j'ai été dans d'excellentes conditions pour parler de lui avec impartialité. Sachant que mon article sur *Claudio di Torino, ossia la protesta di un vescovo* avait soulevé de sa part une *protesta* encore plus vigoureuse que celle de son héros, je vous avais offert de me décharger du compte-rendu de *I nostri protestanti, avanti la Riforma;* tant il est vrai que je ne tenais pas le moins du monde à irriter de nouveau des susceptibilités aussi chatouilleuses. Je ne relèverai pas les expressions un peu vives dont M. Comba se sert à mon égard : elles m'évitent la peine de m'inscrire en faux contre la conclusion de sa lettre.

1° Je n'ai aucune difficulté à reconnaître que j'avais réduit en une formule trop nette les théories ondoyantes de M. C. sur saint Pierre. A la page 4, il est vrai, mon honorable contradicteur admet la possibilité de la venue à Rome de l'Apôtre aux temps de Néron; mais ce n'est qu'une hypothèse; plus loin, il est encore plus réservé et il met un grand « peut-être, » un *forse*, devant cette question (p. 14). Au contraire, il est impossible de nier avec plus de force l'épiscopat romain de saint Pierre; c'est une légende désormais sans valeur, *oggimai screditata*. Comme dans sa réponse, pas plus que dans son livre, M. C. n'ap-

porte aucune raison en faveur de son scepticisme et de sa négation, je maintiens qu'il a *dogmatisé,* mais qu'il n'a rien *prouvé.*

2° Au n° 2, M. C. embrouille deux questions bien distinctes : Je n'ai jamais nié que dans le *chapitre* 2, sur Hippolyte, il ait cité les études de M. de Rossi sur les *Philosophoumena,* mais j'ai dit et je répète que, dans le *chapitre 1* « sur les origines de l'Église romaine et de la papauté, il n'a pas trouvé moyen de citer une fois les recherches du savant archéologue. » Et cependant, si M. C. avait consulté, je ne dis pas le bas des pages, mais seulement l'*Index* du *Bullettino di archeologia cristiana,* il aurait trouvé mention d'articles sur la chaire de saint Pierre au Vatican et au cimetière Ostrien (année 1867, p. 33), sur Pierre, nouveau Moïse (1868, p. 92), sur la période apostolique de la catacombe de Priscille (1886, p. 34). Dans la *Roma sotterranea cristiana,* il aurait trouvé des détails très suggestifs sur la crypte de Lucine et l'Église romaine au temps des apôtres. Surtout, il se serait aperçu peut-être que, sur ce point particulier, M. de Rossi renseignait mieux que les exégètes et les historiens, parce qu'il se bornait à laisser parler les inscriptions et les monuments archéologiques *sans les solliciter.*

Ces questions de détail élucidées, j'arrive aux deux griefs fondamentaux que j'ai adressés à M. C. et que je vais appuyer de preuves plus nombreuses puisqu'il m'y invite avec tant d'insistance.

1° Je lui ai reproché de manquer d'expérience quand il parle de documents manuscrits et de sources originales. Lorsqu'il cite un manuscrit, il ne faudrait pas s'imaginer que c'est le résultat d'études paléographiques personnelles : ce manuscrit Vatican, que nous désignerons provisoirement par X, puisque dans sa lettre M. C. ne donne pas la cote que nous avions demandée (et pour cause !), ne lui est connu que par Dœllinger; cet autre manuscrit de Strasbourg, que nous appellerons Y, lui a été indiqué par un livre de Schmidt; ailleurs (p. 485), il cite sur Savonarole un manuscrit de la Nationale de Florence, d'après M. Cerretani; ailleurs encore (p. 515), il publie un passage d'un manuscrit dont, par hasard, il donne la cote (Laurentienne, XLIV, 26), mais, quoique habitant lui-même à Florence, il a eu pour cela recours à « la main experte du docteur Henri Rostagno. » Nous n'émettons aucun doute sur la véracité de Dœllinger, Schmidt, Cerretani et Rostagno; mais nous croyons pouvoir tirer cette conclusion que M. C. ne travaille pas sur les documents, qu'il les connaît par des livres et « des mains expertes, » et que, par conséquent, son érudition est de deuxième et même de troisième main. Pour s'en convaincre encore mieux, on peut avoir recours à un petit calcul de statistique bien simple; on n'a qu'à relever les citations de textes et d'auteurs qui figurent en note et l'on verra dans quelle proportion la science de M. C. est « livresque. » J'ai fait ce relevé pour son article sur Savonarole, que j'ai choisi à dessein parce que c'est celui pour lequel on a le plus de sources manuscrites, soit à Florence, soit à Rome, sans comp-

ter les œuvres très volumineuses du héros dominicain. Or, j'ai trouvé 27 citations de textes, 51 d'ouvrages de seconde main. M. Villari est beaucoup plus mis à contribution que frère Jérôme Savonarole ! M. C. s'est rendu compte lui-même de son procédé d'ailleurs bien simple, qui consiste à s'inspirer d'assez près d'autrui. Dans une note de la page 406, il avoue ingénument qu'il doit beaucoup à Scaduto et à Labanca[1].

2° Après avoir lu sa préface et l'avoir comprise, je n'ai pas mis le moins du monde en cause le protestantisme de mon contradicteur, non seulement parce qu'il se défend d'adopter un *credo* huguenot, mais surtout parce que cette question n'avait que faire dans un compte-rendu critique. Je lui ai tout simplement signalé un défaut qui n'est pas plus inhérent au protestantisme qu'au catholicisme, mais qui n'a rien de commun avec l'impartialité de l'histoire; *c'est l'esprit sectaire*. Quelques citations montreront au lecteur le ton de M. C. Je ne parle pas de ces épigraphes qu'il a mises en tête de ses articles comme des textes de sermons; ce sont des injures à l'Église; M. C. pourra alléguer qu'il a voulu ainsi donner le diapason des personnages qu'il nous présente. Mais voici des phrases qui sont vraiment de lui, et que l'on peut parfaitement saisir, sans être de la *Crusca*. Page 5, il nous représente Rome préférant Jacob avec l'extérieur velu d'Ésaü, et il ajoute que le christianisme tel qu'il a été frelaté par les papes sent trop la fourberie de Jacob. P. 18, il oppose aux « prêtres d'or » de la primitive église les « prêtres de bois » du moyen âge. P. 20, « le principe clérical de la hiérarchie ecclésiastique n'est pas chrétien. » A propos d'Hippolyte (p. 55), M. C. pense à Dœllinger et se félicite de son schisme et de la brèche sans cesse élargie qu'il a faite à l'infaillibilité pontificale. P. 86, « séduite par la perspective de l'union avec l'État, l'Église sacrifia pour toujours (au IVe siècle), comme une céleste utopie, l'idéal primitif d'humilité et de libre pauvreté..., elle s'abandonna à son propre destin, plus romain que chrétien..., son programme dérivé de l'empire plus que des apôtres, travailla à restaurer le gouvernement de la foi, la discipline de l'opinion plus que la sainteté de la vie..., la corruption était lente, mais d'autant plus irrésistible..., Rome devenait Jérusalem : portant dans son sein une nouvelle race de Pharisiens, elle se préparait à tuer les prophètes. Comparée à Babylone déjà dans l'Apocalypse, elle confirmait cette prédiction par ses prévarications. » P. 114, « le voile épais de la nuit tombait (au IVe siècle) sur la chrétienté et les générations marchaient vers la forêt obscure, dure et terrible qui fut le moyen âge ! »

Enfin, terminons par deux citations plus gaies. P. 354, « on peut

1. Comment s'étonner, après cela, que M. Scaduto « signale dans son manuel, à l'usage de l'Université de Naples, les écrits de M. Comba comme ayant une valeur scientifique » ? M. Scaduto est disposé tout naturellement à l'indulgence pour des œuvres qui reflètent si fidèlement sa pensée !

dire de Boniface VIII ce que disait Azeglio de l'abbé Vincent Gioberti, qu'il imitait les dindons quand ils font la roue. » J'emprunte la dernière à Claude de Turin, puisque M. C. revient dans son *post-scriptum* à ce malheureux ouvrage. Dans la conclusion de ce petit livre, il nous montre Claude se levant de son tombeau et apostrophant vigoureusement les évêques de l'Italie contemporaine. « Depuis mille ans que je vous ai quittés, quels ont été vos progrès?... Si Dieu nous a faits droits, ce n'est pas pour que vous courbiez le front devant les idoles anciennes et nouvelles... Si vous pensez à vous sauver avec votre patrie, vous n'avez pas de temps à perdre. Ne voyez-vous pas que celui qui siège dans la chaire apostolique, plus intelligent et plus habile que les papes de mon temps, à mener la barque faussement appelée de saint Pierre, est incapable d'arrêter la marche fatale de l'Église vers la ruine de la foi et de la civilisation et qu'il crée des illusions plus terribles que l'éblouissant cimeterre des musulmans?!! »

J'espère, Monsieur le Directeur, vous avoir suffisamment démontré la sincérité de mes critiques; je n'ai plus qu'à m'excuser d'avoir donné à cette réponse une importance que ne comportaient vraiment ni le livre ni la protestation de M. Comba.

Jean Guiraud.

Note de la Direction. — Nous avons tenu à prendre connaissance du livre de M. Comba en recevant la lettre par laquelle il accusait la *Revue historique* d'avoir porté sur lui un jugement passionné et superficiel. Il est possible que l'article, un peu trop bref dans sa sévérité, de M. Guiraud, ait pu donner de l'ouvrage de M. C. une idée plus défavorable qu'il n'est juste. Nous ne faisons pas difficulté de reconnaître que, dans ce volume, M. C. s'est montré plus préoccupé de rester modéré dans ses jugements sur l'Église, et a donné à ses récits un caractère plus strictement historique, qu'il n'avait fait dans son précédent ouvrage sur l'histoire des Vaudois. Il a étudié de près les meilleurs ouvrages d'érudition relatifs à son sujet et il renvoie avec exactitude aux autorités sur lesquelles il s'appuie. Toutefois, son nouveau livre mérite encore en partie les critiques que M. le pasteur Samuel Berger adressait à son Histoire des Vaudois dans le t. XXXVI de la *Revue*, p. 412; et ces critiques ne sont pas différentes de celles que lui a faites M. Guiraud. Il y a dans tout ce livre un ton de polémique et de passion qui n'est pas celui de l'histoire. Voyez ce jugement sur Grégoire VII : « Sans être un hypocrite, c'est un Janus à double visage. Ami du Christ, il lui est trop hostile, et si sa sainteté attire par sa gravité sacerdotale, il nous repousse parce que, sans être un traître, il a quelque chose de satanique. » Qui ne connaîtrait l'histoire de l'Église que par le livre de M. C. croirait qu'elle n'est qu'un tissu d'infamies, de fourberies, d'intrigues politiques, et ne

se douterait pas de ce que le moyen âge lui a dû de grandeur et de beauté morales. L'idée même du livre, qui réunit saint Hippolyte, Arnauld de Brescia, Joachim de Flore, Dante, Marsile de Padoue, Savonarole, sous la rubrique de *Protestants* et comme s'ils étaient des esprits de même famille, est presque un contre-sens historique. Encore faudrait-il que le livre même marquât nettement les divergences profondes qui séparent ces hommes, dont le seul trait commun est d'avoir été les ennemis des abus de l'autorité papale. Or, le livre de M. C. ne le fait pas. Nous admirons, comme M. C., ces représentants si divers de la pensée libre et de l'individualisme religieux, mais à la condition qu'on donne à chacun sa place et sa physionomie, qu'on ne croie pas les avoir définis en disant qu'ils sont des « martyrs du devoir, qui se sacrifient à la vérité. » Est-ce que cela est juste de Dante, de Marsile, voire même de ce doux rêveur de Joachim? J'ajouterai que le livre de M. C. est écrit dans un style imagé, heurté, outré et obscur, très difficile à suivre et à comprendre, au moins pour des étrangers, et qu'il doit nous être indulgent si, alors que nous sommes sûrs de toujours bien saisir la pensée d'un Villari ou d'un Gregorovius, nous nous trompons parfois en interprétant la sienne.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

L'organisation centuriate et les comices par centuries; thèse pour le doctorat, par Michel Le Tellier. Paris, Rousseau, 1896. 206 pages.

Dans cette thèse, soutenue devant la Faculté de droit de Paris, l'auteur s'est proposé de discuter et de résumer les nombreux travaux relatifs aux comices par centuries et surtout à la réforme qui les a modifiés au VIe siècle de Rome. C'est à peu près tout ce que comportait ce sujet rebattu, qu'on ne voit guère le moyen de rajeunir, jusqu'à la découverte de nouveaux textes. La monographie de M. L. est complète et consciencieuse; elle fait nettement connaître l'état de la question, sauf cependant sur certains points, tels que la loi curiate et la *patrum auctoritas*, qui ne sont qu'esquissés et qu'il eût mieux valu laisser entièrement de côté. M. L. ne signale pas toujours assez le caractère légendaire des traditions de l'époque royale; il accepte par exemple, dans ses traits essentiels, l'histoire des Tarquins. C'est sans doute par inadvertance qu'essayant (à tort, selon nous) de démontrer qu'il y avait sous la République un nombre illimité de chevaliers, il se sert d'un texte de Denys d'Halicarnasse, applicable seulement au début de l'empire. Le chiffre énorme des amendes à l'époque républicaine ne devrait pas l'étonner; c'est un fait assez fréquent dans les lois primitives. Il aurait peut-être pu aussi se demander si l'organisation politique des villes grecques, soit de la Grèce ou de l'Asie Mineure, soit surtout de l'Italie du Sud, n'avait pas exercé une certaine influence sur les institutions romaines; il y a des ressemblances tellement frappantes qu'elles ne s'expliquent guère que par un emprunt direct. En somme, si le travail de M. L. ne fournit pas de conclusions originales, c'est néanmoins une bonne exposition du sujet, qui, à ce titre, peut rendre quelques services.

Ch. Lécrivain.

C.-P. Burcer. Bibliothecar der Universität von Amsterdam. **Neue Forschungen zur æltern Geschichte Roms**; II, *Rom's Bündnisse mit fremden Staaten und der Latinerkrieg*. Amsterdam, Müller, 1896. In-8°, 36 pages.

M. B. continue dans cet opuscule ses intéressantes recherches sur l'extension de la puissance romaine dans l'Italie au IVe siècle av. J.-C.

Il s'applique surtout, comme précédemment, à retrouver les renseignements authentiques des anciennes annales au milieu des récits apocryphes qui les ont troublées et dénaturées. Après le renouvellement de la ligue latine en 358, Rome dut signer avec les puissances étrangères des traités où elle stipulait au nom de ses alliés; or, le traité avec les Samnites étant de 354, il est vraisemblable que c'est à peu près à la même époque qu'il faut placer le premier traité avec Carthage. M. B. rejette donc avec raison la date de 510 que Polybe assigne à ce traité pour accepter celle de Diodore, 347, et il met le second traité avec Carthage quelques années après, en 341. Toutes les fois qu'il se produit une modification dans l'extension de la ligue latine, Rome l'annonce aux Samnites : c'est là l'explication de cet échange d'ambassades qu'on peut accepter comme authentiques entre les deux peuples. Rome a ainsi une politique étrangère extrêmement habile qui contribue autant que ses armes à la soumission graduelle des Latins et des Campaniens. Pour la guerre latine (342-328), M. B. se tient à égale distance de l'opinion traditionnelle et de l'hypercritique de Mommsen et d'autres historiens qui ne gardent de Tite-Live que la bataille de Suessa. Ainsi, il faut évidemment rejeter la description de la révolte militaire de 342, le récit absurde des causes de la guerre où on sent trop les préoccupations et les idées d'un historien postérieur à la guerre sociale, la bataille du Vésuve, la marche des Romains à travers les pays des Marses et des Paeligni; mais on peut conserver la plupart des autres détails et surtout les événements des années 339 à 328, où s'achève la soumission des villes latines. M. B. expose très nettement les résultats de cette guerre, qui fonde définitivement la suprématie de Rome sur les Latins. En résumé, la critique fine et sensée de M. B. soumet cette période si obscure de l'histoire extérieure de Rome à une revision dont il faudra dorénavant tenir compte.

Ch. Lécrivain.

Gustave Schlumberger. **L'Épopée byzantine à la fin du Xe siècle :** *Jean Tzimiscès, les jeunes années de Basile II, le tueur de Bulgares (969-989)*. Hachette, 1896, VI-800 pages.

L'*Épopée byzantine* fait suite au beau livre publié en 1890 par M. Schlumberger sur Nicéphore Phocas. Elle raconte le règne de Jean Tzimiscès (969-975) et quatorze années du règne de Basile II (975-989). Elle sera continuée jusqu'à la mort de Basile (1025) par un troisième volume dont le manuscrit est presque terminé. Plus tard, l'auteur achèvera l'histoire de la dynastie macédonienne. De la mort de Constantin Porphyrogénète (959) à l'avènement d'Isaac Comnène (1057), il aura rédigé les annales d'un siècle, le plus glorieux de l'histoire byzantine depuis Justinien, car il produisit des hommes de guerre de premier ordre, tels que Nicéphore, Tzimiscès et Basile II, qui, par de vastes conquêtes sur les Arabes, par la destruction du premier empire

bulgare et l'annexion de l'Arménie, portèrent l'empire à son plus haut degré de puissance.

Cette brillante époque était pourtant fort mal connue et personne, depuis Lebeau, n'avait tenté d'en écrire l'histoire d'ensemble. Même les travaux de détail sont peu nombreux et ne touchent guère qu'aux rapports de Byzance avec les Slaves. La plupart d'ailleurs, écrits en russe, sont d'un accès encore difficile pour le public lettré d'Europe. M. Schlumberger n'a pas reculé devant un énorme labeur pour créer presque de toutes pièces une œuvre magistrale. « J'ai lu, dit-il, le peu qui a été écrit de droite et de gauche sur Basile II et son temps. J'ai dépouillé des centaines de volumes et de mémoires pour y chercher parfois un renseignement de trois lignes, le plus souvent pour n'y rien trouver. J'ai minutieusement étudié toutes les sources tant grecques que latines, arabes, arméniennes, géorgiennes ou slavonnes. Je n'ai négligé aucun moyen d'information, aucune classe de documents : manuscrits, miniatures, inscriptions, monnaies, sceaux, débris d'architecture. J'ai parcouru les vies de saints et les rares pièces de vers contemporaines. »

Pour le présent volume, les anciennes sources étaient Léon Diacre et Skylitzès. De récentes publications, telles que l'Ἑκατονταετηρίς de Psellus (éd. Sathas), surtout les extraits des Annales du chrétien Yahia (éd. Rosen), y ont beaucoup ajouté. La Chronique de Mathieu d'Édesse a même fourni un document incomparable, une lettre authentique dans laquelle Tzimiscès fait à son allié le roi d'Arménie Ashod le récit de sa dernière campagne en Syrie et en Palestine. Il faut enfin citer l'histoire de Géorgie par Étienne de Daron et la Chronique de Nestor. Les sources orientales ont entièrement modifié les données traditionnelles et l'on ne saurait trop signaler leur importance en général pour l'histoire byzantine.

« Les événements racontés dans ce volume, écrit M. Schlumberger, n'offrent pas le puissant attrait dramatique et romanesque du précédent. » Mais ils ont plus d'étendue et peut-être plus d'importance, car le règne tragique de Nicéphore n'est que le plus brillant épisode des luttes qui ont agité la minorité de Basile II et qui se déroulent surtout dans l'*Épopée byzantine*.

Constantin Porphyrogénète avait laissé l'empire dans une situation très particulière. Il avait gardé une paix onéreuse avec les Bulgares, maîtres de la Péninsule Balkanique, sauf la Grèce et les côtes; et encore ces régions étaient-elles peuplées de Slaves, au point que Sviatoslav pouvait menacer Tzimiscès de le chasser, lui et ses sujets, hors de l'Europe, « où il ne leur restait presque plus de territoire, où ils n'avaient nul droit d'habiter. » En revanche, Constantin s'était beaucoup occupé de l'Asie, et son règne fut une suite ininterrompue de victoires sur les Arabes affaiblis et divisés. Les thèmes asiatiques, protégés et sans cesse agrandis par les conquêtes, furent le domaine où la race grecque exerça sa plus grande activité et développa ses richesses. En Asie était la force de l'empire.

Ces guerres continuelles eurent un autre résultat : elles donnèrent aux officiers plus d'importance et d'autorité. Les troupes étaient dévouées à leurs chefs, d'autant plus qu'ils joignaient la plupart au prestige de la bravoure une puissance personnelle. Ils appartenaient en effet à des familles de grands propriétaires, telles que les Phocas, les Gourgen, les Skléros, maitres par leurs domaines et leur clientèle de provinces entières. Ils étaient donc en mesure de payer les soldats mercenaires, d'entraîner les autres, bénéficiaires de petits fiefs, d'enrôler les innombrables aventuriers de toutes races, produit de ces longues guerres. Enfin, ils occupaient les provinces mêmes qui fournissaient à l'empire ses ressources. Ils avaient le moyen d'imposer leur volonté.

Pendant près de trente ans, les successeurs du Porphyrogénète n'exercèrent pas de pouvoir personnel, Romain par indifférence, Basile à cause de sa jeunesse, puis de sa vie dissolue. L'attachement du peuple de Constantinople à la dynastie, le progrès des idées de légitimité assuraient le respect de leurs couronnes. Ils abandonnaient l'autorité à un dignitaire du palais, le Parakimomène, choisi parmi les eunuques, pour qu'il ne pût aspirer à l'empire.

Dans ce gouvernement de minorité, il était naturel que les chefs de l'armée prétendissent leur part. Le système de l'association, développé par Basile Ier, leur facilitait l'accès du trône, sans compromettre la durée de la dynastie : il mettait les souverains légitimes en dehors des compétitions et sous la protection intéressée des usurpateurs eux-mêmes.

Ces compétitions caractérisent les vingt-cinq années qui suivirent la mort de Romain II. D'abord Nicéphore revêtit la pourpre en renversant le Parakimomène Bringas. Puis Tzimiscès lui succéda par l'assassinat. Bardas Phocas fit alors la guerre à Tzimiscès, comme héritier et vengeur de son oncle. Enfin, après la mort de Tzimiscès, Bardas Skléros tenta, mais sans succès, contre le Parakimomène Basile l'aventure qui avait réussi à Nicéphore contre Bringas.

Ce Basile, fils bâtard de Romain Lécapène, avait servi, dans sa haute charge, Nicéphore et Tzimiscès. Il avait aidé à la chute de Bringas, puis à l'assassinat de Nicéphore. On l'accusa, à tort semble-t-il, d'avoir empoisonné Tzimiscès pour prévenir une disgrâce imminente. L'échec de Skléros le laissa quelques années maître absolu du pouvoir. Mais il n'avait d'appui que la faveur impériale. En 985[1], Basile se décida à gouverner par lui-même et le renvoya.

Cette disgrâce marque dans le caractère de la dynastie macédonienne un changement considérable. Constantin Porphyrogénète et Romain II furent des hommes d'étude ou de plaisir. L'exemple de Nicéphore et de Tzimiscès, la révolte de Skléros apprirent au jeune Basile que l'empire exigeait un homme de guerre. Déjà, depuis la mort de Romain, les lettres avaient perdu la faveur du Palais; Basile alors renonça aux plaisirs. Il se donna l'esprit et les vertus d'un soldat.

1. Cette date, fournie par la Chronique de Yahia, est préférable à celle de 980 (Skylitzès) ou de 989 (Psellus).

Son premier acte d'autorité, la campagne de Bulgarie, mécontenta les officiers des Scholes d'Asie, qui proclamèrent de nouveau Bardas Phocas (986-989).

De ces révoltes militaires, celle de Nicéphore seule réussit à la faveur d'une émeute. Ses imitateurs, comme lui maîtres de toute l'Asie, purent aussi établir leur camp en face de la capitale, dénuée de soldats et de ressources. Ils échouèrent par la fidèle résistance du peuple, qui donna le temps au gouvernement de se procurer des secours étrangers, 12,000 Ibériens contre Skléros, 6,000 Russes contre Phocas. L'échec de Phocas marque la fin de ces agitations, l'avènement du pouvoir personnel incontesté.

Ce loyalisme du peuple de Constantinople contre lequel vinrent se briser ces formidables révoltes est un des faits saillants du xe et du xie siècle byzantin, et l'on pourrait souhaiter que dans son prochain volume M. Schlumberger en recherchât, — même en dehors du cadre de son histoire, — l'origine et la raison d'être.

Il faut distinguer dans cette longue minorité deux périodes. Dans la première, les crises intérieures furent courtes et laissèrent aux deux généraux portés par elles à l'empire, Nicéphore et Tzimiscès, une liberté d'action à peu près entière. En effet, la première révolte de Bardas Phocas ne fut ni assez longue ni assez redoutable pour embarrasser vraiment Tzimiscès. Au contraire, les longs troubles de la seconde période paralysèrent les forces byzantines.

Nicéphore avait fait franchir à la politique byzantine une étape décisive. En Asie, il avait couronné les longs succès de Romain Lécapène et de Constantin VII par la conquête de la Crète, de la Cilicie, de Chypre et d'Antioche et la soumission d'Alep. En Europe, il avait rompu la paix bulgare en déchaînant sur l'empire de Siméon l'invasion russe.

Tzimiscès ne fit que poursuivre son œuvre. Il chassa les Russes devenus menaçants et annexa la Bulgarie orientale (972), tandis qu'en Asie deux brillantes campagnes, l'une en 974 en Mésopotamie, l'autre en 975 en Syrie, en Palestine et en Phénicie conduisaient les armées byzantines aux portes de Bagdad et de Jérusalem. Les conquêtes de 975 furent un instant acquises à l'empire.

Mais elles furent perdues après sa mort et le Hamdanide Saad se rétablit dans Alep. Basile, après trois campagnes victorieuses dirigées par Bordas Phocas en 981, 983 et 985, se contenta de lui réclamer le tribut, même réduit, autrefois promis à Nicéphore. Visiblement il se réservait pour une autre guerre.

C'était pour la guerre de Bulgarie, qui devait illustrer son règne et dont l'*Épopée byzantine* raconte le début.

On a longtemps cru que Tzimiscès avait annexé toute la Bulgarie et que les fils du boliade Schichman profitèrent des embarras de Basile pour reconstituer par la révolte l'empire détruit. Un savant russe, M. Drinov, a supposé que l'indépendance bulgare s'était maintenue dans l'Ouest, depuis Sophia et le confluent de l'Isker. En effet on voit,

en 972, le patriarcat bulgare de Dorystolon, supprimé par Tzimiscès, se reconstituer à Sophia, et en 973 figurer des Bulgares parmi les ambassadeurs que reçut Othon Ier à Quedlinbourg. Schichman prit le titre royal et fonda une monarchie dissidente, lorsque ses souverains Boris et Romain, fils de Pierre, vaincus par les Russes, acceptèrent l'appui de Nicéphore. Il était mort en 969. Son fils aîné David, un des saints bulgares, lui avait succédé, puis, entre 977 et 979, il abandonna le trône à son plus jeune frère, le célèbre Samuel.

Cette hypothèse peut seule expliquer comment les Bulgares, peu d'années après la mort de Tzimiscès, et sans que les places byzantines aient été dégarnies, — nous le savons pour Serres, Larisse et Corinthe, — furent en mesure d'envahir la Thessalie et la Grèce jusqu'à l'Isthme. Un texte précieux, découvert par M. Vasilievsky dans un manuscrit de Moscou, établit que cette campagne eut lieu en 986 et non en 980, comme on le croyait. Samuel ne réussit à prendre Larisse qu'après six années de tentatives infructueuses. C'est le petit-fils même du défenseur de cette citadelle qui nous donne sur ces sièges les détails les plus précis et les plus intéressants. Pour faire diversion, Basile entreprit sa première campagne bulgare, qui fut malheureuse. Il échoua devant Sophia.

Il faut encore signaler dans l'histoire de ces vingt années deux faits importants : le mariage des deux sœurs de Basile, Théophano avec Othon II, Anne avec Vladimir.

Tzimiscès accorda la main de Théophano, longtemps recherchée, pour arrêter l'invasion d'Othon Ier dans les possessions byzantines d'Italie. Il obtint ainsi la paix sans céder de territoire. Mais cette union ne scella qu'une paix éphémère, puisque en 981 Othon II, au moment même où il acceptait l'influence prépondérante de Théophano, envahit les thèmes byzantins. Il fut arrêté d'ailleurs par les Sarrasins à Stilo.

L'alliance russe eut une plus grande portée. Nous devons à la Chronique de Yahia d'en connaître les circonstances précises. Basile, pressé par Phocas, à bout de ressources et de soldats, demanda secours à Vladimir. Il obtint un corps de 6,000 Russes, qu'il garda dans la suite, et ce fut l'origine de la *Droujina* ou Corps des Varangues. En échange, il exigea la main de la Porphyrogénète Anne. Pour vaincre les hésitations de Basile, il mit la main sur Cherson. Basile céda et Vladimir se convertit[1].

Ce sec exposé de quelques faits saillants pourrait donner une fausse idée d'un livre qui exclut de parti pris les dissertations érudites ou les conclusions pédantes. La philosophie s'y dégage du récit, aussi pittoresque, ample et varié que la pauvreté des sources a pu le permettre. Un art patient a rassemblé les vestiges épars d'une époque presque inconnue, qui revit en une œuvre solide et pleine de charme.

1. Il résulte de la Chronique de Yahia que le siège de Cherson eut lieu en 989 et non en 988, comme le faisait croire la Chronique de Nestor, ce qui oblige à reporter d'autant le mariage et la conversion.

Certaines parties de ce livre sont très neuves, par exemple, la campagne de Tzimiscès en Syrie, les itinéraires de Bordas Skléros, les guerres de Bordas Phocas autour d'Alep; d'autres témoignent d'une critique très personnelle; c'est ainsi que M. Schlumberger a raconté la lutte contre Sviatoslav, en rejetant, — malgré les savants russes, — les récits mensongers de la Chronique de Nestor.

Aucun élément d'intérêt n'a été négligé. Les étrangers en relations avec Byzance, Italiens, Allemands, Russes, Bulgares, Arméniens, Géorgiens, Arabes, sont largement représentés. L'action se déroule sur le plus vaste théâtre, du Caucase à l'Apennin, de Kiev à Bagdad. Aux récits guerriers se mêlent des tableaux de la vie familière, et, à côté des hommes d'action rudes et fourbes, apparaissent parfois d'austères figures d'ascètes, tels que saint Nicon ou saint Nil, ou de gracieuses princesses.

Ce livre est bien conçu pour inspirer le goût de pareilles études. Les Byzantins y apparaissent moins méprisables qu'on ne le dit. Ils n'ont ni plus de perfidie ni moins de bravoure et de vigueur que leurs contemporains d'Occident; ils sont aussi experts en héroïsme et savent d'un coup d'épée fendre en deux, du casque à la selle, un cavalier bien équipé; et aussi souvent leurs batailles se décident par de terribles corps à corps. On sait d'ailleurs que ces brillants exploits ont alors même inspiré les poètes et qu'une épopée byzantine populaire, il y a neuf siècles, a précédé celle-ci.

L'illustration de ce livre est excellente, à l'exception pourtant de quelques planches mal tirées. Les dessins, signés Boudier, Faucher-Gudin, Massias, Taylor, etc., sont remarquables.

Le choix des monuments les plus importants et les plus variés (églises, mosaïques, miniatures, ivoires, émaux, monnaies et sceaux, pièces d'orfèvrerie, etc.) fait de ce livre un précieux instrument de recherche archéologique. On peut seulement regretter de n'y point trouver des désignations précises et des références bibliographiques que la nature du livre ne comportait pas.

Ce n'est point le lieu de faire une étude détaillée de ces monuments. Il suffira de signaler les plus importants.

1. Des mosaïques de Saint-Luc en Phocide, de Sainte-Sophie de Kiev, de Daphni, de Saint-Marc de Venise, des « Grottes vaticanes, » commandées par Théophano, de l'église de Grotta-Ferrata, fondée par saint Nil.

2. Des miniatures de la Bibliothèque nationale, très nombreuses, choisies heureusement, à l'exclusion des types iconographiques connus, pour montrer les aspects les plus variés de la vie byzantine.

3. Quatre importantes miniatures du mont Athos.

4. Une remarquable collection d'ivoires, parmi lesquels une série de coffrets, avec des scènes de chasse ou d'hippodrome. On sait que de pareilles scènes sont peintes sur les murs de l'escalier de Sainte-Sophie de Kiev. Il y aurait une réserve à faire pour l'un de ces coffrets (musée

de South-Kensington) décoré de scènes mythologiques qui ne paraissent pas byzantines.

5. De charmantes pièces, lampes, coupes, patènes ou calices, du Trésor de Saint-Marc.

On rencontre en ces monuments le mélange du style large et simple, inspiré de l'antique, qui fut en honneur après la querelle des iconoclastes, et de l'élégance qui peu à peu le remplaça. Il suffirait de jeter les yeux sur trois des planches hors texte : l'Exaltation de David, tirée du célèbre psautier de la Bibliothèque nationale, la Communion des apôtres de Sainte-Sophie de Kiev et la Crucifixion de Daphni pour comprendre l'évolution qui transforma l'art byzantin du xe au xie siècle.

Gabriel Millet.

Carl Mirbt. **Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII.** Leipzig, Hinrichs, 1894. In-8°, xx-629 pages.

La lutte de Grégoire VII et de l'empereur Henri IV soulevait de trop graves questions pour ne pas exciter les passions de l'opinion publique; elles ne pouvaient pas se donner libre cours par la presse, qui n'était pas encore inventée, mais elles inspirèrent une grande quantité de pamphlets et de traités politiques et théologiques. Partisans et adversaires d'Hildebrand se combattirent à coups de libelles, tandis que le pape et l'empereur s'attaquaient avec les armes spirituelles et temporelles. La polémique dura autant que le conflit; elle était encore vive sous les pontificats d'Urbain II, de Pascal II; elle ne se calma que lorsque le concordat de Worms eut rendu la paix aux esprits. Ce sont ces œuvres d'ardentes controverses que M. Mirbt a étudiées dans un livre qui contraste, par sa froide sagesse et son impartialité scientifique, avec la violence des œuvres qu'il analyse.

Tout d'abord, M. Mirbt nous présente les pamphlets qu'ont écrits partisans et adversaires de la réforme. Il étudie même leurs précurseurs, et, avant l'élection d'Hildebrand, il nous montre de vigoureux adversaires de la simonie et du nicolaïsme dans la personne du « second saint Jérôme, » le cardinal Pierre Damien ou dans celle du cardinal Humbert. Sous le pontificat de Grégoire VII, la mêlée devient plus pressée et plus générale ; les œuvres de polémique se multiplient. L'auteur les étudie une à une, en dégage l'esprit, fixe la date de leur composition et les classe en plusieurs groupes, selon les controverses qui leur ont donné naissance. Il termine cette revue en dressant un catalogue général de ces écrits. Il les range d'abord selon l'ordre chronologique et en compte douze antérieurs à 1073, trente-huit de 1073 à 1085, pendant le pontificat de saint Grégoire, enfin soixante-cinq de 1085 à 1112 (p. 83). Il les groupe ensuite d'après leurs pays d'origine et trouve que la plupart viennent d'Allemagne et d'Italie, quelques-uns de France. Enfin, il les divise en deux camps, soixante grégoriens, cinquante anti-

grégoriens. Ces libelles circulaient beaucoup et pénétraient dans les pays les plus lointains, portés par les écoliers, les moines et les marchands. Chaque parti connaissait fort bien les écrits du parti ennemi et s'y référait plus d'une fois.

Pénétrant plus avant dans son sujet, l'auteur analyse un grand nombre de ces pamphlets et il les groupe d'après les importantes questions qui y étaient agitées. C'est d'abord la série de mesures que prit le pape contre l'empereur : excommunication et déposition de Henri IV, abolition du serment de fidélité prêté par ses sujets; c'est ensuite la polémique passionnante sur le célibat ecclésiastique, la simonie, la validité des sacrements conférés par les simoniaques et les excommuniés, enfin la question même des investitures accordées par des laïques à des clercs. Le débat s'élève encore à des sujets plus généraux et d'une portée plus vaste : les polémistes finissent par examiner la nature et l'origine des deux pouvoirs impérial et pontifical, la constitution de l'état et celle de l'église, et déjà se font jour les théories romaines des publicistes impériaux, les théories théocratiques des publicistes pontificaux, que l'on continuera à opposer les unes aux autres pendant les siècles du moyen âge. Pour les impérialistes tels que Sigebert de Gembloux, Wenrich de Trèves, Hugues de Fleury, l'état a une origine divine; pour le parti pontifical, une origine diabolique (p. 545-546). D'après les uns, le pape peut être redressé et critiqué; les autres le font dépendre de Dieu seul (p. 571). Le livre se termine par quelques réflexions sur le caractère et l'importance de ces œuvres de controverse et sur leur genre de polémique.

Le résumé rapide que nous venons d'en donner suffit à montrer avec quelle précision et quelle méthode il est composé; il devra être consulté par quiconque étudiera Grégoire VII et la querelle des investitures.

Jean Guiraud.

El Testamento de Ramon Lull y la escuela luliana in Barcelona. Memoria leida en la Real Academia de buenas letras en la setion ordinaria celebrada el dia 15 de Enero de 1894, por D. Francisco de Bofarull y Sans. Barcelona, Jepus, 1896. In-8°, 44 pages.

Le testament du célèbre philosophe majorcain avait été connu de quelques-uns de ses anciens biographes, mais le texte n'en avait pas été publié. Il faut savoir gré à M. Fr. de Bofarull de l'avoir mis au jour. Il est daté de Majorque, 26 avril 1313. Lull le dicta sans doute au moment de partir pour Messine, où il composa divers ouvrages en cette même année 1313. On y constate qu'il avait un fils, Dominique, et une fille, Madeleine, mariée à Pierre de Sentmenat. On y remarque surtout le soin qu'il prend de la propagation de ses plus récents ouvrages. Il en désigne sept, tous connus d'ailleurs, dont il veut qu'on envoie des exemplaires à la Chartreuse de Vauvert à Paris et à son ami Per-

ceval Spinola à Gênes, et il veut qu'avec ce qui restera de l'argent qu'il possède on fasse des copies de ses livres qu'on enverra dans des maisons religieuses, où ils devront être enchaînés et mis à la disposition de tous ceux qui voudront les consulter.

M. de Bofarull a fait suivre sa copie et sa traduction du testament (dont il donne aussi une reproduction photographique au quart de la dimension de l'original) de documents intéressants sur l'*Escola* où on enseigna à Barcelone, au xve siècle, la doctrine de Lull. Il mentionne dans son introduction un acte de Pierre IV d'Aragon de 1369, déjà signalé, mais non encore publié, où sont visées des pièces émanant de Philippe le Bel et de l'Université de Paris, et donnant pleine approbation aux écrits du Docteur Illuminé. Cette mention ayant attiré l'attention de M. Léopold Delisle, celui-ci a obtenu de M. de Bofarull la copie de l'acte de Pierre IV, inséré dans un acte confirmatif de Jean Ier (1392), et l'a imprimé dans le *Journal des Savants*[1]. Il en résulte, comme le fait remarquer le savant administrateur de la Bibliothèque nationale, que les pièces en question existaient en 1369, mais non qu'elles soient authentiques; elles ont pu être supposées « par de trop zélés disciples de Raimon Lull pour engager les rois d'Aragon à prendre sous leur protection les écoles destinées à enseigner et propager les principes de la philosophie lullienne. » S'il en est ainsi, il faut qu'elles aient été fabriquées à Paris même et bien peu de temps après la date qui leur est assignée, car toutes les indications de personnes et de lieux qui y sont données en abondance sont d'une remarquable exactitude[2].

Le testament de Raimon Lull rappelle l'attention sur une question qui a été posée, il y a quelques années, et qui n'a pas encore reçu de réponse. On admet sans discussion depuis longtemps que Raimon Lull, étant allé pour la quatrième fois en Afrique afin d'y prêcher la foi chrétienne, souffrit le martyre à Bougie le 29 juin 1315, et que son corps, miraculeusement désigné à des marchands chrétiens, fut rapporté, grâce au vent qui empêcha ceux-ci d'aborder à Gênes, à Majorque, où il est enterré et fait l'objet de la vénération publique. Toutefois, cette histoire n'est mentionnée nulle part avant le xvie siècle[3], et il paraît singulier que, dans la riche littérature due aux disciples enthousiastes du rêveur majorcain, on ne trouve jamais, aux xive et xve siècles, une allusion au martyre, qui aurait été un de ses plus grands titres de gloire. Il existe au contraire un texte, qui remonte au moins au xve siècle et sans doute plus haut, et qui est directement contraire à cette légende. Le ms. 16432 du British Museum (ms. du xve siècle

1. Année 1896, p. 353. L'article de M. Delisle contient beaucoup de renseignements importants sur des manuscrits de R. Lull. Voir aussi l'article de M. Morel-Fatio, *Romania*, t. XXV, p. 326. Ces deux critiques font, d'après la photographie, quelques corrections nécessaires au texte du testament.

2. Voy. *Hist. litt. de la France*, t. XXIX, p. 43-45.

3. *Ibid.*, p. 48.

provenant de la bibliothèque du duc d'Altaemps), qui contient le *Libre de consolacio d'ermita* (inédit, composé à Messine en 1313), se termine par la note suivante : « En l'any de Nostre Senyor M. CCC. XV. fina sos dies maestra Ramon Lull *en la ciutat de Mallorques*, segons es estat estrobat en un libre mot antic en lo peu del devant dit libre o tractat apellat de *Consolacio d'ermita*[1]. » On a déjà fait remarquer[2] que cette note, dont rien ne permet de suspecter l'authenticité et qui concorde si bien avec le fait que Lull est enterré à Majorque, rend de plus en plus douteux le martyre qu'il aurait souffert en Afrique, et on a ajouté : « La question pourrait sans doute être éclaircie par des recherches dans les archives de Majorque. » Nous n'avons pas connaissance que de semblables recherches aient été faites; nous les recommandons aux savants majorcains et catalans, et tout particulièrement à M. Fr. de Bofarull. Le fait n'est pas sans intérêt, et si, d'une part, les compatriotes de Lull devaient éprouver quelque chagrin d'être obligés de renoncer à voir en lui un martyr, ils trouveraient une certaine consolation à voir levés, sur l'authenticité du corps qu'ils vénèrent, les doutes que peut légitimement faire naître l'invraisemblable récit de la translation qui en aurait été faite.

Gaston Paris.

Ignatius von Loyola und die Gegenreformation, von Eberhard Gothein. Halle, Max Niemeyer, 1895. 1 vol. in-8°, 795 pages.

M. E. Gothein, qui avait déjà publié, il y a une dizaine d'années, une remarquable étude sur Ignace de Loyola dans la Collection de la Société pour l'histoire de la Réforme, vient de reprendre le sujet, mais pour le traiter d'une manière à la fois plus ample et plus approfondie. Son but n'est pas de faire une nouvelle biographie du fondateur de la Compagnie de Jésus; il a surtout voulu présenter au lecteur un tableau de la contre-réformation catholique au XVIe siècle, en prenant le récit de la vie de saint Ignace comme centre de perspective.

Il explique fort bien tout d'abord comment l'Espagne se trouvait préparée par son évolution religieuse à jouer un rôle décisif dans la contre-réformation, montre comment saint Ignace a été, pour le reste de l'Europe, l'interprète fidèle et l'homme d'action du catholicisme espagnol, et expose comment l'Italie, par suite de sa propre histoire religieuse, se trouvait toute prête à collaborer à cette œuvre de restauration du catholicisme, qui semblait répondre, d'une part, aux besoins du temps, et, d'autre part, à la vocation personnelle de saint Ignace. Sous la plume d'un protestant aussi érudit et d'un esprit aussi large que M. Gothein, tout ce chapitre a une valeur particulière.

1. *Hist. litt. de la France*, t. XXIX, p. 370.
2. *Ibid.*, p. 568.

Le second livre nous montre le grand fondateur à l'œuvre. Le premier chapitre retrace les événements si importants qui remplirent sa vie entre l'époque de sa conversion et la fondation de la Compagnie de Jésus. Le second chapitre est consacré au récit de cette fondation : l'auteur y expose avec finesse l'esprit de la Compagnie de Jésus, ses principes de morale, le but qu'elle poursuit et les moyens qu'elle met en œuvre. Il étudie dans un troisième chapitre la constitution de la Compagnie.

Le troisième et dernier livre nous montre le nouvel ordre dans le déploiement de son activité naissante. Nous assistons à son développement et à ses progrès dans les divers états d'Europe, en Italie, où il prend une part active au concile de Trente, en Espagne, en France, en Portugal, en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas. Nous le suivons même hors d'Europe, dans les missions lointaines où saint François Xavier poursuit avec l'ardeur d'un conquérant son œuvre d'apostolat.

La conclusion de l'ouvrage nous remet en présence de saint Ignace, vieilli et usé par les travaux d'une vie si agitée, mais demeuré infatigable jusqu'à la dernière heure. Il mourut, écrit l'auteur, comme il avait vécu, en homme d'action. La veille de sa mort, il travaillait encore avec son secrétaire particulier, le juif converti Polanco. « Le chevalier espagnol et le juif baptisé étaient inséparables. Jusqu'à une heure avancée de la nuit, ils conférèrent ensemble, mais saint Ignace ne pouvait parvenir à goûter enfin un peu de repos ; à plus d'une reprise, et jusqu'à la pointe du jour, les pères de la maison entendirent dans les escaliers le pas traînant de sa jambe boiteuse et le bruit de la canne dont il se servait pour marcher. C'était le vieux général qui, ne pouvant arriver à s'endormir, errait d'étage en étage à travers le monastère, forgeant dans son imagination de nouveaux plans et tenant son esprit continuellement tendu vers tous les points du globe où sa société agissait, attendait son mot d'ordre... Lorsqu'au matin on pénétra dans sa chambre, il était déjà sans connaissance, l'agonie avait commencé pendant la nuit. » C'était un homme dans toute la force du terme, conclut M. Gothein, un homme dont la postérité étudiera le caractère aussi longtemps qu'on écrira l'histoire.

Cette brève analyse fera connaître au moins le plan général d'un ouvrage d'autant plus important que l'auteur y a mis à profit les résultats de longues recherches dans divers dépôts d'archives, notamment dans celles de Cologne, qui, pour l'histoire des origines de la Compagnie de Jésus, semblent tenir lieu des archives mêmes du *Gesù*. Remarquable par la solidité du fond, l'ouvrage de M. Gothein ne l'est pas moins par la clarté de la composition et la perfection d'un style toujours approprié à son objet. Peut-être pourra-t-on regretter qu'il se borne à raconter les faits plus qu'il ne les apprécie ; mais cette critique est peut-être en définitive un éloge, si elle signifie, comme c'est vraiment le cas, que l'auteur a voulu, sur un terrain particulièrement déli-

cat, rester objectif et impartial. Et nous n'hésitons pas à dire que cet ouvrage sera un livre de premier ordre pour tous ceux qui étudient l'histoire des grands mouvements religieux de l'humanité.

G. Blondel.

Richelieu, by Richard Lodge, M. A. 1 vol. in-18. London, Macmillan (Foreign Statesmen), 1896, 235 pages.

Le petit livre de M. Lodge sur Richelieu fait honneur à la collection qu'il a inaugurée et qui vient de s'ajouter à toutes celles que le goût de la vulgarisation historique a suscitées chez nos voisins, nos précurseurs dans un genre qui convient particulièrement à leur esprit positif et *matter of fact*.

Tous ceux qui se sont occupés d'histoire étrangère ou qui se sont servis de travaux étrangers sur celle de notre pays savent que la science la plus respectable ne préserve pas toujours de méprises dont des indigènes, doués d'une instruction ordinaire, sont à l'abri. Nous avons remarqué peu d'erreurs de ce genre chez M. L.[1]. Les faits nous ont paru exacts jusque dans leur détail, et, ce qui est plus difficile et plus méritoire, leur interprétation nous a semblé juste, sauf sur certains points qui ont, il est vrai, une certaine gravité. Parmi les vues qui donnent raison à cet éloge, il en est une qui emprunte à la nationalité de l'auteur une autorité particulière. C'est celle qui amène M. L. à justifier Richelieu d'avoir développé la centralisation au lieu d'avoir, en fortifiant les libertés nationales et locales, associé le pays au gouvernement. M. L. a parfaitement montré qu'il était impossible à Richelieu de faire autrement et que le mouvement général de la société française entraînait le cardinal dans une direction qu'il aurait été impuissant à changer et dont toute sa sagacité ne pouvait lui faire prévoir l'issue. Les considérations de l'auteur à l'appui de cette thèse, aussi bien confirmées par notre histoire que pénibles pour notre patriotisme, se rencontrent même si bien avec celles que nous avons fait valoir nous-même (*Le Père Joseph et Richelieu;* II, *Conclusion*) que parfois nous avons cru nous lire. Le mérite consiste moins sans doute ici à avoir mis dans son jour une vérité historique aussi évidente qu'à lui avoir apporté le témoignage précieux d'un étranger éclairé par l'évolution toute différente à laquelle l'histoire de son pays l'a fait assister. C'est à un mérite du même genre que nous rendrons hommage en félicitant M. L. d'avoir appelé l'attention sur le déplorable système financier du

1. M. L. a confondu Avenel, l'éditeur des *Papiers d'État* de Richelieu, avec M. le vicomte d'Avenel (p. 7). Il a écrit Françoise de *La* Rochechouart (p. 9), Chillon au lieu de Chillou (p. 11). Richelieu n'était pas encore cardinal (*purple robe*, p. 22) quand il siégea aux états généraux. On trouve aussi (p. 205) : *Le Cordonnier de Loudun*, au lieu de : *La Cordonnière*.

nôtre, sur l'effet décisif que nos destinées en ont subi, sur la coupable indifférence de Richelieu à cet égard. Tout cela a été dit, mais on ne saurait trop le redire. La distinction faite par M. L. entre les diverses administrations financières qui se sont succédé sous le gouvernement de Richelieu est neuve, au contraire, et non moins juste que neuve.

Certains points, nous l'avons annoncé, appellent des rectifications. M. L. n'a pas donné les vrais motifs du désaveu du traité de Ratisbonne (101-102). Autant l'explication de ce désaveu est délicate quand il faut, pour en établir l'évidence, isoler, comme nous l'avons fait (*Le Père Joseph et Richelieu,* I, 499-520), tous les éléments de la question, autant elle est simple quand on se contente, comme nous devons le faire ici, de la dégager de ces éléments. Les plénipotentiaires, laissés sans instructions et sans renseignements, agirent pour le mieux en signant le traité et en déclarant que, pour le signer, ils dépassaient leurs pouvoirs. Richelieu, mieux instruit de la situation militaire, libre de ratifier ou de désavouer, suivant les événements, la conduite des agents français, eut raison de prendre le second de ces deux partis. — En écrivant que l'électeur de Cologne avait mis expressément (*formally*) ses États sous la protection de la France (p. 128), M. L. a présenté comme un fait accompli un projet qui, bien accueilli par le clergé métropolitain de Cologne, échoua devant les sentiments autonomistes et loyalistes des autorités et de la population civiles. Nous avons rendu compte par le menu (*Op. laud.,* II, 152-156) de cette tentative avortée. — Rien, à notre connaissance, n'autorise M. L. à écrire que Richelieu accordait peu d'attention aux négociations secrètes avec Waldstein (p. 129). Il ne portait pas, il est vrai, dans ces négociations la même confiance et la même ardeur que le Père Joseph, mais il n'en méconnaissait pas l'intérêt (*Op. laud.,* II, 159-166 et 437). — M. L. a reproduit une tradition discréditée (p. 151-152) en attribuant une grande part à la France dans les troubles d'Écosse, qui furent l'origine de la révolution d'Angleterre. En faveur de cette tradition, on ne peut invoquer, en dehors de documents suspects ou apocryphes, que les soupçons du gouvernement anglais, et ce n'est pas assez (*Op. laud.,* II, 351-354). Ces exemples montrent que, tout en étant généralement au courant de la science, le livre de M. L. n'est pas un guide absolument sûr. Nous en donnerons une dernière preuve. On pourrait croire, après l'avoir lu, que le Père Joseph est toujours le mystérieux personnage dont l'auteur parle quelque part, que l'importance capitale de son rôle, longtemps pressentie et désormais établie, n'est qu'un paradoxe historique visant à diminuer celle de Richelieu, on pourrait ignorer que les tâtonnements et les phases successives de ce qu'on a appelé et de ce qu'on doit continuer à appeler la politique de Richelieu ont été scrupuleusement analysés, que cette analyse a fait saillir, avec leurs analogies générales et leur relief particulier, deux figures dont chacune ne peut être complètement éclairée que par le reflet de l'autre. Un travail de vulgarisation comme celui de M. L. déroge plus à son caractère en tenant

pour non avenus des travaux originaux et concluants qu'en adoptant une thèse abandonnée comme celle de l'inauthenticité du *Testament politique*. Et, cependant, les ouvrages du genre de celui que nous devons à M. L. éveillent encore, malgré le progrès remarquable qu'ils réalisent aujourd'hui sur ceux du passé, des méfiances si générales et si légitimes que l'éloge par lequel nous avons commencé reste mérité, malgré les réserves par lesquelles nous avons dû finir.

G. FAGNIEZ.

History of the Great Civil War, 1642-1649. By Samuel R. GARDINER. Londres, Longmans, 1886, 1889, 1891[1]. 3 vol. in-8°.

L'œuvre monumentale à laquelle M. Gardiner a consacré sa vie restera comme un magnifique exemple de la science et de la patience anglaises. Le lecteur français peut trouver peut-être que cette vaste histoire du XVIIe siècle, dont la *Great Civil War* forme le centre, pèche quelquefois par l'abondance même des détails, par une trop grande fidélité à l'ordre chronologique des événements et par la couleur du style, un peu trop puritain. Ces réserves faites, il faut convenir que jamais la Révolution d'Angleterre n'avait été traitée avec cette ampleur, ce souci de l'exactitude, cette connaissance intime, journalière pour ainsi dire, des faits et des opinions. Et tous ceux dont les études ont porté sur cette période savent quel courage il faut pour se jeter au milieu des innombrables in-quarto théologiques ou semi-théologiques qui composent la littérature de l'époque et dorment oubliés au British Museum. M. Gardiner avoue d'ailleurs, — car la patience même de M. Gardiner a des bornes, — qu'il n'a point lu tous les *Thomasson Tracts*, et, pour notre part, nous ne songeons pas à lui en faire un crime. Aucun document de quelque importance historique, manuscrit ou imprimé, ne semble avoir échappé à ses recherches. Il a pu mettre à profit les *Clarke Papers* que M. Firth venait de découvrir. Des ouvrages de détail, comme l'admirable *Life of Milton*, de M. Masson, la *Rational Theology in the XVIIth Century*, de M. Tulloch, les *Lectures on early Congregationalism*, de M. Dexter, etc., l'aidaient à reconstituer les différents aspects de la vie religieuse. Il est donc vraisemblable que les découvertes à venir ajouteront bien peu de chose à l'histoire générale de la guerre civile et que M. Gardiner prendra pour longtemps la place de Guizot comme historien classique de la Révolution d'Angleterre.

Guizot, en effet, a vieilli. Par une erreur étrange chez un protestant, il n'a vu dans la guerre civile que le côté politique et a complètement laissé dans l'ombre le côté religieux que, depuis Carlyle, on s'accorde à regarder comme le plus important. La question de la liberté de conscience, qui, à partir de 1644, devient par excellence la question du

1. Une nouvelle édition en quatre volumes a paru depuis.

jour, est à peine mentionnée. Les défenseurs de la tolérance, les indépendants semblent à Guizot des fanatiques, des brouillons ou des ambitieux analogues à nos Jacobins. Il réserve toute sa sympathie pour les presbytériens, qui lui apparaissent comme les représentants du régime constitutionnel et de l'ordre dans l'Église et dans l'État.

Pour M. Gardiner, au contraire, la guerre civile est, avant tout, une guerre religieuse. Comme le dit un contemporain, on se battait pour les évêques[1], et ce n'est pas sans raison que les puritains voyaient dans Laud le véritable auteur de la guerre[2]. Mais, au moment où s'ouvre la lutte, les partis n'étaient pas encore aussi nettement séparés qu'ils le furent plus tard. Nombre de gentilshommes étaient allés se ranger sous les drapeaux du roi par un simple sentiment de loyalisme et non par conviction religieuse ou politique. Parmi les puritains, beaucoup ne songeaient pas alors à détruire l'Église anglicane et se seraient contentés d'une « réforme. » Ils demandaient soit la suppression de l'épiscopat, soit seulement une diminution dans le pouvoir des évêques. Ils voulaient purger le dogme des traces d'arminianisme qu'ils croyaient y apercevoir et faire disparaître des rubriques du *Prayer Book* ce qui, dans le culte et la liturgie, leur paraissait rappeler l'idolâtrie papiste. Tous s'accordaient à rejeter la religion de Charles et de Laud, qui leur semblait un premier pas vers les abominations de la « femme écarlate. » Mais les presbytériens résolus étaient peu nombreux et les sectes séparatistes ne formaient qu'une minorité insignifiante. De notre temps, les successeurs des puritains ont généralement pu rester dans l'Église anglicane, sous le nom de parti évangélique ou parti de la basse Église. La tendance de l'Église anglicane à se diviser ainsi en deux sections, dont l'une se rapproche de Rome, tandis que l'autre va vers Genève, n'a rien qui doive surprendre dans une Église sortie d'un compromis entre le catholicisme et la Réforme. La division est antérieure à Laud et subsiste encore de nos jours. Laud et les ritualistes commirent la faute, — alors presque inévitable, — de vouloir imposer par la force à l'Église d'État des cérémonies que la tradition justifiait peut-être, mais qui devaient scandaliser les « tendres consciences » des calvinistes intransigeants, adorateurs de Dieu en esprit et en vérité. Les questions de surplis perdirent la haute Église et jetèrent dans l'opposition une foule de gens qui, comme ce Ralph Verney, dont M. Gardiner a utilisé la correspondance, se trouvèrent plus tard en étrange compagnie[3].

Le parti anglican et le parti puritain renfermaient l'un et l'autre des esprits conciliants entre lesquels une entente ne semblait pas impossible. Du côté du roi, Falkland et les « latitudinaires[4]; » du côté du Parlement, les partisans de la paix, dont le chef, dans la Chambre des

1. *Great civil war*, t. I, p. 5 (1re édition).
2. *G. C. W.*, t. I, p. 289, note.
3. III, 312.
4. I, 7.

Communes, était Holles. Mais les puritains, même les mieux intentionnés, voulaient faire du puritanisme la religion exclusive de l'Angleterre et se défiaient du roi[1], auquel ils consentaient pourtant à laisser un pouvoir politique fort étendu. Charles Ier, sans cesse entouré de gens qui, à l'exemple du prince Robert, appelaient la guerre de tous leurs vœux, ne songeait à céder sur aucun point et regardait les parlementaires non pas comme des adversaires à convaincre, mais comme des rebelles à combattre[2]. Les négociations d'Oxford, dans les premiers mois de l'année 1643, montrèrent combien il serait difficile de trouver un compromis « entre les partisans de Hooker et les partisans de Calvin. » Pym ne se faisait point d'illusion à cet égard ; il reconnut, dès l'origine, que, si le puritanisme devait être établi en Angleterre, il devait l'être par la force[3].

Ce furent principalement les nécessités militaires qui firent de la majorité puritaine du Parlement une majorité presbytérienne. A part quelques actions brillantes, la vaillance des armées parlementaires, recrutées dans la classe inférieure, se manifesta d'abord contre les orgues, les vitraux et autres « idoles » plutôt qu'en présence de l'ennemi[4]. Le Parlement fut sauvé en 1643 par l'indiscipline et l'impéritie des royalistes bien plus que par les efforts de ses propres armées. Les Écossais, pour prix de leur alliance, exigèrent la promesse d'une réforme religieuse de l'Angleterre dans le sens presbytérien. La plupart des théologiens de l' « Assemblée de Westminster, » réunie pour donner, sous le contrôle du Parlement, une constitution religieuse à l'Angleterre, penchaient vers le presbytérianisme et voyaient dans l'Église d'Écosse le modèle des églises réformées. La Cité était presbytérienne. Dans tout le pays, les presbytériens avaient pour eux les sentiments d'ordre et de discipline qui faisaient craindre aux Anglais le morcellement à l'infini des sectes et les extravagances des fanatiques. Il est vrai que le presbytérianisme du Parlement et de la société laïque en général différait sensiblement du presbytérianisme écossais. Au grand désespoir des pasteurs qui représentaient l'Écosse à l'Assemblée de Westminster, l'Angleterre fourmillait d' « Érastiens, » c'est-à-dire de personnes qui ne voulaient à aucun prix de la domination cléricale et qui subordonnaient l'Église à l'État[5].

Le danger commun tint unis les puritains jusque vers le moment de la mort de Pym (décembre 1643). Mais il existait dans le puritanisme deux sections que l'opposition de leurs principes devait tôt ou tard armer l'une contre l'autre. A côté des presbytériens, dont tous les efforts ne tendaient qu'à mettre une Église d'État presbytérienne à la

1. *Great civil war*, I, 71.
2. I, 173.
3. I, 93.
4. I, 23.
5. I, 267, 308-309; II, 1 et sq.

place de l'Église d'État anglicane, les indépendants se prononçaient pour l'indépendance absolue des congrégations particulières. Congrégation, tel était, suivant eux, le véritable sens du mot église. Aussi les nommait-on congrégationalistes. Ces congrégations devaient être, dans leur pensée, non point un mélange de bons et de mauvais, comme celles des églises d'État, mais, autant que possible, des réunions de saints. C'est en Hollande que ces idées, assez voisines de celles des premiers anabaptistes et des mennonites, purent se développer tout d'abord, car les communautés indépendantes ne menaient en Angleterre qu'une vie précaire. On sait que les indépendants émigrèrent aussi en Amérique; le congrégationalisme devint même, dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, une sorte d'Église d'État, qui persécuta comme on l'avait persécutée. Pendant la guerre civile, un assez grand nombre d'indépendants rentrèrent en Angleterre. Cinq de leurs pasteurs furent même nommés à l'Assemblée de Westminster, où on les désigna sous le nom des « cinq frères dissidents. » Il y avait parmi les indépendants des nuances très diverses d'opinions. Et, à côté des indépendants proprement dits, se rangèrent bientôt un très grand nombre de sectes, les unes anciennes, comme les baptistes, les autres toutes nouvelles et, quelquefois, composées du seul fondateur[1]. A cet assemblage incohérent, que l'on désignait sous le nom de parti indépendant, une idée commune vint donner l'unité. Ce fut l'idée de la tolérance religieuse. Les baptistes avaient nié de tout temps le droit du magistrat civil à intervenir dans les affaires religieuses. La même doctrine était professée avec plus ou moins de restrictions par beaucoup d'indépendants et de sectaires de tout genre. Quelques-uns consentaient à l'établissement d'une Église d'État presbytérienne, mais demandaient la tolérance pour leur secte. D'autres, plus radicaux, réclamaient la séparation complète de l'Église et de l'État. Ces questions furent agitées d'abord dans l'Assemblée de Westminster. Puis les partis portèrent leur cause devant l'opinion publique. Ce fut, à partir de 1644, un déluge de pamphlets pour ou contre la tolérance. Prynne défendit la cause des presbytériens, Milton et Roger Williams celle de la liberté de conscience. L'*Aréopagitique* de Milton et la *Doctrine sanglante de la persécution* de Roger Williams, qui parurent en 1644, furent le manifeste du nouveau parti[2]. Ce parti trouvait des alliés inattendus dans les latitudinaires anglicans. Chillingworth, et plus tard Jeremy Taylor, dans sa *Liberté de prophétiser* (1647), réclamaient la liberté de penser au nom de la liberté d'interprétation de la Bible. Les indépendants avaient mieux que des controversistes, ils avaient des soldats. Les sectaires étaient surtout nombreux dans l'armée de Manchester et plus tard dans celle de Fairfax. A leur tête était Olivier Cromwell, qui, suivant l'expression de M. Gardiner, avait fait de la tolérance « une doctrine de combat » et

1. *Great civil war*, I, 307.
2. Voy. surtout I, ch. XIV.

trouvait fort mauvais que l'on renvoyât un excellent officier sous prétexte qu'il était anabaptiste. Les presbytériens, surtout les presbytériens écossais, regardaient avec horreur le « mignon des sectaires. » Après Naseby, Cromwell, dans sa lettre à la Chambre des Communes, avait laissé entendre que ceux qui risquaient leur vie pour la liberté de l'Angleterre avaient bien le droit de réclamer du Parlement la liberté pour leur conscience. Après la prise de Bristol, il s'exprimait en termes plus clairs encore[1]. Les presbytériens se débarrassèrent de ces passages désagréables en les supprimant à l'impression. Mais la question de la tolérance ne s'en trouva pas supprimée. La lutte, sourde d'abord, éclata plus tard, après la défaite du roi, sous la forme d'une querelle entre le Parlement et l'armée. C'est faute d'avoir compris le rôle qu'a joué cette idée qu'un grand nombre d'historiens se sont trompés sur le véritable caractère de la dernière période de la guerre civile.

Il n'est peut-être aucune partie de l'ouvrage de M. Gardiner qui soit aussi intéressante et aussi neuve que celle qui regarde Cromwell. Cromwell avait combattu tous les partis. Aussi les écrivains de tous les partis semblent-ils s'être entendus pour le dépeindre comme un monstre de perfidie et de dissimulation[2]. Tout différent est le Cromwell de M. Gardiner. Voici les principaux traits de la psychologie du grand indépendant, telle qu'on peut la tirer de l'*Histoire de la guerre civile.*

Pour Cromwell, tout événement est une manifestation sensible de la volonté de Dieu. Les victoires de l'armée parlementaire sont le signe d'une intervention providentielle en sa faveur, et celui qui, malgré des témoignages si éclatants, s'obstine dans son erreur, se rend par là même indigne de pardon. Les défaites, les dissensions intérieures sont au contraire la marque de la colère divine que les péchés du peuple ou ceux des chefs ont attirée sur la nation. Il y a là, suivant Cromwell, un indice beaucoup plus sûr des desseins de la Providence que dans les révélations prophétiques, qui peuvent n'être que des « imaginations charnelles[3]. » On voit comment ces idées devaient amener Cromwell à professer ce que M. Gardiner appelle « le droit divin de l'épée[4]. » Lui-même se regardait comme un instrument dans la main de Dieu, prêt à « couper la tête du roi avec la couronne dessus, » si Dieu se prononçait clairement contre le roi, ou à prendre en main le gouvernement des Trois Royaumes si telle était la volonté de Dieu. Personne ne va aussi loin, disait-il, que celui qui ne sait pas où il va. C'est donc à tort que l'on parle de l'ambition de Cromwell. Dans un esprit comme le sien, les motifs et les raisonnements les plus politiques devaient prendre, pour ainsi dire, une couleur religieuse. Son ambition se con-

1. *Great civil war*, II, 295.
2. Voy. sur ce point le substantiel article de M. Firth dans le *Dict. of national Biography* (art. Cromwell).
3. III, 235.
4. III, 517.

fondait avec son mysticisme et sa piété, puisque, pour lui, le succès était la preuve la plus indiscutable d'une mission divine. Les longues et ténébreuses machinations que les historiens lui ont si libéralement prêtées après coup sont non seulement au-dessus des forces humaines, mais encore, — M. Gardiner l'a bien montré, — entièrement opposées au caractère de Cromwell[1]. Cromwell n'était ni un Retz ni un Albéroni; il n'y a rien en lui du conspirateur classique. En politique comme sur le champ de bataille, ses coups n'étaient ni longuement ni savamment préparés. Loin de suivre un plan général et invariable, il ne se décidait que sous la pression des circonstances[2]. Sa résolution prise, elle était irrévocable. Il lui était pénible de changer d'avis et d'avouer qu'il en avait changé. Pour justifier, en 1643, la marche de l'armée sur Londres et les négociations des officiers avec le roi, il se perd dans des explications obscures et se garde bien d'avouer que l'alliance des presbytériens du Parlement avec l'armée écossaise a déterminé chez lui un changement d'opinion[3]. Aussi, comme le remarque M. Gardiner, si Cromwell n'était pas un hypocrite, les accusations d'hypocrisie qui ont été portées contre lui sont-elles la chose la plus naturelle du monde[4]. Pour les contemporains, pour le presbytérien Holles ou le républicain Ludlow et pour la plupart des historiens modernes, la duplicité de Cromwell est un fait acquis, indéniable. Il s'agit seulement de la montrer à l'œuvre dans tous les actes de la vie de Cromwell. Cromwell aurait ainsi, dès l'époque où il était simple colonel dans l'association des comtés de l'Est, conçu le projet de renverser la royauté pour se substituer à Charles Ier, et il aurait sans relâche poursuivi ce dessein avec la perfidie la plus machiavélique. Comme la plupart des anecdotes qui courent sur lui n'ont point de date précise, on pouvait les placer à l'endroit de sa vie où elles mettraient le mieux en lumière son caractère tel qu'on l'avait conçu. Les erreurs de ce genre sont innombrables dans les Mémoires de Ludlow et, par suite, dans Guizot. Les hésitations de sa conscience, ses accès d'enthousiasme religieux, sa largeur d'esprit, qui ne lui permettait pas de s'attacher à des principes immuables et étroits, ses tendances conservatrices même servaient ainsi à montrer jusqu'à quels raffinements allait son hypocrisie. Dans *Woodstock,* Walter Scott fait de lui une sorte de Tartufe soldatesque, débitant à tout propos d'interminables sermons d'une obscurité voulue et poursuivant ses desseins particuliers sous le couvert de la religion. Mais il n'y a rien de tel en ces matières que la chronologie. En rétablissant les faits dans leur ordre véritable et en replaçant les anecdotes dans leur milieu véritable, M. Gardiner est parvenu d'ordinaire à donner des actions de Cromwell une explication très naturelle, sans recou-

1. Voy. surtout II, 17 et 18.
2. Voy. en particulier III, 559.
3. III, 111, 147.
4. III, p. VIII.

rir à la théorie de l'hypocrisie. Prenons, par exemple, la création du Nouveau Modèle et l'Ordonnance du Renoncement à soi-même. Il s'agissait, dit-on, de « faire une armée étrangère au Parlement[1]. » Cromwell aurait donc formé dès lors le projet de se servir de l'armée pour ruiner les institutions parlementaires. Par un coup de maître, il se serait débarrassé en même temps de ses rivaux, tandis qu'il conservait lui-même, malgré la loi, un commandement dans la nouvelle armée. En réalité, les considérations militaires jouèrent un rôle prépondérant dans la formation du Nouveau Modèle. L'anarchie régnait dans les armées parlementaires. Les généraux ne voulaient ni obéir l'un à l'autre ni même coopérer l'un avec l'autre[2]. Officiers et soldats refusaient fréquemment, par un sentiment de patriotisme local, de quitter, pour une opération lointaine, la région qu'ils s'étaient chargés de défendre. Mal payés, les soldats du Parlement se battaient mal. Une seule armée, moins nombreuse et plus mobile, semblait généralement préférable. Dans le principe, le Nouveau Modèle était donc, bien mieux que les troupes de Manchester ou même d'Essex, l'armée du Parlement[3]. Les opinions religieuses et politiques les plus diverses étaient tolérées dans cette armée, mais elle était loin de ne renfermer que des sectaires, comme on le prétend d'ordinaire[4]. Quant aux anciens généraux, ils s'étaient montrés si insuffisants ou si peu désireux de pousser la guerre à fond contre le roi qu'un très grand nombre de presbytériens se joignaient aux indépendants pour protester contre leur conduite. En ces matières, il n'y avait ni presbytériens ni indépendants, mais un parti de la paix et un parti de la guerre. Ce fut même un presbytérien qui proposa la première ordonnance de renoncement à soi-même, et il y a tout lieu de penser qu'il n'avait point averti Cromwell de ses intentions[5]. Cette ordonnance, qui aurait enlevé à Cromwell son commandement, fut repoussée par la Chambre des Lords. La seconde ordonnance fut rédigée dans des termes assez différents. Tout officier supérieur, qui était en même temps membre du Parlement, devait envoyer sa démission dans les quarante jours; mais le Parlement ne s'interdisait pas le droit de le maintenir dans ses fonctions ou de l'appeler à des fonctions nouvelles, et Cromwell ne fut pas le seul à profiter en cette occasion de la bienveillance des Chambres.

C'est surtout au sujet de sa conduite en 1647 et en 1648 que Cromwell a été accusé d'hypocrisie. Tandis qu'il jurait devant la Chambre des Communes que l'armée se laisserait licencier suivant les désirs de la Chambre, il excitait, disent ses adversaires, les agitateurs à la résistance. Le moment venu, il quitte le Parlement, se déclare pour les

1. Guizot, *Révolution d'Angleterre*, II, 87.
2. *Great civil war*, I, ch. XX, XXI.
3. II, p. 296.
4. II, p. 304.
5. II, p. 30.

soldats, et, par un coup de main audacieux, fait conduire le roi au milieu de l'armée. Il abandonne alors la cause de l'armée pour essayer de traiter avec le roi, mais sans succès. Il constate bientôt qu'il n'obtiendra rien de Charles Ier et qu'il ne réussira qu'à se compromettre; il rompt immédiatement les négociations, se prononce avec véhémence contre le roi, écrase l'armée écossaise venue à son secours et le fait juger et exécuter. Telle est en résumé l'histoire traditionnelle de Cromwell pendant ces deux années de sa vie. Il aurait tour à tour, selon son intérêt du moment, servi tous les partis, « poussant sa fortune dans toutes les voies, et chaque jour dans celle où le succès se promettait à lui plus grand ou plus prompt[1]. »

Ici encore, une critique attentive des sources et une chronologie sévère ont conduit M. Gardiner à des résultats différents. Au printemps de l'année 1647, le roi était captif à Holmby et la guerre semblait finie. La majorité presbytérienne du Parlement s'occupait d'établir le presbytérianisme dans toute l'Angleterre. Mais, pour que ce projet réussît, il importait de se débarrasser de l'armée, où la liberté de conscience était en grand honneur. L'armée, d'ailleurs, coûtait fort cher et était très impopulaire de ce chef. Malheureusement les Chambres, pendant les premiers mois de l'année, semblèrent avoir à cœur d'irriter l'armée par toutes sortes de mesures intempestives. Les soldats avaient à choisir entre retourner dans leurs foyers ou partir pour l'Irlande, mais avec de nouveaux chefs. Le Parlement ne s'engageait à payer qu'une très faible partie de l'arriéré des soldes. Cromwell, bien que mécontent de la conduite des presbytériens, promit cependant que l'armée se laisserait licencier[2]. Il désapprouva même une pétition dans laquelle les soldats faisaient connaître leurs griefs. Mais les presbytériens répondirent à cette pétition en déclarant ennemis publics ceux qui l'avaient rédigée (30 mars). Ils refusèrent de faire à l'armée aucune promesse, de lui donner aucune garantie, et les tentatives de conciliation n'aboutirent pas. Le pouvoir, échappé aux mains des officiers, était passé dans celles des Agitateurs, élus par les soldats. En mai, la Chambre fut obligée d'envoyer à l'armée Cromwell et quelques autres députés. Aujourd'hui que nous avons sous les yeux les *Clarke Papers*, nous savons que Cromwell, loin d'exciter les soldats à la révolte, fit son possible pour rétablir l'ordre et rappeler l'armée à l'obéissance qu'elle devait au Parlement[3]. Pendant ce temps, les presbytériens se préparaient à la lutte. Ils s'assuraient des milices de la Cité, négociaient avec le roi, demandaient des secours à l'Écosse. Le 21 mai, Cromwell promettait encore que l'armée se laisserait licencier. Le 25, pour toute réponse, la majorité presbytérienne votait le licenciement immédiat, sans aucune promesse pour l'avenir. C'est alors que Fairfax, Cromwell

1. Guizot, II, 253.
2. *Great civil war*, III, 35.
3. III, 66.

et la plupart des officiers prirent ouvertement le parti de leurs soldats et que, sur l'ordre de Cromwell, l'armée s'assura de la personne du roi. Longtemps encore Cromwell s'opposa, autant qu'il le put, à l'emploi de la violence contre le Parlement[1]. De toute la force de ses instincts conservateurs, il se cramponnait au seul reste d'autorité légale qui demeurât dans le pays. Les circonstances l'entraînèrent.

La crainte d'une invasion écossaise et d'une guerre nouvelle avait décidé Cromwell à prendre parti pour l'armée contre la majorité presbytérienne du Parlement[2]. Il crut qu'il lui serait facile de s'entendre avec Charles Ier et d'obtenir du roi cette tolérance religieuse qu'on lui refusait ailleurs. L'armée partageait cette confiance. On laissait au roi la plus grande liberté. Il avait ses chapelains, qui célébraient le service suivant la liturgie anglicane. Ireton lui promettait que, s'il acceptait le « Sommaire des propositions » qui lui avait été présenté, l'armée purgerait et repurgerait le Parlement pour y obtenir une majorité favorable. Mais le roi, sans cesse occupé d'intrigues et de complots, restait irrésolu et défiant. Il se figurait que l'Angleterre ne pouvait se passer de lui et qu'il parviendrait sans peine à user les partis l'un par l'autre[3]. Il déclarait préférer les propositions de l'armée aux propositions presbytériennes du Parlement, mais au même moment il entamait des négociations avec les presbytériens d'Écosse. La réputation de Cromwell souffrait de la duplicité du roi. Les presbytériens et le parti républicain intransigeant qui s'était formé dans l'armée s'accordaient à l'accuser de trahison. Charles se refusait à toute concession et le traité n'avançait pas. La fuite du roi, et surtout l'alliance conclue dans les derniers jours de l'année 1647 entre Charles Ier et les Écossais, mirent fin aux hésitations de Cromwell. Cette tentative pour « asservir l'Angleterre à une nation étrangère » acheva de perdre le roi dans son esprit, et, d'accord avec l'armée, il résolut de tirer vengeance de Charles Stuart, cet homme de sang, que Dieu avait jugé et condamné[4].

Le Cromwell de M. Gardiner est, on le voit, assez différent du Cromwell légendaire. Évitant les exagérations de Carlyle comme celles de Guizot, M. Gardiner nous le présente « non point comme un héros inspiré du ciel ou un prodige infaillible, mais comme un homme brave et honnête, désireux avant tout de conduire ses compatriotes dans la voie de la paix et de la religion[5]. » Cette éloquente réhabilitation vaut sans doute mieux pour la mémoire de Cromwell que la statue de bronze qui lui a été refusée en 1895 par la Chambre des Communes.

Au caractère de Cromwell s'oppose d'une façon frappante celui de Charles Ier. Ce ne fut ni la pauvreté des comtés de l'ouest, où était le

1. *Great civil war*, III, 154 et sq.
2. III, 84.
3. III, 172.
4. III, 366, 516.
5. III, p. VIII.

centre de sa puissance, ni l'indiscipline de ses troupes et de ses généraux, ni la bravoure turbulente et aveugle du prince Robert qui perdirent le roi. La véritable cause de sa chute, il faut la chercher dans la nature même de son esprit. Élevé dans les idées d'absolutisme, Charles crut toute sa vie au droit divin des rois. Il n'admettait point que le peuple dût prendre une part quelconque au gouvernement. Son idéal, comme celui de Strafford, était un despotisme éclairé et patriarcal[1]. Profondément attaché à l'Église anglicane, telle que la comprenait Laud, il regardait l'épiscopat comme la pierre angulaire de la monarchie. « Pas d'évêque, pas de roi. » Le presbytérianisme écossais était, suivant lui, la domination du clergé; le presbytérianisme anglais, la domination du Parlement[2]. Ses croyances politiques étaient donc d'accord avec ses croyances religieuses pour le porter à refuser toute concession à ses ennemis, les puritains. Il était prêt à souffrir le martyre pour son Église. « Je suis résolu, écrivait-il en 1645, à ne jamais abandonner l'Église aux mains des papistes, des presbytériens et des indépendants, à ne point faire tort à mes successeurs en laissant enlever à la couronne le pouvoir militaire que mes prédécesseurs m'ont légué et à ne jamais abandonner mes amis. » Il ne croyait point à la sincérité de ses adversaires. Incapable de se représenter les motifs qui les faisaient agir, il les regardait comme des coquins ou des imbéciles. Sa parole une fois donnée, il eût hésité à ne point la tenir. Mais il avait des subtilités de casuiste pour se débarrasser des promesses gênantes. Il était, pour employer l'expression de M. Gardiner, à la fois « consciencieux et indigne de confiance. » Les négociations que l'on engageait avec lui n'aboutissaient jamais, car, à une certaine habileté dans la controverse, il joignait l'invincible obstination d'un idéaliste qui vit dans un monde irréel. On a souvent reproché aux Écossais de l'avoir vendu, « comme Judas vendit son maître[3]. » Mais la position des Écossais ne laissait pas que d'être embarrassante. Ils ne pouvaient songer à permettre au roi de se réfugier sur le continent. Ils avaient cru, lors de son arrivée, qu'il serait facile de le convertir aux idées presbytériennes. C'était pour lui le seul moyen d'obtenir l'appui de l'Écosse; les chefs écossais, malgré leur bonne volonté, n'auraient pu trouver des soldats en Écosse pour la défense d'un prince anglican. Mais il fut impossible de convertir Charles. Il résista à l'éloquence de Henderson et aux prières des généraux et ne céda sur aucun point essentiel. Persuadés alors que son unique dessein était d'allumer la guerre entre l'Écosse et l'Angleterre, les Écossais le livrèrent aux commissaires du Parlement[4]. La conduite de Charles fut la même dans ses négociations avec Cromwell, et l'ambassadeur de France, Bellièvre,

1. *Great civil war*, III, 601.
2. II, 524.
3. Voy. S. H. Church, *Cromwell*, p. 263.
4. *Great civil war*, II, 578.

remarqua dès lors que Charles, s'il avait su se décider à temps, aurait pu avoir à son gré les Écossais ou les indépendants pour alliés[1]. Il semblait croire que l'honneur de combattre pour lui et sous ses ordres devait être une récompense suffisante, sans penser que les autres hommes avaient comme lui des intérêts et des passions. Il s'étonnait que les presbytériens des Basses-Terres ne voulussent point faire cause commune avec les highlanders de Montrose contre le Parlement d'Angleterre. Il négociait en même temps avec les catholiques irlandais et les presbytériens d'Écosse, sans se douter que l'une de ces deux alliances excluait l'autre. Sa diplomatie en Irlande est un extraordinaire mélange de faiblesse et de duplicité[2]. Voici un exemple de ses combinaisons politiques, à la fois embrouillées et naïves. Au printemps de 1643, il paraît fermement décidé à soutenir l'Église anglicane et à ne faire aucune concession à l'esprit puritain. Mais, au même moment, il songe à se faire un parti chez les presbytériens d'Écosse. Il donne au vice-roi d'Irlande l'ordre de traiter avec les catholiques irlandais révoltés et cache cette partie de son plan à ses ministres anglais. Il offre au Parlement d'abandonner les catholiques d'Angleterre. Enfin il attend du secours de l'étranger et particulièrement de la France. Tous ces beaux desseins devaient naturellement s'effondrer les uns sur les autres. Mais Charles n'y prenait pas garde. Il a toujours bon espoir. Il lui reste toujours « une excellente carte à jouer. » La formation de la haute cour de justice le réveilla brutalement de son rêve. Son obstination, son manque de franchise, ses appels incessants à l'étranger avaient rendu impossible son retour au pouvoir. Son supplice fut, suivant le mot attribué à Cromwell, une « cruelle nécessité. » Et avec lui disparut, pour ne jamais renaître, la conception monarchique des Tudors et des premiers Stuarts[3].

D. Pasquet.

1. *Great civil war*, III, 144.
2. Voy. surtout les ch. XXXVIII et XXXIX du tome II.
3. II, 581 ; III, 605.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1896, sept.-oct. — L. Delisle. Examen du privilège d'Innocent III pour le prieuré de Lihons en Santerre, 17 juin 1204 (ce privilège, dont une expédition originale, venant du chartrier de Cluny, vient d'être acquise par la Bibliothèque nationale, est rédigé avec des formules tellement insolites qu'il n'est probablement pas authentique ou qu'il a été expédié irrégulièrement à la chancellerie d'Innocent III. Fac-similé photographique de la bulle). — Fr. Funck-Brentano. Additions au *Codex diplomaticus Flandriae* de M. le comte de Limburg-Stirum; suite et fin. = Bibliographie. *A. Le Moyne de la Borderie.* Histoire de Bretagne; t. I. — *Abbé A. Clerval.* Les écoles de Chartres au moyen âge du ve au xvie s. (excellent). — *P. Guérin.* Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France; t. VII (relatif aux années 1403-1430). — *C.-F. Duro.* La marina de Castilla (remarquable; lacunes à combler indiquées par Ch. de la Roncière). — *A.-V. Vecchj,* dit *Jack la Bolina.* Storia generale della marina militare (bon ouvrage de vulgarisation). = Chronique et Mélanges : Œuvres de Bernard Gui offertes à Philippe de Valois (M. Schiff signale un ms. provenant de la bibliothèque du duc d'Osuna et aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Madrid). — Épitaphe du roi Charles VII (à la fin d'un exemplaire de Valère-Maxime imprimé à Venise en 1487).

2. — **Revue d'histoire diplomatique.** 1897, n° 1. — Léon Fleys. Louis XV, Marie-Thérèse et la paix de l'Europe en 1758 (tandis que Bernis voulait faire la paix et envoyait même à Stainville des instructions en ce sens, Louis XV se laissait persuader par Marie-Thérèse de continuer la guerre et cela pour des raisons de pur sentiment : la reine voulait en finir avec un ennemi qui lui répugnait, le roi rester fidèle à sa parole royale; et tous deux déclaraient qu'ils n'avaient aucun but d'agrandissement territorial, qu'ils ne songeaient qu'aux intérêts de leur peuple!). — Louis Passy. Le voyage de François Vettori, ambassadeur de la République à Florence, près de l'empereur Maximilien, 1507-1508. — Fr. Funck-Brentano. Documents relatifs aux formes diplomatiques au xiiie et au xive s. (publie un procès-verbal notarié de la publication des sentences d'excommunication contre Gui de Dampierre, comte de Flandre, par l'archevêque de Reims et l'évêque de Senlis, 17-28 mai 1297; texte et traduction). — Ch. Schefer. Mémoire pour servir d'instruction au sieur marquis de Bonnac, lieutenant pour le roi au pays de Foix, allant en Espagne en qualité d'envoyé extraordinaire, 1712.

3. — **La Révolution française**. 1897, 14 déc. — L. Amiable. Les origines maçonniques du *Musée de Paris* et du *Lycée*. — A. Debidour. Le Concordat de 1817. — H. Monin. Lamartine et la campagne des banquets (Lamartine a pris une part très active à cette campagne par les lettres, les articles qu'il écrivit et qu'il inspira. Il a pu se faire illusion plus tard sur son rôle et l'amoindrir, mais ce rôle reste considérable). — Aulard. Le Dix-huit brumaire et l'opinion anglaise (d'après les analyses que le gouvernement consulaire se faisait faire des journaux anglais). = 1897, 14 janvier. Ph. Morère. L'établissement du Consulat à Toulouse en l'an VIII (curieuse étude sur la sourde anarchie qui régna pendant plusieurs semaines à Toulouse et sur la transformation rapide que subit la région dès l'arrivée du préfet. Il suffit qu'un homme fût là, avec la volonté et le pouvoir de gouverner, pour que tout rentrât dans la règle). — A. Debidour. La Congrégation, 1821-1830. — Kuscinski. Le doyen d'âge de la Convention nationale (c'était peut-être Lonqueue, suppléant d'Eure-et-Loir, qui vint prendre séance, le 14 juillet 1793, en remplacement soit de Pétion, soit de Brissot, tous deux mis hors la loi). — Aulard. Un rapport de Portalis sur la presse en l'an XI.

4. — **Bulletin critique**. 1896, n° 35. — *Caro*. Genua und die Mæchte am Mittelmeer, 1287-1311 (neuf, surtout pour l'histoire constitutionnelle; le t. I s'arrête en 1281). = N° 36. Les émaux byzantins de la collection de M. de Zwénigorodskoï (A. Pératé parle à ce propos des travaux récents de Jean Schulz et Kondakoff sur l'émaillerie rhénane, limousine et byzantine). = 1897, n° 1. *R. Merlet*. La Chronique de Nantes (très bonne édition. L'abbé Duchesne maintient son opinion que l'*Indiculus de episcoporum Britonum depositione* est antérieur à la Chronique, au lieu de dériver de celle-ci, comme le veut M. Merlet). = N° 2. *J. Duchemin des Cepeaux*. Lettres sur l'origine de la chouannerie et sur les chouans du Bas-Maine (nouvelle édition très soignée). = N° 3. Les auteurs des chroniques attribuées à Denys de Tellmahré et à Josué le Stylite (F. Nau établit que l'auteur de tout l'ouvrage est le prêtre Josué le Stylite, du monastère de Zouqenin. Quant à l'auteur de la lettre qu'on attribuait jusqu'ici à Josué, elle est d'un anonyme écrivant à Édesse).

5. — **Journal des Savants**. 1896, déc. — G. Perrot. La Tunisie (résume le rapport de M. Gauckler sur l'archéologie de la Tunisie). — G. Paris. L'anneau de Fastrade; suite et fin (cette légende est un simple conte, qui a pris une apparence historique par son attribution à Charlemagne, une teinte religieuse par sa fusion avec la légende de saint Gilles, une signification locale par son application à Aix-la-Chapelle, qui s'est relié à de vieilles traditions orientales en se soudant avec l'histoire de la cloche de justice et du serpent reconnaissant, mais qui, à l'origine, n'était qu'une ordinaire histoire de magie. Il peut remonter à l'antiquité, soit directement soit par un intermédiaire byzantin). — Albert Sorel. Documents sur la négociation du Concordat; fin.

6. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1896, nº 49. — *F. de Mély* et *Edm. Bishop.* Bibliographie générale des inventaires imprimés (très utile; table excellente). — *R. Kerviler.* Répertoire général de bio-bibliographie bretonne; fasc. 22-23 (on en est encore à la lettre C!). — *A. Desjardins.* P.-J. Proudhon; sa vie, ses œuvres et sa doctrine (très médiocre). — *Edw. Channing.* The United States of America, 1765-1865 (excellent résumé). = Nº 50. *J. Jüthner.* Ueber antike Turngeræthe (ouvrage plein de détails intéressants sur le matériel des palestres helléniques). — *A. de Marchi.* Il culto privato di Roma antica; t. I (bon). — *A. Dieterich.* Die Grabschrift des Aberkios (S. Reinach admet avec l'érudit allemand qu'Abercius était payen, non chrétien, que l'inscr. de son tombeau est postérieure à l'épitaphe d'Alexandre et non antérieure. Ce document, où l'on voyait attestés, vers 160 après J.-C., la primauté du siège de Rome, le symbolisme du poisson, le baptême, l'eucharistie, etc., est postérieur d'un demi-siècle et se rapporte à un culte gréco-syrien où l'on retrouve le bon pasteur, le poisson symbolique, le pain et le vin qui constituent la cène des initiés). = Nº 51. *G. Buehler.* Indische Palæographie (excellent). — *R. von Riess.* Atlas scripturae sacrae (nouvelle édition qui offre les noms de lieu sous leur forme latine, telle que la contient la Vulgate). — *Fischer* et *Guthe.* Wandkarte von Palæstina zur Biblischen Geschichte (carte murale remarquable; mais il aurait fallu mettre les noms modernes au-dessous des noms anciens et marquer d'une manière spéciale ceux de l'époque des croisades). — *E. Duemmler.* Monumenta Germaniae historica. Epistolarum aevi Carolini tomus II (édition très remarquable contenant les lettres d'Alcuin, de Paul Diacre, de Paulin d'Aquilée, de Charlemagne, etc.). — *P. Thomas.* Catalogue des mss. des classiques latins de la bibliothèque royale de Bruxelles. — *Baudon de Mony.* Relations politiques des comtés de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du XIVe s. (A. Brutails critique très vivement ce que dit l'auteur sur les origines de la question d'Andorre; le t. II de l'ouvrage est indispensable pour écrire une histoire des luttes de la maison de Foix en Catalogne). — *Fournol.* Bodin, prédécesseur de Montesquieu (insuffisant). — *Seeley.* The growth of british policy (très important pour l'histoire générale). = Nº 52. *Chambry.* Extraits de Thucydide; texte grec (bonne édition pour les classes). — *Garofalo.* Les Allobroges (consciencieux). — *Id.* Le Plebiscitum Atinium (utile). — *Deloche.* Le Port des anneaux dans l'antiquité romaine et dans les premiers siècles du moyen âge (très complet). — *Goos.* Hamburgs Politik um die Mitte des XVI Jahrh. (consciencieuse étude sur les rapports de Hambourg avec la ligue de Smalkalde et avec l'empereur Charles-Quint de 1536 à 1552). — *Barack.* Elsass-Lothringische Handschriften und Handzeichnungen (très bon catalogue). = 1897, nº 1. *Curti.* Carlo-Emanuele I, secondo i più recenti studî (nouvelle édition très améliorée). — *Duc de Broglie.* La mission de M. Gontaut-Biron à Berlin (le témoignage du duc de Broglie ne mérite qu'une confiance très limitée). = Nº 2. Publications de l'Académie

américaine de science politique et sociale (annonce plusieurs ouvrages sur la sociologie, la représentation proportionnelle, les constitutions politiques de l'Europe). = N° 3. Ægyptische Urkunden aus den k. Museen zu Berlin (mss. grecs, coptes et arabes). — *J. Loserth.* Die Steirische Religionspacification, 1572-1578 (raconte les tentatives de la noblesse protestante de Styrie pour arracher à l'archiduc Charles de Graz le libre exercice du culte dans la province). = N° 4. *Griffith* et *Newberry-Fraser.* El Bersheh (publient les inscriptions et les dessins d'une dizaine de tombes élevées pour des seigneurs de la XIe et de la XIIe dynastie. G. Maspero dresse, d'après ces documents importants et bien publiés, le tableau généalogique des « barons » d'Hermopolis). — *H. Witte* et *G. Wolfram.* Urkundenbuch der Stadt Strassburg. Bd. V (beaucoup de documents nouveaux et précieux sur l'histoire d'une partie du XIVe s., 1332-1365).

7. — **Revue celtique.** 1896, oct. — Paul Collinet. Droit celtique et droit romain; 1er art. : le régime des biens dans le mariage gaulois. — Whitley Stokes. Les annales de Tigernach; le quatrième fragment, 973-1088; suite et fin du texte. — J. Loth. Le sens primitif de *Bóroma* (ce mot doit se décomposer en *bo* et *Roma;* il désigne le denier de saint Pierre).

8. — **Revue de l'histoire des religions.** 1896, sept.-oct. — L. Knappert. Le christianisme et le paganisme dans l'Histoire ecclésiastique de Bède le Vénérable; suite (insiste en particulier sur l'histoire d'Oswin et sur celle d'Oswald de Northumbrie); fin en nov.-déc. (ce que Bède nous apprend sur le paganisme). — L. Ménard. La symbolique des religions anciennes et modernes; leurs rapports avec la civilisation. = Nov.-déc. M. Mauss. La religion et les origines du droit pénal; à propos des *Ethnologische Studien* de R. Steinmetz (l'ouvrage de Steinmetz est de première importance et par la masse énorme de faits qu'il y a réunis et par l'esprit de critique et de méthode avec lesquels il en a tiré les conséquences. Il voit dans le droit de vengeance une suite logique du culte des morts qu'on rencontre chez la plupart des peuples civilisés; la vengeance conduit à la composition et celle-ci à la peine publique). — Wassilief. Le boudhisme dans son plein développement, d'après les Vinayas. — L. Marillier. Revue des périodiques : revue des peuples non civilisés et folklore; fin.

9. — **Bulletin de correspondance hellénique.** 1896, janv.-oct. — Sporonos. La numismatique de Delphes. — Perdrizet. Mên en Asie Mineure (surnoms de cette divinité; son origine; sa diffusion hors de l'Anatolie; ses attributs et ses fonctions). — Radet et Ouvré. Inscriptions de Phrygie. — G. Fougères. Inscriptions de Mantinée (plusieurs sont longues et importantes; une accompagnait une offrande consacrée à frais communs à tous les dieux, sous la quatrième stratégie de Philopœmen, par les guerriers qui avaient combattu sous ses ordres; elle est de l'année 193-192). — P. Jouguet. Inscriptions grecques d'Égypte

(entre autres une très longue inscription d'Hermopolis Magna, gravée entre 114 et 107). — E. Bourguet. Inscriptions de Delphes. Deux comptes du conseil et des Naopoioi (importantes à cause des opérations financières qu'elles nous ont conservées. Dresse la liste des archontes de 353 à 323). — Ce numéro, accompagné de huit planches, dont cinq pour les monnaies de Delphes, présente un intérêt exceptionnel.

10. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome). 16e année, fasc. 5. Août-déc. 1896. — J. Toutain. Études sur l'organisation municipale du Haut-Empire; 1er art. (tient pour vraie, contre Mommsen, la distinction faite par Aulu-Gelle entre les municipes et les colonies des provinces à l'époque impériale). — Nougaret. Description du ms. de Plaute *B*. — L. Dorez. Le sac de Rome, 1527. Relation inédite de Jean Cave, Orléanais (ce Cave était un médecin qui paraît avoir exercé quelques fonctions à la chancellerie romaine. Il assista au sac de Rome et le conte en un latin rude et incorrect qui respire partout la vérité. Détails sur les pertes qu'éprouva la salle « secrète » de la bibliothèque Vaticane, pillée par les Luthériens. Publie en appendice plusieurs documents, dont un poème en latin de Pietro Corsi et une note sur César Grolier et sa famille). — S. Gsell. Chronique archéologique africaine.

11. — Revue archéologique. 1896, sept.-oct. — Th. Reinach. Le goryte de Nicopol et la tiare d'Olbia (le goryte est une feuille d'or détachée d'un étui scythique et décorée de figures et d'ornements au repoussé. Elle est aujourd'hui au musée de l'Ermitage. Les scènes représentées sont empruntées à l'histoire d'Achille à Scyros. Elle est sans doute l'œuvre d'un artiste assez malhabile, d'un orfèvre d'Olbia, qui s'est appliqué à reproduire à sa façon des peintures de Polygnote. Le style du goryte se retrouve dans la tiare, qui paraît sortir du même atelier. L'un et l'autre objet, également authentiques, sont du IIIe siècle). — Maurice Holleaux. L'inscription de la tiare de Saïtaphernès (elle est parfaitement authentique; c'est un document officiel qui est l'abrégé d'un décret, et c'est là précisément ce qui explique que les caractères ressemblent si étroitement à ceux du décret gravé sur marbre qui se trouve également à l'Ermitage). — E. Le Blant. Paléographie des inscriptions latines du IIIe s. à la fin du VIIe; suite en nov.-déc. — Tyskiewicz. Notes et souvenirs d'un vieux collectionneur; suite. — A. Engel. Notes et correspondance d'Espagne. — Chabot. Index alphabétique et analytique des inscriptions grecques et latines publiées par Waddington; fin en nov.-déc. = Nov.-déc. Alex. Bertrand. Les druides et le druidisme; leur rôle en Gaule. — U. Furtwængler. Note sur une monnaie de Trézène.

12. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1896, nº 6. — J. Silvestre. Politique française dans l'Indo-Chine : Annam; suite (1870-1874); suite en 1897, nº 1, 1874-1879. = 1897, nº 1. E. Allix. La Philosophie du droit de F.-J. Stahl et la philosophie de la Révolution française (étudie les idées exposées par le Bavarois Stahl,

1802-1861, dans sa philosophie du droit, qui, publiée pour la première fois en 1830-1837, eut sa quatrième édition en 1870-1871; Stahl est un philosophe chrétien, radicalement opposé aux idées de la Révolution française, qui en fait une critique approfondie, mais développe à son tour un système tout différent et très digne de considération). — J. Potrel. La Russie et la rupture de la paix d'Amiens, mai-sept. 1803 (d'après la correspondance des ambassadeurs britanniques à Saint-Pétersbourg).

13. — Le Correspondant. 1896, 25 décembre. — Duc de Broglie. Malherbe, sa vie, son œuvre et son influence; suite le 10 janv. (fait un heureux emploi de la correspondance de Malherbe, si précieuse pour l'histoire). — G. d'Azambuja. L'injure en politique (de 1785 à nos jours, curieuse étude de mœurs politiques). = 1897, 10 janvier. Lettre du P. Lacordaire à la princesse Borghèse sur le rétablissement de l'ordre de Saint-Dominique en France. — Baguenault de Puchesse. Édouard de Cazanove de Pradine; I. — Lanzac de Laborie. Le maréchal de Castellane. = 25 janvier. Duc de Broglie. Malherbe; fin (relations de Malherbe avec Louis XIII et Richelieu. Très piquant récit des poursuites infructueuses dirigées par Malherbe contre les meurtriers de son fils). — Biré. Un épisode de 1848 (rappelle, à propos de l'*Évadé* de G. Geffroy, comment en 1848 Blanqui fut convaincu par Barbès d'avoir, en 1835, révélé au gouvernement de Louis-Philippe toute l'organisation de la Société des Saisons). — Morane. Les sectaires russes au Caucase (intéressants détails sur les Molokans et les Doukhabortres). = 10 févr. Mimande. L'héritage de Béhanzin (récit très pittoresque sur le gouvernement du roi Glé-Glé et sur l'établissement du protectorat français à Kotonou). — Vandal. Les massacres d'Arménie et la réforme de la Turquie (éloquent réquisitoire contre la politique du sultan. M. Vandal, pas plus que M. Bérard, dans ses articles de la *Revue de Paris,* ne peut malheureusement tracer à notre diplomatie un programme d'action qui assure à l'Orient un avenir de justice et de paix).

14. — Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires. 1896, 15 déc. — H. Chérot. Une grande chrétienne au xviie siècle : Anne de Caumont; fin. = 1897, 5 janv. J.-V. Bainvel. L'Église; histoire du dogme; l'évolution des idées; fin le 20 janvier (étudie surtout l'évolution qui s'opéra au ive s. dans la vie extérieure de l'Église par la formation de liens hiérarchiques plus nombreux et plus étroits entre les diverses églises, par la réunion fréquente des conciles et par la rencontre de l'Église, devenue société puissante, avec l'État devenu chrétien). — L. de Grandmaison. La question dionysienne (à propos de l'ouvrage de Jos. Stiglmayr, *Das Aufkommen der Pseudo-Dionysischen Schriften.* Ces écrits ont été composés vers le milieu du ve s.; leur auteur, qui ne peut avoir été Denys l'Aréopagite, était sans doute originaire de la Judée et étudia peut-être à Athènes sous Proclus. S'il se met en scène comme un contemporain des apôtres, ce

n'est pas pour duper ses lecteurs; c'est un innocent procédé littéraire qui ne pouvait tromper personne en son temps). — H. Lammens. Découverte d'une bulle de Jules III concernant les saints lieux et la Compagnie de Jésus, 6 oct. 1553. = 20 janv. L. Boutié. L'histoire à notre époque; ses progrès et ses faux systèmes. = 5 février. A. d'Abbadie. L'Éthiopie chrétienne.

15. — Revue des Deux-Mondes. 1896, 15 déc. — Émile Ollivier. Le prince Louis-Napoléon; 3e art. : l'essai constitutionnel (ce prince, au début, était très sincèrement désireux de gouverner avec les républicains; ceux-ci se récusèrent. Les élections de mai 1849 donnèrent au président une énorme majorité de conservateurs, mais où il n'y avait presque pas de bonapartistes; de là une équivoque d'où devait peu à peu sortir l'idée du coup d'État. Les insurrections italiennes); suite le 17 janv. 1897 : le ministère du président (le ministère Rouher-Parieu; piquant portrait de ces deux hommes d'État; les burgraves et la politique de Thiers, qui aboutit à la loi du 31 mai, restreignant le suffrage universel). = 1897, 1er février. Comte d'Haussonville. Le duc de Bourgogne; 1er article : naissance et première enfance. — G. Valbert. Dupleix et son bi-centenaire.

16. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1896. Bulletin de sept.-oct. — Oppert. Un relèvement de terrain chaldéen consigné sur une lentille en argile. — Id. La liste des éponymes assyriens et les dernières années de l'empire de Ninive. — Id. Une éclipse lunaire du règne de Saosduchin, roi de Babylone (cette éclipse est mentionnée dans un texte où Saosduchin, frère de Sardanapale et assiégé par lui, explique son profond découragement, encore accru par les tristes présages que lui apportait cette éclipse; elle est de l'année 653 av. J.-C. Critique les travaux de Mahler et de Lehmann sur la chronologie assyrienne). = Bulletin de nov.-déc. A. Bertrand. Les druides et le druidisme; leur rôle en Gaule (il n'y avait point, au temps de Jules César, il n'y a jamais eu en Gaule de panthéon druidique, mais uniquement des divinités locales ou de tribus, sans aucun lien hiérarchique entre elles; rien non plus qui ressemble à une doctrine théologique. Quant aux druides, leur introduction en Gaule était de date récente, mais ils y ont bientôt joué un rôle considérable parce que, vivant en grandes communautés analogues aux lamaseries du Tibet, ils étaient le seul pouvoir organisé qu'il y eût dans le pays). — P. Vidal de la Blache. Les voies de commerce dans la *Géographie* de Ptolémée (étude sur les sources du géographe grec et sur la manière dont il les utilise; expose les routes que suivaient le commerce de l'ivoire et celui de la soie, et le travail auquel a dû se livrer Ptolémée pour les tracer; avec trois cartes). — H. Wallon. Notice historique sur la vie et les travaux d'Abel Bergaigne. — Cagnat. L'activité scientifique de la France en Afrique depuis quinze ans. — Heuzey. Le cône historique d'Entéména; trad. par Fr. Thureau-Dangin

(l'inscription gravée sur ce monument relate les guerres engagées par la ville de Sirpourla et les traités conclus par elle avec le pays de Ghisban pour la délimitation de leur commune frontière).

17. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu. 1896, déc. — Henri Monod. L'hygiène publique chez les Romains et dans l'état moderne. — Albert Babeau. Les préambules des Ordonnances royales et l'opinion publique (les préambules des Ordonnances sont des moyens d'agir sur l'opinion; le rédacteur s'inspire de sentiments très généreux : la religion, la gloire du roi, son amour pour les peuples, la justice, l'utilité publique et même la liberté). = 1897, janvier. Georges Picot. Notice historique sur la vie et les travaux de Jules Simon. — F.-T. Perrens. Élisabeth de Valois, troisième femme de Philippe II (d'après les dépêches de Fourquevaux, publiées par l'abbé Douais).

18. — Société nationale des Antiquaires de France. 1896, séance du 16 décembre. — M. Jadart écrit pour signaler une statuette du musée de Reims qui représente un paysan gallo-romain vêtu de son costume national. — Le R. P. Delattre communique le texte de deux inscriptions funéraires latines en vers qu'il vient de découvrir dans un cimetière romain de Carthage. — M. Prou lit un mémoire sur l'histoire monétaire de Beauvais au moyen âge. — M. Ulysse Robert communique des observations relatives aux testaments passés devant l'officialité de Besançon depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution. Ces documents, en grande partie détruits aujourd'hui, fournissent de curieux détails sur l'histoire, les usages et les mœurs de la Franche-Comté. — M. Héron de Villefosse fait connaître quelques inscriptions latines recueillies en Espagne par M. de Bourgade-La-Dardye. = Séance du 23 décembre. M. Mowat fait une communication relative aux lettres secrètes employées par les monétaires romains de l'époque impériale. Les officines plus ou moins nombreuses d'un même atelier monétaire sont représentées chacune par une lettre spéciale gravée sur les pièces qu'elles frappaient. De plus, ces lettres rapprochées forment un mot complet. Ainsi, par exemple, dans l'atelier monétaire de Tarragone, sous Probus, les six officines sont représentées chacune par une lettre du mot EQVITI. Ce mot est le gentilice *Equitius* porté par Probus. On trouve de même, en rassemblant les pièces d'un même atelier, les mots *Jovius* et *Herculius* sous les règnes de Dioclétien et de Maximien Hercule. = Séance du 30 décembre. Le R. P. Germain Morin, de l'abbaye de Maredsous (Belgique), lit un mémoire sur la légende provençale des saints Lazare, Sidoine, Maximin et Marcelle. Il établit que cette légende a pour fondement l'existence réelle, à l'époque mérovingienne, de saints portant ces noms et qui vivaient en Auvergne, où ils sont encore vénérés. Leur culte en Provence s'explique par une exportation des reliques des saints auvergnats dans ce pays avant le XIe siècle; il ne remonte nullement, comme le voudrait la légende, aux

temps apostoliques. = Séance du 6 janvier 1897. M. Babelon fait une communication sur un médaillon d'or à l'effigie de Gallien et de Salonine que vient d'acquérir le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Ce grand médaillon porte au revers la légende PIETAS FALERI, autour d'un type représentant la chèvre Amalthée allaitant deux enfants, Dijovis et Vejovis. M. Babelon établit que cette pièce a été frappée à l'occasion de la peste qui sévit à Rome en 262 de notre ère. L'inscription *Pietas Faleri* rappelle les ancêtres semi-légendaires de la famille Valeria, dont Gallien descendait. = Séance du 20 janvier. M. Babelon communique un document concernant Jean l'Essayeur, orfèvre du duc Charles d'Orléans en 1455, et relève la mention de diverses pierres destinées à servir de sceaux. Une discussion s'engage au sujet d'une pierre dite de Mélusine que M. Babelon identifie avec la pierre serpentine. — M. Marquet de Vasselot étudie les miniatures et la reliure d'un manuscrit du commencement du xve s. appartenant au chapitre de la cathédrale de Bayeux. La reliure, du xviie, porte les monogrammes de trois reines de France, Louise de Lorraine, Marie de Médicis et Anne d'Autriche. M. Berger ne croit pas que ces monogrammes soient sûrement ceux des reines indiquées. = Séance du 3 février. M. Michon communique à la Société les inscriptions romaines relevées par le P. Séjourné dans un voyage à Patra. — H. Omont présente un petit traité d'alchimie du xve siècle en écriture cryptographique.

19. — Société de l'histoire de Paris. Bulletin 1896, livr. 4-5. — C. Jullian. Un *civis Parisius* dans une inscription de Bordeaux (prouve l'authenticité de cette inscription). — Ph. Renouard. Quelques documents sur les Petit, libraires parisiens, et leur famille. — L. Lazard. Notes d'une bourgeoise de Paris, 1745-1760 (trouvées dans les archives de la juridiction consulaire de Paris; ces notes, rédigées par une lingère de la rue de la Ferronnerie, sont relatives aux fêtes célébrées à Paris). — Louis de Grandmaison. Inventaire sommaire de la collection de dom Poirier (Bibl. nat., mss. fr. 20800-20852). = Mémoires, t. XXIII, 1896. Fr. Delaborde. Fragments de l'enquête faite à Saint-Denis en 1282 en vue de la canonisation de saint Louis (ces fragments ont été retrouvés parmi les *Cartae miscellaneae* du Vatican. Leur intérêt est grand à un double point de vue, d'abord parce qu'ils apportent des traits nombreux à l'histoire des mœurs, ensuite comme élément critique pour apprécier l'ouvrage du confesseur de la reine Marguerite. Le confesseur a eu en effet sous les yeux le texte complet de l'enquête de 1282; il paraît bien qu'il en a donné un résumé très fidèle et complet. Il faut seulement admettre qu'il rédigea son ouvrage en latin, et que nous n'avons de cet original latin qu'une traduction française souvent peu intelligente). — Brenet. Sébastien de Brossard, prêtre, compositeur, écrivain et bibliophile, 1650-1730, d'après ses papiers inédits (avec le catalogue de ses œuvres en appendice). — C. Couderc. L'entrée solennelle de Louis XI à Paris, 31 août 1461 (publie deux relations

fort détaillées de cet événement, qui attira dans Paris plus de trois cent mille personnes). — L. Sieber. Description de Paris par Thomas Platter le Jeune, de Bâle, 1599 (traduction de l'original, écrit en dialecte bâlois). — L. Delisle. Documents parisiens de la bibliothèque de Berne (1° sur le livre de raison de Jacques Le Gros, notable bourgeois de Paris, mort en 1551, avec une belle reliure de 1520. 2° Chronique latine ayant appartenu à l'historien Nicole Gilles; elle contient une suite de Nangis, 1303-1308, qui diffère beaucoup de la continuation publiée par Géraud. Texte de cette continuation inédite. A la fin du volume, on a relié à rebours quatre feuillets de papier contenant un mémoire dressé au mois de septembre 1466 par la commission de trente-six notables que Louis XI avait nommée pour rechercher les rénovations, provisions et remèdes convenables au bien public du royaume; M. Delisle publie ce document; il ajoute enfin des renseignements biographiques sur le possesseur du ms., N. Gilles, notaire et secrétaire du roi, contrôleur du trésor en 1486 et auteur des *Annales et Cronicques de France*. 3° Fragments trouvés dans la reliure du volume ms. ayant appartenu à N. Gilles; ce sont des morceaux de neuf livres précieux imprimés à la fin du xve s. et le Journal d'un commis libraire parisien, sans doute de 1502. M. Delisle conjecture que ces fragments et ce journal sont des papiers de rebut livrés au relieur par le libraire A. Vérard ou par ses agents. Publie en appendice neuf lettres provenant des papiers de Jacques Matignon, libraire de Nevers, et qui ont été retrouvées aussi dans une reliure ancienne).

20. — Annales de Bretagne. 1896, nov. T. XII, n° 1. — Léon Maitre. Les conquêtes bretonnes au delà de la Loire (avec une carte des *pagi* bretons d'outre-Loire au ixe siècle). — H. Sée. Étude sur les classes rurales en Bretagne au moyen âge; suite (la justice seigneuriale, les dîmes, les droits de garde et les droits du suzerain, la situation matérielle des paysans; les progrès des classes rurales). — Ch. Bellier-Dumaine. Histoire du collège de Dinan, d'après les documents originaux, la plupart inédits. Troisième partie : de 1830 à nos jours. = 1897, janv., n° 2. Arthur de la Borderie. La chronique de Nantes (analyse de la préface de M. Merlet à son édition de la chronique). — Le Téo. Leçon d'ouverture du cours libre d'histoire de la Révolution en Bretagne à la Faculté des lettres de Rennes. — Henri Sée. Étude sur les classes rurales en Bretagne au moyen âge; suite et fin (disparition du servage; les situations intermédiaires : le domaine congéable, les censives et les péages, le fermage et le métayage). — Ch. Bellier-Dumaine. Histoire du collège de Dinan, d'après des documents originaux, la plupart inédits; suite.

21. — Annales de l'Est. 1896, octobre. — Ch. Schmidt. Note sur les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge; suite (la grande propriété; officiers; le domaine réservé; la terre donnée en location; les divers modes de concession). — J. Krug-Basse.

Histoire du parlement de Lorraine et de Barrois; suite. — Jos. Gény. Annuae litterae collegii Selestadiensis et residentiae Rubeacensis, 1615-1713. = 1897, janvier. Ch. Schmidt. Notes sur les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge; suite et fin (locations héréditaires, colonges, juridiction patrimoniale et colongère; conclusion). — J. Krug-Basse. Histoire du parlement de Lorraine et Barrois; suite. — Ch. Pfister. Documents sur le prieuré Notre-Dame de Nancy recueillis aux archives départementales de la Côte-d'Or (publie 65 chartes de 1115 à 1543 et la liste des prieurs de Notre-Dame). = Bibliographie : *A. Bostetter.* Geschichtliche Notizen über die Stadt Brumath (assez bon). — *Bonnabelle.* Notes sur Seigneulles, Savonnières-en-Woëvre et les seigneurs de la maison de la Tour, Naives-devant-Bar et les comtes du Châtelet, Rarécourt. — *Jos. Gény.* Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlettstadt und Ruffach, 1615-1765; 2e partie : Historia collegii Selestadensis et residentiae Rubeacensis, 1631-1765 (bon).

22. — Annales du Midi. 1896, octobre. — J.-Fr. Bladé. Influence des métropolitains d'Éauze et des archevêques d'Auch, en Navarre et en Aragon, depuis la conquête de l'Espagne par les Musulmans jusque vers la fin du xie siècle; 1er article; fin en janvier 1897 (les métropolitains d'Éauze, puis ceux d'Auch, leurs ayants droit, exercèrent une suprématie religieuse et une réelle influence politique sur la Navarre et l'Aragon tant que l'archevêché de Tarragone resta détruit, 717-1091; ils gardèrent même après une partie de leur influence politique. Quant au titre de « primat de la Novempopulanie et du royaume de Navarre, » il n'a été pris par les archevêques d'Auch que peu avant 1684 et ne leur a jamais conféré qu'un titre d'honneur). — C. Douais. Charles VII et le Languedoc, d'après un registre de la viguerie de Toulouse, 1436-1448; suite; fin en janvier 1897. — J. Tardif. La version provençale de la Somme du code de Justinien (cette somme est bien certainement une traduction du latin, quoi qu'en aient dit Fitting et Suchier; le texte latin a été retrouvé à la bibliothèque de Tortose). — H. Courteault. Une lettre inédite de la reine Catherine de Navarre (à M. d'Albret, d'Aoiz, 1er avril 1504). = 1897, janvier. F. Galabert. Partage entre Jourdain et Isarn de l'Isle, 30 avril 1265 (publie : 1° le pouvoir des arbitres; 2° la sentence d'arbitrage, avec commentaire). — Leroux. La primatie de Bourges (réponse à l'article de M. Bladé dans la *Revue de Gascogne,* cf. p. 403). — A. T. Louis VIII en Rouergue (corrections au *Louis VIII* de M. Petit-Dutaillis).

23. — Bulletin de l'Académie delphinale. 4e série, t. IX, 1895 (Grenoble, Allier, 1896). — A. Prudhomme. Études historiques sur l'assistance publique à Grenoble avant la Révolution; suite : l'hôpital de l'Ile ou des Infez; la peste à Grenoble (mémoire de 228 p. composé tout de première main d'après les archives de l'Isère, suivi de pièces justificatives). — Rey. Un intendant de province à la fin du xviie s.; essai sur l'administration de Boucher, intendant de justice, police et finances

en Dauphiné et des armées de S. M. en Italie, 1686-1705 (à lire en particulier ce qui se rapporte à la guerre dans les Alpes et aux frères Paris, qui furent employés au ravitaillement de l'armée française. L'auteur a plus d'une fois l'occasion de discuter les allégations de Saint-Simon). — G. Claretta. Ennemond de Servient, ambassadeur de France à Turin, 1648-1676 (anecdotes inconnues. Publie le testament de Servient). — Lettre adressée au duc de Savoie par Louis Oddinet de Montfort, président du sénat de Savoie, sur l'état respectif des forces protestantes et catholiques dans la région, 22 oct. 1567.

24. — Revue historique et archéologique du Maine. 1896, 2e semestre. Tome XL, livr. 2. — Froger. La paroisse de la Suze au xve s., d'après les comptes de fabrique. — Marlet. Généalogie de la famille de Clermont-Gallerande; fin. — Robert. L'instruction au xviiie s. dans le canton de Beaumont-sur-Sarthe. = Livr. 3. A. Dieudonné. Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours. Première partie : sa vie; chap. I : sources de l'histoire et bibliographie; suite dans XLI, 1re livr. : Hildebert jusqu'à la mort du comte Élie. — L. Froger. La paroisse de Lombron de 1450 à 1789; suite dans XLI, 1re livr. — L. Brière. Bibliographie du Maine pour 1895. = 1897, 1er semestre. T. XLI, 1re livr. Jules Chappée. L'abbaye de Champagné au xviiie s. — Robert. L'instruction au xviiie s. dans les anciennes paroisses de la circonscription d'inspection primaire de Sillé-le-Guillaume, Sarthe.

25. — Revue d'Auvergne. 1896, mars-avril. — Fr. Mège. Les premières années de la Révolution dans la Basse-Auvergne (article bien documenté); suite en nov.-déc. = Mai-octobre. H. Hauser. La question de Gergovie (les textes ne permettent pas de reconstituer sûrement aujourd'hui le récit de César; l'opinion la plus vraisemblable a été exposée par Napoléon III).

26. — Revue de Gascogne. 1896, sept.-oct. — J.-Fr. Bladé. Des prétentions primatiales des métropolitains de Vienne, Bourges et Bordeaux sur la province ecclésiastique d'Auch (les prétentions de Vienne reposent uniquement sur une bulle de Calixte II, qui ne voulait que donner au métropolitain de Vienne le titre de primat des primats des sept provinces du Bas-Empire; celles de Bourges, sur deux pièces apocryphes; celles de Bordeaux, sur rien). — Ph. Lauzun et G. Tholin. La tour du Guardès et le château de Pardailhan; suite en nov. (sur la famille de Pardailhan). — Alph. Breuils. Construction et entretien des routes en Gascogne au moyen âge. — La Plagne-Barris. Seigneuries du pays d'Angles : Caillavet et Scieurac. — L. Batcave. Correspondance de Louis de Hureaux avec Baluze (sur la question des origines de l'évêché de Bayonne. Publie un mémoire de Baluze sur Bayonne et le pays de Labour). = Nov. Abbé Tauzin. Les « serors menudettes de l'orden de Sancta Clara » et les frères mineurs dans le pays de Marsan; fin en déc. (avec une liste des abbesses des Clarisses). = Déc. Louis Guérard. Le passage de Charles le Bel à Mirande en 1320 (publie une

supplique des consuls de Mirande priant le comte Charles de leur pardonner les offenses dont ses gens avaient eu à souffrir pendant leur séjour dans la ville). — T. DE L. Extraits du testament de Gilles de Noailles, évêque de Dax, 1573. — CARSALADE DU PONT. Un trésorier du Fezensaguet au XIVe s. : Gailhard de Gontaut. = 1897, janv. Baron DE BATZ. J.-Fr. de Montégut et les antiquités de Roquelaure. — LAUZUN. Les Pardailhan-Juliac aux XIVe, XVe et XVIe s.; suite en février. — Ad. LAVERGNE. L'Histoire de Gascogne de M. Bladé (M. Bladé a déjà publié dans divers recueils périodiques douze chapitres de son livre. Bibliographie et analyse sommaire de ces chapitres). — Paul DE CASTÉRAN. Lettres de M. de Froidour (quatre lettres écrites pendant la tournée dont Froidour fut chargé par Colbert dans le but de faire cesser les usurpations dans les forêts du sud-ouest); suite en février. — L. C. Le P. Pierre Thomas est-il né à Condom? (il est au moins né dans le diocèse de Sarlat). = Février. T. DE L. Une lettre de Claire d'Albret (contient quelques particularités sur César de Bus, le fondateur de la congrégation des Pères de la doctrine chrétienne). — Abbé AURIOL. Le testament de Bruno de Ruade, évêque de Conserans, 9 février 1636 (l'évêque survécut neuf ans à son testament; il mourut le 3 février 1645).

27. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. Tome XXIV, 1896, 2e trimestre. — Charles DE SAINT-MARTIN. La seigneurie de Savenès (confondue avec celle de Bessens; elle était dépourvue de tout droit de justice. Son histoire depuis le XVe siècle). — Abbé F. GALABERT. Compagnies anglaises et françaises autour de Saint-Antonin, 1437-1440 (d'après des pièces d'archives). — ID. Ateliers de verdures dans le Tarn-et-Garonne, 1499-1515 (notes sur les travaux de tapisserie exécutés par Bondifflart). — Éd. FORESTIÉ. La dépense journalière d'un château quercynois au XIVe s. (d'après un livre de comptes du château de Bioule, aujourd'hui disparu). — Abbé GALABERT. Trois erreurs historiques concernant les évêques de Montauban (Bernard « de Rosergio, » qui entra en possession le 18 avril 1450, n. st., et non le 2; le siège était vacant le 3 février 1451, Guillaume d'Estampes, son successeur, prit possession le 25 avril 1452 et non le 3 avril).

---

28. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. T. XI, 1re livr. — Alph. WAUTERS. David Teniers et son fils, le troisième du nom (travail important, qui rectifie beaucoup d'erreurs courantes). — D. TIHON. Recherches préhistoriques dans la vallée de la Vesdre (résultats intéressants). — F. DONNET. Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapisseries de Bruxelles, Audenarde, Anvers, etc., jusqu'à la fin du XVIIe siècle (suite). — A. BORY. Adenet le Roi et son œuvre. — D.-A. VAN BASTELAER. Le cimetière belgo-romain de Presles au lieu dit : les Binches. Fouilles, description des objets trouvés et études archéologiques. = Comptes-rendus : *A. Jacquot.* Les Médard, luthiers lorrains (intéressant). — *E. Rolland.* Histoire naturelle des plantes dans

leurs rapports avec la linguistique et le folklore (comprend l'Europe, le nord de l'Afrique et l'ouest de l'Asie).

29. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1896, n° 9-10. — Comptes-rendus : *J. Delplace.* La Belgique sous la domination française (s'occupe surtout de la question religieuse). — *C. Mœller.* Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France (fait d'après les documents des archives). — *L. Pingaud.* Auguste Castan, sa vie, son œuvre, 1833-1893 (beaucoup de travaux importants relatifs à l'histoire de la Franche-Comté). = N° 11. Comptes-rendus : *C. Piot.* Correspondance du cardinal de Granvelle, t. XII (détails sur la maladie et la mort de Marguerite de Parme, la fin de la carrière de Granvelle, les affaires politiques en France, les démarches faites par le cardinal Farnèse dans le but de succéder au pape Grégoire XIII). — *E. Matthieu.* Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut (fruit de nombreuses recherches dans les archives). — *O. Clemen.* Johann Pupper von Goch (important pour l'histoire des premiers temps de la Réforme dans les Pays-Bas). — *E. Hubert.* La torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le XVIIIe siècle. Son application, ses partisans et ses adversaires, son abolition.

30. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. T. VI, 5e série, n° 4. — N. DE PAUW. Artevelde brasseur ? Villani en Flandre (1° Artevelde était probablement brasseur d'hydromel; 2° le chroniqueur Giovanni Villani a passé les premières années du XIVe siècle en Flandre et terminé sa chronique seulement après la mort d'Artevelde). — J. HALKIN. Dépêches des officiers au service de la France concernant les opérations militaires des armées de Louis XIV en Belgique pendant les mois de mai, juin et juillet 1675, suivies d'un inventaire des archives du Ministère de la guerre de France concernant la Belgique (détails intéressants sur le plan de campagne de Louis XIV, sur la marche de ses armées, sur l'état des garnisons et des places fortes et sur la prise de Dinant, Huy et Limbourg). — Ed. PONCELET. Rapport sur les cartulaires et documents manuscrits se rapportant à la Belgique qui se trouvent dans les archives communales et hospitalières et dans les bibliothèques des provinces de Hainaut, Liège, Limbourg, Luxembourg et Namur (relève notamment 240 cartulaires, dont beaucoup sont très importants).

31. — Bulletin de la Commission des églises wallonnes. T. VII, 1re livr. — E. BOURLIER. Biographie de A.-J. Enschedé (1829-1896; archiviste de Harlem et historien distingué). — M.-A. PERK. Le ressort wallon et ses rapports avec l'Église réformée des Pays-Bas (étude sur les origines du groupe wallon constitué parmi les réformés de Hollande dès 1578 et sur son existence jusqu'à nos jours). — J.-C.-H. MATILE. Le pasteur Matile et sa famille (1767-1838; famille de pasteurs wallons célèbres dans l'histoire de l'église hollandaise). — E. GIGAS. La première ébauche d'un ouvrage célèbre (description du manuscrit

du *Dictionnaire critique* de Bayle, conservé à la Bibliothèque royale de Copenhague). — W. Meyer. L'église wallonne de Leeuwarden (1re partie, va depuis les origines en 1635 jusqu'à 1733). = Comptes-rendus : *A. Erichson.* Die Calvinische und die Altstrassburgische Gottesdienstordnung (important au point de vue des origines de la liturgie des églises réformées). — *J. Viénot.* La vie ecclésiastique et religieuse dans la principauté de Montbéliard au XVIIIe siècle (attribue à Jean Brenz la paternité de la « Confession des péchés » dite de Calvin). — *A. Erichson.* L'origine de la « Confession des péchés » dite de Calvin (le véritable auteur est Martin Bucer de Strasbourg).

32. — Bulletin du Cercle archéologique de Malines. T. VI, 1re livr. — H. Cordemans de Bruyne. Histoire de l'art typographique à Malines et bibliographie raisonnée de ses productions. — H. Coninckx. Les fresques de l'hôtel Busleyden à Malines. — L. Stroobant. Le château de Turnhout (étude archéologique et historique de cet édifice du XIVe siècle qui sert aujourd'hui de palais de justice et de prison). = 2e livr. H. Coninckx. La joyeuse entrée des seigneurs de Malines (depuis Guillaume Ier de Hainaut, 1313, jusqu'à François II, 1794. L'auteur a recherché dans les archives de la ville et notamment dans les comptes communaux les documents relatifs à l'inauguration des seigneurs de cette province). — A. Reydams. Moll (étude d'histoire locale). — L. Stroobant. La tour de Saint-Rombaut (étude archéologique sur la tour de la métropole de Malines). — E. M. Le château de Gaesbeek (description de ce superbe édifice du XVe siècle, situé près de Bruxelles).

33. — Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. T. X, 1re livr. — Ed. Poncelet. L'abbaye de Vivegnis (étude sur les propriétés et les revenus de ce monastère ; liste des abbesses). — K. Hanquet. Les premiers antependiums au pays de Liège (dès le IXe siècle, on trouve dans les Pays-Bas des traces non équivoques d'un effort pour arriver à la décoration artistique des autels). — Depaquier. L'abbaye de Solières (indications intéressantes pour l'histoire économique de ce célèbre couvent d'Augustines fondé en 1127 et détruit à la Révolution. Liste des abbesses avec la mention des événements principaux de leur époque). — J. Halkin. Les prieurés clunisiens de l'ancien diocèse de Liège (histoire très bien faite des prieurés de Saint-Pierre d'Aywaille, Saint-Séverin en Condroz, Sainte-Marie de Bertrée, Saint-Étienne de Namèche et Saint-Victor de Huy, fondés au XIe et au XIIe siècle ; le dernier exista jusqu'à la Révolution ; les autres avaient disparu dès le XVIe siècle. L'auteur a surtout utilisé les procès-verbaux des visites canoniques et des chapitres généraux conservés à Paris ; il a joint à son étude plus de cent pièces justificatives).

34. — Le Muséon. 1896, livr. 4-5. — F. de Moor. Les Juifs captifs dans l'empire chaldéen depuis l'avènement de Nabuchodonosor jusqu'après la mort de Darius le Mède (cherche à démontrer que le livre de Daniel contribue largement à combler de nombreuses lacunes his-

toriques). — H. Pognon. Le pays d'Ashnounak (controverse avec Oppert). — E. Lefébure. L'époque de Ramsès II fixée par l'ère d'Aseth (ce serait l'an 1267). — A. Marre. Soulalat es' Salatin (la descendance des sultans) ou Sadjara Malayou (l'arbre généalogique malais) (texte du fakir Toun Bembang de Patani). = Comptes-rendus : *E. Chavannes.* Voyages des pèlerins bouddhistes (solide et intéressant). — *G. Schlegel.* Die Chinesische Inschrift auf dem Oligurischen Denkmal in Karabalgassun (œuvre de science épigraphique des plus remarquables).

35. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1896, n° 8. — G. Morin. La déportation ecclésiastique sous le Directoire (d'après V. Pierre et Lanzac de Laborie). = Compte-rendu : *F. Magnette.* Saint Frédéric, évêque de Liège (bonne monographie avec regestes). = N° 9. D.-J. Chapman. Saint Ignace d'Antioche et l'Église romaine (conteste l'opinion de Harnack, d'après laquelle on ne peut trouver dans saint Ignace aucun témoignage en faveur de la primauté de l'Église romaine). = Compte-rendu : *A.-M.-P. Ingold.* Le monastère des Unterlinden de Colmar au XIIIe siècle (solide et intéressante monographie). = N° 11. Compte-rendu : *C.-G. Roland.* Orchimont et ses fiefs (modèle d'histoire locale). = N° 12. Compte-rendu : *E. Matthieu.* Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut (excellente contribution à l'histoire de la civilisation belge).

36. — Revue de Belgique. 1896, n° 10. — E. Gossart. Élisabeth d'Angleterre et ses prétendants (résumé des travaux anglais sur la question. Tentatives de Philippe II, de l'archiduc Charles d'Autriche, du comte de Leicester, de Charles IX, du duc d'Anjou, du duc d'Alençon. Non seulement Élisabeth n'avait pas l'intention de se marier, mais sa situation politique la condamnait au célibat). — C. Rahlenbeck. L'empire sous les Luxembourgeois. Jean l'Aveugle (fin de la carrière de ce prince, d'après Bœhmer, Kalouski, Schœtter, etc.). = N° 14. O. de Kerchove de Denterghem. Les préliminaires de la révolution belge de 1830 (d'après des documents inédits, notamment d'après le mémoire justificatif du général Van der Smissen; beaucoup de détails nouveaux sur le fonctionnement des commissions administratives bruxelloises en août et septembre 1830. La révolution belge a été surtout un divorce par consentement mutuel, déguisé de commun accord sous la forme de divorce pour injure grave). — Ch. Potvin. Gustave Frédérix (intéressante étude sur l'éminent publiciste, † 1894).

37. — Revue générale de Belgique. 1896, n° 10. — H. Francotte. Les papes et la Renaissance (d'après les travaux de Pastor). = Comptes-rendus : *Daniels.* Études sur l'histoire de la ville de Diest (bonne monographie). — *A. Gaillard.* L'origine du Grand Conseil et du Conseil privé (travail solide, fait d'après les documents des archives). — *Mirguet.* Histoire des Belges et de leur civilisation (pas au courant des récents travaux scientifiques). = N° 11. Ch. Woeste. Le second Empire (étude sur la guerre d'Italie, d'après le récent ouvrage de P. de la

Gorce). = Compte-rendu : *A. Join-Lambert*. Le mariage de Madame Roland (d'un intérêt peu ordinaire). = N° 12. J. de Couvin. Un curé belge en 1793 (épisode intéressant de l'occupation de la Belgique par les troupes républicaines). = Comptes-rendus : *R. de Kerallain*. Les Français au Canada. La jeunesse de Bougainville et la guerre de Sept ans (modèle d'esprit critique). — *Combes*. Mémoires sur la campagne de Russie de 1812, de Saxe 1813, de France 1814 et 1815 (se distingue surtout par ses qualités littéraires). — *De Ridder et Arendt*. La législation héraldique de la Belgique (très complet et très érudit). — *L. Delplace*. La Belgique sous la domination française (étudie surtout les rapports de l'État et de l'Église). — *Hachez*. Histoire de Dinant (bon travail d'histoire locale). — *E. Matthieu*. Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut (beaucoup de recherches et d'érudition). — *P. Fredericq*. Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae; t. II (travail méritoire, qui comptera parmi les plus importants que la critique historique ait, dans le cours de ce siècle, fait éclore en Belgique). = 1897, n° 1. Ch. Woeste. La jeunesse de Montalembert (d'après l'ouvrage de Lecanuet). = Comptes-rendus : *De Villermont*. Histoire de Marie-Thérèse (histoire complète et définitive). — *Dom Mougel*. Denys le Chartreux (on devrait extraire de cette immense collection les parties historiques et les publier à part).

38. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1896, 4e livr. — F.-A. Gevaert. De l'état actuel de nos connaissances relatives à la pratique de l'art musical (avec une série de morceaux de musique). = Comptes-rendus : *Deneffe*. Chirurgie antique. Les oculistes gallo-romains au IIIe siècle (intéressant). — *O. Warburg*. Wer ist der Entdecker der Gewürz-Inseln? (conclut que Barthema n'a jamais voyagé dans l'archipel malais). = 5e livr. E. Boisacq. L'art mycénien (1re partie : Troie-Hissarlik). = Comptes-rendus : *Omont*. Catalogus codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae nationalis Parisiensis (inventaire qui rendra de grands services aux chercheurs). — *Deloche*. Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge (plus complet et plus original pour la période mérovingienne que pour l'antiquité, où notamment le résultat des fouilles récentes est presque complètement négligé). — *A. Waddington*. La république des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols, de 1630 à 1650 (important; erreurs de détail). — *J. Parmentier*. Histoire de l'éducation en Angleterre (bon). = 6e livr. Compte-rendu : *Ch.-V. Langlois*. Manuel de bibliographie historique. I. Instruments bibliographiques (originalité et précision parfaites).

39. — Revue belge de numismatique. 1896, 4e livr. — Michel Soutzo. Poids antiques autonomes de Tomis. — J. Simonis. Un denier à tête de Louis le Débonnaire frappé à Trévise. — L. Naveau. Six monnaies liégeoises inédites (des règnes de Théoduin, d'Otbert, de Hugues de Châlon, de Jean de Hornes et de Max.-H. de Bavière). — B. de Jonghe. Un esterlin au type anglais, frappé par Renard de Schö-

nau comme engagiste des comtés de Durbuy et de la Roche (du XIVe s.). — Th. DE LIMBURG-STIRUM. Monnaies des comtes de Limburg sur la Lenne (suite). — A. DE WITTE. Médaille du comte et de la comtesse du Nord, dite médaille des princes russes, gravée par Van Berckel en 1782 (médaille frappée à la monnaie de Bruxelles en présence de ces princes). = Comptes-rendus : *A. Geigy*. Gedruckte Schweizer Münzmandate (consciencieux). — *A. Blanchet*. Les monnaies romaines (exposition très claire). — *P. J.* et *E. Fellner*. Die Münzen von Frankfurt-am-Main nebst einer münzgeschichtlichen Einleitung und mehrere Anhängen (ouvrage d'une importance capitale). — *E. de Luze*. Les monnaies des ducs de Bourgogne (bon).

---

40. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. VI, Heft 1, janv. 1897. — H. HAGENMEYER. La lettre de l'empereur Alexis Ier Comnène au comte de Flandre Robert Ier (cette lettre est authentique ; il est parfaitement vrai que l'empereur demanda des secours aux princes occidentaux contre les Turcs ; la lettre à Robert le Frison doit être considérée comme un des faits qui poussèrent à la première croisade). — E.-W. BROOKS. Les listes des patriarches de Constantinople de 638 à 715 (étude critique, qui donne des résultats très précis). — J. DRÆSEKE. La réfutation des « 211 articles » de Proclus, par Procope de Gaza (ce traité, attribué sans cause jusqu'ici à Nicolas de Méthone, a été écrit vers 470). — J. VAN DEN GHEYN. Le siège épiscopal de Diaulia en Phocide (complète la liste des évêques de Diaulia donnée dans l'*Oriens Christianus*). — Th. BUETTNER-WOBST. Le culte de sainte Glycérie. — D. KAUFMANN. La chronique d'Achimaaz sur les empereurs Basile Ier et Léon VI (cette chronique rimée, en hébreu, a été écrite en 1054 à Oria, dans l'Italie méridionale ; elle contient de précieux renseignements sur les Juifs établis dans cette région, du IXe siècle jusqu'au milieu du XIe). — G. WARTENBERG. L'œuvre historique de Léon le Diacre (cherche à déterminer comment elle a été composée). — K. PRÆCHTER. Un fragment de chronique dans le ms. de Berne, 450 (liste des empereurs romains avec de courtes notes à la manière de Nicéphore). — G. CARO. Chronologie des trois derniers livres de Pachymères (rétablit la suite des événements des années 1303-1307). — G. MERCATI. Notice et extraits d'un ms. de Bologne (1° de quelques discours inédits de Michel l'Italique ; 2° de quelques écrits inédits d'un anonyme des XIe et XIIe siècles). — R. CRAMPE. Sur le pseudo-dialogue de Lucien « Philopatris » (réplique à Rhode, qui voyait dans ce dialogue un simple exercice de style). — Th. REINACH. Un poème méconnu du patriarche Gennadius (ce poème, publié au milieu des poésies de Manuel Philé, est attribué à un certain Scholarius et peut avoir servi de prologue ou d'épilogue à la fameuse apologie de la foi chrétienne présentée au sultan Mahomet II). — C. FERRINI. Notes sur quelques mss. importants pour l'histoire du droit gréco-romain. = Comptes-rendus : Marci Diaconi Vita Porphyrii, episcopi Gazensis (Porphyrios, évêque de Gaza, mourut en 419-420 ; sa vie,

racontée par son disciple, le diacre Markos, est un document important pour l'histoire de la disparition du paganisme gréco-romain. Bonne édition). — *Arsak Ter-Mikelian.* Die armenische Kirche in ihren Beziehungen zur byzantinischen (l'auteur déclare que, pour exposer les rapports extérieurs de l'Église d'Arménie, on ne doit se servir que des sources arméniennes. Ainsi fait-il et par là prouve qu'il ignore les règles les plus élémentaires d'une bonne méthode critique).

41. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. Jahrg. 1896, Heft 3. — Sægmueller. Un prétendu décret de Pie IV en 1561, relatif à la désignation, par le pape, de son successeur (ce pape n'a jamais promulgué un pareil décret). = Heft 4. Id. Les puissances occidentales et leur droit d'exclusion lors des élections pontificales (critique les hypothèses de Wahrmund; les grandes puissances n'ont jamais eu un droit formel à cet égard). — P. Weckesser. Les vœux de chasteté jurés par les vierges consacrées à Dieu dans l'Église primitive, du Ier siècle à la fin du Ve; suite, fin dans Heft 5-6. = Compte-rendu : *Friedberg.* Collectio canonum Cantabrigiensis (important). = Heft 5. Compte-rendu : *Sægmüller.* Die Thætigkeit und Stellung der Cardinæle bis Papst Bonifatius VIII (excellent). = Heft 6. Holder. La désignation, par le pape, de son successeur (critique le mémoire de Hollweck dans l'*Archiv,* 1895, p. 329. Le pape n'a jamais eu le droit de désigner son successeur. Remarques sur les précédents allégués de Pie IV, Félix IV et Boniface II).

42. — Deutsch-evangelische Blætter. Jahrg. XXI, 1896, Heft 7. — G. Heine. L'opinion publique du XVIe siècle dans les pamphlets. = Heft 8. W. Beyschlag. Francfort dans le premier tiers du XIXe siècle (extrait d'une autobiographie de l'auteur récemment parue). = Heft 10. Hillmann. De la communion sous les deux espèces pratiquée à Wesel par les laïques au XIVe et au XVe siècle (d'après des comptes des archives ecclésiastiques). = Heft 11. Fœrster. Un philosophe sur le trône : l'empereur Julien. = Heft 12. Juengst. Philippe-Jacques Spener et les progrès de la culture scientifique en Allemagne.

43. — Der Katholik. 1896, juillet. — Nirschl. La correspondance du roi d'Édesse Abgar avec Jésus à Jérusalem (cette correspondance est authentique (!); étude sur les témoignages que nous avons sur les rapports entre Abgar et Jésus); suite et fin en août-novembre. = Août. Comptes-rendus : *Duhr.* Die Studien-Ordnung der Gesellschaft Jesu (excellent). — *Heimbucher.* Die Orden und Congregationen der katholischen Kirche (remarquable). — *Sepp.* Jos. Gœrres (sans grande valeur). = Septembre. De Waal. Le nom de Marie dans les inscriptions du christianisme primitif (intéressant; avec des illustrations). — Seidenberger. O. Wilmann et son histoire de l'idéalisme. — Ratzinger. Les fausses bulles de papes pour l'archevêché de Lorch; additions et rectifications. = Comptes-rendus : *Brück.* Geschichte der katholischen Kirche in Deutschland im XIX Jahrh. Bd. III (important). = Octobre. Ter Haar. Saint Alfonse de

Liguori et sa mission dans l'Église. — Bellesheim. La correspondance de saint Pierre Canisius, 1521-1597 (fait le plus grand éloge du recueil publié par Braunsberger). = Comptes-rendus : *Minges*. Geschichte der Franciskaner in Baiern (bon). — *Lemmens*. Niedersæchsische Franziskaner Klœster im Mittelalter (bon). = Novembre. C.-M. Kaufmann. La formule « in pace » dans les inscriptions sépulcrales aux premiers temps de l'Église. — Hæbler. Le règlement des études dans la Société de Jésus (d'après l'ouvrage de Duhr). — J. Falk. Pour servir à la biographie de Jean de Lysura (un des fervents adhérents de l'œuvre entreprise par le concile de Bâle, 1390-1459. Biographie soignée). — Paulus. J. Stempel, dit Pesselius, dominicain du xvie s. (adversaire passionné de l'archevêque de Cologne luthérien Hermann de Wied). = Compte-rendu : *L. Schmitt*. Der Kœlner Theologe Nicolaus Stagefyr und der Franziskaner Nicolaus Herborn (bon). = Décembre. Paulus. Les registres matriculaires de l'Université de Leipzig récemment publiés (xve et xvie s.). — F. F. Trésors d'églises allemandes à Stockholm (d'après la relation de Charles Oger, 1634). = Comptes-rendus : *Kunze*. Marcus Eremita (bon). — *Ch. van Duerm*. Un peu plus de lumière sur le conclave de Venise et sur les commencements du pontificat de Pie VII, 1794-1800 (important). — *Beissel*. Die Verehrung der kl. Jungfrau Maria in Deutschland (bon). — *Emmerich*. Der heilige Kilian (bon).

44. — Neue kirchliche Zeitschrift. Jahrg. VII, 1896, Heft 8. — Ewald. Le témoignage de la Bible (il n'y a aucune bonne raison pour ne pas y croire). = Heft 9. Wandel. Saint Paul devant la critique moderne (réfute les hypothèses de Krenkel ; reconstruit la vie de l'apôtre dans un sens conservateur). — Kuehn. L'auteur de la lettre aux Hébreux (c'est bien saint Paul). = Heft 10. W. Walther. La tactique des théologiens suisses réformés à l'égard de Luther au sujet de la doctrine de la cène ; fin dans Heft 11 (constate que ces théologiens étaient peu amis de la vérité). = Heft 12. F. Blass. Savonarole et les Évangélistes (on a prétendu que l'évangile de saint Luc ne peut avoir été écrit qu'après 71, puisque la destruction de Jérusalem y est prophétisée ; mais quoi, Savonarole n'a-t-il pas, en 1496, prophétisé le sac de Rome de 1527 ?).

45. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXVIII, 1896, Heft 4. — Belser. Le jour de la dernière cène et de la mort de Jésus (travail très approfondi qui complète et rectifie celui d'Aberle dans la *Theol. Quartalschr.*, 1863. Jésus prit sa dernière cène le jour qui précéda le premier jour de la fête juive Passa, soit le 13 nisam, et mourut le 14). — Sægemueller. L'idée de Grégoire VII sur la primatie pontificale et son influence sur les formules de la chancellerie papale (combat la théorie présentée par Thaner dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences de Vienne, t. LXXI, sur la formule « salva sedis apostolicae auctoritate. » Cette formule devint d'un emploi presque général dans les Privilèges depuis 1143 ; c'était, disait-on, parce que la chancellerie s'appropria les doctrines du Décret de Gratien ; en réalité,

c'est Grégoire VII et son idée de la puissance illimitée du pape en matière de législation ecclésiastique qui amenèrent la chancellerie à considérer la formule comme attestant le droit absolu et illimité du pape en matière de législation). — O. Rottmanner. Un dernier mot sur la « Clavis Melitonis » (on a beaucoup discuté sur l'authenticité de cet écrit qu'on fait remonter au IIe s.; il n'est certainement pas authentique). — Séb. Merkel. Étude critique sur Priscillien (les écrits publiés en 1889 par Schepss sous le nom de Priscillien sont bien de lui en effet. Priscillien n'était pas un théologien orthodoxe ; il avait des tendances très accusées vers le panthéisme). — Funk. L'auteur de l'écrit « Ad Novatianum » attribué à Cyprien (l'attribution de cet écrit au pape Sixte II par Harnack n'est rien moins qu'assurée). — Id. Les « Statuta ecclesiae antiqua, » leur origine et leur âge (résume les travaux de Malnory et de Peters). — H. Koch. Où est le tombeau de la sainte Vierge Marie ? (examine les travaux de Wegener et de Nirschl). — Funk. Revue des travaux les plus récents relatifs à l'origine des États de l'Église. = Comptes-rendus : *Resch*. Ausser-canonische Parallel-Texte zu den Evangelien (bon). — *Moll-Zuppke*. Die Kirchengeschichte der Niederlande vor der Reformation (excellent). — *Stiglmayer*. Das Aufkommen der pseudo-dionysischen Schriften (important).

46. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XVII, Heft 4. — Hans Schulz. Pierre de Murrhone, le pape Célestin V; fin (l'abdication). — Ed. von der Goltz. Études bibliographiques sur l'histoire des plus anciennes éditions du Petit Catéchisme de Luther. = Bulletins historiques : Wilkens, France; suite et fin (on a laissé l'imprimeur défigurer des noms propres : Albanes, au lieu d'Albanès; du Rublé, au lieu de Ruble, et des phrases entières, par exemple dans l'article sur Lamennais) ; Hubert, Italie ; Wilkens, Espagne ; Meyer, Église grecque ; Arnold et Preuschen, les premiers temps du christianisme ; Ficker, l'Église au moyen âge. Ces bulletins seront désormais remplacés par une simple bibliographie.

47. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1896, janvier. — *Berner*. Lehrbuch des deustchen Strafrechts; 7e édition (G. von Below discute seulement l'affirmation de l'auteur que le duel est essentiellement germanique d'origine et français uniquement de forme. Non ! Il n'y a aucune trace du duel en Allemagne au moyen âge ; le Germain ou l'Allemand s'adressait aux tribunaux pour obtenir une réparation pécuniaire du tort qui lui avait été fait; si le noble exerçait la Fehde, c'était dans des affaires de propriété et non d'honneur; le duel judiciaire enfin est juridiquement le contraire du duel proprement dit. La vérité est que, si le duel est d'origine germanique, c'est uniquement en ce sens que le duel judiciaire, importé d'Allemagne en France, lui a donné sa forme ; quant au fond, c'est-à-dire quant à l'usage de régler en combat singulier les affaires d'honneur, il est d'origine espagnole, italienne ou française). — *Kieseritzky*. Die Sendung von Haugwitz nach Wien. Nov. u. Dez.

1805 (Lehmann avait défendu la conduite de Haugwitz dans cette circonstance en rejetant sur le roi la responsabilité de la volte-face assez piteuse de la politique prussienne après Austerlitz; Kieseritzky reprend contre le ministre les accusations que l'histoire lui adresse d'ordinaire. Lehmann maintient son opinion). = Février. *Lindner*. Die sogenannten Schenkungen Pippins, Karls des Grossen und Ottos I, an die Pæpste (prétentieux et insuffisant; nombreuses erreurs de fait). — *G. von Below*. Landtagsakten von Jülich-Berg, 1400-1610. Bd. I (excellent). — *Conzelmann*. Chronique de Galâwdêwos (Claudius), roi d'Éthiopie, 1540-1559 (excellente édition). — *Guidi*. Vita Za-Mikael Aragâwî (donne pour la première fois le texte complet de la vie de saint Michel le Vieux, écrite à la fin du XIIIe s.). — *Schleicher*. Geschichte der Galla (texte important pour l'histoire de l'Abyssinie; il a été composé à la fin du XVIe s. par un moine abyssin qui nous fournit les plus anciens renseignements sérieux que nous ayons sur les peuples Gallas). = Mars. *R. Stæhelin*. Huldreich Zwingli. Bd. I (remarquable). — *H. Brunner*. Deutsche Rechtsgeschichte. Bd. II (longue analyse par von Amira). — *G. Læsche*. Johannes Mathesius (excellente biographie d'un zélé disciple et biographe de Luther). = Avril. *F. Dahn*. Die Könige der Germanen. Bd. VII (longue série d'observations de détail par W. Sickel). — *O. Kern*. Die Gründungsgeschichte von Magnesia am Maiandros (publie une inscription qui donne le récit officiel de la fondation de cette ville). — *Wœlfflin*. Benedicti regula Monachorum (Brandi : cette rédaction de la règle bénédictine ne peut, quoi qu'en dise Wœlfflin, être originale). = Mai. *J. Réville*. Les origines de l'épiscopat (très remarquable). — *Sackur*. Die Cluniacenser (excellent). — Regesta episcoporum Constantiensium (important). = Juillet. *J. Gmelin*. Schuld oder Unschuld des Templerordens (très vive critique par K. Wenck). — *Müller*. Geschichte der Bernischen Tæufer (beaucoup de matériaux, mais mal rangés et qui laissent tout à faire). — *Fitting*. Quaestiones de juris subtilitatibus des Irnerius. Summa Codicis des Irnerius (deux textes intéressants et présentés d'excellente façon). = Août. *Arnold*. Cæsarius von Arelate und die gallische Kirche seiner Zeit (très consciencieux, mais beaucoup de menues erreurs et un dessein trop vaste ; c'est une idée malheureuse, à propos de saint Césaire, de vouloir faire l'histoire de l'Église de Gaule à une époque où il y avait en Gaule tant d'Églises différentes). — *J. Kohler*. Studien aus dem Strafrecht; fasc. 2-3 (expose le droit criminel contenu dans les statuts italiens ou plus exactement dans les coutumes municipales de l'Italie méridionale et de la Sicile du XIIe s. à la fin du XVIe; excellent). = Septembre. *A. Hausrath*. Die Arnoldisten (très intéressante étude sur les efforts pour l'amélioration sociale tentés par les disciples d'Arnaud de Brescia, disciple lui-même d'Abélard : les Vaudois, saint François, les ordres mendiants, Segarelli et Dolcino). — *Cahun*. Turcs et Mongols, des origines à 1405 (travail intéressant, mais peu scientifique, où de pures imaginations sont exprimées avec autant d'assurance que des faits certains et où les erreurs de détail

abondent. Et puis, quelle idée d'intituler cet ouvrage : Introduction à l'histoire de l'Asie !). — *Boos.* Quellen zur Geschichte der Stadt Worms. Bd. III : Chroniken. — *Hæne.* Der Klosterbruch in Rohrschach und der St. Galler Krieg, 1489-1490. = Novembre. *A. von Jaksch.* Monumenta ducatus Carinthiae. Bd. I : die Gurker Geschichtsquellen, 864-1232. = Décembre. D. Martin Luther's Werke. Bd. XIV. — *Kannengiesser.* Karl V und Maximilian Egmont, Graf von Büren (beaucoup de travail, mais aussi d'erreurs et de fouillis).

48. — Neues Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde. Bd. XXII, Heft 2. — Karl Hampe. Voyage en Angleterre de juillet 1895 à février 1896 (extraits d'un formulaire contenant des lettres d'Ottoboni de Fiesque, cardinal diacre de saint Adrien, de 1259 à 1267; ils se rapportent à Ezzelino, Richard de Cornouailles, Manfred, Conradin, à l'élection de Clément IV, etc. Documents sur l'histoire de l'évêché de Liège au xie et au xiie s. Lettres des papes des xiie et xiiie s. dans des mss. anglais. Documents pour l'histoire de Saint-Maximin de Trèves). — G. Caro. Un prétendu arbitrage de l'an 1231; contribution à la critique des *Annales Januenses* (montre la suite des faits dans le différend entre Gênes et Alexandrie, au sujet de Capriata, en deux colonnes parallèles : d'abord d'après les documents diplomatiques, ensuite d'après les *Annales,* et montre que le récit de ces dernières est inexact). — W. Erben. Les annales compilées par Christian Gold, doyen de la collégiale de Mattsee, 1305-1378 (étude sur les sources de cette compilation, qui se rattache étroitement aux annales autrichiennes, en particulier à celles de Salzbourg). — O. Holder-Egger. Extraits des mss. du monastère de Saint-Pierre d'Erfurt (d'un intérêt tout local). — Th. Mommsen. De l'âge où l'on pouvait prendre le voile (une loi impériale de 458 dit qu'on ne le pouvait pas avant quarante ans; le *Liber pontificalis,* qui copie cette loi, dit cependant soixante ans. Il y a des raisons de croire que la leçon primitive donnait le chiffre de la loi de 458 et, d'autre part, que cette modification est intentionnelle de la part du copiste). — Id. La chronique universelle de l'an 741 (apporte un nouvel argument pour établir que cette chronique a bien été composée en 741 et non, comme le voulait Waitz, en 800-801. Résultat intéressant pour l'histoire du *Liber pontific.*). — P. von Winterfeld. Les mss. de Waltharius (Waltharius écrivit entre 926 et 933). — B. Sepp. Un « Carmen de translatione S. Bartholomaei » inédit (composé peu après 1156 en Italie et probablement à Rome). — P.-M. Baumgarten. Une lettre de l'antipape Anaclet II (pour ordonner d'excommunier les hérétiques condamnés au concile de Canosa, prov. de Bari, en nov. 1130).

49. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CLIII-CLIV, Heft 9-10, 1896. — H. Pomtow. L'inscription votive des Messéniens et des Naupactiens à Delphes; suite (à quelle occasion et à quelle époque a été érigé ce monument? Les Messéniens le décré-

tèrent après leur retour d'Acarnanie, peu avant la fin de 426; et, après la victoire de Sphactérie, ils autorisèrent les Naupactiens à s'y associer. Les deux monuments étaient en place au temps de la paix de Nicias. Commentaire de l'inscription, à l'aide de fragments récemment découverts. Critique des articles de Kœhler et de Kœpp sur le même sujet. Détails sur l'histoire de la guerre du Péloponèse en 431-423 et sur celle des Messéniens à Naupacte, 462-397. Texte et commentaire de 30 inscriptions de Delphes du IIIe s., qui ont été gravées sur la base du monument des Messéniens et des Naupactiens); fin dans Heft 11. — F. Reuss. Sur la chronologie de Diodore. — Welzhofer. La retraite de Xerxès après la bataille de Salamine (les récits des historiens grecs sur la fuite des Perses et sur les pertes énormes qu'ils éprouvèrent dans leur marche vers l'Hellespont sont dénués de fondement). — E. Hoffmann. La destruction des Fabius près de la Crémère (la « gens Fabia » n'est pas sortie volontairement de Rome pour faire la guerre aux Véiens; elle en a été chassée par un décret du peuple. Commente le passage d'Ovide *Fasti*, II, 195). = Heft 11. G. Friedrich. Pour servir à l'histoire grecque en 411-404 av. J.-C. (cherche à rétablir la suite chronologique des événements). — K. Lincke. Socrate et Xénophon; 2e art. (les Mémorables n'ont tracé de Socrate qu'un portrait grossier; ils furent composés, non pour enseigner la doctrine socratique, mais pour répandre les connaissances utiles parmi les gens comme il faut. L'auteur n'était pas un disciple de Socrate; c'est dans les dialogues de Platon qu'il a puisé sa science). — Knoke. Sur Tacite, *Ann.*, I, 64 (cherche à prouver que les combats mentionnés dans ce passage ont été livrés par les troupes de Germanicus près de Diepholz et que les « pontes longi » de Domitius sont identiques avec les « Moor-Brucke » trouvés par Knoke dans les marais de Diepholz). — Nebert. Antigone de Karystos; suite (il naquit en 290 av. J.-C.; il écrivit d'abord une Περιήγησις Μακεδονική, puis, vers 260, une histoire d'Italie, enfin, vers 250, l'Ἱστοριῶν παραδόξων συναγωγή. Il composa encore un ouvrage sur la peinture et la sculpture. Il passa la dernière partie de sa vie à Pergame, où il travailla pour Attale Ier). — Stangl. Sur les lettres de Cicéron à Atticus (V, 12, 2; XIII, 22, 4).

50. — Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik. 3e Folge. Bd. XII, Heft 5, 1896. = Compte-rendu : *Meitzen*. Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Rœmer, Finnen und Sklaven. 3 vol. (remarquable). = Heft 6. W. Meyer. Seigneurs et serfs dans le comté de Lippe depuis la fin du moyen âge (statistique des domaines possédés par les paysans libres vers 1475; tableau de la condition économique des paysans en Lippe à la fin du XVe s. Elle était alors favorable; les obligations serviles n'avaient rien d'oppressif. Détails sur l'origine des domaines de chevaliers, le développement pris par le servage à partir du XVIe s., l'émancipation des paysans au XIXe. Comparaison avec ce qui se passa dans la Prusse orientale, où la situation sociale des paysans était pire, parce

qu'en Lippe les paysans furent protégés par leurs seigneurs et, en Prusse, sacrifiés par le gouvernement à la noblesse). = Compte-rendu : *Cunow*. Die sociale Verfassung des Reiches der Inkas (bon).

51. — Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. XVII. *Rœmische Abtheilung,* 1896. — Fitting. Les traités d'Irnerius : « Summa Codicis » et « Quaestiones de juris subtilitatibus » (prouve, contre Schupfer et Patetta, que ces deux traités sont bien d'Irnerius). — Pernice. Parerga ; suite (5° la paix et le maintien de la paix dans le droit gréco-romain ; un examen approfondi du droit germanique montre que les idées fondamentales les plus générales sur l'idée et la protection de la paix remontent bien au temps primitif des Aryas, mais que les Grecs et les Romains les en ont développées d'une façon tout à fait indépendante. 6° Le « dolus » en droit gréco-romain ; il faut nettement séparer sur ce point la théorie gréco-romaine de la théorie germanique). — A. Schmidt. Les débuts de la « Bonorum possessio » en droit romain. — U. Wilcken. Procès-verbaux de procès égyptiens (répond aux critiques de Gradenwitz dans Bd. XVI et maintient son interprétation). = *Germanistische Abtheilung,* 1896. H. Brunner. La paternité illégitime dans les anciens droits germains (combat J. Ficker et la doctrine que le concubinat, en tant qu'institution juridique, était inconnu des anciens Germains). — Gebauer. Études sur l'histoire de l'appel pour faux jugement dans l'ancien droit français. — A. Halban-Blumenstok. La protection royale et le droit de vengeance (étudie les limites et l'étendue du droit de protection royale dans l'empire franc au temps des Mérovingiens, surtout d'après Grégoire de Tours, IX, 19 et 27. Ces récits montrent que la protection royale au vie siècle ne faisait aucune opposition de principe au droit de vengeance, qu'elle le suspendait seulement dans des cas exceptionnels). — Weyl. Les fonctions du « patricius » dans l'empire franc (il ne faut pas les confondre avec celles de « patricius romanus. » La charge de patrice est identique à celle de duc ; cette dernière fut importée par les Francs dans les pays conquis ; ils trouvèrent le patriciat dans la Gaule méridionale et l'adaptèrent à la dignité ducale. Les patrices de Provence et de Bourgogne n'étaient que des ducs francs. A Marseille, à côté du patrice, il y eut des comtes francs qui n'étaient sans doute pas subordonnés au patrice ou duc, mais lui étaient coordonnés). — O. Seeck. Le « comitatus » germain sur le sol romain (étudie l'institution romaine des « protectores » et « domestici, » qui correspond exactement au « comitatus » germain et qui en est sorti, et celle des « bucellarii, » qui apparaissent au ve s. et qui correspondent aux « comites » des Germains. L'auteur estime que le passage de Tacite sur le « comitatus » est tout à fait conforme à la réalité et de grande valeur). — E. Schroeder. Un fragment du « petit droit impérial » (à la bibliothèque de Cassel). — Distel. L'âge de la majorité gouvernementale dans la dynastie saxonne (elle fut fixée à vingt et un ans en 1510). — Id. Décisions prises par les tribunaux des échevins de Magdebourg et de Leipzig pour le duc Maurice de Saxe

dans le conflit avec le vassal Guillaume de Haugwitz en 1545. = Comptes-rendus : *Stutz*. Geschichte des kirchlichen Beneficialwesens. Bd. I, Th. 1 (excellent). — *Kempf*. Geschichte des deutschen Reichs, 1245-1273 (bon). — *Frommhold*. Deutsche Rechtsgeschichte (bon). — *Langenpusch*. Das germanische Recht im Heliand (insuffisant). — *Dopsch*. Entstehung und Charakter des œsterreichischen Landrechts (important). — *Burchard*. Die Hegung der deutschen Gerichte im Mittelalter (excellent). — *G.-W.-F. Hegel*. Kritik der Verfassung von Deutschland (intéressant). — *Von Simmern*. Die Kreisverfassung Maximilians I. Bd. I (important). — *Seeliger*. Die Capitularien der Carolinger (important). — *Von Schwind* et *Dopsch*. Ausgewæhlte Urkunden zur Verfassungs-Geschichte der deutsch-œsterreichischen Erb-Lænder im Mittelalter (remarquable).

52. — Zeitschrift des Vereins für Volkskunde. Jahrg. VI, 1896, Heft 1. — Kossinna. Les Germains en Allemagne aux temps préhistoriques (expose les hypothèses de Montelius, Undset, O. Schrader, Ed. Meyer. La plus ancienne demeure des Germains doit être cherchée en Mecklembourg, en Slesvig-Holstein, en Jutland, dans les îles danoises et dans la Suède méridionale; ils s'y trouvaient jusqu'à trois mille ans avant J.-C. La comparaison des langues ne peut rien décider sur la préhistoire; la méthode archéologique donne des résultats autrement certains. La patrie primitive des Indo-Européens était sans doute dans l'est de l'Europe moyenne). = Heft 12. Th. Unger. Les Allemands dans la Styrie primitive; le peuple et le droit (sur la fête de la Saint-Jean, 27 décembre, où le vin était consacré par le prêtre et distribué à ceux qui venaient à l'Église. Publie trois actes de 1321, 1352, 1384); suite dans Heft 3 (au xvie s. encore, dans les pays autrichiens et bavarois, il était d'usage qu'un homme soupçonné d'un meurtre vînt auprès du cercueil et touchât le cadavre; c'est le « Bahr-Recht. » Superstitions populaires relatives à l'emploi de la valériane). — Marie Kosch. Les paysans nobles de Turopol en Croatie (on leur conféra, dit-on, la noblesse à cause de l'audace qu'ils déployèrent vers 1260 contre les Mongols. Détails sur la condition sociale et les usages populaires de ce district). = Heft 3. Lehmann-Filhés. Sur l'histoire de la civilisation en Islande (d'après un mémoire de Bjarnason dans la Revue de la Société pour la littérature islandaise en 1892, où sont donnés d'abondants détails sur les mœurs des Islandais au commencement du xixe s.); fin dans Heft 4. — Piger. Institutions et usages relatifs au mariage, à la naissance et à la mort dans les environs d'Iglau en Moravie; fin dans Heft 4. — M. Hartmann. Les traditions populaires des Berbères. = Compte-rendu : *Jacob*. Das Leben der vor-islâmischen Beduinen (excellent). = Heft 4. Edw. Schrœder. Le tribunal de Basdorf, dans la seigneurie d'Itter, prov. de Hesse-Nassau (histoire de cet ancien tribunal; dessin des vestiges qui subsistent encore de l'ancien emplacement, placé sous un tilleul). = Comptes-rendus : *Grosse*. Die Formen der Familie (bon). — *Lœwe*. Die Reste der Germanen am

Schwarzen Meer (important). — *Bielenstein*. Studien aus dem Gebiete der lettischen Archæologie, Ethnographie und Mythologie (important).

53. — Nord und Süd. Jahrg. XX, 1896, novembre. — A. Rogalla de Bieberstein. Neuchâtel sous la domination prussienne; fin : 1833-1852. = Décembre. F. Dahn. Les divinités féminines des Germains (le grand nombre de ces divinités peut se ramener à deux principales : celle de la naissance et celle du tombeau, Nerthus et Hel). — F.-J. Buelow. La compagnie à charte du Sud africain (récit détaillé de ses entreprises depuis 1890).

54. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXXXVI, Heft 2, 1896. — H. Delbrueck. Les origines de la guerre de Sept ans (critique les hypothèses de Koser et de Naudé ; cherche à déterminer la situation de la France en mai 1756 à l'égard de l'alliance austro-russe; au moment où commençaient les préparatifs militaires de la Prusse, l'alliance entre la France et l'Autriche n'était pas encore entièrement assurée; c'est l'offensive prise par Frédéric II qui a déterminé l'alliance défensive). = Heft 3. Bartholomæus. Émigration allemande en Pologne au moyen âge (surtout d'après des sources polonaises). — R. Stoffert. Un soulèvement communiste en Turquie (raconte le soulèvement du sectateur musulman Mustapha en 1418).

55. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe. Munich, 1896, Heft 3. — G.-F. Unger. Sur Josèphe; 2e art. (étudie les données fournies par Flavius Josèphe sur les années de règne des Maccabées, des empereurs romains et des princes juifs de l'époque impériale). — Baron E. d'Œfele. Chartes du monastère de Biburg (publie 56 chartes relatives aux possessions de cette maison au xiie et au xiiie s.). — Furtwængler. Une peinture sépulcrale d'Égypte et la question mycénienne. — Riggauer. Le numismate J.-B. Fickler.

56. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Berlin, 1896. Stück 45-47. — L. Borchard. Le système de construction du temple de Philæ. — W. Wattenbach. La légende des saints Quatre-Couronnés (histoire et versions de la légende relative au martyre des saints Claude, Castorius, Sempronianus et Nicostratus. Publie le plus ancien texte de cette légende d'après le ms. de Paris, lat. 10861). = Stück 49-50. R. Fœrster. Sur un palimpseste de Libanius à Jérusalem.

57. — Sitzungsberichte der Alterthumsgesellschaft Prussia. Königsberg, 1896, Heft 20. — A. Bezzenberger. Le cimetière de Rominten (date d'environ 500 av. J.-C.; les corps enterrés appartiennent au peuple prusso-letto-esthonien. De 500 av. J.-C. à 500 après, la Prusse orientale eut une population stable et un développement historique ininterrompu; elle entretenait des rapports réguliers avec les peuples civilisés de l'Europe méridionale). — G. Conrad. Les enseignes des mai-

sons dans le cercle de Preussisch-Holland (ces enseignes se composent de figures formées le plus souvent de lignes droites; ces figures sont peintes sur une sorte d'écu, et ces écus sont appliqués au pignon des maisons. On y représente aussi des instruments agricoles, des pieux, etc.). — Sommerfeldt. Garnisons prussiennes sur la frontière polonaise en 1676-1706. — Bezzenberger. Documents relatifs à l'histoire du siège de Danzig en 1813.

58. — Allgæuer Geschichtsfreund. Jahrg. VIII, 1895. — Jos. Buck. Histoire de Kempten du xve au xviiie siècle. Tiefenbach près d'Oberstorf; son église et ses bains (publie quatre documents de 1458-1518). — F.-L. Baumann. Pour servir à l'histoire de la guerre des Paysans dans l'Allgæu occidental (publie trois lettres de 1525; parle des « Brandsteuer » que la ligue souabe, après la défaite des Paysans, leva sur les villages des territoires insurgés). — Endres. Célestin Vogl, prince-abbé de Saint-Emmeram à Ratisbonne, 1613-1691. — Harchler. Convention monétaire passée entre Ulm, Ueberlingen, Kempten et autres villes souabes, en 1501. — F.-L. Baumann. Les chroniques de Kempten à la fin du xve siècle (il y a, de cette époque, six œuvres historiques qui traitent de la fondation et de l'histoire primitive du monastère et de la ville de Kempten; elles ont toutes pour auteur Jean Birckius, maître de l'école monastique de Kempten). — Jos. Buck. De la part prise par Kempten aux contingents de l'année impériale commandés pour la guerre de Sept ans (de la procédure suivie contre les déserteurs de ces contingents en 1756 et en 1763).

59. — Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg. Bd. XXXVIII, 1896. — M. Wieland. La chartreuse d'Ostheim, 1413-1803, d'après des documents inédits. — Amrhein. Histoire du ci-devant monastère bénédictin de Holzkirchen à Marktheidenfeld, 775-1802 (article très détaillé de 95 p.). — Id. Contributions à l'histoire du château de Homburg (Hohenburg)-sur-le-Mein (x-xviiie s.; détails très abondants sur les vassaux et les bourgeois du château; intéressant pour la généalogie de la noblesse franconienne). — S. Goebl. Le journalisme à Würzburg jusqu'en 1815 (la première gazette parut en 1749. Analyse le *Würzburger Intelligenz-Blatt,* qui parut de 1749 à 1803, et qui contient des faits curieux pour l'histoire de la civilisation. Le journalisme à Würzburg au temps de Napoléon Ier et les mesures prises à sa demande contre la liberté de la presse).

60. — Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. 3e Folge, Bd. V, 1896. — H. von Mathusius-Neinstedt. La description de Francfort composée par Baldemar de Peterweil (en 1350; nouvelle édition très améliorée, avec des notes et des éclaircissements). — O. Donner-von-Richter. Les Fyoll, famille de peintres; de la part qu'ils ont prise à la construction du Rœmer, xve-xviiie siècle. — Schnapper-Arndt. Autobiographie du marchand J.-Ph. Münch (pendant ses années d'apprentissage et de voyages, 1680-1694). — Kracauer. Francfort et la

République française; suite (années 1797-1802; utilise de nombreux documents d'archives importants pour le congrès de Rastadt et pour les négociations de Ratisbonne en 1802). — Thomas. Restes de constructions romaines découverts au marché aux poules en 1895. — G. Wolff. Marques de potiers romains (provenant de la 14e et de la 22e légion; elles sont du temps des expéditions dirigées par Domitius contre les Cattes). — Quilling. Fouilles opérées à Francfort (tombeaux fouillés en 1895 dans le castrum de la ville; les objets trouvés prouvent que Francfort avait déjà pris une extension notable à l'époque mérovingienne). — La bulle d'or de l'empereur Sigismond pour Francfort, 1433 (texte, commentaire et fac-similé photographique). — R. Jung. Ce qu'a coûté une ambassade envoyée de Francfort à Rome en 1477 (cette ambassade avait pour but de solliciter divers privilèges religieux pour la ville et ses habitants). — Falk. Johannes Indagine, doyen du chapitre de Saint-Léonard à Francfort (théologien notable du xvie siècle, adversaire de la réforme luthérienne; sa vie et son activité ecclésiastique).

61. — **Berichte des freien deutschen Hochstiftes zu Frankfurt-a.-M.** Neue Folge, Bd. XII; Heft 3-4, 1896. — R. Schwemer. Boniface et les pieuses femmes anglo-saxonnes (analyse les lettres écrites par saint Boniface à plusieurs pieuses femmes d'Angleterre; elles montrent de quelle foi intérieure ces femmes étaient animées et la direction dans laquelle se mouvaient les pensées religieuses de Boniface et de ses partisans).

62. — **Beitræge zur Geschichte von Stadt und Stift Essen.** Heft 16, 1896. — Conrad Ribbeck. Histoire du gymnase d'Essen; 1re partie (histoire de l'école monastique d'Essen du xive s. à l'an 1500, et de cette école, devenue gymnase, de 1500 à 1564. Important pour l'histoire de l'humanisme dans les pays rhénans et en Westphalie. Publie neuf documents de 1545-1563). = Heft 17, 1896. Ferd. Schroeder. Essen au moyen âge (police, finances et impôts, administration municipale). — Arens. L'hôpital du Saint-Esprit à Essen, depuis le xive s. — Id. Une ordonnance concernant les pauvres à Essen en 1581. — Id. Statuts du chapitre des chanoinesses d'Essen, 1640.

63. — **Bremisches Jahrbuch.** Bd. XVIII, 1896. — Fr. Buchenau. Brême jusqu'en 1305 (important pour la topographie de la ville). — J. Focke. La coutume de faire présent de fenêtres peintes à Brême (coutume fréquente du xve au xviiie s.; on faisait cadeau de fenêtres peintes et armoriées à des monuments publics, à des églises, à des maisons particulières. Détails sur les mesures somptuaires prises à cette occasion par le conseil de Brême). — E. Duenzelmann. La guilde des marchands de Brême et ses « Elterleute » (son histoire, son organisation, son « collegium seniorum, » qui existe encore aujourd'hui, depuis le xve s. Intéressant pour l'histoire des institutions municipales de Brême). — Kuehtmann. Procès contre Jean Wasmer, bourgmestre de

Brême en 1430 (pendant les troubles révolutionnaires qui régnèrent à Brême en 1426-1433, Wasmer fut exécuté comme criminel de haute trahison ; le jugement fut, selon toute vraisemblance, tout à fait injuste). — W. von Bippen. Henri Kreffting et la ligue plus étroite des six villes de la Hanse : Lubeck, Hambourg, Brême, Brunswick, Magdebourg et Lunebourg (cette ligue commença de se former dans les dernières années du XVIe siècle, non pas seulement pour protéger le commerce, mais pour opposer une résistance commune aux seigneurs, comtes et princes. Kreffting, conseiller de Brême, fut le principal représentant de cette idée. La ligue fut enfin constituée en 1607). — Lonke. Les mss. en dialecte bas-allemand conservés à la bibliothèque municipale de Brême.

64. — Diœcesan Archiv von Schwaben. Jahrg. XIV, 1896. — Beck. L'ancien monastère et hôpital de Königseggwald. — N. Paulus. Le dominicain Conrad Köllin d'Ulm, 1476-1536 (sa polémique contre Reuchlin et Luther; son rôle comme inquisiteur). — Th. von Liebenau. Pour servir à l'histoire de la guerre de Smalkalde dans l'Allemagne méridionale (détails sur l'attitude des Eidgenossen suisses à l'égard des partis en lutte; ils observèrent en principe la neutralité, mais en fait ils sympathisèrent avec la ligue et la soutinrent). — Beck. Robert II Ness, prince-abbé d'Ottenbeuern, 1670-1740. — Grupp. Apostats du monastère de Maihingen au temps de la Réforme. — Brinzinger. Le monastère augustin d'Oberndorf sur le Neckar, 1264-1557. — Reiter. Sébastien Schærtlin de Burtenbach, capitaine au service de la ligue de Smalcalde et du roi de France François Ier (publie un document de 1553 par lequel Charles-Quint lui confère une faveur).

65. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. IX, Hælfte 1, 1896. — Chroust. Documents relatifs à l'histoire de Brandebourg sous l'électeur Jean Sigismond (tirés des archives des comtes Dohna à Schlobitten dans la Prusse orientale. Ils concernent : 1° les différends relatifs aux prétentions des Radziwill d'être d'aussi bonne naissance que les Brandebourg, en 1613; 2° l'introduction de la confession réformée en Brandebourg, 1613-1615). — W. Oncken. Sir Charles Hotham et Frédéric-Guillaume Ier en 1730; suite (raconte les efforts de l'ambassadeur d'Angleterre à la cour de Prusse pour renverser le ministre prussien Grumbkow et l'ambassadeur de Prusse à Londres Reichenbach. Détails sur les projets de mariage du prince royal de Prusse avec une princesse anglaise et du prince de Galles avec une princesse prussienne, ainsi que sur le projet qu'avait formé le prince Frédéric de s'enfuir à Londres. Important). — H. von Petersdorff. Les origines de la guerre franco-allemande (examine les critiques qui ont été adressées au livre de Sybel, qui reste inattaquable, sauf sur des points de détail. L'impératrice Eugénie n'est pas responsable de la guerre, mais seulement d'avoir laissé les événements suivre leur cours; et ce n'est pas Napoléon III qui a poussé à la guerre, mais le duc de Gramont, qui s'est fait l'aveugle instrument de

l'opinion publique. Quant à la dépêche d'Ems, on n'a pas le droit de dire que Bismarck l'ait falsifiée ! De la valeur historique des écrits posthumes de Moltke; ils n'ont pas été édités avec tout le soin nécessaire). — Naudé. Les origines de la guerre de Sept ans; 2e partie (223 p., dirigées contre Max Lehmann). = Comptes-rendus : *Sarre.* Die Berliner Goldschmiedezunft bis zum Jahre 1800 (bon). — *Horn.* Urkunden zur Geschichte des Amtes Interburg (sans valeur). — *A. von Hedenstrœm.* Die Beziehungen zwischen Russland und Brandenburg, 1655-1660 (bon). — *Seraphim.* Aus der Kurlændischen Vergangenheit. Bilder und Gestalten des xvii Jahrh. (bon). — *Silfverstolpe.* Schriften des schwedischen Reichsraths, Grafen A. J. von Hœpken. Bd. II (très important). — *Thimme.* Die inneren Zustænde des Kurfürstenthums Hannover unter der französisch-Westfælischen Herrschaft (excellent). — *Zernin.* Das Leben des Generals August von Gœben (le récit est sans valeur, mais les lettres du général sont importantes).

66. — **Freiburger Diœcesan Archiv.** Bd. XXV, 1896. — Baron A. de Riepplin. Le journal du bénédictin Carl Wachter à Salem, 1796-1799 (détails sur les passages de troupes françaises à travers le pays badois). — F. Zell et M. Burger. Les « Registra subsidii charitativi » dans l'évêché de Constance à la fin du xve s. et au commencement du xvie (ces impôts extraordinaires furent mis en 1497 et en 1509 sur le clergé du diocèse afin de relever les finances délabrées de l'évêché). — Stocker. Le « Schüpfergrund » et ses possesseurs (le nom de « Schüpfergrund » désigne la petite région qu'arrose la Schüpf, affluent de la Tauber, dans la partie septentrionale de Bade. Détails sur les familles nobles établies dans ce district : les sirs de Rosenberg, de Dottenheim, etc.). — Reinfried. Documents ecclésiastiques provenant du chapitre rural d'Ottersweier, 1276-1514. — Ruppert. L'ancien trésor de la cathédrale de Constance (il fut vendu en 1530 par le conseil luthérien de la ville et en grande partie fondu. Publie un inventaire dressé en 1500). — Stengele. Le village et la paroisse de Grossschœnach et ses filiales (nombreux documents des xive-xvie s.). — J. Kœnig. Le village et la paroisse de Hausen-sur-l'Aach. — Krieg. Catacombes trouvées dans l'église de l'Université de Fribourg (elles contiennent les tombes de Jésuites du xvie et du xviie s.).

67. — **Jahrbuch für die Geschichte des Herzogthums Oldenburg.** Bd. V, 1896. — Mutzenbecher. Situation du grand-duché d'Oldenburg au congrès de Vienne (notes d'un contemporain sur les causes qui empêchèrent d'incorporer la Frise orientale à l'Oldenburg). — Riemann. Le « Schakelhaverberg » à Jever (c'est là que furent enterrés les Rustringiens et les Saxons tués aux deux combats de 1149 et 1165). — H. Oncken. Études sur l'histoire de la croisade contre les gens du Stadland en 1233-1234 (expose la part prise par la noblesse flamande et brabançonne à cette croisade ; contributions à la biographie du général des Dominicains Johannes Teutonicus de Wildeshausen). — Hayen. Le

pèlerinage de N.-D. de Wardenburg, IXe-XVIIe s. — H. ONCKEN. G.-A. de Halem (analyse très élogieuse de l'ouvrage de A. Chuquet). — MUTZENBECHER. Les visites d'églises oldenbourgeoises il y a cent ans.

68. — Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. LXI, 1896. — HUEBBE. Topographie de la ville de Schwerin au moyen âge. — TECHEN. La ville de Wismar et les tribunaux de la Vehme (de quelques procès intentés par les tribunaux vehmiques de Westphalie à des bourgeois de Wismar et même au conseil municipal de la ville, 1440-1491. La ville s'efforça vainement de repousser l'ingérence de ces tribunaux dans la justice municipale). — STUHR. Un registre du « Niedergericht » de Schwerin, 1648-1651 (analyse les procès-verbaux, donne d'intéressants tableaux sur les prix du blé et du pain). — W. STIEDA. Les huguenots en Mecklembourg (article très détaillé de 84 p. En 1700, un certain nombre de réfugiés français vinrent s'établir à Bützow en Mecklembourg; l'espoir qu'avait caressé le duc Frédéric-Guillaume de Mecklembourg de voir l'industrie prendre l'essor dans ses États grâce à eux fut déçu. Publie 83 pièces de 1683 à 1721). — G. DRAGENDORFF. Angelus Sala, médecin du duc Jean-Albert de Mecklembourg-Güstrow (sa biographie, † 1637; son importance dans l'histoire de la médecine et de la chimie). — BELTZ. Objets de l'âge du bronze récent trouvés en Mecklembourg. — A. HOFMEISTER. La chanson du roi des Obotrites Anthyrius (c'est un faux qui a été composé vers 1630 par Elias Schede). — RUDLOFF. L'avouerie de Schwaan (important; détails sur les possessions de l'abbaye de Doberan). — STUHR. La piraterie sur les côtes du Mecklembourg, 1568. — TECHEN. Additions à la généalogie des ducs de Mecklembourg. — F. CRULL. Localités disparues en Mecklembourg. — ŒRTZEN. Monnaies trouvées à Mamerow (898 pièces d'argent des XVIe et XVIIe s.). — R. BELTZ. Mistewoi, prince des Obotrites (revise la généalogie des princes obotrites au Xe et au XIe s.).

69. — Jahresbericht des historischen Vereins Dillingen. Jahrg. VIII, 1896. — SPECHT. Les privilèges de l'ancienne Université de Dillingen. — A. SCHRŒDER. Un prédicateur de Dillingen poursuivi pour crime d'hérésie (publie le procès-verbal de l'enquête instituée en 1522 contre maître Casper Hasbach, qui fut contraint d'abjurer la foi luthérienne). — FILLE. La réforme luthérienne à Augsbourg (d'après un ms. de la bibliothèque du lycée de Dillingen; important pour faire connaître les conflits soulevés par la doctrine du baptême entre les partisans de Luther et de Zwingli). — WAGNER. Le moine augustin C. Amman (contemporain de Luther et partisan de ses doctrines). — SCHLECHT. Le nonce du pape Fel. Ninguarda et son opinion sur les hosties miraculeuses du pèlerinage d'Andechs. — BENZ. Fouilles à Zöschingen (dans des tombeaux de la période de Hallstadt). — HARBAUER. Vases avec marques de potiers romains à Faimingen et Schretzheim. — KIRCHMANN. Les tombes alignées de Schretzheim (en tout, on en a déjà

ouvert 185; cimetière très intéressant de la période franco-alémanique. On y a trouvé de nombreux objets de parure qui trahissent l'influence romaine et rappellent les procédés employés par les Lombards). — Specht. Les registres matriculaires de l'Université de Dillingen, 1607-1774 (on les considérait jusqu'ici comme perdus). — Endres. Histoire du monastère de Fultenbach (sa restauration à la fin du xve siècle). — Wagner. Liste des prieurs du monastère augustin de Lauingen, 1300-1540. — Schlecht. Histoire des moines augustins en Allemagne avant Luther (publie trois lettres de 1472-1476 relatives à la réforme du monastère par le duc Louis de Basse-Bavière).

70. — Jahresbericht der Schlesischen Gesellschaft für vaterlændische Cultur. Jahrg. LXXIII, 1896. — Reimann. Des difficultés que le président Washington rencontra en 1793 pour maintenir la paix. — G. Bauch. Georges de Logau, humaniste et poète, 1500-1553 (important pour l'histoire de l'humanisme en Silésie; d'après des documents inédits). — L. Neustadt. Les plus anciennes prétentions des Hohenzollern sur la Silésie (parle des alliances matrimoniales entre les princes silésiens et brandebourgeois au xvie et au xviie s. et des tentatives faites par le margrave de Brandebourg, Georges, en 1520-1530, pour se mettre en possession de territoires silésiens par achat et par traités).

71. — Jahresberichte des Museum-Vereins für das Fürstenthum Lüneburg, 1891-1895. Lunebourg, 1896. — Reinecke. Histoire de la « Kalands Brüderschaft » à Lunebourg (histoire de cette confrérie ecclésiastique, du xiiie au xvie siècle). — Sprengel. Pour servir à l'histoire des conflits militaires entre le duc Henri le Lion et la ville de Bardowik. — Goerges. La ville de Lunebourg pendant la guerre de Sept ans (passages de troupes, contributions, hôpitaux militaires, recrutement, etc.).

72. — Jahresbericht 65 und 66 des Vogtlændischen Alterthumsforschenden Vereins zu Hohenlauben. 1896. — C. Walther. Les changements de religion du dernier duc de Saxe-Zeitz, Maurice-Guillaume (il passa en 1717 au catholicisme et revint en 1718 à la confession luthérienne. Détails sur la situation ecclésiastique dans les duchés saxons à cette époque).

73. — Mittheilungen des Alterthumsvereins zu Plauen im Vogtland. 9 Jahresschrift, 1893. — Hoeffer. Essai d'une histoire de l'industrie du coton dans le Vogtland de 1550 à 1790 (publie un volumineux mémoire rédigé en 1790). — Général de Raab. Deux chroniques sur l'histoire du Vogtland (1° chronique de Plauen, 1529-1669; 2° chronique de Theume en Saxe, 1525-1743). = 12 Jahresschrift, 1896. C. de Raab. Histoire des forêts domaniales dans le Vogtland jusqu'à la fin du xvie s. (étudie très en détail les anciens noms des districts forestiers, la politique économique suivie dans ces forêts par l'ordre Teutonique et les électeurs de Saxe, les droits d'usage des populations rurales, le per-

sonnel et l'administration forestière, la chasse, les mines, le flottage des bois, etc. Mémoire de 147 p., d'après des documents inédits).

74. — Mansfelder Blætter. Jahrg. X, 1896. — Rosenburg. Jean Agricola d'Eisleben (théologien distingué et compagnon de Luther, 1494-1566; mort prédicateur de la cour à Berlin). — Bluemel. Martin Luther à Eisleben (explique au long les rapports du réformateur avec sa ville natale, 1483-1546). — Kœnnecke. Deux procès de sorcellerie dans le comté de Mansfeld, 1652-1655 et 1689. — Grœssler. Mémoires du pasteur Schulze (composés vers 1770, ils ne contiennent que des faits d'histoire locale). — C. Th. Inventaire des documents relatifs au comté de Mansfeld qui sont publiés dans le *Deutsches Reichs Archiv* de Lünig. — G. Funke. Mes souvenirs de l'année 1813 (comme hussard dans l'armée prussienne). — Grœssler. Légendes et coutumes du comté de Mansfeld et pays circonvoisins; suite.

75. — Mittheilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins. Neue Folge. Bd. VI, 1896. — Lucius. La ville et la seigneurie de Lisberg, 1600-1800 (d'après une chronique ecclésiastique et les comptes paroissiaux de la ville; intéressant pour l'histoire des guerres du xviie et du xviiie s.). — E. Heuser. Le journal de Th. Chastel sur les événements militaires à Giessen et dans les environs, du 6 juillet au 18 septembre 1796; suite (occupation de la ville par les troupes françaises; Chastel fut pendant ce temps secrétaire du commandant français). — E. Klewitz et Carl Ebel. Les registres matriculaires de l'Université de Giessen; fin. — C. Ebel. Documents relatifs à l'histoire de la haute Hesse, 1271-1449 (58 documents tirés des archives des princes de Stolberg à Wernigerode). — Kœnnecke. Les débuts de l'imprimerie à Giessen. — Klewitz. Deux lettres du prince Georges, depuis grand-duc Georges de Mecklembourg-Strelitz, en 1792. — H. Haupt. Documents relatifs à l'histoire de la Hesse et de la ville de Wetzlar (7 pièces du xive au xvie s.). — Buchner. Histoire de la Hesse de 1806 à 1814 (extraits de lettres écrites par un franc-chasseur hessois pendant la campagne de France en 1814). — Soldan. Résultats de fouilles exécutées en 1895 sur le « Limes imperii romani » (surtout dans l'Odenwald).

76. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte der Stadt Meissen. Bd. IV, Heft 2, 1896. — Wuttke. Doléances des corporations de Meissen en 1500 (exposent les raisons de la décadence où étaient tombés les métiers de la ville, entre autres l'accise sur la bière, perçue depuis la fin du xve s. Publie ce document important). — Nitzsche. L'enseignement primaire à Meissen au xixe s. — Kirbach. Les anciens règlements des métiers à Meissen; t. III (étude approfondie sur l'histoire des corporations de poissonniers et sur leurs statuts du xvie au xviiie s.). — O.-E. Schmidt. L'empereur Joseph II à Meissen, 27 juin 1766 (d'après les notes d'un contemporain). — H. Wittich. La prestation d'hommage à Meissen à l'avènement de l'électeur Jean-Georges IV en 1692. — Markus. Meissen au temps de la guerre de Trente ans (copieux extraits

des archives de Meissen et de Dresde; important pour l'histoire des opérations militaires, 1er art. de 76 p.). — Loose. Le clergé du chapitre de Meissen, au temps de la Réforme. — Soulèvements de paysans à Meissen et aux environs en 1790 (provoqués par la Révolution française; il fallut faire intervenir la troupe. Publie une relation contemporaine).

77. — Mittheilungen des Vereins für Hamburgische Geschichte. Jahrg. XVII, 1896. — Hille. Un chef de troupes hambourgeoises : Magnus Andersen zu Klixbüllgaard (publie une lettre de 1570). — Voigt. Les rapports de Hambourg avec la Suède en 1630-1650 (notes tirées des comptes de la « Stadtkæmmerei »). — Wedekind. La presse à Altona (établissement d'imprimeries dans cette ville; privilège accordé par le gouvernement danois d'y publier deux journaux, 1658-1738). — Voigt. Occupation du territoire hambourgeois par les troupes suédoises en 1649 (en vertu de la paix de Westphalie, Hambourg, en qualité de membre du cercle de la basse Saxe, devait payer une indemnité de guerre à la Suède; le territoire de la ville fut occupé par les Suédois jusqu'au paiement des sommes déterminées). — Id. Tableau des revenus que la ville de Hambourg tirait de ses territoires et du district de Bergedorf vers 1625. — Obst. Le procès intenté à la ville de Hambourg par le duc François-Jules de Saxe-Lauenbourg au sujet du district de Ritzebüttel, 1629-1639. — C. Walther. Origine du nom d'Altona. — Voigt. Les frais supportés par Hambourg en 1603 pour les fêtes données en l'honneur du roi de Danemark, Christian IV, et Jean-Adolphe, duc de Slesvig-Holstein. — Rubensohn et Walther. Les marins hambourgeois Clas et Almiro et les îles de la mer Égée (mentionnés dans l'ouvrage de Fr. Piacenza : *l'Egeo redivivo,* paru en 1688; recherches sur la personne et les voyages de ces marins).

78. — Mittheilungen des Vereins für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. Heft 5-8, 1896. — Veesenmeyer. La chronique de Sébastien Fischer (publie la chronique, très détaillée, du cordonnier Fischer; elle va jusqu'à 1554 et a une très grande importance pour l'histoire locale; 278 p.).

79. — Mittheilungen der Litauischen litterarischen Gesellschaft zu Tilsitt. Heft 21, 1896. — E. Wolter. Pour servir à l'archéologie lithuanienne (bibliographie très abondante des fouilles entreprises pour servir à la préhistoire et aux antiquités de la Lithuanie et des collections où ces antiquités ont été recueillies). — Id. Topographie des villes de Wilna et Troki au temps de la domination lithuanienne. Légende lithuanienne sur la fondation de Wilna.

80. — Monatschrift des historischen Vereins von Oberbayern. Jahrg. IV, 1895, n° 6. — Trautmann. François Cuvillié le Vieux, architecte de la cour électorale de Bavière, 1695-1768; fin aux nos 7-9. = N° 11. O. Piper. Les forteresses féodales des vallées inférieures de la Loisach et de l'Inn, avec des figures; fin au n° 12. =

Jahrg. V, 1896, nº 1. A. Mayr. Un établissement romain à Erlstætt, à l'ouest de Traunstein (on y a trouvé des ruines de maisons, des fragments de mosaïques, de nombreuses monnaies). = Nº 2. Schœttl. Les journaux à Munich dans la seconde moitié du XVIIIe s. — B. Sepp. La légende de saint Quirin. = Nº 4. W.-M. Schmid. Le culte de saint Léonard et les rapports entre les cultes païens et chrétiens. — Prechtl. De l'endroit où naquit Seifried Schweppermann, chef des armées de l'empereur Louis de Bavière (au château de Dürenstein, près de Sulzbach, dans le Haut-Palatinat). — Hager. Un bas-relief sculpté vers 1535 par Hans Hager, où sont représentés les princes de la maison bavaroise de la branche palatine. = Nº 5. Général Kœstler. La bataille de l'Unstrutt, 26 oct. 1075. = Nos 6-9. J. Lindauer. La fondation du monastère cistercien de Raitenhaslach, 1143, et le premier siècle de son existence.

81. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte. Bd. XVII, 1896. — Ermisch. Les surnoms historiques des princes de la maison wettinienne (recherche ceux qui leur ont été donnés du vivant de ces princes ou après leur mort; bon nombre de princes du moyen âge n'ont reçu leur surnom qu'au XVIe siècle). — Lippert. La chapelle du monastère d'Altzell où l'on enterrait les princes wettiniens, 1339-1804. — O. Langer. Les *Annales Vetero-Cellenses* (on désigne par ce titre une chronique des princes de la maison de Wettin, qu'il ne faut pas confondre avec les annales du même nom publiées au t. XVI des *Mon. Germ. histor.* Étude sur la valeur historique, sur l'auteur de cette chronique et sur ses rapports avec le *Chronicon Missnense,* dont l'auteur est Tylich, le prévôt du monastère). — E. Brandenburg. Le duc de Saxe Henri le Pieux et les partis religieux en Allemagne, 1537-1541 (le duc Henri de Saxe-Dresde passa au protestantisme à cause de son opposition contre son frère catholique Georges; après la mort de ce dernier, 1539, devenu régent, il entra dans la ligue de Smalcalde, puis s'en retira bientôt et s'efforça de rester neutre entre les partis religieux. Récit très détaillé de sa politique dans les années 1537-1541. S'il se sépara de la ligue protestante, ce ne fut pas par sagesse politique, mais par peur de ses sujets catholiques et des princes catholiques de l'Allemagne, ainsi que par de mesquins motifs d'intérêt). — G. Wolf. Les débuts du règne de l'électeur Auguste de Saxe (raconte les bouleversements qu'éprouva la politique saxonne après la mort de l'électeur Maurice en 1552-1553). — W. Jahr. Les *Acta et facta praesulum Nuenborgensium,* publiés en 1698 par Paullini (Paullini avait attribué cette chronique des évêques de Naumbourg au doyen Jean d'Isenach; mais c'est une falsification qu'il composa en pillant Paul Lange, Dresser, Pertuch, Meibom et Sagittarius, sans compter ce qu'il a forgé lui-même). — E. Schwabe. Un livre de la bibliothèque de Thomas Münzer (conservé dans la bibliothèque de l'école princière de Meissen; il contient des notes sur Tertullien, par le célèbre anabaptiste, et un récit de sa mort). = Comptes-rendus : *Dobenecker.* Regesta historiae Thuringiae; Bd. I (important). — *L. Schmidt.* Urkundenbuch der Stadt Grimma

und des Klosters Nimbschen (important). — *Moritz*. Die Wahl Rudolfs II und der Reichstag zu Regensburg, 1576 (bon). — *Albrecht*. Geschichte der ehemaligen Herrschaft Crimmitschau (bon). — Revue des livres et articles récents relatifs à l'histoire et aux antiquités de la Saxe.

82. — Quartalblætter des historischen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. Bd. I, n° 17, 1895. — G. Wolff. La population de la Germanie sur la rive droite du Rhin après la ruine de la domination romaine (art. important qui concerne surtout le pays du Mein inférieur et la Wetteravie ; aux derniers temps de la domination romaine, cette région avait une population assez dense et à demi romaine; cette culture romaine se transmit en partie au moyen âge par les Gallo-Romains soumis à la domination germanique. Plusieurs castella romains sont passés aux Mérovingiens comme biens appartenant au fisc royal et d'eux sont passés aux Carolingiens). — Anthes. Une relation italienne sur la cour de Darmstadt et sur le landgraviat de Hesse-Darmstadt en 1668 (par Galeozzo Gualdo-Priorato, comte de Comazzo, de Vicence). = N° 18. Lindenschmidt. Rapport sur les fouilles les plus importantes exécutées à Mayence et aux environs, ainsi que sur les acquisitions du musée de cette ville en 1893-1894. = N° 19. E. Otto. Institutions militaires du comté de Katzenellenbogen vers la fin du moyen âge. — Adamy. Découvertes archéologiques à Lorsch et à Dietzbach (objets de toilette antérieurs à l'ère chrétienne). = N° 20. F. Noack. Les fouilles de Schliemann à Troie. — Otto. L'administration intérieure de la ville de Babenhausen (publie un document de 1508 intéressant pour l'histoire de la police). — Henkel. Acquisitions archéologiques faites par le musée de Darmstadt en 1894-1895. = Bd. II, n° 1, 1896. Soldan. Fouilles récentes opérées sur le parcours du Limes romanus dans l'Odenwald (important pour déterminer les étapes successives de l'occupation par les Romains de l'Allemagne méridionale). — Velke. Les clubistes de Mayence (sont récemment entrées à la bibliothèque municipale de Mayence de nombreuses lettres relatives aux opinions des partisans de la république dans cette ville en 1792-1797). — F. Kofler. L'établissement romain de Marienhof, près de Büdestein (ce sont des bâtiments d'exploitation agricole). = N° 2. Schenk zu Schweinsberg. Plaintes des sujets du comté de Katzenellenbogen au temps de la guerre des Paysans (après la répression du soulèvement de Thomas Münzer, le landgrave de Hesse ordonna une enquête sur la situation intérieure de ses États. Publie les procès-verbaux de cette enquête). — Koehl. Découvertes préhistoriques à Worms, avec dessins. — Jac. Klein. Tombeaux dans l'église des Dominicains de Wimpfen (intéressant pour l'histoire des seigneurs de Weinsberg au xive et au xve s.). = Compte-rendu : *Eingenbrodt*. Lampert von Hersfeld (bon).

83. — Sammelblatt des historischen Vereins Eichstætt. Jahrg. X, 1896. — Rieder. Les quatre grands officiers héréditaires du chapitre d'Eichstætt (le maréchal, le chambrier, l'échanson, l'écuyer-

tranchant; détails sur les fonctions de ces officiers et sur les familles nobles qui en furent revêtues à Eichstætt). — Duerrwæchter. Le théâtre du collège des Jésuites à Eichstætt, 1614-1750. — Winkelmann. Le *limes romanus* de Petersbuch à Kipfenberg.

84. — Schlesiens Vorzeit in Bild und Schrift. Bd. VII, Heft 1, 1896. — Friedenburg. Études sur les monnaies silésiennes; suite (lieux de fabrication, personnel employé, signes auxquels on peut reconnaître les ouvriers qui les ont fabriquées. Table alphabétique très détaillée). — H. Schulz. Programme des fêtes données à l'occasion du mariage du margrave Jean-Georges de Brandebourg-Jægerndorf avec la princesse Eva-Christine de Wurtemberg, en 1610.

85. — Schriften des Vereins für Sachsen-Meiningische Geschichte. Heft 21, 1896. — Jacob. Henri, duc de Saxe-Rœmhild, 1676-1710 (biographie très détaillée de ce prince, qui ne joua d'ailleurs aucun rôle politique).

86. — Schriften des Vereins für Geschichte der Neumark. Heft 4, 1896. — Berg. Le général Victor fait prisonnier par un parti prussien à Arnswalde, 12 janvier 1807 (alors qu'il allait prendre le commandement des troupes qui faisaient le siège de la forteresse prussienne de Colberg; détails sur cet événement, d'après des documents inédits). — Bær. Un récit sur la prise de Landsberg et de Francfort-sur-l'Oder par les Suédois en 1631 (publie une lettre du prédicateur suédois Jakob Fabricius au duc de Poméranie, Bogislas XIV, du 16 avril 1631). — Berg. La fondation de la ville d'Arnswalde. — P. van Niessen. La seigneurie de Schivelbein en Poméranie et ses limites au xive siècle (cette seigneurie appartenait aux sires de Wedel, vassaux des margraves de Brandebourg, mais qui s'affranchirent de ce vasselage au xive siècle; ils la vendirent en 1384 à l'ordre Teutonique). — Id. Origine de la famille von der Goltz (elle ne descend pas d'une famille noble de Pologne; elle tire son nom du village de Goltz, près de Dramburg).

87. — Verhandlungen des histor. Vereins der Oberpfalz und Regensburg. Bd. LXVIII, Neue Folge, 1896. — G. Binder. Histoire des monastères badois de l'ordre de Sainte-Brigitte de Suède (histoire très détaillée des monastères de Gnadenberg dans le haut Palatinat, de Maihingen en Souabe et d'Altmünster dans la haute Bavière, d'après des sources inédites, 318 p.).

88. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XV, Heft 3, 1896. — Lehner. La fortification romaine de Trèves (avec 9 planches. Très intéressant mémoire de 56 p. Traite de l'étendue de la ville à l'époque romaine, de son extension successive, des plus célèbres parmi les constructions romaines. Les murs de la ville ont été construits vers 260 après J.-C.). — E. Ritterling. Monnaies romaines trouvées à Marienfels, dans le district de Saint-Goarshausen (elles

étaient d'abord au nombre de 1,500; 126 sont au musée de Wiesbaden. Elles se rapportent toutes à l'époque comprise entre l'empereur Marcus jusqu'à Maximin le Thrace). — H. Diemar. Origine de la guerre faite par l'empire d'Allemagne à Charles le Téméraire; suite. = Compte-rendu : *Stein*. Akten zur Geschichte der Verfassung und Verwaltung der Stadt Kœln in xiv u. xv Jahrh. Bd. I-II (excellent). = Heft 4. Lehner. Liste des nouvelles acquisitions faites par les musées et des découvertes les plus importantes d'antiquités dans les fouilles en Suisse, dans l'Allemagne occidentale et en Hollande (important article de 55 p., avec planches). — Schuermans. Trouvailles d'antiquités en Belgique en 1895. = Compte-rendu : *Clemen*. Die Kunst-Denkmæler der Rheinprovinz. Bd. III (bon).

89. — Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. Jahrg. XXII, 1895. — Franz Weber. Histoire ancienne du Lechrain (ce nom désigne la ligne de hauteurs qui accompagne le Lech, sur la rive orientale, depuis sa sortie des montagnes jusqu'à la vallée du Danube. Il y existe des restes nombreux de tombeaux, d'habitations, de routes et de forteresses des époques préhistorique, romaine et du moyen âge). — Radlkofer. Les écrits poétiques et historiques d'un bourgeois d'Augsbourg (Samuel Dilbaum; analyse 16 écrits de lui composés entre 1584 et 1609 et destinés à faire connaître les plus récents événements politiques, surtout à l'étranger). — Glasschrœder. Markwardt de Randeck, évêque d'Augsbourg et patriarche d'Aquilée; 2e partie (expose en détail son action comme gouverneur impérial en Italie, 1355-1356, et les luttes dont la haute Italie fut alors le théâtre. Publie en appendice 22 documents ou analyses des années 1348-1365). — Endres. L'église de Saint-Ulrich et de Sainte-Afra à Augsbourg (recherche à quelle époque a été composée la Passion de sainte Afra et quelle en est la valeur; histoire de l'église de Sainte-Afra du xe au xve siècle). — Schuster. Histoire de la voie romaine d'Augsbourg à Krumbach.

90. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte. Bd. XXV, 1896. — Johannsen. Documents relatifs à la fondation du monastère cistercien de Reinfeld en Holstein (cinq documents datés de 1189; ils sont faux en partie). — Eckermann. Constructions de digues dans les îles de Nordstrand et de Pellworn, du xive au xviie s. — Hansen. Les chroniqueurs d'Eiderstedt avant Peter Sax (Sax composa vers 1650 des travaux considérables sur l'histoire de la Frise septentrionale. Article important sur les chroniqueurs antérieurs, les mss. qu'on en a, leurs sources et leur valeur historique). — P. von Hedemann. Pièces tirées des archives de Deutsch-Nienhof (publie entre autres une liste des prélats et chevaliers du Slesvig et du Holstein vers 1588 et des documents relatifs à l'histoire des postes en Holstein vers 1720). — Michelsen. Deux lettres du temps de la guerre du Nord (écrites à Copenhague en août 1716: elles se rap-

portent aux opérations militaires, ainsi qu'aux luttes religieuses dans le Slesvig septentrional). — Wetzel. Liste des principales publications relatives à l'histoire du Slesvig-Holstein.

91. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge, Bd. XI, Heft 4, 1896. — Hollænder. Strasbourg et le parti des Politiques en France en 1574-1575 (détails sur le complot dirigé en 1574 contre Charles IX, sur la fuite et le séjour à Strasbourg de Méru, de Thoré et de Condé, sur les préparatifs qu'ils y firent d'une invasion en France. Étudie le rôle du magistrat de Strasbourg en présence de ces menées et des réclamations adressées par Charles IX contre ces émigrés; il fut très net : la ville rappela fermement son indépendance, l'asile qu'elle devait et qu'elle entendait donner à tout réfugié pour cause de religion; elle insista sur sa nationalité allemande et sur son aversion pour les « Welsche »). — Keussen. L'éducation des princes badois Charles-Guillaume et Léopold-François à Cologne, 1639-1640 (publie dix-sept lettres du margrave Hermann Fortuné et de sa femme Marie-Sidonie avec le chanoine Henri Francken). — A. Overmann. La chevalerie impériale en basse Alsace jusqu'au début de la guerre de Trente ans (expose en grand détail, d'après des documents inédits, l'organisation, la constitution et la politique extérieure du corps des chevaliers d'empire en basse Alsace au xvie siècle et jusqu'en 1618). — Fester. Les premiers Juifs dans le margraviat de Bade (rectifie le mémoire de Zehnter sur les Juifs en Bade, qui a paru au tome XI de cette *Zeitschrift,* p. 337 sq. Le récit, par Thomas de Cantimpré, d'une persécution des Juifs à Pforzheim en 1267, manque de fondement historique). — Reinfried. Additions à l'histoire des Juifs dans le margraviat de Bade. — Cartellieri. Une collecte pour l'hôpital du Saint-Esprit de Rome, dans l'évêché de Constance, en 1349 (publie une ordonnance de l'évêque Ulrich III). — Werminghoff. Deux statuts du chapitre de Constance pour les années 1432 et 1485 (relatifs aux conditions d'admission de nouveaux membres). — Heyck. Inventaire des archives du baron de Venningen à Eichtersheim ; suite. — Werminghoff. Henri de Diessenhofen, acquéreur de la prévôté du chapitre de Constance (publie une bulle d'Urbain V, 23 février 1364).

92. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. 1895. — E. Bodemann. Lettres de la duchesse, plus tard électrice Sophie de Hanovre, à la grande-maîtresse de la cour, Anne-Catherine de Harling (89 lettres de 1658-1700 intéressantes pour ce qui concerne les affaires de la cour de Hanovre et du Palatinat). — Struckmann. La chasse et les animaux domestiques chez les plus anciens habitants de la basse Saxe. — Rocholl. Les troupes de Brunswick-Lunebourg dans la campagne de l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume Ier, contre la France, 1674-1675 (détails sur les combats d'Enzheim et de Türckheim). — H. Schmidt. La ville de Hanovre pendant la guerre de Trente ans, d'après des pièces d'archives. — Varges. Les institutions municipales

de Brême au moyen âge (art. très détaillé de 83 p.). — Dœbner. Deux relations de l'évêque de Hildesheim, Frédéric-Guillaume, au pape sur la situation de son diocèse, 1765, 1779 (détails fort intéressants sur le chapitre, les monastères, les écoles, la discipline ecclésiastique, etc.). — Id. Visite du monastère bénédictin de filles à Neuwerk près Goslar par l'évêque de Hildesheim Henning en 1475 (sa relation, très détaillée, fait une triste peinture de ce monastère). = 1896. R. Krieg. Les registres ecclésiastiques dans la province de Hanovre, dans l'évêché de Hildesheim, les diocèses d'Osnabrück et de Slesvig-Holstein (statistique très détaillée). — O. Heinemann. Formulaire de Hildesheim, xiie s. (dans le ms. 350 de la bibl. de l'Université de Leipzig; les lettres qui ont fourni les formules contiennent des détails d'intérêt local). — P. Aldinger. L'élection de l'évêque de Hildesheim Henri Ier, 1246-1257 (d'après les Registres d'Innocent IV p. p. É. Berger. On avait jusqu'ici attribué une grande importance à une « epistola apologetica » attribuée à l'évêque; elle est apocryphe). — E. Jacobs. H. Winckel et l'introduction de la réforme luthérienne dans les villes de Halberstadt, Hanovre, Brunswick, Gœttingue et Hildesheim (important article, avec seize lettres ou actes de 1525-1542; 183 p.). — Dœbner. Statuts et ordonnances de la ville d'Alfeld, xve et xvie s. — Id. Rapport de l'évêque de Hildesheim, François-Égon, au pape Pie VI, sur l'état de son diocèse, 15 déc. 1790. — O. Juergens. Sources pour l'histoire de Hanovre (antiquités, restes de l'ancienne fortification, constructions importantes du moyen âge; tableau des archives municipales; chroniques relatives à l'histoire de la ville). — Hermann Schmidt. Influence des anciennes voies commerciales dans la basse Saxe sur l'origine des villes les plus importantes (Osnabrück, Minden, Hanovre, Gœttingue, Hildesheim, Wolfenbüttel, Brunswick, Magdebourg, Halberstadt, Quedlimbourg). — Bodemann. Bibliographie des ouvrages concernant l'histoire et les antiquités de la Saxe parus en 1895.

93. — Zeitschrift des historischen Vereins für den Regierungs-Bezirk Marienwerder. Heft 33, 1895. — Frœlich. Additions au cartulaire de l'évêché de Poméranie (publie quatre chartes des années 1236, 1239, 1242, 1333). — Id. Il y a trois cents ans. Documents tirés des archives de Graudenz (visite de Sigismond III, roi de Pologne, à Graudenz en 1587; administration financière de cette ville au xvie s., etc.). — Treichel. Actes du tribunal des échevins à Schœneck en 1798. — R. von Flanss. Histoire de la propriété foncière dans la Prusse occidentale; suite. = Heft 34, 1896. G.-A. von Muelverstedt. La noblesse de la Prusse occidentale au moyen âge (à l'occasion du t. II de l'ouvrage de Bernhard Engel sur les sceaux du moyen âge aux archives de Thorn. Fournit de nombreuses explications et additions pour l'histoire des familles nobles établies dans la Prusse occidentale). — R. von Flanss. L'ancien district de Marienwerder (son administration du xvie au xviiie siècle; étude topographique très détaillée du pays).

94. — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins.

Heft 35, 1895. — C. Graske. Le grand-maître de l'ordre Teutonique, Henri de Plauen, en conflit avec les villes de l'ordre en Prusse (ce conflit fut soulevé par la paix de Thorn en 1411, qui jeta l'ordre dans de grands embarras d'argent; il fut obligé de réclamer le secours des villes. L'auteur rectifie le récit qu'en avait donné Tœppen). — Jacobi. Recherches nouvelles sur le tribunal de sang de Thorn en 1724 (à la suite des troubles contre les Jésuites, beaucoup des plus notables bourgeois furent envoyés à l'échafaud. Récit de ces événements d'après un grand nombre de documents inédits ; les Jésuites et la république de Pologne se sont chargés d'une lourde responsabilité en instituant cette justice sanglante). — P. Reh. Rapports de l'ordre Teutonique avec les évêques prussiens au XIIIe s. (article très détaillé de 110 p.; il tend à prouver que l'ordre s'imposa pour principe de maintenir les évêchés dans une situation dépendante et de les soumettre autant que possible à l'autorité centrale de l'ordre. Long récit du différend qui divisa l'ordre et l'évêque Christian, 1230-1240).

---

95. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn. Jahrg. XVIII, Heft 1, 1895. — F. Hiller von Gærtringen. Offrande faite par l'île de Chalcè, auj. Kharkia, dans les Sporades, près de Rhodes (interprète l'inscr. 957 des *inscr. graecae insularum maris Aegaei,* qui est intéressante pour la réception du culte des divinités égyptiennes Sérapis et Isis en Grèce). — W. Reichel. Les poternes des palais de l'époque homérique (toutes les forteresses de l'époque mycéno-homérique avaient un chemin dérobé qui conduisait par la voie la plus courte du palais à la ville). — Pollak. Inscriptions et marques sur les vases grecs (27 pièces réunies dans l'Italie moyenne et en Grèce). — Ladek. Antiquités de la basse Autriche (bas-reliefs et inscriptions provenant de Gross-Pechlarn sur le Danube, de Saint-Léonard, Tulln, Gœttweig, etc.). — Bankó et Sticotti. La collection d'antiques : sculptures, inscriptions, terres cuites, etc., au séminaire archiépiscopal d'Udine (description de ces objets, la plupart d'une haute valeur). — Dobrusky. Inscriptions antiques de Bulgarie (370 numéros). = Heft 2. Hiller von Gærtringen. Nouvelles inscriptions de Rhodes (cinq numéros). — Ad. Bauer. Les origines de l'histoire d'Autriche (1° sur les colonies grecques de Lissa, Meleda et Curzola; 2° sur la première guerre des Romains en Illyrie en 230-229). — Szanto. La politique de l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote (ces deux écrits sont en étroits rapports ; les mêmes idées politiques s'y manifestent. C'est à tort qu'on a nié l'authenticité de la Πολιτεία). — Fouilles de Carnuntum (on y a trouvé un troisième sanctuaire de Mithra, une canalisation d'eau, un sarcophage, de nombreux tombeaux avec des inscriptions). — Kalinka. Nouvelles inscriptions provenant du nord de l'Asie Mineure (trois numéros).

96. — Archiv des Vereins für Siebenbürgische Geschichte. Neue Folge. Bd. XXV, Heft 3, 1896. — F.-W. Seraphin. Correspon-

dance de la famille de Heydendorff; suite (publie 129 lettres de 1792-1800).

97. — Denkschriften der k. Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. Bd. XLIV, 1896. — A. Mussafia. Des sources usitées par Gautier de Coincy dans ses Miracles de la sainte Vierge. — Gitlbauer. Sur les trois systèmes de la tachygraphie grecque. — Dashian. La vie et les sentences du philosophe Secundus dans une traduction en vieil arménien. — Wessely. Un système de tachygraphie grecque (combat le mémoire précité de Gitlbauer). — Buedinger. Ammien Marcellin et le caractère propre de son œuvre (il a imité Tacite; ses sentiments religieux, en particulier à l'égard du christianisme; recherches sur la biographie de l'historien. Son témoignage est véridique et sûr). — R. Heberdey et Adolph Wilhelm. Voyages archéologiques en Cilicie entrepris, en 1891 et 1892, aux frais de l'Académie des sciences de Vienne (rapport très détaillé de 168 p. avec le texte de 272 inscriptions et une carte).

98. — Carinthia. Mittheilungen des Geschichtsvereins für Kærnthen. Jahrg. LXXXVI, nos 1-6, 1896. — Baron Hauser. Antiquités préhistoriques, romaines et germaniques trouvées en Carinthie (d'après l'ordre alphabétique des localités où les fouilles ont été faites; avec une carte). — R. Mueller. Anciens noms de lieu de Carinthie (Zollfeld, Maria-Saal, Victring, Widerdriess; intéressant pour la connaissance des éléments germaniques et slovènes en Carinthie au moyen âge). — Baron Hauser. Localités disparues de l'époque celtique et romaine. — Khull. Extraits du journal du comte Barthélemy Khevenhüller-Frankenberg, 1549-1562 (détails sur le séjour du comte à l'Université de Padoue et sur ses voyages à Rome, à Naples et à Jérusalem). — Id. Fragments d'une chronique de la ville de Klagenfurth, 1511-1730 (d'après un ms. de la bibliothèque de l'Université de Graz). — Baron Hauser. Monnaies celtiques (analyse, complète et rectifie un mémoire du Dr Kenner sur ce sujet).

99. — Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol und Vorarlberg. 3e Folge. Heft 39, 1895. — Seemueller. La légende de la fondation du monastère de Wilten (cette légende a d'étroits rapports avec la mythologie héroïque de l'Allemagne. Important article de 142 p.). — Schneller. Contributions à l'histoire de l'évêché de Trente vers la fin du moyen âge (suite de l'inventaire des chartes du chapitre, 1306-1505). — Baron Maretich von Riv-Alpon. Sur l'histoire de Kufstein (détails sur la construction de la forteresse au xvie s.). — J. Loserth. Les anabaptistes en Tyrol (1° la vie et les œuvres de Pilgram Marpeck, mort en 1550; 2° biographie de Gallus Müller, prédicateur de la cour à Innsbruck et curé de Meran, 1535-1546; ses luttes contre les luthériens et les anabaptistes). — Liste des diplômes conférant la noblesse et des armoiries, dans les collections du Ferdinandeum à Innsbruck. — Hirn. Les plus anciens journaux du Tyrol (d'après des actes de 1648-49). —

Schneller. Le franciscain R. Joh.-Chrysostome Tovazzi, 1731-1806 (qui a beaucoup écrit sur l'histoire du Tyrol). = Heft 40, 1896. Schneller. L'évêché de Trente à la fin du moyen âge (liste des curés des paroisses de cet évêché jusqu'en 1525).

100.—Tchesky Tchasopis historicky (Journal historique tchèque). 1896. — Goll. Saint François d'Assise. — Novotny. Le sauf-conduit de Hus. — Fridericia. La littérature historique danoise de 1885 à 1895. — Tsvrtchek. Contribution à la biographie de l'évêque Antonin Brus. — Polivka. La correspondance de Chafarjik avec Bodjansky et Grigorovitch. — Rott. L'histoire bohême et les relations et les dépêches des ambassadeurs vénitiens au xvie siècle. — Chusta. Études critiques pour l'histoire d'Otakar II. — Chtjastny. Lettre d'Athènes (les écoles et les découvertes archéologiques). — Müller. Jean Chlerka; l'émigration tchèque au xviiie s. — Rezek. Michel Bakounine. — Navratil. Pour servir à l'histoire de l'archevêché d'Olmüz. — Dvorjak. Le procès de George de Lobkovits. — Urchlitsky. Les dernières poésies de Marguerite de Navarre. — Hybl. Les commencements des Minorites en Bohême et en Moravie. — Marech. Les Mémoires de Trjebon et leur écrivain. — Kraus. Le Zizka de Meissner. = Variétés et comptes-rendus nombreux.

101. — Archeografo Triestino. Nouv. série, vol. XX, fasc. 2, 1895. — Joppi. La basilique d'Aquilée, xie-xixe s. (publie en appendice l'analyse d'actes nombreux et dix-huit documents *in extenso*, de 1211 à 1570). — Tomasin. Le couvent et l'église des Capucins à Trieste. — Costa. Étudiants du Frioul oriental, de Trieste et de l'Istrie à l'Université de Padoue, 1390-1683 (461 numéros, avec des notes biographiques). — Brumati. Revue critique des publications récentes sur l'histoire de Trieste et de l'Istrie.

---

102. — The English historical Review. 1897, janvier. — J. Gairdner. Lumières nouvelles sur le divorce de Henri VIII; suite (la décrétale secrète et l'ambassade de Campeggio. Pour cette dernière, ce sont les *Rœmische Dokumente* publiés par le P. Ehses qui ont donné pour la première fois le texte exact et bien daté des dépêches du légat). — J. R. Tanner. L'administration de la marine, de la Restauration à la Révolution (à la Restauration, la flotte, puissamment réorganisée par Cromwell, était menacée de décadence par l'épuisement des fonds, qui se fit sentir dès 1658; et il est certain que pendant une dizaine d'années, au temps même de la guerre contre les Hollandais, elle fut dans un état lamentable. Mais l'intérêt que Charles II lui porta toujours, la compétence et l'activité très réelles du duc d'York, l'habileté de Pepys, deux fois secrétaire de l'amirauté en 1678-1679 et en 1684-1688, lui firent cependant accomplir des progrès tels qu'à la Révolution elle était en très bon point). — J. H. Clapham. Un espion royaliste au temps de la Terreur (étude critique sur les bulletins adressés à Grenville par Francis Drake et publiés dans le 14e rapport de la *Hist. mss. Commis-*

sion. Montre que ces documents sont d'origine suspecte et qu'ils fourmillent d'erreurs; on ne peut s'en autoriser qu'autant qu'ils sont confirmés par d'autres témoignages). — Seymour Long. André Jackson et la Banque nationale (Jackson fut l'ennemi déclaré d'une banque d'État, et la suite des événements lui a donné pleine raison). — R. Garnett. L'histoire de Gycia (le récit qu'en donne l'empereur Constantin Porphyrogénète dans son traité *De administrando imperio* y est mal daté; l'histoire n'est pas du IVe s. av. J.-C., mais du demi-siècle qui précéda l'ère chrétienne. Elle est d'ailleurs vraie quant au fond et jette de la lumière sur les rapports qu'entretenaient entre eux à cette époque les peuples qui habitaient la Crimée actuelle). — J. H. Round et W. H. Stevenson. Une charte de Guillaume le Conquérant en 1068 (Round émet quelques doutes sur l'authenticité de cette charte; Stevenson pense qu'elle a pu être rédigée assez longtemps, plusieurs mois après l'événement qu'elle concerne, ce qui expliquerait les confusions signalées par Round dans la liste des témoins). — N. Pocok. La protestation de Muxetula, ambassadeur de Charles-Quint, contre le divorce de Henri VIII, le 20 juillet 1528 (publie, non le texte même de cette protestation, mais l'acte notarié qui en fut dressé à la demande de l'ambassadeur). — S. R. Gardiner. Plan de Charles Ier pour la délivrance de Strafford (ajoute aux témoignages déjà publiés sur ce sujet celui de Rossetti, qui se trouve au Vatican parmi les dépêches de la nonciature de Cologne). — C. H. Firth. Récit par Thomas Scot de ses actes comme « informateur politique » pendant la république (Scot était un régicide; il avait été chargé, en 1649, d'organiser un service de renseignements politiques en Angleterre et à l'étranger. Arrêté en 1660, on lui promit la vie s'il confessait tous ses actes; c'est cette confession que l'on publie ici. Mais elle fut considérée comme insignifiante, et Scot, condamné à mort, fut exécuté). = Bibliographie : *Macan*. Herodotus; Books IV-VI (édition médiocre en ce qui concerne le texte et la partie grammaticale, défigurée par des néologismes inutiles, mais précieuse pour ses notes historiques). — *Shuckburgh*. C. Suetoni Tranquilli Divus Augustus (bon texte et intéressant commentaire). — *Edw. Gibbon*. The history of the decline and fall of the roman empire; nouv. édit., par *J. B. Bury* (œuvre importante, autant qu'elle était difficile à exécuter). — *W. Bright*. The roman see in the early church (recueil d'articles peu approfondis, mais intéressants, en particulier sur les églises celtiques). — *L. Eckenstein*. Woman under monasticism, 500-1500 (très intéressant). — *W. Stephen*. History of the scottish church (sans valeur). — *Inderwick*. The king's peace (instructif; mais l'auteur exagère le rôle de la *curia regis*, surtout au temps des rois normands et angevins). — *Thayer*. Development of trial by jury (Maitland recommande chaudement la lecture de cet excellent livre à tous ceux qui étudient le droit anglais). — *Whittaker* et *Maitland*. The Mirror of Justices (Maitland ne parait pas avoir apprécié l'auteur de ce traité sur la loi anglaise avec assez de justesse ni d'équité). — *W. O'Connor Morris*. Ireland, 1494-1868 (très bon résumé). — *Mary*

H. Allies. The history of the church in England, 1509-1603 (profession de foi catholique; ce n'est pas un livre d'histoire). — *Hume*. The courtships of queen Elizabeth (récit très complet, mais où abondent les erreurs de détail). — *Id*. The year after the Armada (récit, fondé sur des documents en partie nouveaux, de l'expédition tentée par les Anglais contre le Portugal en 1589 et qui échoua si complètement). — *Figgis*. The theory of the divine right of kings (excellent, surtout pour ce qui concerne le XVIe s. S. R. Gardiner note d'importantes omissions pour le XVIIe s.). — *Lord Edm. Fitzmaurice*. Life of sir William Petty (bon, mais que de fautes d'impression !). — *Kræmer*. Lettres de Pierre de Groot, ambassadeur des Provinces-Unies, à Abraham de Wicquefort, résident des ducs de Brunswick, 1668-1674 (lettres très intéressantes et publiées avec un soin remarquable). — *Nippold*. Die Regierung der Königin Mary Stuart von England, 1689-1695 (sans valeur). — *Cl. R. Markham*. Life of captain Stephen Martin (attachante biographie d'un capitaine de la marine anglaise qui se distingua pendant les guerres de la succession d'Angleterre et d'Espagne; elle est écrite par son fils. L'éditeur y a ajouté d'utiles documents, mais, par malheur, aussi de grosses erreurs). — *P. A. Bruce*. Economic history of Virginia in the XVIIth. century (excellent). — *J. W. Moore*. The american congress, 1774-1895 (bon). — *Chevrier*. Études sur le christianisme primitif (sans valeur).

103. — The Academy. 1896, 1er août. — *Lodge*. Richelieu (admirable portrait en deux cents petites pages). — *Hilprecht*. The Babylonian expedition of the University of Pennsylvania. Cuneiform texts; I, 2 (importante publication sur les fouilles opérées à Niffer ou Nuffar, l'ancien Nipur, dans la Babylonie septentrionale). = 22 août. *Sir Aug. Paget*. The Paget papers (important pour l'histoire diplomatique au temps de Napoléon, Paget ayant été ambassadeur à Munich de 1801 à 1806, puis chargé d'une mission aux Dardanelles peu avant Tilsitt). = 5 sept. *Edm. Maurice*. Bohemia (compilation consciencieuse, mais qui est loin de résoudre tous les problèmes qu'on peut se poser sur les faits caractéristiques de l'histoire vraiment tchèque). — *Fr. Pollock*. The land laws (excellent). = 5 sept. *Chavannes*. La chronologie chinoise, de l'an 238 à l'an 87 av. J.-C. (mémoire d'une extrême importance pour l'histoire de la Chine). = 12 sept. *Mac Carthy*. Annals of Ulster, t. III, 1379-1541 (texte peu intéressant auquel W. Stokes apporte de très nombreuses corrections). = 19 sept. Recueil des traités et conventions conclues par la Russie avec les puissances étrangères. T. X-XI, traités avec l'Angleterre, 1801-1831 (très important). = 26 sept. *Sir Arthur Otway*. Autobiography and journals of admiral Lord Clarence Paget (ces documents intéressent surtout l'histoire de la Russie et de l'Orient sous le règne de Nicolas Ier et au moment de la guerre de Crimée). — *Mahaffy*. A survey of greek civilisation (excellent). — *E. Schrader*. Sammlung von Assyrischen und Babylonischen Texten; vol. IV. = 17 octobre. *Abbé Loisy* Les études bibliques (très remarquable). =

24 octobre. *Hutton*. Philip Augustus (résumé très digne d'attention, bien que l'auteur n'ait guère utilisé que des sources et des publications françaises). — *Kraushar*. O fiara Terroryzmu (histoire, racontée d'après les pièces d'archives, de la princesse Lubomirska, qui fut guillotinée à Paris en 1794 comme aristocrate). — *Sethe*. Untersuchungen zur Geschichte und Alterthumskunde Ægyptens (l'auteur a déterminé la généalogie des successeurs de Ramsès III et la durée de la XXe dynastie). = 31 oct. *Lea*. A history of auricular confession; vol. III (excellent). — *Bühler*. Indische Palæographie (important). = 21 nov. *Marindin*. Letters of Frederic, Lord Blachford, undersecretary of state for the colonies, 1860-1871 (excellent). = 28 nov. *Albert D. Vondam*. Undercurrents of the second Empire (beaucoup d'anecdotes dont on voudrait savoir exactement l'origine; livre qui n'est pas ennuyeux, mais auquel on ne saurait se fier). = 5 déc. *Général Harward*. Hereward, the Saxon patriot (l'auteur a prétendu refaire la biographie « superficielle et partiale » de Freeman, mais il ignore les premiers éléments de la critique historique. Il a perdu son temps). = 12 déc. *Gibbins*. Industry in England; historical outlines (bon). — *Lord Roseberry*. Speeches, 1874-1896. — *J. Gerard. S. J.* What was the Gunpowder Plot? (prouve que ce prétendu complot papiste a été imaginé par Cecil). = 19 déc. *Rigg*. S. Anselm of Canterbury (assez bon commentaire des idées philosophiques et de la carrière politique de l'archevêque). = 26 déc. *J. Abrahams*. Jewish life in the Middle ages (excellent). = 1897, 2 janvier. *Danvers*. Records of the East India Company; vol. I : 1602-1613 (fort intéressant recueil de lettres adressées par les agents de la Compagnie à leurs supérieurs).

104. — The Athenæum. 1896, 25 juillet. — *Mrs. Egerton*. Admiral of the fleet : sir G. Ph. Hornby (belle biographie; l'amiral, mort en 1892, avait une grande réputation de tacticien, sans avoir jamais combattu. L'auteur du livre est sa fille). — *Budge*. The life and exploits of Alexander the Great (traduction anglaise de la version éthiopienne de cette histoire légendaire; la version syriaque avait déjà paru en 1889; discussion sur l'origine de la légende). — Lancashire and Cheshire wills, 1301-1752. — *French*. County records of the surnames of Francus, Franceis, French, in England, 1100-1350. — *C. Torr*. Memphis and Mycenæ (bouleverse la chronologie égyptienne, en jetant Manéthon par-dessus le bord, rajeunit de huit à neuf siècles les XIIe, XVIIIe et XXe dynasties et par conséquent aussi les antiquités mycéniennes; œuvre originale qui va réveiller la question des rapports entre la Grèce primitive et l'Égypte). = 1er août. *Traill*. Social England; t. V (remarquable; le vol. s'arrête en 1815). — *L. R. Farnell*. The cults of the greek states (ouvrage très érudit, mais qui se perd à chaque instant dans la critique et la réfutation de tous les livres et brochures parus en Allemagne sur la matière; les remarques de détail originales ne manquent pas, mais l'auteur n'a pas su en faire un corps de doctrine). = 8 août. *W. K. Dickson*. The Jacobite attempt of 1719; letters of James

Butler, second duke of Ormonde, relating to cardinal Alberoni 's project for the invasion of Great Britain (collection très bien présentée de documents intéressants). — Le grand écuage de Toulouse (Round s'étonne qu'on l'accuse d'avoir taxé d'erreur Alexandre de Swereford, prétendant que l'écuage de 1159 a été levé pour une guerre non contre Toulouse, mais en Galles. L'erreur est aujourd'hui reconnue par tout le monde et s'ajoute à tant d'autres qui affaiblissent à si haut point l'autorité de cet auteur). — Catalogue of the greek and etruscan vases in the British Museum; vol. III et IV. = 15 août. *Wheatley*. The diary of Samuel Pepys; vol. VIII (cette édition l'emporte de beaucoup sur celle de Bright, qui s'était permis de nombreuses infidélités au ms. original). — *J. Gairdner*. The battle of Bosworth (combat par de bonnes raisons le récit de la bataille par Sir J. Ramsay, mais ne réussit pas mieux que lui à en donner la physionomie véritable). — *Syad Muhammad Latif*. History of the Panjab from the remotest antiquity to the present time (très utile compilation). — *Gee* et *Hardy*. Documents illustrative of english church history (bon). = 22 août. *Cawston* et *Keane*. The early chartered companies, 1296-1858 (bon résumé des gros livres qui ont été publiés sur le sujet). — *J. Wallis*. Reports of state trials; nouv. série, t. VI, 1842-1848. — *Edg. Powell*. The rising in East Anglia in 1381 (excellent). — Où était situé Dispargum? (L. Sergeant pense que cette localité, mentionnée par Grégoire de Tours, pourrait être identifiée avec Dieburg en Hesse; cette hypothèse en a fait surgir une nouvelle presque dans chacun des numéros suivants). — *A. Vives y Escudero*. Monedas de las dinastias arabigo españolas (excellent). = 29 août. *W. O'Connor Morris*. Ireland, 1498-1868 (consciencieux résumé des faits, sans vues originales). — *Armstrong*. Lorenzo de' Medici (livre fort agréable). — *Eitel*. Europe in China; the history of Hongkong to the year 1882 (intéressant). — *Coffey*. Catalogue of irish coins in the collection of the r. Irish academy; 2e partie. = 5 sept. *Dwight*. Critical sketches of some of the federal and confederate commanders (études critiques remarquables sur huit généraux de la guerre de Sécession : Beauregard et Stuart du côté confédéré, Grant, Mac Clellan, Sherman, Hancock, Thomas et Humphreys du côté fédéral). = 12 sept. *W. Stephen*. History of the scottish church (écrit trop vite et beaucoup trop long). — *Pringle*. The diary and consultation book of the president, governor and council at Fort St George, 1685; t. IV (jette beaucoup de lumière sur l'histoire de Madras il y a deux siècles). — *Dasent*. Acts of the privy council; vol. XI, 1578-1580; vol. XII, 1580-1581. = 19 sept. Dictionary of national biography; vol. XLV-XLVII. — *G. Caro*. Genua und die Mæchte am Mittelmeer, 1257-1311 (excellent). = 26 sept. *M. Creighton*. Queen Elizabeth (ouvrage de grand luxe, où l'auteur s'efforce de faire connaître la femme plutôt que la reine). — Feet of fines; t. V (contient environ deux cents chirographes, presque tous de la huitième année de Richard Cœur de Lion). — Calendar of patent rolls, 1334-1338; 1377-1381. = 3 oct. Lancashire and Cheshire Miscellanies;

n° 31 (contient le « Livre de l'abbé de Combermere » et le rôle des subsides payés par les laïques pour le comté de Lancastre en 1332). — *Wigram*. The cartulary of the monastery of St Frideswide at Oxford (l'éditeur a combiné deux cartulaires de la célèbre abbaye, enlevant ainsi à chacun d'eux sa physionomie propre. Beaucoup de matériaux très utiles pour l'histoire d'Oxford). = 10 oct. *J. Gairdner* et *R. H. Brodie*. Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII; vol. XIV. = 17 oct. *M. Rh. James*. Descriptive catalogue of the mss. in the libraries of Eton, King's and Jesus colleges (Eton possède 193 mss.; King's college, 173; Jesus, de Cambridge, 77). = 24 oct. *S. Butler*. The life and letters of Dr. Samuel Butler, in so far as they illustrate the scholastic, religious and social life of England, 1790-1840 (intéressant). = 31 oct. *Sir Richard Temple*. The story of my life (intéressant surtout pour l'histoire de l'Hindoustan, où l'auteur exerça divers emplois jusqu'aux plus élevés, de 1851 à 1880). — Robert Pullen (Round établit que le « grand Robertus Pullus, » qui enseigna à Oxford dès 1133, a été appelé à Rome, non par le pape Innocent II, mais par Luce II; il enseignait encore à Paris en 1144). — Le carnet de notes de Robespierre (analysé par Alger). = 15 nov. *H. de B. Gibbins*. Industry in England (consciencieux; très au courant de la littérature économique; utile surtout pour l'époque moderne). = 28 nov. *Fletcher*. English bookbindings in the British Museum (excellent; de bons fac-similés). = 12 déc. *John Gerard. S. J.* What was the Gunpowder Plot? (plaidoyer habile, mais surtout spécieux : de ce que les principaux documents constatant l'existence du complot des Poudres sont suspects en certaines parties, il conclut que le complot est une légende inventée par les ennemis des papistes, et il prétend prouver que, s'il y a eu complot, ce dernier a été l'œuvre de Cecil, désireux de ruiner les catholiques). = 26 déc. *G. Mac Call Theal*. The Portuguese in South Africa (très intéressant). — *Mirza Muhammad Haidar*. A history of the Moghuls of central Asia (l'auteur est un prince mongol appartenant à une famille d'où est issu aussi Gengis-Khan; il écrivit en langue perse en 1543. Son histoire est pour la première fois traduite en entier par E. D. Ross, avec un commentaire beaucoup trop touffu par N. Elias). = 1897, 2 janvier. *Inderwick*. A calendar of the Inner Temple records; vol. I : 1505-1603. = 9 janvier. *Lord Roberts of Kandahar*. 41 years in India (récit très attachant des campagnes où Lord Roberts s'éleva successivement du grade d'officier subalterne à celui de feld-maréchal, 1852-1893). — *Sir Herbert Maxwell*. A history of Dumfries and Galloway (livre d'une lecture agréable, mais l'auteur ne travaille que de seconde main et commet de nombreuses erreurs et omissions). — *J. K. Hosmer*. The life of Thomas Hutchinson (bonne biographie). = 23 janvier. *J. Murray*. The autobiographies of Edward Gibbon (Gibbon n'avait pas écrit moins de six autobiographies; de ces six textes, expurgés et remaniés, Marie Holroyd avait composé la seule autobiographie que l'on connût jusqu'à ce jour. La présente publication

peut donc être considérée comme une édition princeps). — *Prothero.* Private letters of Edward Gibbon, 1753-1794 (comme pour l'ouvrage précédent, celui-ci donne pour la première fois les lettres ou fragments éliminés par le premier éditeur). — Hilaire, évêque de Chichester (J. H. Round corrige plusieurs erreurs commises sur ce personnage dans l'art. que lui a consacré le *Dict. of nation. biogr.;* montre qu'il était à Rome en même temps que Robert Pullen, qu'il avait une réputation comme canoniste et qu'il fut nommé directement par le pape évêque de Chichester). = 30 janv. *I-tsing.* A record of the Buddhist religion as practised in India and the Malay archipelago, 671-695; trad. par *J. Takasuku* (bonne traduction d'un livre très intéressant). — *How* et *Leigh.* A history of Rome to the death of Cæsar (c'est le meilleur des manuels d'histoire romaine qui ait été publié en Angleterre). — *Sir J. B. Mackensie.* The castles of England (fort beau livre, qui fait bonne figure sur une table de salon, mais qui n'a aucune valeur historique ni archéologique).

105. — The Contemporary Review. 1896, novembre. — George Serrell. Qu'est-ce que la « loi de l'Église? » (les lois faites en Angleterre par les assemblées du clergé, au moyen âge comme aux temps modernes, n'ont qu'une autorité incertaine, d'abord parce qu'elles n'ont pas été sanctionnées par le pouvoir civil, ensuite parce qu'elles ne correspondent pas aux besoins des temps modernes). = Décembre. Élisée Reclus. Les progrès de l'humanité. = 1897, janv. A. H. Sayce. Découvertes récentes en Babylonie (elles permettent de déterminer la plus ancienne date certaine de l'histoire babylonienne, l'époque où régnèrent Sargon, Accad et son fils Naram-Sin, vers 3800, l'antiquité plus haute de l'empire dont Telloh fut la capitale, l'influence considérable exercée par les Sumériens sur le peuple, la civilisation et la langue des anciens Sémites). = Février. Gwatkin. Irénée et le quatrième évangile (maintient contre Harnack que Polycarpe, le maître d'Irénée, fut le disciple de l'apôtre Jean).

106. — The Nineteenth century. 1896, déc. — W. A. Phillips. L'influence de Machiavel sur la Réforme en Angleterre (en particulier sur Thomas Cromwell et sur Élisabeth). = 1897, janv. F. A. Gregory. Les Français à Madagascar. — Comte de Calonne. La dame de Châteaubriand (rapide esquisse de la vie de celle qui fut la maîtresse de François Ier). — G. Barnett Smith. Napoléon sur lui-même (reproduit quelques anecdotes de Napoléon recueillies par l'amiral sir George Cockburn en 1815 sur le 18 brumaire et sur Georges Cadoudal). = Février. J. H. Round. La religion d'Élisabeth (si pendant longtemps la reine laissa croire, par un raffinement ordinaire de sa politique, qu'elle n'était pas hostile au catholicisme, il n'en est pas moins certain qu'elle creusa entre les deux religions un fossé infranchissable en ordonnant de cesser la messe, qui fut remplacée par la communion, et de renverser les autels, qui furent remplacés par des tables). — H. Paul. Gibbon; sa vie et ses lettres.

107. — Edinburgh Review. T. CLXXXIV, juill.-oct. 1896. — Manning et la réaction catholique d'aujourd'hui (aperçu général du mouvement catholique en Europe durant le siècle présent. Rattache ce mouvement au romantisme, qui lui-même est né en Angleterre, d'où tire également son origine l'exégèse rationaliste d'Outre-Rhin). — Sheridan (le livre que vient de lui consacrer M. Rae serait excellent s'il était un peu moins grave et moins panégyrique). — Le journal de la comtesse Krasinska (très curieux, s'il est bien authentique). — Les *Paget papers* (Sir Arthur Paget, qui a rempli plusieurs missions diplomatiques de 1794 à 1807. Remarque qu'en Angleterre l'histoire de l'époque napoléonienne est ordinairement mal connue, les historiens du XVIIIe s. considérant ce siècle comme terminé dès la Révolution française, et les historiens du XIXe ne commençant guère leur récit qu'en 1815). — Le gouvernement de la France depuis 1870 (résumé sec et concis, mais peu favorable). — L'histoire et la galerie des portraits nationaux (importance de l'art pour l'intelligence et l'explication des documents). — L'Égypte (article significatif sur la nouvelle campagne du Soudan). — Napoléon III (on commence à pouvoir le juger impartialement. L'homme n'était pas méchant, mais sa politique fut souvent criminelle). — Les mystiques du moyen âge (de saint François d'Assise à sainte Thérèse). — Les archives de Dropmore (deuxième volume, 1791-1794).

108. — Quarterly Review. Vol. CLXXXIV, juillet-octobre 1896. — Le général sir Edward Hamley (ses écrits militaires, son rôle à Tell-el-Kébir). — La Vita nuova de Dante (imaginaire. Dante, ayant besoin d'un personnage substantiel pour sa *Divine Comédie,* aura essayé de lui donner une sorte de réalité historique). — Les nouvelles méthodes de recherche en histoire (nécessité pour les universités anglaises de créer des institutions analogues à notre École des chartes. Influence de M. J. H. Round sur les études médiévales). — Sir Thomas More (il était impossible que More sympathisât avec Henri VIII; cependant, au point de vue strictement légal, la thèse du roi était fort soutenable dans l'affaire du divorce). — Cicéron contre César (discute et critique à nouveau le livre déjà ancien de Froude, d'après les travaux récents parus en Angleterre et en Allemagne). — La mode sous Élizabeth (à propos du grand ouvrage illustré de l'évêque Mandell Creighton). — Le Speaker Onslow (1691-1768, ses papiers viennent d'être publiés par la Commission des mss. hist.). — Boers et Uitlanders (résumé des événements depuis l'abandon du Transvaal par l'Angleterre). — L'argent et les masses électorales aux États-Unis (ignorance extrême des citoyens américains, leur crédulité à l'égard des sophismes. « Le commun des citoyens est trop affairé pour rien lire en dehors de son journal. Il compte sur sa femme pour le renseigner en fait de littérature, sur le prédicateur du dimanche pour l'instruire en fait de religion, et ses connaissances en histoire ne vont pas au delà des méfaits de George III »).

---

109. — Indicateur d'histoire suisse. Nouv. série, 26e année, 1895, nos 4-5. — P.-C. de Planta et R. Maag. A propos de l'étude de M. Schulte intitulée : *Gilg Tschudi, Glarus und Säckingen.* — H. Zeller-Werdmueller. Un dernier mot sur le premier comte Rodolphe de Rapperschwyl. — Ed. Wymann. Liste des élèves et pensionnaires du Collegium helveticum à Milan de 1786 à 1787. — Émile Dunant. Talleyrand et l'intervention française en Suisse (1797-1798). — R. H. Lettre de François-Vincent Schmid. — Liste des publications, parues en 1894, relatives à l'histoire suisse. — R. Maag. De l'inauthenticité d'une charte, de 1241, d'un comte de Kibourg. — Th. de Liebenau. Une consultation juridique sur la guerre entre le Valais et Milan en 1486. — W.-F. de Muelinen. Nécrologies d'historiens suisses. = Nouv. série, 27e année, 1896, nos 1-5. G. Meyer de Knonau. Discours prononcé à Bâle, le 18 septembre 1895, à l'ouverture de l'assemblée annuelle de la Société générale d'histoire suisse. — E. Krueger. Rapperschwyl et Kibourg, additions et corrections. — R. Hoppeler. Les coutumes de Luetzelhard. — A. Bernoulli. La plus ancienne charte relative aux droits des comtes de Habsbourg dans le Sisgau. — F.-L. Baumann. Documents de 1491 pour servir à l'histoire d'Albert de Bonstetten, doyen d'Einsiedeln. — E. Welti et Fr. Wernli. Deux règlements de corporations argoviennes. — A. Denier. Une charte appenzelloise de 1071. — H. Zeller-Werdmueller. Les comtés de Rapperschwyl. — Ed. Wymann. Réponse du chapitre de Zurzach à Charles Borromée. — L.-E. Iselin. Noms de lieu valaisans et chartes valaisannes. — Liste des publications, parues en 1895, relatives à l'histoire suisse (trois articles). — R. Hoppeler. Généalogie des barons de Rarogne au xiiie siècle. — G. Tobler. Fragment d'une lettre de Berne à Fribourg relatif à Pierre de Hagenbach. — Th. Burckhardt-Biedermann. La publication de la première confession de foi à Bâle. — Th. de Liebenau. La chronique de Kussnach (canton de Schwyz). — R. Hoppeler. Deux documents pour servir à l'histoire de la guerre de Zurich. — F. Jecklin. L'alliance entre les barons de Brandis d'une part, la ligue Grise et la ligue de la Maison-Dieu d'autre part (23 avril 1475). — Ad. Fluri. Matériaux pour la biographie de Valerius Anshelm. — Alb. Buechi. La mort et la succession du chroniqueur Hans Salat. — Th. de Liebenau. L'alliance conclue à Soleure, le 9 mai 1715, entre les Cantons catholiques et l'ambassadeur de France. — J. Strickler. Un article de journal de Ph.-A. Stapfer (avril 1801). — H. Zeller-Werdmueller. La femme du comte Frédéric III de Toggenbourg. = No 6. A. Deri. Basilia et Robur. — M[eyer] de K[nonau]. Généalogie des barons de Wart. — F.-E. Welti. Conrad Justinger. — G. Tobler. Le chansonnier Veit Weber. — Th. de Liebenau. La campagne d'Italie de 1495. — G. Tobler. Colons suisses dans la Prusse orientale, 1710-1751. — [Coolidge.] Quelques noms de lieux dans la vallée de Saas. — W.-F. de Muelinen. Nécrologies d'historiens suisses morts en 1895.

110. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte. Tome XIX, 1894. — L. Tobler. Anciennes fêtes populaires suisses. — Fr. Faeh. Le

mouvement religieux dans le bailliage de Sargans (1er art.). — Th. de Liebenau. La guerre des Paysans à Lucerne en 1653 (2e art.). = Tome XX, 1895. — H. Bresslau. La plus ancienne alliance des Cantons primitifs. — F. Faeh. Le mouvement religieux dans le bailliage de Sargans (2e art.). — Th. de Liebenau. La guerre des Paysans à Lucerne en 1653 (3e art.). = Tome XXI, 1896. Émile Egli. La politique religieuse de Zurich, de Waldmann à Zwingli. — K. Daendliker. Les relations entre le gouvernement zuricois et le pays sujet à l'époque de la Réformation. — Herm. Escher. La trahison de Novare, 1500. — Rob. Durrer. Les barons de Ringgenberg, baillis de Brienz, et l'affaire Ringgenberg, contribution à l'histoire des dynasties suisses et à la critique de l'œuvre historique de Tschudi.

111. — Beitræge zur vaterlændischen Geschichte, hrsgb. von der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel. Bd. XIV, Heft 3 et 4, 1895. — H. Rocholl. Bourgeois protestants expulsés de Colmar et réfugiés à Bâle, épisode de la contre-réformation, 1628-1630. — C. Burckhardt-Burckhardt. Fragments du journal d'une bâloise lors de l'arrivée des Alliés. — Th. Burckhardt-Biedermann. L'Université de Bâle de 1529 à 1539.

112. — Archiv des historischen Vereins des Kt. Bern. Bd. XIV, Heft 4, 1896. — Em. Welti. Livre de comptes de la ville de Berne, de l'année 1389.

113. — Freiburger Geschitsblætter, hrsgb. vom deutschen geschichtforschenden Verein des Kantons Freiburg. = Jahrg. II, 1895. Heinemann. Des écoles et de l'éducation à Fribourg jusqu'au xviie siècle. — K. Holder. Bibliographie pour l'année 1894. = Jahrg. III, 1896. K. Holder. La constitution et l'administration d'Avenches sous les Romains. — Alb. Buechi. Délimitation historique des langues française et allemande dans le canton de Fribourg. — K. Holder. Une contestation juridique entre Strasbourg et Fribourg au milieu du xve siècle et l'intervention de Bâle. — Alb. Buechi. Chartes relatives à l'histoire du couvent des Augustins à Fribourg. — Id. Albert de Bonstetten et le conseil de Fribourg. Écoliers et maîtres à Fribourg à la fin du xve s. Le chroniqueur Lenz maître d'école à Fribourg. Les frais d'une exécution capitale en 1450 et en 1473. Les moines de Hauterive en 1438. — K. Holder. Bibliographie pour l'année 1895.

114. — Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg. Tome V, 2e livr., 1891. — Max de Diesbach. Les pèlerins fribourgeois à Jérusalem (1436-1640). — M. de Techtermann. Inventaire du butin fait à Grandson par les soldats fribourgeois. — J. Schneuwly. Les seigneurs de Mezières. = 3e livr., 1892. H. de Schaller. Un capitaine fribourgeois au xvie siècle. — R. Thommen. Contribution à l'histoire de Fribourg. — Max de Diesbach. Le général Charles-Emmanuel von der Weid, 1786-1845, notice biographique.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a prorogé à l'année 1899 les deux sujets proposés pour le prix Bordin : 1° une « Étude sur les vies des saints, traduites du grec en latin, jusqu'au xe siècle; » 2° une « Étude sur les traductions d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V. » Elle a retiré du concours le sujet proposé pour 1896 et sur lequel aucun mémoire n'a été adressé : « Étude critique sur l'authenticité des documents relatifs aux emprunts des Croisés » et proposé en outre, pour l'année 1899, une « Étude sur les sources de la Légende dorée de Jacques de Voragine. »

— L'Académie des sciences morales et politiques a mis au concours pour 1899 les sujets suivants : « Étudier le régime des manufactures royales en France avant 1789; » une « Histoire de la liberté de conscience et de culte en France depuis l'avènement de Henri IV jusqu'en 1830; » une étude sur les « Rapports de la politique coloniale et de la politique européenne de la France depuis le traité d'Utrecht jusqu'en 1789. » Elle a prorogé à l'année 1898 le concours sur l' « Histoire des idées politiques de Louis XIV. »

— Voici l'indication des thèses présentées et soutenues à l'École des chartes les 27-29 janvier derniers : H. Chassériaud. Étude sur la Pragmatique Sanction sous le règne de Louis XI, 1461-1483. — H. Delatour. Pierre le Chantre (théologien, mort en 1197). — Jos. Dumoulin. Frédéric Morel, imprimeur à Paris de 1557 à 1583. — Henri d'Etchegoyen. Biographie du cardinal de Gramont, diplomate français, 1500-1534. — H. Lachenaud. Pierre Razès; les chroniques de Lymoges (1560-1630), continuées par un anonyme jusqu'en 1644. — Ph. Lauer. Le règne de Louis IV d'Outre-Mer (930-954). — G. de Manteyer. La marche de Provence jusqu'aux partages du xiie siècle et l'évêché d'Avignon jusqu'à la Commune. — Germain Martin. Le rôle de l'administration royale dans ses rapports avec la grande industrie en France aux xviie et xviiie siècles, et plus particulièrement de 1669 à 1789. — J. Mathorez. Essai sur la vie et le rôle politique de l'archevêque Guillaume-aux-Blanches-Mains; recherches sur l'administration de ses diocèses (Chartres, Sens et Reims). — Octave Morel. La grande chancellerie royale et l'expédition des lettres royaux, de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du xive siècle. — René Pagel. Histoire de la commune de Noyon durant la première moitié du xve s. — Bernard Palustre. Essai sur la réforme de l'ordre de Fontevrault

(1459-1641). — Ch. Porrée. Un parlementaire sous François Ier, Guillaume Poyet (1473-1548). — Ch. Schmidt. Sublet de Noyers, précurseur de Louvois et de Colbert (1588-1645).

— Dans une lettre adressée au P. J. Dashian, des Méchitaristes, et publiée dans le premier numéro (XIe année) du *Hantess Amsorya,* M. Carrière annonce qu'il a retrouvé une des sources de Moïse de Khorène, le chroniqueur Mar-Abas, dans deux manuscrits, l'un du British Museum, l'autre de la Bibliothèque nationale, qui lui ont été signalés par un de ses élèves, M. l'abbé Nau. Le ms. de la Bibliothèque nationale (fonds syriaque, n° 396) a été décrit dans le dernier numéro du *Journal asiatique* (1896, sept.-oct.) par M. l'abbé J.-B. Chabot (*Notice sur les manuscrits syriaques de la Bibliothèque nationale acquis depuis 1874*), et contient, outre les extraits de Mar-Abas, un abrégé des Chroniques de Bar-Hebræus, des extraits de la Chronique de Jacques d'Édesse, etc. Les extraits de Mar-Abas occupent onze pages (fol. 71 v°-76 v°). Ils s'étendent de Nemrod aux constructions d'églises de sainte Hélène, mère de Constantin, et s'arrêtent précisément au même point que la première partie de la Chronique syriaque de Denys de Telmahré, publiée par Tullberg. Il est impossible de dire si l'ouvrage primitif allait plus loin. Bien que basée sur Eusèbe, comme toutes les chroniques d'origine chrétienne, la chronique de Mar-Abas a emprunté à diverses sources (entre autres la *Vie de saint Sylvestre*) bien des éléments nouveaux, en partie relatifs à l'histoire orientale. L'Arménie en particulier est mentionnée un certain nombre de fois. La date de la composition est difficile à établir, mais elle ne doit pas être antérieure à l'époque arabe. Il y a en effet une allusion à la chute des Sassanides.

— Les livraisons 17-23 des *Études d'archéologie orientale* publiées par M. Clermont-Ganneau (Bibliothèque de l'École des hautes études, fasc. 113. Bouillon) contiennent les mémoires suivants : 14. Sur quelques localités arabes de l'époque des Croisades. 15. Thisbé, la ville d'Élie et le mont ʿAûf. 16. Nouvelles inscriptions grecques et romaines de Syrie. 17. Une inscription des Croisades, de Saint-Jean-d'Acre (du 18 octobre 1206). 18. Édouard Ier, roi d'Angleterre, et la mission mongole de 1287 en Gascogne (la citation que fait M. C.-G. dans cet article n'est pas de Florent de Worcester, mort en 1118, mais d'un continuateur). 19. Inscription phénicienne gravée sur un pied de vase en terre cuite. 20. Le mois phénicien de Zebah Chichchim. 21. L'inscription phénicienne de Narnaka. 22. Les stèles araniennes de Neirab.

— Sous ce titre : *Odyssée de la table de Claude, découverte à Lyon en 1528* (Lyon, Mougin-Rusand, 1896, in-8°), M. J.-J. Grisard a réuni tout ce qui concerne la découverte et l'histoire externe de ce célèbre monument. Trouvé par un certain Roland Gribaud vers la fin de l'an 1528, il est vendu au consulat au mois de mars suivant pour le prix de 50 écus d'or. On l'installe d'abord sous une arcade dans la cour de

la Maison commune, puis, un siècle plus tard, on le transporte dans le nouvel hôtel de ville, et c'est de là qu'il a été dans notre siècle porté au musée archéologique de Lyon, où il occupe la place d'honneur dans la série des inscriptions antiques. Chemin faisant, M. Grisard donne quelques détails sur les découvertes de monuments antiques faites à Lyon au cours du XVIe siècle et corrige quelques menues erreurs commises par ses devanciers, notamment par M. Dissard, collaborateur de M. Allmer pour le dernier recueil des inscriptions antiques de Lyon.

— M. J. Philippe a eu la curiosité de rechercher dans quelle mesure le moyen âge chrétien a connu et pratiqué le *De natura rerum* de Lucrèce (*Lucrèce dans la théologie chrétienne.* Paris, Leroux, 1896, extrait de la *Revue de l'histoire des religions,* 1895-1896). Il montre que ce poète fut beaucoup plus lu durant le haut moyen âge qu'on ne le croit d'ordinaire; combattu et proscrit par les premiers pères latins, il reparaît bientôt à titre simplement de poète, puis les théologiens se mettent bientôt à le citer et à le consulter. Isidore de Séville lui fait nombre d'emprunts et il est lu avidement par tous les apprentis poètes de l'école carolingienne; enfin Raban Maur lui emprunte maints arguments philosophiques. Plus tard, il sera de nouveau proscrit et les théories matérialistes qu'il soutient lui vaudront le mauvais renom, grâce auquel ce poète admirable, le plus grand peut-être des Latins, n'a jamais été admis qu'avec réserve sur les programmes scolaires.

— M. J. Tardif vient de rééditer avec additions un mémoire inséré par lui dans les *Mélanges Havet* (*Un Manuel élémentaire de droit romain à l'époque carolingienne.* Paris, Leroux, 1896, in-8°). Ce manuel, dont on a deux formes différentes, se compose d'extraits juridiques des *Étymologies* d'Isidore de Séville; dans l'une des rédactions, ces extraits sont donnés textuellement dans l'ordre des livres; dans la seconde, ces mêmes extraits sont classés méthodiquement et forment un traité élémentaire de droit par demandes et par réponses. Les deux recueils sont indépendants et ont été composés en Gaule au IXe siècle. Comme tous les manuels, ils ont joui d'une vogue qu'on peut trouver imméritée et on en possède un nombre de copies fort respectable.

— M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour vient, à l'occasion du récent voyage des souverains russes en France, de réimprimer sa notice sur *Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois au XIe siècle* (Paris, Champion, 1896, in-16). L'auteur a réuni tous les renseignements sur cette princesse épars dans les diplômes du temps. On sait qu'après la mort de son époux, Henri, abandonnant son fils en bas âge, elle contracta avec Raoul, comte de Valois, une nouvelle union que l'Église romaine dut désapprouver, la femme de Raoul vivant encore. On ignore la date de la mort comme le lieu de la sépulture de cette princesse, et nous croyons que l'épitaphe publiée jadis par le P. Ménestrier ne saurait s'appliquer à elle. Pour nombre de grands

personnages du XIe siècle, le cas au surplus est le même et on n'a sur les dernières années de leur existence que des renseignements incertains et parfois contradictoires.

— Le mémoire de M. Ed. Jeannez : *Pierre l'Ermite, moine ermite au monastère forézien de Saint-Rigaud, près de Charlieu* (Montbrison, 1896, in-8°), comprend deux parties, de valeur et de longueur inégales; d'abord une notice intéressante sur le prieuré obscur de Saint-Rigaud, puis une biographie de Pierre l'Ermite. Cette dernière est plus qu'hypothétique; l'auteur cite l'ouvrage de M. Hagenmeyer, mais n'a pas, semble-t-il, tiré grand profit de la lecture de cette œuvre excellente. Depuis Sybel, il est impossible d'admettre la réalité du pèlerinage de Pierre à Jérusalem, et M. Jeannez paraît ignorer entièrement que la source principale de l'histoire de la première croisade est non Guibert de Nogent, mais les *Gestes* de l'Anonyme. Au surplus, inutile d'insister; on ne saurait espérer convaincre un auteur que les raisonnements de M. Hagenmeyer n'ont pas touché.

— M. A. de Barthélemy vient d'étudier à nouveau les origines de la monnaie tournois, monnaie officielle de la France du XIIIe au XVIIIe siècle (*Mémoires de l'Académie des inscriptions,* XXXV, 2e partie). Voici les conclusions auxquelles s'arrête le savant numismate : de 805 à 919, la monnaie de Saint-Martin est frappée par les comtes au nom du roi; depuis 919, elle est frappée par le duc-abbé, puis, après 987, par les comtes de Touraine, non seulement à Tours, mais à Chartres et à Chinon; enfin Philippe-Auguste acquiert la monnaie tournois comme successeur des comtes d'Anjou et Touraine, ou plutôt des Plantagenets dépossédés par lui. En un mot, sauf à l'époque mérovingienne, jamais la collégiale de Saint-Martin n'eut, à proprement parler, le droit de frapper monnaie.

— Gilles Ménage a publié dans son *Histoire de Sablé* une liste de chevaliers manceaux croisés en 1158. Cette pièce, qui mentionne 109 personnes, a été acceptée pour authentique par la plupart des historiens; M. l'abbé Angot vient de prouver (*les Croisés de Mayenne en 1158.* Laval, Goupil, in-8°) que l'acte a été fabriqué par M. de Goué, conseiller au Grand conseil, auquel Ménage en devait la communication; il a retrouvé jusqu'à deux brouillons de la pièce fausse. Il est bon de signaler cette rectification, qui fait disparaître des recueils historiques et généalogiques les noms de 109 pèlerins, dont beaucoup sans doute n'ont jamais existé et dont les autres n'ont probablement jamais pris la croix.

— M. L. Delisle vient de publier dans les *Notices et extraits des mss.* (t. XXXV, Klincksieck) deux nouveaux mémoires qui doivent être signalés aux historiens. Dans le premier, le savant auteur étudie un manuscrit de Venise qu'on supposait renfermer une copie de la chronique universelle de Girard de Frachet. Il prouve que ce volume, en

partie autographe, contient une chronique universelle composée en 1320 et continuée jusqu'en 1344. L'auteur était un dominicain de Parme, qui a utilisé entre autres ouvrages celui de Tholémée de Lucques, *Ecclesiastica historia nova*. M. Delisle note parmi les additions marginales beaucoup de traits dignes de remarque. En appendice, on trouve quelques mots sur une autre chronique, cette fois du Rhin inférieur, datant de la fin du XIIIe siècle et dont le fragment conservé n'est pas sans importance pour l'histoire du règne de Philippe le Bel. — Le second mémoire de M. Delisle est consacré aux manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes. Ce chroniqueur, si curieux et si personnel, était un infatigable copiste, et à Paris surtout, puis à Leyde et à Berlin, on conserve plusieurs volumes écrits tout entiers de sa main. Tout cela est fort curieux, mais le principal morceau à noter est un fragment de cinq feuillets du ms. 6190 de la Bibliothèque nationale, débris d'une première rédaction de la chronique d'Adémar, ou plutôt recueil de notes rassemblées par lui pour cette même chronique. C'est là une nouvelle et importante découverte due au savant administrateur de la Bibliothèque nationale.

— Le centre de la France fut, durant les années 1386-1389, en proie aux incursions de troupes de bandits qui se disaient Anglais, mais qui n'avaient point, en réalité, de nationalité bien précise. Les exploits de ces soldats d'aventure dans le Forez viennent d'être racontés à nouveau d'après quelques textes inédits par M. l'abbé Reure (*Notes sur les incursions des bandes anglo-gasconnes en Forez*. Montbrison, Brassart, in-8°). Ce mémoire, fort intéressant, bien que très bref, peut s'ajouter aux études de M. Boudet sur la guerre des Tuchins et autres partisans dans le pays de Saint-Flour.

— Le mémoire de M. Ch. Kohler, *l'Ambassade en Suisse de Imbert de Villeneuve, premier président au Parlement de Dijon, 1513-1514* (extrait des *Pages d'histoire* dédiées à M. le professeur Vaucher), est, pour ainsi dire, la conclusion de l'ouvrage du même auteur sur les Suisses et Louis XII, récemment annoncé ici. Les faits qu'il y rapporte sont fort intéressants, mais l'aventure ne fait honneur ni aux gens de Fribourg et de Berne, qui commirent en cette occasion un véritable attentat contre le droit des gens, ni aux bourgeois de Genève, qui laissèrent leurs voisins enlever de vive force, dans leur ville, un ambassadeur du roi de France. Louis XII se montra d'ailleurs assez peu touché du sort de son malheureux envoyé et ne daigna même pas rembourser la rançon que le sire de Villeneuve avait dû payer à ses geôliers.

— M. E. Falgairolle vient de publier cinq lettres du chevalier de Seure, ambassadeur de France en Portugal en 1559 (*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1895); au texte de ces dépêches, il a joint une courte notice sur ce personnage, successivement ambassadeur en Portugal,

en Angleterre et à Rome, et grand familier de Catherine de Médicis, dont la faveur finit par lui valoir la haute charge de prieur de Champagne dans l'ordre de Malte.

— L'église abbatiale de Montebourg, au diocèse de Coutances, pillée par les protestants en 1562, existait encore complète en 1818; à cette date, des vandales la détruisirent pour en utiliser les décombres. M. Paul Lecacheux vient de publier une notice historique sur ce monument (Paris, Picard, in-8°). Il paraît avoir prouvé que ce beau monument, imité de la fameuse église de Saint-Georges de Boscherville, était terminé en 1152; fortement endommagé au cours des guerres anglaises, il fut en partie reconstruit à partir de 1432, mais cette reconstruction ne porta que sur une partie du chœur, la nef romane subsista, et c'était, semble-t-il, un excellent spécimen de l'école romane normande, à laquelle on doit tant et de si beaux monuments.

— Parmi les volumes nouvellement parus du *Catalogue général des manuscrits des départements,* on doit une mention particulière aux deux suivants : de M. H. Martin, le tome VII du *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal,* occupé tout entier par la table de l'ouvrage, indispensable pour consulter cet immense et précieux répertoire, puis de M. Ch. Kohler, le tome II du *Catalogue des manuscrits de Sainte-Geneviève.* Ce volume, qu'on a eu le tort de faire trop épais (il a 70 feuilles), renferme la fin de l'inventaire et une table extrêmement copieuse. Les trois grandes bibliothèques publiques de Paris (en dehors de la Nationale) possèdent donc aujourd'hui des catalogues scientifiques et détaillés de leurs collections manuscrites.

— Dans un nouveau mémoire sur les *Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle* (t. XXXV des *Notices et extraits des manuscrits*), M. Langlois a étudié deux formulaires conservés à la Laurentienne, où l'on signale en particulier un recueil de lettres formé par Vivien de Montaut, chanoine du Puy et de Rodez, un des familiers de la cour d'Avignon sous Clément VI, et un ms. de Pérouse, inconnu jusqu'ici et qui contient un « Ars scribendi epistolas » composé par un certain « Gaufridus Anglicus » que M. Langlois paraît disposé à identifier avec Geoffroi dit « de Vinosalvo; » ici, il est vrai, il porte le nom de « Cumeselz, » et il écrivait son traité entre 1269 et 1270. Il s'agit de savoir s'il y a eu « deux Geoffroi, tous deux anglais, tous deux professeurs d'*ars dictaminis,* qui auraient tous deux résidé en Italie et en Espagne, et si l'auteur de quelques-uns des ouvrages attribués à « Gaufridus de Vinosalvo, » qui paraissent contemporains d'Innocent III, ne doit pas être distingué de ce Geoffroi de Cumeselz, contemporain d'Alfonse X, sur lequel nous avons désormais quelques notions précises. »

— Parmi les meilleures thèses présentées dans ces derniers temps et soutenues avec succès à la Faculté des lettres de Paris, il faut signa-

ler celles de notre collaborateur Fr. Funck-Brentano : *De exercituum Commeatibus XIII et XIV saeculis post Christum natum* (Champion, 119 p.) et *Philippe le Bel en Flandre* (ibid., xxxiv-707 p.). Nous en parlerons plus au long dans notre prochaine livraison.

— M. Ch. Nerlinger vient de publier dans la « Collection d'histoire d'Alsace » un court mémoire sur *le Dernier seigneur de Spesbourg, Gauthier de Dicka, 13..-1386* (Paris, G. Schlæber, 16 p. in-8°).

— La Commission des archives municipales de Bordeaux a décidé de publier l'*Inventaire sommaire des registres de la Jurade, de 1520 à 1783*, vaste répertoire dressé au xviiie siècle, par ordre alphabétique, et où se trouve la mention d'un nombre considérable d'actes aujourd'hui disparus. Le tome I, comprenant la lettre A, vient de paraître par les soins de M. Dast le Vacher de Boisville ; il contient l'analyse de 3,500 documents allant de 1027 à 1783. Le volume se termine par un index chronologique et un index alphabétique qui ajoutent singulièrement à la valeur scientifique de ce beau volume. Nous lui consacrerons très prochainement un compte-rendu détaillé (Bordeaux, Gounouilhou, 1896, xvii-708 p. in-4°).

— M. Henri Barckhausen, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, vient de terminer le t. II des *Voyages* de Montesquieu. Il prépare en ce moment une édition des *Lettres persanes*, conforme aux intentions dernières de l'auteur, et des *Considérations sur les Romains*, avec des variantes et des fragments tirés des archives de la Brède.

— La Société d'histoire contemporaine a terminé avec le t. II la publication des *Lettres de Marie-Antoinette*, par MM. de la Rocheterie et de Beaucourt. Nous y reviendrons.

— Nous ne faisons aujourd'hui qu'annoncer le t. II du *Mémorial de J. de Norvins*, 1793-1802, et le t. V et dernier du *Journal du maréchal de Castellane*, 1853-1862 (Plon et Nourrit).

— M. Castelot a traduit, en l'abrégeant çà et là, l'ouvrage bien connu de Thorold Rogers : *Six centuries of work and wages*. Il y a ajouté quelques notes bibliographiques utiles. Il faudra, pour un autre tirage, corriger celle de la page 98 : *Cheapside* ne veut pas dire « l'endroit où l'on vend à bon marché, où l'on marchande, » mais simplement « le quartier des marchands. » L'ouvrage est fort instructif (*Travail et salaires en Angleterre depuis le XIIIe siècle*. Guillaumin, xv-491 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50).

— M. Henri Omont a donné un nouveau volume du *Catalogue général des manuscrits français* en faisant paraître le tome III des « Anciens petits fonds français » n°s 25697-33264 (Leroux, xiv-456 p. Prix : 7 fr. 50). A signaler dans ce volume 55 volumes de chartes royales (1187-1788), 42 volumes de fouages (1326-1582), 6 volumes de rôles d'impositions et d'amendes (xive-xviiie siècles), 16 volumes de quittances des Suisses

(1522-1690), 26 vol. de quittances ecclésiastiques, 271 vol. de quittances et pièces diverses (1267-1783), 37 vol. des titres originaux de dom Villevieille (XIe-XVIIIe s.), 176 vol. de la collection de titres et généalogies formée par Blondeau de Charnage, 3,061 vol. de pièces originales du Cabinet des Titres, provenant des anciennes archives de la Chambre des comptes, 686 vol. des *Dossiers bleus,* 652 vol. des *Carrés de d'Hozier,* 344 vol. du *Cabinet d'Hozier,* 337 vol. du *Nouveau d'Hozier,* 214 vol. de la collection Chérin, 1,488 vol. du Cabinet des Titres, etc. Le volume se termine par une table de concordance des numéros anciens et actuels des mss. des Petits fonds français et par un tableau de classement méthodique des mss. de ces fonds.

— M. Pilot de Thorey publie actuellement, dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère,* un recueil des actes du dauphin Louis II (depuis Louis XI) relatifs au Dauphiné.

— M. A. Babeau, cet ingénieux et diligent érudit à qui nous devons une enquête si intéressante et si bien conduite sur les institutions provinciales et locales de l'ancien régime, a eu l'heureuse idée d'étudier, dans un travail intitulé *les Préambules des ordonnances royales et l'opinion publique* (Picard, 1896, 64 p. in-8°; extrait du Compte-rendu de l'Académie des sciences morales; voir plus haut, p. 399), les considérants sur lesquels les rois appuyaient les mesures législatives qu'ils édictaient. Il passe en revue successivement les considérants qui visent la religion, la gloire, l'amour pour les sujets, la justice, l'utilité publique, les nécessités des finances et de l'administration, la liberté des sujets et la souveraineté du roi, et il arrive à cette conclusion que l'ancienne monarchie, qui ne faisait rien que « par conseil, » a toujours senti la nécessité de s'appuyer sur l'opinion publique et de l'invoquer.

— La librairie Welter annonce que la *Revue internationale des archives, des bibliothèques et des musées* cessera de paraître après son 9e numéro. Cependant, ce n'est ni les abonnés ni le zèle ou la compétence des fondateurs qui lui manquaient. — M. Henri Stein annonce qu'il reprend à son propre compte l'entreprise en fondant *le Bibliographe moderne, courrier international des archives et des bibliothèques,* qui paraîtra tous les deux mois au prix de 10 fr. (10 m. ou 10 sh. pour l'étranger. — Chez l'auteur, 38, rue Gay-Lussac, Paris).

— A partir du 1er janvier 1897, les *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires,* revue mensuelle publiée par les Pères de la Compagnie de Jésus, paraissent chaque quinzaine, le 5 et le 20 de chaque mois, sous le simple titre d'*Études publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus* (V. Retaux).

Livres nouveaux. — Documents et inventaires. — *Abbé Esnault.* Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans, XVIIe et XVIIIe s., t. III et IV. Le Mans, Leguicheux. — *C. Bosc.* Inventaire sommaire des archives commu-

nales de la ville d'Ajaccio antérieures à 1790. Draguignan, impr. Ollivier-Joulian. — *Abbé Chambois.* Obituaire des Ursulines du Mans, 1621-1790. Laval, Goupil, 30 p. — *A. Corda.* Catalogue des factums et autres documents judiciaires antérieurs à 1790, t. IV. Plon et Nourrit, 627 p. — *G. Duplessis.* Catalogue de la collection des portraits français et étrangers conservés au département des Estampes de la Bibliothèque nationale, t. I. Rapilly, 402 p. — *Bertrand de Broussillon.* Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. I. Cartulaire du XIIe s., 769-1874. Angers, Lachèse (Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Angers), 454 p. — *L. Maître* et *P. de Berthou.* Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. Le Chevalier, 335 p. — *Marius Férotin.* Recueil des chartes de l'abbaye de Silos. Leroux, 623 p. — *Baguenier-Desormeaux.* Mémoires et documents concernant les guerres de la Vendée. Angers, Grassin, 374 p. — *Marquis de Granges de Surgères.* Registres des protestants de Nantes, Blain, le Ponthus, Sucé et Vieillevigne. Actes de l'état civil reproduits ou analysés. Nantes, Grimaud, 73 p. — *L. Coutil.* Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure. Évreux, impr. Hérissey (Bull. de la Soc. libre d'Agr. du dép. de l'Eure), 59 p. — *Ch. de Robillard de Beaurepaire.* Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Seine-Inférieure. Archives ecclésiastiques. Série G, t. VI, n°s 7371-8514. Rouen, impr. Cerf. — *Al. Bruel.* Répertoire numérique des archives de la Chambre des comptes de Paris, série P. Delagrave, 327 p. in-4°. — *Jarry.* Documents diplomatiques et politiques. Les origines de la domination française à Gênes, 1302-1402. A. Picard, 637 p. — *L. Blancard.* Inventaire sommaire des archives départementales postérieures à 1789. Bouches-du-Rhône, série L, t. II. Marseille, impr. Barthelet. — *H. Grimaud.* Inventaire analytique des archives communales de Chinon antérieures à 1790. Chinon, impr. Dehaies.

Histoire locale et Biographie. — *H. Marc.* Biographie de messire Chamberland, curé constitutionnel de Longchamp, de 1769 à 1825. Dijon, impr. Darantière, 100 p. — *Massaloux.* Notes pour servir à l'histoire de Limoges et du Limousin. Limoges, Ducourtieux, 40 p. — *P.-J. Morand.* Monographie de Villaz, diocèse d'Annecy. Annecy, impr. Nérat, 88 p. (Mémoires de l'Académie salésienne, tome XIX). — *Abbé C. Olivier.* Châtel-sur-Moselle pendant la Révolution. Citeaux, imprimerie Saint-Joseph, 419 p. — *A. Vernet.* Histoire populaire de Grenoble, tome I. Grenoble, Baratier et Dardelet, 453 pages. — *T. Courtaux.* Histoire généalogique de la famille Juchault de la Moricière et des Jamonières. Cabinet de l'historiographe, 133 pages. — *Perchet.* Recherches sur Pesmes, 1re partie. Gray, imprimerie Roux, 514 p. — *G. Saulnier de la Pinelais.* Le barreau du Parlement de Bretagne, 1553-1790. A. Picard, 347 p. — *Abbé Blondel.* La vérité sur les chartes de fondation de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. Sens, impr. Duchemin (Bulletin de la Société archéologique de Sens), 29 p. — *J. Chappée.* Port-Brillet. Notes historiques sur le prieuré de la Magdeleine du Plessis-Milcent (1100), la forge du Port-Brillet et ses dépendances (1452), la chapelle des Forgerons (1558), la paroisse (1828) et la commune (1874). Laval, Goupil, 158 p. — *Guillemaut.* Histoire de la Bresse louhannaise. Les temps modernes, jusqu'à 1789. Louhans, impr. Romand, 764 p. — *P. de Chabot.* Les chevaliers de Saint-Michel de la province du Poitou, 1468-1665; notes écrites par J.-Fr.-L d'Hozier. Vannes, Lafolye, 328 p. — *Lepreux.* Histoire et bibliographie de la presse périodique dans le département du Nord, 1746-1889. Douai, Crépin. 2 vol., 319 et 309 p. — *A. Soucaille.* Le consulat de Béziers, 1131-1789. Béziers, impr. Sapte. 292 p. — *Abbé Vairel.* Essai histo-

rique sur Nompatelize. Saint-Dié, impr. Humbert (Bull. de la Soc. philomathique vosgienne, 1896-97), 126 p. — *C. Bréard.* Essai historique sur Moulineaux et le château de Robert le Diable, suivi d'une notice sur le fief de la Vacherie-sous-Moulineaux. Rouen, impr. Gy, 219 p. — *Abbé Cazauran.* Notre-Dame de Biran, histoire seigneuriale et paroissiale. Auch, impr. Cocharaux, 319 p. in-16. — *Abbé A. Delouvrier.* Histoire de la vicomté d'Aumelas et de la baronnie du Pouget. Montpellier, impr. Grollier, 350 p. — *Dom. M. Férotin.* Histoire de l'abbaye de Silos. E. Leroux. — *J. du Teil.* Une famille militaire au XVIIIe s. A. Picard, 572 p. — *Saisy, comtesse du Laz.* Généalogie de la maison de Saisy de Kerampuil. Vannes, impr. Galles, 308 p. — *Dom Cl. Auvry.* Histoire de la congrégation de Savigny, p. p. *A. Laveille,* t. I. Picard, 411 p. — *A. Callet.* Virieu-le-Grand; son château, ses seigneurs. Bourg et Belley, Montbarbon, 138 p.

Histoire générale. — *E. Babelon.* Les origines de la monnaie considérées au point de vue économique et historique. Firmin-Didot, 427 p. — *Th. Reinach.* Les origines du bimétallisme; étude sur la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent dans l'antiquité grecque. Rollin et Feuardent, 55 p. (Rev. de numismatique, 1878.) — *Ét. d'Avenay.* Saint Remi de Reims, apôtre des Francs, 437-533, illustré d'après les tapisseries anciennes de Saint-Remi de Reims. Lille, Desclée et de Brouwer. — *Lecoy de la Marche.* La vérité dans l'histoire. Études critiques. Vic et Amat, 350 p. — *F. Bournand.* Le général Marbot et la vie militaire sous le premier empire. Téqui, 375 p.

Alsace. — La librairie H. Hüffel, de Colmar, se propose de publier en souscription les Œuvres inédites de Grandidier, chanoine-archiviste de l'évêché de Strasbourg, historiographe de France, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc., etc., nouvelle série, qui formera environ cinq volumes gr. in-8° de 450 à 500 pages (prix net pour les souscripteurs : 6 fr. 25 le vol.). Le t. I, qui est sous presse, comprendra le remarquable Éloge de Grandidier par Spach; son autobiographie, complétée par divers documents; une bibliographie, aussi détaillée qu'on a pu la faire, tant des ouvrages et articles imprimés de Grandidier que de ses manuscrits; puis le récit du voyage de Grandidier dans le pays de Bade et la Suisse, de 1784, avec la description détaillée des principales maisons religieuses de ces pays; le récit d'un voyage analogue en Alsace, de l'année 1786, de Strasbourg à Colmar, avec une description de tous les endroits parcourus; enfin une dissertation inédite sur les poésies d'Erchambaud, évêque de Strasbourg au xe siècle.

Belgique. — M. F. Magnette vient de publier dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège* (IX) une intéressante notice sur saint Frédéric, évêque de Liège de 1119 à 1121. Ce prélat, élu par le parti pontifical, avait triomphé les armes à la main de son compétiteur Alexandre de Juliers, candidat et partisan de l'empereur Henri V. Le poison, habilement administré, fit disparaître ce redoutable adversaire de la cause impériale; c'est un des plus dramatiques épisodes de la querelle des investitures dans le diocèse de Liège,

et l'on sait que dans ce pays la lutte des deux pouvoirs atteignit, à la fin du XIe siècle et au début du XIIe, un degré extraordinaire d'acuité.

— Sous ce titre, *les Dessous d'une élection épiscopale sous l'ancien régime* (Bruxelles, 1896, in-8°), le même érudit raconte les négociations qui précédèrent et amenèrent en 1784 l'élection du comte de Hoensbroek d'Oost au siège de Liège. La France et l'Autriche se trouvaient en compétition ; Vergennes sut fort habilement se rallier au parti liégeois à temps et triompher avec lui. Cette élection, fort disputée, affermit et accrut l'influence française dans la principauté.

Allemagne. — Le Dr Albert Naudé, professeur d'histoire à l'Université de Marbourg, est mort le 17 décembre 1896, à l'âge de trente-huit ans. Il s'était fait connaître d'abord par l'édition de la Correspondance politique de Frédéric le Grand. Appelé à Marbourg en remplacement de Max Lehmann, il avait composé un programme : *Friedrich des Grossen Angriffsplæne gegen OEsterreich im 7 jæhrig. Kriege* (1893), et soulevé, par sa réponse au mémoire de Lehmann, une polémique qui n'est pas encore apaisée. — Le 2 janvier 1897 est mort le Dr Wilhelm Deecke, ancien directeur du lycée de Strasbourg (1871-1888) et du gymnase de Mulhouse. Il était connu par ses travaux sur la langue et le peuple étrusques. Nous citerons de lui : *Etruskische Forschungen* (1875-1884), *Die Falisker* (1888), *Kulturgeschichte des klassischen Atterthums* (en collaboration avec Holm et Soltau, 1896). — Le 7 janvier est mort le Dr Wilhelm Krafft, professeur d'histoire religieuse à l'Université de Bonn, âgé de soixante-quinze ans. On lui doit : *Topographie von Jerusalem* (1846), *Kirchengeschichte der germanischen Völker* (t. I, seul paru, 1854), *Briefe und Documente der Reformationszeit* (1876), *Die deutsche Bibel vor Luther* (1883).

— Le Dr Sægmueller a été nommé professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Tubingue. — Le Dr Pieper a été nommé professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à l'Académie de Munster.

— L'Académie des sciences de Prusse a voté au prof. Harnack une subvention de 2,400 m. pour une histoire de l'Académie pendant les deux siècles de son existence.

— L'Académie des sciences de Bavière a élu membres extraordinaires le prof. F. von Hertling et le Dr L. Traube, et membres correspondants le prof. Erman, de Berlin, le philologue K. Kontos, d'Athènes, l'historien E. Muehlbacher, de Vienne, et le prof. P. Vaucher, de Genève.

— L'Association internationale de droit comparé et d'économie politique, qui siège à Berlin, a mis au concours un tableau comparé des principes suivis dans les colonies des principaux États pour l'acquisition du sol et pour la colonisation et de leurs conséquences. Le prix est de 1,600 m. (terme : 1er avril 1898).

— La Société d'histoire rhénane a mis au concours (fondation Mevissen) les trois sujets suivants : 1° des changements agraires et économiques opérés par la Révolution française dans la province rhénane ; 2° introduction et caractères de l'architecture gothique dans la province rhénane jusqu'en 1350 ; 3° les « Gaue » et les comtés situés dans ce qui est aujourd'hui la province rhénane, de la seconde moitié du IXe siècle au commencement du XIIe ; la dissolution du régime comtal et la formation des territoires ecclésiastiques et civils. Les prix en seront décernés en 1901.

— L'Université de Greifswald a mis au concours (fondation Rubenow) les sujets suivants : 1° histoire de l'opinion publique en Prusse et particulièrement à Berlin pendant les années 1795-1806 ; 2° le droit politique de l'Église en Allemagne au XVIe s.; 3° l'économie rurale en Poméranie depuis l'émancipation des paysans en 1811 ; 4° étude critique sur les manuscrits et les remaniements de la *Pomerania,* telle que l'a commencée W. Bœhmer dans son livre sur la chronique de Poméranie, par Thomas Kontzow (terme : 1er mars 1901).

— Une commission d'histoire a été fondée pour la province de Westphalie ; elle se propose : 1° de continuer le Cartulaire de Westphalie à partir de l'an 1300 ; 2° de publier les actes des diètes de Westphalie ; 3° de rédiger la table des matières des 53 volumes de la *Zeitschrift für Geschichte Westfalens ;* 4° de continuer le *Codex traditionum Westfalicarum.* La commission a pour président le prof. Finke.

— Sous les auspices d'un comité de savants allemands, avec l'appui du gouvernement badois et de l'empereur Guillaume II, on a pris la photographie des bas-reliefs qui ornent la colonne de Marc-Aurèle sur la Piazza Colonna, à Rome. La publication, qui vient d'en être faite chez Bruckmann, à Munich (*Die Marcus Sæule auf Piazza Colonna in Rom,* 120 pl., in-fol.), est accompagnée de mémoires approfondis par E. Petersen, A. von Domaszewski, W. Calderini. L'importance de ces bas-reliefs réside surtout en ce fait qu'ils représentent fidèlement les guerres des Romains contre les peuples du Danube au second siècle. Au mémoire de Domaszewski sur l'histoire de la chronologie de ces combats, Furtwængler a donné d'importantes additions et corrections dans le n° 293 des « Beilage » de l'*Allgemeine Zeitung,* en 1896.

— Sur la bibliothèque et les archives municipales de Francfort-sur-le-Mein sont parues dernièrement deux importantes publications. L'achèvement des nouveaux bâtiments de la bibliothèque a été célébré par le directeur de cette bibliothèque, le Dr Frédéric-Clément Ébrard, par un splendide volume intitulé : *Die Stadtbibliothek zu Frankfurt-a-M.* (Francfort, Knauer, 1896, in-4°, 179 p. et 19 pl.) ; à côté d'une histoire de cet établissement par le Dr Ébrard, il y a un article de H. Weizsæcker sur les ivoires du moyen âge qui s'y trouvent. — Sous les auspices de la Société pour l'histoire et les antiquités de Francfort a été publié,

par l'archiviste de la ville, le Dr R. Jung, un mémoire intitulé : *Das historische Archiv der Stadt Frankfurt-a-M., seine Bestænde und seine Geschichte* (1896, in-8°, 297 p.). Ajoutons que l'Inventaire des archives municipales de Francfort a été publié en 4 vol. (1888-1894).

— La bibliothèque de Gustav Freytag, très riche en ouvrages sur l'histoire de la civilisation, a été achetée par M. Léopold Sonnemann et donnée par lui à la bibliothèque de Francfort.

— Le huitième congrès des brasseurs allemands, qui s'est tenu à Nuremberg dans l'été de 1896, a donné au Musée national une somme de 2,000 m. comme première contribution à une fondation, sur les frais de laquelle le musée formera une collection relative à l'histoire de la brasserie allemande.

— Viennent de paraître dans les *Monumenta Germaniae historica* : « Scriptores rerum merovingicarum, » t. III, contenant les vies de saints mérovingiens jusqu'au commencement du VIIe s., par Br. Krusch, et le fasc. 2 du t. III des *Poetae latini medii aevi*, par L. Traube ; on y trouve : « Carmina Joh. Scotti, Milonis, Scottorum latina et graecanica, Mutinensia, Godescalci, Audradi carminum Supplementum, » avec les tables du t. III et 7 pl. (Berlin, Weidmann).

— Dans le recueil des Historiens de l'Allemagne ancienne ont paru les t. LXXI : Chronique d'Arnold de Lübeck, trad. par Laurent (2e édit. par Wattenbach); t. LXXII : Chronique d'Albert de Stade, trad. par Fr. Wachter ; t. LXXIII : extraits de la Grande Chronique de Mathieu de Paris, trad. par Grandaur et Wattenbach ; t. LXXIV : les Annales de Marbach, trad. par L. Grandaur.

— La librairie Hinrichs, à Leipzig, vient de faire paraître : *Die Entstehung des æltesten Schriftsystems oder der Ursprung der Keilschriftzeigen*, par M. Friedrich Deliszsch (in-8°, 250 p. Prix : 11 m. 50).

— La librairie Teubner, à Leipzig, vient de faire paraître : *Miscellanea Tironiana aus dem Codex Vaticanus latinus reginae Christinae, 846* (fol. 99-114), publié par Wilhelm Schmitz (in-4°, VIII-79 p., avec 32 pl. en photographie. Prix : 20 m.).

Livres nouveaux. — Histoire locale. — *A. Bertram*, Die Bischöfe von Hildesheim. Hildesheim, Lax, 340 p. — *G. Binder*. Geschichte der Bayerischen Brigitten-Klœster. Munich, Lentner, 351 p. — *A. von Mülverstedt*. Codex diplomaticus Alvenslebianus, t. IV, fasc. 2. Magdebourg, Klotz. — *R. Jecht*. Codex diplomaticus Lusatiae superioris, t. II, 1419-1423. Gœrlitz, Tzschaschel, 178 p. — *Laible*. Geschichte der Stadt Constanz. Constance, Ackermann, 317 p. — *H. Hildebrand* et *Ph. Schwarz*. Liv-Est-und Kurlændisches Urkundenbuch ; t. X, 1444-1449. Riga, Deubner. — *G. Hertel*. Urkundenbuch der Stadt Magdeburg, t. III, 1465-1513. Halle, Hendel, 1032 p.

Autriche-Hongrie. — La Société littéraire israélite de Budapest a mis au concours une étude sur l'organisation actuelle des Juifs dans

les divers États européens, fondée sur les documents historiques. Les mémoires devront être envoyés avant le 30 avril 1898. Le prix est de 1,000 kronen.

Angleterre. — L'éminent jurisconsulte anglais Sir Travers Twiss vient de mourir (janvier 1897), à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Il a composé divers ouvrages sur le droit des gens en temps de paix et en temps de guerre et publié dans la collection du Maître des rôles divers monuments juridiques d'une grande importance : *The Black book of the Admiralty* et le *De Legibus Angliae* de Bracton, éditions pour lesquelles, malheureusement, l'esprit critique lui faisait défaut. Il avait été chargé de préparer pour la même collection une édition de Glanville, dont on ne parle plus.

— Nous ne pouvons que signaler aujourd'hui le nouvel ouvrage de F. W. Maitland : *Domesday book and beyond* (Cambridge, at the University press, 527 p. Prix : 15 sh.).

— La « Société des archives de la marine » vient de distribuer les deux volumes suivants : 1° *Two discourses of the navy, 1633, 1659,* par John Holland, suivi de *A discourse of the navy, 1669,* par Sir Robert Slyngesbie, publiés par M. J. R. Tanner ; 2° *Naval accounts and inventories of the reign of Henry VII, 1485-1488 et 1495-1497,* publiés par M. Oppenheim.

— M. le colonel Baille a traduit en français le dernier ouvrage de l'éminent historien Sir R. Seeley : *Formation de la politique britannique* (2 vol. A. Collin, in-12, xxix-427 et 394 p.), avec une introduction sur la vie de sir Robert et un index.

Italie. — L'École de paléographie, instituée près l'Institut des études supérieures, à Florence, distribue en trois années son enseignement, qui porte sur la paléographie latine, la langue latine, la langue grecque, les langues néo-latines, l'histoire moderne et la géographie (1re année) ; la diplomatique, le droit et les institutions du moyen âge, les langues latine et grecque, l'histoire moderne, l'histoire de la littérature italienne (2e année) ; la science des archives, le droit et les institutions du moyen âge, la paléographie grecque. Ce plan d'études rappelle celui qui est, depuis tant d'années, appliqué à l'École des chartes, avec ces différences que, dans cette dernière, on n'enseigne ni l'histoire politique ou littéraire et qu'on ignore absolument la langue et la paléographie grecques. Comme chez nous, il y a à Florence un examen à la fin de chaque année et une thèse à la fin de la troisième ; le diplôme délivré aux candidats qui auront satisfait à ces diverses épreuves confère également le titre d'archiviste paléographe.

— La municipalité de Forlì a décidé de célébrer en septembre 1899 la mémoire de Paul Diacre, l'historien des Lombards, et invite toute

personne qui s'intéresse aux études du moyen âge à contribuer à cette solennité par sa présence ou par ses écrits.

— La « Commissione provinciale di archeologia e storia patria » de Bari a décidé de publier un *Codice diplomatico Barese*. Le tome I contient les chartes de la cathédrale de Bari de 952 à 1264, publiées avec soin par M. Vecchi, de Trani.

Pays-Bas. — Le 16 décembre est mort à Leyde M. J.-G.-R. Acquoy, professeur d'histoire du christianisme, à l'âge de soixante-sept ans. C'est une perte très sensible pour la science et pour les nombreux amis du défunt. M. Acquoy était un historien d'une érudition profonde, d'une critique sagace, d'une rare objectivité, qualités qui distinguent les œuvres suivantes : *Herman de Ruiter ; Jan van Venroy en de wording en vestiging van de Hervormde Gemeente te Zalt-Bommel ; Het klooster te Windesheim en zijn invloed ; Handleiding tot de kerkgeschiedvorsching en kerkgeschiedschrijving ; Kerstliederen en leisen ; Middeleeuwsche geestelijke liederen ; De Psalmwijzen der Nederlandsche hervormde kerke en hare herziening*. M. Acquoy savait mieux que personne apprécier l'esprit, les mérites, les charmes de l'Église du moyen âge. D'un caractère noble, toujours empressé à rendre service à quiconque voulait profiter de ses lumières, il est regretté généralement, tant des catholiques que de ses coreligionnaires, surtout de ses élèves, qui ont perdu un maître éminent en même temps qu'un ami.

— Quelques jours seulement après la mort de M. Acquoy, une attaque d'apoplexie a enlevé M. W.-N. Du Rieu, bibliothécaire de l'Université de Leyde, à l'âge de soixante-sept ans. M. Du Rieu, attaché à la bibliothèque depuis 1864, fut nommé directeur en 1880. Combien de personnes ont eu à se louer de son obligeante assistance, de ses renseignements, de sa libéralité pour mettre au profit des savants les richesses dont la garde lui était confiée, de son zèle pour toute mesure qui lui semblait pouvoir contribuer à faciliter les recherches des érudits ! De nombreux articles bibliographiques et biographiques de sa main ont paru dans plusieurs périodiques ; les historiens apprécient en particulier son *Repertorium der Verhandelingen en Bijdragen betreffende de Geschiedenis des Vaderlands*. La Commission de l'histoire de l'Église wallonne perd en lui un de ses membres les plus actifs.

— Le 28 septembre, M. J. Six, nommé professeur extraordinaire d'histoire de l'art à l'Université d'Amsterdam, a ouvert son cours par une leçon sur l'histoire de l'art chez les Grecs et chez les Romains.

— M. H. van Gelder est admis en qualité de professeur libre (privat-docent) d'histoire ancienne à l'Université d'Utrecht et a commencé son cours en expliquant la méthode qu'il veut suivre dans son enseignement.

— Dans le périodique intitulé *Archief voor Nederlandsche kerkgeschie-*

denis (Archives de l'histoire de l'Église néerlandaise, 3e série, t. IX), M. Acquoy, mort depuis, a publié un article d'un grand intérêt sur cinq petits livres retrouvés dans la tour d'un village nommé Boskoop. Un d'eux, jusqu'à présent inconnu, contient des psaumes de Utenhove et des cantiques de Dathenus, chantés par les premiers réformés néerlandais dans leurs conciliabules secrets. De plus, M. Acquoy décrit une édition inconnue de 1540 d'un petit traité théologique ; une confession de foi de 1566, dont le seul exemplaire connu jusqu'ici se trouve dans la Bibliothèque royale à Bruxelles ; une édition inconnue de 1566 du texte « mixte » du catéchisme de Heidelberg ; enfin un livre de cantiques luthériens de 1544. — La même livraison nous donne quelques corrections et compléments au livre de feu M. Moll sur *Angelus Merula* (par M. de Jager) ; quelques pièces relatives aux persécutions religieuses à Rotterdam de 1534-1539 (par M. Bezemer) ; les statuts de la fondation de Geert Grote à Deventer, nommée Meester-Geertshuis (par M. de Hullu).

— Dans les deux dernières livraisons du tome IX des *Bijdragen voor de Vaderlandsche Geschiedenis,* que dirige M. Fruin, M. Blok a publié une étude, intitulée *De Watergeuzen in Engeland* (les gueux de mer en Angleterre) ; il y a utilisé principalement les documents publiés par la « Historical manuscripts commission, » les *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre,* de M. Kervyn, la *Correspondance de l'ambassadeur français de la Mothe-Fénelon,* les *Documentos inéditos para la historia de España,* etc. — M. Joosting a prouvé par de nombreux exemples que l'expression *Des anderen dages,* dans les documents néerlandais du moyen âge, signifie : le jour suivant. — M. Fruin montre que le jour de « Sint Margriet, » au moyen âge, n'était pas, comme à présent, le 20 juillet, mais le 13 de ce mois. — L'assemblée extraordinaire des états généraux de 1716-1717 a été étudiée par M. de Vos. — M. Bussemaker donne une notice utile des pièces de la grande *Colleccion de Documentos inéditos para la historia de España* qui touchent l'histoire des Pays-Bas.

— Les publications de l'Institut royal de philologie, de géographie et d'ethnographie des Indes néerlandaises (*Bijdragen tot de Taal-Land-en-Volkenkunde van Nederlandsch-Indie,* 1896, deel xvi) contiennent, entre autres, des documents relatifs aux voyages d'exploration de Adriaan Dortsman, entrepris en 1645 et 1646 à l'est et au sud de l'île de Banda (par M. Heeres), et un article sur le soulèvement de Dispanegara, dans l'île de Java, en 1825, accompagné de plusieurs pièces inédites (par M. van der Kemp).

— M. Kalf nous dépeint, dans la revue *De Gids* (sept. 1896), les courses de mer, nommées « Hongitochten, » qui avaient pour but de détruire la culture des épices dans les lieux où la Compagnie des Indes-Orientales ne la voulait pas permettre, afin d'empêcher l'avilissement

du prix de ces articles sur les marchés de l'Europe. Dans la même revue (décembre), les Souvenirs de M. F.-A. van Hall, ministre du roi Guillaume II, de M. Gleichman, nous renseignent sur les changements que cet homme d'État se proposait de faire à la Constitution, et spécialement sur les mesures par lesquelles il a réussi, en 1844, à mettre fin aux cruels embarras financiers du royaume.

— Une commission s'est constituée à la Haye, il y a quelques mois, pour célébrer l'anniversaire trois fois séculaire de l'illustre Constantin Huygens (né en 1596), en organisant une exposition de tout ce qu'on a pu rassembler sur la famille de Huygens. Cette exposition est d'un grand intérêt et très instructive. La revue *Oud-Holland* (XIV, 3) a consacré, à cette même occasion, une livraison entière à Huygens. A propos de la « promotie » de Constantin Huygens à l'Université de Leyde, M. van der Vliet montre qu'il n'a pas soutenu ses thèses comme on le fait de nos jours, mais qu'il y a eu seulement une discussion scientifique. — M. Woorp traite des relations entre Huygens et Balzac. — Une collection de portraits de la famille de Huygens, en 1785, est décrite par M. Moes. — M. Unger publie le journal d'un voyage fait par Constantin Huygens en Angleterre. — Enfin, un ouvrage, dû à la collaboration de plusieurs érudits, exposera la vie et l'activité étonnante de Constantin Huygens.

— Le rapport annuel de la Société de philologie néerlandaise à Leyde, dont les assemblées mensuelles se divisent en sections de philologie et d'histoire, contient, entre autres, un article où M. Blok explique le rôle des *Hansegraven* (comtes de Hanse) à Groningue, mal compris par M. Kunze (*Hansische Geschichtsblätter,* 1894). Les hanses de Groningue étaient des associations de marchands d'autres provinces néerlandaises qui faisaient le commerce à Groningue ; les *Hansegraven* étaient les chefs de ces associations. En outre, M. Blok donne une notice sur les papiers de Barneveld, conservés aux Archives du royaume à la Haye.

— M. de Boer, recteur de l'Université de Groningue en 1895-1896, a prononcé, en septembre, un discours intéressant intitulé : *De familie Bernoulli in de geschiedenis der wiskunde* (la Famille Bernoulli dans l'histoire des mathématiques).

— Sous le titre : *Historische avonden* (Soirées historiques), une société d'historiens de Groningue a publié un livre, contenant une liste de tous les sujets qui ont été traités dans leurs assemblées mensuelles de 1886-96, et le texte de quelques-unes de ces communications : M. te Winkel apprécie le chroniqueur hollandais Melis Stoke. M. Gratama étudie la preuve par témoins dans le droit ancien néerlandais. M. Bussemaker expose un projet du roi Philippe IV d'Espagne pour corrompre le prince Frédéric-Henri d'Orange. Une tentative manquée pour introduire l'inquisition à Groningue est racontée par M. Feith.

M. Brugmans a recherché ce qui nous reste des bibliothèques d'églises et des monastères dans la province de Groningue. L'état des études théologiques à l'Université de Groningue dans la première moitié du XVIIIe siècle est éclairci par M. van Veen. M. Rutgers publie les ordonnances ecclésiastiques, inconnues jusqu'à présent, de l'évêque de Munster François de Waldeck (1532-1553).

— Le *Bullarium Trajectense* de M. Brom est complété par la livraison, récemment parue, qui contient la suite de l'introduction et une table des noms.

— M. Hartog a réuni quatre études sur l'histoire des Pays-Bas dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, qui ont paru de temps en temps dans la revue *De Gids;* le livre est intitulé : *Uit de dagen der patriotten.*

— Une thèse de l'Université d'Utrecht, par M. Bronsveld, traite de l'ambassade extraordinaire de François Aerssen, envoyé à Paris en 1625 et 1626 pour conclure une alliance offensive et défensive contre le roi d'Espagne ; ce projet avorta.

— L'histoire populaire des Pays-Bas au XVIIe siècle (*Onze gouden eeuw*), dont le tome I a paru, sera bien accueillie, non seulement par le grand public, mais aussi par les historiens. Le texte, dû à M. Muller, de Leyde, donne un exposé clair et excellent de la constitution si compliquée des Provinces-Unies et des provinces particulières; grâce aux soins de M. Unger, les portraits et illustrations sont dignes du texte.

— La première partie du t. II de l' « Histoire de la pénitence et de la confession dans l'église chrétienne » (*Geschiedenis der boete en biecht in de christelyke Kerk*), par M. Pijper (sur le t. I, voy. *Rev. hist.*, t. L, 175), vient de paraître (la Haye, Nijhoff); il couvre la période du VIIe siècle jusqu'au quatrième concile du Latran, en 1215, et se distingue par les mêmes mérites que le premier volume. Nous en parlerons plus explicitement dans nos comptes-rendus.

Roumanie. — M. Nicolas Jorga vient de publier un 3e fascicule de ses *Actes et fragments relatifs à l'histoire des Roumains* (107-v p. in-8o). Il contient une centaine d'actes qui vont de 1367 à 1507 et qui sont empruntés à divers dépôts d'archives italiennes et allemandes. Faute de fonds, le gouvernement roumain a décidé de ne pas continuer la publication; mais on espère que la collection Hourmouzaki saura lui donner asile.

Suisse. — Il a été fait, à l'occasion de l'Exposition nationale suisse qui a eu lieu à Genève l'an dernier, un grand nombre de publications historiques, dont quelques-unes ont une réelle valeur : nous avons déjà annoncé l'*Université de Genève et son histoire,* ouvrage publié sous les auspices du Sénat universitaire et de la Société académique; la première partie, comprenant l'histoire de l'*Ancienne Académie,* et dont

a été chargé M. Charles Borgeaud, n'a pas pu être prête pour 1896, le lecteur érudit ne perdra rien pour attendre; la seconde partie, intitulée *l'Université d'aujourd'hui*, et qui comprend l'histoire des cinq facultés depuis la transformation de l'Académie en Université, a été tirée à part et forme cinq fascicules (Genève, Georg, 1896, in-4°) : *Faculté de théologie, 1872-1896*, par MM. les professeurs de la Faculté, 39 p.; *Faculté de droit, 1872-1896*, par M. Alfred Martin, 35 p.; *Faculté des lettres, 1872-1896*, par M. Bernard Bouvier, 102 p.; *Faculté des sciences, 1872-1896*, par MM. Charles Soret et Émile Yung, 68 p.; *Faculté de médecine, 1876-1896*, par M. Auguste Éternod, 64 p. — On peut se rendre compte de la conscience qu'apporte M. Charles Borgeaud à son travail sur *l'Ancienne Académie* par deux fragments qu'il en a déjà publiés : *les Étudiants de l'Académie de Genève au XVIe siècle* (extrait des *Pages d'histoire* dédiées à M. le prof. Pierre Vaucher), Genève, 1895, in-8°, 44 p., et *Calvin, fondateur de l'Académie de Genève* (extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, t. XXXII), Paris, Colin, 1897, in-8°, 53 p.

Le département de l'Instruction publique de Genève a publié une *Histoire du collège de Genève* (Genève, 1896, in-8°, xvi-402 p.) due à quatre auteurs : MM. L.-J. Thévenaz, H. Vulliéty, J.-A. Verchère et Eug. Pittard, qui, chacun, ont traité une période; et une notice historique de M. Henri Fazy, intitulée : *l'Instruction primaire à Genève*, Genève, 1896, in-8°, 83 p.

M. Ph. Bonnefon a consacré une notice historique à l'*École secondaire et supérieure des jeunes filles à Genève*, Genève, 1896, in-8°, 122 p.

Le groupe de l'enseignement a publié, comme complément de son exposition, un intéressant volume intitulé : *Recueil de monographies pédagogiques* (Lausanne, Payot, 1896, in-8°, vii-388 p.), dans lequel nous signalerons spécialement les articles consacrés à J.-J. Rousseau par André Oltramare, à Pestalozzi par M. O. Hunziker, au Père Girard par M. Ernest Naville, à Philippe-Emmanuel de Fellenberg par M. Ch.-Albert Gobat.

D'autres groupes de l'Exposition ont fait des publications présentant de l'intérêt au point de vue historique : nous avons déjà signalé le *Catalogue de l'Art ancien*. Le Catalogue de la *Cartographie ancienne*, par M. Adolphe Gautier (*Cartographie, groupe XX, Catalogue spécial*, p. 15-31), mérite une mention spéciale.

Encore à l'occasion de l'Exposition, le comité de la Société de lecture, fondée à Genève en 1818, a chargé M. Francis De Crue de publier une notice. M. De Crue a traité largement son sujet et sous ce titre : *Genève et la Société de lecture, 1818-1896* (Genève, 1896, in-8°, 175 p., avec 12 portr.), il a parlé d'une façon intéressante de la Genève lettrée du xixe siècle.

« Les journalistes suisses ont aussi voulu exposer quelque chose, » et ils ont publié un ouvrage intitulé : *la Presse suisse* (Berne, 1896,

in-8°, VIII-524 p.). Ce volume contient l'histoire de cent ans, car les plus anciennes de nos feuilles publiques ne remontent guère au delà, et celles qui atteignent à cet âge sont une demi-douzaine au plus; parmi les articles qui le composent, signalons, entre autres, de M. Gaspard VALLETTE, un *Coup d'œil sur le développement de la presse politique dans la Suisse romande* et deux autres articles analogues pour la Suisse allemande et la Suisse italienne de MM. Théodore CURTI, B. BERTONI et L. COLOMBI.

— Voilà dix ans que M. Carl HILTY publie son *Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft*. Le volume de cette année (X. Jahrg., 1896, Berne, K.-J. Wyss, 1896, in-8°, 824 p.) contient deux articles ayant trait spécialement à l'histoire suisse, l'un de M. Jean STRICKLER, le savant éditeur des *Actes de l'Helvétique,* sur la constitution fédérale connue sous le nom de Constitution de la Malmaison et élaborée en 1801 par Bonaparte, consul, à la suite de ses entretiens avec Glayre et Stapfer; l'autre, de M. C. HILTY lui-même, est relatif à un projet de constitution fait par Charles-Louis de Haller, pour Berne, en 1798. Le volume se termine par une table alphabétique de dix années du *Jahrbuch.*

— Le tome III de l'*Urkundenbuch der Stadt Basel,* dû à MM. Rodolphe WACKERNAGEL et Rodolphe THOMMEN et publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Bâle, vient de paraître (Bâle, Reich, 1896, in-4°, VII-487 p., avec 26 p. et 2 pl. sur les sceaux). Ce volume comprend les documents des années 1291 à 1300. L'*Urkundenbuch* doit être continué jusqu'en 1501, mais comme, d'une part, il doit être terminé en 1901, date du quatre centième anniversaire de l'entrée de Bâle dans la Confédération, et que, d'autre part, les documents du XIVe et du XVe siècle sont en très grand nombre, il a été décidé que ce recueil paraîtrait dorénavant en deux séries, l'une comprenant les documents politiques, l'autre les chartes de droit privé.

— M. L. COVELLE vient de publier le *Livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève* (Genève, Jullien, 1897, in-8°, XVI-563 p.); il ne s'est pas contenté d'éditer les registres d'admission à la bourgeoisie qui se trouvent aux Archives, mais, à l'aide des registres du Conseil et de beaucoup d'autres documents, il a refait un nouveau *Livre des bourgeois,* plus complet et comprenant les années 1339 à 1792; les tables, mieux conçues, auraient singulièrement facilité l'usage de ce grand travail, qui constitue un précieux document pour l'histoire de Genève.

— Sous le titre de *Zwingli-Bibliographie* (Zurich, Orell Fuessli, 1897, in-8° de X et 187 p.), M. Georges FINSLER vient de donner une utile bibliographie de tous les écrits dus au réformateur zuricois lui-même et de tous les travaux qui le concernent.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Castries (comte *Henry de*). L'Islam, 346.
Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod, 223.
Fincke (*Heinrich*). Acta concilii Constanciensis, 180.
Haller (*J.*). Concilium Basileense, 181.
Lavisse et *Rambaud*. Histoire générale, 137.
Ottolenghi (*Lelio*). Della dignità imperiale di Carlo Magno, 234.
Positions des thèses de l'École des chartes, 1897, 445.
Rambaud. Voy. *Lavisse*.

ANTIQUITÉ.

Affre. Débris sculptés de monuments gallo-romains trouvés à Beaune, 318.
Antoine. Ce que mangeaient les Romains, 316.
Babelon. Le tyran Saturninus, 310.
— L'or et l'argent dans l'antiquité, 315.
Barrère. Des obligations de l'armateur et du capitaine en droit romain, 312.
Bazin. Arles gallo-romain, 316.
Bellet (*Ch.-Félix*). Les origines des églises de France et les fastes épiscopaux, 319.
Blanchet. Les monnaies romaines, 315.
Brenous. Étude sur les hellénismes dans la syntaxe latine, 308.
Cagnat. Quatre inscriptions latines inédites d'Assouan, 331.
Calligari. La legislazione sociale di Cajo Gracco, 173.
— Quando abbia cominciato a regnare Alessandro Severo, 174.
Camoreyt. Un dieu injustement exclu du panthéon pyrénéen, 317.
Cartault. Vues d'ensemble sur l'Énéide, 308.
Carton. Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie, 329.
Castanier. Les origines historiques de Marseille et de la Provence, 316.
Chapot. La flotte de Misène, 313.
Clermont-Ganneau. Études d'archéologie orientale, 223, 331, 446.
Delaunay (*Didier*). Relations des magistrats et du sénat sous la république, 311.
Delitzsch. Die Entstehung des ælteste n Schriftsystems, 457.
Deloche. Le port des anneaux dans l'antiquité romaine, 315.
Diehl (*Ch.*). L'Afrique byzantine, 325.
Duchesne (abbé *L.*). Les anciens évêchés de la Grèce, 331.
Duméril. L'histoire romaine en France sous le second empire, 309.
Durand. Inscription chrétienne trouvée à Amiens, 318.
Dutrait. De Mutacionibus orae fluvialis et maritimae in peninsula Medulcorum et Garumnae ostio, 317.
Fabia. Néron et les Rhodiens. L'adultère de Néron et de Poppée, 309.
Gascoin. De l'influence dans la législation romaine des distinctions personnelles aux auteurs de crimes ou délits en matière pénale ordinaire, 312.
Girard (*P.-Fr.*). Manuel élémentaire de droit romain, 311.
Grenfell. Revenue laws of Ptolemy Philadelphus, 169.
Grisart (*J.-J.*). Odyssée de la Table de Claude, découverte à Lyon en 1528, 446.
Gsell. Guide archéologique des environs d'Alger; Cherchel, Tipasa, tombeau de la chrétienne, 330.
— Guide du visiteur au musée du Bardo, 330.
Guimet. L'Isis romaine, 315.
Hild. L'inscription du Peu-Berland, 317.
Lagler-Parquet. Limite de la domination gallo-romaine avec la Germanie indépendante entre le Rhin et le Danube, 318.
Le Blant. Sur deux déclamations attribuées à Quintilien; note pour servir à l'histoire de la magie, 315.
Le Roux (*Marc*). Voy. *Marteaux*.
Mahaffy. The empire of the Ptolemies, 169.
Maître (*Léon*). Rezé, 318.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Maxwell. De la délégation en droit romain, 312.
Meyer (*Paul*). Der rœmische Konkubinat, 174.
Mollière. Introduction à l'histoire des Gaulois, 316.
Moye. Les élections politiques sous la république romaine, 311.
Nicolaï. Le Mas d'Agenais sous la domination romaine, 317.
Pallu de Lessert. Fastes de l'Afrique proconsulaire, 319.
Philippe (*J.*). Lucrèce dans la théologie chrétienne, 447.
Prott (*Joh. de*) et *Ziehen*. Leges Graecorum sacrae, 168.
Reinach (*Salomon*). Sucellus et Nantosuelta, 316.
Rocafort. Paulin de Pella; sa vie, son poème, 311.
Rochetin. Les Baux dans l'antiquité, 317.
Stampini. Il suicidio of Lucrezio, 172.
Thédenat. Les cachets de Nasium, 318.
Toutain. Les cités romaines de la Tunisie, 319.
— Les Romains dans le Sahara, 330.
Vigneaux. Étude sur la *Praefectura urbis* à Rome, 313.
Ville de Mirmont (*de la*). Le *Carmen Nelei*. — La vie et l'œuvre de Livius Andronicus, 308.
Waille. Rapport sur les fouilles faites à Cherchel en 1895, 329.
Zeitlin. Les divinités féminines du Capitole, 315.
Ziehen. Voy. *Prott*.

ALSACE.

Albrecht (*Karl*). Rappolsteinisches Urkundenbuch, 150.
— Vortræge gehalten zu Rappoltsweiler, 150.
Alten (die) Territorien des Elsass, nach dem Stande vom 1 Januar 1648, 143.
Aufschlager. Souvenirs d'un vieux professeur strasbourgeois, 161.
Aus dem Bauernkrieg. Tagebuch eines Reichenweyrer Bürgers, 142.
Barack. Katalog der k. Landes-und Universitæts-Bibliothek in Strassburg, 159.
Barr (*Jean de*). Études alsaciennes, 140.
Bechstein. Der Donon und seine Alterthümer, 165.
Becker (*Jos.*). Die Landvögte des Elsass und ihre Wirksamkeit, 1308-1408, 142.
Bemerkungen zum Treffen von Türckheim (1675), 143.
Berger-Levrault. Annales des professeurs des académies et des universités alsaciennes, 158.
Beyckert (*J.-D.*). Relation de sa captivité à Dijon; lettres à sa femme, 1793-94, 144.
Billing (*Sigismond*). Kleine Chronik der Stadt Colmar, p. p. *A. Waltz*, 152.
Bœhm. Pfirt nebst Umgebung, 151.
Bostetter. Geschichtliche Notizen über die Stadt Brumath, 152.
Borries (*E. von*). Die Alemannenschlacht, 141.
Brucker (*Pierre*). Le château d'Eguisheim, 162.
Buchot (abbé *J.*). Notre-Dame des Trois-Épis, 163.
Cahn (*J.*). Münz -und Geldgeschichte der Stadt Strassburg im Mittelalter, 157.
Cetty (abbé *H.*). Vie et mœurs de Charles Grad, 161.
Chuquet (*Arthur*). Wissembourg, 1793. Hoche et la lutte pour l'Alsace, 146.
Clauss (*Joss.*). Historisch-topographisches Wœrterbuch des Elsass, 165.
Dacheux (abbé *L.*). Fragments des anciennes chroniques d'Alsace, 156.
— Sainte-Foy de Schlestadt, 166.
Danzas. Note sur la correspondance des contrôleurs généraux relative à l'Alsace, 144.
Dennler. Ein Hexenprozess im Elsass, 1616, 166.
Dietler (*Bernardin*). Chronik des Klosters Schœnensteinbach, 163.
Droit (le) de collation laïque et de patronage dans la haute Alsace sous l'ancien régime, 163.
Ehrhard (*Eug.*). Eulogius Schneider, sein Leben und seine Schriften, 145.
Ehrismann. J. Rathgeber, 161.
Eppel (*Ch.*). Kleeburg, 152.
Erichson (*A.*). Das theologische Studienstift Collegium Wilhelmitanum, 158.
— Martin Butzer, 160.
Ernsthausen (*A. Ernst von*). Erinnerungen eines preussischen Beamten, 149.
Faudel et *Ém. Schwœrer*. G.-Ad. Hirn, 161.
Ferrette (*Bernard de*). Diarium de Murbach, 1671-1746, p. p. *Ingold*, 162.
Fischer (*L.*). Mémoires d'un garde-chasse du prince-cardinal Louis de Rohan, 145.
— Fragment des souvenirs d'un Alsacien dans l'armée de Condé, 145.
— Geschichte des Wallfahrtsorts Dusenbach, 163.
Fournier (*Marcel*) et *Engel* (*Ch.*).

Gymnase, académie et université de Strasbourg, 158.
Gatrio (abbé *A.*). Die Abtei Murbach im Elsass, 150.
Gebwiler (*Hieronymus*). Schlettstatter Chronik p. p. *J. Geny*, 153.
Gény (*Jos.*). Die Jahrbücher der Jesuiten zu Schlettstadt und Ruffach, 1615-1765, 162.
— Voy. *Gebwiler*.
Gerold (*Théod.*). Édouard Reuss, 161.
Gide (*Gustave*). L'église de Mulhouse, depuis ses origines jusqu'à la Réformation, 153.
Glaser. Geschichte der Juden in Strassburg, 166.
Gratien von Linden. Die Kapuziner im Elsass, 163.
Grünberg (*Paul*). Ph.-J. Spener, 160.
Gyss (*J.-M.*). Urkundliche Geschichte der Stadt Oberehnheim, 153.
Hanauer (abbé *A.*). Guide monétaire pour l'histoire d'Alsace, 157.
Hans. Urkundenbuch der Pfarrei Bergheim, 151.
Harster (*W.*). Der Güterbesitz des Klosters Weissenburg i. E., 154.
Hausmann. Die k. Universitæts-und Landesbibliothek, 159.
Herrenschneider (*E.-A.*). Rœmercastell und Grafenschloss Horburg, 149.
— Versuch einer Ortsgeschichte von Weyer aufm Land, 154.
Heuzer. Die Belagerungen von Landau, 1702, 1703, 144.
Hœhe (*Ignaz*). Das Kochersberger Land, 165.
Hœlscher. Die œffentliche Meinung in Deutschland, 1681-1684, 144.
Hollænder (*Alcuin*). Beitrag zu den Beziehungen Strassburgs zu Frankreich im XVI Jahrh., 157.
Horning (*W.*). Fürstin Maria-Johanna von Bischweiler, 1620-65, 149.
— Das Stift Jung St Peter in Strassburg, 157.
— Dr. Joh. Pappus von Lindau, 160.
— Mag. Elias Schadæus, 160.
Ilex. Vor Strassburg, 1870, 148.
Ingold (*A.-M.-P.*). Miscellanea alsatica, 140.
— Grégoire et l'Église constitutionnelle d'Alsace, 147.
— Les prieurés clunisiens, les Chartreux en Alsace, 162.
— Lettres inédites de deux abbesses d'Alspach, 162.
— Voy. *Ferrette* (*Bernard de*).
Juvenalis Montanus. Aus der Schreckenzeit; Elsæssische Revolutionsbilder, 144.
Kahl. Forstgeschichtliche Skizzen aus Rappotsweiler und Reichenweyer, 166.
Kaufmann (*A.*). Die Entstehung der Stadt Mulhausen, 153.
Kentzinger. Mémoire historique de la ville de Schlestadt en Alsace, 154.
Kiefer (*L.-A.*). Steuern, Abgaben und Gefælle in der ehemaligen Grafschaft Hanau-Lichtenberg, 149.
— Geschichte der Gemeinde Balbronn, 151.
— Pfarrbuch der Grafschaft Hanau-Lichtenberg, 164.
Klélé. Hexenwahn und Hexenprocesse in Hanau, 166.
Knod. Die Stiftsherren von Saint-Thomas zu Strassburg, 1518-48, 157.
Kunz. Die Schlacht von Wœrth, 6 aug., 1870, 148.
Laguille (le P. *Louis*). Journal du voyage et séjour que le P. L. a fait à Paris pour l'affaire de Seltz, 1719-1721, p. p. *Rod. Reuss*, 163.
Lenoir (*Ch.*). Les trois sièges d'Huningue, 1796, 1814, 1815, 147.
Letz (*Karl*). Geschichte der Stadt Ingweiler, 152.
Lévy (abbé *J.*). Geschichte des Klosters, der Vogtei u. Abtei Herbitzheim, 152.
Lortz. Geschichte der reformirten Gemeinde Oberseebach-Schleithal, 164.
Marckwald. Bibliographie alsacienne, 167.
Matthis (*C.-Én.*). L'Alsace et les Alsaciens à travers les siècles, 139.
Meister (*Aloys*). Die Hohenstaufen im Elsass, 141.
Mossmann (*Xavier*). Mélanges alsatiques, 139.
— Cartulaire de Mulhouse, 153.
Muehlenbeck. Eulogie Schneider, 146.
Muller (*Georg*). Kriegserinnerungen eines Elsæssers, 1870-71, 148.
Nerlinger (*Ch.*). Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace, 1469-1474, 142.
— La seigneurie et le château d'Ortemberg sous la domination bourguignonne, 150.
— Thann à la fin du XVe s., 151.
— Le dernier seigneur de Spesbourg, Gautier de Dicka, 451.
Nicot (*L.*) et *Pardiellan* (*R. de*). L'Alsace-Lorraine et l'armée française, 148.
Ostermeyer (*Ch.*). Notice historique sur le château d'Isembourg près Rouffach, 150.
Paulus (abbé *Nicolas*). L'Église de Strasbourg pendant la Révolution, 147.
— Der Augustinermœnch J. Hoffmeister, 160.
Pfister (*Ch.*). Le duché mérovingien

d'Alsace et la légende de sainte Odile, 141.
Pfister. Les mss. allemands de la Bibliothèque nationale relatifs à l'histoire d'Alsace, 142.
— L'Alsace sous la domination française, 143.
— La vie de sainte Odile, 161.
Ponchalon (*Henri de*). Souvenirs de guerre, 1870-1871, 148.
Rathgeber (*J.*). Der letzte deutsche Fürst von Hanau-Lichtenberg, 149.
Reiber (*Ferd.*). Küchenzettel und Regeln eines Strassburger Frauen-Klosters des XVI Jahr., 166.
— Le centenaire de la Marseillaise, 144.
Reuss (*Rod.*). L'Alsace pendant la Révolution française, 145.
— Un souvenir du vieux Strasbourg. Le casino théologique et littéraire, 158.
— Histoire du gymnase protestant de Strasbourg pendant la Révolution, 159.
— Mag. J.-D. Brunner, 161.
— Un érudit alsacien, X. Mossmann, 161.
— L'église luthérienne de Strasbourg au XVIIIe siècle, 164.
— Voy. *Aufschlager*, *Laguille*.
Riese (*Alex.*). Das rheinische Germanien in der antiken Literatur, 140.
Rœhrich (Mme *E.*). Emma Warnod, 161.
Rohdewald. Die Abtretung des Elsass an Frankreich, 143.
Ruff. Weissenburg und Wœrth, 148.
Schiber (*Ad.*). Die alamanischen und frænkischen Siedlungen in Gallien, 141.
Schiler (*Fr.*) Die Schreckenstage von Wœrth, 1870, 148.
Schmidt (*Ch.*). Laurent Fries, de Colmar, médecin, astrologue, géographe, 159.
Schneider (*Joh.*). Geschichte der evangelischen Kirche des Elsasses 1789-1802, 147.
Schwœrer. Voy. *Faudel*.
Seyboth. Das alte Strasburg, 155.
— Strasbourg historique et pittoresque, 155.
Strassburg und seine Bauten, 155.
Stern (*E.*). Martin Butzer, 160.
Stoffel (colonel). Guerre de César et d'Arioviste et premières opérations de César en 702, 140.
Stricker. J. Calvin zu Strassburg, 164.
Suchier (*Reinh.*). Genealogie des Hanauer Grafenhauses, 149.
Teusch (*J.*). Zur Geschichte der Schwæbischen und elsæssischen Reichslandvogteien im XIII Jahrh., 142.
Tiersot (*Julien*). Rouget de Lisle, 144.
Touchemolin. Strasbourg militaire, 156.
Tschamber (*Karl*). Geschichte der Stadt Huningen, 152.
Vulpinus (*Théod.*). Der lateinische Dichter J.-Fr. Montanus aus Bergheim i. E., 160.
Waldner (*Eug.*). Auf einem Rundgang durch Colmar, 165.
Walter (abbé *L.*). Monographie de Biblenheim, 151.
Walter (*Thiébaut*). Geschichte, Sagen und Gebræuche des Dorfes Ballerstorf, 151.
Waltz (*A.*). Dettes et prestations de la ville de Colmar, 1721, 152. Voy. *Billing*.
Weisgeber. Quelques mots sur l'origine des noms de Strasbourg, 156.
Wiegand (*G.*). Die Schlacht zwischen Cæsar und Ariovist, 140.
Witte (*H.*). Der letzte Puller von Hohenburg, 150.
— et *Wolfram* (*G.*). Urkundenbuch der Stadt Strasburg, 154.
Wolfram. Voy. *Witte*.
Zeiss. Aus dem Tagebuch eines badischen Pioniers, 148.

FRANCE.

Arbois de Jubainville. Deux manières d'écrire l'histoire; critique de Bossuet, d'Augustin Thierry et de Fustel de Coulanges, 125.
Barthélemy (*A. de*). Les origines de la monnaie tournois, 448.
Bonnet (*Émile*). Les débuts de l'imprimerie à Montpellier, 123.
Caix de Saint-Aymour (Vte *de*). Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois, au XIe siècle, 447.
Chassin (*Ch.-L.*). Les pacifications de l'Ouest, 345.
Chossat (le P.). Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon, 124.
Clément-Simon. Le protestantisme et l'érudition dans le pays basque au commencement du XVIIe siècle; Jacques de Béla, 122.
Cruppi. Napoléon et le jury, 227.
Dash (comtesse). Mémoires des autres, t. III, 352.
Dast le Vacher de Boisville. Inventaire sommaire des registres de la Jurade (Bordeaux) de 1520 à 1783, 451.
Debury. Un pays de célibataires et de fils uniques, 227.
Delisle (*Léopold*). Notice sur les mss. originaux d'Adémar de Chabannes, 449.
Dognon. Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc, du XIIIe siècle aux guerres de religion, 110.
— Quomodo tres status linguae Occi-

tanae ineunte xv saeculo inter se convenire assueverunt, 113.
Ducaunnès-Duval. Inventaire sommaire des archives municipales de Bordeaux, 226.
Edgeworth (*Maria*). Lettres intimes, traduites par Mme *W. O'Brien*, 342.
Eichthal (*Eug. d'*). Alexis de Tocqueville et la démocratie libérale, 351.
Falgairolle. Lettres du chevalier de Seure, ambassadeur de France en Portugal en 1559, 449.
Flammermont. Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution, 226.
Fortifications (les) de Valenciennes; souvenirs militaires, 119.
Giraud (*J.-B.*). Les épées dites de Bordeaux, 117.
Glasson. Histoire du droit et des institutions de la France, t. VII, 131.
Guiraud (*Paul*). Fustel de Coulanges, 128.
Hanotaux. Histoire du cardinal de Richelieu, t. II, 1re partie, 131.
— L'affaire de Madagascar, 227.
Hérisson (*I. d'*). Voy. *Mounier.*
Jullian (*C.*). Extraits des historiens français du XIXe siècle, 130.
Kohler (*Ch.*). L'ambassade en Suisse d'Imbert de Villeneuve, premier président au parlement de Dijon, 1513-1514, 449.
Lecacheux (*Paul*). L'église abbatiale de Montebourg, 450.
Lemaire (*Emmanuel*), *Theillier*, *Patoux*, *Tausin.* La guerre de 1557 en Picardie, 116.
Leroux (*Alfred*). Choix de documents relatifs au département de la Haute-Vienne, 1791-1839, 350.
Leroy (*Stephen*). Notice armoriale et généalogique sur la maison de Bouillon-la-Tour, 118.
Lion. Les tragédies de Voltaire, 225.
Longnon. Le Polyptyque de l'abbé Irminon, 105.
Louvencourt (Cte *de*). Les trésoriers de France de la généralité de Picardie et d'Amiens, 120.
Mahul. Souvenirs d'un collégien au temps de l'Empire, p. p. *L.-G. Pélissier*, 229.
Marx (*Karl*). Il 18 Brumario di L. Bonaparte, 234.
Mounier (baron). Souvenirs intimes et notes, p. p. M. *d'Hérisson*, 138.
Mutter (*P.*). L'espionnage militaire sous Napoléon Ier, Charles Schulmeister, 147.
Nolhac (*P. de*). La dauphine Marie-Antoinette, 226.
O'Brien (Mme *W.*). Voy. *Edgeworth.*
Patoux. Voy. *Lemaire.*
Pélissier (*Léon-G.*). Louis XII et Ludovic Sforza, 138.
— Documents sur les relations de Louis XII, de L. Sforza et du marquis de Mantoue, 1498-1500, 228.
— Notes italiennes sur l'histoire de France, 229.
— Voy. *Mahul.*
Perey (*Lucien*). Une princesse romaine au XVIIe siècle, Marie Mancini Colonna, 134.
Perrens (*F.-T.*). Les libertins en France au XVIIe siècle, 133.
Perrin (*Jos.*). Le cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, 334.
Reichhardt. Un Prussien en France en 1792, 145.
Reure (abbé). Notes sur les incursions des bandes anglo-gasconnes en Forez, 449.
Rigault (*Abel*). Le procès de Guichard, évêque de Troyes, 109.
Santi (*L. de*) et *Vidal.* Deux livres de raison, 121.
Sorel (*Albert*). Bonaparte et Hoche en 1797, 136.
Taine. Carnets de voyage, 227.
Tardif (*Joseph*). La Summa de legibus Normanniae in curia laicali, 107.
— Un manuel élémentaire de droit romain à l'époque carolingienne, 447.
Tamizey de Larroque. Les correspondants de Peiresc, 228.
— Deux livres de raison, 228.
Tausin. Voy. *Lemaire.*
Theillier (*Ed.*). Voy. *Lemaire.*
Tocqueville. Entretiens avec Senior, 351.
Trochu (général). OEuvres posthumes, 352.
Vanel (abbé). Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés, 1630-1792, 120.
Vian (*Louis*). Les Lamoignon ; une vieille famille de robe, 338.
Vidal (*A.*). Voy. *Santi.*
Walras (*Léon*). Études d'économie sociale, 351.
Zeller (*Berthold*). La minorité de Louis XIII; Marie de Médicis et Villeroi, 332.

GRANDE-BRETAGNE.

Baille (colonel). Voy. *Seeley.*
Boyle et *Dendy.* Extracts from the records of the Merchant adventurers of Newcastle-upon-Tyne, 232.
Camden miscellany, t. IX, 233.
Castelot. Voy. *Rogers.*
Dendy. Voy. *Boyle.*
Holland (*John*). Two discourses of the navy 1633, 1659, p. p. *Tanner*, 458.

Mackinnon (*James*). The union of England and Scotland, 184.
Oppenheim. Naval accounts and inventories of the reign of Henry VII, 458.
Rogers (*Th.*). Travail et salaires en Angleterre depuis le XIIIe siècle; trad. p. *Castelot*, 451.
Seeley. Formation de la politique britannique; trad. p. *Baille*, 458.
Simpson (*Sparrow*). Visitations of churches belonging to St Paul's cathedral, 233.
Slyngesbie (Sir *Robert*). A discourse of the navy, 1669, p. p. *Tanner*, 458.
Tanner (*J. R.*). Voy. *Holland*, *Slyngesbie*.
Worthy (*Charles*). Devonshire wills, 233.

ITALIE.

Bisogni (marquis *Eug.*). Della famiglia Bisogni o Fisogni, 235.
Comba (*Emilio*). I nostri protestanti. Avanti la Riforma, 179, 359.
Delisle (*Léopold*). Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme, 448.
Franceschini. Documenti inediti sulla storia della reggenza di Maria-Cristina, duchessa di Savoia, 236.
Führer (*Jos.*). Eine wichtige Grabstætte der Katacombe von S. Giovanni bei Syrakus, 235.
Meli (*Giov.*). Reflessioni sullo stato presente del regno di Sicilia, 1801, p. p. *Gius. Navanteri*, 234.
Müntz (*Eug.*). Florence et la Toscane, 227.
Navanteri. Voy. *Meli*.
Schæffer (*Ad.*). Tempi passati, 161.
Testa (*O.-M.*). Pandolfo Capodiferro fra gli eventi del suo tempo, 235.
Zambler (*Ametia*). Contributo alla storia della congiura spagnuola contro Venezia, 236.

ORIENT LATIN. CROISADES.

Angot (abbé). Les croisés de la Mayenne en 1158, 448.
Jeannez (*Ed.*). Pierre l'Ermite, 448.
Kohler (*Ch.*). Voy. *Riant*.
Riant (comte). Études sur l'histoire de Bethléem, p. p. *Ch. Kohler*, 108.

PAYS-BAS (BELGIQUE ET HOLLANDE).

Brom. Bullarium Trajectense, 462.
Cauchie (abbé *Alfred*). De la création d'une école belge à Rome, 234.
De Boer. De familie Bernoulli in de geschiedenis der Wiskunde, 461.
Historische Avonder, 461.
Magnette. Saint Frédéric, évêque de Liège, 1119-1121, 454.
— Les dessous d'une élection épiscopale (Liège) sous l'ancien régime, 455.
Muller. Onze gouden eeuw, 462.
Paquier. Jérôme Aléandre et la principauté de Liège, 115.
Pyper. Geschiedenis der boete en biecht in old christelyke kerk, 462.

POLOGNE ET RUSSIE.

Benedetti (*Aug. de*). La diplomazia pontificia e la prima spartizione della Polonia, 236.
Kobeko. La jeunesse d'un tsar; Paul Ier et Catherine II, 337.
Kraushar (*Alex.*). Rosalie Lubomirska, née Chodkiewicz, 240.

ROUMANIE.

Jorga (*Nic.*). Actes et fragments relatifs à l'histoire des Roumains, 3e fasc., 462.

SUISSE.

Bonneton (*Ph.*). L'école secondaire et supérieure des jeunes filles à Genève, 463.
Borgeaud (*Ch.*). L'ancienne Académie de Genève, 463.
Cobelle. Le Livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève, 464.
De Crue. Genève et la Société de lecture, 463.
Finsler. Zwingli-Bibliographie, 464.
Haller (*B.*). Die Bernische Marine auf dem Genfersee, 240.
Hilty (*Carl*). Politisches Jahrbuch der Sweizerischen Eidgenossenschaft, 464.
Inventare schweizerischer Archive, 239.
Kohler (*Ch.*). Les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512, 113.
Merz (*Walter*). Die Habsburg, 240.
Piaget. La chronique des chanoines, de S. de Purry, 239.
Recueil de monographies pédagogiques (Genève), 463.
Secretan (*Eugène*). Aventicum, 239.
Thévenaz, *Vulliéty*, *Verchère* et *Piltard*. Histoire du collège de Genève, 463.
Université (l') de Genève et son histoire, 462.
Vallette. Coup d'œil sur le développement de la presse politique dans la Suisse romande, 464.
Wackernagel (*Rod.*) et *Thommen*

(*Rod.*). Urkundenbuch der Stadt Basel, t. III, 464.

ARCHIVES, MUSÉES, BIBLIOTHÈQUES. CATALOGUES ET INVENTAIRES.

Catalogue of the Stowe mss. in the British Museum, 233.

Gautier (*Ad.*). Catalogue de la cartographie ancienne (Exposition de Genève), 463.

Julliot. Musée gallo-romain de Sens, 318.

Kohler (*Ch.*). Catalogue des mss. de Sainte-Geneviève, 450.

Lafenestre et *Richtenberger*. Venise (collection des guides illustrés), 227.

Marteaux (*Ch.*) et *Le Roux* (*Marc*). Catalogue du musée d'Annecy, 317.

Martin (*H.*). Catalogue des mss. de l'Arsenal, 450.

Nolhac (*P. de*) et *Pératé*. Musée national de Versailles, 226.

Omont (*Henri*). Catalogue général des mss. français : Anciens petits fonds, 451.

Pératé. Voy. *Nolhac*.

Potthast. Bibliotheca historica medii aevi, 178.

DIPLOMATIQUE ET PALÉOGRAPHIE.

Babeau. Les préambules des ordonnances royales et l'opinion publique, 452.

Facsimile of ancient mss., 232.

Flammermont. Album paléographique du nord de la France, 226.

Langlois (*Ch.-V.*). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe s., 450.

Schmitz (*Wilhelm*). Miscellanea Tironiana aus dem Cod. Vatic. lat. reginae Christinae 846, 457.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

L. Batiffol. Le Châtelet de Paris vers 1400. *Suite et fin* . . 42, 266
P. Imbart de la Tour. Les paroisses rurales dans l'ancienne France. *Deuxième partie* 1
Ch.-V. Langlois. Les travaux sur l'histoire de la société française au moyen âge, d'après les sources littéraires. . 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Ch.-V. Langlois. L'affaire du cardinal Fr. Caetani (avril 1316) 56
L.-G. Pélissier. Le cardinal Ascanio Sforza prisonnier des Vénitiens (1500) 284
Cl. Perroud. Les *Mémoires inédits* de Champagneux 84
Alfred Stern. Charles Engelbert Œlsner. 72, 297

BULLETIN HISTORIQUE.

Alsace. 1891-1896, par Rod. Reuss 139
France. Travaux sur l'antiquité romaine, par C. Jullian . . 308
— Histoire du moyen âge, par A. Molinier 105
— Histoire moderne, par G. Monod et Rod. Reuss . . 125, 332
— Histoire contemporaine, par A. Lichtenberger . . 350
— L'enseignement supérieur et la réforme des examens, par G. Monod 93

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Comba et réponse de M. Jean Guiraud 359

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Fr. de Bofarull y Sans. El Testamento de Ramon Lull. (**Gaston Paris.**) 375
C.-P. Burger. Neue Forschungen zur æltern Geschichte Roms. (**Lécrivain.**). 367
E. Calligari. La legislazione sociale di Caio Gracco. (**Id.**). . 173
— Quando abbia cominciato a regnare Alessandro Severo. (**Id.**) 174
E. Comba. I nostri protestanti. Avanti la Riforma. (**J. Guiraud.**) 179
H. Finke. Acta concilii Constanciensis. (**Id.**) 180
S. R. Gardiner. History of the great civil war (1647-49). (**D. Pasquet.**) 381
E. Gothein. Ignatius von Loyola und die Gegenreformation. (**G. Blondel.**) 377
B. P. Grenfell et J. P. Mahaffy. Revenue laws of Ptolemy Philadelphus. (**Glotz.**) 169

Pages
J. Haller. Concilium Basileense (**J. Guiraud.**) 181
M. Le Tellier. L'organisation centuriate et les comices par centuries. (**Lécrivain.**) 367
R. Lodge. Richelieu. 379
J. Mackinnon. The union of England and Scotland. (**Sayous**). 184
J. P. Mahaffy. The empire of the Ptolemies. (**P. Guiraud.**). 169
P. Meyer. Der rœmische Conkubinat. (**Lécrivain.**) 174
C. Mirbt. Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII. (**J. Guiraud.**) 374
A. Potthast. Bibliotheca historica medii aevi. (**G. Monod.**) . 178
J. de Prott et Lud. Ziehen. Leges Graecorum sacrae e titulis collectae. (**Lécrivain.**) 168
G. Schlumberger. L'épopée byzantine à la fin du xe siècle. (**G. Millet.**) 368
Stampini. Il suicidio di Lucrezio. (**Lécrivain.**). 172

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 196, 398
2. Académie des sciences morales et politiques 399
3. Annales de Bretagne 401
4. Annales de géographie 192
5. Annales de l'Est 401
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 396
7. Annales du Midi 402
8. Bibliothèque de l'École des chartes 188, 392
9. Bulletin critique 192, 393
10. Bulletin de correspondance hellénique 395
11. Bulletin de l'Académie delphinale. 402
12. La Correspondance historique et archéologique . . . 189
13. Le Correspondant 194, 397
14. Études religieuses, historiques et littéraires 195, 397
15. Journal des Savants 192, 393
16. Mélanges d'archéologie et d'histoire 396
17. La Nouvelle Revue 195
18. Nouvelle Revue historique de droit 191
19. Polybiblion 193
20. La Révolution française 189, 393
21. Revue archéologique 396
22. Revue celtique 395
23. Revue critique d'histoire et de littérature 193, 394
24. Revue d'Auvergne 403
25. Revue d'histoire diplomatique 190, 392
26. Revue de Gascogne 403
27. Revue de l'Histoire des religions 395
28. Revue des Deux-Mondes. 196, 398

Pages
29. Revue des Études grecques 190
30. Revue des Études juives. 191
31. Revue des Questions historiques 187
32. Revue historique et archéologique du Maine 403
33. Revue internationale des archives, biblioth. et musées. 192
34. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. 404
35. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France . . 400
36. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 197
37. Société nationale des Antiquaires de France 197, 399

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 215, 418
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 215, 418
3. Allgæuer Geschichtsfreund 419
4. Archiv d. histor. Vereins von Unterfranken 419
5. Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen 208
6. Archiv f. Frankfurts Geschichte 419
7. Archiv für katholisches Kirchenrecht 410
8. Beitræge zur Geschichte von Essen 420
9. Berichte d. freien d. Hochstifts zu Francfurt-a.-M. . 420
10. Bonner Jahrbücher. 213
11. Bremisches Jahrbuch 420
12. Byzantinische Zeitschrift 207, 409
13. Deutsch-evangelische Blætter 410
14. Deutsche Zeitschrift f. Geschichtswissenschaft . . . 205
15. Deutsche Zeitschrift f. Kirchenrecht. 211
16. Diœcesan Archiv von Schwaben 421
17. Forschungen zur Brandenburg. Geschichte 421
18. Freiburger Diœcesan Archiv 422
19. Gœttingische gelehrte Anzeigen 412
20. Hermes 208
21. Historische Zeitschrift 203
22. Historisches Jahrbuch 206
23. Jahrbuch f. d. Geschichte von Oldenburg 422
24. Jahrbuch f. Gesetzgebung 212
25. Jahrbücher f. Nationalœkonomie u. Statistik. . . . 212, 415
26. Jahrbücher u. Jahresberichte f. Meklenburgische Gesch. 423
27. Jahresbericht d. histor. Vereins Dillingen. 423
28. Jahresbericht d. Museum-Vereins f. Lüneburg . . . 424
29. Jahresbericht d. Schles. Gesellschaft f. vaterl. Cultur . 424
30. Jahresbericht d. Vogtlænd. Vereins zu Hohenlauben . 424
31. Der Katholik. 410
32. Mansfelder Blætter. 425
33. Mittheilungen d. Alterthumsvereins zu Plauen . . . 424
34. Mittheilungen d. k. d. archæologischen Instituts . . 207
35. Mittheilungen d. Litauischen litter. Gesellschaft. . . 426
36. Mittheilungen d. Oberhessischen Geschichtsvereins . 425
37. Mittheilungen d. Vereins f. d. Geschichte Meissen . . 425

Pages
38. Mittheilungen d. Vereins f. Hamburgische Geschichte. 426
39. Mittheilungen d. Vereins f. Oberschwaben 426
40. Monatschrift des histor. Vereins von Oberbayern . . 426
41. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . 209,412
42. Neue kirchliche Zeitschrift 411
43. Neues Archiv 414
44. Neues Archiv f. Sæchsische Geschichte 427
45. Nord und Süd 214,418
46. Philologus 209
47. Preussische Jahrbücher 214,418
48. Quartalblætter d. histor. Vereins f. Hessen 428
49. Rheinisches Museum für Philologie 210
50. Romanische Forschungen 210
51. Sammelblatt d. histor. Vereins f. Eichstætt 428
52. Schlesiens Vorzeit in Bild und Schrift 429
53. Schriften d. Vereins f. Geschichte d. Neumark . . . 429
54. Schriften d. Vereins f. Sachsen-Meiningische Gesch. . 429
55. Sitzungsberichte d. Alterthumsgesellschaft Prussia. . 418
56. Staats-und Socialwissenschaftliche Forschungen . . 213
57. Theologische Quartalschrift. 411
58. Verhandlungen d. hist. Vereins d. Oberpfalz. . . . 429
59. Westdeutsche Zeitschrift 429
60. Zeitschrift d. Gesellschaft f. Schleswig-Holstein. Gesch. 430
61. Zeitschrift d. hist. Vereins f. Marienwerder 432
62. Zeitschrift d. hist. Vereins f. Niedersachsen 431
63. Zeitschrift d. histor. Vereins f. Schwaben u. Neuburg. 430
64. Zeitschrift d. Savigny-Stiftung f. Rechtsgeschichte. . 416
65. Zeitschrift d. Vereins f. Volkskunde. 417
66. Zeitschrift d. westpreussischen Geschichtsvereins . . 432
67. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. . . . 431
68. Zeitschrift für Ethnologie 213
69. Zeitschrift für Kirchengeschichte 211,412
70. Zeitschrift für romanische Philologie 211
71. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie 212

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 218,434
2. Archæologisch-epigraphische Mittheilungen 216,433
3. Archeografo triestino 435
4. Archiv d. Vereins f. Siebenbürgische Landeskunde . 433
5. Archiv für œsterreichische Geschichte 216
6. Carinthia 434
7. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 217
8. Tchesky Tchasopis historicky 435
9. Zeitschrift d. Ferdinandeums f. Tirol 434

ILES BRITANNIQUES.

1. The Academy 437
2. The Athenaeum. 438

Pages
3. The Contemporary Review 441
4. Edinburgh Review. 442
5. The English historical Review. 221, 435
6. The Nineteenth Century. 441
7. Quarterly Review 442
8. Transactions of the r. historical Society 222

BELGIQUE.

1. Académie d'archéologie 199
2. Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts. . 200, 405
3. Analecta Bollandiana. 198
4. Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique . 199
5. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 200
6. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles . . 200, 404
7. Annales du cercle historique et archéologique de Mons 202
8. Bulletin de la Société d'histoire du diocèse de Liège . 203, 406
9. Bulletin du cercle archéologique de Malines 406
10. Commission royale d'histoire 201, 405
11. Commission de l'histoire des églises wallonnes . . . 405
12. Comptes-rendus des congrès archéologiques et histor. 201
13. Dietsche Warande 203
14. Het Belfort 425
15. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 201
16. Le Muséon 407
17. Revue belge de numismatique 408
18. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 407
19. Revue de Belgique. 407
20. Revue générale de Belgique. 202, 407
21. Revue de l'Instruction publique en Belgique 408
22. Revue de l'Université de Bruxelles 202
23. Revue universitaire de Bruxelles 202

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 219

SUISSE.

1. Archiv d. histor. Vereins d. Kt. Bern 444
2. Archives de la Société hist. du canton de Fribourg. . 444
3. Beitræge zur vaterlænd. Geschichte 444
4. Freiburger Geschichtsblætter 444
5. Indicateur d'histoire suisse 443
6. Jahrbuch f. schweizerische Geschichte 443

Chronique et Bibliographie 223, 445
Index bibliographique 465

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.63

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY